



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020

SÉANCE CONSTITUTIVE DU 30.01.2017

PROCES-VERBAL N° 1

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance par le doyen d'âge, M. André Guinnard, qui préside l'assemblée jusqu'à l'élection du Président du Conseil général

02. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

03. Election du bureau

- 01 Président du Conseil général
- 02 Vice-président du Conseil général
- 03 Secrétaire du Conseil général

04. Nominations

- 01 Commissions permanentes du Conseil général 2017-2020 :
 - 01 Gestion et SIB
 - 02 Tourisme, Promotion touristique, Culture, Sports et Jeunesse
 - 03 Constructions, Bâtiments et Aménagement du Territoire
 - 04 Travaux Publics, Environnement, et Agriculture
 - 05 Intégration, éducation, santé et Paroisses, Sécurité et protection de la population
- 02 Commissions permanentes 2017-2020 :
 - 01 Intégration et Octroi du droit de cité
 - 02 Evénements – Manifestations
 - 03 Comité de rédaction de Bagnes Info
 - 04 Energie (nouvelle commission)
- 03 Commissions non-permanentes 2017-2020 :
 - 01 Centre sportif à Verbier
 - 02 Ecole de Versegères

- 04 Groupe de travail 2017-2020 :
 - 01 Révision du RCCZ
- 05 Représentations 2017-2020 :
 - 01 Assemblée générale du Service médico-social
 - 02 Conseil de District

05. Décisions diverses

- 01 Approbation des modifications apportées par le Canton au Règlement de soutien à la Jeunesse

06. Information - présentation

- 01 Parking des Marais Verts

07. Divers

- 01 --

PROCES-VERBAL

01. Ouverture de la séance par le doyen d'âge, M. André Guinnard, qui préside l'assemblée jusqu'à l'élection du Président du Conseil général

Comme le veut la tradition, M. André Guinnard, doyen du Conseil général ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à M. le Président, aux conseillers communaux, aux membres du CG, aux chefs de service ainsi qu'aux citoyens présents.

Il remercie le Conseil communal pour la sonorisation de la salle, ce qui permet à tout un chacun d'entendre tout ce qui se dit.

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL / LEGISLATURE 2017-2020

*Monsieur le Président,
Chers Conseillères et Conseillers,
Messieurs les Chefs de service,*

Permettez que j'adresse de très sincères bravos aux élus, anciens et nouveaux ! Au fait, avez-vous remarqué que nous sommes assis, sur des bancs d'école? Sauf qu'ici, il n'y a pas de profs, il n'y a que des animateurs, nous, et sous contrat pour 4 ans. Alors, soyons bons et organisés !

Ce soir, mon rôle sera éphémère, mais jouissif, parce qu'à un certain âge, toutes les activités plaisantes sont bonnes à prendre. Je vous remercie donc pour cet agréable moment, d'autant plus que pour moi, ce sera le dernier du genre.

Il y a 4 ans, j'étais déjà à cette place et j'avais beaucoup insisté sur le sens du mandat. Mandat que nous avons reçu et accepté de nos électeurs. Or, précisément, les péripéties immobilières locales de ces derniers mois nous ont donné matière à réflexion sur ce qu'un mandat implique en matière de responsabilités, de décisions et d'engagements.

Parlons de Verbier. Nous tous, voulons que notre station reste la première de cordée, la destination qui suscite une émotion positive, indélébile. Evidemment, Verbier, comme les autres régions de la commune, doit se développer en lieu de vie agréable pour ses résidents.

Et, je tiens à le relever, le pôle économique de Verbier a ses racines dans le bas de la Vallée, et ses racines-là ont besoin d'un terreau fertile pour s'y développer.

Toutefois, nous avons encore beaucoup à apprendre, et à entreprendre, pour valoriser notre station et pour optimiser sa notoriété à l'internationale, tout en respectant notre précieux environnement.

Nous aurons aussi besoin de nouvelles ressources humaines de qualité, formées au management de crises et aux dynamiques de négociations complexes. Et, petit clin d'œil, à la suite des élections, je constate que nous bénéficions déjà de spécialistes en démocratie, en libéralisme et ... autrement. Sachons en profiter !

Parlons maintenant de notre vallée. Châble, sa capitale, est un village de montagne situé en plaine. C'est une chance unique ! Châble est aussi un centre administratif, artisanal, culturel et touristique, en expansion. Il sera bientôt, si nous le voulons bien, un centre économique important, avec les avantages d'une ville touristique.

Je vois également notre commune devenir un important centre de compétences en matière d'agriculture et de gestion du territoire. Ce territoire convient aussi pour y organiser de petites unités industrielles, créatrices d'emplois à grande valeur ajoutée et, aussi, pour faciliter le télétravail à nos résidents.

Logiquement, et en conséquence, nous accueillerons de nouvelles familles. A nous de leur donner l'envie et la possibilité de s'intégrer pour que nous puissions bénéficier de leurs réseaux, de leurs cultures, de leurs compétences et de leurs expériences. Et à Verbier, notamment, nous devons tout faire pour augmenter le nombre de ses résidents à l'année. Ce d'autant plus que nous apprenons que notre commune a vu sa population diminuer, en 2016, pour la première fois en plus de 60 ans.

Mesdames et Messieurs, soyons créatifs, audacieux et surtout visionnaires !

Cette prochaine législature marquera sans doute notre histoire. Parce qu'elle sera la législature qui organisera le tournant que prend notre tourisme de montagne. Ce sera une évolution rapide, que l'on aura de la peine à maîtriser. Mais reconnaissons-le, grâce à nos prédécesseurs, notre commune possède déjà une bonne longueur d'avance sur ses concurrents, surtout en matière d'aménagement du territoire et de développement participatif. Nous bénéficions aussi de tous les ingrédients nécessaires pour continuer et réussir le passage de l'ère de la construction, à celle de l'exploitation et de l'entretien du bâti. Il nous reste encore à accélérer la construction d'infrastructures d'envergures et durables.

Je suis aussi, intimement persuadé, que durant ces prochaines années, nous expérimenterons une nouvelle philosophie, voire que nous réinventerons notre tourisme. Ainsi, des pôles économiques, tels que Zermatt, Crans-Montana, Verbier, etc., vont devoir faire des choix stratégiques et cohérents pour une plus judicieuse répartition de leurs importantes ressources. Ces aspirateurs à touristes aisés devront agir en leaders responsables, plutôt que de prendre le risque de devoir réagir sous la contrainte d'une autorité externe, laquelle risque de nous imposer sa façon de faire.

Ces pôles privilégieront et aideront les petites attractions touristiques voisines, par exemple pour Bagnes, celles de Fouly, Champex-Lac, Tzoumaz, Marécottes, Martigny, etc., mais aussi, ils renonceront au soutien thérapeutique d'autres sites touristiques, jugés sans avenir économique.

J'ai bien conscience de soulever ici une vaste réflexion qu'il faudra aborder, urgemment.

Nous devons encore améliorer les structures sociales pour notre jeunesse et, surtout, celles de nos seniors, notre principale clientèle économique. Pour réussir nos choix de sociétés, nous devons davantage communiquer, partager et écouter la base, notre population et nos hôtes. Alors, naturellement, une entreprise comme celle de Bagnes est astreinte, sans cesse, à rechercher et à identifier les problèmes, pour les solutionner avant la concurrence.

Rappelons ici, avec humilité et ambition, le conseil de Confucius :

« Ne vous souciez pas d'être remarqués, cherchez plutôt à faire quelque chose de remarquable »

Bon ! Soyons clairs, promouvoir Bagnes en commune pionnière comporte aussi de grands risques. Ce constat nous confère d'évidentes responsabilités envers les générations futures. Soyons donc conscients que, dans la voie du succès, il y a partout un panneau : « Interdiction de s'arrêter », suivi d'un conseil : « Prenez des risques, mais attachez vos ceintures ! »

En nous y prenons bien, et je le dis avec conviction, grâce à Verbier et à son bas de vallée, si riches en diverses ressources, notre commune de Bagnes a tous les atouts pour devenir la star la plus brillante du monde touristique alpin.

Je conclus mon introduction, en espérant que l'exécutif puisse compter sur un législatif ambitieux, prolifique et proactif et qui sache, le cas échéant, s'imposer devant son exécutif.

Lors de la dernière législature, nous avons su travailler dans une très bonne ambiance. Je compte sur vous tous pour que cette ambiance perdure, pour que nous soyons constructifs, visionnaires et passionnés, tout au long de ces 4 ans.

Et je peux vous dire que sur la base de mes 60 ans de pratique en tourisme et de mes expériences au-delà de nos frontières, je suis très optimiste et enthousiaste pour l'avenir de notre Communauté !

Comme acteurs et architectes de notre avenir, commençons, dès ce soir, par réussir notre séance constitutive.

Alors bonne séance à toutes et à tous !

« Bon remède est amer en bouche, mais efficace pour guérir. Critique honnête est cruelle à entendre, mais efficace pour s'améliorer » (proverbe chinois)

*André Guinnard, Conseiller Général de Bagnes
CH - 1936 VERBIER*

02. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

Tous les conseillers généraux sont présents, soit 45 personnes.

Les deux scrutateurs nommés sont Mlle Mélina Deslarzes et M. Sébastien Oreiller.

03. Election du bureau

01 Président du Conseil général

Le PDC propose Mme Mélanie Mento au poste de Présidente du Conseil général. Les autres partis ne présentent aucun candidat.

Mme Mélanie Mento est élue avec 40 voix, 3 absentions et 2 voix éparses.

Elle remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et conseillères.

Elle remercie M. André Guinnard pour son introduction et préside la séance.

02 Vice-président du Conseil général

Le PLR propose M. Rodolphe Perreten au poste de Vice-Président du Conseil général. Les autres partis ne présentent aucun candidat.

M. Rodolphe Perreten est élu avec 42 voix, 1 abstention et 2 voix éparses.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance et assure poursuivre dans le même esprit de camaraderie et de travail que ces quatre dernières années.

03 Secrétaire du Conseil général

Le PDC propose M. Nicolas Jost au poste de Secrétaire du Conseil général. Les autres partis ne présentent aucun candidat.

M. Nicolas Jost est élu à l'unanimité.

Il remercie également l'assemblée pour sa confiance.

Le bureau du Conseil général est ainsi reconduit dans sa totalité.

Tous les votes se sont déroulés à bulletin secret.

04. Nominations

01 Commissions permanentes du Conseil général 2017-2020 :

01 Gestion et SIB

PDC : Rossoz Sébastien (Président), Baillifard Raphaël, Corthay Thomas, Vaudan Julien, Zuchuat Dominique

PLR : Bircher Félicien, Fellay Sébastien, Maret Damien

EA : Michellod Vincent

02 Tourisme, Promotion touristique, Culture, Sports et Jeunesse

PDC : Borloz Louis-Nicolas, Bratter Marcus, Corthay Alexandra, Jost Nicolas, Maret Gérald, Walpen Arnaud

PLR : François Roux (Président), Machoud Nicolas

EA : Oreiller Marie

03 Constructions, Bâtiments et Aménagement du Territoire

PDC : Tellen Dominique (Président), Alter François, Fellay Guillaume, Fellay Simon, Rossier Damien

PLR : Bruchez Cédric, Descoedres Thibaut, Perreten Rodolphe,

EA : Troillet Pierre

04 Travaux Publics, Environnement, et Agriculture

PDC : Corthay Joseph (Président), Deslarzes Benjamin, Fellay Hervé, Luisier Marie-Gabrielle, Michellod Patrick

PLR : Guinnard André, Oreiller Sébastien

EA : Deslarzes Méline

05 Intégration, éducation, santé, Paroisses, Sécurité et Protection de la population

PDC : Michellod Aude (Présidente), Deslarzes Jean-Bernard, Deslarzes Sophie, Michaud Christophe, Vaudan Maurice, Vaudan Patrice

PLR : Bruchez Alexiane

EA : Perraudin Clotilde, Vaudan Fanny

02 Commissions permanentes 2017-2020 :

01 Intégration et Octroi du droit de cité

La Commission Intégration et Octroi de cité a été séparée en deux. Mme Anne-Michèle Lack, Conseillère communale en charge du dicastère, et Mme Aude Michellod, présidente de la commission, estiment que ce sont deux domaines très différents avec des besoins et des procédures distinctes.

Commission Intégration

PDC : Bratter Marcus

PLR : Roux François

EA : Troillet Pierre

⇒ Commission à valider au prochain plénum

Commission Octroi du droit de cité

PLR : Michellod Aude (vice-présidente)

- 02 Evénements – Manifestations
PDC : Bratter Marcus
PLR : Roux François
- 03 Comité de rédaction de Bagnes Info
PDC : Corthay Alexandra, Walpen Arnaud
EA : Troillet Pierre
- 04 Energie (nouvelle commission)
⇒ Commission à valider au prochain plénum
- 03 Commissions non-permanentes 2017-2020 :
 - 01 Centre sportif à Verbier
1 membre à remplacer – à définir
⇒ Commission à valider au prochain plénum
 - 02 Ecole de Versegères
PDC : Tellen Dominique
PLR : Michellod Aude
- 04 Groupe de travail 2017-2020 :
 - 01 Révision du RCCZ
PDC : Fellay Guillaume, Tellen Dominique
- 05 Représentations 2017-2020 :
 - 01 Assemblée générale du Service médico-social
PLR : Michellod Aude
EA : Perraudin Clotilde
 - 02 Conseil de District
PDC : Alter François, Corthay Alexandra, Corthay Joseph, Mento Mélanie, Jost Nicolas, Luisier Marie-Gabrielle, Rossoz Sébastien, Tellen Dominique, Walpen Arnaud,
PLR : Bircher Félicien, Bruchez Alexiane, Fellay Sébastien, Machoud Nicolas, Michellod Aude, Perreten Rodolphe,
EA : Oreiller Marie, Troillet Pierre

Ce sujet sera repris au prochain plénum pour valider les commissions dont la représentation n'est pas encore définitive.

05. Décisions diverses

- 01 Approbation des modifications apportées par le Canton au Règlement de soutien à la Jeunesse

Mme Mélanie Mento indique que le Conseil général avait approuvé ce règlement lors de la séance plénière du 26 novembre 2016. Le Canton a demandé certaines modifications ou précisions.

M. Eloi Rossier précise que la Commune avait demandé au Canton de se déterminer sur ce nouveau règlement. Quelques jours après la séance du CG de novembre, nous recevions des demandes de modifications, modifications d'ordre « cosmétique ».

Mme Aude Michellod, présidente de la commission des Affaires sociales, présente les modifications principales apportées à ce règlement :

- modifications des catégories : 3 au lieu de 2 ;
- suppression des redites,
- simplifier le texte autant que possible,
- suppression de l'opérationnel (date ou délai),

M. Frédéric Perraudin prend la parole pour préciser la manière dont la population sera informée du changement de règlement : début février, lors de l'envoi du bordereau pour l'incitation au paiement global des impôts, une notice informera les citoyens que le nouveau règlement est consultable sur le site internet de la Commune.

L'approbation de ce règlement abroge de facto l'ancien règlement.

Le nouveau règlement de soutien à la Jeunesse est accepté par 43 voix pour et 1 abstention.

06. Information - présentation

01 Parking des Marais Verts

M. Eloi Rossier prend la parole pour informer que le Conseil communal étant en train de mettre la dernière main au dossier du parking des Marais Verts, il a paru souhaitable de faire une présentation aussi complète que possible de son historique. Ce dossier a traversé plusieurs législatures.

M. Frédéric Perraudin prend la parole pour présenter le déroulement du processus de construction du parking des Marais Verts, depuis l'achat des terrains en 1998 jusqu'à la « remise des clés » en décembre 2016, du point de vue décisionnel du Conseil communal et du point de vue du « foncier ».

En 1998, la Commune de Bagnes acquiert la parcelle n° 3966, d'une surface de 1'300m², pour le prix de CHF 1,4 mio, soit CHF 1'077.-/m² pour la réalisation d'un parking.

M. Pierre-Alex Bujard, propriétaire de la parcelle n° 201 d'une superficie totale de 3'500m² environ, parcelle sur laquelle est construite l'actuelle Résidence Alex, avait exigé que le terrain ne puisse être utilisé que pour la construction d'un parking, sans aucune construction en hauteur pour se préserver la vue. Le prix était un peu en-dessous de la valeur vénale, mais en contrepartie, il y avait interdiction de construire en surface sur la parcelle n° 3966.

Dans ce périmètre, il y a également la parcelle n° 200, propriété de la famille Michaud, qui l'utilisait comme parking pour la clientèle des commerces sis sur sa parcelle n° 373 de l'autre côté de la route des Creux. Sur le plan (voir présentation Marais-Verts), on peut constater l'impact des différentes parcelles. L'accès à la parcelle n° 3996 n'était pas garanti car la parcelle n° 200 en « bouchait » l'entrée.

En 2007, la « Conception directrice de mobilité » de Verbier, approuvé par le Conseil communal, proposait la construction de trois parkings : Marais Verts, Ermitage et Catogne. La construction des Marais Verts, en amont de la Place Centrale était prioritaire. La « Conception directrice de mobilité » donnait l'accent sur les Marais Verts avant l'Ermitage pour ne pas condamner le seul parking qui existait à Verbier en transformant en pleine station, mais de construire tout de suite un nouveau parking en amont de la Place Centrale, qui récupère 2/3 des habitants de Verbier (le plan de zone de Verbier démontre que 2/3 des logements se trouvent en amont de la Place Centrale), permettant ainsi d'éviter aux automobilistes de traverser la Place Centrale. Par ailleurs, le dossier du Catogne a présenté quelques problèmes géologiques (terrain difficile d'accès) et ce n'était pas une priorité de par sa position décentrée.

En décembre 2009, une convention entre la Commune de Bagnes et les partenaires de la Résidence Alex fixant les engagements de chacun pour la construction d'un parking d'environ 250 places, sous la partie sud de la parcelle n° 201, est signée. C'est une convention de mise à disposition du foncier (terrain) et de servitude d'empiètement sous la parcelle n° 201. En contrepartie de cette servitude d'empiètement et des nuisances importantes liées à la construction du parking, les propriétaires de la parcelle n° 201 obtiennent :

- une servitude de superficie pour la réalisation de commerces au-dessus du parking, sur la parcelle communale n° 3966,
- 14 places de parc dans le futur parking.

Cette convention est un peu l'élément déclencheur de la construction du parking des Marais Verts.

La faisabilité du parking imposait l'acquisition de la parcelle n° 200, que les propriétaires ont accepté de vendre en échange de 8 places de parc pour leur clientèle dans le futur parking. L'acte a été signé en 2013, même si les accords de principe ont été pris avant.

En décembre 2010, le dossier est présenté au Conseil général qui approuve le crédit d'engagement de CHF 18,1 mios pour 202 places de parc, soit un coût unitaire de CHF 89'600.-, selon le 1^{er} budget GTO (Groupement Technique Orny : architecte et ingénieur).

Fin 2012/début 2013, la situation est difficile. L'explosion des coûts de construction (plus de CHF 23 mios), le manque de ressource interne à l'administration (départ de l'architecte communal), la non simultanéité des deux projets (public/privé) due à un retard de l'autorisation de construire pour le parking communal, ce qui a posé de gros problèmes techniques (parois cloutées ou gunitées, micropieux, etc...). De plus, la gestion des nombreuses oppositions s'est avérée plus lourde que prévu.

La conclusion qui a été faite par le Conseil communal était de voir l'interconnexion qui était assez évidente avec la Résidence Alex et l'opportunité de faire appel à un assistant maître d'ouvrage (AMO) expérimenté avec des synergies entre les deux chantiers, qui ont conduit la Commune à s'engager avec les partenaires de la Résidence Alex. Dans ce contexte, le choix de cet AMO était évident et logique vu leur connaissance du projet et la spécificité du site : construction du parking communal sous 1'000m² de leur parcelle n° 201, soit près de 40% de la surface du parking. Entre la construction de la Résidence Alex, complexe d'appartements plutôt luxueux, et les constructions existantes en aval, la gestion du chantier est très difficile. Les mandataires qui semblaient les plus à même de gérer ce dossier étaient les propriétaires de la parcelle n° 201, qui étaient directement intéressés au bon fonctionnement du chantier et aux meilleurs délais de réalisation possibles.

En mai 2013, le Conseil communal a mandaté les partenaires de la Résidence Alex pour :

- gérer la levée des oppositions,
- la gestion des contraintes foncières,
- la représentation et l'assistance,
- les phases d'études et des appels d'offres,
- la phase de réalisation,
- l'élaboration d'une convention fixant les modalités et l'analyse complète du dossier communal du parking pour étudier des pistes d'économie avec des spécialistes mandatés par l'AMO, à leurs frais. Mais, en cas d'économie, un mécanisme est prévu avec une répartition de 60% en faveur de l'AMO et 40% en faveur de la Commune, après un précipt de CHF 200'000.- en faveur de la Commune.

Ces mandats sont séparés en plusieurs mandats bien définis. L'ensemble de ces mandats s'est élevé à CHF 570'000.-.

En décembre 2013, le dossier est présenté au Conseil général qui accepte une augmentation du crédit d'engagement à CHF 20,5 mios pour 230 places de parc, soit un coût unitaire de CHF 89'130.-, et 28 places de plus que le projet initial.

En septembre 2014, la Commune reçoit l'autorisation de construire et le chantier peut débuter.

En décembre 2015, le parking est ouvert au public avec six mois d'avance sur le planning.

En septembre 2016, le Conseil communal accepte l'acquisition des parcelles n° 5167 et 5168 pour un montant de CHF 480'000.-, selon valeur fixée par l'expert IConsulting. Ces parcelles résultent de la division de la parcelle n° 201. Ceci a été obligé pour des raisons juridiques de constitution de PPE pour la vente des appartements de la résidence Alex.

L'emprise du parking sur la parcelle n° 201 est restée identique au projet initial.

En décembre 2016, le Conseil communal accepte la répartition 60/40 qui avait été prévue dans la convention signée en 2013 pour les 28 places surnuméraires réalisées.

En faisant le ratio 60/40, la résidence Alex a bénéficié de 15 places de parc supplémentaires. Ces places, comme les 14 places initiales, sont rattachées, avec des servitudes dûment inscrites au Registre foncier, aux 7 commerces réalisés. L'objectif était vraiment de créer des places de parc pour les commerces, afin d'éviter l'utilisation du domaine public ou ailleurs sur les autres parkings communaux. Ces places de parc ne pourront jamais être vendues sans l'accord de la Commune, ceci étant dûment inscrit au Registre foncier ; ne pouvant ainsi pas faire commerce ou obtenir une plus-value de ces places.

Le Conseil communal a décidé de nommer un expert pour analyser et comparer le décompte final avec le devis initial et calculer les éventuelles parts des économies dues à l'AMO, conformément à la convention qui avait été signée en 2013. Le décompte final de l'AMO a présenté un montant de CHF 20,4 mios pour 230 places de parc, soit CHF 88'700.- l'unité. Ce montant respecte le crédit de CHF 20,5 mios accordé en 2013.

En janvier 2017, le nouveau Conseil communal a accepté la signature de l'acte constitutif de la PPE et son règlement pour formaliser la situation :

- le parking public est propriété de la Commune, les commerces sont propriétés des partenaires de la Résidence Alex ;
- l'acquisition par la Commune des parcelles n° 5167 et 5168 pour pouvoir constituer la PPE sur toute la partie nord-est de la parcelle communale n° 3966 Nouvel Etat;
- l'inscription des servitudes de places de parc en faveur des 7 commerces ;
- l'inscription des servitudes des places de parc pour la parcelle n° 373 ;
- l'inscription d'une servitude d'empiètement de 1m de large sous la parcelle n° 201 ; l'amélioration du projet -> économie d'un étage souterrain, a nécessité une emprise supplémentaire sous la parcelle n° 201.

Conclusion :

- ce projet d'envergure a nécessité les décisions de trois législatures du Conseil communal et du Conseil général :
 - décisions du CC : convention en 2009
mandats en 2013
actes de constitution des PPE en 2017
 - décisions du CG : crédit d'engagement en 2010
adaptation du crédit d'engagement en 2013
- ce parking a été construit selon les exigences communales, répondant aux attentes des utilisateurs ;
- dans le respect du budget du crédit d'engagement du Conseil général de CHF 20,5 mios.
- de plus, il a été livré avec six mois d'avance sur le planning.

Ce dossier sera encore évoqué lors de la communication du résultat de l'expertise et lors de l'approbation des comptes en 2017.

La présentation de ce dossier suscite plusieurs remarques et questions :

- L'acquisition des parcelles n° 5167 et 5168 est-elle comprise dans les CHF 20,5 mios ?
La réponse est oui.
- L'accord initial stipulait « une augmentation des places de parc pour le même prix ou une diminution du prix », on constate que l'augmentation des places de parc a fait augmenter l'enveloppe finale de 18,1 mios à 20,5 mios, il n'y a donc pas eu de gain financier.
M. Frédéric Perraudin répond qu'il a deux solutions pour faire des économies, soit réduire les coûts avec le même nombre de places, soit augmenter le nombre de places de parc.
Il lui est répondu que l'augmentation du nombre de places de parc n'a pas permis de diminuer les coûts puisque le budget est passé de 18 mios à 20,5 mios.
M. Eloi Rossier prend la parole précisant que lorsque le Conseil communal s'est tourné vers les partenaires de la Résidence Alex c'est que le devis présenté par le GTO s'était monté une première fois à 25 mios puis s'était stabilisé à 23 mios, on était donc bien au-dessus des 18 mios prévus initialement. C'est à la suite de la demande urgente du Conseil communal de réétudier le concept général de ce parking qu'on nous a présenté un nouveau concept avec un empiètement supplémentaire sous la parcelle n° 201. Ce nouveau concept, ainsi que le cadre dans lequel le parking des Marais Verts allait être construit a été présenté au Conseil général en décembre 2013 pour un budget de 20,5 mios.

- Ce parking est très bien conçu au niveau de l'espace, de la lumière, mais sur le plan commercial, il est juste indiqué en petit « 1 heure gratuite » et qu'il n'y a pas de mention de tarifs.
M. Eloi Rossier indique que cette remarque a déjà été faite ; une meilleure information sur les tarifs par rapport au prix réel de l'heure va être étudiée.
- Un conseiller général remercie la Commune d'avoir construit ce parking qui était devenu une nécessité pour les commerçants et les utilisateurs de véhicules. Certains clients ont été abasourdis par le montant dont ils ont dû s'acquitter pour avoir passé toute une journée à ski à Verbier. Il serait bon de revoir les tarifs afin d'optimiser l'utilisation de ce parking.
M. Eloi Rossier a bien enregistré la remarque. Le Conseil s'est à nouveau penché sur la problématique des tarifs et de l'information. Il faut savoir que les derniers travaux se sont terminés en décembre dernier. Pendant les fêtes de fin d'année, le parking a eu des périodes d'exploitation gratuite.
Le tarif à la journée est cher, mais la volonté de ce parking n'est pas forcément un parcage à la journée.
M. Louis-Esnest Sidoli indique les prix : 3.50/h au parking de l'Ermitage et 2.50/h au parking des Marais Verts, avec la gratuité de la première heure.
- Coût de la convention pour les places de parc à disposition de la Résidence Alex et des commerces.
M. Frédéric Perraudin rappelle qu'il est impossible de construire sur un terrain voisin sans contrepartie financière. Cette contrepartie pour la servitude de construction en sous-sol de la parcelle n° 201 est une servitude de réalisation de commerces sur la parcelle n° 3966 et la mise à disposition de 14 places de parc dans le parking. C'est un échange, une compensation pour la construction de 1'000m² en sous-sol de la parcelle n° 201. Les coûts de la place de parc est de CHF 88'700.- la place de parc, soit un montant de CHF 1'241'800.- pour les 14 places de parc. M. Eloi Rossier rappelle que ce montant est largement en-dessous de la valeur du foncier (terrain) en vigueur au centre de la station de Verbier.
- Les 14 places de parc qui ont été accordée ont été calculées sur quelle base (sur les CHF 23 mios) ?
M. Eloi Rossier répond que le calcul a été fait par rapport au nombre de places supplémentaires résultant du nouveau concept étudié par l'AMO, validé par le Conseil communal puis par le Conseil général.
- Sur la parcelle communale n° 3966, la commune donne un droit de superficie pour la construction de commerces en contrepartie de la construction en sous-sol de la parcelle n° 201. Cette parcelle a ensuite été divisée en 3 parcelles distinctes : n° 201 existante, n° 5167 et n° 5168 de pratiquement la même surface que la grandeur du parking souterrain, avec un petit carré en plus à l'est. La Commune a donc offert un droit de superficie pour les commerces aux partenaires de la Résidence Alex, propriétaires de la parcelle n° 201, et a ensuite acheté le terrain pour lequel elle a donné ce droit de superficie ?

M. Frédéric Perraudin répond : la Commune était bénéficiaire d'une servitude sur la partie sud de la parcelle n° 201. Pour des raisons juridiques, en 2017, les propriétaires de la Résidence Alex ont été obligés de constituer une PPE car il s'avérait nécessaire d'être propriétaire en plein de cette parcelle pour pouvoir constituer la PPE sur l'ensemble du site. La répartition du parking est de 600/1000^{ème} propriété de la Commune et de 400/1000^{ème} propriété de la Résidence Alex. Une sous-communauté de PPE a été constituée pour s'assurer que la Commune ne soit responsable que de la partie publique du parking (charges et revenus), et que tout ce qui est lié aux commerces privés (entretien ou location), ne soit géré qu'exclusivement par les propriétaires ou les représentants de la Résidence Alex. Les surfaces contenues dans le projet ont été retenues pour la répartition de la PPE (600/1000^{ème} et 400/1000^{ème}).

Il est important pour la Commune d'être majoritaire en cas de décision qui pourrait être prise dans le cadre de la PPE.

- Il y a 14 places de parc pour 7 commerces, chacune est-elle rattachée à un commerce en particulier ou est-ce des places pour n'importe quel commerce ?
M. Frédéric Perraudin répond que les places de parc sont rattachées à un commerce en particulier.
- Si un commerce est vendu, la place de parc est-elle vendue avec ? Cela représente une plus-value pour le commerce !
M. Frédéric Perraudin répond : oui, tout à fait. La Commune, connaissant les difficultés de parcage, voulait garantir que les places de parc soient rattachées aux commerces, ayant ainsi des places de parc à la disposition de la clientèle. L'enjeu étant également d'éviter une plus-value dans la vente des places de parc seule, ce qui n'est pas possible.
- Au début du projet, le nombre de places de parc prévu était 202 pour un montant calculé de CHF 89'600.- l'unité, au final il y a 230 places de parc pour un montant de CHF 89'130.- l'unité. Où donc est l'économie ?
M. Eloi Rossier répond qu'il faut distinguer deux choses : le nombre supérieur de places de parc et toute une série d'économies qui ont été présentées par l'AMO et pour lesquelles le Conseil communal a décidé de faire réaliser une analyse par un expert extérieur pour vérifier la concordance qu'il y a entre le prix initial de CHF 18,1 mios que le Conseil général avait validé et la facture finale qui sera présentée afin de vérifier si les économies réalisées sont de vraies économies. Une fois cette expertise réalisée, le résultat sera présenté au Conseil général. Au terme de cette expertise, il se peut que la Commune doive encore quelque argent à l'AMO, ça restera dans le cadre du budget alloué de CHF 20,5 mios, ou il se peut que ce soit le contraire. Attendons donc le résultat de cette expertise avant de nous déterminer.
Selon le bureau GTO, le montant final tout compris n'excèdera pas les CHF 20,5 mios accordés par le Conseil général, nous sommes même en droit d'attendre que la facture finale soit peut-être un peu inférieure à ce montant. Attendons toutefois le décompte final d'une part et l'expertise d'autre part pour nous réjouir que la facture finale soit un peu moindre ou pour constater que nous sommes parfaitement dans le budget des 20,5 mios.
- La Commune exploite moins que les 230 places de parc !
M. Eloi Rossier répond que si le parking avait comporté 202 places, la Commune aurait aussi exploité moins que ces 202 places.

- La servitude des commerces est-elle exempte de location ? En additionnant tous les montants accordés aux partenaires de la Résidence Alex, (29 places de parc CHF 2,7 mios, vente de la parcelle CHF 480'000.-) on arrive à un montant de CHF 3,1 mios pour 1000m² + la mise à disposition des surfaces des commerces !
M. Eloi Rossier rappelle que les partenaires de la Résidence Alex ont mis à la disposition de la Commune un bien foncier important de plus de 1'000m². Ce sont la convention de 2009 qui le prévoit, pour rappel, le prix du foncier en 2009 dans cette partie de la station oscillait entre CHF 5'000.- et CHF 6'000.- le mètre carré, on est encore en-dessous.
- La Commune a signé cette servitude, mais ensuite il y a eu un échange gratuitement pour la mise à disposition des surfaces pour les commerces !
M. Eloi Rossier répond que c'est une contrepartie. Si la surface de la parcelle n° 201 nécessaire pour la construction du parking avait dû être achetée à un prix supérieur à CHF 5'000.-/m², le montant aurait été de plus de CHF 5 mios. Cet achat de parcelles a permis à la Commune de devenir propriétaire de la totalité de la surface du parking, pas seulement le sous-sol comme initialement.
- A combien s'élèvent les charges du parking ?
M. Eloi Rossier répond que le Conseil général a demandé que pour toutes les réalisations de la commune, les charges induites et les revenus induits soient présentés ultérieurement. M. Jérôme Maret précise que CHF 250'000.- ont été portés dans les frais de fonctionnement en 2017, le parking étant exploité depuis moins d'une année.
- Les propriétaires des commerces construits sur la parcelle communale n° 3966 ont-ils payé quelque chose à la Commune, y a-t-il eu un paiement pour le droit de construire et d'exploiter ?
M. Frédéric Perraudin répond que l'accord de 2009 prévoit la servitude pour la construction de 1'000m² de parking sous la parcelle n° 201, la contreprestation accordée par la Commune était la construction à leurs frais, sur la parcelle communale n° 3966 ainsi que 14 places de parc dans le futur parking.
C'est tout l'enjeu de la PPE constituée sur toute la surface, soit la parcelle n° 3966, et les deux parcelles n° 5167 et 5168 résultant de la division de la parcelle n° 201 initiale. Dans cette PPE, une sous-PPE a été constituée de 600/1000^{ème} en faveur de la Commune et de 400/1000^{ème} en faveur des représentants de la Résidence Alex. Aujourd'hui, les commerces sont propriétés des représentants de la Résidence Alex pour faire en sorte que juridiquement les PPE soient correctement faites. Ce qui signifie que les revenus liés au parking sont en mains communales et les revenus liés aux commerces sont en mains des propriétaires des commerces.
L'expertise demandée permettra de comparer le décompte final et le devis de base.
- Qui est l'AMO ?
M. Frédéric Perraudin répond : ce sont les représentants de la Résidence Alex, soit RBImmo SA, Jacques Gaillard Sàrl, Jacques Bruchez Sàrl et Arroyo SA.
- L'AMO et les représentants de la Résidence Alex sont les mêmes sociétés ? N'y a-t-il pas conflit d'intérêt ? N'y a-t-il pas un intérêt financier très important de la part de ces sociétés ?

M. Frédéric Perraudin répond que le constat qui a été fait est qu'il devait y avoir une simultanéité des chantiers public et privé. Un retard avait été pris par le chantier public, les autorisations de construire n'ayant été délivrées qu'en 2014.

Techniquement, la situation devenait délicate. Le Conseil communal a estimé que les plus aptes à aider la Commune à avance dans ce projet étaient les représentants de la Résidence Alex car ils avaient un intérêt direct à ce que le chantier avance rapidement et de faire en sorte que leurs clients aient le moins de nuisances possibles. Un de leurs gros soucis lors de la signature de la convention en 2009 était qu'il y ait un immense trou béant ou un chantier à l'arrêt à proximité immédiate d'une résidence relativement luxueuse.

M. Eloi Rossier précise que si la Commune avait dû acquérir la bande de terrain de 1000m² sous la parcelle n° 201 sur laquelle le parking a été construit aux partenaires de la Résidence Alex, ainsi que la parcelle n° 200 à la famille Michaud d'environ 200m², au prix du marché au centre de Verbier qui est de CHF 5'000.-/m², voire plus, ça représenterait plus de 5 mios. L'échange est bénéficiaire pour les deux parties et la Commune est propriétaire d'un parking qui respecte le budget qui lui a été alloué.

Mme Mélanie Mento clôt ce point en précisant que celui-ci sera représenté lors d'une prochaine séance, après le décompte final et l'expertise des comptes.

07. Divers

La parole est donnée au Président de la Commune, M. Eloi Rossier pour un bref discours.

*Madame La Présidente,
Monsieur le Doyen,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,*

A l'occasion de cette séance constitutive du Conseil général, il me plaît de vous adresser les vœux les plus cordiaux de l'administration et plus particulièrement de son Conseil. Le peuple vous a élus à cette fonction, pour le représenter.

Votre devoir est particulièrement important. Sans votre travail, sans votre esprit critique, nos décisions communes je l'espère dans la plupart des cas, n'auront pas de valeur. Vous êtes là, non seulement pour contrôler et approuver les comptes et les budgets communaux mais d'abord et avant tout pour participer à la vie politique, pour susciter le débat, pour éveiller nos consciences, pour nous aider à projeter notre Commune dans son avenir.

Les incertitudes économiques ne sont pas toutes levées, de loin pas. Le cours du franc, le BREXIT, l'application de la LEX WEBER, les contraintes de la LAT, compliquent les décisions que nous aurons à prendre et font peser sur notre avenir des doutes et des craintes qu'il ne nous est pas possible de lever entièrement. Cependant, je constate avec satisfaction que notre Commune est attractive, que des investisseurs potentiels s'intéressent à nos projets, qui tous sont orientés vers un tourisme d'exploitation susceptible d'amener chez nous plus de monde, notamment à des périodes habituellement creuses. Je suis persuadé qu'ensemble nous saurons franchir les écueils placés sur notre route.

Je veillerai à ce que les relations que nous entretiendrons restent bonnes, respectueuses, quoique critiques. Vous devez, grâce à l'acuité du regard que vous porterez sur la vie communale, nous aider à être meilleurs.

Il ne nous reste plus, donc, qu'à nous mettre au travail !

*Eloi Rossier
Président de Commune*

01 Quand les Commissions ad'hoc vont-elles être mises en place ?

M. Eloi Rossier répond que le Conseil communal a pris acte des postulats qui ont été déposés lors du précédent Plénum et qu'il va y répondre au mois de mars de façon complète, notamment en proposant la constitution de commissions ad'hoc auxquelles le Conseil général sera bien entendu associé.

Clôture de la séance à 22h15

Le secrétaire du Conseil général

La présidente du Conseil Général

Nicolas Jost

Mélanie Mento



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 PLENUM DU 22 MARS 2017 PROCES-VERBAL N° 2

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰
Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

02. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général

- 01 Procès-verbal de la Séance plénière du 23 novembre 2016
- 02 Procès-verbal du Plénum du 14 décembre 2016
- 03 Procès-verbal du Plénum du 30 janvier 2017

03. Décisions

- 01 Postulats :
 - 01 Pour l'étude de la gestion et de l'exploitation du centre sportif
 - 02 Pour une réflexion sur l'octroi d'un DDP sur les parcelles n° 1434-1457-1542
 - 03 Pour une affectation rapide du local des Fleurettes à Villette
 - 04 Pour une adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé de l'Entremont
- 02 Halle de bus à Périn à Verbier – octroi d'un prêt communal de CHF 5 mio à TMR
- 03 Commissions :
 - 01 Permanentes : Energie
Naturalisation & octroi du droit de cité
Intégration & cohésion sociale

- 02 Non-permanentes : Centre sportif de Verbier
Aménagement de la Place Centrale de Verbier
Comité de développement du site de Curala
- 04 Organe de révision : nomination pour la période législative 2017-2020
- 05 Crédit complémentaire :
 - 01 CHF 358'000.- Restaurant provisoire Centre sportif : achat de 18 portacabines

04. Informations / présentations

- 01 Parking des Marais-verts :
 - 01 Tarifs appliqués
 - 02 Visibilité des tarifs – proposition
 - 03 Mandat pour expertise du décompte final et des plus-values de l'AMO
- 02 Centre sportif Verbier :
 - 01 Budget réfection des vestiaires de la patinoire
- 03 Rénovation du Café des Amis et de la Maison de Commune
- 04 Planning 2017

05. Divers

- 01 Projet de rénovation de la Place d'Orny à Verbier

PROCES-VERBAL

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

42 conseillers généraux sont présents et 3 sont excusés.

Les deux scrutateurs nommés sont MM. Damien Maret et Pierre Troillet.

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

02. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général

Les procès-verbaux des séances des 23 novembre 2016, 14 décembre 2016 et 30 janvier 2017 sont approuvés sans remarque.

Toutefois, avant la séance, Mme Aude Michellod a fait remarquer à Mme Mélanie Mento qu'elle fait partie du PLR et non du PDC, contrairement à ce qui a été écrit par erreur dans le PV de la séance du 30 janvier 2017.

03. Décisions

01 Postulats :

01 Pour l'étude de la gestion et de l'exploitation du centre sportif

Le postulat est présenté par M. Louis Borloz.

A la suite des diverses discussions qui ont eu lieu lors du Plénum du 14 décembre 2016 et de la présentation qui avait été faite par notre consultant, M. Gérard André, M. Eloi Rossier au nom du Conseil communal recommande d'entrer en matière et d'accepter ce postulat.

Avant le vote, M. Thibaut Descoedres se récusé.

Le postulat pour l'étude de la gestion et de l'exploitation du centre sportif est accepté par 36 voix pour et 4 abstentions.

Le président précise que le cahier des charges auquel M. Gérard André avait fait allusion lors de sa présentation en décembre dernier est en cours d'élaboration, il y manquait encore un certain nombre d'information, notamment sur les charges énergétiques qui seraient à charge du futur exploitant, quel que soit sa structure juridique. Le Conseil communal n'a pas encore eu l'occasion de le valider mais espère pouvoir présenter un état des lieux plus avancé à la séance du mois de mai.

02 Pour une réflexion sur l'octroi d'un DDP sur les parcelles n° 1434-1457-1542

Le postulat est présenté par M. Dominique Zuchuat.

M. Eloi Rossier informe que le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière à propos de ce postulat.

M. Thibaut Descoedres se récusé à nouveau.

Le postulat pour une réflexion sur l'octroi d'un DDP sur les parcelles n° 1434, 1457 et 1542 est accepté par 32 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

M. Eloi Rossier apporte quelques informations complémentaires :

- la modification du plan de zone pour la zone M2 sise au sud des terrains du centre sportif, que vous aviez validée et qui a paru dans le Bulletin Officiel, n'a suscité « que » 37 oppositions. Ces oppositions sont de trois types, on voit donc qu'elles émanent principalement de trois sources. Elles seront bien entendu traitées tout prochainement puisque le Conseil communal recevra ces opposants tout bientôt au chalet Orny ;
- la réflexion pour la construction d'une école internationale et de logements aptes à accueillir par exemple les groupes qui souhaitent venir s'entraîner au centre sportif est toujours en cours. On peut penser que d'ici le mois de juin on puisse vous présenter une solution qui travaillera sur les synergies entre l'exploitation du centre sportif et la création de ces futurs logements avec très certainement des salles de classe.

03 Pour une affectation rapide du local des Fleurettes à Villette

M. Damien Maret tient à préciser qu'il n'y a eu aucune concertation avec les signataires du postulat pour une adhésion à la Maison de la Santé à Sembrancher. Ce postulat porte uniquement sur l'aspect financier. En effet, le Conseil général a voté en décembre 2012 un investissement de CHF 1'634'000.- pour l'achat de ces locaux afin d'y installer des médecins. Durant la législature 2013-2016, aucun médecin n'a été trouvé pour occuper ces locaux. Ceux-ci sont donc toujours vides et non terminés. D'un point de vue purement financier, la situation ne peut pas continuer ainsi ! Les signataires du postulat demandent que le Conseil communal se positionne rapidement pour l'occupation des locaux ou même la vente.

M. Eloi Rossier prend la parole : dans les derniers mois de la précédente législature, il avait eu le plaisir d'accueillir Mme Aude Michellod. La discussion avait abordé l'ensemble de la problématique médicale et plus particulièrement de ces locaux. Le Conseil communal de la précédente législature se souciait de cette problématique mais n'avait pas voulu hypothéquer une future affectation de ces locaux en y installant le bureau des infirmières et de Pro Senectute et qu'il était prêt à étudier toutes solutions. Il considérait cet objet comme un des dossiers stratégiques de la future législature. C'est pourquoi le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière à propos de ce postulat.

Le postulat pour une affectation rapide du local des Fleurettes est accepté à l'unanimité.

04 Pour une adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé de l'Entremont

Mme Aude Michellod présente le postulat.

Un conseiller demande si cette adhésion mettrait en péril la possibilité d'installer un centre médical sur le site de Curala ?

M. Yves Bruchez prend la parole pour informer que MM. Jean-Maurice Tornay, préfet, et Jean-Pierre Deslarzes, ont été reçus par la Commission de la Santé. M. Eloi Rossier a très clairement informé ces personnes que dans le cadre du projet de Curala, il est impératif, en fonction des investisseurs, de pouvoir mettre en place un cabinet médical. Cet intérêt a été bien compris par ces représentants de la Maison de la Santé.

M. Eloi Rossier informe que le Conseil communal recommande d'accepter l'entrée en matière à propos de ce postulat.

Mme Aude Michellod annonce que les membres de la commission retirent leur demande de vote à bulletin secret.

M. Dominique Tellen, en tant que membre des secouristes, se récuse.

Le postulat pour une adhésion sans réserve à la Maison de la Santé à Sembrancher est accepté à l'unanimité.

02 Halle de bus à Périn à Verbier – octroi d'un prêt communal de CHF 5 mio à TMR

M. François Corthay rappelle l'historique des transactions entre la Commune et TMR concernant la gare ferroviaire.

La simple mise à niveau de la gare TMR du Châble aurait péjoré de manière prépondérante un développement du site de Curala. Le projet retenu portant sur l'enterrement partiel de la gare, nécessitait un financement plus important : 27 mio. TMR SA a obtenu des subventions fédérales à hauteur de 9 mio pour la partie ferroviaire. Un crédit d'engagement communal de 17 mio a été accepté en décembre 2015. En échange, TMR SA cède à la Commune la jouissance de toutes les surfaces de la parcelle n° 18359 non-utilisées pour la gare. De plus, TMR SA a la gare postale qui se trouve en aval de la cure du Châble ; la Commune pourra en bénéficier en mettant à disposition de TMR SA un terrain d'égale surface. En contre-partie, TMR SA s'est engagé à prendre à sa charge le financement de la halle de bus de Périn pour un montant de 5 mio, en plus de l'infrastructure de l'aménagement intérieur pour 2 mio sous forme d'un DDP de 40 ans.

TMR SA a eu une proposition de crédit à 18 ans de 1.6% et a demandé à la Commune de reprendre ce financement si elle avait de meilleures conditions, ce qui est le cas. La Commune s'est engagée à prendre en charge les intérêts du prêt de 5 mio à hauteur d'un montant maximum de CHF 120'000.-/an, soit 2.4% d'intérêt, en contrepartie du « gel » de l'important montant des transports publics avec TMR SA. La Commune économise ainsi un montant de CHF 60'000.- par an.

D'autre part, la Commune a obtenu pour Curala un prêt NPR du Canton du Valais pour un montant de 4 mio, prêt sans intérêts et remboursable sur 20 ans. Le prêt NPR est un crédit pour les Nouvelles Politiques Régionales, pour développer l'attractivité de certaines régions, notamment les régions alpines et périphériques.

La Commune a un contrat d'exploitation des transports publics avec Car Postal SA, qui sous-traite l'exploitation à TMR SA, qui devra être renouvelé pendant 40 ans. S'il ça ne devait pas être le cas, la Commune reprend la halle au prix coûtant moins 2.5% d'amortissement moins le calcul pour la vétusté. Ce prêt sera donc totalement couvert par la récupération de la halle. Après les 40 ans d'exploitation par TMR SA, la halle reviendra à la Commune pour CHF 1.- symbolique.

Pour information, TMR SA va devoir renouveler son contrat avec Car Postal SA. Si les conditions devaient être meilleures que celles du contrat actuel, la Commune rediscutera la prise en charge des intérêts de ce prêt.

A chaque renouvellement de contrat (10 ans selon convention), les conditions du prêt seront réexaminées et réévaluées.

La COGEST donne un préavis favorable à l'octroi de ce prêt à l'unanimité.

L'octroi d'un prêt communal de CHF 5 mio à TMR SA est accepté par 40 voix pour et 1 voix contre.

03 Commissions

01 Permanentes :

Energie

PDC : Corthay Thomas (président), Alter François, Bratter Marcus, Michaud Christophe, Rossoz Sébastien

PLR : Guinnard André

EA : Michellod Vincent

Invités : Mento Mélanie, Perreten Rodolphe, Jost Nicolas

Naturalisation & octroi du droit de cité

PLR : Michellod Aude

Intégration & cohésion sociale

PDC : Bratter Marcus, Deslarzes Sophie, Vaudan Maurice, Vaudan Patrice

PLR : Roux François

EA : Troillet Pierre

02 Non-permanentes :

Centre sportif de Verbier

PDC : Fellay Simon, Jost Nicolas, Rossoz Sébastien

PLR : Machoud Nicolas, Roux François

Aménagement de la Place Centrale de Verbier

PDC : Borloz Louis, Fellay Guillaume, Michellod Patrick, Tellen Dominique

EA : Oreiller Marie

Comité de développement du site de Curala

PDC : Borloz Louis (représentant de la commission Tourisme), Fellay Hervé, Rossoz Sébastien, Tellen Dominique

M. Eloi Rossier informe que l'appel à investisseurs est paru dans le Bulletin Officiel le vendredi 10 mars 2017. La Commune a déjà reçu un certain nombre de demandes pour obtenir le cahier des charges. Ces demandes proviennent d'investisseurs de Suisse romande, d'investisseurs valaisans et d'investisseurs étrangers. Des présentations à des investisseurs ont déjà été faites ; d'autres suivront le 29 mars et en avril.

Un conseiller demande pourquoi aucun représentant de la commission Tourisme ne fait partie de cette commission-ci. M. Eloi Rossier précise que c'est le Conseil général qui nomme les membres des différentes commissions et non le Conseil communal. Le Conseil communal ne voit aucun inconvénient à ce qu'un membre de la Commission Tourisme soit intégré.

Un conseiller général demande au Conseil communal de faire preuve de plus de transparence. Il souhaite éviter que des informations importantes sur d'éventuels investisseurs paraissent dans la presse avant que les personnes intéressées soient mises au courant ; ceci vaut également pour d'autres grands projets.

Pour M. Eloi Rossier, ce souhait est légitime. Lorsque le délai pour l'appel à investisseurs sera échu, le Conseil communal fera part de la liste des personnes qui ont demandé le cahier des charges, celles-ci ont dû déposer un montant de CHF 1'000.- pour obtenir le cahier des charges. Si un projet est déposé par un investisseur, ce montant leur sera rendu. De même, le Conseil général sera tenu régulièrement informé des étapes de l'évaluation de ces divers projets.

Une conseillère demande si les membres du Conseil général ont accès au cahier des charges. Il est répondu que le premier document est disponible, les annexes sont des documents très techniques. Oui, le document de présentation générale est visible. Une réflexion sera faite sur la meilleure façon de le mettre à disposition.

M. Marcus Bratter demande s'il existe un cahier des charges pour les commissions non-permanentes.

Mme Mélanie Mento précise que certaines commissions ont déjà un cahier des charges mais que ce n'est pas le cas de toutes. Chaque commission devrait élaborer elle-même son cahier des charges.

Les commissions sont présentées dans l'état à ce jour. Celles-ci peuvent encore évoluer en fonction des besoins.

04 Organe de révision : nomination pour la période législative 2017-2020

M. François Corthay indique que la loi oblige à renouveler l'organe de révision à chaque législature. La fiduciaire PWC officiait comme tel depuis trois législatures. Elle donnait entière satisfaction, mais le Conseil communal pensait qu'il serait bienvenu de changer après 12 ans, d'autant plus que le responsable, M. Jacquet, ne pourra plus auditer la commune car, après deux législatures, le responsable doit laisser sa place. De plus, la personne déléguée par PWC sur place quitte la société.

Cinq offres sont parvenues à la Commune. MM. Jérôme Maret et Florian Perraudin les ont analysées, et Mme Mélanie Mento, en tant que Présidente du Conseil général, a donné son avis.

Le Conseil communal, sur préavis de la commission des Finances, propose la fiduciaire BDO SA de Sion. Les honoraires de cette fiduciaire sont les plus bas : CHF 32'400.- (PWC CHF 55'512.-). Cette fiduciaire audite également la Commune de Sion et donne entière satisfaction.

La Commission de gestion préavise positivement la nomination de la fiduciaire BDO SA comme nouvel organe de révision.

La nomination d'un nouvel organe de révision pour la période législative 2017-2020 est acceptée par 39 voix pour et 2 abstentions.

05 Crédit complémentaire

01 CHF 358'000.- Restaurant provisoire Centre sportif : achat de 18 porta-cabines

M. Eloi Rossier prend la parole. Après réflexion, la Commission du centre sportif a décidé de maintenir le restaurant ouvert pendant les travaux, car la salle OM est en voie de finition, ce qui veut dire afflux de clients, que l'on espère nombreux, il faut donc avoir un restaurant pour les accueillir. De plus, le gestionnaire du restaurant a signé des contrats avec nos structures de la petite enfance à Verbier (crèche et UAPE) pour les repas. Ce service doit être assuré après la fermeture du restaurant actuel qui sera démoli ce printemps.

Il avait été prévu dans le budget un montant de CHF 75'000.- dans les frais de fonctionnement pour faire face à ce besoin de garder le restaurant ouvert. Après mûre réflexion, il a été décidé de commander un certain nombre de containers qui permettront de construire un restaurant provisoire sur la surface qui était autrefois la surface du curling, entre la patinoire et la nouvelle salle omnisports. 18 containers pourront permettre de construire ce restaurant provisoire et de l'ouvrir aussi rapidement que possible. Pendant la petite période durant laquelle le restaurant devra absolument être fermé, grâce à l'amabilité de M. Marcus Bratter, l'hôtel Montpellier met ses cuisines à disposition pendant une dizaine de jours.

Ces containers pourront être revendus à bon prix, nous espérons que ces CHF 358'000.- pourront être récupérés en bonne partie.

Un montant de CHF 300'000.- avait été budgétisé pour la location de ces containers, soit CHF 75'000.- la première année, CHF 150'000.- en 2018 et CHF 75'000.- au premier semestre 2019, accepté au plénum de décembre. Finalement, il a été décidé de les acheter, raison de la demande de crédit complémentaire.

Pour assurer une certaine qualité du restaurant, il vaut mieux acheter des containers neufs. Les containers pourront servir au remplacement de locaux.

La Commission Aménagement du territoire et Infrastructures touristiques soutient ce crédit complémentaire à l'unanimité puisque l'achat est nettement moins cher que la location.

La COGEST préavise favorablement ce crédit complémentaire pour les mêmes raisons que la Commission précédente et pour la possibilité de réutilisation.

Le crédit complémentaire de CHF 358'000.- pour l'achat de 18 portacabines pour le restaurant provisoire du Centre sportif est accepté à l'unanimité.

04. Informations / présentations

01 Parking des Marais-verts

01 Tarifs appliqués

Une demande de savoir si la signalisation du parking des Marais-Verts était suffisante, ainsi que les tarifs appliqués avait été faite.

M. Louis-Ernest Sidoli présente un tableau des tarifs appliqués au parking des Marais-Verts :

- tarif hivernal : 1^{ère} heure gratuite
les heures suivantes CHF 2.50/h
au max. 24 h. CHF 24.-

Le tarif hivernal est valable du 1^{er} décembre au 30 avril.

- tarif hors saison : 1^{ère} heure gratuite
Les heures suivantes CHF 2.-/h
Au max. 24 h. CHF 16.-

Le tarif hors saison est valable du 1^{er} mai au 30 novembre.

02 Visibilité des tarifs – proposition

Tous les panneaux indicateurs des parkings, stipulent cette première heure gratuite.

La taille d'écriture est soumise à des normes, la Commune ne peut pas prendre d'initiatives !

03 Mandat pour expertise du décompte final et des plus-values de l'AMO

M. Eloi Rossier confirme qu'au mois de janvier dernier, le Conseil communal avait décidé de mandater une expertise afin de clore le sujet du parking des Marais-Verts. La Commune est en passe de signer cet accord avec l'expert que nous avons approché. Ce dernier a souhaité se joindre le concours d'un économiste afin que tous les aspects de ce dossier puissent être analysés en détail.

Le Conseil général sera informé lors de sa séance du mois de mai, de l'avancement de cette expertise qui sera présentée, selon toute vraisemblance, pour la fin de l'année.

La Commune n'est pas encore en possession du décompte final de ce parking car toutes les factures ne sont pas encore rentrées. Sachez cependant que l'argent dépensé à ce jour est nettement inférieur au budget qui avait été prévu.

02 Centre sportif Verbier :

01 Budget réfection des vestiaires et construction de gradins de la patinoire

M. Antoine Wasserfallen présente le projet avec différentes images. Les vestiaires actuels sont en mauvais, ils nécessitent d'être isolés, rafraîchis, rééquipés, notamment de nouveaux sanitaires.

Il est actuellement étudié que les vestiaires 7 et 8, qui avaient été prévus dans l'abri PC soient transférés dans le programme de construction du centre sportif, pour un montant de CHF 221'044.-.

Le Conseil général avait octroyé un montant de CHF 860'700.- pour la réalisation des vestiaires 1 à 6 sous les gradins nord de la patinoire.

Le budget pour les nouveaux gradins est de CHF 183'870.-.

La décision doit encore être entérinée par la Commission et par le Conseil communal pour la construction de ces nouveaux vestiaires au sud de la patinoire qui seraient intégrés au projet de développement du centre sportif. Cette étude doit encore être affinée pour savoir ce qu'il en coûterait de l'assainissement des autres vestiaires.

M. Eloi Rossier intervient pour répondre à une demande qui avait été faite pour la halle de curling. Si le budget nous en laisse le loisir, ce que nous ne savons pas encore aujourd'hui, d'intégrer le curling notamment là où se trouvera le restaurant provisoire. L'endroit paraît idéal pour un minimum de trois pistes car il est déjà couvert, ce qui est nécessaire si on veut pouvoir pratiquer par toute météo. Les architectes étudient actuellement cette possibilité en tenant compte de toutes les pistes d'économie possibles, car la Commune estime qu'il est de notre devoir de la faire, bien entendu dans le cadre du budget.

03 Rénovation du Café des Amis et de la Maison de Commune

M. Eloi Rossier présente l'avancement des travaux de rénovation du Café des Amis. Le gros-œuvre est quasiment terminé mais quelques « surprises » sont apparues.

Celles-ci font que le budget que le Conseil général a alloué pour la rénovation complète est insuffisant.

Le bâtiment a été complètement détruit, mis à part la façade qui donne sur la place a dû être gardée comme l'a exigé la CCC, il a fallu développer des trésors d'ingénierie pour la tenir debout (étayage et consolidation) ; il eut été plus simple et meilleur marché de la démolir et de la reconstruire à l'identique. Ceci a occasionné des frais supplémentaires qui, à l'époque, n'avaient pas pu être calculés dans le budget. Il faut aussi dire que les premiers calculs qui avaient été transmis aux architectes avaient « une exactitude à géométrie variable ». Il a donc fallu reprendre le tout. Le Conseil général sera tenu informé prochainement de la suite du dossier.

M. Rodolphe Perreten, architecte en charge des travaux, explique que 450 à 500 m³ qui manquaient dans le calcul initial, à CHF 1'200.-/m³, l'étaiyage et la consolidation de la façade sud représentant environ CHF 80'000.-, les travaux sous la maison de commune (petite tour au nord-est) où les fondations n'étaient pas assez profondes, des travaux de sous-cœuvres pour un montant d'environ CHF 30'000.-, la mise aux normes Minergie obligatoire pour les bâtiments publics, l'ascenseur, l'obligation de maintenir le toit en ardoises (CHF 250.-/m² subventionnés), le désamiantage pour environ CHF 30'000.-. Tous ces éléments n'étaient pas intégrés au calcul de base du bâtiment car à l'origine, il était plutôt prévu une rénovation, une mise aux normes du bâtiment plutôt qu'une démolition et reconstruction du bâtiment, ce qui s'est finalement révélé nécessaire pour avoir un résultat convenable. Des informations plus détaillées sur l'évolution du dossier et des travaux, avec des chiffres précis, seront données aux différentes commissions.

04 Planning 2017

La séance sur le Tourisme a été avancée au 10 mai.

La séance sur les comptes aura lieu le mardi 13 juin au lieu du mercredi car le jeudi est un jour férié.

Les dates de plénum 2018 et de toute la législature seront également fixées.

Une possibilité d'avoir des plénums supplémentaires est réservée, si le besoin s'en fait sentir.

05. Divers

01 Projet de rénovation de la Place d'Orny à Verbier

M. Vincent Michellod prend la parole pour une introduction succincte du sujet. La place Orny se trouve derrière le bâtiment de la poste à Verbier, c'est une place de jeux, qui n'est aujourd'hui plus homologuée. Les travaux du parking des Marais-Verts l'ont fortement abîmée, ceux-ci étant terminés, la réfection de la place peut commencer.

Un budget de CHF 250'000.- avait été voté pour l'année 2017 pour la remettre en état. Ce budget portait sur les éléments de jeux, mais on se rend compte que le terrassement et d'autres aménagements sont à refaire. Le budget a donc été revu, il doit encore être affiné.

M. François Roux présente le projet. La place fait 1'650 m² et cette surface attirera probablement pas mal de monde. On pourrait en profiter pour les inciter à visiter les autres sites « sportifs » offerts par la commune : Via ferratta, Madzeria, mur de grimpe du centre sportif, etc.

Tous les engins prévus dans ce projet sont démontables et pourraient être installés ailleurs si nécessaire ; seuls les socles devraient être refaits.

Le montant du terrassement, installation des socles et des engins s'élèverait à CHF 230'000.-. (sol coulé CHF 260.-/m²), des économies pourraient être réalisées en choisissant d'autres revêtements (gravier ou copeaux CHF 55.-/m², plaques de gazon CHF 72.-/m²).

Une proposition et un budget plus détaillés seront présentés lors du plénum du mois de mai.

Question : qu'en est-il de la sécurité ?

La société Kompan (marque allemande la plus vendue au monde), représentée par Mme Hannah Kukles, directrice des ventes pour la Suisse et qui a son siège à Médières, a proposé les prix les plus intéressants.

La société Kompan collabore avec une association qui étudie depuis plus de 20 ans le développement cognitif des enfants pour développer des jeux sécurés. Sécure ne veut pas dire qu'on ne peut pas se taper la tête contre un poteau, ça veut dire que le risque de grave blessure est minimisé. Toutes les zones de sécurité sont calculées. Tous les engins sont homologués et garantis dix ans.

02 M. André Guinnard lit sa demande :

« AGENTS DE QUALITE » pour Bagnes

Par négligence ou par paresse intellectuelle, nous arrivons à tolérer des comportements ou des faits qu'en d'autres circonstances nous dénoncerions comme inacceptables.

Nous vivons dans une commune touristique. Nous accueillons des hôtes et des visiteurs qui ont d'autres besoins, d'autres attentes et un autre regard que l'indigène sur la vie de tous les jours. Ainsi, il faut admettre que nos hôtes, qui paient des services, ont le droit de ne pas se satisfaire de nos pratiques ou de nos habitudes, surtout lorsqu'elles sont facilement perfectibles.

Pour illustrer ces propos, voici 4 exemples d'interventions peu coûteuses pour améliorer diverses situations.

Premier exemple : lorsqu'il utilise un bus-navette dans Verbier, l'indigène sait naturellement où il se trouve, comme par exemple à l'arrêt « Centre sportif », mais ce n'est pas le cas de la majorité de nos hôtes. Or, sur les plans-horaires des arrêts des bus-navettes, certains noms ne sont même pas mentionnés. L'hôte, peu familier de la station, ne sait pas où il se trouve, ni quel bus il doit prendre.

Un point rouge sur le plan qui indique « Vous êtes ici » suffirait à faciliter la recherche et à rassurer nos hôtes.

*Deuxième exemple : toujours aux arrêts de bus, il y a rarement un **banc**, ou de quoi s'asseoir. Comme il faut parfois attendre 10, voire 20 minutes avant de pouvoir embarquer, cela peut être très pénible, surtout pour nos seniors ou pour une maman qui doit encore porter des skis. En fait, **17 d'arrêts sur 28** ne sont pas équipés pour s'asseoir.*

*Installer, là où c'est possible, de **simples bancs en tronc** avec dossier, peut considérablement améliorer le confort et l'usage des transports publics.*

*Troisième exemple : dès l'arrivée du printemps, chacun peut voir fleurir des échafaudages et autres structures sur lesquels sont ficelés des **bâches** ou des **panneaux d'entreprises** de toutes les couleurs et de tous formats. On voit également d'autres panneaux : « A vendre » ou « A louer ». Tout cela est **inesthétique, voire bordélique**, et contrevient aux articles 78 à 82 du Règlement de Construction de Verbier et aux articles 8 et 23 du Règlement de Police de Bagnes.*

Quatrième exemple : après une chute de neige, nos routes sont généralement bien dégagées. Mais c'est plus rarement le cas pour les **trottoirs**. Il en résulte que les personnes à mobilité réduite ou les mamans avec poussettes, par exemple, préfèrent circuler sur une chaussée dégagée, plutôt que sur les trottoirs mal déneigés ou rendus dangereux par la neige fondue des abords, neige qui gèle ensuite.

Le règlement communal devrait permettre aux bordiers de mettre la neige sur le trottoir avant le passage du service de déneigement (avant 08h00 ?). Pour parachever le travail, il existe des balayeuses à neige, idéales pour les trottoirs en pavés.

Sans prendre la place de la police, ces exemples démontrent qu'en agissant sur de petits détails, l'on peut faire mieux pour nos hôtes (et indigènes) avec peu de moyens.

Mais qui relève ces faits, qui fait suivre le problème, **qui propose ou exige une solution**, si possible pragmatique et à peu de frais ?

Nous proposons que l'administration communale (éventuellement par délégation), mandate deux personnes de confiance comme « **Agents de qualité** ». Leur rôle sera d'observer, écouter, rechercher, contacter, et finalement proposer des solutions pour améliorer l'existant et la vie de tous les jours, sur l'ensemble du territoire communal.

Nous proposons de nommer à ces postes, les deux aînés, élus au Conseil Général de Bagnes, soit **Maurice Vaudan**, de la Commission Santé et Sécurité, et **André Guinnard** de la Commission des Travaux Publiques.

Ces retraités sont actifs, connaissent la commune et ses institutions, et sont assez libres de leur temps. Ils devront fournir régulièrement un rapport d'activité (tous les deux mois ?) au Conseil Communal. Ils pourront évidemment faire part de leurs observations aux commissions du Conseil Général.

Leur rôle sera précisé dans un cahier de charges et peut être limité dans la durée. Si vous êtes d'accord avec cette démarche citoyenne, Maurice et moi, nous contacterons l'Administration communale pour la régularisation de ce cas.

Cette **démarche pionnière** est un apport essentiel pour valoriser notre tourisme d'exploitation. Elle optimise aussi la communication entre nos Autorités et nos citoyens et résidents. Enfin, cette démarche incite nos usagés à se responsabiliser davantage.

Acceptez-vous cette idée ?

M. Eloi Rossier prend la parole et en conclut que l'idée est acceptée par acclamation et dit, non sans humour, que le Conseil communal devra réfléchir au moyen de les défrayer.

Il est évident que l'accueil est une concentration de beaucoup d'aspect, et si quelque chose peut être fait dans ce sens-là, le Conseil communal y sera favorable. Ce sujet sera abordé avec la Commission du tourisme tout prochainement.

M. Mélanie Mento précise que la Commission « Mobilité dernier kilomètre » planche déjà sur certains sujets, elle devra être informée des démarches entreprises et des résultats de celles-ci.

Un conseiller dit que dans certaines agglomérations, une grande « bâche » recouvre les échafaudages, ce qui serait beaucoup plus esthétique qu'une multitude de panneaux différents.

M. Eloi Rossier précise que le Commune a exigé que tous les chantiers qui se trouvent au centre de la station soient, en période d'arrêt des chantiers, correctement cachés et entièrement recouverts de photos de Verbier.

03 Diverses questions et demandes

01 M. Sébastien Rossoz demande si, suite au postulat de la Maison de la santé à Sembrancher, la rénovation du cabinet médical des Arcades ne devrait pas être suspendue ou annulée.

M. Eloi Rossier précise que ce sont deux sujets différents. La Commune a une convention avec le médecin qui pratique aux Arcades et que le besoin de centres médicaux à Verbier est évident. D'après des consultants spécialistes, la couverture médicale pour Verbier est de 8 médecins urgentistes. Les travaux vont commencer incessamment et on ne veut pas les retarder. Quelle que soit la décision définitive qui sera prise à propos de l'intégration ou non à la Maison de la Santé à Sembrancher.

02 M. Pierre Troillet demande si tous les règlements communaux sont accessibles et de mettre à jour ceux qui ne le seraient pas.

M. Frédéric Perraudin répond que tous les règlements et directives communaux sont accessibles et à jour sur le site internet. La mise sur Extranet pose un inconvénient qui est de créer de doublons.

M. Pierre Troillet dit que le règlement des indemnités de départ des conseillers communaux n'y est pas. Il lui est répondu que ce n'est pas un règlement, mais une directive. Il fait partie d'un PV d'une séance du Conseil général et est consultable par ce biais-là.

Mme Mélanie Mento indique qu'en début de législature, une réflexion avait été faite pour créer une commission de communication, que ce soit interne ou externe. Ce sujet devrait être abordé assez rapidement pour améliorer la communication.

03 Mme Aude Michellod lit:

Organigramme et règlement du personnel

Par la présente, notre commission souhaite communiquer clairement aux membres du conseil communal, qu'à aucun moment, que ce soit dans la législature passée ou présente elle n'a demandé une révision du règlement du personnel communal, contrairement à ce qui a pu être interprété.

Par contre, à plusieurs reprises et notamment dans le texte de la motion (27.10.2015) pour une diminution du nombre de conseillers communaux, notre commission ainsi que de nombreux membres du CG, ont expressément demandé au CC :

- *qu'une réflexion majeure soit faite concernant le fonctionnement du conseil communal,*
- *qu'elle débouche sur l'élaboration de cahiers des charges et des tâches,*
- *que les impacts de ce fonctionnement sur les services et leur organisation soient analysés,*
- *que cette analyse débouche sur des processus précis et définis,*
- *et en toute fin, qu'un organigramme soit formulé.*

La motion précisait également la mise sur pied d'un groupe de travail, comprenant un membre du CG.

Les années passent et nous observons un certain marasme auprès des employés communaux, qui sont quelque peu pris en otage par le politique. Il nous semble important de rétablir un équilibre de travail, où tout un chacun puisse accomplir les tâches pour lesquelles il a été mandaté et/ou engagé, en son âme et conscience et avec plaisir et dynamisme.

Par analogie, pour qu'un enfant puisse grandir et se développer harmonieusement, on préconise un cadre clair, structuré, stable et valorisant. Le politique doit impérativement promouvoir ce modèle, pour que les entités communales puissent œuvrer au mieux au service de la population, et perdurer, de législature en législature.

M. Eloi Rossier informe qu'en début de législature, chaque dicastère a reçu la mission de faire la liste exhaustive e toutes les tâches qui lui sont dévolues et qui sont conformes au RIOA. C'est un très gros travail ! Tous les dicastères n'ont pas encore terminé.

- 04 M. André Guinnard fait remarquer que plusieurs arrêts de bus n'ont pas de banc. Il serait bien d'y remédier.
- 05 M. André Guinnard a également l'idée de créer un arboretum à Bagnes :

Un ARBORETUM pour Bagnes

Note introductive

Bien que le terme d'arboretum ne soit pas exactement approprié pour le projet proposé ci-après, c'est sous ce titre provisoire qu'il est présenté.

En fait un arboretum est simplement un parc planté d'arbres de nombreuses espèces. Le projet se rapproche davantage d'un centre forestier didactique et ludique, d'un parc d'agrément pour tous, de 1 à 100 ans, avec un accueil et un économusée du bois et de ses dérivés (artisanat, jeux, produits de la forêt, etc.). L'arboretum d'Aubonne, bien que situé en plaine, peut servir d'exemple.

Lieux

Le périmètre de l'arboretum sera défini par le service forestier et les Autorités communales. Idéalement, il se situera entre 900 et 1500 m d'altitude, sur une pente à topographie et exposition variées, traversées par des cours d'eau. Sa surface devra dépasser 30 ha.

Accès

L'arboretum devra être accessible par véhicules et pour les personnes à mobilité réduite, idéalement l'hiver aussi

Développement

Un arboretum se construit et s'organise petit à petit, voire sur plus de 40 ans. En fait, le développement de cette sorte de musée vivant ne s'arrête jamais. Mais il peut être opérationnel dès sa naissance. L'accès est libre et gratuit. Seules certaines activités particulières, comme des camps pour étudiants, la vente de produits du terroir ou en bois, des cours forestiers, des livres, de guides de moyenne montagne, etc., peuvent être payantes.

Exemple d'activités :

1. *Cet arboretum aura pour vocation d'accueillir de nombreux visiteurs. Prévoir leur prise en charge.*
2. *Prévoir d'y faire pousser, par exemple, toutes les essences de sorbiers, de mélèzes ou encore de plantes éricacées (bruyères, myrtilles ou rhododendrons...)*
3. *Un musée du bois, interactif et didactique, avec buvette et salle de réunion, équipée pour séminaires*
4. *Des aires de pique-niques, avec abris et jeux*
5. *Des sentiers finlandais, et des sentiers pieds nus*
6. *Utiliser au moins un bisse pour expliquer son rôle.*
7. *Créer des gouilles pour barboter, pêcher. Créer une piscine « nettoyée » par des plantes*
8. *Prévoir un atelier avec des cours de sculpture sur bois, et autres bricolages*
9. *Eventuellement intégrer des ouvrages militaires dans un circuit historique*
10. *Vente d'objets artisanaux, notamment en bois, des produits de la forêt, donc créer un Economusée. Une ancienne scierie à rénover aussi?*
11. *Intégrer une fabrication de fromage (Chez Eddy ?) et un four à pains (seigle)*
12. *Participation de liquoristes, apiculteurs, arboriculteurs, brasseurs, chocolatiers, confituriers, forgerons, taxidermistes, guides de moyenne montagne, chasseurs, de divers scientifiques, et/ou d'autres artisans en rapport avec la forêt et les alpages.*

Etudes du projet de l'arboretum

Ce projet unique en Valais, ou même en Suisse, devrait intéresser divers organismes privés ou publiques, et même des étudiants de HES. Il faudra déterminer un budget de faisabilité dès qu'un territoire sera proposé. A titre d'information, une étude avait été faite à Salvan pour un projet semblable en 1988, sous la présidence de M. Olivier Guex.

06 M. André Guinnard propose également un Concept senior :

Concept Seniors Bagnes

La commune de Bagnes bénéficie d'une clientèle jeune et branchée. Toutefois, notre commune peut aussi séduire une population plus âgée. La population locale, majoritairement authentique, les nombreuses infrastructures en station et dans la Vallée, la topographie variées, sont autant d'atouts que nous pouvons mieux exploiter.

Cela tombe bien, les tranches d'âges entre 55 et 75 ans sont précisément les seules tranches de clientèles en augmentation dans les alpes (et dans la société civile ?). Une clientèle négligée, voire ignorée par la plupart des destinations touristiques.

Par ailleurs, il existe de nombreuses structures à Bagnes, et ailleurs, pour occuper et s'occuper des seniors. Il y manque souvent de la coordination, une vue d'ensemble et une vision, surtout et en général en régions alpines.

Ces constats nous interpellent et nous incitent à entreprendre une réflexion pour rendre notre région très attractive pour les seniors, pour la Silver économie. Sont concernés, notamment, les transports, l'habitat, la santé, la sécurité, les services spécifiques, la communication, la qualité de vie, etc.

Notre commune de Bagnes/Verbier bénéficie d'excellentes ressources humaines pour s'occuper des seniors. Pourquoi ne pas envisager ici un laboratoire cantonal pour étudier et trouver les solutions adéquates pour mieux intégrer et implanter nos populations âgées dans nos vallées alpines ?

Image : *nos seniors bénéficient tous d'un bas de laine. Pour certains, ce bas est mité (les pauvres, les malades...), pour d'autres, il est rempli d'or (les riches, les bien-portants...). Comment mixer tout cela au bénéfice de tous ?*

Le reste du projet-concept est trop long à publier ici, mais est disponible chez M. André Guinnard.

- 07 M. André Guinnard informe que l'année prochaine, l'assemblée de la Fédération des résidences secondaires ait lieu à la salle St-Marc au Châble. Il précise également que l'APCAV (Association des Propriétaires de chalet et d'appartement de Verbier) et l'AGIV (Association des gérants immobiliers de Verbier) fêteront l'année prochaine leur cinquantenaire.

Mme Mélanie Mento indique qu'il serait bien de donner toutes ces idées et informations aux différentes commissions du Conseil général.

M. Eloi Rossier le remercie d'avoir réussi à organiser cette assemblée à Bagnes.

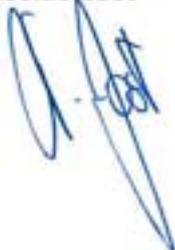
- 08 Un conseiller demande des informations sur la fermeture prévue des bureaux de poste. M. Eloi Rossier répond que la commune n'a pas été approchée par la Poste. Bien entendu, nous serons très attentifs aux décisions que la Poste pourra prendre à ce sujet et qu'elle anticipera celles-ci, autant que faire se peut.

Clôture de la séance à 21h40

Le secrétaire du Conseil général

La présidente du Conseil Général

Nicolas Jost



Mélanie Mento





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GÉNÉRAL DE BAGNES 2017-2020

SÉANCE PLÉNIÈRE « TOURISME » DU 10 MAI 2017

PROCES-VERBAL N° 3

- Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰
- Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*
- Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse
- Invités : Membres des Sociétés de Développement de Verbier et du Val de Bagnes
Membres du Conseil d'Administration de la Promotion
MM. Jean-Marc Pellissier et Thierry Corthay pour transmission au Comité des hôteliers cafetiers restaurateurs de Verbier-Val de Bagnes
M. François Roux pour transmission au Comité de l'Association des Commerçants de Verbier
M. Milko Picchio pour transmission au Comité de l'Association des gérants immobiliers de Verbier
M. Florian Michellod, Président de la SDV
M. Joël Sciboz, Directeur de l'Office de Tourisme Verbier-Val de Bagnes
M. Pierre-André Gremaud, Directeur marketing Verbier-Val de Bagnes-La Tzoumaz Promotion SA
M. Bertrand Deslarzes, Chef de la culture
M. Stéphane Scheidegger de la Tzoumaz
Direction administrative communale

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général

- 01 Procès-verbal de la Séance plénière du 22 mars 2017

03. Nouvelle plateforme E-Tourisme

- 01 Présentation de la nouvelle plateforme e-tourisme par MM. Pierre-André Gremaud et Stéphane Scheidegger

04. Présentation des comptes de la SDV et de Verbier Promotion SA

- 01 Présentation des comptes de la SDV 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Florian Michellod
- 02 Présentation des comptes de Verbier Promotion SA 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Pierre-André Gremaud

05. Carte de loisir

- 01 Présentation de la carte de loisirs par MM. Florian Michellod et Joël Sciboz

06. Structures touristiques

- 01 Présentation des structures touristiques par M. Marcus Bratter

07. Enjeux et objectifs de la Société de Développement du Val de Bagnes

- 01 Présentation par M. Bertrand Goltz

08. Décisions :

- 01 Crédit complémentaire :
 - 01 Financement du film sur la commémoration de la débâcle du Giétroz CHF 135'000.- (+ CHF 65'000.- déjà prévu dans le budget 2017) par M. Vincent Michellod
- 02 Motion :
 - 01 Panneaux solaires vivons en notre siècle, soyons proactifs par M. Dominique Tellen

09. Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire

- 01 Présentation des enjeux de la votation du 21 mai 2017 par M. Frédéric Perraudin

10. Divers

PROCES-VERBAL

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

35 conseillers généraux sont présents, 6 sont excusés et 4 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont Pierre Troillet et Patrice Vaudan.

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général

01 Procès-verbal de la Séance plénière du 22 mars 2017

Le procès-verbal de la séance plénière du 22 mars 2017 est approuvé sans remarque.

03. Nouvelle plateforme E-Tourisme

01 Présentation de la nouvelle plateforme e-tourisme par MM. Pierre-André Gremaud et Stéphane Scheidegger

En préambule, M. Eloi Rossier rappelle que l'économie touristique est en pleine mutation. Les principaux acteurs doivent relever de nombreux défis : abandon du taux-plancher et le renchérissement qui s'en est suivi, arrivée sur le marché du Magicpass, qui veut faire croire que le ski est désormais un produit low-cost, importance de l'outil communication. Le Conseil d'administration de Verbier-Val de Bagnes-La Tzoumaz Promotion a décidé, en concertation avec les sociétés de développement de rénover complètement la communication digitale. Pour ce faire, nous avons fait appel à un spécialiste tant de l'informatique que du tourisme, M. Stéphane Scheidegger. L'objectif fixé était de réunir sous un même toit les sociétés de développement, les remontées mécaniques et les principaux prestataires de l'offre touristique.

M. Pierre-André Gremaud présente le projet E-Tourisme, qui a déjà été lancé. Les 3 objectifs principaux fixés étaient :

1. Valoriser la marque « Verbier » en parlant de la marque, en ayant du contenu de qualité à diffuser dans le monde du « on-line ». Il faut aussi réagir à la dominance des OTA (agences on-line, par exemple Booking), qui sont dominants par rapport aux prix.
2. Créer une plate-forme régionale regroupant les différentes destinations locales Verbier, Val de Bagnes et La Tzoumaz. Des discussions sont en cours avec d'autres destinations afin de mutualiser les coûts et les compétences. Il était également important d'intégrer TéléVerbier, ce qui permet aux clients d'avoir une seule instance sur laquelle ils peuvent trouver toutes les informations et les offres.
3. Vendre à travers cette plateforme les produits des différentes entités : ski-pass, équipement de sport, et dans le futur de l'e-conciergerie et différents autres services.

Depuis le lancement de la plate-forme en novembre 2016, les sessions ont été augmentées durant l'hiver de 33%, en particuliers via les téléphones mobiles.

M. Stéphane Scheidegger présente le programme E-tourisme prévu sur deux ans. L'objectif est que le tourisme passe par l'E-tourisme, montrer la vraie vie à travers le

numérique. La première étape dans un projet est de fixer des objectifs, des délais et un budget, cela a été fait en 2016. Les équipes de management des différentes instances touristiques et des associations ont fait un immense travail afin d'avoir une vitrine représentative de Verbier et pas plusieurs vitrines. Dans le marketing digital, on a besoin d'informatique ; on choisit alors un fournisseur qui a le plus de fonctionnalités possibles. Au début du projet, une sélection a été faite sur un peu plus de 110 entreprises. Le fournisseur choisi propose une septantaine de centrales de réservation et environ 150 destinations. Il fallait en premier lieu rattraper notre retard : plusieurs étapes avaient été assez négatives pour arriver à mettre en place la plateforme E-tourisme. Le but fixé était de démarrer au mois de mai 2016 afin d'être opérationnel au mois de novembre. Après avoir intégré sur une même plateforme, les remontées mécaniques, les instances touristiques et les commerçants, il fallait dans un premier temps diffuser ces informations de qualité auprès de nos clients et ensuite, au cours 2017, vers les sites de références et vers les OTA. Il faut réaliser la place de marché et la centrale de réservations. En janvier 2017, le fournisseur principal fait savoir qu'il a des soucis financiers ; malgré cela, le programme a pu continuer.

Le résultat, sans entrer dans les détails, est que l'on dispose non seulement d'une vitrine qui représente une destination, mais également la possibilité de rajouter des associations qui désirent représenter un portail pour pouvoir, par exemple, inscrire leur membres à un événement ou annoncer une compétition ou un résultat (tennis, pétanque, etc...). Des portails thématiques seront également proposés, pour mettre en avant un domaine (il n'y a actuellement que celui de Téléverbier pour le domaine skiable). Une dizaine de types de portails différents seront rajoutés permettant de bien représenter les différentes destinations, par exemple Le Châble, le Haut Val de Bagnes, incluses dans la marque « Verbier ».

Les améliorations prévues pour cette année sont :

- rajouter à tous les points d'intérêt les différents événements et tout ce qui est news afin de mieux mettre en valeur les « top-events »,
- toute la partie multimédia a été grandement améliorée, des vidéos et des films sur le ski ont été tournés pour donner envie aux gens de venir, cet été, des films seront tournés sur le bike.
- les tableaux de prix et d'horaires seront été améliorés, ainsi que la place de marché et la centrale de réservations. Des passerelles devront être mises en place avec les commerçants, agences, écoles de ski (vente de forfaits) et autres fournisseurs, afin de simplifier l'achat. Un immense travail est à faire pour enlever l'aspect contraignant et faciliter et simplifier l'achat.

Le budget de CHF 300'000.- est parfaitement respecté pour 2016 et 2017. CHF 30'000.- ont été rajoutés pour améliorer le design.

Aux différentes questions, les réponses suivantes ont été données :

- Il n'y a pas d'application car cela coûte trop cher, le site internet reconnaît que c'est un téléphone mobile ou une tablette et « se transforme ».
- Tous les suffixes disponibles ont été réservés et achetés fin 2015, sauf le .com qui appartient à un privé. Un rendez-vous est d'ailleurs prévu pour négocier le rachat de ce suffixe.
- Le référencement n'a pas nécessité beaucoup d'argent ; le référencement naturel est excellent. En tapant Airbnb ou Booking.com nous sommes très bien positionnés.

04. Présentation des comptes de la SDV et de Verbier Promotion SA

- 01 Présentation des comptes de la SDV 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Florian Michellod

M. Florian Michellod annonce que l'évolution des nuitées en 2016 a malheureusement régressé de 4,4%, la clientèle anglo-saxonne a reculé de 10% (Brexit), une augmentation des hôtes helvétiques a été toutefois constatée.

Les taxes de séjour se montent à CHF 1'940'232.- et les autres recettes (ventes, produits divers et extraordinaires) à CHF 30'453, la subvention communale à CHF 95'000.- et la subvention liée au remboursement du prêt LIM au Centre sportif à CHF 40'000.-, soit un total de CHF 165'453, le total des recettes s'élève à CHF 2'105'685.-. Le montant total des charges se montent à CHF 2'161'365.-. L'exercice clôt avec un déficit de CHF 55'680.-

Le budget 2016/2017 a été adapté à la nouvelle perception de la taxe de séjour. Le montant total des recettes est estimé à CHF 3'836'500.- et des charges à CHF 3'784'000.- ce qui représente un bénéfice de CHF 52'500.-.

M. Michellod précise que le revenu généré par l'encaissement des taxes de séjour ne peut pas être attribué à Verbier Promotion SA, la SD a donc pris à sa charge certaines dépenses de la Promotion : événements CHF 310'000.-, brochures CHF 45'000.-, aide à l'agri-tourisme CHF 40'000.-, Bikeplan CHF 9'000.- et participation sur les casquettes CHF 8'000.-.

- 02 Présentation des comptes de Verbier Promotion SA 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Pierre-André Gremaud

M. Pierre-André Gremaud présente l'évolution des recettes ; stables malgré une baisse de CHF 150'000.- des recettes de la TPT (Taxe de Promotion Touristique) en 2015/2016. La Commune de Bagnes a, cette année-là, versé CHF 95'000.- de subventions extraordinaires.

Le budget 2016/2017 total s'élève à CHF 2'225'000.-, soit CHF 1'540'000.- pour la TPT, CHF 645'000.- de subventions et CHF 40'000.- d'autres produits (marketing, vente et divers, et produits extraordinaires). Les charges sont également stables. La variable la plus importante est l'événementiel. Les coûts ont en effet été repris par Verbier Promotion SA pour un montant de CHF 412'000.-. L'argent ainsi économisé permet de développer d'autres projets comme l'e-tourisme avec les autres destinations pour démarcher les marchés lointains. Le montant total des charges s'élève à CHF 2'225'000.-, soit CHF 785'000.- de structure, CHF 1'352'800.- de marketing.

03 Carte de loisirs

- 01 Présentation de la carte de loisirs par MM. Florian Michellod et Joël Sciboz

M. Eloi Rossier rappelle qu'en septembre dernier, le CG a accepté le nouveau règlement régissant la taxe de séjour pour nos deux sociétés de développement. La hausse des tarifs est compensée par la mise en place d'une carte de loisirs offerte à toute personne payant la taxe de séjour, ceci à l'image de ce qui se fait dans de nombreuses stations.

M. Joël Sciboz confirme que le contenu de cette carte de loisirs pour l'été 2017 est principalement les remontées mécaniques incluant le Mont-Fort pour un accès piétons gratuit et une réduction de 1% pour les cyclistes et VTTistes, ainsi que toutes les lignes de transport postal de la commune incluant le transport de vélo. L'accès à la piscine extérieure est également gratuit, à la patinoire, au Musée de Bagnes et aux Maisons du patrimoine. La carte donne également droit à la gratuité aux animations de l'Office du Tourisme (brunch à l'alpage, visite de fromagerie, etc...), 50% sur les animations de la Via Ferrata et les balades à cheval. Le golf propose 30% sur le green-fee des Esserts et 20% sur celui des Moulins. Le Verbier Festival propose quant à lui un billet offert pour un billet acheté pour 11 concerts ayant lieu à 19h et tous les concerts de 17h. Les Masterclass sont gratuites sur présentation de la carte de loisir.

Les bénéficiaires de cette carte sont toutes les personnes payant une taxe de séjour sur le territoire de la Commune de Bagnes, personnes logeant chez un hébergeur professionnel ou un privé. Le nombre de jours payants donne droit à l'équivalent de nombre de jours valables. Les résidents secondaires ont droit à une carte de loisir à la saison nominative par forfait payé jusqu'au sixième forfait payé. Du septième au dixième forfait (dix étant le maximum), il aura droit en lieu et place à la carte nominative, à trois cartes journalières pour les remontées mécaniques. Les Bagnards et les résidents pourront bénéficier d'une carte nominative au prix de CHF 120.-, ce montant devra encore être affiné avec TéléVerbier SA.

Verbier Infinite Playground est le nouveau nom de la carte loisir : Infinite se rapportant à la taille du domaine, au nombre d'activité, à la richesse de la vie dans les villages et toutes les possibilités qui pourront être offertes ; Playground pour l'idée de dynamisme, de fun pour tous.

Les hébergeurs recevront une page avec à chaque fois deux cartes imprimables. Sur le recto toutes les explications sur ce à quoi donne droit la carte, en trois langues, et sur le verso comment l'utiliser. Sur le verso de la carte en elle-même, l'hébergeur imprimera le nom du bénéficiaire et la date de validité de la carte.

Les dépliants informatifs seront déposés vers la mi-juin chez les différents partenaires et le début de la validité des cartes est prévu pour le 15 juin 2017.

En réponse aux différentes questions :

Pour 1 nuitée, la carte est valable 1 jour. Pour les résidences secondaires payant un forfait, la carte est valable toute la saison.

La carte sera effective dès l'ouverture des installations par TéléVerbier SA vers la mi-juin et jusqu'à environ le début de la saison d'hiver. Pas de carte loisir pour l'hiver (discussion en cours)

Les cartes sont nominatives et liées au paiement de la taxe et sont remises aux hôtes des différents hébergements.

Mme Mélanie Mento mentionne que TéléVerbier SA croit à cette carte, des animations sont prévues aux Gentianes pendant l'été, espérant ainsi avoir plus de clients sur les remontées mécaniques.

M. Florian Michellod précise que cette carte est évolutive, certaines prestations sont proposées aujourd'hui mais beaucoup d'autres prestations peuvent être rajoutées.

04 Structures touristiques

01 Présentation des structures touristiques par M. Marcus Bratter

M. Marcus Bratter s'est amusé à reproduire le schéma décisionnel des structures en place. Il en ressort un nombre élevé d'organes décisionnels et une certaine complexité.

En partant de la SDV et de ses partenaires (commune, hôteliers, cafetiers, TéléVerbier SA, SD de Bagnes, OT, SCAV, écoles de ski, APCAV, AGIV, entreprises), d'autres partenaires et entités ont été rajoutés (Commune de Bagnes, Verbier-La Tzoumaz Promotion SA, Verbier Promotion avec la commission Marketing et le Comité promotion & vente web, OT de Verbier et de Bagnes, Promo-bike, Promo ski, Verbier Mobility, Verbier Arts, Les Amis de Verbier, Bagnes Agritourisme). Toutes ces entités travaillent en partenariat.

Dans l'organisation Destination Management Organisation, il y a trois piliers : marketing & vente, service & accueil clientèle, gestion des infrastructures, qui tiennent debout notre station. Trois systèmes de communications et de processus décisionnels ont été ajoutés à ces trois piliers : ce qui influence les décisions, ceux qui décident les décisions, ceux qui exécutent les décisions prises.

Il attire l'attention en affirmant que si tous les partenaires travaillaient ensemble et mieux, Verbier deviendrait plus fort. Comment arriver à cela ? En clarifiant le rôle de chaque entité : établir un cahier des charges pour chaque commission qui participe à l'activité commerciale et touristique de Verbier, établir un processus de communication et former les personnes afin qu'elles puissent prendre les décisions

05 Enjeux et objectifs de la Société de Développement du Val de Bagnes'

01 Présentation par M. Bertrand Goltz

M. Eloi Rossier rappelle qu'il y a quelques semaines M. Gaston Barben, alors qu'on le croyait inamovible président de la Société de développement du Val de Bagnes, a remis son mandat. Il restera proche de nous, et plus particulièrement des nombreux événements que son activité a suscité et qu'il a soutenus et guidés grâce à son enthousiasme. M. Bertrand Goltz, qui n'est pas moins motivé que Gaston, a accepté de prendre sa succession à la tête de la Société de développement et va présenter ses objectifs et sa vision de notre tourisme.

M. Bertrand Goltz précise que M. Gaston Barben est resté 40 ans au comité dont 37 ans président de la SDVB. Le comité a été renouvelé au printemps de cette année. Les autres membres sont : Sébastien Fellay, vice-président, Emily Vaudan, caissière et comme autres membres Alexiane Bruchez, Cédric Fellay, Jean-Bernard Hérin, Laurent et Cyril Bürcher et Agim Rexhepi.

Les tâches qui incombent à la SD sont principalement la mise en œuvre d'animations directes ou indirectes dans les villages, le soutien aux sociétés locales (sponsoring et matériel), le service d'information par l'office du tourisme du Châble et de Fionnay en été (au rez de chaussée de l'ancienne école), ainsi que l'accueil et les différents projets touristiques (place de pique-nique, parcours divers, camping, auberge de jeunesse et signalétique).

08. Décisions :

01 Crédit complémentaire :

- 01 Financement du film sur la commémoration de la débâcle du Giétroz CHF 135'000.- (+ CHF 65'000.- déjà prévu dans le budget 2017) par M. Vincent Michellod

En 2015, en prévision de la commémoration de la débâcle du Giétroz, un crédit de CHF 300'000.- budgété pour 2016 a été approuvé par le conseil général.

Trois objectifs généraux ont été définis :

1. réaliser les recherches historiques et ethnologiques complémentaires,
2. réaliser un documentaire reconstituant l'événement,
3. favoriser la création de produits touristiques.
- 4.

En février 2016, le Conseil communal décide d'accorder un soutien de CHF 65'000.- à Filmic pour la réalisation d'un film documentaire fiction. À la fin 2016, la RTS donne une réponse négative à une co-production et Filmic recherche donc d'autres sponsors publics et privés.

Le 11 avril 2017, le Conseil communal décide de soumettre un crédit complémentaire de CHF 135'000.- au conseil général pour permettre le tournage en été 2017. Le budget global est de CHF 940'000.- et le financement actualisé s'élève donc à CHF 495'000.-.

Une présentation a eu lieu à la salle St-Marc la semaine précédente ; l'importance du programme et la valorisation de ce projet a ainsi pu être constaté. Une quarantaine de Bagnards ont été invités sur scène pour participer à ce film, qui sera pour nous et pour les générations futures une transition exceptionnelle.

M. Eloi Rossier informe qu'un certain nombre de démarches pour la recherche de sponsor sont en cours. Axpo a été approché par la Commune, d'autres démarches auprès de fondations importantes, dont la mission est de soutenir non pas le cinéma mais des œuvres d'art qui sont en relation avec la commémoration d'événements importants, sont également entreprises. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée ce soir sur le bouclage du budget.

La Commission Tourisme soutient ce crédit complémentaire à l'unanimité.

La Commission de gestion ne s'est pas prononcée sur ce sujet, elle considère donc que l'accord est tacite.

La demande de crédit complémentaire pour le financement du film sur la commémoration de la débâcle du Giétroz est acceptée par 32 voix pour et 2 abstentions.

Au nom des producteurs à la tête desquels il y a Michel Deslarzes, au nom des nombreux actrices et acteurs bagnards, au nom du réalisateur qui met son savoir-faire et son matériel à disposition, M. Eloi Rossier remercie les conseillères et conseillers.

02 Motion :

01 Panneaux solaires vivons en notre siècle, soyons proactifs par M. Dominique Tellen

Dominique Tellen résume le texte de la motion :

Selon la loi fédérale, l'utilisation de l'énergie solaire prime sur les aspects esthétiques. Ceci présente un problème, car, avec le règlement actuel, si quelqu'un recourt contre une décision communale, elle aura gain de cause et pourra faire « n'importe quoi ». Il serait donc intéressant, architecturalement parlant, de cadrer l'installation de ces panneaux solaires.

Il n'est pas possible d'aller à contresens de l'évolution, ni de refuser l'auto-suffisance énergétique. Un autre problème est que dans certains cas, il n'est pas possible d'obtenir le label Minergie + en appliquant les normes actuelles.

D'autre part, la subvention « ardoises » donne un signe clair d'esthétique et d'harmonie du bâti dans nos villages, mais le paradoxe est l'obligation de poser les panneaux solaires en toiture. La personne qui fait l'effort de couvrir son toit en ardoise aimerait certainement poser ses panneaux solaires en façades ou à proximité. Une constatation est que le règlement communal des constructions ne doit pas être un précis d'architecture mais il doit réguler certains éléments, avec une certaine dose d'appréciation.

Comme le confirme les directives fédérales, des éléments architecturaux et des zones doivent être plus protégés que d'autres, notamment les zones Isos, les zones centre-villages et les zones villages. Par contre dans les zones résidentielles, les directives fédérales sont plutôt de demander une déclaration d'installation plutôt qu'une autorisation de construire.

Une dernière conclusion, et non la moindre, est que la présence de panneaux solaires est un message clair pour nos hôtes, Bagnes voudrait devenir la référence des stations alpines et ce, également pour le développement durable.

De toute ces constatations découle la motion suivante : il est demandé à l'administration communale de modifier sans délai, la directive sur l'installation de panneaux solaires qu'ils soient thermiques, photovoltaïques ou combinés en permettant leur intégration en façade, en barrière de balcon et en aménagement extérieurs, respectant ainsi les directives, encouragements et règlement fédéraux et cantonaux. Le positionnement des dits panneaux, notamment pour les systèmes thermiques, doivent dépendre de données techniques et non de chiffres fixés arbitrairement.

La technologie évolue rapidement et il est fort déconseillé d'ajouter ce point au règlement communal des constructions car la procédure est trop longue à chaque modification car elle doit être validée par le canton. Une directive communale est plus appropriée.

M. Antoine Cretton, Conseiller communal en charge du dicastère des constructions, informe que le Conseil communal recommande d'accepter cette motion. Le développement durable est une notion qui nous tient particulièrement à cœur.

La motion Panneaux solaires vivons en notre siècle, soyons proactifs est acceptée à l'unanimité.

09. Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire

01 Présentation des enjeux de la votation du 21 mai 2017 par M. Frédéric Perraudin

M. Eloi Rossier rappelle que la LAT a été décidée par le peuple suisse contre la volonté valaisanne mais qu'aujourd'hui la loi est en vigueur et que notre marge de manœuvre est extraordinairement étroite. Cependant, grâce à la sagesse de nos prédécesseurs, la Commune de Bagnes ne se trouve pas du tout dans l'obligation de procéder à du dézonage, c'est une chance. Ce résultat est le fruit de décisions judicieuses qui ont été prises en 1999 et 2000, où plus de 43 ha ont été dézonés à l'occasion d'une modification du RCCZ. Cela ne veut pas dire qu'une commune comme Bagnes n'a pas besoin de la LcAT, au contraire, elle en a extraordinairement besoin si elle veut poursuivre son développement et de ne pas voir les quelques procédures qui sont actuellement en cours de modifications bloquées par le Canton.

M. Frédéric Perraudin présente :

- quelques directives d'application de la Confédération,
- quelles ont été les marges de manœuvre qui ont été retenues par le Canton du Valais,
- quelques informations sur le contenu du Plan directeur cantonal et ce qu'on entend par ces éléments-là,
- quels sont les éléments qui doivent impérativement figurer dans la LcAT fédérale,
- le calendrier qui est défini par la Confédération,
- les conséquences d'un rejet par le peuple.

Il rappelle que le peuple suisse a accepté la LAT le 3 mars 2013 et qu'elle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 ; en Valais elle avait été rejetée par 80% des votants. Selon la loi fédérale, les zones à bâtir doivent répondre uniquement aux besoins pour les 15 prochaines années pour ne pas avoir des réserves disproportionnées. Le Valais dispose de 3'200 ha de réserve de zones à bâtir non construites, le besoin des 15 prochaines années est d'environ un tiers de ces surfaces, soit un peu plus de 1'000 ha. Selon les calculs établis par la Confédération, le canton du Valais doit dézoner 2'000 ha. Selon le planning, les cantons doivent adapter et approuver leur LcAT et le Plan directeur cantonal dans les cinq ans, soit au 1^{er} mai 2019.

L'approche du Conseil d'Etat du Valais a toujours été d'utiliser le maximum de marge de manœuvre possible, l'enjeu étant d'éviter les dézonages. Ce qui a été imaginé par le canton du Valais a été d'utiliser une nouvelle notion qui est le périmètre d'urbanisation (cette notion était inconnue dans l'ancienne LcAT), cette démarche a été approuvée par la Confédération et devra bien entendu figurer dans la loi pour être utilisée.

La notion de périmètre d'urbanisation permet de garder une marge de manœuvre supplémentaire : aux zones à construire actuelles et aux besoins pour les 15 prochaines années (calcul effectué par rapport au développement de la population et aux emplois créés dans une commune), on ajoute les besoins à 15 autres années. Cette zone réservée n'est pas constructible, par contre elle n'est pas dézodable non plus, du moins dans l'immédiat.

La Commune de Bagnes n'est pas concernée par le périmètre d'urbanisation. À ce jour, les besoins des 15 prochaines années ne sont pas tout à fait couverts par le solde des zones à bâtir disponibles. Cela s'explique pour deux raisons : un gros développement de la population ces dernières décennies et le dézonage de 43 ha en particulier dans les Mayens-de-Bruson. Actuellement, il manquerait 22 ha de zones à bâtir dans la commune.

Dans la configuration actuelle, les zones mayens sont de la compétence des communes, avec la nouvelle LcAT et la nouvelle Loi sur les Constructions (LC), la Commission Cantonale des Constructions (CCC) aura compétence pour délivrer les autorisations de construire. Par contre, le canton a réussi à convaincre la Confédération qu'il y avait un intérêt patrimonial à ne pas laisser les mayens (grange qui pourrait être transformée) tomber en ruines. Aujourd'hui, on ne peut absolument rien faire, avec la nouvelle LcAT, des résidences secondaires pourront être réalisées, avec des exigences assez strictes. Les zones mayens seront validées par le Conseil d'Etat.

Dans le calendrier défini par la Confédération, l'entrée en vigueur de la LcAT est fixée au 1^{er} mai 2019. Le périmètre d'urbanisation et les zones réservées devront être définies d'ici au 1^{er} mai 2021. Dans les 8 ans qui suivront, les plans d'affectation de zones devront être modifiés.

Les conséquences d'un rejet par le peuple seraient désastreuses. Un avis de droit a été réalisé pour identifier les conséquences d'une exécution lacunaire de la LAT à partir du 1^{er} mai 2019 : un moratoire sévère sur les zones à bâtir serait appliqué avec les conséquences économiques d'un tel arrêt effectif.

Frédéric Perraudin présente encore un extrait de la fiche C1 du Plan directeur cantonal qui prévoit le calcul du dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat. Pour Bagnes, les construites sont estimées à 335,7 ha, les zones non construites 43,2 ha et les besoins théoriques à 65,1 ha, le manque de surface est de 22 ha. Avant d'augmenter les zones à bâtir, le Canton demande toutefois une densification plus élevée de celles-ci. Tant que le Canton n'a pas réglé le dézonage sur l'ensemble du territoire, il risque de ne pas y avoir de mise en zone, ou très peu. Par contre, les communes qui ont encaissé de l'argent pour les appels en plus-value pour les équipements des surfaces devront indemniser les propriétaires.

10. Divers

Clôture de la séance à 22h40

Le secrétaire du Conseil général

La présidente du Conseil Général

Nicolas Jost

Mélanie Mento



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GÉNÉRAL DE BAGNES 2017-2020

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2017

PROCES-VERBAL N° 4

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Décisions

01. Comptes 2016

- 01 Examen des comptes 2016 des SIB et de la Municipalité
- 02 Rapport de l'organe de révision
- 03 Approbation des comptes 2016

02. Crédit complémentaire

- 01 CHF 300'000.- Bâtiments : Café des Amis

03. Décisions diverses

- 01 Règlement des structures d'accueil communales :
 - 01 Approbation
 - 02 Présentation des directives de fonctionnement
- 02 Postulat : Communication et participation avec le citoyen

04. Information - présentation

- 01 Règlement pour la gestion des déchets

- 02 Postulats :
 - 01 Adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé de l'Entremont
 - 02 Pour une affectation rapide du local des Fleurettes à Villette
- 03 Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment
- 04 Modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud

05. Divers

- 01 Situation sur la gestion et l'exploitation du Centre sportif (postulat)
- 02 Courrier de réponse de La Poste CH SA relatif aux offices postaux

PROCES-VERBAL

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services et les représentants de la population. Elle passe ensuite la parole à M. Eloi Rossier pour une présentation des événements au centre sportif le vendredi précédent.

Le président fait part de la gravité du sinistre et du drame auquel nous avons échappé. Il y aurait très bien pu y avoir des blessés voire même des morts. Tout un train de mesures ont été prises déjà vendredi et samedi matin puis lundi matin lors de la séance de la Direction administrative, puis lors d'une première séance avec l'ensemble des entreprises concernées par le centre sportif, l'ensemble des assureurs qui nous ont témoigné dès vendredi, de leur soutien. Il remercie MM. Louis-Ernest Sidoli et Eddy Gay ainsi que toute leur équipe pour leur professionnalisme extraordinaire.

M. Louis-Ernest Sidoli présente ensuite l'ensemble des mesures prises d'une part et de l'état des lieux. Il confirme que les soucis primordiaux ont été les hommes et femmes des corps de pompiers, tous les intervenants (SIB, police municipale, employés communaux, etc...) présents sur le site et qu'il a fallu protéger. 21 explosions se sont produites et bien plus de bonbonnes explosées ont été récupérées sur place.

L'alarme a été donnée à 13 h 29. Sept minutes après le déclenchement de l'alarme, M. Eddy Gay, Chef des pompiers, accompagné de M. Olivier Fellay, contremaître aux Travaux Publics, le feu s'était déjà beaucoup propagé. A 13 h 50, la partie piscine était déjà atteinte. Il fallait protéger la grue en la refroidissant pour éviter qu'elle parte en vrille, et surtout une des entrées de la salle omnisports. Le feu a continué à se propager et les pompiers n'ont pas pu faire grand-chose pour l'arrêter, ils ont donc tâché de sauvegarder ce qui pouvait l'être en particuliers l'isolation de la salle omnisports.

Une centaine de sapeurs-pompiers étaient présents sur le site, une trentaine de véhicules, 5 samaritains, ambulanciers, chef samaritains du canton avec 3 véhicules, une vingtaine de policiers avec 10 véhicules, des renforts d'Orsières, Martigny, Montreux, Montana avec leur auto-échelle qui a un bras de 38 mètres (plus long et plus facile à manipuler), l'auto-échelle de Lausanne avec un bras de 48 mètres, Cimo de Monthey pour les éventuelles interventions chimiques (ammoniaque et toutes les émanations toxiques). L'alarme a été déclenchée surtout par rapport à la toxicité. La centrale de la police cantonale à Sion a déclenché l'alarme sur « Bagnes » et non pas uniquement « Verbier ».

L'entreprise de sécurité SP Sécurité a été engagée pour la surveillance du site pour empêcher l'accès durant l'intervention et pour la suite.

M. Eloi Rossier confirme que les journalistes n'ont cessé de le solliciter jusqu'au samedi dans l'après-midi. M. Bertrand Deslarzes, responsable de la Cellule de communication, a organisé très rapidement le point presse avec les journalistes déjà présents. Aujourd'hui encore nous avons beaucoup de demandes.

Il précise les trois priorités définies :

1. établir un comité de gestion de pilotage du centre sportif. Ce comité de pilotage s'occupe de toutes les questions ayant obligatoirement besoin d'une réponse soit immédiatement soit un peu plus tard. Eloi Rossier préside ce comité et Louis-Ernest Sidoli en a la charge technique et administrative. Un bureau d'ingénieurs spécialisés a été mandaté pour la dépollution du site. Les représentants de la Commune sont MM. :
 - Wasserfallen Antoine, architecte communal,
 - le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour le groupement BDL qui conduit la rénovation du centre sportif avec M. Délitroz, Assistant Maître d'Ouvrage (AMO) du bureau Comina SA,
 - Frédéric Perraudin qui prend la responsabilité de tout l'aspect administratif lié aux assurances. Nous avons bien entendu contacté le personnel du centre sportif pour les accompagner, pour répondre à leurs besoins et pour leur assurer de notre soutien et de leur retrouver un poste de travail.
2. La communication est assurée par M. Jean-Marc Sandoz. M. Jean-Sébastien Bruchez, qui a vu son outil de travail partir en fumée, sera la personne de contact. Toutes les questions concernant l'ouverture de la piscine extérieure, la salle omni-sports seront traitées, mais en l'état actuel, il ne nous est pas possible d'y répondre. Des contrôles du béton et autres doivent être réalisés avant de pouvoir prendre une quelconque décision.
3. Le centre sportif sera reconstruit mais cela passe par des réflexions approfondies. L'autorisation de construire que nous avons obtenue du Canton concerne la rénovation et non pas pour une construction. Cela va bien entendu générer un certain nombre de frais et nous avons eu contact avec les assureurs qui, malgré leur bonne volonté, défendent aussi leurs intérêts. Nous n'hésiterons pas à nous faire conseiller au besoin par des avocats spécialisés.

Réponses à différentes questions :

- Toutes les mesures sont prises pour que les risques éventuels soient analysés, circonscris notamment certains produits chimiques stockés. Des mesures ont également été réalisées à la Step mais il faudra évacuer l'eau stagnante sur le site.
- Les entreprises effectueront des carottages dans tous les bétons pour s'assurer qu'ils n'ont pas souffert. Il n'y aura aucune décision de reconstruction ni d'aménagement même provisoire sans que nous soyons sûrs que cela est possible.
- Le premier objectif est bien entendu celui de la sécurité, lorsque celui-ci sera assuré, le deuxième objectif sera de pouvoir nettoyer les ruines aussi rapidement que possible.
- Les infrastructures du Verbier Festival n'a que très peu souffert et le Verbier Festival ne sera pas perturbé si nous arrivons à nettoyer les abords avant le 21 juillet.
- L'enquête est en cours, les résultats nous seront transmis le plus rapidement possible. Un certain nombre d'hypothèses sont émises, celles-ci doivent être vérifiées par l'enquête. Nous ne nous permettrons pas de faire de commentaire sans connaître les résultats de l'enquête. Ce que l'on peut dire c'est que l'endroit où le feu a démarré était consigné jusqu'à hier à 15 h 30, ce qui veut dire que la police n'a plus besoin d'être sur les lieux pour poursuivre son enquête.

Des applaudissements sont adressés à tous les intervenants, notamment les pompiers, pour le travail énorme et efficace réalisé.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

41 conseillers généraux sont présents et 4 sont excusés.

Les deux scrutateurs nommés sont Gérard Maret et Clotilde Perraudin.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Décisions

01. Comptes 2016

-
- 01 Examen des comptes 2016 des SIB et de la Municipalité
 - 02 Rapport de l'organe de révision
 - 03 Approbation des comptes 2016

Le président Eloi Rossier introduit la présentation des comptes 2016 en consultant le diagramme présentant la santé des comptes de la Commune de Bagnes qui est quasi parfait, à l'exception du degré d'autofinancement qui n'obtient « que » la note 4 ! L'attractivité de notre commune est confirmée et génère toujours une activité économique importante. La politique voulue par le Conseil dès janvier 2013, maîtrise des charges et priorisation de nos investissements, est confirmée. Les incertitudes qui grèvent encore en partie notre situation économique n'ont pas eu autant d'effets négatifs que craint dans un premier temps. Le tableau récapitulatif du message introductif fait ressortir que les chiffres clés se maintiennent au-dessus du budget 2016 et parfaitement dans la ligne des comptes 2015. Avec quelques CHF 30 millions de marge d'autofinancement, nous pouvons assumer l'essentiel de nos investissements. Cette marge aurait été encore meilleure sans les provisions rendues nécessaires par la décision cantonale au sujet des Forces Motrices, nous pouvons donc nous montrer satisfaits de cet exercice.

Il relève l'excellent travail de toute l'équipe des finances sous la responsabilité de Jérôme Maret pour la Commune, de Florian Perraudin pour les SIB et d'Alexandre Gordio pour les contributions, ainsi que la précieuse collaboration de tous mes collègues du Conseil. Il profite aussi de l'occasion pour remercier toutes les commissions du Conseil général qui ont analysé ces comptes avec toute la diligence voulue et dans un souci de parfaite collaboration.

M. François Corthay présente les comptes 2016 en rappelant les deux éléments principaux :

1. la maîtrise des charges malgré l'amélioration des services communaux, par exemple la mise sur pied d'une crèche UAPE.
2. la priorisation des investissements.

Quelques remarques préliminaires son formulées :

- Un montant de CHF 6 mios a été prélevé pour le parking des Marais Verts, sur le fond « parking » à notre disposition, fond principalement alimenté par le projet « 3 Rocs » qui n'a pas pu réaliser le parking public et qui a versé un dividende de CHF 8,5 mios, ainsi que tous les propriétaires de nouvelles constructions qui n'ont pas la possibilité ou le loisir de créer des places de parc. Cela a un impact tant sur les recettes que sur les charges.
- Par contre, l'impôt sur les revenus des sociétés hydrauliques a été corrigé par le Canton du Valais pour les années 2012 à 2015, basé sur les résultats réels de ces sociétés, ce qui représente environ CHF 1,5 mios par année pour notre commune, soit CHF 6 mios pour quatre ans, nous avons donc corrigé notre résultat par une provision de CHF 6 mios. Au niveau des revenus, ce montant n'a pas d'incidence, c'est bien CHF 128 mios, soit CHF 13 mios de plus que le budget. Cet important montant est notamment dû aux recettes fiscales. La marge d'autofinancement, en prenant compte le montant de CHF 6 mios, s'élèverait à CHF 36 mios. C'est une des années record et on peut en être très satisfait par rapport aux investissements de ces dernières années.
- L'excédent de recettes s'élève à CHF 4.8 mios.
- Les investissements ont été moindres par rapport au budget. Trois causes principales : l'école de Versegères qui n'a pas pu démarrer aussi tôt que voulu à cause notamment d'oppositions, le centre sportif qui a été retardé d'une année, et le fermage et la SEDRE dont les investissements ne sont plus sous l'autorité communale mais de SEDRE SA.

M. Jérôme Maret présente ensuite le détail des charges 2016.

M. François Corthay reprend la parole pour présenter les recettes fiscales :

L'écart important par rapport au budget, notamment les impôts sur les personnes physiques, revenus et fortune ainsi que sur les impôts à forfait, s'explique par le fait que le budget 2016 a été établi sur la base des chiffres 2014.

Les recettes sur les personnes morales représentent également une importante réduction d'environ CHF 6,5 mios, dont cette provision de CHF 6 mios sur les recettes d'impôts sur les revenus des sociétés hydrauliques.

Concernant la péréquation financière, deux chiffres sont très importants pour Bagnes : la commune contribue à CHF 8,2 mios pour la péréquation 2016 (soit entre 25 et 30% du fonds commun), par contre, comme nous sommes une commune de montagne, nous avons un retour d'un peu plus CHF 1'3 mios.

En complément d'information, les recettes des redevances hydrauliques sont importantes, un peu plus de CHF 5,2 mios mais inférieures de CHF 691'000.- par rapport à 2015 en raison de la pluviométrie nettement inférieure (-23% d'apport hydraulique au barrage de Mauvoisin).

Rapport de l'organe de révision PWC :

M Stéphane Jaquet remercie le service financier, les contributions, le Conseil communal pour la coopération au cours de ces 11 années.

Le rapport de l'organe de révision PWC confirme que les comptes sont conformes à la loi sur les finances cantonales ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion des finances, sans remarque particulière.

La Commission PASSEP accepte les comptes, mais s'inquiète sur l'utilisation des montants pour assurer les gardes médicales sur Verbier, ainsi que l'organisation des services communaux pour assurer de bonnes conditions de travail aux collaborateurs.

La commission ATCB salue la santé des finances de la commune, mais se soucie des conditions de travail du personnel du service des constructions ainsi que du cahier des charges du personnel de l'aménagement du territoire. L'exploitation des infrastructures pour lesquelles nous avons investi doit être étudiée.

La Commission de gestion relève l'attractivité de notre commune et l'excellente santé financière. Il rappelle que nous devons garder toute notre attention sur les signaux économiques. Il est primordial de diversifier notre économie et effectuer une transition vers une économie d'exploitation. La commission relève également les efforts consentis par les différents services pour être plus efficaces, mais attention à ne pas préteriter les prestations aux citoyens. Les charges seront difficilement compressibles vu les nouvelles charges dont nous fait cadeau le Canton, ainsi que les coûts d'exploitation de nos investissements récents. Les indicateurs financiers sont très bons. Le progrès dans la structure et l'organisation des services généraux est également relevé, ainsi que la volonté de faire participer les membres du CG à la stratégie du groupe SIB. La commission recommande l'acceptation des comptes 2016.

Les comptes 2016 sont approuvés par 36 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Le président remercie le Conseil général pour la confiance témoignée en assurant avoir pris note des différentes remarques qui émanent de vos différents rapports

02. Crédit complémentaire

01 CHF 300'000.- Bâtiments : Café des Amis

M. Antoine Cretton présente un bref rappel historique. En 2013, le Conseil général a accepté un crédit de CHF 1,3 mios pour la rénovation du bâtiment du Café des Amis. Il était prévu que ces travaux se terminent en 2015.

Le 17 décembre 2014, le Conseil communal a souhaité faire une salle complémentaire dans les combles et une rallonge de CHF 250'000.- a été demandée pour la surélévation. Ce qui fait un crédit total de CHF 1'55 mios. À ce moment-là, on parlait bien d'une transformation-rénovation du bâtiment. Les choses ont été plus complexes et difficiles que prévu. En réalité, nous avons dû procéder à une démolition et une reconstruction.

De plus, lorsque les architectes ont repris le mandat, ils se sont aperçus que le devis initial avait été sous-estimé. Le calcul initial du m³ SIA de 1'100 m³ représentait par rapport à leur propre calcul de 1'685 m³, une différence de presque 600 m³ à CHF 1'200.-/m³.

Ensuite, un certain nombre d'opérations nécessaires n'avaient pas été calculées dans le devis initial, notamment le désamiantage, la pose de l'ascenseur, le renforcement sismique et divers aménagements extérieurs. D'autre part, le Canton a exigé le maintien de la façade sud pour des raisons esthétiques tout en demandant la démolition de la façade nord pour des raisons de sécurité et de statique. À ce moment-là, les subventions prévues pour la rénovation ne pouvaient plus être accordées puisqu'il s'agissait d'une démolition, ce qui a évidemment péjoré la situation financière. Tous ces « oublis » se chiffrent à CHF 500'000.- environ à ce moment-là.

Le Conseil communal a chargé l'architecte communal de limiter les coûts dans des limites acceptables, en étroite collaboration avec l'architecte en charge des travaux, M. Rodolphe Peretten. A force de vouloir limiter au maximum les coûts, on risque de se retrouver devant un résultat insatisfaisant.

En décembre 2016 le crédit qui avait été accordé était dépassé, mais le Conseil communal n'a pas voulu prendre le risque d'une estimation sommaire et de solliciter plusieurs fois le Conseil général et a préféré attendre la fin des travaux pour pouvoir, en toute connaissance de cause, solliciter votre accord.

Réponses à différentes questions :

- L'usage de ce bâtiment est administratif, le Service de la population devrait y retourner.
- Pour éviter que de telles mésaventures se reproduisent (rénovation du bâtiment de la Commune par ex.), un contrôle rigoureux par l'architecte communal devra être exécuté. Toutefois, si les calculs initiaux étaient incorrects, un certain nombre de postes n'avaient pas été comptés, notamment avec les trésors d'ingénierie qu'il a fallu développer pour maintenir la façade qu'il eût été plus simple de laisser tomber et de reconstruire à l'identique.

M. Dominique Tellen indique qu'étant donné le manque d'informations, la Commission n'a aucune prise de position.

La Commission de gestion constate que ce n'est pas une modification d'ouvrage, mais une erreur d'estimation du coût de rénovation et donne un préavis positif.

M. Rodolphe Perreten se récusé en quittant la salle.

Le crédit complémentaire de CHF 300'00.- pour le bâtiment du Café des Amis est accepté par 30 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

M. Eloi Rossier prend la parole :

Je vous remercie pour ce vote positif. Nous avons bien entendu vos remarques, que nous partageons sur la conduite de ce dossier qui n'a pas été à la hauteur des exigences voulues tant par vous que par nous.

Concernant la rénovation de la Maison de commune, qui dépend elle, de la Bourgeoisie et non pas de la commune municipale, bien entendu que nous serons très attentifs et nous avons déjà commencé à l'être en proposant un certain nombre d'exigences que nous allons imposer au groupe d'architecte qui sera choisi.

03. Décisions diverses

01 Règlement des structures d'accueil communales :

01 Approbation

02 Présentation des directives de fonctionnement

Mme Anne-Michèle Lack rappelle que suite à l'ouverture de la nurserie de Verbier le 1^{er} janvier 2017, le règlement des structures d'accueil de la petite enfance qui avait été accepté le 1^{er} juin 2007, a dû être complété. Afin d'éviter de devoir le représenter chaque année, nous avons choisi de le partager en deux parties : un règlement de base pour lequel toute modification nécessitera la validation du Conseil général et des directives d'application que l'on pourra modifier annuellement car elles contiennent le calendrier des différentes structures.

Dans le règlement de base, les points modifiés sont les suivants :

1.1 Descriptif des structures

- rajout « les nurseries accueillent à l'année les enfants entre 4 et 18 mois dont les parents travaillent (selon article 2.1 des conditions d'admission).
- rajout : « Les horaires des différentes structures sont mentionnées dans les « directives d'application ».

1.4 Fermeture

- rajout « (voir calendriers spécifiques dans les « directives d'applications »).

1.2 Inscriptions

- rajout : « le règlement et les directives d'application »

5.1 Groupes d'âge

- rajout : « Les bébés sont accueillis à la nurserie dans un lieu sécurisé, dans le respect des individualités. »

6.3 Tarif horaire

A la demande de la Commission des finances, le chapitre intitulé « subventions » a été renommé « réduction de tarif » car il s'agit bien de réduction de tarif et pas de subventions communales.

- rajout : « Toute personne titulaire d'un permis B ou L annuel qui désire bénéficier d'une réduction de tarif doit transmettre sa déclaration d'impôts, munie de toutes les pièces justificatives, pour le 31 mars, au plus tard. Passé ce délai, le tarif n° 16 est appliqué automatiquement. »

Les directives d'application comprennent notamment les responsables des différentes structures, les calendriers d'ouverture et de fermeture des structures, les horaires, les spécificités de chaque structure.

La Commission des Affaires sociales confirme qu'il s'agit d'une adaptation du règlement à l'évolution de la structure et recommande d'accepter les modifications.

La Commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents.

Le règlement et les directives d'application sont approuvés à l'unanimité.

02 Postulat : Communication et participation avec le citoyen

M. Pierre Troillet présente ce postulat qui demande à ce que l'Administration communale améliore la communication aux citoyens en :

- définissant une politique de communication tournée vers la transparence,
- développant un concept de communication d'urgence,
- organisant des présentations publiques sur les projets d'importance,
- rencontrant les citoyens afin de les intégrer aux réflexions induisant un changement de leur environnement,
- repensant la communication communale par les nouveaux médias autres que le site internet et le Bagnes-info,
- mettant en place une commission adhoc CC/CG.

Le président annonce que le Conseil communal recommande d'accepter ce postulat. Il rappelle toutefois que la proximité avec la population a toujours été cultivée lors de la dernière législature au travers des séances du Conseil communal hors les murs ainsi que des séances publiques d'information sur les principaux dossiers, par exemple lors des appels à idées concernant Curala,

Le postulat « Communication et participation avec le citoyen » est accepté par 34 voix pour et 6 abstentions.

04. Information - présentation

01 Règlement pour la gestion des déchets

M. Jean-Baptiste Vaudan présente le nouveau règlement de la taxe sur les déchets urbains.

Il précise tout d'abord que c'est sur la base du modèle de règlement qui a été établi par l'Antenne Romande et en collaboration avec le Service des Travaux Publics & Environnement, que le règlement qui sera soumis au vote lors du prochain plénum du mois de septembre, a été établi. Les principes de pollueur payeur et d'auto-financement du service de voirie ont été appliqués. Or une taxe fondée uniquement sur le nombre de résident dans le logement ou sur les unités tarifaires ou sur les mesures de plancher n'est pas conforme à la loi. L'Antenne des communes du Valais romand a reçu mandat du Conseil d'Etat de proposer une base qui soit unifiée pour le règlement et pour le calcul de l'élimination des déchets. Le calcul doit se faire sur la base de trois composantes de taxe :

- la taxe au sac, fixée de façon uniforme sur tout le territoire du Valais romand avec un seul sac pour éviter que nous ayons du tourisme des déchets entre communes voisines du Valais romand ;
- la taxe de base qui doit servir à assurer l'auto-financement du service de voirie et qui tout à fait concurrentielle;
- la troisième composante, la moins importante, est basée sur les unités tarifaires (UT), élément pondérateur variable.

Dans l'application du principe du pollueur payeur, le montant le plus important de la taxe doit être la taxe au sac. Ainsi celui qui trie mieux, produit moins de déchets et s'acquittera par le nombre de sacs inférieur à une taxe réduite. Dans les cantons de Vaud et de Fribourg, une forte diminution des sacs a été constatée après l'introduction des sacs taxés. Les personnes qui produisent des déchets sans en être véritablement à l'origine mais bien malgré elles, notamment aux bébés, aux familles ou encore aux personnes incontinentes les aides sont prévues par le biais du soutien à la jeunesse (50 sacs par année pour les enfants d'un à trois ans) ou par voie de directive pour aider les personnes qui auraient besoin de soutien. Ces aides devront être financées par le social.

La taxe de base pour les entreprises ne concerne que les déchets urbains, c'est-à-dire les déchets qui correspondent à ce que produirait un ménage. Les entreprises seront également amenées à payer une taxe de base avec une pondération selon le nombre d'employés ; de préférence à une pondération par rapport au type d'activité qui a fait l'objet de nombreux recours.

L'application de cette nouvelle façon de taxer les déchets aura besoin d'un temps d'adaptation, de contrôle et d'une campagne d'information.

M. Didier Morard présente la fourchette de tarifs, validée par l'Etat, qui est la plus basse du canton. Les communes sont plutôt de CHF 50.- à 200.-, Bagnes est à CHF 30.- à 80.- pour les logements, l'unité tarifaire est de CHF 1.- à 8.-, et pour les entreprises de CHF 30.- à 80.- avec une pondération par rapport au nombre d'employés. Les prix des sacs ont été fixés par l'Antenne du Valais romand pour éviter un tourisme des déchets. La taxe de base a été fixée à CHF 40.- et l'unité tarifaire à CHF 2.-.

02 Réponses aux postulats :

01 Adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé de l'Entremont

Le président donne lecture du courrier adressé à Bernard Giovannola, président de l'association des communes régissant la Maison de la santé. Le CC à l'unanimité, demande l'adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la santé. Les conditions suivantes sont toutefois formulées :

- cette adhésion ne doit toutefois pas empêcher de concrétiser des projets de développement au Châble ou à Verbier,
- la situation de Verbier exige un traitement particulier dont la Commune de Bagnes porte l'entière responsabilité,
- l'acceptation de la demande d'adhésion doit transmise en primeur à la Commune de Bagnes pour qu'elle en informe le CG qui avait déposé un postulat.

La réponse n'est pas encore parvenue mais cela ne devrait tarder.

Des questions concernant la garde médicale de Verbier sont formulées.

Le président confirme que seule la garde de jour est assurée par les cabinets médicaux. Afin de compléter ce service, en collaboration avec les médecins de la place et la Maison de la santé, des contacts ont été pris avec une société genevoise car la Maison de la santé n'a pour l'instant pas les ressources pour assurer la garde durant la nuit.

02 Pour une affectation rapide du local des Fleurettes à Villette

Le CC a pris la décision de faire l'inventaire des besoins de la commune et doit vérifier l'affectation possible de ces locaux en relation avec l'autorisation de construire délivrée.

03 Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment

En préambule, Norbert Fellay rappelle que le Canton a modifié son règlement sur les subventions en janvier 2017 et la Commune doit adapter le sien.

Joël di Natale poursuit la présentation en décrivant la politique climatique et énergétique fédérale : favoriser les constructions et rénovations, les rendre plus performantes, économiser de l'énergie, favoriser les énergies renouvelables et donc inciter le remplacement des installations de chauffe.

La Confédération finance cette politique via la taxe CO2. Le Canton alloue des subventions et la Commune participe également à ce soutien par les fonds NER.

Les propositions cantonales sont complétées par des exceptions bagnardes qui sont contradictoires et pourraient pénaliser nos sociétés. Le taux de pondération doit être fixé avec prudence.

03 Modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud

Une présentation a déjà été faite l'an dernier.

Tristan Larpin rappelle les 2 procédures menées en parallèle :

- modification du PAZ et RCCZ : la zone artisanale mixte (artisanat et logement densité 0.2) de 12'000 m2 passe en zone R2 de moyenne densité. Une partie en bordure de Dranse sera dézonée avec compensation à Profray.
- modification du plan de quartier avec une capacité maximale du site de 5'800 m2 de plancher brut utile et des règles d'implantation des bâtiments selon dispositions cantonales (hauteur 12 m et distance 3 m).

Le Canton a donné un préavis favorable.

05. Divers

01 Situation sur la gestion et l'exploitation du Centre sportif (postulat)

M. Eloi Rossier confirme tout d'abord que malgré le spectacle de désolation offert par le Centre sportif, il nous faut regarder de l'avant et déjà réfléchir à l'avenir de son exploitation.

L'Etat doit assumer les tâches dites régaliennes, par exemple c'est à lui de fournir l'eau, l'électricité, de s'occuper de la voirie, des routes, de leur déneigement, etc ... Il n'est pas dans ses attributions prioritaires de gérer un Centre sportif. La Commune de Bagnes a dû le faire, ces dernières années, pour suppléer à la carence des personnes ou des entités qui s'en sont occupé précédemment. L'objectif de rentabilité n'était pas le premier à atteindre.

Le Centre sportif de demain nécessitera l'emploi de plusieurs dizaines de personnes et il a paru indispensable au Conseil de confier cette tâche à des professionnels sous la forme d'une délégation de service public. La Commune aura toujours un droit de regard sur l'exploitation du Centre, notamment dans sa composante publique, c'est-à-dire la mise à disposition des aménagements pour les différentes sociétés locales. Demain, le Centre sportif complètera de façon heureuse l'offre touristique et une politique commerciale « agressive », à même d'amener du monde à Verbier devra être menée. L'appel d'offre auquel nous procéderons, répondra à toutes les exigences prévues par la Loi et sera ouvert à tout le monde, pour autant que les personnes ou les groupes qui y répondront témoignent de leur capacité à assumer pareille gestion.

02 Courrier de réponse de La Poste CH SA relatif aux offices postaux

Suite à la publication dans la presse d'un article sur l'avenir des offices de poste, la Commune a écrit à la Poste. En raison de l'accroissement de la communication numérique, la Poste justifie sa stratégie de fermeture d'offices de poste et le développement d'agences postales. Elle affirme qu'elle communiquera la liste des offices garantis et que là où une évaluation serait nécessaire, elle prendra contact avec les communes.

03 Julien Vaudan suggère qu'une enquête de satisfaction soit menée auprès des employés communaux.

04 Une réception officielle de la nouvelle juge fédérale, Mme May-Caleras sera organisée lors de la prochaine Assemblée bourgeoisiale.

Clôture de la séance à 23h25

Le secrétaire du Conseil général

La présidente du Conseil Général

Nicolas Jost

Mélanie Mento



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUÈNE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 SEPTEMBRE 2017

PROCES-VERBAL N° 5

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

02. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil général

- 01 Procès-verbal de la séance plénière tourisme du 10 mai 2017
- 02 Procès-verbal du Plénum du 13 juin 2017

03. Décisions

- 01 Règlements :
 - 01 Gestion des déchets
 - 02 Mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment
- 02 Modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud

04. Information-présentation

- 01 Dossier des constructions dites « illicites » à Verbier – mesures/engagements pris par le CC
- 02 Acquisition des parcelles n° 130 et 135 (en aval du Chalet Orny), propriétés de MM. Louis & Stéphane Piantino au prix de CHF 6'200'000.-
- 03 Parking Marais-Verts : mandat à Irbis-Consulting
- 04 Règlement sur la distribution d'eau et sur l'assainissement des eaux
- 05 Règlement PCP

05. Divers

- 01 Centre sportif - sinistre

PROCES-VERBAL

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services et les représentants de la population.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

36 conseillers généraux sont présents, 8 sont excusés et 1 absent.

Les deux scrutateurs nommés sont François Alter et Patrice Vaudan.

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

02. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil général

01 Procès-verbal de la séance plénière tourisme du 10 mai 2017

02 Procès-verbal du Plénum du 13 juin 2017

Les procès-verbaux de la séance plénière tourisme du 10 mai 2017 et du Plénum du 13 juin 2017 sont approuvés avec la remarque suivante :

- Dans le PV du 13 juin, à la page 7, dans le chapitre « Crédit complémentaire pour le Café des Amis », il était noté CHF 30'000.- au lieu de CHF 300'000.-.
- La deuxième remarque portant sur le point du Centre sportif est reportée sous le point 5 Divers ci-après.

03. Décisions

01 Règlements :

01 Gestion des déchets

M. Jean-Baptiste Vaudan salue l'assemblée et présente le nouveau règlement sur la gestion des déchets.

Ce règlement avait déjà été présenté lors du Plénum du 13 juin 2017, avec une approche juridique et globale, ainsi que le tableau des taxes. Des réponses ont également été données aux questions posées par les différentes commissions du Conseil général.

Les prix fixés par l'Antenne Valais Romand sont connus, ainsi que le montant de la taxe de base et la grille tarifaire fixée sur la base des UT (unités tarifaires).

Particuliers :

Pour chaque logement de CHF 30.00 à CHF 80.00 par an
et
par unité tarifaire (UT) de CHF 1.00 à CHF 8.00 par an
selon la définition ci-dessous :

- 1 UT est calculé pour chaque pièce jusqu'à 25m². Si la pièce est plus grande que cette dimension, 1 UT par 25m² ou fraction de 25m²
- 1 UT par cuisine
- 1 UT par local auxiliaire (WC, carotzet, etc.)

Entreprises :

Par entreprise selon le nombre d'employés de CHF 30.00 à CHF 80.00 par an
et pondérée selon la tablelle suivante :

EPT (exprimé en poste de travail à 100%)	Pondération
0.00 à 1.00	Taxe de base x 1
1.10 à 5.00	Taxe de base x 2
5.10 à 10.00	Taxe de base x 3
10.10 à 15.00	Taxe de base x 4
15.10 à 20.00	Taxe de base x 5
20.10 à 25.00	Taxe de base x 6
25.10 et plus	Taxe de base x 7

Le tableau comparatif avec les autres communes de l'Entremont ou ailleurs en Valais romand montre que la commune de Bagnes est tout à fait concurrentielle puisque nos tarifs sont moins élevés que la plupart d'entre elles.

Rapport de la Commission « Travaux Publics, Environnement & Agriculture » :
En application du principe de causalité et des dispositions figurant notamment dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement, l'élimination des déchets urbains doit être financée en totalité au moyen de taxes.

La commission tient à souligner l'énorme travail effectué par M. Morard et M. Emery afin de séparer les coûts de la voirie qui sont couverts par les taxes et les coûts de l'environnement (poubelles de rue, littering, etc.) qui sont couverts par les impôts. Sans ce travail, la taxe de base de chaque ménage aurait été au double de celle que nous votons aujourd'hui.

Selon la présentation que nous avons eue ce printemps, la taxe fixée à 40 francs devrait laisser un déficit d'environ 65'000 francs. Toutefois, ce déficit devrait être compensé par une rétrocession de la TVA. Dans le calcul, il y a également 230'000 francs d'amortissement annuel principalement dus aux investissements en moloks de ces dernières années. Cette somme nous évitera d'augmenter la taxe de base pour les investissements courants dans le futur.

La taxe au sac va augmenter les coûts pour les familles avec plusieurs enfants mais la commission des affaires sociales a fait un énorme travail pour soutenir les personnes et familles qui produisent plus de déchets que la normale pour des raisons de santé ou autre. La taxe de base n'a que peu d'influence sur le montant annuel par ménage, c'est vraiment le nombre de sacs utilisés et donc le tri des déchets qui définira le coût annuel.

La commission s'est aussi intéressée à la récupération des lavures de ménage (restes de nourriture). Un système est mis en place par la SATOM mais il est encore très cher à 33 francs la levée par sac de 110 litres soit le double d'une élimination avec les ordures ménagères. Ce système aurait impliqué une hausse de la taxe de base de 10 à 15 francs par ménage et par année. Ces déchets pourront être compostés dans un compost de jardin ou seront repris dans les déchetteries du Châble et de Verbier.

Après l'expérience des dernières années dans la récupération du papier et du carton, le carton en petite quantité pourra être collecté dans les moloks à papier. La qualité du tri dans les moloks à papier n'a pas permis d'obtenir les indemnités escomptées pour une collecte séparée. Les grands volumes de carton devront toujours être amenés à la déchetterie.

Le nouveau règlement minimise l'imposition des propriétaires de chalets et autres mayens qu'ils ne louent pas. Ils participent au financement des infrastructures avec la taxe de base, mais ils ne paient pas à double pour la production des déchets.

La commission Travaux Publics, Agriculture et Voirie, réunie en séance le 12 septembre, vous recommande d'accepter le règlement présenté ce soir par 6 voix et une abstention.

Rapport de la Commission de gestion :

La Commission de gestion félicite le Conseil communal, les Chefs de services et la Commission du Conseil général qui a beaucoup travaillé pour élaborer ce règlement.

Le préavis est favorable à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets est accepté à l'unanimité.

M. Eloi Rossier remercie la commission du Conseil communal présidée par M. Jean-Baptiste Vaudan, par le service de la voirie sous la responsabilité de MM. Didier Morard et Alain Emery pour leur remarquable travail. Il met également en évidence l'excellent travail par l'Antenne Région Valais Romand qui a conduit ce processus depuis la décision prise par le Tribunal fédéral d'obliger de passer à un système autre que celui que nous connaissions jusqu'à aujourd'hui.

02 Mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment

M. Norbert Fellay introduit brièvement le sujet :

La Commune de Bagnes possède déjà un règlement. En 2017, le canton a émis de nouvelles directives. Afin de s'aligner sur ces dernières directives cantonales, la commission Energies du Conseil communal a travaillé sur une mise à jour de son règlement.

M. Joël Di Natale présente le nouveau règlement :

L'élément déclencheur de ce nouveau règlement est qu'en 2017 le canton a émis des directives extrêmement claires sur la politique de subventions. La commission Energies a donc regardé ce qui était proposé à Bagnes et elle a décidé de s'adapter à ces nouvelles directives cantonales. La première conséquence est que la commune va aligner sa politique de subventionnements à celle du canton, la deuxième conséquence est que notre mode de subventions est renforcée : le bagnard qui décide de faire des transformations va toucher plus de subventions qu'actuellement.

Par ce nouveau règlement, le bagnard pourra recevoir plus de subventions, dont deux nouvelles améliorations de classe :

1. il va recevoir de la commune le même montant que celui qu'il recevra du canton, ce qui va doubler le montant de ses subventions ;
2. 10% du montant cantonal pour une isolation périphérique.

Question :

Quelle est la position du canton par rapport à la limitation de subvention pour les projets dans le périmètre du CAD à Verbier ? N'est-ce pas une entrave à la concurrence ?

Réponse : à ce jour, la position du canton ne nous est pas encore parvenue.

Question : les demandes faites sous l'ancien règlement mais que les travaux ne sont pas finis, quel est le règlement qui s'applique au moment du versement des subventions ?

Réponse : les demandes acceptées sous l'ancien règlement seront subventionnées selon les tarifs de celui-ci. Par contre, les décisions prises en 2017, qui ont été prises sous l'ancien règlement, seront traitées rétroactivement avec le nouveau règlement.

Question : dans le périmètre du CAD à Verbier, « Monsieur Prix » s'est-il intéressé à ce sujet ?

Réponse : la Commune de Bagnes est libre de subventionner ou non un projet, ceci n'est pas une obligation légale.

Question : dans ce cas, pourquoi uniquement le périmètre CAD de Verbier, et pas celui de Vilette ou au Châble ?

Réponse : aujourd'hui, nous sommes en limite de capacité, nous devrions investir un montant assez important. Actuellement, la densité sur le site des Fleurettes est telle que la question de l'obligation de raccordement au CAD se pose, du point de vue financier. La possibilité de traverser la Dranse pour raccorder le bourg du Châble est aujourd'hui, financièrement, inintéressant. D'autre part, le développement du secteur Curala est intéressant financièrement avec une superposition des modes de chauffage, notamment la géothermie. Le seul secteur intéressant financièrement est la zone dense de Verbier.

Rapport de la Commission de gestion : *La Commission est favorable à l'unanimité des membres présents.*

Le nouveau règlement sur les mesure d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment est accepté par 32 voix pour et 2 abstentions.

M. Eloi Rossier remercie le Conseil général pour l'acceptation de ce règlement qui fait de la Commune de Bagnes une des communes si ce n'est la commune la plus généreuse du canton dans ce type de subventionnement.

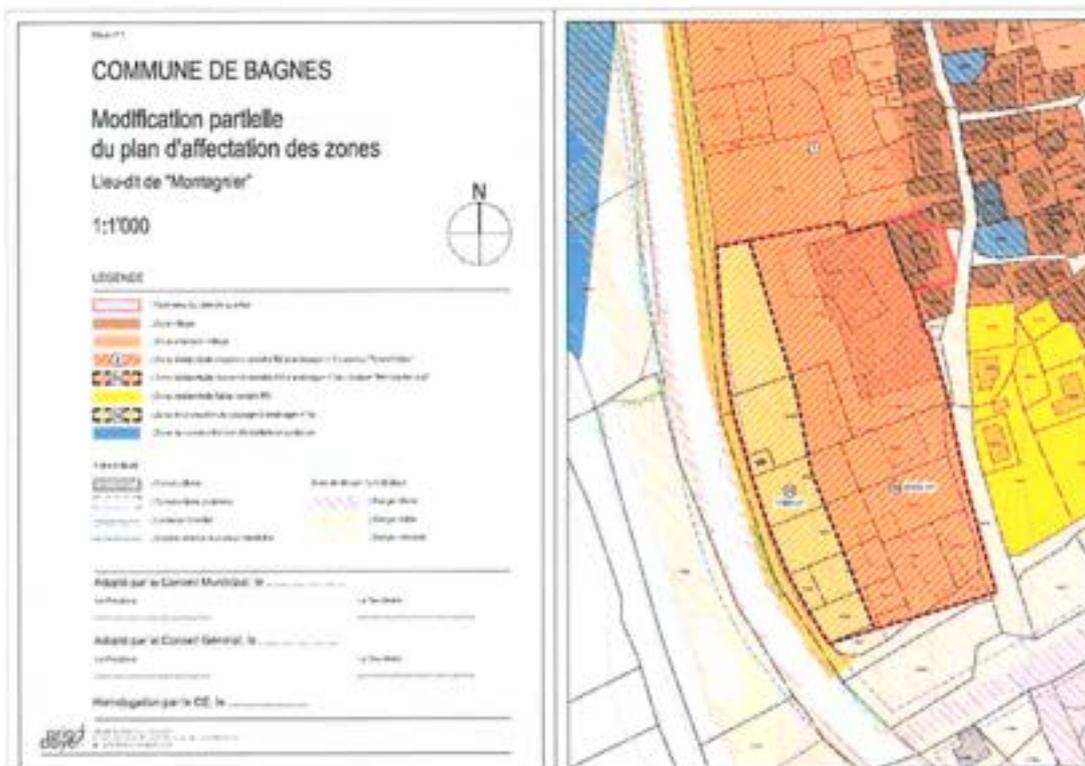
02 Modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud

M. Eloi Rossier rappelle que cette modification partielle du Plan de Quartier de Montagnier-Sud avait déjà été présentée lors du dernier Plénum au mois de juin.

M. Tristan Larpin, aménagiste communal, présente le projet. Il revient brièvement sur la présentation faite au mois de juin dernier. Deux procédures sont menées parallèlement :

1. la modification partielle du plan d'affectation des zones et du RCCZ
2. la modification du PQ.

Aujourd'hui, le secteur concerné représente un peu plus de 12'000 m² affectés en zone artisanale mixte, soit l'ensemble du périmètre.



La proposition qui est faite est de changer l'affectation de ce périmètre en deux types de zones :

1. une zone de protection du paysage d'une surface de 3'880m² le long de la Dranse
2. le solde en zone résidentielle R2 à aménager avec l'obligation d'y effectuer un plan de quartier.



Actuellement, l'ensemble de ce périmètre se trouve en zone à bâtir. Avec le nouveau PQ, la surface prévue en zone de protection du paysage sera dézonée. Il a déjà été convenu avec les services cantonaux que ces 3'880m² seront utilisés pour une nouvelle mise en zone artisanale dans le secteur de Profray. Comme vous le savez, à la suite de l'entrée en vigueur de la LAT le 1^{er} mai 2014, le canton avait cinq ans pour faire valider leur loi cantonale et leur plan directeur (qui n'est toujours pas validé à ce jour), et pendant ce laps de temps, toute nouvelle mise en zone doit être compensée m² pour m².

Parallèlement, l'article 110, alinéa c du RCCZ précise que le secteur de Montagnier-sud est soumis à un plan de quartier, qui définit les aires d'implantation des bâtiments ainsi que les dispositions constructibles (hauteur, distances, etc...) en zone R2.

M. Eloi Rossier relève que la commune bénéficiera de la possibilité de mettre en zone artisanale la totalité de la surface correspondant à la zone de protection du paysage qui sera créée en bordure de la Dranse, l'échange m² pour m² étant une obligation.

Question : la commune met en avant la clause du besoin, l'impression est plutôt que passablement de logements sont vacants dans la commune.

Réponse : la fiche C1 du plan directeur définit le besoin pour les zones à bâtir de toutes les communes. La commune de Bagnes a la chance de ne pas devoir dézoner. Une projection pour les quinze prochaines années a été faite et il apparaît que la commune manquerait de 20 hectares de zones à bâtir (40 ha actuellement pour un besoin projeté de 60 ha). M. Eloi Rossier précise que ces calculs ont été faits par les services cantonaux et que c'est une chance pour la commune de Bagnes de ne pas être obligée de dézoner, nous devons cette situation à la sagesse de nos prédécesseurs qui en 1999-2000 ont dézonné environ 43ha principalement dans les mayens de Bruson et dans le secteur du Sonalon à Verbier. Une fois le plan directeur cantonal adopté, la commune va présenter la modification totale de notre plan de zones, d'autres mises en zone à bâtir seront proposées au canton.

Si cette modification est refusée, cette zone restera une zone artisanale et rien n'empêchera les propriétaires de l'utiliser comme telle. Or, la politique communale a voulu extraire les zones artisanales des zones habitées.

Question : la route longeant actuellement la Dranse serait partiellement supprimée, des aménagements des rives sont-ils prévus, notamment pour le cheminement piéton qui va jusqu'à Champsec ?

Réponse : la route est conservée.

Question : quel type de logement pourra être construit dans cette zone ?

Réponse : la décision d'aujourd'hui ne porte pas sur le type d'habitation mais sur la modification partielle de cette zone et de l'implantation de bâtiments appartenant à un futur plan de quartier.

Question : la politique de la commune est de revoir toutes ces zones artisanales ?

Réponse : la politique de la commune est axée sur trois orientations :

1. sortir autant que faire se peut, les zones artisanales qui apportent des nuisances au voisinage. Cela n'est possible que dans la refonte totale de notre plan de zones qui sera mis à l'œuvre lorsque le plan directeur cantonal sera accepté, en principe à partir de 2019 et les années suivantes ;
2. de profiter de toutes les opportunités pour élargir les zones à bâtir puisque nous sommes en manque de zones à bâtir (- 20 ha) ;
3. offrir à nos entreprises une zone artisanale élargie dans la région de Profray. Tous les propriétaires ont été contactés en leur proposant des conditions de droit d'emption pour que la commune puisse être maîtresse du foncier et ainsi mettre les terrains à disposition des entreprises. Les procédures sont particulièrement longues avec le canton et, tant que le plan directeur ne sera pas accepté, nous sommes contraints, chaque fois que nous voulons modifier quelque chose, de compenser m² pour m².

Rapport de la commission Aménagement du territoire : *La commission préavise favorablement à la majorité des membres présents.*

Prise de position de la commission PASSEP : *La commission n'est pas à proprement parler en charge d'évaluer ce dossier. Cependant, nous attirons l'attention du Plenum sur le fait qu'à aucun moment des diverses modifications de plan de zone, que ce soit pour le secteur de Curala ou pour celui que nous traitons aujourd'hui, une place pour la future école de Villette n'est faite. A plusieurs reprises, notre commission a souhaité rendre les autorités attentives à cette réflexion. L'implantation de l'école de Villette ne doit pas se faire « hors du contexte » mais être un élément clé, parmi d'autres, d'une réflexion globale et visionnaire sur l'ensemble de la rive droite de la Dranse. A ce jour, nous n'avons pas cette garantie. Au mieux, à un moment donné, l'école viendra se rajouter au plan de quartier, telle la cerise sur le gâteau, ou une verrue au milieu du visage...*

L'expérience de Versegères nous apprend qu'implanter une école ne signifie pas seulement construire un bâtiment ! La réflexion s'étend à divers niveaux : gérer et sécuriser des flux de piétons, de cyclistes, de bus, de véhicules, prévoir des places de parc pour les usagers et les villageois. Profiter de l'opportunité pour créer une plus-value pour le village ou le quartier : salle villageoise, etc. C'est un élément entier de la vie quotidienne d'un village.

Nous ne donnons pas de préavis pour ce vote, mais souhaitons vous rendre attentifs à ce manquement évident et récurrent.

« La correction est souvent plus énergivore qu'une bonne anticipation ! »

Rapport de la commission de gestion : *La commission de gestion accepte à la majorité.*

Aude Michellod se récusé pour ce vote.

La modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud est accepté par 17 voix pour, 12 voix contre, 4 abstentions.

04. Information-présentation

01 Dossier des constructions dites « illicites » à Verbier – mesures/engagements pris par le CC

M. Eloi Rossier indique qu'il a paru extrêmement important de faire le point sur cette question à propos de laquelle « on entend à peu près tout et son contraire ». Il était prévu une séance avec la commission Construction et une délégation du Conseil général, le Conseil communal reste ouvert à cette proposition et la souhaite.

M. Antoine Cretton présente le dossier.

Voici une dizaine de jours, le Service des constructions a organisé une soirée à l'intention des architectes et autres professionnels de la construction. Il était prévu depuis plusieurs mois déjà, de leur présenter les nouvelles directives adoptées par le Conseil communal sur toute une série de points les concernant. Le lendemain, certains ont dit avoir regretté que l'on n'ait pas abordé la question des régulations dont la presse a abondamment parlé suite à l'affaire des constructions illicites de Verbier.

Il semble que cette question intéresse vivement l'opinion, raison pour laquelle nous avons décidé d'en réserver la primeur au Conseil général.

Le Conseil d'Etat a demandé, il serait plus juste de dire imposé, la régularisation des dossiers jugés illicites par une sommation envoyée en avril 2016 dans laquelle il invoque l'article 150 de la Loi sur les communes qui dit « lorsqu'une autorité d'une collectivité de droit public néglige d'entreprendre une tâche ou d'accomplir un acte prescrit impérativement par la loi, le Conseil d'Etat, après une sommation au moins, prend les mesures nécessaires ou charge un tiers de l'exécution de cette tâche à la place et aux frais de la collectivité défaillante ».

Rappel chronologique des faits :

En date du 24 avril 2016, le Conseil d'Etat a adressé une sommation à la Commune de Bagnes, au sens de l'art. 150 LCo (Loi sur les communes) en l'enjoignant de respecter strictement le droit dans le domaine des constructions au sens large et de prendre les mesures organisationnelles internes nécessaires. Un double délai au 30 juin et au 31 décembre 2016 était accordé à la Commune pour accorder les garanties nécessaires.

Les engagements de la Commune vis-à-vis du Conseil d'Etat ont été précisées dans les courriers des 10 mai, 24 juin et 23 décembre 2016, soit :

- d'appliquer strictement le droit cantonal au 1^{er} janvier 2016,
- délivrer systématiquement le permis d'habiter dès le 1^{er} janvier 2016,
- de renforcer et réorganiser le Service et la Commission des constructions (abrogation de la Commission des architectes, nomination d'un architecte communal, réorganisation du service),
- de régulariser les dossiers expertisés et en suspens, avec l'aide des bureaux BISA (15 dossiers expertisés) et BTEE pour les dossiers qui doivent faire l'objet d'un permis d'habiter (toutes constructions terminées après le 1^{er} janvier 2013),
- des dossiers LFAI : en collaboration avec le SJRF.

La Commune a adressé au Conseil d'Etat un courrier le 27 avril 2017, dans lequel elle a listé les points suivants :

- le tableau récapitulatif des 81 dossiers (en suspens) régularisés au 31 décembre 2016 (102 dossiers au 20 septembre 2017),
- le tableau récapitulatif des 15 dossiers expertisés,
- 4 tableaux récapitulatifs des autorisations de construire délivrées pour les années 2013-2014-2015-2016,
- le tableau récapitulatif bureau BTEE concernant les permis d'habiter (78 dossiers ouverts au 31 décembre 2016, 101 au 24 avril 2017, 140 au 26 septembre 2017).

Entretemps, le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail chargé d'analyser la question des constructions illicites de Verbier. Le 31 mai 2017, une rencontre a eu lieu avec le Conseil d'Etat portant sur :

- une présentation orale à MM. Jacques Melly (Conseiller d'Etat) et Philipp Spoerri (Chancelier) par MM. Eloi Rossier, Frédéric Perraudin et Serge Amos,
- une info de M. Jacques Melly : les services cantonaux procéderont à des contrôles du Service des constructions de Bagnes (par sondage) pour s'assurer du bon fonctionnement (respect des engagements communaux),
- la Commune a toujours appelé de ses vœux ces contrôles et ceci dès le printemps 2016, pour valider l'action communale.

A la fin de l'été 2017, le Service cantonal juridique du registre foncier (SJRF) a posé des questions en relation avec la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par les étrangers (LFAIE) et a demandé également quelques éclaircissements au sujet des courriers de dénonciation reçus.

Le 30 août 2017, le Conseil d'Etat décide de constituer un sous-groupe de travail en charge (lettre ci-dessous) :

- du contrôle sur place du dossier des autorisations de construire délivrés par la Commune depuis le 26 avril 2016 (date de la sommation),
- de la vérification de la conformité des autorisations de construire depuis le 27 avril 2016,
- de demander à la Commune de confirmer l'exhaustivité des listes des dossiers régularisés ou en cours de régularisation et de procéder à un contrôle des régularisations effectuées.

le Conseil d'Etat

décide

1. de constituer un sous-groupe de travail en charge du contrôle sur place des dossiers d'autorisations de construire délivrés par la commune de Bagnes depuis le 26 avril 2016. Ce sous-groupe de travail est composé comme suit :
 - M. Adrian Zumstein, chef du Service administratif et juridique du DMTE (SAJMTE), Président ;
 - . M. Xavier Rémondeulaz, juriste, SAJMTE ;
 - . M. Jean-Luc Favre, collaborateur technique et inspecteur de la police des constructions, Section Secrétariat cantonal des constructions et police des constructions, SAJMTE ;
 - M. Damian Jerjen, chef du Service du développement territorial ;
 - . M. Frédéric Dorsaz, urbaniste, Service du développement territorial ;
 - M. Martin Zurwerra, Président du Centre de compétence résidences secondaires ;
 - M. Sergio Biondo, Chef du Service des registres fonciers et de la géomatique (SRFG) ;
 - . Mme Marie-Claude Toschini - Métroz, substitute juriste, SRFG ;
 - . M. François de Chastonay, substitut juriste, SRFG ;

Le sous-groupe de travail peut s'adjoindre les services des personnes utiles à l'accomplissement de leur mandat.
2. de charger en particulier le sous-groupe de travail :
 - a) de vérifier, sur la base d'un échantillon, la conformité des autorisations de construire délivrées depuis le 27 avril 2016, date du courrier du Conseil d'Etat demandant à la commune de Bagnes de revoir et d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble de la filière du domaine des constructions ;
 - b) de demander à la commune de Bagnes de confirmer l'exhaustivité des listes de dossiers régularisés ou en cours de régularisation transmises au Canton le 27 avril 2017 et de procéder à un contrôle de la conformité des régularisations effectuées sur la base d'un échantillon.
3. de charger le sous-groupe de travail de rendre compte au Conseil d'Etat des résultats de ses contrôles d'ici à la fin octobre 2017.

3 0 AOUT 2017

1 ex: par département
1 x CHE
1 x SAJMTE
1 x SDT
1 x SRFG
1 x SJA/ECCRJ
1 x SAIC

Pour copie conforme,
Le chancelier d'Etat



Le « sous-groupe de travail » doit rendre un rapport au Conseil d'Etat d'ici fin octobre 2017.

Les différents aspects contrôlés sont principalement :

- d'analyser la problématique juridique sous l'angle du droit des constructions,
- de contrôler l'aspect par rapport à la Loi sur les résidences secondaires LRS (R2),
- de contrôler la problématique LFAIE,
- etc...

La visite au Service des constructions, qui devrait durer un jour, aura lieu la semaine du 9 au 13 octobre 2017. Une visite en station de Verbier pour l'un ou l'autre dossier est prévue la semaine suivante.

Afin de préparer au mieux les contrôles des services cantonaux à Bagnes, M. Zumstein a demandé à la Commune de lui adresser les listes suivantes :

- la liste actualisée au 20 septembre 2017 des « 102 dossiers de régularisation traités »,
- la liste actualisée des 15 dossiers expertisés avec les mesures de régularisation (situation au 20 septembre 2017),
- la liste des 214 autorisations de construire délivrées du 26 avril 2016 au 31 décembre 2016,
- la liste des 180 autorisations de construire délivrées du 1^{er} janvier 2017 au 19 septembre 2017.

Pour 2017, il y a encore de nombreuses autorisations de construire à examiner, mais il s'agit surtout de modifications de constructions, de transformations ou de régularisations de constructions existantes.

Les objectifs du « sous-groupe » de travail sont de :

- vérifier le bien-fondé des régularisations menées à ce jour par la Commune,
- vérifier la conformité au Droit cantonal des autorisations de construire délivrées après le 26 avril 2016 (date de la sommation).

Le Conseil communal présentera au Conseil général les conclusions du rapport du « sous-groupe de travail » mandaté par le Conseil d'Etat.

Qu'a fait la commune pour s'adapter aux exigences de l'Etat et quel est son fonctionnement actuel ?

Pour donner suite à la sommation du Conseil d'Etat du 26 avril 2016 et pour gérer les dossiers de régularisation, le Conseil communal avait nommé en été 2016 une commission ad'hoc « Police des constructions », présidée par M. Eloi Rossier. Au printemps 2017, le Conseil communal a décidé de dissoudre cette commission et de transférer ses tâches et activités à la Commission des constructions, présidée par M. Antoine Cretton.

En cas de non-respect des plans autorisés, la Commission des constructions propose au Conseil communal les sanctions suivantes :

- amendes : de CHF 500.- à CHF 100'000.- selon la gravité de la faute et la culpabilité du requérant. Pour les cas graves ou en cas de récidive, l'amende peut aller jusqu'à CHF 200'000.-, selon l'article 54 de la Loi sur les constructions (LC). Dans la majorité des cas, une autorisation de construire complémentaire doit être demandée et délivrée pour valider les nouveaux plans, avant la délivrance du permis d'habiter.
- procédure de remise en état des lieux conforme au droit (mesure constructive) si la violation rend la construction réalisée non-conforme au RCCZ.

Il peut y avoir des gains illicites générés par un non-respect du règlement. Ils répondent à une notion juridique pénale très précise. Ce n'est qu'en cas de non-respect grave d'une autorisation de construire ayant généré des gains illicites que ceux-ci peuvent être confisqués, conformément à l'art. 54, al. 2 de la Loi sur les constructions (LC).

A titre d'exemple, si une autorisation de construire délivrée en application du RCCZ, mais non-conforme au droit cantonal a été respectée, aucun gain illicite ne peut être confisqué. En effet, la construction est conforme à une autorisation entrée en force et ne peut pas être révoquée.

La Commune peut confisquer des gains obtenus de manière illicite, par une inscription au registre foncier. En cas de vente de ce bien, des sommes importantes peuvent être prélevées sur le prix de la transaction, puisque celle-ci vaut plus que ce qu'aurait valu une construction faite dans les règles et dans le respect des autorisations accordées.

Actuellement, aussi bien le Service que la Commission des constructions et le Conseil appliquent strictement les lois en vigueur. A titre d'exemple, il nous est arrivé encore récemment d'imposer des « arrêts immédiats de travaux » ou d'exiger une remise en état de constructions en cours ne respectant pas les plans autorisés : des travaux avaient débuté alors qu'aucune autorisation n'avait encore été délivrée, ou encore, une piscine était creusée à l'intérieur d'un immeuble, alors qu'elle ne figurait pas sur les plans autorisés...

De telles situations sont heureusement plutôt rares. Elles démontrent cependant que certains architectes, promoteurs ou propriétaires indécents n'ont pas encore compris le tort que de telles pratiques ont pu causer à une région touristique dont la réputation a énormément souffert au cours de ces dernières années. Or, on sait à quel point il est difficile de reconquérir une confiance qui a été mise à mal. Je l'ai répété l'autre soir aux professionnels que nous avons invités : nous devons tous travailler au rétablissement d'une situation qui a porté un grave préjudice à l'ensemble de la collectivité bagnarde. C'est le but que nous nous sommes fixés au cours de cette législature et nous comptons sur vous pour nous aider à l'atteindre.

M. Eloi Rossier apporte des informations complémentaires à propos des dossiers en suspens. Au printemps 2016, lorsque le Conseil d'Etat, avant même la sommation qu'il nous a envoyée, a exigé que l'on fasse un inventaire exact des dossiers. On a répertorié les dossiers expertisés, puis les dossiers qui étaient encore en suspens et leur nombre s'élevait à environ 80, dossiers que nous avons communiqués au Conseil d'Etat. Ensuite, ces dossiers ont été régularisés au fur et à mesure que la commission Police des constructions ad'hoc faisait son travail, et d'autres sont venus compléter le stock de ces dossiers inventoriés comme étant en suspens. Au mois de décembre 2016, 81 dossiers avaient été régularisés, aujourd'hui on en est à 102.

Le canton, contrairement à ce qui a été dit dans certain journal, n'est pas resté les bras ballants, il a posé à la commune un certain nombre de questions auxquelles nous avons répondu. Sur les dossiers dont nous avons transmis la liste, le canton a procédé à des contrôles par sondage, notamment le Service juridique du registre foncier auquel nous avons dû donner des explications sur une douzaine de dossiers.

Actuellement, toutes les réalisations terminées depuis le 1^{er} janvier 2013 font l'objet d'une délivrance d'un permis d'habiter. Aucun bâtiment ne peut plus « passer entre les gouttes », d'autant que le bureau BTEE (bureau chargé de l'étude des dossiers en suspens et du contrôle final des constructions) est très pointilleux et que rien ne lui échappe. Les dossiers non conformes deviennent des dossiers « en suspens » car pour une raison ou une autre, le permis d'habiter ne peut pas être délivré. L'architecte ou le propriétaire a l'obligation de résoudre ou d'appliquer la mesure qui lui a été demandée par le Service des constructions avant que le permis d'habiter ne puisse être délivré.

Question : la régularisation des dossiers porte-t-elle à partir du 1^{er} janvier 2016 ?

Réponse : un certain nombre de dossiers étaient en suspens au Service des constructions et nécessitaient un traitement. Certains dossiers l'ont été et ont été régularisés. Les 102 dossiers représentent les 81 dossiers transmis au Conseil d'Etat et 21 dossiers sont venus se rajouter à ceux-ci au fur et à mesure que BTEE contrôle les constructions sur place. BTEE a déjà procédé à 140 visites sur site, avec un rapport pour chacune d'elles.

Question : comment se passe la régularisation ?

Réponse : la régularisation peut se faire suite à la constatation d'une infraction par le Service des constructions ou par le Service de la sécurité, ou par la dénonciation d'un voisin ou autre.

- 02 Acquisition des parcelles n° 130 et 135 (en aval du Chalet Orny), propriétés de MM. Louis & Stéphane Piantino au prix de CHF 6'200'000.-
M. Eloi Rossier présente le dossier. Il s'agit des parcelles n° 130 et 135 situées à proximité du chalet Orny, au bout du chemin des Marais-Verts.



Ces parcelles sont particulièrement bien situées au cœur de Verbier, l'une d'elle jouxte même la rue de la Poste.

Le prix de CHF 6'200'000.- correspond au marché actuel, voire même légèrement en-dessous.

La commission Aménagement du Territoire et le Conseil communal pensent qu'il serait utile que la Commune devienne propriétaire de ces deux parcelles.

Un chalet datant de 1937 est situé sur la parcelle n° 135. Celui-ci a été restauré, il comprend trois logements sur trois étages dont un est loué à l'année et le plus petit est loué à la saison. Le logement principal, à l'étage intermédiaire, est occupé par MM. Louis et Stéphane Piantino.

M. Piantino a approché la Commune car, vu son âge déjà avancé, il souhaite acheter un appartement et ne peut plus entretenir une parcelle aussi grande ; il ne souhaitait pas non plus vendre à un acteur de l'immobilier à Verbier et vendre à la Commune est pour lui, un certain gage de stabilité et de pérennité.

La Commission Aménagement du Territoire a étudié cette proposition, puis le Conseil communal a validé la démarche. La Commune n'a pas une obligation de devenir propriétaire de ces parcelles, mais c'est une opportunité, elle sera proposée lors du prochain Plenum.

Question : pourquoi la Commune est-elle intéressée à acquérir ces parcelles ?

Réponse : la Commune est intéressée essentiellement de par leur situation au cœur de Verbier et à proximité du chalet Orny et à proximité d'une zone d'intérêt public.

Question : quelle est la surface de ces parcelles ?

Réponse : la parcelle n° 130 fait 89m² entièrement en zone touristique T1 avec une densité de 0,8 ; la parcelle n° 135 fait 636m² en zone touristique T1 également, ainsi qu'une toute petite partie en zone d'installation publique de 14m², et 1'010m² en zone touristique T2 avec une densité de 0,6, la surface totale de cette parcelle est de 1'660m².

Question : le bâtiment sis sur cette parcelle est-il protégé ou inscrit au registre Isos ?

Réponse : non, ce bâtiment n'est pas protégé.

Question : quel serait l'usage de ces parcelles ?

Réponse : pour l'instant, aucune réponse définitive ne peut être apportée, si ce n'est l'intéressante proximité du terrain avec le chalet Orny. La Commune a été approchée par plusieurs personnes et sociétés qui auraient un projet qui pourrait trouver place sur une telle parcelle. Il est trop tôt aujourd'hui pour présenter ces projets-là parce qu'ils n'ont pas été transmis de façon « solide ».

03. Parking Marais-Verts : mandat à Irbis-Consulting

M. Eloi Rossier rappelle que l'expertise que le Conseil communal a souhaitée au mois de décembre 2016 a été confirmée par le Conseil communal de la présente législature. La Commune s'est approchée du bureau Irbis-Consulting à Morges où Mme Eve Moytier et M. Philippe Martin, ingénieurs, analysent actuellement le parking « sous toutes ses coutures » et plus particulièrement de faire une analyse critique des 33 points mis en évidence par l'AMO, d'identifier d'éventuelles moins-values, de faire une analyse critique des conventions signées en 2009 et 2013 et d'analyser le crédit d'engagement approuvé par le Conseil général en 2013 et d'apporter une appréciation quant au prix de la place de parc. Une fois que les résultats de cette expertise seront connus, le Conseil général en aura la primeur.

Il est évident que le rapport d'expertise sera public.

Question : quel est le planning de cette analyse ?

Réponse : l'expertise a commencé il y a quelques semaines à la réception des derniers documents. Mme Moytier et M. Martin ont demandé des documents complémentaires de bureaux d'ingénieurs spécialisés, notamment les documents établis à l'époque par le bureau d'ingénieurs Tissières, afin d'avoir une analyse aussi complète que possible.

Nous avons bon espoir que le rapport soit porté à notre connaissance un peu avant la fin de l'année 2017.

Question : la question du respect des marchés publics sera-t-elle traitée par ce bureau ?

Réponse : cette question ne sera pas directement traitée par cette expertise, elle sera analysée, au besoin, par nos propres soins. Il faut constater que les marchés publics de ce parking n'avaient pas subis, à l'époque, une quelconque opposition.

La procédure suivie par la Commune respectait bien entendu la loi sur les marchés publics.

Question : comment la Commune a-t-elle eu connaissance d'Irbis-Consulting ou par qui a-t-il été recommandé ?

Réponse : la Commune a entrepris un certain nombre de démarche et approché un certain nombre de bureau. Nous avons eu contact avec un bureau de Sion qui avait répondu favorablement dans un premier temps et qui a finalement refusé. Le bureau choisi a été rencontré dans le cadre du projet des Mayens-de-Bruson.

Question : le tarif de la location de la place de parc à la journée a-t-il été réévalué suite à une demande lors d'un précédent Plenum ?

Réponse : cette décision appartient au Conseil communal et c'est en collaboration avec le service de police, qui établit les tarifs des parkings, qu'elle sera traitée.

Question : quel est le taux de fréquentation de ce parking ?

Réponse : en décembre 2017, ça fera deux ans que le parking est ouvert. Des statistiques seront volontiers transmises lors du Plenum de décembre.

04 Règlement sur la distribution d'eau et sur l'assainissement des eaux

M. Norbert Fellay introduit brièvement le sujet.

Les SIB, à la demande des autorités, ont préparé un projet de règlement dont le but est de diminuer la facture des usagers. Cette proposition a été présentée à plusieurs commissions et a suscité de vifs débats. Dès lors, afin de poursuivre, de freiner voire de stopper ce processus de réflexion, il est important d'en rappeler le contexte général.

M. Joël Di Natale revient sur le règlement actuel qui a été validé par le Conseil général en juin 2013 et ratifié par le Canton en juin 2014.

Les bases de calculs comprennent :

- une taxe unique de raccordement basée sur la valeur cadastrale du bien,
- la consommation basée exclusivement sur une taxe administrative, une souscription d'unité tarifaire (UR) et la consommation par le nombre de m³ d'eau consommée,
- la défense incendie basée sur le nombre de borne hydrant (BH) et la valeur cadastrale du patrimoine de la Commune de Bagnes.
- la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et de l'Eau (SSIGE) met à jour des recommandations (prix, m³, etc...) que la Commune est contrainte de respecter.

Le règlement actuel respecte à la lettre l'article 17 de la Loi Cantonale sur les Eaux (LCEaux) qui fixe que les communes assurent l'autofinancement des coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations publiques d'évacuation et d'épuration des eaux par le biais de la taxes causales fixées dans un règlement. Pour rappel, lors de la présentation du nouveau règlement sur les eaux en 2012, une entrée en vigueur sur deux étapes était préconisée : la 1^{ère} étape consistait à constater si le service s'autofinçait et à stopper ainsi la procédure, ou s'il manquait encore des moyens de financement et que l'étape 2 s'imposait. Lors de la mise en vigueur de l'étape 1, le Conseil communal a décidé de ne pas entreprendre l'étape 2 car les moyens d'autofinancement étaient à disposition.

Si le règlement devait être modifié, toute modification doit passer par le Conseil d'Etat.

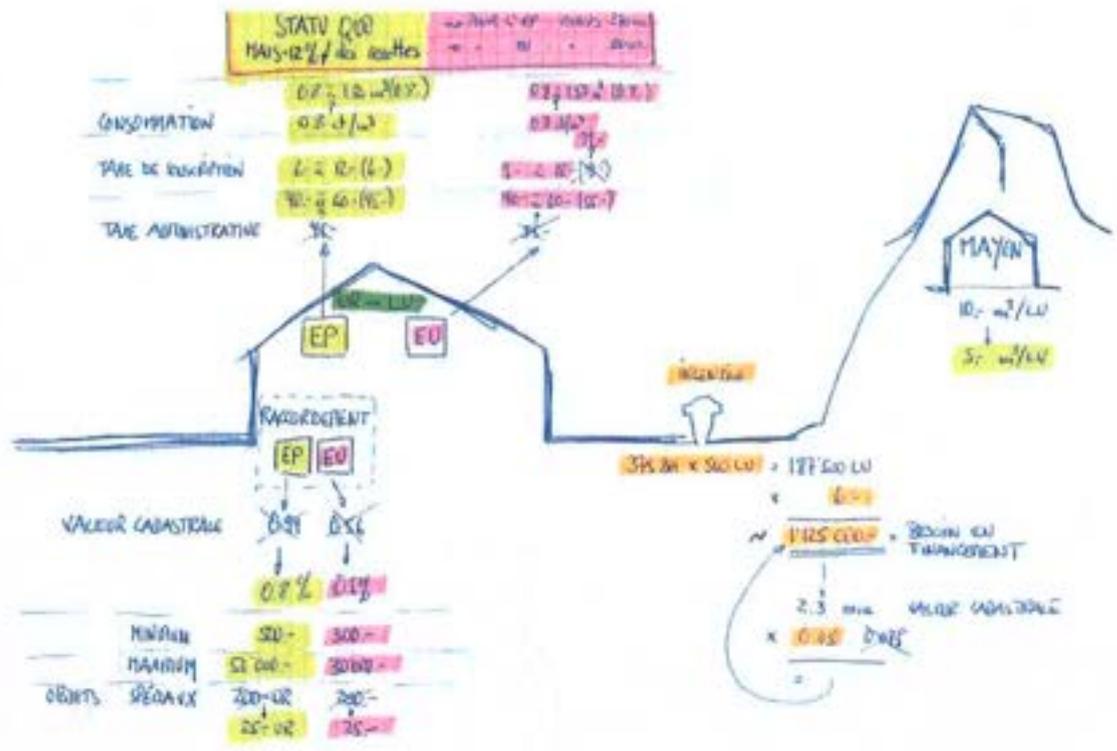
La Commune a demandé en 2015, de taxer différemment les bâtiments communaux ou d'utilité publique, le Canton a été extrêmement clair, cela n'est pas possible.

Si le Service des eaux dispose actuellement des moyens financiers, il est confronté à deux défis: le 1^{er} est de mettre en œuvre les travaux qui doivent être effectués, la politique du Conseil communal est très claire : dans la mesure du possible, les travaux doivent être réalisés par des entreprises locales, à ce jour, ces entreprises ne sont pas à même de subvenir aux attentes du Service des eaux ; le 2^{ème} défi est le manque de ressource en personnel, notamment lorsque les travaux importants nécessitent un bureau technique à l'interne pour l'étude des travaux (les mandats à des bureaux externes représentent 1,2 mio).

À ce jour, trois débiteurs (cinq factures) ont fait recours sur la taxe de raccordement unique. La Commission cantonale de taxe cadastrale a invalidé ces recours et a donné raison à l'autorité communale, arguant que les pratiques usitées décrites dans le règlement sont parfaitement en règle avec la législation.

Par rapport à ces recours en suspens, quelques variantes seraient-elles possibles par rapport à la demande qui nous a été faite ?

1. on pourrait ne pas changer le règlement et aller jusqu'au bout de la procédure de recours et voir si une adaptation de notre règlement actuel est nécessaire ;
2. la SSIGE nous a transmis le nouveau mode de calcul des UR (unités de raccordement) valables dès le 1^{er} janvier 2018, ces UR seront dorénavant des LU et certains éléments vont perdre de la valeur (par exemple 1 UR peut valoir 0,6l/m³ et un LU 0,4l/m³), les SIB transforment ces UR en francs et ces valeurs permettent de financer le service. Sans l'adaptation du règlement, le passage des UR au LU représentera une baisse financière de CHF 270'000.- pour l'eau potable et de près de CHF 1/2 mio pour l'eau usée.
3. une proposition d'adaptation de règlement, portant particulièrement la taxe de raccordement unique, ainsi que sur la taxe de défense incendie.



De plus, l'article 17 de la LCEaux indique clairement que le service a l'obligation d'être autofinancé.

Question : le nouveau règlement doit-il être validé par le Canton ?

Réponse : normalement oui mais ça reste à vérifier.

Question : la variante 1 actuelle permet d'avoir un résultat positif de recettes permettant d'investir et d'entretenir le réseau, la variante 2 représente un manque à gagner d'environ CHF 750'000.-, cela pourrait mettre en péril l'équilibre financier ?

Réponse : oui à moyen terme.

Remarque : la variante 3 représente une insuffisance d'autofinancement de CHF 1,1 mio, à ce rythme-là, il semble que cette proposition « ne tient pas la route » et qu'un jour ou l'autre il faudra augmenter à nouveau les tarifs.

05 Règlement PCP (Participation aux Collectivités Publiques)

M. Norbert prend la parole. En décembre 2016, la Commune a signé un contrat de fermage avec SEDRE SA. Celui-ci précisait que la PCP était prélevée. Cette information a pour but d'amener une base légale à cette taxe en vigueur.

M. Joël Di Natale présente le sujet.

La taxe PCP figure sur la facture d'électricité. Lors de la création de la société SEDRE SA et que le contrat de fermage a été signé avec l'ensemble des communes, celui-ci spécifiait la manière de financer le service et cette taxe PCP de 0,2ct/KWh. Cette taxe est perçue depuis 2010 mais avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement et de ce contrat de fermage, on a l'obligation légale de mettre en place un règlement.

Les trois taxes PCP perçues à ce jour, d'un montant de 0,22KWh représentant un total d'environ CHF 256'000.-, sont :

1. l'utilisation du sol pour la distribution d'électricité
2. taxe pour l'efficacité énergétiques et les énergies renouvelables
3. taxe pour l'éclairage public.

Les autorités ont décidé que vu que la situation est stable et que tout se passe bien, notamment en raison de la stabilité du marché de l'électricité, et proposent la continuité actuelle et d'établir un règlement car c'est une obligation légale.

Ce règlement sera proposé à la votation lors d'un prochain Plenum.

05. Divers

01 Centre sportif – sinistre

M. Eloi Rossier donne des précisions sur le dossier relatif à l'incendie du Centre sportif du 9 juin 2017.

Le premier objectif fixé par le comité de gestion du sinistre était l'assainissement du site, ce qui a été réalisé en un temps record, car pour l'ouverture du Verbier Festival le 21 juillet, le site était globalement assaini, et plus particulièrement l'évacuation des 3'450 kg d'ammoniaque par une société spécialisée, cela sans aucun incident.

Un autre objectif était l'ouverture de la piscine extérieure, ceci a pu être assuré pour le mois d'août.

Il a fallu également évaluer la qualité des bétons touchés par l'incendie. Les entreprises spécialisées mandatées ont fait toutes les analyses et sont arrivées à la conclusion qu'un certain nombre de béton était affecté et ne pourront plus être utilisés mais globalement les dégâts aux bétons sont moins importants que craints, ce qui est plutôt réjouissant.

Un autre objectif était de terminer la salle omnisports. Les entreprises devant terminer les aménagements n'ayant pas pu travailler, celle-ci n'a pas encore pu être ouverte, elle le sera sous peu. L'étanchéité de la salle, qui avait brûlé sur environ un quart de sa surface est à ce jour rétablie et les travaux de finition avancent rapidement, la couverture de tennis pourrait être posée cette année encore. La salle sera fonctionnelle tout bientôt.

Un autre objectif était de réfléchir à la reconstruction. Il faut se rendre compte que l'emplacement de la patinoire est judicieux, il est prévu d'y installer une patinoire provisoire, nous avons reçu l'aval du Canton pour procéder à une mise au concours en respectant la loi sur les marchés publics, mais de façon brève avec un appel pour 10 jours et un délai de recours de 10 jours. Le cahier est en phase de finalisation. En Suisse, seul deux sociétés posent des patinoires provisoires mais nous sommes contraints de respecter la loi sur les marchés publics même dans ce cas, le facteur d'urgence nous permet de raccourcir le délai mais pas de procéder de gré à gré. Le chantier du bâtiment BE qui est en cours continue, il faudra également reconstruire le restaurant.

La patinoire définitive sera reconstruite, mais devra être complètement fermée. Il serait imaginable d'aménager d'autres salles pour d'autres activités possibles dans l'espace en hauteur de la patinoire. Un cahier des charges sera rédigé, aussi large et complet que possible. Le délai de construction pour la future patinoire est estimé à 4 à 5 ans.

Un certain montant qui sera versé par les assurances, servira à la reconstruction et toutes les plus-values que nous ajouterons seront à la charge de la commune.

Question : où en est le dossier avec les assurances ?

Réponse : la Commune s'est attaché les services d'études spécialisées dans ce type de problématique car le jour où il faudra finaliser les accords, il faudra « être fort », même si les relations avec l'assurance Helvétia sont pour l'heure très bonnes. L'assurance incendie – dégâts d'eau se monte à un peu plus de CHF 30 millions pour tout l'ensemble des infrastructures existantes du site. Une assurance Responsabilité civile pour les travaux de construction (RCTC) avait également été conclue pour un montant de CHF 45 millions, ce qui correspond au crédit d'engagement que le Conseil général avait voté. Les approches sont différentes sur ces deux objets : une partie est prise en charge par l'assurance incendie – dégâts d'eau (par exemple la patinoire qui ne faisait pas l'objet d'une nouvelle construction) et la partie en construction qui est prise en charge par l'assurance RCTC. La Commune a mandaté deux cabinets d'avocats, car elle devra se retourner contre le

responsable du sinistre. Une instruction a été ouverte par le Ministère Public afin de déterminer les responsabilités des entreprises qui travaillaient sur le site au moment du sinistre, une procédure pour « incendie par négligence » a été ouverte. Un certain montant d'indemnisation de la part de l'assurance RC de l'entreprise fautive pourra être versé à la Commune.

Question : le centre sportif sera-t-il construit « plus beau qu'avant » ?

Réponse : oui, le centre sportif sera reconstruit, nous l'espérons, plus beau qu'avant et peut-être un peu mieux outillé, mais il n'y aura pas de bouleversement par rapport à ce qui a été prévu dans le projet actuellement en cours.

Question : la Commune a-t-elle demandé des dédommagements pour la perte d'exploitation ?

Réponse : cela est prévu dans les contrats d'assurances. Les dommages portent sur les pertes d'exploitation du centre sportif lui-même, mais également pour les organisateurs des camps qui y étaient prévus (hockey, tennis).

M. Eloi Rossier en profite pour remercier le comité de gestion du sinistre pour le travail réalisé, notamment par M. Louis-Ernest Sidoli et son équipe car, entre le 9 juin et le 21 juillet, plus de 80 ouvriers œuvraient sur le site pour que le 21 juillet, tout soit en ordre pour l'ouverture du Verbier Festival. Il faut rendre hommage aux entreprises spécialisées et de celles qui ont procédé à l'assainissement et au nettoyage de l'ensemble de ce site qui ressemblait à une zone de guerre.

02 Plenum du 18 octobre 2017

Un Plenum est prévu le 18 octobre 2017, car la présentation du programme de législature 2017-2020 aurait rendu la soirée beaucoup trop chargée.

03 Fusion Bagnes – Vollèges

Un conseiller demande si des groupes de travail seront mis sur pied.

M. Eloi Rossier répond que le groupe de travail de la fusion Bagnes – Vollèges, ainsi que les différentes commissions, ont commencé l'étude du projet. Une information complète paraîtra dans le prochain Bagnes-Infos, notamment le planning prévu pour que, d'une part, les commissions puissent travailler et que le comité de pilotage composé des deux présidents de communes, des deux vice-présidents et des deux secrétaires puisse réunir tous les documents et présenter un rapport qui puisse être soumis à débat dans une première partie, et ensuite celui-ci, en fonction des différents éléments qui seront apportés, le « rapport définitif » de la fusion sera soumis à la population pour le débat démocratique avant la votation populaire. Toutes les questions pourront être débattues lors des séances spécifiques qui seront organisées dans les différents villages de nos deux communes.

Quatre commissions composées de conseillers communaux des deux communes, ainsi que de quelques citoyens des deux communes, travaillent sur les thèmes suivants : les aspects techniques, les aspects identitaires, les aspects d'administration générale et les finances.

04 Une remarque a été formulée concernant le procès-verbal du 13 juin 2017 :

- Dans la rubrique « Divers », il est écrit « *Le Centre sportif de demain nécessitera l'emploi de plusieurs dizaines de personnes et il a paru indispensable au Conseil de confier cette tâche à des professionnels sous la forme d'une délégation de service public* », or, dans le règlement du Conseil général, il est indiqué que celui-ci « délibère et décide de l'adhésion à une association de communes et de la délégation de tâches publiques à des organisations mixtes ou privées ». Dans quelle mesure le Conseil général est-il associé à ces démarches ?

M. Eloi Rossier répond : Il est évident que lorsque l'appel d'offres sera lancé et que le ou les groupes qui seront en charge de l'exploitation professionnelle du centre sportif seront choisis, le Conseil général sera sollicité.

Clôture de la séance à 22h10

Le secrétaire du Conseil général

La présidente du Conseil Général

Nicolas Jost



Mélanie Mento





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUÏÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22 NOVEMBRE 2017

PROCES-VERBAL N° 7

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil général

04. Présentation

01 Planification financière 2018-2022

05. Décisions

01. Décisions diverses

01 Règlement PCP

02 Acquisition des parcelles n° 130 et 135 (Marais Verts), propriétés de MM. Louis & Stéphane Piantino au prix de CHF 6'200'000.-

06. Informations présentations

01 Règlement de la TPT : Modification de la taxe annuelle de la catégorie « tours opérateurs »

02 Aqueduc de Louvie-La Chaux : crédit d'engagement de CHF 2,2 mios pour le réaménagement de la conduite d'amenée d'eau

03 Dossiers relatifs aux budgets 2018

07. Divers

PROCES-VERBAL

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services et les représentants de la population.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

37 conseillères et conseillers généraux sont présents, 6 sont excusés et 2 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont Thibaut Descœudres et Maurice Vaudan.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil général

Les procès-verbaux des 27 septembre et 18 octobre seront présentés lors du prochain Plénum.

04. Présentation

- 01 Planification financière 2018-2022
M. Eloi Rossier salue l'assemblée.

Etablir une planification financière, c'est vouloir disposer d'un instrument d'analyse, de travail, permettant au Conseil communal de mieux se projeter dans l'avenir et notamment de mesurer les impacts financiers des investissements qu'il a décidés ou auxquels il pense pour les années futures.

S'y ajoutent bien entendu les charges de fonctionnement. Celles-ci offrent une marge de manœuvre bien plus réduite que les investissements - auxquels en cas de nécessité on peut toujours renoncer -, puisqu'elles sont pour la plupart d'entre elles liées à des obligations légales ou administratives.

La planification financière est d'abord un outil évolutif, impacté année après année tant par le budget que par les comptes. Rien n'est donc jamais figé.

Pour celles et ceux d'entre vous qui étaient déjà présents lors de la législature dernière, souvenez-vous de la planification financière 2013. Celle-ci entrevoyait pour 2018 un endettement de quelque 80 millions. Ce montant avait provoqué chez la plupart des conseillers généraux un haut-le-cœur, alors que le budget que vous êtes en train d'analyser prévoit, lui, des liquidités disponibles de quelque 30 millions au 31 décembre 2018. Il a en effet fallu renoncer à certains investissements, en repousser d'autres, alors que dans le même temps les charges étaient globalement maîtrisées. Tant mieux pour nous, tant mieux pour nos citoyens, qui n'ont pas à craindre une hausse des impôts.

M. François Corthay présente la planification financière 2018-2022.

Cette planification est un outil de travail, surtout pour la Commission des finances du Conseil communal, qui permet de se projeter dans l'avenir, de corriger et d'inclure de nouveaux investissements, de nouvelles dépenses ou de nouveaux revenus et de prendre l'impact pour que notre Commune, année après année, législature après législature, poursuive son chemin sur les rails financiers, qui soient très bons.

Le Conseil général n'est pas appelé à se prononcer sur la planification.

Elle se décompose en planification des investissements, planification des revenus et des charges, ainsi que du cash-flow et du résultat prévisionnel. Tous ces éléments donnent une évolution de la trésorerie communale.

La base de travail de cette planification a été le budget 2018.

Quelques remarques préliminaires :

- priorisation des investissements,
- appréciation des bases de revenus,
- prise en compte de toutes les incidences des mesures cantonales et fédérales, notamment au niveau légal ainsi que des contributions pour que toutes les décisions prises par les « échelons supérieurs » soient répercutées dans notre planification,
- cohérence avec les planifications financières précédentes,
- prise en compte minutieuse des données les plus actuelles, notamment par rapport aux législations cantonales et fédérales mais également communales (décisions du Conseil communal, du Conseil général et de toutes les données économiques de notre région).

Quelques-uns des changements significatifs qui ont impacté cette planification :

- l'achat d'une parcelle à Verbier pour un montant de CHF 6,2 mio (la décision sera prise lors de cette séance du Conseil général),
- le Centre sportif pour la reconstruction, et non pas sur le budget de base ; les assurances vont prendre en charge une partie, mais la Commune devra prendre en charge toutes les plus-values,
- les locations pendant les travaux de rénovation du Centre sportif et de la Maison de commune.

Certains investissements actuels ont commencé lors de l'ancienne ou des anciennes législatures. De nouveaux investissements n'ont pas encore pu être chiffrés car ils ne sont pas encore finalisés.

Les éléments les plus importants sont présentés.

Ces projets ne sont pas « figés dans le marbre », certains seront réalisés, d'autres reportés, d'autres ne se réaliseront peut-être jamais et d'autres encore viendront se rajouter à cette liste.

Les recettes fiscales ont été calculées avec prudence.

M. Jérôme Maret présente les détails de la planification financière 2018-2022.

Cette planification sur les recettes de fonctionnement s'est faite compte par compte pour être plus précise et anticiper l'évolution des différentes composantes du fonctionnement communal au plus près de la réalité.

Le tableau des résultats est le résumé de tous les investissements préparés par les Chefs des différents services dans le cadre des budgets et la planification financière, qui est une synthèse par année regroupée par les différents chapitres tels qu'ils sont présentés dans les fascicules des comptes et des budgets.

On peut constater que la marge d'autofinancement resterait au-dessus des CHF 25 mios, ce qui est très important, que les investissements sont supérieurs à CHF 40 mios, ces quelques chiffres montrent que notre Commune est ambitieuse et continue de se développer.

En termes de trésorerie et / ou de recours à l'emprunt à laquelle la Commune devra faire face en fonction de ses provisions d'engagement, de recettes fiscales et de fonctionnement. L'endettement maximum prévu est de CHF 32 mios environ.

François Corthay précise que ces chiffres sont des estimations et que, pour chaque budget, il nous incombera de réduire ce montant au maximum. C'est également un élément qui permettra de réduire le niveau d'endettement. Avec la maîtrise des charges, la gestion des revenus et la priorisation des investissements on se doit de réduire de déficit, qui est impacté également par les 10% d'amortissements, et de tendre vers l'équilibre pour ne pas péjorer les finances de la Commune.

Question : La Maison du tourisme à Verbier ne figure pas dans ces investissements ?

Réponse : Elle ne figure pas dans cette planification, mais sera mentionnée à partir de 2023 et sur les années suivantes.

Question : La possibilité de la fusion Bagnes-Vollèges figure-t-elle dans cette planification ?

Réponse : Cette planification financière concerne la Commune de Bagnes et ne tient pas compte d'une éventuelle fusion avec la Commune de Vollèges. Au niveau financier, les deux communes sont saines. Par contre, l'addition de deux communes modifie quelque peu la planification, mais n'enlève aucun objectif à la commune de Bagnes ni à la commune de Vollèges. Les moyens seront plus importants, mais ils seront répartis différemment. Dès que les travaux auront progressé, et dans la planification d'une future commune, une analyse minutieuse sera faite.

Question : Dans le point des remboursements de crédits de tiers, n'y a-t-il pas un remboursement de TMR SA, suite à un prêt de la Commune ?

Réponse : Le remboursement du prêt pour le garage de Verbier est compris dans la planification. Pour Curala, la participation de la Commune n'est pas remboursable. D'autre part, le projet a reçu un soutien cantonal d'un montant de CHF 4 mios, qu'il faudra rembourser sur 15 ans.

Question : Quelle est la stratégie de la Commune envers Téléverbier ?

Réponse : Lors du plénum Tourisme du mois de mai 2018, la nouvelle direction de Téléverbier sera présente et le débat sera ouvert sur un certain nombre de sujets.

Le président de la Commission de gestion du Conseil général fait remarquer que chaque investissement prévu coûte 2,5% de charges induites par année, ce qui représente un montant très important, bien que ceci ne doive pas réduire les investissements. M. François Corthay précise qu'une partie de ces investissements, et non des moindres, sont autofinancés notamment au niveau des infrastructures SIB eau et électricité. D'autre part, une autre partie des investissements communaux développent des activités dans notre commune. Toutefois, il faut rester attentif.

05. Décisions

01. Décisions diverses

01 Règlement PCP

M. Norbert Fellay rappelle que le règlement est consultable sur Extranet. Ce règlement a été présenté lors du plénum du 27 septembre 2017. Il est proposé aujourd'hui pour approbation. Ce règlement est devenu obligatoire depuis le fermage du réseau par SEDRE SA. Pour la Commune de Bagnes, seul l'éclairage public est concerné, dont 0.22 cts sont facturés aux clients.

La Commission de gestion a accepté à l'unanimité des membres présents, moins un.

Le règlement PCP est accepté à l'unanimité des membres présents.

02 Acquisition des parcelles n° 130 et 135 (Marais Verts), propriétés de MM. Louis & Stéphane Piantino au prix de CHF 6'200'000.-

M. Eloi Rossier rappelle que cette demande d'achat a été présentée en détail lors du plénum du 27 septembre 2017. Ces parcelles sont au cœur de la station, attenantes au chalet Orny, donc dans un endroit stratégique à côté de la zone d'utilité publique. Elles sont situées en zone de forte densité T1 (0,8) et T2 (0,6), le prix au m² convenu avec les propriétaires est en-dessous de CHF 4'000.-/m², la construction, certes ancienne mais exploitable, sise sur la parcelle n° 135 est cédée avec le terrain et peut être valorisée puisque deux de ses appartements sur les trois que compte le chalet sont loués. La parcelle n° 135 a une surface exploitable de 1'660m² et l'accès depuis la rue de la Poste est garanti par la parcelle n° 130. Le chalet est libre de droit d'emption et d'hypothèque et le bail à loyer des locataires actuels est renouvelable. La Commune n'a pour l'instant pris aucune décision quant à l'exploitation de ce chalet ou à l'affectation de cette surface. Il a semblé cependant utile de l'acquérir pour offrir à la Commune quelques possibilités et opportunités. Le prix de CHF 6,2 mios est correct en regard du prix du marché.



Question : Quel est l'objectif de cet investissement ? Le montant est très élevé pour une extension somme toute, mineure. La Commune a-t-elle l'intention de faire de l'immobilier sur cette parcelle ?

Réponse : La Commune n'a pas pour vocation de faire de l'immobilier ! L'intérêt de la Commune réside dans la proximité avec le chalet Orny et de la zone d'utilité publique. La possession d'une propriété de cette importance-là au centre de la station pourrait lui permettre de répondre à des demandes pour développer des hôtels par exemple. Aujourd'hui, aucune politique par rapport à l'affectation de cette parcelle n'a été définie.

Question : Pourquoi des privés ne s'intéressent-ils pas à acheter ces terrains ?

Réponse : M. Piantino et son fils se sont adressés à la Commune, à cause de la proximité de leur parcelle avec la zone d'utilité publique et du chalet Orny. Ils souhaitent que la Commune s'en rende propriétaire en raison de leur fidélité à Verbier, et désiraient donner la priorité à la Commune plutôt qu'à « d'autres acteurs de l'immobilier ».

La Commission Aménagement du territoire a décidé de laisser la liberté de vote.

Au vu de l'absence d'objectif et du coût énorme de l'achat de ces parcelles, et n'ayant pas été convaincue, la Commission de gestion, à l'unanimité, propose de refuser cet achat.

L'acquisition des parcelles n° 130 et 135 (Marais Verts), propriétés de MM. Louis & Stéphane Piantino au prix de CHF 6'200'000.- est refusée par 24 voix contre, 8 voix pour et 4 abstentions.

06. Informations présentations

01 Règlement de la TPT : Modification de la taxe annuelle de la catégorie « tours opérateurs »

M. François Corthay présente cette modification du règlement. Celle-ci concerne les « tours opérateurs » qui louent un appart-hôtel, de grands chalets ou plusieurs chalets et qui ont un peu de mal à les remplir. C'est une activité qui fonctionnait très bien il y a encore quelques années mais qui est plus difficile aujourd'hui car elle s'adresse plutôt à une clientèle à petit budget. Jusqu'à maintenant, les tours opérateurs étaient taxés dans la catégorie « immobilier et location de biens ». Nous vous proposons une taxation moyenne, entre l'immobilier et l'agent de voyages puisque le tour opérateur s'occupe également de faire venir les gens jusque chez nous.

L'adaptation proposée est de réduire la taxe de base de CHF 2'295.- à CHF 1'500.-.

Question : Y a-t-il une définition précise des catégories « agence de voyages » et « tour opérateur » ?

Réponse : Ces catégories sont bien définies dans le règlement de la TPT. Pour chaque nouvelle entité, chaque nouvelle société, une analyse de la nature de l'activité est faite.

Question : Un sondage a-t-il été réalisé auprès des tours opérateurs pour savoir si une adaptation devait être faite ?

Réponse : Ce n'est pas cette modification du tarif qui va les faire rester à Bagnes, c'est évident ! La différence financière n'est pas énorme, mais il est normal que cette catégorie soit différenciée par rapport aux agences de voyage.

Question : Comment la Commune en est-elle arrivée à prendre une telle décision ?

Réponse : La Commission Bagnes-Tourisme et le Service financier communal répertorient toutes les nouvelles sociétés qui se créent ou s'installent chez nous, et traitent également toutes les demandes de rectifications, de réclamations ainsi que les oppositions. De même, elles analysent et adaptent le règlement.

Question : Quelle est l'incidence financière de cette modification ?

Réponse : Elle est de quelques milliers de francs.

Une précision est apportée par M. Marcus Bratter : les tours opérateurs n'ont pas d'exploitation immobilière, ne sont pas propriétaires des biens qu'ils louent, n'achètent ni ne vendent et ne font pas de commissions sur les ventes.

- 02 Aqueduc de Louvie-La Chaux : crédit d'engagement de CHF 2,2 mios pour le réaménagement de la conduite d'amenée d'eau
M. Joël Di Natale présente ce projet.

L'aqueduc s'étend sur 15,4 km (dont 3,7 km en galerie) entre Louvie et la Pierre Avoi

Il permet aujourd'hui :

1. la dotation des 7 torrents traversés en vue d'assurer en aval les besoins en eau d'irrigation
2. l'alimentation des 2 ouvrages de potabilisation de l'eau aux Ruinettes (100 l/s) et à la Tournelle (5 l/s)
3. la fourniture d'eau (10 à 220 l/s) à la commune de Vollèges (à l'entrée de sa galerie à la Pierre Avoi)
4. l'alimentation des enneigeurs (max 50 l/s) à la Chaux
5. l'acheminement des eaux du bassin versant de Louvie (volume du lac : 430'000 m³)
6. l'acheminement des infiltrations de la galerie (20 à 150 l/s) et des eaux de 4 des 7 torrents traversés

En amont des conduites, nous avons de nombreuses sources dont nous captions l'eau. Provenance des eaux collectées : Lac de Louvie 52%, infiltration galerie 31% et divers torrents 17%.

L'eau est utilisée de la manière suivante : eau potable 26%, irrigation 20%, enneigement 1% et le solde de 53% est mis à disposition de la Commune de Vollèges. L'alimentation en eau potable de Verbier est faite par l'ouvrage des Ruinettes ; cette année, un autre ouvrage a été réalisé du côté de Médran. Verbier.

Le crédit d'engagement concerne la rénovation de divers ouvrages : captage de La Chaux et son désableur, la rénovation de chambre de régulation et d'une partie de l'aqueduc, ainsi que la commande de vanne de fond du barrage de Louvie.

La planification de ces travaux est la suivante :

2016-2018 : modernisation de 5 ouvrages du secteur La Chaux – Ruinettes

2018-2019 : modernisation d'ouvrages de dotation du secteur ouest

2019-2020 : modernisation de la prise d'eau et de vidange de Louvie, modernisation de la station des Ruinettes, amélioration de la conduite/galerie

Selon le timing de TVSA : construction d'une retenue collinaire à Réchouène.

Cette eau étant en concession aux Forces Motrice de Mauvoisin SA, une grande discussion est actuellement en cours pour obtenir, d'une part une certaine liberté de pouvoir prendre de l'eau, et d'autre part de pouvoir la valoriser soit par la revente aux citoyens soit en la turbinant.

Louvie est un point stratégique pour la Commune pour le pompage-turbinage dans un futur plus ou moins lointain.

Question : L'eau est livrée à la Commune de Vollèges à hauteur de 56%. Existe-t-il une convention ? La Commune de Vollèges participe-t-elle aux frais d'entretien ?

Réponse : Joël Di Natale indique que des conventions existent entre les deux communes, mais la Commune de Vollèges ne participe pas du tout à l'entretien de cet aqueduc.

Une précision est apportée par M. Félicien Bircher : les droits d'eau de nos ancêtres étaient dus à la commune voisine par la « raie des Vollégeards » et le « bisse du Levron » qui ont été remplacés en 1962 par cet aqueduc. La Commune de Bagnes a profité cette année-là de faire la station des Ruinettes pour alimenter Verbier. Ce sont donc des droits ancestraux, un livre a d'ailleurs été écrit sur ce sujet, et il n'est pas pensable que la Commune de Vollèges participe aux frais d'entretien.

- 03 Dossiers relatifs aux budgets 2018
Aucune demande particulière n'a été formulée pour ce point.

07. Divers

- 01 Règlement interne d'organisation
Un conseiller demande si le règlement interne d'organisation peut être mis à disposition du Conseil général ou être mis en ligne sur le site internet de la commune.
M. Eloi Rossier informe que ce règlement sera mis à disposition sur Extranet.
- 02 Rénovation de la Maison de commune
Un conseiller demande quand les travaux de rénovation de la Maison de commune débiteront et si un échéancier a été défini.
Réponse de M. Eloi Rossier : L'avant-projet a été présenté à la Commission bourgeoisiale du Conseil communal, ainsi qu'au Président de la Commission bourgeoisiale, M. Léonard Perraudin. Les démarches vont être entreprises auprès de la Commission cantonale des constructions pour faire avancer ce projet aussi vite que possible de façon à ce qu'il puisse être accepté et que l'autorisation de construire puisse être délivrée, au mieux dans le courant du deuxième trimestre 2018. L'idéal serait que les travaux puissent commencer, si l'on en croit les architectes, en avril 2018. L'expérience nous a montré qu'il fallait souvent se montrer un peu plus patient, donc en juin voire septembre 2018.
- 03 Plan de Quartier du Châble : bureaux de la police municipale et du Service sécurité
Pour répondre à une question de la Commission de gestion, relative à l'acquisition de ces locaux, M. François Corthay précise que l'achat concerne tout l'étage, soit 220m², y compris le terrain sur lequel se trouve le bâtiment, ainsi que les places de parc attenantes.

Deux taxations ont été faites, la première paraissait trop élevée, la Commune a fait ramener le devis à un montant qui paraissait tout à fait raisonnable.

Il est extrêmement important de pouvoir acquérir cet appartement faute de quoi le Plan de Quartier (PQ) ne pourra pas être développé. De plus, la Bourgeoisie pourrait trouver dans ce PQ un cadre pour un investissement immobilier très intéressant.

Cette acquisition permettra de réaliser une économie de loyer de CHF 48'000.- par année. La réalisation du PQ ne commencera probablement pas avant plusieurs années d'où un montant de loyers important.

La commune bénéficie-t-elle d'un droit de préemption sur cette PPE ?

Réponse : Oui.

04 Accès aux documents officiels

Un article paru dans le Nouvelliste du 13 novembre relatif à la pollution au mercure cite le Tribunal cantonal : « l'accès aux documents officiels doit être garanti ». La Commune de Bagnes risque-t-elle d'être prise à partie concernant le rapport Bender-Veuthey et ne serait-il pas mieux de le rendre public ?

Réponse : M. Eloi Rossier rappelle que le rapport Bender-Veuthey a été transmis à Me Fanti, qui a validé la version qui a été publiée. Si Me Fanti décide d'imposer à la Commune la publication complète du rapport, la Commune s'y pliera.

05 Enquête du Ministère public :

L'instruction du Ministère public relative au dossier dit « des constructions » a-t-elle eu lieu ou le dossier est-il toujours en cours ? La Commune risque-t-elle de se retrouver à nouveau « sous les feux de la rampe » ?

Réponse : Les procédures qui sont aujourd'hui pendantes devant le Ministère public ne sont pas classées. Lorsqu'elles le seront, le Conseil général sera tenu informé du résultat.

Cela impacte-t-il sur le fonctionnement communal ?

Réponse : Nous n'avons constaté aucun impact.

06 Participation aux différents conseils d'administration

Une conseillère a constaté que les noms des personnes participant aux différents conseils d'administration ne sont pas à jour sur Extranet.

Ce point sera vérifié.

Clôture de la séance à 21h10

Le secrétaire du Conseil général

Nicolas Jost



La présidente du Conseil Général



Mélanie Mento



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2017 PROCES-VERBAL N° 8

Lieu : Aula du C.O. – Le Châble
Heure : 19 h³⁰
Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*
Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général

01 27 septembre 2017

04. Décisions

01. Décisions fiscales exercice 2018 (identiques à 2017)

- 01 Coefficient d'impôt : 1.0
- 02 Indexation : 170%
- 03 Impôt personnel : CHF 18.-
- 04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-

02. Crédit d'engagement :

- 01 Aqueduc de Louvie-La Chaux : réaménagement de la conduite d'amenée d'eau
CHF 2'230'000.-

03. Décisions diverses liées au budget :

- 01 Allocation 2018 au fonds NER –
Nouvelles Energies Renouvelables CHF 400'000.-
Information : Fonds NER :
Coefficients de pondération 2018 pour les mesures d'encouragement pour l'utilisation
rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur
du bâtiment

04. Budget 2018 :

- 01 Examen du budget des SIB et de la Municipalité
- 02 Liste des objets soumis en vote séparé :
 - Fonctionnement*
 - 01 341.436 Participation SD au Centre sportif CHF 250'000.-
 - 02 700.435 Passage des UR/LU eaux potables CHF 270'000.-
 - 710.435 Passage des UR/LU eaux usées CHF 495'000.-
 - Total CHF 765'000.-
 - 03 490.318 Gardes médicales CHF 120'000.-
 - 04 219.318 Transports scolaires CHF 670'000.-
 - Investissement*
 - 05 020 Acquisition PQ Commune-Perrodin CHF 1'250'000.-
- 03 Approbation du budget 2018

05. Règlement :

- 01 Règlement sur la Taxe de la Promotion touristique : modification de la taxe annuelle de la catégorie « tours opérateurs »

05. Divers

PROCES-VERBAL

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services et les représentants de la population.

Elle informe que cette journée est consacrée à l'association « SOS Enfants de chez nous », comme l'année dernière, la Commune a décidé de participer à la récolte de fonds en faveur de cette association et propose de réaliser une collecte auprès des membres présents à cette séance. Après comptage par M. Florian Perraudin, le montant recueilli est de CHF 1'043.40, la Commune arrondira ce montant à CHF 3'000.-. M. Frédéric Perraudin se charge de téléphoner à Rhône FM pour annoncer ce don.

Elle excuse l'absence de M. Joël Di Natale en début de séance. Elle propose que les points concernant les Services Industriels soient traités ultérieurement.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

40 conseillères et conseillers généraux sont présents, 3 sont excusés et 2 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont Clotilde Perraudin et Simon Fellay.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation des procès-verbaux de la séance du Conseil général

Le procès-verbal du 27 septembre est approuvé avec la remarque suivante :

Mme Aude Michellod avait annoncé au bureau qu'elle se récusait lors du vote relatif à la Modification partielle du PAZ & RCCZ – PQ de Montagnier-Sud, cela n'a pas été mentionné dans le PV et sa voix a été compté dans les abstentions. La correction sera donc faite.

Le PV du mois d'octobre est parvenu au bureau du CG la semaine dernière et a été publié tardivement, c'est pourquoi il sera soumis au prochain plénum pour approbation.

04. Décisions

01. Décisions fiscales exercice 2018 (identiques à 2017)

- 01 Coefficient d'impôt : 1.0
- 02 Indexation : 170%
- 03 Impôt personnel : CHF 18.-
- 04 Taxe sur les chiens : CHF 120.-

M- François Corthay présente les différents points ci-dessus.

Le taux et le coefficient fiscaux est un sujet qui a beaucoup alimenté la Commission finances du projet de fusion Bagnes-Vollèges, ce grand dossier sera traité en début d'année prochaine.

Le Conseil général est appelé à voter sur trois décisions sur les quatre critères présentés.

02 : indexation à 170% : ce point ne peut pas être modifié, sauf si le taux n'est pas au maximum. Or, la Commune de Bagnes est déjà à ce taux maximum fixé à 170%.

01 : coefficient d'impôt à 1 % : le Conseil communal, à l'unanimité, propose de maintenir ce coefficient d'impôt à 1%, sur la base du budget présenté.

03 : impôt personnel à CHF 18.- : ce taux peut varier entre CHF 12.- et CHF 24.- La Commune de Bagnes a fixé cet impôt à CHF 18.- depuis de nombreuses années.

04 : taxe sur les chiens à CHF 120.- : le Service de sécurité propose de maintenir ce montant à CHF 120.-.

M. François Corthay rappelle que c'est une compétence du Conseil général d'avaliser annuellement ces décisions fiscales.

Le point « décisions fiscales exercice 2018 » est accepté à l'unanimité.

02. Crédit d'engagement :

01 Aqüeduc de Louvie-La Chaux : réaménagement de la conduite d'amenée d'eau CHF 2'230'000.-

M. Norbert Fellay rappelle que ce projet a été présenté lors du plénum du 22 novembre 2017. Altis Groupe SA demande un crédit d'engagement de CHF 2,23 mios pour engager les travaux de l'aqüeduc de Louvie-La Chaux et pour améliorer la qualité de l'eau de la station de Verbier.

Lors du dernier plénum, la question de connaître la répartition avec la Commune de Vollèges, avait été évoquée. M. Joël Di Natale précise que les conventions signées en 1960 et 1968 fixent les débits d'eau et la répartition des coûts d'entretien : à charge de la Commune de Vollèges l'entretien de la galerie Pierre Avoi-Col du Lein.

Le crédit d'engagement de CHF 2,23 mios ne couvre qu'une partie du projet ; le coût total est de plus de CHF 20 mios.

Question : Un budget pour l'entretien doit-il être prévu ?

Réponse : L'entretien est financé par les taxes.

La Commission Cogest émet un préavis positif à l'unanimité.

Le crédit d'engagement pour le réaménagement de la conduite d'amenée d'eau de l'aqüeduc Louvie-La Chaux est accepté à l'unanimité.

03. Décisions diverses liées au budget :

01 Allocation 2018 au fonds Nouvelles Energie renouvelables CHF 400'000.-

Information : Fonds NER :

Coefficients de pondération 2018 pour les mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment

M. Joël Di Natale rappelle que chaque année, l'allocation est validée par le Conseil général.

Les communes de Sembrancher, Vollèges et Bovernier ont accepté ce moyen de financement avec toutefois la différence qu'elles perçoivent ce montant sur le kWh et que c'est ainsi le citoyen qui paie.

Pour Bagnes, la Commune finance la création de ce fonds.

Les projets terminés à ce jour (poste de couplage de Brunet, Verbier E-motion, aquifères profonds, plan directeur Energies, roaming inter-cantonal de recharge électrique), les études et les analyses de projets en cours sont vraiment en lien avec les énergies renouvelables et avec la stratégie énergétique 2050.

À ce jour, la Commune de Bagnes a déjà investi plus de CHF 826'000.- dans ces projets.

Il y a également des projets en cours, des crédits sont à disposition, mais essayons de suivre les tendances et de regarder les opportunités. Par exemple, aujourd'hui, on a des très grandes questions qui se posent à Curala : quels moyens allons-nous mettre en œuvre pour alimenter ce futur projet ? Géothermie ? Mix géothermie-chauffage à distance ? C'est grâce à l'utilisation de ce fonds que l'on pourra s'installer dans cette stratégie de développement d'énergies renouvelables.

L'analyse des bâtiments communaux est toujours d'actualité.

En 2018, d'Altis Groupe SA souhaite également déployer des bornes de recharge pour les voitures électriques.

La Commission de gestion n'a pas pris position.

L'allocation 2018 au fonds NER est acceptée à l'unanimité.

04. Budget 2018 :

01 Examen du budget des SIB et de la Municipalité

Introduction de M. Eloi Rossier :

Le budget est un acte politique fort que le Conseil communal propose chaque année pour validation, et par obligation, au Conseil général. Le fascicule que vous avez étudié, analysé, disséqué tout au long de ces dernières semaines, ne tombe pas, si vous me permettez l'expression, de la dernière neige. Il est le fruit d'une réflexion que le Conseil communal mène particulièrement dès l'approbation des comptes au mois de juin.

Le Service des finances écrit à ce moment-là à chaque Conseiller responsable de dicastère en lui demandant de préparer avec son chef de service, tant le budget de fonctionnement que celui des investissements prévus, et cela pour la deuxième quinzaine d'août. C'est à cette période que la Commission des finances reçoit tour à tour les-dits responsables pour, avec eux, établir l'inventaire des investissements et des charges de fonctionnement prévus. La marge de manœuvre du Conseil communal n'est cependant pas aussi grande qu'on pourrait le penser. En effet, les charges de fonctionnement sont pour la majorité d'entre elles, des dépenses liées sur lesquelles il est difficile d'influer. Pensez par exemple, aux charges de personnel ou à celles issues des décisions du Grand Conseil, par exemple depuis deux ans tous les pensionnaires d'un EMS coûtent CHF 17.- par jour aux Communes, c'est une décision qu'a prise le Grand Conseil à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire, bien évidemment.

Quant aux investissements, comme depuis quelques années, nous les avons priorisés et évalués à l'aune des besoins communaux. Comme vous avez pu le constater, la plupart d'entre eux ont été décidés il y a quelques années déjà, il s'agit maintenant de les mener à terme. Quant aux recettes, elles ne sont pas issues du chapeau magique de notre maillot jaune préféré, n'est-ce pas Alexandre, mais elles sont évaluées sur la base des projections que font d'une part le Canton et d'autre part nos services par rapport aux bordereaux d'impôts émis cette année.

La situation économique et les promesses de croissance des principaux instituts de prévision nous aident aussi dans l'établissement de ces budgets. Nous vous soumettons ce soir un budget mûrement réfléchi évalué à la fois avec la prudence qui nous caractérise, mais aussi avec toute la confiance que nous avons dans notre économie. Si les incertitudes dues aux modifications du cadre législatif pèsent toujours sur notre économie et plus particulièrement sur la branche de la construction, force est de constater que nos entreprises et nos sociétés font preuve d'une belle résilience et qu'elles savent encore se diversifier et être productives. C'est tant mieux pour nous et pour les emplois que nous nous devons de défendre.

Deux chiffres illustrent la bonne santé de nos finances : la marge d'autofinancement, supérieure à CHF 25 mios conformément à la demande du CG, et les investissements prévus, eux, à un peu plus de CHF 40 mios. On sait qu'on a toujours de la peine à mener ce programme à terme, peut-être bien qu'on ne dépensera pas CHF 40 mios mais ça veut dire que nous croyons en notre avenir.

M. François Corthay prend la parole : Le Conseil communal et tous les chefs de services ont la satisfaction de vous présenter, on peut dire, un budget de « haute tenue ». Bien sûr, toutes les attentes n'ont pas pu être satisfaites et des choix ont dû être faits.

Les Commissions ont beaucoup travaillé et de nombreux renseignements ont été demandés, auxquels nous espérons avoir répondu. Une rencontre sera volontiers organisée en début d'année 2018 avec la Commission de gestion du Conseil général.

L'aléa lié au Centre sportif péjore quelque peu, et c'est vraiment malheureux, le développement et la reconstruction de ce centre et entraîne également des frais supplémentaires.

Voici les éléments importants de ce budget :

- Recettes : CHF 104 mios soit une augmentation de CHF 2.4 mios surtout due à notre économie qui se maintient bien et à l'attractivité de notre région.
- Dépenses : augmentation de CHF 1,2 moi bien que la maîtrise de ces coûts soit notre objectif. Des investissements de développement génèrent des charges mais également de nouveaux revenus.
- Marge d'autofinancement : CHF 26,5 mios.
- Amortissements : CHF 27.8 mios. Avec le volume d'investissements ces dernières années, et l'obligation d'amortir à 10% tout nouvel objet, ce montant est très élevé et entraîne un résultat négatif.

Quelques éléments générant des écarts par rapport au budget précédent :

- Service des eaux et de l'assainissement : dont les propositions d'adaptation des taxes sera présentée tout à l'heure pour le vote.
- Service de l'électricité et de l'énergie : avec des charges en augmentation de CHF 405'600.- (EPT et autres charges)
- Les revenus sont en augmentation par la valorisation de l'électricité grâce à Sogesa et par le nombre de kWh produits par les micro-centrales.
- Centre sportif : des charges supplémentaires dues à l'incendie et suppression d'une partie des charges de salaires et de fonctionnement.
Concernant les recettes, nous avons enregistré avec plaisir l'ouverture de la salle OM depuis le 1^{er} décembre.
- Soutien aux manifestations : la Commission Manifestations, tripartite SD, Téléverbier SA et la Commune, a décidé d'octroyer CHF 200'000.- supplémentaires de soutien aux manifestations.
- Recettes fiscales : CHF 1,8 mios d'augmentation malgré la prudence du Service des contributions
- Paroisse : quelques changements comptables : jusqu'à maintenant, toute la facturation était faite par la Commune de Bagnes, mais depuis que les paroisses ont repris une certaine partie de leur activité
- Salle St-Marc : coût supplémentaire lié au développement de l'exploitation de cette salle. L'impact au niveau des charges est assez important, avec des recettes complémentaires.
- Service des constructions : quelques compléments en rapport avec la problématique du traitement des dossiers en souffrance et de mise à niveau de tous ces dossiers, ce qui se traduit par une augmentation des EPT ainsi que l'aide d'un service externe notamment au niveau juridique car ça devient de plus en plus complexe surtout lorsque nous avons des recours.
- Aide au logement : un montant de CHF 100'000.- supplémentaire afin d'augmenter le soutien communal pour l'acquisition de logement. Un nouveau règlement sera présenté au Conseil général lors d'un prochain plénum.

Avec des investissements nets de CHF 40,5 mios et une marge d'autofinancement de CHF 26 mios, il apparaît une insuffisance de financement de CHF 14 mios, largement couverte par le niveau actuel de trésorerie.

M. François Corthay rappelle quelques dossiers importants :

- Centre sportif avec une tranche de CHF 10 mios. Toutefois les assurances ont demandé ces jours derniers, de bloquer le début des travaux de réfection de la partie DE qui a été incendiée tant que le statut « couverture assurance » n'a pas été arrêté.
- Ecole de Versegères : CHF 6,5 mios. Nous espérons que les travaux puissent commencer au printemps 2018.
- Gare TMR : dernière tranche de CHF 2 mios sur les CHF 17 mios.
- Bâtiment SIB/Curala : agrandissement.
- Plan de Quartier du Châble : CHF 1,25 mios :
- Aqueduc Louvie-La Chaux : CHF 2,2 mios.
- Turbinage du torrent du Mayentset : CHF 850'000.-.
- Place Centrale de Verbier (dernière étape) : un peu plus de CHF 1 mio

02 Liste des objets soumis en vote séparé :

Fonctionnement

01 341.436 Participation SD au Centre sportif CHF 250'000.-

M. François Roux propose de lire le rapport de la Commission Tourisme, Culture, Sport et Jeunesse :

Le spectre de l'affaire des constructions nous a poursuivi tout au long de cette première année de législature, le passage de 11 à 9 conseillers, la réorganisation des dicastères ainsi que les déboires liés à l'incendie du Centre Sportif, ont mis l'exécutif sous de rudes pressions psychologiques et des tensions relationnelles palpables sont nées entre les deux conseils.

Je tiens ici à rappeler que le conseil général est votre soutien, évidemment que bien des objets ne nous concerne pas directement, mais nous avons trop souvent le sentiment d'être mis au pied du mur. Je ne crois pas que nous pouvons scinder de manière si radicale les rôles de l'exécutif et du législatif, pour ne pas être juge et bourreau, nous n'avons personne à exécuter ! Notre devoir d'élu, de soutenir à la fois votre vision 2020, ainsi que la défense de nos concitoyens, nous positionne comme élément médiateur du système politique. Donnez-nous les moyens de vous défendre, actuellement un certain ressentiment de frustration plane dans le conseil général.

Comme défini par le Président lors d'une séance, la commission du Tourisme doit s'assurer du bon fonctionnement de la machine touristique. Comme vous le savez, celui-ci est coordonné par 4 instances principales : les deux sociétés de développement, en charge de percevoir les taxes de séjour dédiées à l'accueil et l'animation, la Promotion Verbier Val de Bagnes la Tzoumaz SA, en charge du marketing et financée par les taxes de promotion touristiques et les pouvoirs publics, et dernièrement la commission Manifestation /Evénement en charge de proposer des subventions adéquates aux organisateurs, que nous avaliserons ce soir dans les budgets 2018.

La commission ainsi que les autorités touristiques précitées relèvent régulièrement un manque de synergie principalement avec les infrastructures touristiques. En effet, la promotion du centre sportif, par exemple n'est pas faite par notre société de Promotion. Alors que la nouvelle salle OM a ouvert ses portes, il est effarant de constater qu'aucune annonce officielle n'ait été faite, rien ne paraît sur le site de Verbier, et pire encore, aucune photo récente de l'objet sur leur propre site. Il ne s'agit ici que d'un exemple parmi d'autres...

Concernant notre commission directement, alors que certains la nomment la « grosse commission », à ne pas prendre au deuxième degré, le tourisme porte bien son nom, il se balade un peu à travers tous les services, s'appuie tantôt ici ou là. Alors qu'il développe de futures infrastructures, il n'est plus impliqué dans sa réalisation, peut-être même plus dans sa promotion... Le tourisme est sage, il doit évaluer, inciter, proposer, mais peine à réaliser. Les armes sont faibles et les budgets serrés...

Soyons clairs, nous n'avons pas de vision de politique touristique !!! Attention, en aucun cas, je critique ici la fiabilité et la qualité du travail de nos autorités, nous n'allons pas droit dans le mur. Nous ne considérons juste pas suffisamment le tourisme, la politique événementielle à sa juste valeur. Les augmentations de nuitées sont exactement corrélées avec les manifestations. Il s'agit ici du meilleur levier économique et citoyen avéré dans notre région. Le soutien et le développement d'une politique événementielle rassemble autant la population, les visiteurs et les partenaires, tant sur un plan de réalisation financières que sur la sustentation des besoins de reconnaissance de chacun.

Quant au service de la Culture, la qualité du travail fourni par le service, ainsi que la vision travaillée sur le long terme est exemplaire et n'est soumise à aucune remarque, si ce n'est de s'assurer de garder les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

Malheureusement, concernant la Jeunesse, bien qu'ayant plongé profondément dans les budgets, nous sommes dans l'incapacité de trouver le compte concernant le service... D'où notre interrogation, quel service ? Il est toutefois réjouissant qu'une commission ad'hoc soit mise en place afin d'essayer de poser un cadre de travail. Nous savons que beaucoup de subventions sont attribuées à la jeunesse par les sports et la culture, cependant on n'achète pas tout avec de l'argent...

Pour conclure nous tenons à remercier Vincent et le CC pour la considération prise envers le courrier de la société des commerçants ainsi que les solutions ou avancements de réflexion sur les divers sujets opérés.

La commission du Tourisme souhaite mettre en place une réflexion commune avec les SD et la Promotion afin de déposer un postulat au Plénum de mars pour proposer un plan de fonctionnement satisfaisant toutes les parties. Nous comptons sur les autorités politiques ainsi que sur la CoGest pour soutenir d'éventuelles prises de positions durant l'année à venir. Nous serons critiques lors des budgets 2019, si ceux-ci ne permettent pas un fonctionnement satisfaisant et évolutif de notre principal axe de développement, à savoir la mise en exploitation rationalisée de nos infrastructures et le développement d'un contexte valorisant pour nos concitoyens, notre rôle de bourreau pourrait tout à fait émerger. Il ne s'agit pas d'une menace, mais bel et bien d'un avertissement. Considérant ceci, et soutenant la CoGest dans son analyse, où le problème n'est pas attaqué par le bon bout, nous demandons de retirer le vote de la location du centre sportif des amendements prévus.

Nous accordons toute notre confiance à l'exécutif et aux autorités touristiques pour mener à bon port notre grosse barque et n'oublions pas que quand le bateau prend l'eau, mieux vaut mettre des ressources à écoper, plutôt que de persister à ramer aveuglément...

M. Sébastien Rossoz, président de la Commission de gestion, rajoute que cette commission invite tous les différents acteurs à se manifester si un événement extraordinaire devait avoir lieu, en ligne avec la stratégie de la Commune en 2018.

Précision de M. Eloi Rossier : Le fait que la Société de développement de Verbier verse un montant annuel pour l'entretien et les investissements des infrastructures touristiques est l'aboutissement d'un accord qui est intervenu entre la Commune et la Société de développement lorsque la Commune a repris le centre sportif. Il avait été alors décidé dans une convention que ce montant devait être versé par la Société de développement aux infrastructures touristiques dans le but de financer et de faciliter l'exploitation des infrastructures touristiques, principalement du centre sportif. Il n'y aurait aucun problème à ce que la Commune renonce à ce versement, à condition que ça « joue » sur le plan budgétaire. Toutefois, cela doit faire l'objet d'une analyse préalable et d'un accord avec la Société de développement.

A la demande de la commission Tourisme, le vote séparé sur ce point est retiré.

02	700.435	Passage des UR/LU eaux potables	CHF 270'000.-
	710.435	Passage des UR/LU eaux usées	CHF 495'000.-
		Total	CHF 765'000.-

Ce point a été mis à l'ordre du jour pour un vote séparé à la demande de l'ensemble des commissions.

M. Norbert Fellay rappelle que le Conseil général a en 2014 déjà, fait une demande pour la baisse du tarif de l'eau, nouveau tarif proposé ce soir en votation.

Mme Mélanie Mento précise que plusieurs variantes de baisses de tarifs avaient été présentées : une variante qui incluait la modification du règlement avec la modification des taxes de raccordement, celle-ci n'a pas été retenue. La variante proposée au budget 2018 par l'exécutif porte uniquement sur la modification de la manière de calculer les unités de tarification qui seront LU au lieu de UR.

Question : Si le point est refusé, que se passe-t-il ?

Réponse : Statu quo, le tarif de l'eau reste tel qu'on le connaît aujourd'hui.

M. Sébastien Rossoz, président de la Commission de gestion, précise que le vote séparé a été demandé, afin de relever le choix de la variante sans la diminution de la taxe de raccordement.

La Commission de gestion donne un préavis positif.

Le passage des UR/LU eaux potables et le passage UR/LU eaux usées sont acceptés par 21 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions.

Le budget est donc maintenu tel que présenté.

Rapport de la Commission PASSEP :

La commission a pris connaissance des conditions d'installation de SOS Médecins à Verbier. Cette entité assurera, pour un premier hiver-test, les urgences et consultations à domicile selon le modèle que cette entreprise propose déjà sur la ville de Genève. A noter qu'elle n'ouvre pas de cabinet médical, mais assure une prise en charge purement « in situ ». Le suivi médical ultérieur est confié aux médecins de la place. L'entreprise ne demande pas de subvention, mais la création d'un fond de cautionnement qui garantisse que toutes les factures émises par SOS médecin lui soient payées. Le Conseil Communal n'entre pas en matière dans ce mode de fonctionnement. Par contre, il propose d'octroyer, en cas de nécessité, pour la période d'essai, un montant de CHF 250.- par jour.

Les subventions pour la garde médicale que nous avons connue jusqu'à ce jour et que nous avons dénoncées, disparaissent !

De ce fait, la commission PASSEP demande à ce que le montant de CHF 120'000.-, actuellement écrit dans le budget, fasse l'objet d'un vote séparé.

C'est pourquoi la commission PASSEP formule les conditions suivantes :

- que le montant corresponde aux frais effectifs de CHF 35'000.-
- garantie des urgences vitales (uniquement) dans le Val de Bagnes également.
- suppression de la subvention dès la fin de la saison d'hiver 2017-2018, même si SOS Médecins reste en place sur Verbier.
- présentation d'un bilan au 30 avril 2018.

M. Yves Bruchez fait part de la prise de position du Conseil communal, qui est en accord avec la Commission PASSEP du Conseil général, et propose d'accepter cette proposition.

M. Eloi Rossier précise que M. Louis-Ernest Sidoli, chef de service, et lui-même ont été reçus jeudi dernier par M. Victor Fournier, chef de Service de la santé publique du Canton, en compagnie de M. Bellagamba, responsable médical de l'Organisation cantonale valaisanne des secours (OCVS), et de M. et Mme Froideveaux, pour faire valider le choix de la Commune de travailler avec SOS Médecins.

Nous sommes encore dans l'attente de cette validation de la part du Service de la santé publique du Canton. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de confirmer que SOS Médecins s'établira à Verbier pour assurer les gardes.

Le service de l'Etat propose une solution médiane, qui est de permettre à SOS Médecins de s'établir selon le tournus qu'ils ont prévu pour assurer ces permanences 24h/24, 7 j/7 pendant la période hivernale, soit un peu plus de trois mois. SOS Médecins ne va pas investir de l'argent, des ressources et des compétences pour une période si courte sans aucune assurance quant à l'avenir. La Maison de la santé n'a quant à elle pas les ressources pour soutenir les permanences médicales à Verbier pendant les trois prochaines années.

Malgré que le Conseil communal soit contre un subventionnement, il faudra donc certainement entrer en négociation afin d'assurer les permanences. Avec une disponibilité de CHF 35'000.- la Commune a une certaine marge de manœuvre mais avec CHF 120'000.- la marge de manœuvre est plus grande.

L'exécutif ne souhaite pas, par principe, subventionner cette pratique médicale. Dans la réalité, il souhaite garder une marge de manœuvre pour les prochaines discussions.

Mme Aude Michellod, dit que, à titre personnel, elle refuse cette proposition d'accorder CHF 120'000.- aux médecins de Verbier, comme les autres années, car ils n'interviennent pas sur les urgences vitales.

M. Eloi Rossier lui répond que c'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous ne souhaitons pas, et la décision de l'exécutif a été unanime, subventionner.

L'exécutif demande de garder une certaine marge de manœuvre si une subvention ponctuelle allait faciliter l'établissement d'une société médicale qu'elle quelle soit pour nous assurer enfin ces permanences.

Un conseiller général demande une précision pour être sûr d'avoir bien compris : la situation a apparemment changé depuis la proposition de la Commission PASSEP. La réponse est oui.

M. Sébastien Rossoz indique que le message de la Commission PASSEP est clair par rapport aux subventions. Il pourrait être mentionné que le montant de CHF 120'000.- est refusé au bénéfice des CHF 35'000.- avec la possibilité d'un crédit complémentaire si nécessaire, ainsi le message politique clair est que le Conseil général est contre ces subventions.

M. Dominique Tellen se récusé en tant que responsable du Secours régional Entremont.

La Commission PASSEP demande de retirer ce point du vote.

Conclusion de la présidente du CG : Le montant budgété de CHF 120'000.- pour les gardes médicales est maintenu en demandant au Conseil communal de ne pas subventionner les médecins et de tenir le Conseil général informé des démarches et décisions très rapidement, car nous sommes aux portes de l'hiver.

04 219.318 Transports scolaires CHF 670'000.-

Le rapport de la Commission PASSEP met en évidence les problèmes de sécurité, horaires et parcours.

Une étincelle aura suffi à réduire un complexe sportif en cendres. On observe aujourd'hui certaines conséquences : le Conseil Communal, fort de cette expérience, démultiplie les couvertures assurances et la prévention sur les chantiers : excès ou raison ? Nous n'en sommes pas juges. L'argument donné : on est toujours plus malin après qu'avant !

Le Conseil Communal attend-il un malheureux coup de frein, projetant un enfant qui se tient tant bien que mal debout dans les travées du bus scolaire. Avec pour piste d'atterrissage des paires de skis empilées à la hâte... avec les conséquences que l'on peut imaginer ! Attend-on l'accident, une vie brisée pour réagi ?

Nous constatons que pour le traitement de l'immobilier, les ressources en prévention semblent sans fond. Alors que pour les enfants, on compte chaque denier...

La sécurité des enfants, notamment dans le cadre du transport scolaire, ainsi que la qualité du service de transport, sont des sujets qui tiennent notre commission particulièrement à cœur et pour lesquels nous avons un devoir de mise en exergue.

Notre commission demande au Conseil Communal de changer d'optique dans les transports scolaires et d'y mettre plus de moyens. L'investissement pour le quotidien des enfants n'est pas une perte d'argent. Les parents qui vous confient leurs enfants, vous font confiance afin que la prise en charge soit optimale :

- que le système proposé prenne en compte les besoins particuliers des tout petits comme des plus grands : places assises, temps où aide pour s'attacher, et se détacher. (en dépit du laxisme de la loi actuelle)
- que les horaires n'induisent pas une conduite hors la loi et
- qu'ils assurent aux enfants d'arriver à l'heure à l'école : quel politique peut se vanter de promouvoir un système qui rogne le temps d'apprentissage !! 10 minutes 2x par jour c'est 1h30 d'école en moins par semaine !
- que les enfants n'aient pas des temps d'attente excessifs entre le bus et l'école: avant ou après les cours.
- qu'il y ait une meilleure desserte des villages (sommets de Bruson par exemple).

Nous demandons que le Conseil Communal revienne avec une proposition de budget plus en adéquation avec les attentes de la population, lors du plenum du 21 mars 2018.

La commission PASSEP, à l'unanimité des membres présents, vous recommande d'accepter cette proposition.

M. Eloi Rossier précise que par deux fois au cours de l'année dernière nous sommes intervenus auprès de notre mandataire TMR pour les rendre attentifs à nos besoins.

Le vote portera sur la proposition de la Commission PASSEP de réétudier les transports publics pour plus de sécurité pour les enfants. C'est un vote de soutien.

M. Sébastien Rossoz indique que la Commission de gestion ne peut donner un préavis car il n'y a pas de montant. Par contre, il est certain qu'une étude sur les transports en général doit être faite en 2018, mais est-ce qu'une proposition sera prête pour le 21 mars ?

M. Eloi Rossier répond que l'on peut voter par le biais d'une motion ou d'un postulat et auquel le Conseil communal va répondre. Il est important que la procédure démocratique mise en place soit respectée.

Après discussion, il apparaît que ce sujet est une préoccupation pour chacun et que plutôt que de se déterminer sur ce montant, le dépôt d'une motion ou d'un postulat serait plus approprié.

La présidente du CG propose que le rapport de la Commission PASSEP soit une remarque au niveau du budget. Ce montant n'est pas soumis au vote.

Investissements

05 020 Acquisition PQ Commune-Perrodin CHF 1'250'000.-

M. Eloi Rossier présente ce point relatif à l'acquisition par la Commune de l'appartement de Mme Marie-José Barben-Perrodin et des anciens bureaux de l'entreprise Perrodin, dans lequel le Service de la sécurité a ses bureaux. Le bâtiment lui-même représente CHF 1 mio, et l'acquisition des deux granges, l'une pour CHF 126'000.- et l'autre pour CHF 106'000.- ; reste CHF 18'000.- à disposition de l'exécutif pour quelques frais annexes.

Il précise également que le Conseil général est appelé à voter sur toute la rubrique.

La Commune et la Bourgeoisie ont le projet de développer sur la surface en rouge sur le plan, et que nous sommes en négociation pour acquérir les deux granges sises à l'arrière de la Maison de Commune, de façon à pouvoir maîtriser l'ensemble du foncier, et que d'ici quelques années nous pourrions remettre, en partie du moins, à la Bourgeoisie ou à des investisseurs locaux privés désireux de développer un plan de quartier sur l'entier de cette zone. La maîtrise du foncier est nécessaire, indispensable pour que nous puissions développer quelque chose notamment avec des loyers abordables pour nos jeunes et nos enfants qui désireront s'établir chez nous. C'est une surface importante qui jouxte le village et aussi bien les propriétaires de ces deux granges que la propriétaire de l'appartement ont compris la nécessité pour la Commune de maîtriser le foncier et ils ont été d'accord de céder leurs biens aux conditions évoquées, pour l'une notamment en compensation d'un futur logement dans le futur plan de quartier.

Il est important pour la Commune de pouvoir maîtriser ce foncier pour pouvoir aller de l'avant avec ce futur plan de quartier. La Bourgeoisie y est très intéressée et a déjà prévu dans sa planification financière, un investissement pour tout ou partie de ce plan de quartier, que nous aurons l'occasion de vous présenter le moment venu. L'objectif qui avait été fixé déjà lors de la précédente législature était de favoriser la construction de logements à loyers abordables pour nos jeunes.

Des estimations ont été faites, qui aboutissent à une valeur de CHF 1,3 mios, avec une valeur de marché qui avait été arrêtée à CHF 1 mio et une valeur de rendement de CHF 625'000.- tenant compte du taux de capitalisation avec un taux hypothécaire, les taxes, les frais d'entretien, les amortissements, les frais de gérance. Il faut savoir que nous payons un loyer de CHF 48'000.- par année et que nous assumons toutes les charges, donc, ce bâtiment nous coûte. Une fois que nous l'aurons acquis, en 10 ans nous en aurons payé quasiment la moitié.

M. Jérôme Maret complète ces informations. Sans contester le rapport d'experts, quelques commentaires relatifs à la valeur de rendement : l'expert retient un taux de 6,5 %, on peut être surpris de voir un risque de loyer étant donné que nous sommes les locataires ! Et des frais de gérance alors qu'il n'y a qu'un seul bien et que toutes les charges sont à la charge du locataire ! Raison pour laquelle le Service financier applique un taux indicatif de 4.75 %, en appliquant le même raisonnement, on se retrouve avec le montant de CHF 1,01 mio, ceci pour confirmer le montant de CHF 1 mio. La Commission des finances a procédé à d'autres éléments de valorisation pour apprécier le prix de vente proposé de CHF 1 mio.

En réponse à diverses questions, il est répondu qu'un acte d'achat a été établi et signé !

M. Sébastien Rossoz dit, que dans ce cas, le Conseil général n'a pas vraiment le choix.

M. Eloi Rossier répond que si le Conseil général n'accorde pas ce montant, la Commune se trouverait dans l'embarras. Pourquoi a-t-il été signé ? Il est en effet des compétences du Conseil communal de décider d'une telle dépense en 2017. A la demande de la propriétaire, qui a souhaité le versement plus tard, le Conseil communal a mis, en toute transparence, ce point au budget.

Quant aux conditions spéciales dans cet acte d'achat, la propriétaire désire conserver une place de parc attenante au bâtiment. La propriétaire d'une des granges est intéressée à un futur logement dans ce plan de quartier.

La Commune est déjà propriétaire du reste du bâtiment et du terrain, quel en est le coût global ?

Réponse : L'acquisition a été faite dans le cadre de la dissolution de faillite de la société Perrodin, de l'ordre de CHF 440'000.-.

Question : Quelle est la partie qui appartient déjà à la Commune ?

Réponse : Ce sont les garages à l'ouest du bâtiment et le local des pompiers.

Question : En quelle année l'estimation a-t-elle été faite ?

Réponse : Elle a été faite en 2017. Il y a eu deux estimations, l'une par les taxateurs officiels et l'autre par M. Comina.

M. Sébastien Rossoz fait remarquer que le montant est secondaire, est-ce trop ou pas assez, on peut en discuter. Mais le fait que l'acte a déjà été signé, c'est exactement, comme le disait M. François Roux précédemment, c'est être mis devant le fait accompli. Si le Conseil général vote non, qu'est-ce qu'il se passe ?

M. Eloi Rossier répond que le Conseil communal s'est voulu transparent car normalement tout cela aurait dû être traité en 2017 et que le Conseil communal a l'autorisation de dépenser CHF 1 mio. Il faut d'ailleurs bien se rendre compte que nous avons ce montant sur les comptes et que là, nous avons CHF 1 mio pour un bâtiment. Si tout avait été réglé en 2017 comme cela avait été prévu, cette question ne se serait pas posée, car ce montant aurait été porté dans les comptes.

M. François Corthay précise que pour l'achat d'un bien immobilier, et c'est dans la Loi sur les communes, le Conseil communal est compétent à hauteur de 2,5 % sur les recettes. La propriétaire ayant demandé de différer l'achat, ce montant a été mis au budget, ce qui nous a semblé normal. Si tel n'avait pas été le cas, ce montant serait une ligne dans un compte.

Question : Pourquoi la question de la compétence du conseil général n'a pas été posée avant ? Cela aurait été plus clair.

Réponse : Lorsque les Commissions ont donné leur liste de question, celle-ci n'y figurait pas, on n'en a eu connaissance qu'hier.

La Commission de l'Aménagement du territoire n'a pas eu le temps de se réunir suite à ces nouvelles informations. Toutefois, par une mauvaise information sur la répartition du fonds, nous arrivions au coût au m³ d'environ CHF 1'000.-/m³, or les chiffres présentés montraient un montant de CHF 772.-/m³, ce qui est tout à fait correct, car nous visions un prix en dessous de CHF 800.-. Notre rapport devient donc caduc par ces informations.

Aude Michellod demande que le vote séparé soit maintenu.

Après plusieurs échanges, Mme Mélanie Mento informe qu'il ne sera pas procédé de vote sur ce point, vu qu'il n'est pas de la compétence du conseil général.

03 Approbation du budget 2018

Rapport de la Commission de gestion :

Généralités

Le budget 2018 n'amène que peu de surprises et suit la stratégie fixée dans les planifications financières présentées les mois précédents.

Lors de des analyses de variation entre les comptes 2016 et budget 2018 il est important de tenir compte du passage au fermage en 2017.

Des charges supplémentaires et extraordinaires viennent impacter notre marge d'autofinancement. Cela montre l'importance d'avoir des finances communales saines afin d'avoir une marge de sécurité en cas de mauvaises surprises

Comme déjà cité dans notre rapport du budget 2016-2017, il est important de rappeler que nous devons poursuivre la transition d'un tourisme de construction vers un tourisme d'exploitation. Continuer d'investir de manière ciblée en suivant une ligne de conduite basée sur une vision globale afin d'améliorer notre attractivité, et de garantir le confort du citoyen et des hôtes.

L'étude de ce budget a toutefois permis aux différentes commissions de se poser des questions essentielles sur le fonctionnement de l'Administration communale, du Conseil Communal ainsi que du Conseil Général.

Revenus

Budgets 2018 : 104.3MCHF
Comptes 2016 : 128.3MCHF
Variation : -24.0MCHF
(Budgets 2017 : 101.7M)

Malgré un budget élaboré de manière prudente, et malgré le passage des UR aux UL, nos recettes prévues sont en croissance par rapport au budget 2017.

Nous voyons, en analysant en détail les revenus, une diminution des impôts de personnes morales et des gains immobiliers. Cela est essentiellement dû à une baisse des constructions dans notre commune. Comme l'avait demandé la COGEST les années précédentes, faire la transition d'un tourisme de construction vers un tourisme d'exploitation est primordiale. La Création d'ALTIS, la vision stratégique de son directeur et de son team vont dans ce sens-là.

Afin de proposer à de nouvelles sociétés de pouvoir s'établir correctement chez nous, afin de garder les sociétés locales, afin de créer des emplois dans notre commune, la création d'une vraie zone industrielle devient stratégiquement indispensable et urgente.

Actuellement, si une société veut venir s'installer chez nous aujourd'hui, quel lieu pouvons-nous lui proposer ?

Charges

Budget 2018 : 77.9MCHF
Comptes 2016 : 98.3MCHF
Variation : -19.6MCHF
(Budgets 2017 : 76.7M)

Afin de ne pas être trompé dans notre lecture avec le passage au fermage et avec le prélèvement sur le fonds des parkings, comparons les charges budgétées en 2018 avec les charges des budgets 2017

Nous notons une augmentation des charges de 1,5 millions notamment causée, comme stipulé dans notre introduction, par des charges extraordinaires telles que : l'incendie du Centre sportif qui oblige la commune à louer des infrastructures provisoires pour un montant d'environ 500'000chf, les futurs travaux de la maison de Commune pour un montant de 100'000chf et les études de fusions.

La dotation brute à St Marc pour un montant de 500'000 afin de mieux exploiter notre magnifique salle a eu un écho favorable auprès de notre commission. Ces coûts devraient être en partie être couverts par des revenus supplémentaires (dans budget environ 300'000chf). Toutefois ce n'est pas suffisant. La COGEST ainsi qu'une majorité du CG aimerait que le CC élargisse sa stratégie et rentabilise mieux toutes ses belles infrastructures. Un postulat sera créé dans ce sens en début d'année 2018.

Le service des constructions présente un accroissement de 1.3ept par rapport au budget 2017, engagement de 2017 annualisé en 2018, La COGEST est convaincu que 2018 sera l'année où ce service pourra donner à nouveau tout le soutien que les entreprises extérieures, que les citoyens, attendent de lui.

Il est à noter que la COGEST n'est absolument pas contre l'augmentation des EPT au sein de la commune, si les coûts de ces engagements sont couverts par des revenus supplémentaires ou/et si cet engagement permet à la commune d'offrir un meilleur service à sa population.

La COGEST a écouté attentivement les présentations de la stratégie à court, moyen et long terme de la société ALTIS, qui évolue dans un marché en total mutation. Celui-ci offre à nos sociétés d'alléchantes opportunités que nous devons saisir.

Toutefois nous devons être conscients qu'ALTIS va au-devant de nombreuses difficultés. A nous, politique, d'en mesurer et maîtriser les risques pour nos concitoyens.

Comme déjà dit l'année passée, nous saluons la proactivité de ce groupe qui, grâce à une stratégie claire, attrayante et remplie de challenges, sait rester très motivante pour ses collaborateurs et garder une longueur d'avance sur la concurrence. Nous nous réjouissons de voir que le groupe ALTIS se donne les moyens d'affronter les défis futurs auxquels il sera confronté et la COGEST ne manquera pas de les soutenir dans leurs démarches. L'attractivité d'ALTIS envers des tiers portent déjà ses fruits et l'arrivée de Start up sur terres bagnardes en est la preuve. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres

Dans les charges nous pouvons voir un montant pour un soutien à l'hôtellerie. Après multiples discussions entre les différentes commissions, il a été décidé de ne pas demander de sortir ce montant du budget. Cette somme ne pourra être utilisée seulement après l'approbation du règlement y relatif par l'Etat du Valais ainsi que par le Conseil General.

Enfin, il est bon de se rappeler ce chiffre : Chaque investissement fait par notre commune engendre une charge de fonctionnement en moyenne d'environ 2% du montant investi. Pour 2018, si nous investissons tout ce qui est prévu, une charge supplémentaire de 1 million de francs viendra s'ajouter à nos charges incompressibles. Il est donc très important d'investir intelligemment et surtout d'exploiter nos infrastructures du mieux possible afin de limiter ces charges de fonctionnement par des rentrées (charges + produits induits)

Investissements

Budgets 2018 : 40.4MCHF
Comptes 2016 : 36.0MCHF
Variation : +4.4MCHF
(Budgets 2017 : 38.8MCHF)

Les investissements suivent la stratégie mise en place par le CC (plan quartier du Châble, Gare TMR, Centre Sportif, école de Versegères, investissements SIB, etc....)

L'année passée, nous avons proposé d'avoir une analyse sur les investissements de ces dernières années et leur impact sur notre résultat de fonctionnement. Pourrions-nous avoir lors d'un prochain Plenum une présentation de cette analyse ?

- A quel point ont-ils influencé notre niveau de revenu actuel ?
- A quel point ont-ils influencé l'attractivité de notre commune ?
- Peut-on chiffrer ces influences ?

Il est temps maintenant de penser à investir de manière importante dans le marketing, dans la promotion, afin de faire connaître nos infrastructures, notre magnifique région. Nous aimerions énormément recevoir une présentation d'un business plan sur 5 ans complet (stratégie, moyens plus l'atteindre, etc) élaboré par le directeur de Verbier/Val de Bagnes – La Tzoumaz Promotion SA afin de connaître les possibilités de vendre notre image

Indicateurs financiers

Degré d'autofinancement : 65.4% = satisfaisant, il se justifie par les investissements importants encore à réaliser.

Capacité d'autofinancement : 25.9% = très bien, à maintenir.

Nous sommes heureux de constater que des valeurs indicatives restent dans le vert !

Organisation / gouvernance

Lors de l'année écoulée, lors de l'étude des budgets, lors d'entretiens avec nos citoyens, lors de discussions avec des employés communaux, lors des présentations des stratégies futures d'ALTIS, mais aussi lorsqu'un manque de stratégie communale semble présent, plusieurs questions de base concernant l'organisation de notre commune se sont posées :

Quel est le rôle du Conseil General en 2018 et quel sera son rôle dans les années futures?

Beaucoup de biens publics sont de plus en plus gérés par des entités privées. Les budgets, investissements, stratégies y découlant passent aussi en main privées (Groupe Altis, TMR, Televerbier, CIGES, SD, etc). Le Conseil General, ne peut plus se prononcer officiellement sur ces points capitaux, car il n'y a plus ces éléments dans les budgets de la commune.

Un problème se pose donc sur la gouvernance des sociétés « affiliées » à la commune. La COGEST, qui a déjà travaillé et trouvé quelques pistes à ce sujet préparera un Postulat en ce sens début de l'année 2018

Quel est le rôle de la commune en 2018 et quel sera son rôle dans les années futures ?

Il est bon de se rappeler un des rôles importants d'une administration communale est : **être au service de ses citoyens ainsi que ses invités (touristes)**. Mettre ce leitmotiv en évidence dans certains services serait, nous semble-il, judicieux.

La commune s'implique énormément dans des projets d'envergure (Curala, Mayens de Bruson, etc). Quelle est la limite entre un projet d'utilité public (Centre Sportif) et un projet privé ? Jusqu'où doit s'impliquer la commune ? Le rôle de l'administration communale ne devrait-il pas être plutôt l'encouragement et l'accompagnement dans la réalisation de projets privés ? (3 Rocs par exemple). Une réflexion à ce sujet semblerait intéressante

Transversalité / efficience de la structure et l'organisation communale

Il y a manifestement un manque de vision globale pour certains dossiers importants. Par exemple : transports à Bagnes, stratégie du tourisme, site internet communal. Il manque un maître à bord pour chacun de ces projets. La cause ? Souvent ces projets font partie de plusieurs services. Un exemple facile à comprendre est le Tourisme. La structure touristique de notre commune est très compliquée, englobe de multiples partenaires avec des buts différents les uns des autres. Finalement, malgré le grand soutien financier qui lui est accordé, cette structure dans son ensemble, n'est pas du tout efficiente. Et, malgré l'effort de notre président afin de simplifier cette structure, on est encore bien loin d'un résultat convenable

Force est donc de constater que le travail effectué sur la réorganisation de la structure et de l'organisation communale est insuffisante: La baisse du nombre de conseillers a été effectuée, mais le but n'est pas encore atteint.

Lors de notre précédent rapport sur les budgets nous avons glissé quelques pistes qu'il est toujours bon de rappeler si dessous :

- Revoir l'organigramme
- Réorganiser les tâches, analyser la nécessité de chacune d'elle, étudier comment les répartir afin d'augmenter la productivité.
- Motiver le personnel existant et attirer de nouvelles forces par un travail sur le règlement du personnel

ALTIS le fait actuellement, et en tire déjà des conclusions qui lui permettra, dans le futur, d'avoir une structure efficiente. Il serait dommage pour la commune pour ne pas profiter de leur expérience pour lancer cette réforme.

Restructurer notre commune sera bénéfique aux citoyens, à tous les employés communaux, et à toutes les personnes qui ont affaire, directement ou indirectement, à notre administration communale. Nous sommes au 21^{ème} siècle, tous les secteurs économiques se professionnalisent et évoluent rapidement. Il est urgent pour notre administration communale de sauter dans ce wagon du 21^{ème} siècle afin affronter nos challenges futurs avec toute la sérénité indispensable.

CONCLUSION

Reprenons la conclusion de notre rapport des budgets 2017 et changeons les dates : Bien que le budget 2018 ait été effectué sur la base de la prudence, son résultat est bon. Nous pouvons donc certainement avancer que nos comptes 2018 seront encore meilleurs que ce budget.

Comme le disait un membre de la COGEST. La trame de fond de notre conclusion reste la même depuis quelques années. Toutefois, cette année, il est bon d'ajouter ceci : Cette trame de fond devient urgente à effectuer.

Je reprends donc les mêmes mots de l'année passée et espère vous les soumettre avec encore plus de conviction et d'insistance :

Lorsque l'on regarde la planification financière, nous pouvons constater que notre commune sait relever de nombreux défis. Toutefois il ne faut pas oublier de relever aussi les défis internes. Que ce soit au niveau du cahier des charges du Conseil Communal, de celui des collaborateurs de notre commune, de l'organigramme de notre institution, une réforme intelligente et profonde basée sur l'efficacité et les défis futurs doit être une priorité 2018. Il est temps de s'y atteler afin de créer une administration capable de laisser, à nos employés communaux, à nos conseillers communaux, à tous les acteurs régionaux, la capacité d'utiliser leur énergie afin de faire prospérer notre commune et ses habitants et non pas pour la plonger inefficacement dans des abîmes administratifs sans valeur ajoutée.

Prédire les revenus futurs est toujours difficile. Nous avons la chance et la capacité financière de pouvoir faire de nombreux investissements stratégiques et importants pour notre commune. Si la volonté exprimée par le CC et le CG de maîtriser le volume des charges a été entreprise, n'oublions pas de rester maître de notre navire en maîtrisant aussi par anticipation les charges et produits futurs de nos investissements.

Nous remercions le conseil communal, la commission des finances et les chefs de services, en particulier Jérôme Maret et Florian Perraudin pour leur travail et leur disponibilité.

PREAVIS DE LA COMMISSION

Acceptation des budgets 2018 : préavis positif

Le budget 2018 est accepté par 31 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

M. Eloi Rossier remercie de la confiance que vous témoignez par cette acceptation. Nous avons lu avec attention le rapport de la CoGest puis nous l'avons écouté avec tout autant d'attention, et nous sommes bien entendu à disposition pour en partager lors d'une séance peut-être plus informelle, des points essentiels qu'elle a relevés.

05. Règlement :

- 01 Règlement sur la Taxe de la Promotion touristique : modification de la taxe annuelle de la catégorie « tours opérateurs »

Ce projet avait été présenté lors du plénum du mois de novembre. M. François Corthay rappelle que c'est une petite modification qui touche les tours opérateurs.

Suite à une question de M. Marcus Bratter, il est précisé que la taxe de CHF 765.- des agences de voyages et de CHF 2'295.- pour les agences immobilières restent inchangées. Une troisième catégorie à CHF 1'500.- est créée pour les tours opérateurs.

La Commission de gestion émet un préavis positif.

Mme Alexiane Bruchez se récusé.

Le règlement sur la Taxe de la Promotion touristique : modification de la taxe annuelle de la catégorie « tours opérateurs » est accepté par 37 voix pour, 1 abstentions et 1 récusation.

05. Divers

01. Verbier Festival : Christmas Concert
Le Verbier Festival invite les autorités au concert de Noël qui aura lieu le 29 décembre 2017 à l'église de Verbier.
02. Le dimanche 17 décembre à 17h30, un concert sera donné à l'église du Châble avec tous les chœurs de la commune accompagnés par la fanfare « L'Avenir ».
03. Le samedi 16 décembre à 20h, un concert aura lieu à l'église du Châble par tous les élèves de la vallée avec la fanfare « Concordia ».
04. Travaux Publics : remerciements pour le déneigement
M. Eloi Rossier met en évidence l'engagement tout à fait exemplaire de l'ensemble des employés des Travaux Publics depuis dimanche dernier. Ils n'ont compté ni leur temps ni leur peine pour faire en sorte que les routes et les trottoirs soient débarrassés bien mieux que dans certaines villes de notre canton. Il prie M. Didier Morard, chef de service, de transmettre ces remerciements et ces félicitations à l'ensemble de son personnel. Il arrive souvent que l'on fustige les employés communaux, là, nos employés méritent toutes nos félicitations.
05. Rapports pour les vacances 2017
M. Nicolas Jost rappelle que les rapports de vacances 2017 doivent lui être remis signés pour que l'on puisse procéder au règlement de ces montants.
06. Vœux 2017
Mme Mélanie Mento souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Comme il est de tradition lors des fêtes de fin d'année de prendre de bonnes résolutions, lors du plénum de ce soir, une des bonnes résolutions que l'on doit prendre est d'avoir beaucoup plus de communication, que ce soit du législatif vis-à-vis de l'exécutif ou de l'exécutif vis-à-vis du législatif, on va essayer de vraiment améliorer cette communication.

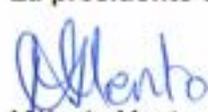
M. Eloi Rossier, au nom du Conseil communal, se joint aux bons vœux pour ces fêtes de fin d'année. Prenez le temps de partager votre temps avec ceux que vous aimez !

Clôture de la séance à 21h50.

Le secrétaire du Conseil général


Nicolas Jost

La présidente du Conseil Général


Mélanie Mento



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020
SEANCE PLÉNIÈRE DU 21 MARS 2018
PROCES-VERBAL N° 9

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 27 septembre 2017, 22 novembre 2017 et 13 décembre 2017**
- 04. Informations / présentations**
 01. Compétences du Conseil général et relations entre le Conseil communal et le Conseil général
 02. Présentation de l'expertise du parking des Marais-Verts
- 05. Réponses aux postulats**
 01. Affectation local des Fleurettes à Vilette
 02. Maison de la Santé
- 06. Décisions**
 01. Postulat pour une gestion rationnelle des infrastructures publiques
 02. Postulat pour un transport scolaire sécuritaire
 03. Postulat pour le développement de l'attractivité entrepreneuriale de la commune
- 07. Divers**
 01. Centre Sportif
 - a) Etat de la situation de la reconstruction
 - b) Exploitation provisoire et future du Centre Sportif
 02. Questions écrites de la COGEST
 03. Soirée de présentation du projet des JO 2026
 04. Dégâts découlant des intempéries de la saison hivernale 2017-2018
 05. Remplacement de Mme Clothilde Perraudin pour l'AG du CMS
 06. Développement du site de Curala
 07. Demande de mise en place d'une séance pour les membres du CG
 08. Plénum du CG du 16 mai 2018
 09. Divers

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, les représentants de la population et les représentants de la presse.

Mme Mento salue Mme Martine Giroud, qui rejoint les membres du Conseil général, et lui souhaite une cordiale bienvenue.

Enfin, Mme Mento souhaite également la bienvenue à Mme Lorraine Piota, qui reprend les tâches du secrétariat du Conseil général.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

41 conseillères et conseillers généraux sont présents, 3 sont excusés et 1 est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Cédric Bruchez et M. Maurice Vaudan.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 27 septembre 2017, 22 novembre 2017 et 13 décembre 2017

Les procès-verbaux des séances des 27 septembre 2017, 22 novembre 2017 et 13 décembre 2017 sont approuvés, avec les remarques suivantes :

Mme Aude Michellod précise, concernant le procès-verbal du 13 décembre 2017, les éléments suivants :

- Pt n° 04 – la dernière phrase du dernier paragraphe n'est pas terminée.
- Pt n° 05 – Mme Michellod a demandé un vote concernant ce point, demande qui ne figure pas au PV.

Mme Mento confirme que ces modifications seront apportées.

La parole n'est plus demandée, les PV sont considérés comme approuvés.

04. Informations / présentations

01. Compétences du Conseil général et relations entre le Conseil communal et le Conseil général

Les débats ont été nombreux concernant la manière de procéder et de collaborer entre le Conseil communal et le Conseil général. Aujourd'hui, M. Maurice Chevrier a accepté notre invitation afin de nous informer sur les compétences et les relations entre ces deux entités.

La présentation de M. Chevrier est jointe au présent PV. Il est précisé que celle-ci fait abstraction des différentes problématiques propres à la Commune de Bagnes.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande à revoir les différentes compétences du Conseil général décrites par l'art. 31 LCo.
 - M. Chevrier procède à une relecture des différents points. Il estime que les compétences du Conseil général sont larges et que son rôle principal s'exerce lorsqu'il doit donner son accord aux propositions de décisions du Conseil communal.
2. Mme Aude Michellod demande si le Conseil général a un pouvoir de décision concernant les projets ne dépassant pas un investissement de 2.5% des recettes brutes du dernier exercice ?
 - M. Chevrier confirme que les décisions relatives à des projets dont l'investissement est situé en dessus de ce 2.5% sont de la compétence du Conseil communal. Toutefois, il estime que ce montant de 2.5% paraît faible et laisse au Conseil général une marge de manœuvre considérable dans le pouvoir décisionnel.
3. M. Pierre Troillet s'interroge sur la procédure à adopter dans le cas d'une suspicion de dysfonctionnement au sein de l'administration communale ?
 - M. Chevrier rappelle avant tout que le dialogue est la meilleure façon de procéder. En cas de doutes, il est dans un premier temps nécessaire de s'adresser au Conseil communal afin d'obtenir les renseignements nécessaires à la bonne analyse de la situation (postulat). En cas de refus manifeste de l'autorité exécutive de fournir les renseignements demandés, et en dernier recours seulement, il est possible d'adresser une plainte administrative au Conseil d'Etat. Ce dernier fera alors son travail de surveillance en exigeant du Conseil communal qu'il se détermine.
 - M. Chevrier précise, à toutes fins utiles, qu'il est impossible de lui demander son avis sur ce genre de cas au préalable, puisqu'il devra trancher sur le cas une fois celui-ci officiellement dénoncé. M. Chevrier ne peut assumer les fonctions de conseil et de juge à la fois.
4. M. Sébastien Rossoz demande si le CG peut mandater une expertise dans le cadre d'un projet soumis par le CC afin d'abord d'en comprendre tous les tenants et aboutissants et ensuite d'obtenir des informations complémentaires dans le but de pouvoir, en temps utile, prendre une décision éclairée ?
 - M. Chevrier rappelle que ce n'est pas le rôle du CG de dicter au CC la façon dont ce dernier doit procéder, en exigeant par exemple une expertise d'un dossier. Si le CG estime ne pas être en possession des informations nécessaires à une prise de décision, il est de son devoir de refuser le dossier et de le retourner au CC pour modifications ou précisions.
5. a) M. Sébastien Rossoz rappelle que de nombreuses sociétés privées, dont la Commune de Bagnes est partenaire, ont été créées. Certaines décisions communales qui devraient, en temps normal, être validées par le CG, sont désormais de la compétence de ces différentes sociétés privées. Quelle attitude le CG doit-il adopter face à cette situation ?
 - M. Chevrier estime qu'il s'agit d'un réel problème de fond. Ce thème deviendra sans aucun doute une priorité dans les réflexions des autorités valaisannes. Toutefois, cette problématique ne relève pas de la compétence du CG.

- b) M. Rossoz prend note de cette réponse et s'interroge tout de même sur la façon du CG de traiter ces dossiers, auparavant publics et à présent à caractère semi-privés.
- M. Chevrier confirme que cette compétence échappe au CG. Il paraît d'autant plus important d'être très attentif lorsqu'une tâche est déléguée à une société privée. En effet, il est indispensable d'être certain que cette délégation est la meilleure (ou la moins mauvaise) des solutions.
6. M. Julien Vaudan demande si le CG a une certaine influence sur les projets dont il valide le budget ?
- M. Chevrier rappelle que le CG a le pouvoir de décision mais qu'une fois le budget validé, il est indispensable de faire confiance aux membres de l'exécutif pour gérer le projet et sa réalisation.
7. M. Patrice Vaudan demande s'il est possible d'organiser une séance plénière annuelle réservée aux membres du CG, sans la présence de l'exécutif ?
- M. Chevrier confirme que rien ne peut empêcher le CG de siéger puisque cela concerne le fonctionnement interne de l'entité. Toutefois, lors de ces séances, aucune décision officielle ne peut être prise.
8. M. Patrice Vaudan demande quelle est la limite de ce qui peut être dit par les membres du législatif aux membres de l'exécutif ?
- M. Chevrier rappelle que le dialogue et la collaboration sont deux outils primordiaux dans le cadre des relations entre le CG et le CC. Chaque opinion doit pouvoir être exprimée.
 - Toutefois, il rappelle que si pour une raison valable, un projet pouvait être mis en péril, un droit de réserve peut être invoqué. Le projet ne sera alors pas divulgué et une séance à huit clos peut être exigée.
9. M. Pierre Troillet demande si le CG peut exiger un huit clos et dans quelles conditions ?
- M. Chevrier confirme qu'il s'agit là de cas exceptionnels (faits graves avérés), mais oui le CG peut exiger un huit clos s'il a une raison valable (atteinte à l'honneur d'une personne par exemple). Il est du ressort des membres du législatif de décider de procéder ainsi, ou non.
10. Mme Aude Michellod demande s'il est possible de débiter une séance du Conseil général sans avoir reçu le procès-verbal de la dernière séance ?
- M. Chevrier confirme que cela est possible, pour autant que la majorité des membres du CG l'accepte. Toutefois, cela paraît contreproductif et ne devrait pas être une pratique courante.
 - Mme Mélanie Mento précise que le procès-verbal devrait être rendu public dans les 30 jours qui suivent le plénum. Elle fera en sorte que cela soit fait désormais.
11. M. Sébastien Rossoz expose une situation hypothétique dans laquelle le CC aurait pris des engagements auprès d'entreprises (contrats signés) avant que le CG n'ait pu se positionner sur le projet. En cas de refus du projet par le CG, qu'advierait-il des contrats signés ?
- M. Chevrier confirme que ces contrats seraient alors nuls et nonavenus. En effet, le CC n'a pas la compétence de prendre des engagements formels sans l'aval du CG, en tout cas pour tous les dossiers dont l'investissement est supérieur au pourcentage de compétence du CG, soit 2.5%.

12. M. Pierre Troillet demande s'il est de la compétence du CG de faire ajouter une rubrique au budget, en plus de discuter des rubriques existantes ?
- M. Chevrier rappelle que le législatif bagnard a la chance de pouvoir voter chaque rubrique. Le CG peut faire des propositions de modification de rubriques mais ne peut pas en ajouter.
13. Mme Mélanie Mento demande si le CG peut, en cas de besoin, amender un budget à la hausse ?
- M. Chevrier confirme que c'est le cas en rappelant toutefois que la cohérence voudrait que si un projet voit son budget augmenter, un autre devrait se le voir diminuer.
14. Mme Aude Michellod demande si toutes les rubriques du budget peuvent être votées ?
- M. Chevrier confirme que c'est le cas.
15. Mme Aude Michellod demande si une rubrique du budget peut ne pas être de la compétence du CG ? Elle prend l'exemple de l'acquisition d'un bâtiment qui serait mentionnée au budget mais dont le montant d'investissement serait en-dessous du seuil de compétence du CG. Le CG pourrait-il demander un vote ?
- M. Chevrier estime qu'un tel objet ne devrait pas figurer au budget puisqu'il s'agit d'un achat spécifique et hors de la compétence du CG.
 - Toutefois, si un vote était demandé par un membre du CG, la Présidente devrait refuser à juste titre.
16. Mme Aude Michellod demande s'il est possible de refuser un budget dans le cas où le montant proposé serait jugé insuffisant ?
- M. Chevrier confirme que c'est là le rôle du législatif. Il serait alors nécessaire de refuser la proposition et de demander une nouvelle proposition avec un montant plus élevé.

02. Présentation de l'expertise du parking des Marais-Verts

Le sujet de l'expertise du parking des Marais Verts a été abordé à de nombreuses reprises par les différentes commissions.

M. Eloi Rossier rappelle que durant l'automne 2016, les Commissions « Aménagement du Territoire » et « Finances » de l'exécutif ont étudié les propositions de répartition des plus-values présentées par les partenaires du projet. Sur la base des analyses faites par le service financier de la Commune, le Conseil communal a pris la décision de mandater une expertise, afin de vérifier plus particulièrement :

- si le crédit d'engagement validé par le CG a été respecté ;
- si les conventions signées en 2013 avec l'AMO respectent la Loi sur les marchés publics ;
- si les plus-values ci-dessus mentionnées sont bien réelles et si elles correspondent à la réalité du parking construit.

Au courant du printemps 2017, la Commune a mandaté le bureau Irbis Consulting, à Morges, pour effectuer cette expertise.

Il a fallu, dans un premier temps, rassembler tous les documents nécessaires, notamment le décompte final des travaux. Une fois cette étape franchie, les experts ont pu se mettre au travail. Ils présenteront ce soir les conclusions communiquées hier après-midi au Conseil communal. A la suite de cette présentation, le Conseil communal a décidé de transmettre le rapport et ses annexes au Conseil d'Etat, conformément à un accord oral avec le Président du Gouvernement. Ensuite, pour nous assurer de sa concordance avec la LIPDA, le rapport a été soumis à Me Sébastien Fanti, lequel a donné son aval pour sa publication. Dès ce soir, à minuit, le rapport d'expertise sera disponible sur le site internet de la Commune de Bagnes.

M. Rossier cède la parole à M. Kohn et Mme Moytier, représentants de la société Irbis Consulting, lesquels présentent leur rapport d'expertise à l'assemblée. Cette présentation est annexée au présent PV.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz rappelle que le budget de 20.5 mio validé par le CG devait offrir au projet 207 places de stationnement. Aujourd'hui, le rapport établi que nous avons économisé de l'argent mais nous avons moins de places que prévu.
 - Les représentants d'Irbis Consulting rappellent que le projet final offre quelques 242 places de stationnement, soit plus que le projet initial.
 - La PPE constituée sur le site est divisée entre 60% pour la Commune de Bagnes et 40% pour la Résidence Alex. Les places de parc appartenant à la Commune de Bagnes sont au nombre de 199.
2. Mme Aude Michellod prend note que le budget de 20.5 mio donné par la Commune ne permet pas à cette dernière de disposer des 207 places promises par le projet puisqu'elle n'en dispose que de 199.
 - Les représentants d'Irbis Consulting confirment que la Commune de Bagnes possède bien 199 places de stationnement puisque 25 places appartiennent à la Résidence Alex, que 4 places ont été négociées dans le cadre des levées d'oppositions, que 8 places ont été négociées dans le cadre de l'acquisition de la parcelle n° 200 et que les 6 places extérieures appartiennent aux commerces de la PPE.
3. Mme Marie Oreiller demande si un transfert de densité a eu lieu entre la parcelle n° 5167 (servitude de zone verte + interdiction de construire) et la parcelle n° 201 ?
 - Les représentants d'Irbis Consulting confirment que la création d'environ 500m² de commerces a sans doute nécessité un transfert de densité. Cependant ce point ne fait pas partie du mandat et n'a donc pas été analysé.
4. M. Pierre Troillet demande si une place de stationnement intérieure a la même valeur qu'une place de stationnement extérieure dans le cadre d'un échange place pour place ?
 - Les représentants d'Irbis Consulting informent M. Troillet que ce point ne fait pas partie du mandat et n'a donc pas été analysé. Ils rappellent cependant que cet échange a, avant tout, été effectué pour permettre le bon fonctionnement et la valorisation des commerces.

5. M. Pierre Troillet demande s'il est possible d'estimer la plus-value apportée aux commerces lors de la construction finale et par rapport au projet ?
 - Les représentants d'Irbis Consulting précisent qu'il y a moins de 50m² de surfaces commerciales supplémentaires dans le parking réalisé que dans le projet.
6. M. Pierre Troillet demande si tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette expertise ont été remis à Irbis Consulting par la Commune de Bagnes ?
 - Les représentants d'Irbis Consulting confirment que tous les documents liés au parking public ont été remis immédiatement par la Commune de Bagnes.
7. M. Sébastien Rossoz demande au CC de s'expliquer sur le fait d'avoir menti au CG lorsqu'il disait respecter la loi sur les marchés publics. De toute évidence, le mandat d'AMO donné aux partenaires de la résidence Alex n'a pas été fait dans le respect de la loi.
 - M. Eloi Rossier rappelle tout d'abord que le parking construit respecte le crédit d'engagement voté par le CC et qu'il satisfait ses usagers. Il rappelle également que la situation de la Commune de Bagnes en 2012 n'était pas du tout la même qu'aujourd'hui et qu'à l'époque la question des marchés publics pour ce type de mandat (AMO) ne s'était pas posée autour de la table du Conseil. Au moment de cette prise de décision, le CC a jugé logique et intelligent de pouvoir travailler avec les partenaires de la résidence Alex pour débloquer une situation difficile et trouver des solutions d'économies pour arriver à une enveloppe que le CG pouvait accepter.
 - Aujourd'hui, à la lumière de l'expertise et de l'expérience acquise, le CC agirait différemment en regard de la procédure découlant de la loi sur les marchés publics, ce qui n'exclut pas le fait de pouvoir travailler avec les partenaires de la Résidence Alex.
 - Pour conclure, il est précisé qu'en ce qui concerne la réalisation des travaux de construction du parking des Marais Verts, la loi sur les marchés publics a été strictement respectée. Toutefois, ce ne fut pas le cas en ce qui concerne les conventions signées ; ce que regrette le CC.
8. a) M. Vincent Michellod a pris note du fait que la répartition 60%-40% de la répartition des économies n'était pas à l'avantage de la Commune de Bagnes. Il demande quel est le taux pratiqué habituellement dans ce type de cas ?
 - Les représentants d'Irbis Consulting précisent que l'AMO a agi à risque dans le cadre de ce mandat, mais avec aucun bénéfice au résultat. La contrepartie de la prise de risque est le partage du bénéfice (économies). Toutefois, ils estiment que c'est la Commune de Bagnes qui a pris le plus de risques dans le cas d'espèce et qu'un pourcentage supérieure à 50% en faveur de celle-ci aurait été le minimum.
- b) M. Vincent Michellod demande alors s'il est possible de refaire le calcul des plus-values non acceptées par Irbis Consulting en incluant un pourcentage favorisant la Commune de Bagnes ?
 - Les représentants d'Irbis Consulting précisent que ce n'est pas le sujet de l'expertise présentée mais le CG reste libre de faire l'exercice.

9. M. Sébastien Rossoz demande s'il y a eu une certaine incompétence dans les négociations avec les opposants dans le cadre de ce projet ?
- Les représentants d'Irbis Consulting estiment que ce n'est pas leur rôle de juger la façon dont les négociations avec les opposants ont été menées.
10. M. Pierre Troillet demande au CC d'expliquer pourquoi il n'a pas immédiatement identifié le conflit d'intérêts que provoquerait le mandat d'AMO confié aux partenaires de la Résidence Alex ?
- M. Eloi Rossier explique que le fait de mandater les partenaires de la Résidence Alex n'a pas paru, à l'époque, créer de conflit d'intérêts. La Commune manquait de ressources et de solutions pour aboutir avec ce projet et, pressée par les événements, elle a décidé de collaborer avec son partenaire dans le cadre du projet. Cette solution paraissait alors être la meilleure. Cette réponse n'est peut-être pas satisfaisante pour le CG, mais elle est claire.
11. M. Dominique Zuchuat demande quel a été le nombre de places de stationnement données aux opposants pour débloquer le projet et démarrer le chantier. Ensuite, quel aurait été le nombre de places de stationnement attribuées à la Commune de Bagnes dans le projet de 2010 ?
- Les représentants d'Irbis Consulting précisent 6 places de parc ont été cédées pour lever les différentes oppositions et débloquer le projet.
 - Dans le projet mis à l'enquête en 2010 (207 places), la Commune de Bagnes était propriétaire de 185 places et la Résidence Alex de 14. Un nombre de 8 places était réservé à l'acquisition de la parcelle n° 200.
12. M. Sébastien Rossoz souhaite savoir ce que le CC va faire à la suite des conclusions de cette expertise ?
- M. Eloi Rossier informe l'assemblée que ce rapport et ses annexes ont été transmis au Conseil d'Etat et que le CC a pris acte de ses conclusions. Par ailleurs, le rapport a d'ores et déjà été transmis aux partenaires de la Résidence Alex pour prise de position.
13. M. Sébastien Rossoz demande au CC ce que celui-ci va faire des autres mandats en cours avec ces mêmes mandataires ?
- M. Eloi Rossier précise que la Commune de Bagnes n'a actuellement pas d'autres mandats en cours avec les partenaires de la Résidence Alex.
14. M. Rodolphe Perreten demande si la Commune compte se faire rembourser les montants qu'elle a payés en trop à l'AMO (env. 600'000.-) ?
- M. Eloi Rossier ne souhaite pas s'avancer pour l'instant car le rapport d'expertise a été présenté au Conseil communal seulement hier. Aucune décision formelle n'a encore été prise à ce stade.
15. Mme Marie Oreiller demande des explications complémentaires sur la plus-value de CHF 100'000.- pour les commerces annoncée dans le rapport.
- Les représentants d'Irbis Consulting expliquent que cette plus-value concerne la structure du parking qui a dû être renforcée puisque des commerces ont été construits à l'étage. Si les commerces n'avaient pas été réalisés, le coût supplémentaire de la structure du parking n'aurait pas été nécessaire.

16. M. Hervé Fellay demande quel est le coût standard d'une place de stationnement en montagne (place de standing supérieur) ?
- Les représentants d'Irbis Consulting ne connaissent pas cette information de manière précise. Les architectes de la région ont tendance à utiliser un ratio de CHF 80'000.-/place alors que Irbis Consulting a utilisé un ratio de CHF 50'000.-/place. Toutefois, cette question ne fait pas partie du mandat qui leur a été donné, elle n'a donc pas été étudiée.
17. M. Sébastien Rossoz demande au responsable des finances de la Commune de Bagnes ce qui a fait que cette expertise a été demandée ?
- M. François Corthay rappelle que le tableau provisoire des plus-values, établi par les partenaires de la Résidence Alex, a été transmis au CC pour information. Etant donné que ce dernier n'a pas les compétences pour analyser ces informations dans le détail, une expertise a été confiée à la société Irbis Consulting.

05. Réponses aux postulats

01. Affectation local des Fleurettes à Villetta

M. Eloi Rossier répond au postulat du Conseil général pour une affectation rapide du local des Fleurettes à Villetta de la manière suivante :

L'affectation du local des Fleurettes doit être conforme à la servitude grevant les locaux (affectation médicale ou paramédicale). La Commune est actuellement dans l'attente de la prise de position du Canton concernant cette servitude.

Lorsque le Canton se sera déterminé, nous saurons alors si vous avons la possibilité de vendre ces locaux, dans leur totalité ou en partie seulement.

Dans l'intervalle, aucune décision ne peut être prise. Le Conseil communal reviendra vers le Conseil général à ce sujet dès que possible.

Interventions

1. Mme Aude Michellod demande si le crédit d'engagement validé par le CG pour l'aménagement des locaux est toujours valable ?
 - M. Eloi Rossier confirme que oui puisque ce crédit a été engagé.

02. Maison de la Santé

M. Eloi Rossier répond au postulat du Conseil général pour l'adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la Santé de l'Entremont de la manière suivante :

Il est rappelé que la Commune de Bagnes avait approché la Maison de la Santé il y a plus d'une année pour discuter de son adhésion, adhésion qui ne pouvait être validée que lors d'une séance de l'AG de la Maison de la Santé.

Aujourd'hui, le Conseil communal est heureux de pouvoir officiellement annoncer que la Commune de Bagnes a adhéré à la Maison de la Santé.

Interventions

1. M. Dominique Zuchuat demande si la Commune de Bagnes a dû investir un montant pour adhérer à la Maison la Santé ?
 - M. Eloi Rossier confirme qu'aucun montant n'a été investi pour cette adhésion.

06. Décisions

01. Postulat pour une gestion rationnelle des infrastructures publiques

M. Sébastien Rossoz prend la parole et rappelle le but du postulat pour une gestion rationnelle des infrastructures publiques. Le texte est annexé au présent PV.

M. Eloi Rossier rappelle tout d'abord qu'une commune n'est pas et ne sera jamais une entreprise à but lucratif. La plupart de ses investissements sont des investissements d'infrastructures publiques qu'il ne sera jamais possible de rentabiliser. Ni St-Marc, ni le Centre Sportif ne seront rentables si l'on considère qu'ils sont aussi des infrastructures publiques au service, plus ou moins gratuitement, de la population et des sociétés locales. Si l'on veut uniquement les rentabiliser, il faut les privatiser, à l'image par exemple du CERM à Martigny, ce à quoi M. Rossier s'opposerait personnellement.

M. Rossier rappelle également que le postulat concernant le Centre Sportif devra être traité ; postulat accepté par le CG et qui demande « de faire la démonstration que toutes les pistes d'exploitation ont été étudiées », ce que le CC ne manquera pas de faire le moment venu. M. Rossier ne s'oppose pas à l'acceptation de ce postulat et donc à ce que le CC transmette au CG une étude à ce sujet. Il craint néanmoins que ces deux postulats soient en contradiction.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz précise que l'objectif du conseil général n'est pas de faire en sorte que les infrastructures communales génèrent des bénéfices mais qu'elles soient exploitées au mieux.
 - M. Eloi Rossier confirme que la Commune de Bagnes poursuit le même but. Le Conseil communal a d'ailleurs engagé une personne pour gérer l'espace St-Marc, ce qui est un premier pas vers une meilleure gestion des infrastructures communales. Toutefois, derrière les démarches qui seront entreprises ne doit pas se cacher le souci de la rentabilité.
2. M. Julien Vaudan précise qu'il est important de centraliser toutes les ressources communales (intégration de chacune d'entre elles dans un réseau géré et exploité de manière adéquate) et non de créer de nouvelles entités pour gérer ces ressources.
 - M. Eloi Rossier est d'accord avec ces propos. Le CG a rédigé un bon postulat et le CC fera volontiers un pas dans cette direction.

A la question : **Acceptez-vous le postulat pour une gestion rationnelle des infrastructures publiques ?**

Le CG accepte ce postulat par 39 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

02. Postulat pour un transport scolaire sécuritaire

Mme Sophie Deslarzes prend la parole et rappelle le but du postulat pour un transport scolaire sécuritaire. Le texte est annexé au présent PV.

M. Eloi Rossier rappelle que depuis qu'il est Président de la Commune de Bagnes, jamais il n'a été question de rogner de quelque façon de ce soit sur la sécurité dans les bus affectés au transport des enfants. Toujours, la Commune a fait confiance à son mandataire, CarPostal, et plus particulièrement à son coordinateur M. Jean-Daniel Troillet. M. Rossier propose donc d'accepter ce postulat et de vérifier si les principes qu'il met en exergue seront bien respectés pour la prochaine année scolaire.

Mme Anne-Michèle Lack précise à son tour qu'elle est consciente de cette problématique et que la Commune tentera d'améliorer les choses pour la prochaine rentrée scolaire.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande si une augmentation du budget sera nécessaire pour augmenter la sécurité des enfants dans les bus ?
 - M. Eloi Rossier confirme que l'acceptation de ce postulat n'a pas d'impact sur le budget. Si la réponse au postulat exige l'adaptation du budget avec un montant supérieur aux compétences de l'exécutif, le CG devra valider un crédit complémentaire.

A la question : **Acceptez-vous le postulat pour un transport scolaire sécuritaire ?**

Le CG accepte ce postulat à l'unanimité.

03. Postulat pour le développement de l'attractivité entrepreneuriale de la commune

Mme Mélanie Mento informe l'assemblée que ce postulat n'a pas encore été déposé. Ce point sera donc porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

07. Divers

01. Centre Sportif

a) Etat de la situation de la reconstruction

b) Exploitation provisoire et future du Centre Sportif

M. Eloi Rossier informe l'assemblée des derniers éléments relatifs au Centre Sportif de Verbier.

Patinoire provisoire

M. Rossier rappelle que la Commune souhaitait remplacer la patinoire qui a brûlé par une patinoire provisoire dans les meilleurs délais. Toutefois, la décision d'adjudication a fait l'objet d'un recours avec effet suspensif. La Commune espère que le Tribunal cantonal se prononcera bientôt afin qu'une patinoire provisoire puisse être installée l'hiver prochain.

Etat de la reconstruction

Aujourd'hui, seule la poursuite de la construction du bâtiment DE est possible puisque la Commune est au bénéfice d'une autorisation de construire. Pour la reconstruction, la Commune doit attendre la décision des assurances (montant du sinistre estimé à 30 millions). Cette décision n'a pas encore pu être rendue car le Procureur a demandé à l'institut Forensycs d'établir un rapport d'expertise. Ce rapport a été transmis au Procureur il y a quelques semaines seulement. Avant de transmettre le dossier aux parties, le Procureur a décidé de procéder à certaines auditions. Une fois sa décision connue, les débats juridiques prendront encore du temps et, jusque-là, la Commune n'a pas le droit de procéder à des travaux. En effet, toutes les preuves nécessaires à l'aboutissement de l'enquête et à la prise de décisions des assurances doivent absolument être conservées.

Néanmoins, la Commune travaille, en collaboration avec le bureau d'architecture Philippe Bruchez, à l'établissement d'un plan pour la reconstruction de la piscine ainsi que du restaurant provisoire.

Actuellement, la Commune de Bagnes est contrainte d'attendre.

Patinoire future

M. Rossier informe l'assemblée qu'une Commission ad hoc, présidée par M. Vincent Michellod, travaille actuellement à la rédaction d'un cahier des charges pour le concours de la future patinoire du Centre Sportif. Des visites de patinoires ont déjà été effectuées.

Par ailleurs, la dalle qui a été validée par le CC pour la patinoire provisoire restera la même pour accueillir la patinoire définitive.

Exploitation du futur Centre Sportif

M. Rossier informe l'assemblée qu'une rencontre avec M. Gérard André a eu lieu la semaine dernière. Ce dernier travaille actuellement sur l'établissement du cahier des charges du concours visant à trouver un exploitant pour la totalité du site.

Interventions

1. M. Maurice Vaudan demande si les coûts de reconstruction de la patinoire sont compris dans le budget global validé par le CG ?
 - M. Eloi Rossier informe l'assemblée que la patinoire était ancienne et que la nouvelle construction devra répondre aux normes actuelles (plus-values). La somme des indemnités qui sera versée par les assurances permettra de reconstruire en partie le Centre Sportif, et notamment la patinoire. Toutefois, l'aspect budgétaire fera l'objet d'une discussion, une fois que les assurances auront pris position.
2. Mme Aude Michellod demande si, dans une situation comme celle-ci, le budget voté par le CG doit être voté à nouveau ou s'il s'agira, au besoin, de voter des crédits complémentaires ?
 - M. Eloi Rossier confirme que l'ordre de grandeur du budget voté par le CG sera tenu, budget auquel viendront s'ajouter les plus-values liées à la reconstruction du Centre aux normes actuelles. Le CC reviendra vers le CG à ce sujet.

02. Questions écrites de la COGEST

M. Sébastien Rossoz remercie la Commune pour les réponses claires qui ont été transmises à la Commission de Gestion du CG.

La présidente demande que ces points soient repris en séance de la COGEST pour une discussion avec l'exécutif.

03. Soirée de présentation du projet des JO 2026

M. Eloi Rossier rappelle la soirée de présentation du projet des Jeux Olympiques 2026 qui se tiendra le 3 avril prochain à l'espace St-Marc. Il espère que de nombreuses personnes participeront à cette rencontre, partisans et opposants, afin d'alimenter le débat.

04. Dégâts découlant des intempéries de la saison hivernale 2017-2018

M. Eloi Rossier informe l'assemblée que les intempéries de cet hiver ont créé de nombreux dégâts notamment sur les routes communales. Le CC reviendra vers le CG à ce sujet.

05. Remplacement de Mme Clothilde Perraudin pour l'AG du CMS

Mme Aude Michellod rappelle que Mme Clothilde Perraudin faisait partie des délégués du CG participant à l'AG du CMS. Etant donné que Mme Perraudin a présenté sa démission au CG, elle doit être remplacée.

Mme Martine Giroud est nommée à l'unanimité et avec les applaudissements de l'assemblée.

06. Développement du site de Curala

M. Eloi Rossier informe l'assemblée que la procédure d'appel à investisseurs arrive à son terme. En effet, le Comité d'évaluation en charge de cette procédure va désigner le lauréat dans les mois à venir (d'ici à la fin du mois de juin).

07. Demande de mise en place d'une séance pour les membres du CG

Mme Aude Michellod demande qu'une séance, à laquelle seraient présents uniquement les membres du CG, soit agendée afin d'ouvrir la discussion sur les informations données par M. Chevrier.

Mme Mélanie Mento souhaite qu'une demande formelle lui soit adressée dans ce sens avec le détail des points devant être abordés (pour la préparation d'un ordre du jour); demande mentionnant le 1/5 des membres du CG devant y consentir au minimum.

Une fois cette démarche effectuée, Mme Mento convoquera une séance.

08. Plénum du CG du 16 mai 2018

M. Eloi Rossier indique que la prochaine séance du 16 mai 2018 sera consacrée à la présentation du pré-rapport de la fusion Bagnes-Vollèges, en plus des thèmes touristiques habituels.

09. Divers

M. Julien Vaudan estime qu'il serait judicieux, à présent que le chapitre sur les Marais Verts arrive à son terme et puisque de gros projets sont en cours, de prendre un peu de recul et de repartir sur des bases saines.

Le CG et le CC doivent travailler en bonne collaboration et essayer, le plus possible, de se comprendre. Il n'est pas agréable pour les représentants communaux de passer pour des menteurs et des tricheurs.

M. Eloi Rossier confirme que la Commune de Bagnes veut jouer la transparence et c'est pour cela qu'une expertise a été demandée. Les membres du CC de cette législature travaillent dans un excellent état d'esprit qui permet d'aller de l'avant. Ils sont également attachés aux bonnes relations qu'ils doivent entretenir avec le CG.

La séance est levée à 23h10.

Annexes :

- Présentation de M. Maurice Chevrier – 04.01
- Rapport d'expertise d'Irbis Consulting – 04.02
- Postulat pour une gestion rationnelle des infrastructures publiques – 06.01
- Postulat pour un transport scolaire sécuritaire – 06.02

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLONCHÈRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

**CONSEIL GÉNÉRAL DE BAGNES 2017-2020
SEANCE PLÉNIÈRE DU 16 MAI 2018
PROCES-VERBAL N° 10**

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
Approbation / modification de l'ordre du jour
- 02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 mars 2018**
- 03. Fusion-Bagnes-Vollèges : présentation du pré-rapport**
- 04. Centre Sportif de Verbier**
 01. Présentation des plans de la salle DE du Centre sportif
- 05. Décision**
 01. Annulation de la modification partielle du PAZ & RCCZ au secteur Ransou, à Verbier
- 06. Information**
 01. Suites du rapport d'expertise du Parking des Marais-Verts
- 07. Divers**
 01. Place de jeux Orny, à Verbier
 02. Décision cantonale de report du classement de la route de Verbier en route nationale

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services et les représentants de la population.

Traditionnellement, le plénum du Conseil général du mois de mai est dédié au tourisme. Toutefois, il semblait important de parler ce soir de la fusion Bagnes-Vollèges, avant d'entamer les communications officielles auprès de la population. Mme Mento s'excuse vis-à-vis du dicastère concerné pour avoir interverti les plénums à cet effet.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

31 conseillères et conseillers généraux sont présents, 10 sont excusés et 4 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Gérald Maret et M. Maurice Vaudan.

Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2018 est approuvé avec une remarque, soit qu'un intervenant a été confondu. Mme Mento confirme que la modification a d'ores et déjà été apportée.

La parole n'est plus demandée, le PV est considéré comme approuvé.

03. Fusion-Bagnes-Vollèges : présentation du pré-rapport

M. Eloi Rossier rappelle qu'en 2015, les Conseils communaux de Bagnes et de Vollèges ont, d'un élan unanime et forts des nombreuses collaborations déjà existantes, décidé de lancer une réflexion sur la fusion possible de leurs deux communes. Le processus entamé a laissé passer l'année 2016 et les élections avant d'être poursuivi dès janvier 2017.

Sous la conduite du Comité de Pilotage – composé des Présidents, des Vice-présidents, des Secrétaires communaux et des représentants de la société SEREC, mandatée pour les études indispensables à l'établissement du présent rapport et dont les représentants vous communiqueront tout à l'heure les points essentiels, les Conseils communaux et les Commissions thématiques, au nombre de quatre, se sont mis au travail en automne 2017. Les thèmes suivants ont été obligatoirement étudiés :

1. Les finances
2. L'administration générale
3. Services techniques et travaux publics
4. Identité, vie politique et socioculturelle, instruction publique et collaboration

Le pré-rapport – approuvé dernièrement et séparément par les deux Conseils communaux – résume la réflexion menée jusqu'en avril de cette année. C'est le fruit d'un travail intense et constructif que le Comité de Pilotage, dès le début, a voulu soumettre au débat démocratique, avant que le rapport de fusion ne soit définitivement établi. En effet, la phase d'information qui s'ouvre ce soir, et dont le Conseil général a la primeur de la présentation, s'adresse principalement à la population des deux communes. Le COPIL souhaite que la participation citoyenne aux différentes soirées prévues soit aussi dense et riche que possible. Aucune question n'est taboue. Tous les sujets méritent d'être abordés avant que le rapport définitif de fusion ne soit établi.

M. Rossier profite de cette occasion pour remercier tous les citoyens qui ont accepté de participer aux Commissions grâce auxquelles nous pouvons ce soir vous présenter ce pré-rapport. C'est volontiers qu'il associe ses collègues du Conseil communal, qui tous ont été intégrés aux Commissions précitées. Il cède à présent le propos à Mme Gosteli, de la société SEREC, pour la présentation.

La présentation effectuée par Mme Gosteli reste ci-jointe.

Enfin, M. Rossier rappelle que le COPIL se tient à disposition des membres du Conseil général pour répondre à toute question de manière précise.

Interventions

1. Mme Mélanie Mento demande à connaître la composition du COPIL ?
 - Le COPIL (entité imposée par la Loi sur les fusions) est composé des Présidents, des Vice-présidents et des Secrétaires communaux des Communes de Bagnes et de Vollèges, ainsi que des représentants de la société SEREC.
2. M. Dominique Zuchuat souhaite savoir si la constitution du futur Conseil communal a déjà été discutée (répartition des conseillers des deux Communes) ?
 - M. Rossier précise que cette réponse appartient d'abord et avant tout aux partis politiques. Toutefois, il est évident que le but du COPIL est que la répartition géographique du futur Conseil communal soit équitable. Certains partis politiques se sont déjà entretenus de cette question.
3. Mme Martine Giroud demande si Volleges deviendra alors un village ?
 - M. Rossier confirme que Vollèges sera un village de la Commune Val de Bagnes, au même titre que Sarreyer par exemple.
4. M. Marcus Bratter demande si le nombre d'employés communaux augmentera ?
 - M. Rossier confirme que c'est le cas puisque les employés communaux de Vollèges seront intégrés à la structure communale de Bagnes. Dans une entreprise aussi importante que la nouvelle Commune, si celle-ci peut voir le jour, des ressources supplémentaires seront nécessaires. Le COPIL a pris la décision de ne se séparer d'aucun employé et d'offrir des conditions de travail identiques à chacun. Une attention particulière sera apportée pour l'intégration des employés de la Commune de Vollèges. Ce qui est souhaitable est que les employés, tant en compétence qu'en nombre, puissent répondre aux défis de la nouvelle Commune.

5. M. Pierre Troillet demande comment l'intégration des employés communaux de Vollèges impactera l'organigramme de la future administration ?
 - M. Rossier rappelle que l'essentiel des employés de Vollèges ont une formation technique ; ils seront intégrés dans le service des Travaux Publics. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur les emplois administratifs.
6. Mme Fanny Vaudan demande quel est l'intérêt pour Bagnes de procéder à cette fusion étant donné que la future Commune gardera la plupart des modèles de fonctionnement actuels de Bagnes ?
 - M. Rossier précise que lorsque deux Communes fusionnent, il y a un enrichissement mutuel économique, financier, culturel, etc.
7. M. Damien Maret remarque que, sur le plan financier, la Commune de Bagnes ne gagne rien et voit par contre ses charges augmenter (impôts).
 - M. Rossier confirme que ce sera le cas au départ. Toutefois, cela peut changer étant donné que la Commune de Vollèges est en plein développement, notamment au niveau de la croissance de sa population. La Commune de Bagnes a les ressources nécessaires pour absorber la Commune de Vollèges ; une stabilisation financière s'effectuera sur le long terme.
8. M. Patrice Vaudan demande si la Commune de Vollèges a une réelle volonté de fusionner avec la Commune de Bagnes ?
 - M. Rossier confirme que oui. Il rappelle que Mme Loren Perraudin, étudiante HES, a fait un travail de bachelor sur la fusion et a, dans ce cadre, interrogé plus de 700 personnes qui ont donné des réponses positives, pour la majorité.
9. M. Nicolas Jost rappelle que la fusion des deux Communes n'induit pas la fusion des deux Bourgeoisies. Si tel devait être le cas, la fusion pourrait être compromise ?
 - M. Rossier précise que les Commissions Bourgeoises des deux Communes se sont rencontrées et il semblerait qu'une fusion entre elles ne pose pas de problème majeur, au contraire.
 - M. William Besse estime que la fusion des Bourgeoisies est un avantage puisque la gestion des affaires courantes ainsi que les décisions à prendre concernant le futur territoire communal seront facilitées.
10. Mme Martine Giroud demande si les eaux usées seront alors traitées sur Martigny ?
 - Une partie des eaux usées de la nouvelle Commune seront traitées à Martigny, mais pour le reste le fonctionnement actuel ne changera pas.
11. M. Marcus Bratter demande si les responsabilités des instances touristiques seront impactées par la fusion ?
 - M. Rossier confirme que non puisque la Commune de Vollèges est d'ores et déjà un partenaire de Verbier Val de Bagnes La Tzoumaz Promotion SA. Des collaborations avec les sociétés de développement existent également déjà, tout comme avec le Pays du St-Bernard. Il n'y a aucune raison que cela change.

12. M. Marcus Bratter demande si de nouveaux membres seront intégrés aux sociétés de développement ?
- M. Rossier l'informe que cette question n'a pas été abordée pour l'instant. Le seul point ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une discussion porte sur les actions possédées par la Commune de Vollèges dans Verbier Val de Bagnes la Tzoumaz Promotion SA : celles-ci seront ajoutées aux actions que possède la Commune de Bagnes.
13. Mme Mélanie Mento souhaite connaître les avantages et les inconvénients de la fusion du point de vue de l'aménagement du territoire.
- M. Rossier rappelle que, par rapport à la nouvelle LAT, les Communes de Vollèges et de Bagnes sont dans une situation relativement identique. L'un des avantages sera l'augmentation de la zone à bâtir, et de la zone artisanale notamment. N'en demeure pas moins que la future Commune devra mener à terme la procédure de modification partielle du plan de zones au secteur de Profray ainsi que celle de la modification du RCCZ. Cette dernière requiert une vision aussi régionale que possible. Des discussions sont déjà en cours à ce sujet, en collaboration avec la Commune de Vollèges.
14. Mme Martine Giroud est interpellée par le fait que les fonctionnements principaux seront repris sur le modèle de Bagnes et que peu d'éléments de Vollèges seront conservés pour la future Commune.
- M. Rossier l'informe que les discussions, dans le cadre des Commissions et du COPIL, ont été extrêmement riches et respectueuses de l'ensemble des parties. Toutefois, la Commune de Vollèges sent bien qu'elle est la plus petite Commune et qu'elle a tout intérêt à profiter de l'organisation professionnelle de Bagnes pour être plus forte demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. Par ailleurs, la Commune de Vollèges utilise d'ores et déjà les services de la Commune de Bagnes (SIB, écoles, etc.).

Avant de clore ce point, M. Rossier invite les personnes présentes et leurs proches à participer aux rencontres citoyennes afin que les débats soient denses et fructueux.

04. Centre Sportif de Verbier

01. Présentation des plans de la salle DE du Centre sportif

M. Eloi Rossier rappelle qu'à la suite de l'incendie du Centre Sportif, le Conseil communal a pris très vite une première décision : celle de reconstruire. Par conséquent, il a souhaité, dès l'été 2017, perdre le minimum de temps et profiter, autant que faire se pouvait, de l'autorisation de construire que le Canton lui avait délivrée pour la construction du bâtiment DE, la rénovation du restaurant et de la piscine.

A la suite de l'incendie, il a dans un premier temps étendu le mandat attribué au groupement BDL et au consortium bagnard pour la reconstruction des parties détruites. A partir de là, les architectes ont pu travailler. C'est le fruit de leurs réflexions qui est proposé ce soir. Précisons que ce qui est présenté reste dans le gabarit de ce qui existait.

M. Rossier précise également la situation concernant la problématique des assurances. Le Procureur en charge du dossier a reçu, il y a un peu plus d'un mois, le rapport de l'institut des sciences forensiques de l'Université de Lausanne. Sur cette base, il a décidé de procéder à un certain nombre d'auditions, lesquelles ont démarré cette semaine seulement. Il est donc toujours impossible d'entamer les travaux de reconstruction tant que la décision des assurances ne sera pas connue. Seule pour l'instant peut continuer la construction du bâtiment DE dans sa partie nouvelle, laquelle a été épargnée par l'incendie. Il est impossible de communiquer un planning. La Commune de Bagnes est tout juste en droit d'espérer que le délai ne se prolongera pas au-delà du raisonnable. Il est évident qu'elle agira auprès des assurances afin que leur décision ne s'embarque pas dans un combat d'experts duquel elle ne sortirait que perdante.

Quant à la patinoire, la Commission, sous la responsabilité de Vincent Michellod, est en train d'apporter la dernière touche au cahier des charges qui servira de base au lancement du futur concours d'architectes nécessaire pour la reconstruction de cet aménagement.

M. Philippe Bruchez reprend la parole et présente à l'assemblée les plans du futur bâtiment DE, dont le projet paraîtra prochainement à l'enquête publique. Ces plans restent ci-joints.

Façades

Le nouveau bâtiment DE peut être présenté en deux parties, soit la partie brûlée (en jaune sur plans) et la nouvelle partie (au bénéfice d'une autorisation) qui était déjà en construction lors de l'incendie. Suite au sinistre, une partie du bâtiment DE doit à nouveau paraître à l'enquête publique en vue de la demande d'autorisation de construire.

Les volumes ont été respectés puisque le nouveau projet ne dépasse pas la hauteur du toit de l'ancien restaurant. Le volume total est plus petit que le pré-existant.

Sous-sol

A cet étage sont situés un vestiaire-douche pour la piscine extérieure, un bar donnant sur l'extérieur et l'arrivée des toboggans. Le reste de la surface de l'étage est dévolue à la technique, au rangement et aux espaces des concierges.

Étage inférieur

Les pataugeoires (55m²) ont été rapprochées de la zone de chaises longues, de la piscine et des baies vitrées. La piscine ne change pas d'emplacement mais un fond mobile sera intégré. La partie Wellness, plus privative et au bénéfice d'une autorisation de construire, n'a pas été modifiée. Trois locaux ont été laissés « vides » afin de réserver des espaces pour de futures affectations (projet évolutif). Trois toboggans de 70 mètres linéaires seront mis à disposition des utilisateurs.

Étage supérieur

A cet étage sont situés la réception de l'entier du Centre Sportif, le lieu de distribution du matériel nécessaire à la pratique de chacune des activités ainsi qu'une boutique. L'entrée donne directement sur la partie piscine et les toboggans (baie vitrée). L'escalier central fait la liaison avec les étages et tous les vestiaires. Depuis les vestiaires, il y a une entrée privative pour le Wellness et une rampe qui permet d'accéder à la piscine à l'étage inférieur.

Etage restaurant

Le restaurant offre 90 places assises, chiffre qui peut être augmenté de 30 places en fonction de la configuration du restaurant (standing). Un bar lounge est mis à disposition, servant également d'accueil pour le restaurant.

L'espace fitness (et ses vestiaires) a été augmenté pour arriver à une surface de 550m². Deux salles de conférence ainsi qu'un espace de jeu (non surveillé) pour les enfants sont également disponibles à cet étage.

Un ascenseur a été ajouté afin que le restaurant puisse bénéficier d'un accès direct et non soumis aux heures d'ouverture du Centre Sportif.

Autres informations

Les aménagements extérieurs ont été remodelés et poussés jusqu'à la façade avec des terrasses et espaces verts.

Un bassin d'eau chaude extérieur pouvant accueillir 25 à 30 personnes et bénéficiant d'une vue magnifique sur les Alpes a été ajouté.

Les matériaux utilisés seront principalement en bois. La toiture du bâtiment sera végétalisée et accueillera des panneaux solaires.

Avant de clore ce point, M. Vincent Michellod rappelle que les courts de tennis en toiture de la salle OM seront bientôt terminés, qu'un tournoi de tennis aura lieu au mois de juin et que l'inauguration de la salle OM aura lieu le 19 juillet prochain.

Interventions

1. M. Maurice Vaudan demande s'il est possible d'accéder à la patinoire à l'aide de l'ascenseur ?
 - M. Philippe Bruchez confirme que cet accès est prévu. Il est possible de traverser la réception, de s'équiper et de se changer, pour enfin sortir par l'arrière et rejoindre la patinoire.
2. M. Maurice Vaudan demande si des pistes de curling sont prévues ?
 - M. Philippe Bruchez confirme que le curling n'est pas prévu dans le projet actuel. La future patinoire, dont le cahier des charges est en cours de rédaction, pourrait toutefois se voir adjoindre des pistes de curling.
3. M. Marcus Bratter demande s'il est possible d'accéder aux deux bâtiments par une entrée couverte ?
 - M. Philippe Bruchez confirme que oui. Une liaison couverte entre le bâtiment OM et le bâtiment DE sera créée.
4. M. Marcus Bratter demande si le bâtiment aura un toit plat, quelle sera sa hauteur et si le fitness bénéficiera de lumière naturelle ?
 - M. Philippe Bruchez confirme qu'il s'agira d'un toit plat de 8m de hauteur. L'espace fitness sera un grand espace ouvert bénéficiant de lumière naturelle (baies vitrées).

5. M. Rodolphe Peretten remarque que même si le volume reste identique, un coût supplémentaire devra être engagé pour la reconstruction du bâtiment. La Commune a-t-elle une estimation de ce coût de reconstruction par rapport au montant qui sera versé par les assurances ?
 - M. Rossier rappelle que les éléments brûlés ont été estimés à 30 millions. Par ailleurs, la Commune doit construire un bâtiment répondant aux normes actuelles, et notamment au niveau Minergie. Aujourd'hui, une plus-value de 9.5 millions est à noter, sans compter ce que l'assurance va verser.
 - M. Rossier précise encore que toutes les plus-values à ajouter à la construction seront à la charge de la Commune de Bagnes et non à celle des assurances.
6. M. André Guinnard estime que le futur Centre Sportif propose peu d'activités pour les personnes âgées et/ou non sportives. Il souhaite que le restaurant soit très accueillant et que des activités non sportives puissent être proposées comme par exemple de pouvoir se promener dans le jardin, prendre des photos depuis le toit du bâtiment, etc.
 - M. Rossier le remercie et confirme que sa remarque sera prise en compte dans les futures réflexions de développement du Centre Sportif.
7. Mme Aude Michellod rappelle que les salles de conférences sont très recherchées et demande s'il serait possible d'augmenter la surface de celles disponibles dans le bâtiment DE ?
 - M. Philippe Bruchez rappelle que le projet est aujourd'hui relativement « figé » concernant la répartition des surfaces. Toutefois, il est possible d'étudier l'ajout d'une autre salle de conférence dans le cadre des futures réflexions de développement du Centre Sportif.
8. M. Marcus Bratter estime qu'il manque une salle de conférence de plus grande taille, pour des colloques par exemple.
 - M. Philippe Bruchez précise qu'il serait envisageable d'utiliser l'espace conséquent du fitness à cet effet, cas échéant.
9. M. Maurice Vaudan demande ce qu'étudie l'institut des sciences forensiques de l'Université de Lausanne ?
 - M. Rossier précise qu'il s'agit de l'institut des sciences criminelles de l'Université de Lausanne.
10. M. Thomas Corthay demande si une patinoire sera disponible l'hiver prochain ?
 - M. Rossier ne peut pas encore se prononcer à ce sujet. La Commune est actuellement dans l'attente de la décision du Tribunal cantonal sur la procédure de recours concernant la patinoire provisoire.
11. Mme Aude Michellod demande si une attention particulière a été portée sur les accès pour les personnes handicapées ?
 - M. Philippe Bruchez rappelle que c'est obligatoire, des rampes et ascenseurs seront donc disponibles. De plus, le projet du nouveau bâtiment DE a été validé par Procap (accès handicapés et préventions d'accidents).

12. M. Nicolas Machoud demande pourquoi la variante du bâtiment DE avec le Ice-Bar et les vestiaires de la patinoire n'est pas présentée ce soir ?
- M. Rossier précise que le Conseil communal a renoncé à cette variante lors de sa séance de mardi dernier, d'abord à cause de son coût et ensuite pour ne pas imposer de contraintes au concours de la patinoire future.

05. Décision

01. Annulation de la modification partielle du PAZ & RCCZ au secteur Ransou, à Verbier

La présentation effectuée par M. Tristan Larpin reste ci-jointe.

A la question : **Acceptez-vous d'annuler la procédure de modification partielle du PAZ & RCCZ au secteur Ransou, à Verbier ?**

Le CG accepte cette annulation à l'unanimité.

06. Information

01. Suites du rapport d'expertise du Parking des Marais-Verts

Mme Mento informe qu'après la présentation de l'expertise du parking des Marais Verts, la COGEST et le bureau du CG, en collaboration avec l'exécutif communal, ont pris la décision de mandater l'Inspectorat Cantonal des Finances afin qu'il vérifie certains éléments, soit :

- si le processus décisionnel a été respecté tant au niveau de l'exécutif que du législatif ;
- si l'équité a été respectée dans les échanges de fonciers rendus nécessaires par la construction du parking et formalisés par la convention de 2009, signée entre la Commune et les partenaires de la Résidence Alex ;
- si les factures que la Commune de Bagnes a payées relèvent bien toutes du parking public et non pas des commerces privés attenants, construits par les partenaires de la Résidence Alex ;
- si le crédit d'engagement a été respecté, selon le cahier des charges présenté.

Ce courrier reste ci-joint, pour information.

L'Inspectorat Cantonal des Finances ne peut travailler que sur des faits et il lui a été demandé des conseils afin que les problèmes rencontrés dans ce dossier ne puissent pas l'être à nouveau.

M. Rossier rappelle les éléments suivants :

Le 20 mars 2018, le rapport d'expertise a été présenté au Conseil communal, lequel en a pris acte et en a accepté les conclusions. L'AMO a ensuite annoncé sa volonté de demander une contre-expertise sous contrôle judiciaire, voire une expertise arbitrage. Le Conseil communal lui a répondu en rappelant avoir accepté les conclusions de l'expertise (tant sur le plan financier que sur celui du nombre de places à se partager) et en renonçant à se joindre à lui pour une contre-expertise au cours de laquelle la Commune de Bagnes fera bien entendu valoir ses droits. A ce jour, aucune réponse à ce courrier n'a été adressée à la Commune de Bagnes. Actuellement, le service financier prépare le décompte final, avec tous les détails y relatifs, qu'il adressera bien entendu à l'AMO.

Par ailleurs, M. Rossier rappelle que l'expertise a été adressée en mains propres à M. le Conseiller d'Etat Jacques Melly, lequel l'a transmis à la Chancellerie. Des contacts réguliers, depuis 2017 déjà, ont lieu entre M. Rossier et M. Melly. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adressé un courrier, signé par la Présidente du Gouvernement, prenant d'abord acte de cette transmission, puis regrettant les fautes commises par la Commune de Bagnes dans l'application de la Loi sur les Marchés Publics et finalement informant le Conseil communal de futurs contrôles sur les dernières adjudications auxquelles il a procédé concernant plus particulièrement les investissements importants que la Commune consent année après année.

M. Rossier a le sentiment que cette affaire n'est pas prête à connaître son épilogue. Si la machine judiciaire se met en marche, il faudra compter 2 à 3 ans pour connaître un terme.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande s'il est possible d'exposer au CG les mesures à prendre pour éviter que le problème ne se répète dans d'autres dossiers ?
 - M. Rossier rappelle qu'il a été demandé à l'Inspectorat Cantonal des Finances de mettre en évidence les mesures d'anticipation à prendre pour éviter qu'une pareille situation ne se reproduise. Le Conseil communal suivra naturellement les conseils de cette entité. Par ailleurs, le Conseil communal recevra prochainement un spécialiste reconnu sur le plan romand dans le cadre des marchés publics pour une présentation.

07. Divers

01. Place de jeux Orny, à Verbier

M. Dominique Zuchuat souhaite revenir sur la problématique liée au projet de réaménagement de la place de jeux Orny.

Il rappelle les éléments suivants :

- En septembre 2017, la Commune a établi un appel d'offres pour le projet de réaménagement de la place de jeux Orny (mandat architecte-paysagiste) en vue de sa mise à l'enquête. Quatre entreprises ont été invitées et l'entreprise Gaillard SA a été adjudicataire ;
- L'entreprise Gaillard SA a ensuite rencontré M. Wasserfallen et a informé ce dernier que si elle se voyait adjudgé les travaux sur le site, elle baisserait l'offre de réalisation du projet de 50% ;
- L'adjudication du mandat des travaux a été notifiée à Gaillard SA.

M. Zuchuat estime qu'il est inconcevable que la même entreprise se soit vu adjudger les deux mandats puisque cela revient à ce qu'elle contrôle les travaux qu'elle entreprend elle-même. Ayant eu le mandat pour la conception du projet de réaménagement, Gaillard SA n'aurait pas dû être autorisée à rendre une soumission dans le cadre du mandat de réalisation des travaux du site.

Suite à l'adjudication, six entreprises ont adressé une lettre au Conseil communal relevant que l'appel d'offres était déontologiquement incorrect et que l'attitude communale dans le cadre de ce dossier avait été lamentable. M. Zuchuat tient à remercier M. Rossier pour avoir ajourné la procédure à la suite de ce courrier et précise que les signataires de celui-ci ne sont pas à l'origine de l'article paru dans la presse au sujet de la place de jeux Orny.

M. Eloi Rossier remercie M. Zuchuat pour son intervention et souhaite préciser que le Conseil communal a pris la décision d'abandonner purement et simplement la procédure d'adjudication du mandat de réalisation de l'aménagement de la place de jeux Orny. Les enveloppes contenant les différentes soumissions ont été renvoyées à leurs expéditeurs.

Interventions

1. M. Marcus Bratter estime que le problème se situe au niveau de l'exécutif. Il s'agit ici d'un projet de faible importance mais nous sommes dans le même cas que sur le dossier du parking des Marais Verts.
 - M. Eloi Rossier rappelle que toutes les décisions d'adjudications sont vérifiées par des bureaux d'experts. Il ne nie toutefois pas que ce dossier a subi un manquement et que quelques oublis ont été constatés. Il insiste sur le fait que le Conseil communal a immédiatement réagi lorsqu'il a constaté que la procédure n'était pas correctement suivie.
2. Mme Mélanie Mento souhaite connaître la position du Conseiller communal responsable de ce dossier.
 - M. Antoine Cretton confirme que des maladresses ont été commises dans ce dossier, sans mauvaises intentions toutefois, et le regrette. Il précise que la faute ne peut pas être imputée à une personne précise et que jamais la Commune n'a eu la volonté de favoriser qui que ce soit.

02. Décision cantonale de report du classement de la route de Verbier en route nationale

Mme Mélanie Mento rappelle la décision cantonale visant au report (vision 2041) du classement de la route de Verbier en route nationale. Cette décision affecte notamment le projet de déviation de la route de Vilette (plus une priorité). Quelle est la position de la commune ?

M. Eloi Rossier confirme cette décision. Il précise que M. Vincent Pellissier a convoqué le Conseil communal en début d'année afin d'évoquer ce sujet. M. Pellissier a clairement annoncé que le Canton du Valais avait plus que son quota de routes classées, notamment avec celle du St-Bernard. Lors de la séance bisannuelle entre le Conseil d'Etat et les communes touristiques, cette question a été soulevée et il a été décidé de faire une démarche auprès du Conseil fédéral, par Mme Leuthard, afin de faire revoir la décision de reclassement de cette route. Les chances de succès d'une telle démarche sont faibles mais il est important de la tenter.

Les communes touristiques espèrent faire comprendre à Mme Leuthard que les cantons périphériques, tel que le Valais, méritent une considération un peu plus forte, notamment puisque les vallées périphériques ne profitent actuellement d'aucune subvention.

La séance est levée à 22h00.

Annexes :

- Présentation du pré-rapport pour la fusion Bagnes-Vollèges – 04.01
- Courrier du 3 mai 2018 à l'Inspectorat Cantonal des Finances – 04.02
- Plans du bâtiment DE du Centre Sportif – 05.01
- Présentation concernant le secteur de Ransou – 05.02

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire





COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUSCHÉ (RT 3)
CH-1934 LE CHÂBLE

**CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020
SEANCE PLÉNIÈRE DU 13 JUIN 2018
PROCES-VERBAL N° 11**

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Décisions**
 01. Comptes 2017
 02. Crédits complémentaires
 03. Décisions diverses
- 04. Informations / présentations**
 04. Aménagement des containers de l'Office du Tourisme à Curala
- 05. Divers**
 01. Procédures du service des constructions

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, les représentants de la presse ainsi que le représentant de l'organe de révision.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

32 conseillères et conseillers généraux sont présents, 11 sont excusés et aucun n'est absent.

Mme Mento informe l'assemblée que deux démissions ont été données au bureau du Conseil général, soit celle de M. Benjamin Deslarzes et de M. Hervé Fellay.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Pierre Troillet et M. Maurice Vaudan.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Décisions

01. Comptes 2017

En préambule, comme écrit dans son message introductif du fascicule des comptes 2017, M. Eloi Rossier rappelle que ceux-ci sont bons, voire même très bons, et qu'il faut s'en réjouir.

Pourquoi sont-ils bons et comment expliquer la marge exceptionnelle d'autofinancement qu'ils présentent ?

D'abord, et il est important de bien le comprendre, la Commune de Bagnes est attractive, pour plusieurs raisons, mais notamment par les conditions fiscales qu'elle offre à ses contribuables, par la qualité de vie qu'elle propose à ses habitants, par tous les services que l'administration communale assume à satisfaction des usagers et également par les différents règlements d'aide qu'elle a mis en place pour sa population (par exemple l'aide à la jeunesse). Elle ne s'arrêtera d'ailleurs pas en si bon chemin puisqu'une refonte complète du règlement des bourses et des prêts à la formation va bientôt être soumise au Conseil général.

Ensuite, il attire l'attention de l'assemblée sur l'excellent travail réalisé par SOGESA. En effet, la valorisation de l'énergie gratuite que la Commune de Bagnes reçoit en tant que propriétaire à hauteur de 2.5% des FMM a rapporté l'année dernière plus de CHF 4'350'000.- alors que seuls CHF 3 mios avaient été budgétés. Ajoutons à cela les quelque CHF 5'300'000.- de redevances hydrauliques dont le niveau (CHF 110.-/kwh) a été confirmé par le Conseil fédéral jusqu'en 2024. Il serait étonnant par ailleurs que le Parlement fédéral aille à l'encontre de cette décision, sachant que les résultats de la consultation ont forcé Mme Leuthard à changer d'avis.

L'attractivité de la Commune se traduit bien entendu également par le niveau des recettes fiscales. Elles sont en hausse et témoignent ainsi de la bonne tenue de notre économie même si actuellement les effets de la LRS tant redoutés et longtemps repoussés commencent à se faire sentir.

Les investissements, malgré l'incendie du Centre sportif, sont restés importants, dans la moyenne de ce qui a été fait ces dernières années, quelque CHF 35 mios. Ils traduisent la ferme volonté du Conseil communal de mener à son terme le programme d'investissements planifiés dès 2010 : les rues de Verbier, le Centre sportif, l'école de Versegères, etc. Ils soutiennent heureusement l'économie communale.

Les charges ont été très bien maîtrisées, malgré le risque de dérapage qui peut être important si on n'y est pas attentif.

M. Eloi Rossier remercie ses collègues du Conseil, les chefs de service et leurs collaborateurs, du soin qu'ils prennent à effectuer leurs tâches dans le cadre du budget que le Conseil général alloue.

Pour la présentation détaillée des comptes 2017, la parole est donnée à M. François Corthay et à M. Jérôme Maret.

01. Examen des comptes 2017 des SIB et de la Municipalité

M. François Corthay confirme à l'assemblée que les comptes 2017 sont excellents.

En préambule à sa présentation, M. François Corthay rappelle que la Commune de Bagnes est très attractive et très compétente, ce qui lui a permis d'atteindre ces chiffres très positifs. Malgré un prix du terrain en forte hausse, les familles continuent de s'installer à Bagnes grâce notamment à des conditions sociales et touristiques attractives. Le nombre de contribuables est en augmentation constante. Par ailleurs, le contrat de fermage signé en décembre 2016 avec Sedre SA a permis de mettre en avant nos compétences sur le territoire communal ainsi que chez nos voisins, créant des emplois et des recettes.

La présentation de M. François Corthay, dont quelques éléments importants sont listés ci-après, reste ci-jointe.

Quelques éléments importants :

- les investissements 2017 ont été totalement autofinancés par la marge d'investissement communale ;
- une augmentation des recettes fiscales ordinaires de 5.4 mios est constatée ;
- des recettes fiscales extraordinaires à hauteur de 10 mios sont constatées ;
- au total, 2/3 des revenus communaux proviennent des recettes fiscales ;
- le nombre de transactions immobilières est toujours important, avec 572 actes signés en 2017 ;
- depuis 3 ans, la Commune de Bagnes effectue le travail de taxateur pour la Commune de Vollèges. L'année dernière, la Commune de Bagnes a obtenu un mandat de la Commune de Saillon pour effectuer ce même travail.

M. Florian Perraudin présente à l'assemblée la directive concernant le fonds de régulation du timbre et l'adaptation des tarifs électriques. Cette présentation reste ci-jointe.

Il rappelle qu'au niveau comptable, à la fin 2017, les SIB avaient une provision résultant des activités électriques (fonds de régulation du timbre et adaptation des tarifs électriques). A travers une directive qui fixera les conditions de dissolution de ce fonds, le 100% du montant provisionné pourra être reversé aux consommateurs.

En effet, aujourd'hui, Sedre SA facture l'électricité. Une ristourne sera faite sur la facture des consommateurs, laquelle sera refacturée à la Commune de Bagnes qui va alors puiser dans le fonds précité pour compenser.

M. Eloi Rossier précise que ce fonds n'assure pas une consommation électrique indéfinie. L'objectif du Conseil communal est d'utiliser ce fonds pour limiter la hausse du prix de l'énergie, lorsque celle-ci surviendra pour le consommateur.

Intervention

1. Mme Aude Michellod comprend que ce n'est pas forcément le consommateur qui aura payé un excédent qui se verra octroyer une ristourne.
 - M. Corthay le confirme.

Avant de clore cette présentation, M. François Corthay souhaite remercier vivement :

- M. Jérôme Maret pour son engagement et son efficacité dans l'établissement des comptes ainsi que pour avoir repris la gestion des Travaux Publics, ce qui ne fut pas une mince affaire.
- M. Alexandre Gordio pour avoir, grâce à ses compétences, développé le service des contributions et ses prestations.
- M. Florian Perraudin pour avoir relevé les nouveaux défis qui se sont présentés à lui, notamment celui de suivre Joël Di Natale dans la rapidité de développement des activités d'Altis.

02. Rapport de l'organe de révision

M. Bastien Forré est chaleureusement accueilli par M. François Corthay qui le remercie pour ses compétences et sa très bonne collaboration.

M. Forré remercie la Commune de Bagnes pour la confiance témoignée et pour la nomination de BDO comme organe de révision. Il confirme que l'audit a été effectué selon l'ordonnance financière sur la loi sur les communes. Les comptes annuels 2017 sont conformes aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs.

Comme précisé dans le rapport de l'organe de révision du 17 avril 2018, qui reste ci-joint, il est recommandé d'approuver les comptes annuels soumis.

03. Approbation des comptes 2017

Mme Mélanie Mento précise à l'assemblée que, renseignements pris auprès de M. Maurice Chevrier, il n'est pas possible de voter rubrique par rubrique. Soit les comptes 2017 sont acceptés, soit ils sont refusés.

Concernant les questions que se posent les membres du législatif sur l'impact du dossier des Marais Verts dans les comptes 2017, Mme Mento précise que les montants comptabilisés correspondent aux montants déterminés par Irbis Consulting. De plus, ce dossier devra faire l'objet d'un décompte définitif détaillé qui devra être validé par le Conseil général.

❖ Rapport de la Commission Tourisme et Culture, par M. François Roux :

« Nous constatons une fois de plus des résultats plus que surprenant, tant mieux ! Par contre, nous avons beaucoup de peine à dépenser et réaliser certains vœux de nos prédécesseurs. Nous avons le sentiment que certains dossiers, s'ils sont suivis, ont l'air de l'être avec une distance certaine. S'agit-il d'un manque de ressources dans certains secteurs ? D'un manque de motivation ?

Nous avons relevé à plusieurs reprises l'importance des détails et avons l'impression qu'il n'y a pas de temps pour régler ceux-ci, peut-être ne valent-ils pas assez chers...

Nous parlons, depuis le début de la période législative, de revoir le mode de fonctionnement global du tourisme, de passer d'une économie de construction à une économie d'exploitation. Certes nous avons joué de malchance avec des objets tels que le centre sportif, ou les diverses oppositions auxquelles nous sommes confrontés. Dès lors, quelles mesures prenons-nous réellement pour exploiter nos investissements ? Nous avons le profond sentiment que certains services manquent cruellement de ressources : infrastructures touristiques, sentiers pédestres, entretien du patrimoine, etc.

Pourquoi dans certains domaines, tels que la promotion, nous externalisons des services dont les compétences se trouvent facilement en interne, et seraient source d'emplois. Et que dans d'autres cas on s'évertue à croire que nous sommes performants alors que nous devrions peut-être externaliser certains soucis, et nous occuper de détails... Comment peut-on faire 9 mois pour poser un Velux à Bagnes, alors qu'il faut moins d'une semaine à Genève, et de surcroît par internet !!!

Dernièrement, nous avons été surpris d'apprendre que le Conseil Communal avait opté pour l'un des deux projets Curala avant que nous ne prenions connaissance de ces objets. Certes il s'agissait d'un concours de recherche d'investisseur, mais connaissant la situation locative actuelle dans la commune, la question est de savoir si ajouter des lits tièdes à prix attractifs ne risque pas de créer une réelle concurrence à Verbier. De ce que nous avons entendu, le projet non retenu proposait la mise en place d'une espace propice au développement global de notre vallée, sans pour autant en devenir un concurrent. Je parle de ceci sans connaissance et tâche de faire confiance au CC quant à sa décision.

Pour les excellents résultats présentés, la commission du tourisme accepte les comptes à la majorité. Nous souhaiterions toutefois pouvoir reprendre les provisions latentes et voir si les dossiers peuvent avancer, par respect pour les anciens conseils législatifs. »

M. Eloi Rossier souhaite brièvement répondre à M. Roux concernant le passage d'un tourisme de la construction à un tourisme d'exploitation. C'est un souci que le Conseil communal a tous les jours. Dans la réforme de nos instances touristiques, cela été le fil rouge pour faire en sorte que celles-ci, ainsi que les SD, puissent véritablement apporter leurs compétences pour faciliter la venue de ce tourisme d'exploitation.

Petit à petit, les choses doivent se mettre en place. Le Conseil communal avait, avec l'accord du Conseil général et des instances touristiques, pris un certain nombre de mesures pour faciliter cette transition, notamment avec l'e-tourisme, le développement de collaborations avec les partenaires touristiques (4 Vallées notamment), ainsi qu'à travers les investissements importants auxquels la Commune consent chaque année.

L'important est d'équiper notre Commune pour permettre l'établissement d'un tel tourisme. Le projet de Curala va bien dans ce sens-là et le règlement de soutien à l'hôtellerie aussi. C'est un sujet vaste sur lequel le Conseil communal doit travailler jour après jour, en collaboration avec tous les partenaires du tourisme.

❖ Rapport de la COGEST, par M. Sébastien Rossoz :

« Les comptes 2017 sont une fois de plus très bons. Grâce principalement à l'attractivité de notre commune, mais aussi à la volonté politique du Conseil communal traduite par l'effort de la plupart des services communaux à maîtriser leurs charges. Nous sommes heureux de constater l'excellente santé financière de notre commune, en particulier une marge d'autofinancement exceptionnelle de plus de 39 mios !

Nous tenons à remercier le Conseil communal, en particulier la Commission des Finances, ainsi que les chefs de services, en particulier Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Florian Perraudin pour le travail effectué, les présentations des comptes, ainsi que la transparence et les réponses claires aux quelques questions posées. Comme exprimé en introduction, les revenus 2017 sont excellents et nettement meilleurs que ceux prévus dans le budget, en partie grâce à des recettes fiscales atteignant des niveaux record. Aussi, nous comprenons bien la prudence choisie lors de l'élaboration des budgets, due notamment à la suite des effets de l'abandon du taux plancher ainsi qu'à l'annonce du Brexit. Cependant, malgré l'attractivité de notre commune, nous devons garder toute notre attention sur les signaux économiques et savoir saisir les opportunités de développement qui se présentent afin de pouvoir maintenir ces revenus dans les années futures. La COGEST ajoute aussi, comme déjà dit dans le rapport des années précédentes, qu'il est primordial pour notre commune de diversifier notre économie et effectuer une transition vers une économie d'exploitation. Nous devons absolument nous donner les moyens (et nous les avons) de diversifier notre économie et par conséquent, les revenus qui en découlent.

Les charges sont globalement maîtrisées et les comptes peuvent supporter les dépréciations de valeurs de Gecal SA et FMM SA. La COGEST relève les efforts consentis par une grande majorité des services afin de réaliser des économies et être plus efficaces. Toutefois, au vu de la situation économique de la commune, il est important que les collaborateurs de notre commune puissent travailler dans les meilleures conditions afin de pouvoir fournir à tous nos citoyens les meilleures prestations. Nous devons rester réalistes et constater que nos charges actuelles sont élevées et difficilement compressibles. De plus, la tendant du Canton à nous faire cadeau de nouvelles charges ainsi que les coûts d'exploitation de tous nos nombreux gros investissements vont encore accentuer nos charges pour le futur. Nous comptons donc sur le Conseil communal pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour l'optimisation des charges et recettes liées à nos investissements. Comme lors des années précédentes, et cela est encore plus vrai aujourd'hui, nous, citoyens bagnards, voulons une administration efficace et proche du citoyen. Cette administration doit, tout en suivant les lois et les règlements, être au service de chaque citoyen, lui permettre de développer ses projets et entretenir un bon et agréable dialogue. L'attractivité de notre commune en demeurera ainsi très compétitive.

La Commune de Bagnes a la chance de pouvoir disposer et financer de nombreux investissements. Le malheureux incendie du Centre Sportif nous a tous atteint mais l'heure est déjà à la reconstruction et à l'avenir. Nous comptons sur le Conseil communal pour mener une vraie politique d'exploitation de ces biens, une politique permettant la mise en valeur pour le tourisme et nos citoyens des nombreuses infrastructures que nous détenons. Nous relevons la bonne présentation de nos nouveaux investissements, avec les charges et produits de fonctionnement en découlant et vous en remercions. Nous relevons également qu'au moment du travail sur les budgets, il est important d'avoir toutes les informations nécessaires relatives aux provisions pour pouvoir faire leur suivi.

Nous pouvons voir les participations majoritaires que la commune a dans les différentes sociétés privées. Cela permet aussi à la commune d'avoir la possibilité d'influencer les stratégies importantes pour Bagnes, notamment le tourisme et l'énergie. Cependant, le Conseil général s'inquiète et n'a aujourd'hui pas les réponses sur sa vision à long terme sur les sociétés filles de la Commune de Bagnes. Bien qu'aujourd'hui la transparence et la communication soient bonnes, qu'en est-il de demain ? Ou si la volonté de la direction des sociétés filles de communiquer changeait ? Egalement, comme déjà exprimé l'année dernière, nous attendons une prise de position du Conseil communal quant à la stratégie à adopter avec Téléverbier. L'affaire de Montana, entre autres, aura eu le mérite de nous rappeler quels sont les enjeux autour de cette réflexion.

Nous saluons la constitution en fin d'exercice 2017 de la nouvelle société Altis Groupe SA, une nouvelle entité commerciale pour nous permettre une meilleure promotion de nos produits. La COGEST apprécie la volonté des sociétés du ex-SIB de se réinventer, elles qui évoluent dans un contexte pour le moins incertain. La COGEST remercie également la direction de Altis pour la présentation des comptes des sociétés privées ainsi que pour l'invitation à participer aux AG de celles-ci qui a été adressée à TOUS les membres de la COGEST et aux présidents de commission. Nous pensons donc toujours que l'organisation ainsi que les outils mis en place pour évoluer et se réinventer puissent être, doivent être, une des sources d'inspiration pour le reste de la commune.

La première conclusion à apporter se répète mais reste simple ... notre commune se porte financièrement extrêmement bien. Jusqu'à présent, elle a su rester attractive et il faut que cela dure. Chaque année génère son lot de problèmes et de conflits, mais sachons aujourd'hui retirer les compétences de nos nombreux dossiers compliqués, des imperfections ou de nos erreurs du passé pour la satisfaction de la population bagnarde. Il faut donc à tout prix un climat serein au sein de notre commune afin de pouvoir garder notre énergie pour affronter et réaliser les défis futurs de la meilleure manière. Enfin, et la COGEST le répète, parions sur une économie d'exploitation permettant à la mise en valeur de nos infrastructures et donnons-nous les moyens de le faire grâce à notre excellente santé financière.

La COGEST accepte, à l'unanimité, les comptes 2017. »

Les comptes 2017 sont approuvés par 26 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

M. Eloi Rossier remercie le Conseil général de la confiance témoignée au Conseil communal pour le travail exécuté tout au long de l'année 2017. Il retient des rapports des commissions la nécessité de pouvoir œuvrer dans un climat serein et en bonne collaboration. Le Conseil communal y travaille chaque jour.

02. Crédits complémentaires

01. Intempéries 2018 : CHF 600'000.-

M. Jean-Baptiste Vaudan rappelle à l'assemblée que ce dernier hiver a été très rude et que de nombreux dommages ont été constatés à cause des intempéries. Le coût global des travaux de remise en état est estimé à CHF 850'000.-.

Par rapport au budget prévu pour l'année 2018, un crédit complémentaire de CHF 350'000.- est aujourd'hui nécessaire.

M. William Besse précise à l'assemblée que les intempéries ont également eu des effets très négatifs sur les forêts cette année. La Bourgeoisie assumera le 50% des frais liés à ces intempéries et demande à la Commune de participer pour le solde. Un crédit complémentaire de CHF 250'000 est donc aujourd'hui nécessaire, dans un premier temps pour réparer les dégâts causés aux forêts bourgeoises et ensuite pour aider au nettoyage des parcelles privées touchées par les avalanches (dégâts sur ces parcelles privées découlant des avalanches provenant de parcelles bourgeoises).

M. Joseph Corthay annonce à l'assemblée que la Commission a voté, à l'unanimité, en faveur de ce crédit complémentaire de CHF 600'000.-.

Le crédit complémentaire de CHF 600'000.- pour la remise en état suite aux intempéries 2018 est accepté à l'unanimité.

02. Transports scolaires : CHF 37'000.-

Mme Mélanie Mento précise que le Conseil général ne devrait pas avoir à prendre de décision pour ce point, tenant compte du faible montant dont il est question. Toutefois, ce point a été laissé à l'ordre du jour afin de pouvoir donner une explication au sujet des transports scolaires.

Mme Anne-Michèle Lack explique qu'un crédit complémentaire de **CHF 37'000.-** est demandé, en réponse au postulat pour la sécurisation du transport des élèves. Un montant de CHF 25'000.- a déjà été engagé cette année avec la déviation mise en place et découlant du chantier du futur centre scolaire de Versegères. De plus, afin de pouvoir transporter tous les élèves, il est nécessaire d'ajouter deux courses supplémentaires (Villette – Champsec & Lourtier – Champsec).

Elle précise enfin qu'un budget de CHF 55'000.- est déjà prévu pour l'année prochaine.

Mme Aude Michellod annonce à l'assemblée que la Commission PASSEP est favorable à ce crédit complémentaire de CHF 37'000.-, à l'unanimité. Cette dernière souhaite remercier Mme Lack pour l'efficacité et la rapidité avec lesquelles elle a traité cette affaire.

Le crédit complémentaire de CHF 37'000.- pour les transports scolaires est accepté par acclamations.

03. Décisions diverses

01. GECAL – Mesures de refinancement

M. Eloi Rossier rappelle que GECAL SA est née en 2012 sous l'impulsion de M. Stéphane Luisier, Conseiller communal et promoteur des 3 Rocs afin de contrer la volonté du « Groupe E » de s'implanter à Verbier en tant qu'acteur majeur de la production et de la distribution de chaleur. Lors de sa création, deux actionnaires constituent l'entier de son capital-actions : la Commune de Bagnes et les 3 Rocs.

En 2014, la Commune de Sembrancher confie son CAD à GECAL SA. Elle souhaite entrer au capital-actions de la société pour autant toutefois que l'actionnaire privé la quitte. C'est pourquoi, le 23 décembre 2014, la Commune de Bagnes rachète les 2000 actions des 3 Rocs, dont elle en cèdera par la suite 750 à la Commune de Sembrancher.

Le réseau s'étendant de Médran au Centre Sportif est aujourd'hui réalisé. Les chaufferies des 3 Rocs, de Mondzeu et celle en construction du Centre Sportif sont désormais connectées.

Le 9 juin 2017, l'incendie du Centre Sportif a d'une part privé GECAL d'un important client (production de froid pour la patinoire, production de chaleur pour la piscine) et d'autre part différé l'arrivée d'un nouveau client lui aussi gourmand en énergie : le bâtiment DE du Centre Sportif.

Malgré ce terrible coup du sort, le développement de GECAL reste réjouissant. Le nombre de bâtiments connectés ne cesse d'augmenter et avec lui le chiffre d'affaires qui, en 2017, a crû de quelque CHF 600'000.-. Aujourd'hui cependant,

les pertes cumulées de la société sont certes toujours couvertes par ses fonds propres disponibles, mais ceux-ci s'amenuisent très fortement. La loi nous oblige à réagir.

La planification financière et les différentes études réalisées par des organismes neutres et spécialisés, par exemple « Amstein & Walther » ou la société « EKZ » témoignent du fort potentiel de GECAL. Par ailleurs, le nombre de raccordements prévus en 2018 (29) est en hausse constante (dont celui des bâtiments des Arcades). La société est également en négociation avec certaines agences immobilières pour que la gestion de la fourniture de chaleur lui soit confiée. Les sources de financement qui ont été approchées sont toutes prêtes à soutenir la société. La planification à long terme prévoit une rentabilité dès 2021 avec un pic d'endettement en 2027. Ce pic s'explique parce que la Direction et le CA de GECAL ont souhaité d'ores et déjà intégrer la construction d'une future chaufferie sur le site de l'ancienne STEP de Verbier, apte à répondre à la demande et ainsi à étendre le réseau de Verbier actuellement arrêté à l'axe Médran – Centre Sportif.

Les autres secteurs où le CAD est actif – le quartier des Fleurettes à Villette, la zone de la gare à Sembrancher – sont actuellement exploités quasi au maximum de leur potentiel. Seuls quelques raccordements sont encore possibles.

Tenant compte de ce qui précède, M. Eloi Rossier encourage le Conseil général à suivre la proposition de décision que le Conseil communal lui soumet c'est-à-dire :

- la postposition du prêt actuel de CHF 2 mios ;
- un soutien complémentaire sous forme de cautionnement et/ou de recapitalisation et/ou prêt pour CHF 6 mios au maximum.

Interventions

1. M. Marcus Bratter estime que le Conseil général n'est pas assez informé pour pouvoir prendre une décision éclairée à ce sujet (comptes détaillés de la société, etc.).
 - M. Eloi Rossier rappelle que les comptes étaient disponibles pour la consultation lors de l'assemblée générale de GECAL SA, à laquelle la COGEST était invitée.
 - M. Sébastien Rossoz confirme que le COGEST était présente à cette occasion et que les comptes de GECAL SA ont été clairement présentés.
2. M. Marcus Bratter n'est pas à l'aise avec le fait de prendre une décision sans informations complémentaires. Est-il possible de voter aujourd'hui sur un montant minimum et de pouvoir étudier les détails afin de voter un éventuel complément ultérieurement ?
 - M. Eloi Rossier indique que cette variante aurait pu être proposée, mais que le Conseil communal aurait alors dû revenir vers le Conseil général d'ici 1 à 2 ans. Aujourd'hui il a été clairement expliqué pourquoi cet argent est nécessaire et où la société veut aller.

- M. François Corthay souhaite rappeler que l'investissement global de 50 millions de GECAL SA représente de nombreux emplois pour les sociétés et entreprises locales. GECAL SA est un moyen de faire travailler notre économie puisqu'elle va créer des emplois pour entretenir le réseau, les centrales, les productions de chaleur, etc. Il rappelle également que la perte financière de la société qui est aujourd'hui constatée a été planifiée dès le départ. Si les pertes sont même plus importantes que prévues, c'est notamment dû au report de raccordement du Centre Sportif de Verbier. Afin de couvrir ce manque et de pouvoir continuer à investir dans le réseau du CAD, GECAL a besoin d'un montant de maximum de CHF 6 millions. Par ailleurs, dès 2021, GECAL SA sera bénéficiaire et rapportera plus d'un million de francs par année. À l'horizon 2040, l'investissement de 50 millions sera totalement amorti.
 - M. Sébastien Rossoz indique que la COGEST ne voit pas de risque à valider ce montant de 6 millions pour le réinvestissement dans GECAL SA. Toutefois, elle souhaite savoir comment ce montant sera utilisé (dépense à court terme, caution, recapitalisation).
3. Mme Marie Oreiller demande quelle est l'estimation du manque à gagner par année à cause du report du raccordement du centre sportif ?
- M. Florian Perraudin indique la perte estimée pour cette année 2018 est de CHF 300'000.-.
4. Mme Marie Oreiller n'est pas à l'aise avec le fait de voter avant de savoir comment le montant de CHF 6 millions sera utilisé.
- Mme Mélanie Mento précise que le prêt est postposé et que la Commune ne va donc pas réellement verser d'argent. Ces 6 millions pourraient faire office de caution. Cela ne peut donc pas être mis au budget puisqu'il ne s'agit pas d'une dépense d'argent liquide.
 - M. François Corthay rappelle qu'il s'agit-là d'un élément purement financier et non de patrimoine administratif (construction concrète). Altis doit pouvoir aller négocier avec la banque pour lever des crédits. Si la Commune soutient Altis avec un cautionnement, le dossier de cette dernière sera plus fort et elle bénéficiera de meilleures conditions bancaires.
 - M. Eloi Rossier précise enfin qu'il est probable que le cautionnement suffise et que la Commune n'ait pas besoin de dépenser ce montant.
5. Mme Aude Michellod demande s'il la postposition du prêt actuel et le soutien complémentaire font l'objet de deux votes ou d'un seul ?
- M. Eloi Rossier confirme que ces mesures font l'objet d'un seul vote ce soir. Il précise que même si le Conseil général refuse cette proposition, GECAL n'aura pas le choix que d'aller voir les banques. Toutefois, sans le soutien communal, les conditions qui lui seront proposées seront nettement moins favorables. Pour le surplus, M. Rossier rappelle que la Commune de Bagnes est l'actionnaire majoritaire de GECAL SA et que le risque de cette démarche est infime.
 - M. Sébastien Rossoz, au nom de la COGEST, confirme les propos d'Eloi. Cet investissement représente un risque minimum puisque la Commune de Bagnes ne fait que transférer 6 millions sur le compte d'une société qui lui appartient.

6. M. Marcus Bratter demande si la Commune de Sembrancher, également actionnaire de GECAL SA, participe ?
 - M. Eloi Rossier confirme que non, car c'est là le rôle de l'actionnaire principal.
7. Mme Aude Michellod demande si les montants des travaux que GECAL engagera sont en dessous des seuils des marchés publics ?
 - M. Eloi Rossier confirme que c'est le cas et que le travail reviendra donc aux entreprises locales.
8. M. Thomas Corthay, au nom de la Commission Energie, estime que la question ne se pose pas. Cette proposition n'a pas été présentée convenablement au Conseil général sur la forme, mais sur le fonds cette proposition doit être acceptée.

Les mesures de refinancement de GECAL sont acceptées par 34 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions.

Il est toutefois précisé que la COGEST, et le Conseil général, ont souhaité être informés du choix retenu avant la dépense finale.

02. Règlement de vidéosurveillance

M. Yves Bruchez rappelle qu'en 2013, le Conseil communal avait accepté de modifier l'art. 9 du règlement communal sur la vidéosurveillance qui désigne les personnes habilitées à consulter les images. Cette décision avait été approuvée par le Conseil général en mars 2014.

Comme l'homologation de cette modification est toujours en suspens, il est nécessaire de prendre une décision en tenant compte des derniers éléments, soit :

- modification de l'organisation interne de la police municipale ;
- analyse du projet de règlement cantonal sur la vidéosurveillance actuellement en cours auprès du parlement.

Le Conseil communal a décidé, en séance du 15 mai 2018, d'annuler la demande de modification du règlement communal sur la vidéosurveillance et d'attendre la nouvelle loi cantonale sur la vidéosurveillance pour reprendre le sujet au niveau communal.

La Commission PASSEP est favorable à l'abandon de cette modification.

L'abandon de la demande de modification de l'art. 9 du règlement communal sur la vidéosurveillance est accepté à l'unanimité.

04. Informations / présentations

Mme Anne-Michèle Lack se récusé pour le point n° 04.01 en sortant de la salle.

04. Aménagement des containers de l'Office du Tourisme à Curala

M. Eloi Rossier rappelle, en préambule, les éléments suivants :

- La Commission ad hoc Curala, qui réunit tous les partenaires du site (TMR, TVSA, COB), a proposé, en automne 2017, de séparer l'Office du Tourisme des caisses de TVSA et de TMR. Plusieurs emplacements ont été envisagés, notamment celui de créer un local dans l'espace compris entre l'entrée de la télécabine de Bruson et le magasin de sports Mountain Show. Cette solution est heureusement abandonnée au profit de l'installation de deux containers en face de l'espace ouvert de TVSA, contre le mur de la nouvelle gare ;
- Le Conseil communal a validé, le 7 novembre 2017, l'achat de deux containers pour un montant de CHF 57'592,55 TTC ;
- Les Sociétés de Développement ont été approchées en décembre 2017 pour contribuer financièrement à cette dépense, ce qu'elles ont accepté ;
- Il est alors décidé, un peu précipitamment il est vrai, la saison approchant à grands pas, d'habiller ces containers afin de les rendre aussi accueillants que possible. Le Châble peut enfin disposer d'un Office du Tourisme digne de ce nom, qui répond parfaitement aux attentes tant des clients que des personnes qui y travaillent ;
- En termes de gouvernance politique, il faut reconnaître que la procédure décisionnelle pour la deuxième partie des travaux n'a pas été intégralement, voire même pas du tout, respectée. C'est très regrettable ;
- A l'heure actuelle, les présidents des Sociétés de Développement ont préavisé favorablement une participation complémentaire de leur part de quelque CHF 25'000.- au total. La décision définitive ne saurait tarder, elle n'est à l'heure actuelle pas en notre possession.

En résumé, les comptes 2017 présentent un solde de CHF 48'527.70 dans les bâtiments et de CHF 7'441.05 dans le service des Sociétés de Développement pour les aménagements intérieurs de ces deux containers.

Ces mêmes rubriques présentent un solde 2018 de :

- CHF 44'500.- pour les bâtiments
- CHF 43'100.- pour les aménagements intérieurs.

Bien que ces montants, pris individuellement, soient de la compétence du Conseil communal, ils sont présentés au Conseil général ce soir, d'abord par souci de transparence et ensuite parce qu'ils recouvrent un seul objet. En effet, dans les faits il vaut mieux considérer ces deux montants comme se rapportant à une seule dépense. Lorsque les Sociétés de Développement auront validé le montant de leur participation, le Conseil communal reviendra vers le Conseil général.

Interventions

1. Mme Aude Michellod estime que le manque de budget découle d'un dysfonctionnement interne à la Commune et demande pourquoi les SD ont été invitées à participer financièrement ?
 - M. Eloi Rossier confirme que le déficit de gouvernance dans ce dossier a eu pour cause que la Commune de Bagnes a travaillé sans avoir de budget. Toutefois, la volonté de se tourner vers les SD n'est pas un moyen de passer outre une demande de crédit complémentaire. Il paraît en effet normal que les SD prennent à leur charge une partie des aménagements intérieurs des infrastructures que la Commune met à leur disposition.
2. M. Sébastien Rossoz remercie M. Eloi Rossier de reconnaître l'erreur commise dans ce dossier. Toutefois, il conteste la dernière affirmation du discours du Président, soit que le coût d'aménagement des deux containers est de la compétence du Conseil communal. En effet, le coût total étant estimé à CHF 150'000.-, cela est bel et bien du ressort du Conseil général.
 - M. Eloi Rossier rappelle qu'il a précisé que les montants annoncés devaient être considérés comme se rapportant à un seul objet et que donc le coût total peut effectivement être considéré comme de la compétence du Conseil général.
3. M. Nicolas Jost demande quel est le délai d'utilisation prévu pour ces deux containers.
 - M. Eloi Rossier précise que cela est aujourd'hui difficile à estimer, mais ce sera au minimum pour 4 à 5 années.

05. Divers

01. Procédures du service des constructions

M. Pierre Troillet demande quels sont les villages de la Commune de Bagnes dans lesquels il est possible de construire, en résidence principale, sans avoir à prouver l'utilisation de l'objet.

M. Jean-Baptiste Vaudan indique qu'un avis de droit a été demandé pour une analyse détaillée de cette problématique. Jusqu'à aujourd'hui, l'inscription d'une mention « résidence principale » au Registre foncier était suffisante pour justifier de l'occupation d'un objet, à l'exception de ceux situés à Verbier. Le Conseil communal reviendra vers le Conseil général à ce sujet une fois cet avis de droit en mains.

M. Pierre Troillet se réfère à l'article paru le 3 juin dans le *Matin* mentionnant la décision communale de lever l'opposition d'Helvetia Nostra dans le cadre d'un dossier. Comment la Commune a-t-elle et va-t-elle procéder ?

M. Jean-Baptiste Vaudan explique que cette opposition d'Helvetia Nostra a été présentée au Conseil communal par la Commission des Constructions, lequel a décidé de la rejeter. Une fois l'autorisation de construire délivrée, Helvetia Nostra aura la possibilité de faire recours au Conseil d'Etat, puis au Tribunal cantonal et enfin au niveau fédéral pour faire entendre sa position. La question sera donc tranchée par l'autorité judiciaire, dont la décision arrivera sans doute après l'avis de droit demandé par la Commune.

M. Pierre Troillet demande ce qu'il est possible de faire pour éviter ces oppositions ?

M. Jean-Baptiste Vaudan lui rappelle qu'au sens de la LRS, un préavis négatif est automatiquement donné pour les résidences principales tant que l'utilisation adéquate n'est pas démontrée. L'application de l'arrêt du TF à ce sujet n'est pas évidente. Pour l'instant, la Commune attend l'avis de droit qu'elle a demandé à ce sujet.

M. Pierre Troillet demande s'il ne serait pas judicieux d'analyser la croissance de la population par village ?

Le conseil communal attend l'avis de droit, comme expliqué précédemment.

Intervention

1. M. Sébastien Rossoz demande, au niveau de la communication, comment la Commune peut réagir face à ce genre d'article ?

- M. Eloi Rossier rappelle que le Conseil communal répondra lundi prochain au postulat sur la communication. Toutefois, concernant cet article, les réponses transmises au journaliste rencontré par Antoine Cretton et Eloi Rossier la veille de la parution étaient claires... le journaliste en fait l'usage qu'il en fait.

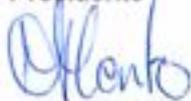
La séance est levée à 21h50.

Annexes :

- Présentation des comptes 2017 – 03.01.01a
- Présentation d'Altis – 03.01.01b
- Rapport de l'organe de révision du 17 avril 2018 – 03.01.02

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire





CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020
SEANCE PLÉNIÈRE « TOURISME » DU 18 JUIN 2018
PROCES-VERBAL N° 12

- Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30
- Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
- Excusé : M. Nicolas Jost, *secrétaire*
- Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2018**
- 03. Téléverbier SA**
 01. Présentation de M. Laurent Vaucher, Directeur de TVSA Bilan de la 1^{ère} saison et perspectives
- 04. Tourisme**
 01. Présentation des comptes de la SDV et de la SDVB 2016-2017 et des budgets 2017-2018
 02. Verbier Promotion SA
 03. Présentation de la carte de loisirs été 2018
- 05. Développement du site de Curala**
 01. Présentation du lauréat
- 06. Evolution du modèle du ski**
 01. Le ski et son avenir
- 07. Réponse au postulat**
 01. Communication et participation avec le citoyen : création d'une commission communication et transparence
- 08. Décisions : postulats et motion**
 01. Postulat pour des arrêts de bus accueillants
 02. Postulat pour une gestion communale avec une vision globale des transports publics sur l'ensemble du territoire de la Commune
 03. Motion pour la révision de l'art. 10 du règlement du personnel
- 09. Divers**
 01. Rapport de la commission tourisme
 02. Rapport du Conseil d'Etat sur l'affaire des constructions
 03. Héliport de Verbier
 04. Remarque

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, et les Chefs de services.

Mme Mento rappelle que le tourisme est une des activités principales de notre commune. Depuis quelques années, une soirée est donc consacrée à ce thème par le Conseil général.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

32 conseillères et conseillers généraux sont présents, 8 sont excusés et 5 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Gérald Maret et M. Christophe Michaud.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2018 n'ayant pas encore été mis à disposition des membres du Conseil général, son approbation est portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

03. Téléverbier SA

En préambule, M. Eloi Rossier déclare :

« Le Conseil communal, en plein accord avec le bureau du Conseil général, a décidé, dès 2014, d'inviter ce dernier à une séance d'information sur le tourisme et son évolution dans notre commune.

C'est l'occasion d'une part pour les Sociétés de Développement de soumettre leurs comptes et leurs budgets, et d'autre part de présenter leurs principales orientations stratégiques.

Aujourd'hui, comme il l'avait déjà fait en 2014 et 2015, M. Pierre-André Gremaud présentera la stratégie marketing développée par la société dont il est Directeur. Cette stratégie a bien entendu été validée par la Commission marketing qui réunit en son sein les représentants de tous les partenaires de notre économie touristique.

C'est aussi l'occasion de vous permettre de faire connaissance avec les acteurs majeurs de cette branche. Depuis le 1er septembre 2017, M. Laurent Vaucher est Directeur Général de Téléverbier. C'est avec plaisir qu'il a accepté l'invitation à se présenter au Conseil général et à partager les perspectives de Téléverbier.

L'augmentation du tarif de la taxe de séjour que le Conseil général a validée l'année dernière a permis de créer la carte VIP. M. Joël Sciboz en donnera tout à l'heure ses principaux contours pour l'édition 2018. J'ai le plaisir de céder la parole à M. Laurent Vaucher. ».

01. Présentation de M. Laurent Vaucher, Directeur de TVSA Bilan de la 1^{ère} saison et perspectives

M. Laurent Vaucher remercie le bureau du Conseil général pour l'avoir invité à participer à cette soirée.

La présentation de M. Vaucher reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande comment M. Vaucher répond à ceux qui estiment que Téléverbier fait concurrence aux autres stations, et notamment à La Tzoumaz ?
 - M. Vaucher rappelle que nous sommes dans un système libéral et qu'étant donné que l'activité en tant que telle n'appartient à personne, Téléverbier est en droit de développer ses projets. Par ailleurs, La Tzoumaz est un excellent modèle d'affaires puisque de nombreuses personnes s'y rendent, notamment grâce à des prix attractifs. Le but poursuivi par Téléverbier n'est pas de prendre des parts de marchés aux autres, mais d'agrandir le marché de manière générale. S'il est possible d'en faire profiter également La Tzoumaz, ce sera bénéfique.
2. Mme Marie Oreiller demande si une stratégie est prévue pour les activités estivales ?
 - M. Vaucher confirme que les 4 mois d'été sont ceux où le moins d'activités sont à ce jour développées. Toutefois, des projets sont en cours d'étude, notamment celui de créer une véritable plateforme attractive au Mont-Fort. Téléverbier s'est engagée à développer le tourisme d'été et à proposer un développement des activités estivales, mais ces procédures prennent du temps.
 - M. Eloi Rossier précise que Téléverbier travaille en étroite collaboration avec les communes de Bagnes et de Nendaz dans le cadre du développement de l'expérience Mont-Fort. Par ailleurs, un développement de la Crête de Savoleyres, propice aux activités de famille, est actuellement étudié par Téléverbier et les communes de Bagnes et de Riddes. Enfin, un Plan Directeur a été établi pour le développement des pistes VTT. Malheureusement, M. Rossier rappelle que les procédures d'homologation des pistes VTT, des chemins pédestres, des itinéraires de ski, etc. (mobilité douce générale) prennent beaucoup de temps.
3. M. Dominique Zuchuat fait part à l'assemblée des remarques négatives des clients du restaurant d'altitude géré par Téléverbier. Il espère que le nécessaire sera fait pour que la qualité de l'accueil soit améliorée, peut-être par l'engagement d'employés plus locaux ?
 - M. Vaucher souhaite également que la qualité de l'accueil des clients soit grandement améliorée. Concernant les employés du restaurant, il précise que les postulons envoyées proviennent de personnes domiciliées à l'étranger en grande majorité.

4. M. Sébastien Rossoz souhaite savoir si la Commune croit encore au projet des Mayens-de-Bruson, tenant compte notamment du développement de Curala ?
 - M. Eloi Rossier confirme que c'est le cas. Lors de la dernière séance de la Commission des Mayens-de-Bruson, il a été rappelé que le Plan de Quartier homologué en 2010 devra être transformé en un Plan d'Aménagement Détaillé. Par ailleurs, un dossier pour les investisseurs a été élaboré et des contacts ont déjà été pris.
5. Mme Marie Oreiller demande où en est le projet Essert-Savoleyres ?
 - M. Eloi Rossier rappelle qu'actuellement nous sommes dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat sur le recours. Une fois cette décision notifiée, un délai sera donné aux parties pour faire recours au Tribunal cantonal. Une fois la décision du Tribunal cantonal notifiée, les parties pourront encore faire recours au Tribunal fédéral. Ces procédures prennent du temps, et dans le cas d'espèce les opposants mettent tout en œuvre pour ralentir au maximum le traitement de l'affaire. A priori, rien ne pourra se faire avant au moins 2022.
 - Il est tout de même précisé que l'OFT est au courant de notre intention de rénover cette télécabine et fera en sorte que le permis d'exploiter ne soit pas échu.
6. M. Gérald Maret demande s'il est possible de mettre en place un système pour que les locaux puissent aller acheter leur abonnement de ski sans avoir à trop attendre pour parvenir aux guichets ?
 - M. Vaucher rappelle qu'il est possible d'acheter son abonnement la semaine, pour éviter de faire la queue le samedi. Il est également possible d'acheter des forfaits journaliers pour une date précise ou pour une date ouverte jusqu'à la fin de la saison.
7. M. Dominique Zuchuat souhaite connaître les mesures qui sont prises pour qu'il y ait moins de différence entre le nombre de vente de forfaits en ligne et aux guichets ?
 - M. Vaucher l'informe qu'une simplification de la grille tarifaire en ligne est en cours.
8. M. Rodolphe Perreten précise que le parcours d'une famille depuis la voiture et jusqu'aux caisses est relativement long. Est-il normal que les places de parc adjacentes au bâtiment des remontées mécaniques soient utilisées par des employés ?
 - M. Eloi Rossier précise que seuls les véhicules utilisés régulièrement dans la journée par les employés sont garés devant le bâtiment (véhicules d'exploitation d'Altis par exemple). Les autres employés se garent actuellement à l'espace St-Marc. M. Joël Di Natale confirme.
9. M. Sébastien Rossoz s'inquiète du nombre d'accidents qui auront lieu sur les pistes avec l'augmentation des journées skieurs découlant de la future augmentation de cadence des installations.
 - M. Vaucher l'informe que le taux d'accidents par rapport aux journées skieurs (prorata) ne changera pas. De plus, les campagnes de prévention contre les accidents ont été nettement augmentées. Une tendance à la baisse du taux d'accidents a été constatée.

04. Tourisme

01. Présentation des comptes de la SDV et de la SDVB 2016-2017 et des budgets 2017-2018

SDVB

M. Bertrand Goltz remercie le Conseil général de son invitation et est satisfait de voir que tous les acteurs du tourisme sont réunis ce soir.

Avant de présenter les comptes, il rappelle que la période 2016-2017 a été spéciale, notamment avec l'arrivée de nouveaux membres dans le Comité, de la nouvelle taxe de séjour, ainsi que du nouveau système d'encaissement qui a été modifié à l'arrivée de la VIPCard.

La présentation de M. Goltz reste ci-jointe.

Intervention

1. M. Sébastien Rossoz constate qu'il y a beaucoup de chiffres ronds dans cette présentation. Est-ce normal ?
 - M. Goltz l'informe que cela s'explique par les nombreux montants forfaitaires qui sont versés. Par ailleurs, les comptes détaillés restent à disposition pour consultation.

SDV

La présentation de M. Joël Sciboz reste ci-jointe. Il précise que le rapport détaillé reste à disposition si quelqu'un souhaite le consulter.

Intervention

1. M. Sébastien Rossoz demande ce qui est compris dans les frais généraux pour un montant de CHF 140'000.- ?
 - M. Sciboz l'informe qu'il s'agit de frais de fonctionnement, d'envois postaux, etc. Ce poste est généralement assez stable.

02. Verbier Promotion SA

01. Présentation des comptes de Verbier Promotion SA 2016-2017 et du budget 2017-2018

La présentation de M. Pierre-André Gremaud reste ci-jointe.

02. Plan Marketing

La présentation de M. Pierre-André Gremaud reste ci-jointe.

03. Présentation de la carte de loisirs été 2018

La présentation de M. Joel Sciboz reste ci-jointe.

Intervention

1. M. André Guinnard rappelle qu'il ne faut pas oublier de dater les documents/papiers de communication.

05. Développement du site de Curala

En préambule, M. Eloi Rossier rappelle ce qui suit :

« Le Conseil général a été régulièrement informé depuis 2015 déjà, de l'évolution du dossier « Curala ». L'appel à idées lancé par la commune en 2015, qui a permis à la Commune de vérifier la faisabilité de son projet de développement et dont la présentation a été publique, a logiquement été suivi de l'appel à investisseurs. Il a été officialisé en décembre 2016. Les membres du Conseil général connaissent l'essentiel du cahier des charges qui l'accompagnait.

Aujourd'hui est venu le moment de présenter le groupe lauréat. En effet, la Commune a reçu, en octobre 2017, les dossiers de deux groupements, répondant totalement aux exigences du cahier des charges. Le Comité d'Evaluation, dont on vous dévoilera tout à l'heure la composition, les a étudiées tout au long de ces derniers mois. Il a proposé à la fin avril dernier, à l'unanimité de ses membres, une décision au Conseil communal. Ce dernier, après une présentation détaillée, a décidé de suivre à l'unanimité également la proposition de décision qui lui a été faite.

Je cède le propos à M. Gregory Rebeschini pour la présentation qui suit. »

01. Présentation du lauréat

M. Gregory Rebeschini présente à l'assemblée la décision du Conseil communal concernant le lauréat de la procédure d'appel à investisseurs en vue du développement du site de Curala. Il remercie par ailleurs les nombreux représentants du groupement lauréat qui sont présents ce soir.

Sa présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Dominique Zuchuat souhaite connaître l'avancement de la procédure relative au plan de zones.
 - M. Eloi Rossier confirme que la demande pour la modification partielle du plan de zones est en cours de préparation par Mme Sandra Priod-Dayer, urbaniste en charge de ce mandat.

2. M. Sébastien Rossoz demande si une Commission relative au projet de Curala a été mise en place au début de l'année en cours ?
 - M. Rossier confirme que c'est le cas. Cette Commission a été formée pour l'évaluation des dossiers déposés dans le cadre de la procédure d'appel à investisseurs. Plusieurs Commissions « Curala » existent actuellement afin de ne pas mélanger les compétences dans un dossier de cette ampleur.
3. M. Vincent Michellod demande quel type d'hôtel est prévu sur le site ? Et de quel type de prix parle-t-on ?
 - M. Rossier confirme qu'il s'agit d'hôtels 3-4 étoiles.
 - Concernant le prix, les investisseurs invitent les membres du CG à consulter l'application « Swisspeak » qui indique clairement les gammes de prix.
4. Mme Marie Oreiller souhaite connaître le nombre de locaux commerciaux prévus sur le site.
 - M. Rossier l'informe que cette donnée n'est pas connue à ce jour. De nombreuses pistes sont à étudier. Aujourd'hui, les surfaces sont réservées, mais les programmes ne sont pas encore figés.
5. M. Sébastien Rossoz demande si des exploitants sont déjà prévus ?
 - M. Rossier confirme que c'est Interhome qui exploitera les résidences touristiques. En ce qui concerne le reste des programmes, rien n'est encore figé.
6. M. Sébastien Rossoz demande si les exploitants seront choisis lorsque viendra l'heure pour le Conseil général de valider les différents DDP ?
 - M. Rossier estime qu'il est trop tôt pour le dire. Dès que les DDP seront signés, les investisseurs devront payer les rentes, ils ont donc tout intérêt à ce que leur montage financier et organisationnel soit prêt au moment de la signature des DDP.
7. M. Dominique Zuchuat rappelle que le cahier des charges prévoyait de profiter des eaux souterraines chauffées pour cette zone.
 - M. Rossier confirme que c'est exact. L'ensemble du site sera construit selon les normes Minergies et un accent particulier sera apporté aux sources d'énergies.
8. M. Vincent Michellod demande si un acteur local ne pourrait pas exploiter l'établissement touristique ?
 - M. Rossier rappelle que la société Interhome a d'abord une solidité financière et ensuite un réseau international avec un carnet d'adresse fourni. Elle est donc en mesure d'amener du monde à Bagnes. Un exploitant local aurait sans doute un peu plus de mal à le faire. Néanmoins, une association avec un partenaire local pourrait être envisagée. Cette question reste ouverte.

06. Evolution du modèle du ski

01. Le ski et son avenir

L'activité principale de notre vallée reste le ski. M. Laurent Vanat est un spécialiste de l'évolution du modèle du ski et nous avons la chance de l'accueillir ce soir.

La présentation de M. Laurent Vanat reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande quelles sont les raisons de la forte baisse des journées skieurs constatée en 2006-2007 ?
 - M. Vanat explique que la météo a été très mauvaise lors de la saison 2006-2007. De plus, à cette époque, nous ne disposions pas d'autant de matériel d'enneigement qu'à l'heure actuelle.
2. M. Sébastien Rossoz demande quelles sont les trois principales raisons de la diminution des journées skieurs ? Le prix est-il un critère prépondérant ?
 - M. Vanat estime qu'il y a deux raisons à cela, soit le vieillissement des « babyboomer » et la concurrence des très nombreuses activités auxquelles nous n'avions pas accès auparavant.
 - M. Vanat estime que le prix n'est pas prépondérant. C'est une question d'arbitrage. Les jeunes d'aujourd'hui peuvent acheter un nouvel iPhone pour plus de CHF 800.- sans trouver cela trop cher. C'est pareil pour le ski.
3. M. Dominique Zuchuat se réfère au nombre de 23 millions de journées skieurs par année en suisse. Comment se chiffre est-il réparti entre les différentes stations de Suisse ?
 - M. Vanat l'informe que ce chiffre est réparti entre trois grandes régions, soit le Valais, les Grisons et l'Oberland Bernois, dans cet ordre respectivement.
 - En Valais, Zermatt fait 4.5 mios de journées skieurs, Crans-Montana en fait 500'000 et les Portes du Soleil moins d'un demi-million. Zermatt est donc encore la station qui totalise le plus de journées skieurs.
4. M. Patrice Vaudan demande quelles sont les prévisions climatiques à moyen terme ?
 - M. Vanat l'informe qu'une étude a été menée en 2007 à ce sujet, étude attestant qu'un certain nombre de stations sortiraient du circuit si la température augmentait de 4-5 degrés. Toutefois, cela concernerait plus précisément les petites stations.
 - Il ajoute que le réchauffement climatique est mesuré globalement sur l'année. Pour l'instant l'impact sur les grandes stations de ski, pour les 30 prochaines années, n'est pas à craindre.

5. Mme Martine Giroud rappelle que les prix des billets d'avion chutent drastiquement. Cela permet aux skieurs de partir plus loin pour pratiquer leur sport.
- M. Vanat confirme que c'est exact. Malgré cela, toutes les personnes qui prennent des billets d'avion « low-cost » ne font pas forcément des vacances « low-cost » donc c'est assez incohérent. Tous comptes faits, le « low-cost » a amené une croissance du nombre de skieurs.

07. Réponse au postulat

01. Communication et participation avec le citoyen : création d'une commission communication et transparence

M. Eloi Rossier prend la parole :

« Le Conseil communal a proposé au Conseil général, en juin 2017, d'accepter ce postulat, parce que le thème de la communication l'a toujours préoccupé. Lors de la dernière législature, il a souhaité se rapprocher de ses concitoyennes et concitoyens. Pour ce faire, il a pris 2 décisions, toujours effectives :

- *Organiser à intervalles réguliers (2 x par année) une séance du Conseil extra-muros au terme de laquelle il accueille la population du village dans lequel il a siégé. Cette pratique s'est bien entendu poursuivie pendant cette législature. Le Conseil a ainsi eu le plaisir de siéger à Sarreyer (2017), à Verbier (2018), et d'inviter la population de la Commune à St-Marc en novembre dernier pour lui présenter son programme de législature.*
- *Ouvrir l'agenda du Président pour qu'il puisse être à la disposition des citoyens qui souhaitent le rencontrer. Le vendredi matin est en principe réservé à cet effet. Cette proposition a été très bien accueillie par la population et certaines semaines la matinée du vendredi ne suffit pas.*

Pour heureuses que ces décisions fussent, le Conseil a souhaité, dès le début de la présente législature, sur l'initiative notamment de ses nouveaux membres, et plus particulièrement de M. Antoine Cretton, réfléchir à nouveau à la question. Le dépôt du postulat, qui va dans le même sens, n'a que renforcé sa motivation.

Ainsi, plusieurs décisions ont été prises ou sont en voie d'être effectives :

Le site internet. *Le Conseil communal a décidé de le rénover entièrement. Pour ce faire, il mandatera une société spécialisée dans la réalisation de sites internet pour les entités publiques (décision à valider par le CG avec les budgets 2019). Qui dit site internet dit bien entendu animation de ce dernier et présence sur les réseaux sociaux. Le CC est là aussi conscient que la réponse à cette question doit être repensée et améliorée. De là à dire qu'il y a nécessité de mandater quelqu'un, il n'y a qu'un pas qu'il faudra peut-être franchir.*

Chargé de communication. En automne dernier, le CC a pris la décision d'étudier la possibilité de confier sa communication tant interne qu'externe à un chargé de communication sous une forme qui reste à définir : attribuer un mandat ou engager quelqu'un. Actuellement, un cahier des charges est en préparation, lequel sera soumis aussi rapidement que possible au Conseil communal.

Commission « communication ». Le postulat souhaite la création d'une commission « communication ». Je remarque que celle-ci existe déjà, en partie du moins, pour le Bagnes Infos. Une solution, simple et efficace, consiste à définir plus précisément le champ de réflexion et d'actions de celle-ci et de réétudier sa composition. Cet aspect-là de la question ne peut se faire qu'avec votre étroite collaboration.

Travail de master. Le Président et le Secrétaire ont été approchés par M. Vincent Riba, de Verbier Promotion. Dans le cadre de sa formation en management de la communication et de son travail de master, il a souhaité travailler sur le cas spécifique de la Commune de Bagnes. Le thème de son travail ayant été accepté par son professeur, il se permettra d'adresser aux membres du Conseil général un questionnaire afin de faire un état de la situation aussi complet que possible et d'intégrer toutes les propositions qu'il recevra de votre part. Une fois son travail en notre possession, il appartiendra au Conseil communal et à la Commission Communication d'évaluer les propositions faites et d'en retenir les plus pertinentes, les plus indispensables.

Il ne faut par ailleurs pas négliger ce qui existe déjà et qui répond aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens. Le succès du Bagnes Infos ne se dément pas. Il serait malheureux de lui porter atteinte, même s'il n'est pas interdit de proposer des pistes d'amélioration ou de renouvellement. De même, il faut continuer, pour tous les projets d'investissement susceptibles de toucher directement la vie de nos concitoyens, de les réunir afin qu'une présentation leur soit faite et que la parole puisse leur être donnée. Nous avons procédé ainsi par exemple en 2015 pour l'appel à idées de Curala, pour la réorganisation de la mobilité sur les Mayens de Bruson, pour la présentation du programme de législature. De même, avec mes collègues, nous sommes régulièrement présents dans les assemblées villageoises, par exemple la St-Martin à Lourtier. Deux fois par année, avec l'un ou l'autre de mes collègues, je participe aux assemblées générales de l'APCAV afin de présenter aux propriétaires de chalets l'essentiel des dossiers communaux et d'être à leur écoute.

Le Conseil a bien conscience que ces quelques points ne sauraient suffire à eux-seuls d'établir un concept « communication » pour la Commune de Bagnes. Avec les différentes démarches qu'il entreprend maintenant et dans le futur, il est sûr de pouvoir répondre aux vœux formulés par le postulat. »

Mme Mento rappelle que le bureau du Conseil général a longuement débattu de la création d'une Commission ad hoc pour la communication. Ce projet a pour but de formaliser l'ensemble de la communication.

Il est donc proposé de créer une Commission ad hoc, composée du bureau du CG et d'un membre de chacune des Commissions. Son premier rapport pourrait être transmis dans les 6 mois.

Mme Aude Michellod demande qui sera en charge de la rédaction du procès-verbal des séances de cette Commission ? Mme Mento propose qu'un cahier des charges soit rédigé, lequel devra être validé lors de la première séance de la Commission.

Un rapporteur devra donc être désigné. Chaque Président devra indiquer à Mme Mento qui sera le représentant de sa Commission, le plus rapidement possible, afin que la première rencontre puisse être fixée encore cet été.

08. Décisions : postulats et motion

01. Postulat pour des arrêts de bus accueillants

Mme Aude Michellod rappelle ce qui suit :

« L'introduction de la gratuité pour les seniors dans les transports publics de la commune a eu un bel écho. Bravo et c'est tant mieux ! Preuve en est que ce type de promotion est à mettre en valeur et à poursuivre. »

De multiples projets sont mis en route... puis, comme si de les affiner n'était pas intéressant, laissés à l'état brut ! Ceux qui ont passé quelques heures à user leur plume lors de dissertations sur les bancs d'école s'en souviendront : lorsqu'on prend un sujet, il est important d'en faire le tour et d'y apporter une conclusion. Trop souvent, passé l'introduction et éventuellement un premier argument, tout s'arrête, avec la fausse impression du devoir accompli !

Une société accueillante est une société qui promeut l'égalité d'accès. Elle renforce sa population résidente et de passage dans le fait qu'elle prend soin d'elle et qu'elle est attentive à ses besoins.

Les règlements cantonaux et fédéraux en la matière sont une base minimale de travail. Aller plus loin dans la démarche et la mise en place d'un aménagement de qualité, soucieux des détails liés au quotidien doit devenir notre marque de fabrique !

Nous demandons au Conseil Communal d'évaluer et d'aménager les arrêts de bus de manière à ce que :

- *Tout type d'utilisateur puisse en faire usage :*
 - *Adulte et parent avec poussette*
 - *Ecolier : espace suffisant, avec une visibilité garantissant la sécurité*
 - *Personne âgée : mise à disposition d'un banc ou autre mobilier permettant le repos*
 - *Touriste : signalement clair et reconnaissable des arrêts*
- *Les personnes qui attendent puissent s'abriter*
- *La lecture des horaires soit adaptée et simple (hauteur des panneaux et contenus)*
- *Il y ait des poubelles à disposition.*

Dans le cadre du chantier de la gare (et de tout chantier à venir), nous demandons au Conseil Communal qu'un accent particulier soit mis sur les circulations des bus et sur les déplacements pour les piétons en son sein. En ayant disposé le terminus au fond du cul de sac du chantier, l'accès pédestre au village est excessivement rallongé, ainsi que le trajet des bus, qui sont tenus par des horaires très serrés, de moins en moins applicables.

On observe trop souvent que le point de vue du piéton n'est pas pris en compte dans les programmes. Il faut peut-être rappeler qu'un piéton ne se résume pas à un automobiliste qui vient de parquer sa voiture, auquel il reste 2 mètres à faire, mais que le mode de déplacement piéton a ses codes et ses besoins spécifiques. »

A la question : **Acceptez-vous le postulat pour des arrêts de bus accueillants ?**
Le CG accepte ce postulat à l'unanimité.

02. Postulat pour une gestion communale avec une vision globale des transports publics sur l'ensemble du territoire de la Commune

Mme Aude Michellod rappelle ce qui suit :

« Depuis plusieurs années, nous observons que la Commune investit des montants non négligeables dans le transport public, sur son territoire. Malgré tout ce déploiement financier, nous relevons des disfonctionnements et des aberrations, par exemple :

- *Les jeunes de la Vallée notamment, ne peuvent pas choisir librement le lieu de leurs études, puisqu'il n'y pas de bus le matin leur permettant d'arriver à l'heure aux cours.*
- *Les personnes âgées se rendant en commissions au Châble se retrouvent avec des temps d'attente énormes entre l'aller et le retour.*
- *Les navettes de Verbier circulent à vide en semaine, en fin de saison.*

Nous demandons au Conseil communal de modifier complètement sa vision du transport public et sa gestion par :

- *La reprise en mains communales des lignes sises sur son territoire et*
- *L'engagement d'une personne chargée de la **gestion** de tous les transports publics sur le territoire communal (à voir le pourcentage selon nécessité) qui soit à même d'offrir :*
 - *Une **vision globale** du transport public : actuellement plusieurs services gèrent des contrats de transport, sans communiquer entre eux et sans mise en commun des ressources.*
 - *Une **offre complète à toute la population** : d'où qu'elle vienne et quels que soient son âge et les particularités de ses besoins (personnes âgées, étudiants devant se déplacer sur tout le canton, écoliers, etc.).*
 - *Un **interlocuteur unique** pour tous les services communaux (écoles, tourisme, etc.) dans l'élaboration des horaires et dans la réponse à des demandes ponctuelles et particulières.*
 - *Des **économies** : par l'optimisation des transports et la récupération de la marge de gestion prise par les entreprises privées. Le gestionnaire travaille aux bénéfices de la commune et non à ceux d'une entreprise privée, il permet d'**optimiser les ressources dans l'intérêt public.** »*

M. Vincent Michellod remercie Mme Michellod et précise que toutes ces problématiques ont été soulevées encore ce matin, lors de la séance de la Commission « Mobilité ». Cette Commission a bien entendu pour objectifs d'améliorer ce qui peut l'être et de proposer de nouvelles possibilités.

Intervention

1. M. Dominique Zuchuat demande si la Commune de Bagnes a le soutien d'un spécialiste en transport dans le cadre de ses réflexions en matière de mobilité ?
 - M. Vincent Michellod lui confirme que des représentants de TMR SA et de CarPostal Suisse SA font partie de la Commission « Mobilité ».
 - M. Eloi Rossier précise encore que la Commune de Bagnes est une commune pionnière dans le domaine de la mobilité. Un concept de développement global est en cours d'élaboration, en étroite collaboration avec le Canton du Valais.

A la question : **Acceptez-vous le postulat pour une gestion communale avec une vision globale des transports publics sur l'ensemble du territoire de la Commune ?**

Le CG accepte ce postulat à l'unanimité.

03. Motion pour la révision de l'art. 10 du règlement du personnel

M. Patrice Vaudan rappelle le contenu de la motion réalisée par la Commission PASSEP, soit :

« Les réflexions menées par la commission PASSEP concernant les défibrillateurs, l'héliport de Verbier, la garde médicale, etc. aboutissent toujours aux observations suivantes, étayées par les responsables de la branche :

- *Il est de plus en plus difficile de trouver des personnes intéressées à être first responder, notamment sur Verbier.*
- *Ces personnes sont parfois peu disponibles en raison de leur occupation professionnelle.*
- *Un épuisement et une démotivation apparaissent chez certains first qui sont continuellement sollicités (p.ex : sorties toutes les nuits pour des personnes alcoolisées à Verbier en haute saison).*

Par extension, nous avons eu confirmation de problématiques similaires affectant le corps des sapeurs pompiers.

Notre commune se vante d'une qualité de vie et d'un attrait touristique fort. Notre image reflète un parc immobilier à haute valeur ajoutée ! Il est vital pour les situations d'urgences, qu'elles soient d'ordre sanitaire ou pour un incendie, de promouvoir et d'encourager les personnes qui s'engagent pour intervenir dans les premières minutes, qui tant pour un feu que pour une réanimation sont critiques ! Les pompiers bagnards sont intervenus 360 fois en 2017. Pour comparaison, la ville de Neuchâtel, au bénéfice d'un corps de professionnels, comptabilise un nombre d'interventions comparable au nôtre.

Notre commune se doit de développer une culture d'entreprise exemplaire et contenir dans ses rangs suffisamment de personnes aptes à intervenir : soit en tant que first, soit en tant que pompier ! Elle doit surtout exiger de toute sa hiérarchie, des Conseillers Communaux aux Chefs de Service, en passant par les RH, que de tels employés soient valorisés et puissent quitter immédiatement leur poste lors d'intervention. En effet, comment exiger du privé ce que nous faisons pas nous-même !

Nous demandons au CC de modifier l'article 10 du règlement du personnel en tenant compte des points suivants :

- *Développer un vrai esprit d'entreprise en donnant des moyens concrets d'encouragement aux activités d'intervenant SRE 144 et pompier.*
- *Adapter aux réalités et besoins actuels et futurs en :*
 - *Ne parlant plus de sécurité civile, mais de corps des sapeurs pompiers et intervenants du SRE 144 (first responder)*
 - *Supprimant la notion d'obligation d'appartenance à ces corps.*
 - *Garantissant un quota minimum d'employés communaux dévolus à ces tâches de sécurité, quota qui sera défini annuellement par le service de la sécurité.*
 - *Assurant le renouvellement et la pérennité des équipes, quelles que soient les zones d'intervention (notamment Verbier qui manque cruellement de ressources humaines).*
- *Valoriser les fonctions en :*
 - *Favorisant l'engagement de personnel ayant ces prédispositions, à compétences égales (RH).*
 - *Permettant à l'employé de suivre les formations continues minimales exigées par la fonction.*
 - *Ordonnant à tout supérieur (Chef de service ou supérieur) de libérer immédiatement l'employé appelé à intervenir, sans qu'il subisse d'effets secondaires négatifs et discriminants à son retour.*
 - *Défendant l'intervenant de toute raillerie ou discrimination, par ses pairs ou sa hiérarchie.*
 - *Usant au besoin de blâmes ou réprimandes, en cas de non respect de la politique d'entreprise.*
- *Garantir l'équité de traitement entre tous les employés communaux : ceux des sociétés filles compris.*
- *Inclure ces mêmes conditions en cas de création de nouveau règlement du personnel des sociétés filles (Altis, etc.) »*

M. Eloi Rossier encourage le personnel communal à se porter volontaire comme pompier.

A la question : Acceptez-vous la motion pour la révision de l'art. 10 du règlement du personnel ?

Le CG accepte cette motion par 31 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

09. Divers

01. Rapport de la commission tourisme

M. François Roux prend la parole :

« Comme nous l'a répété notre Président lors du dernier Plenum, les effets pervers de la Lex Weber commencent à toucher fortement le potentiel de la construction, autant le premier œuvre que le second œuvre. En effet, une recrudescence de licenciement pour cause de manque de travail se fait sentir. Cependant, aujourd'hui, cela ne concerne pas des saisonniers que nous n'engageons pas, mais de personnes à proprement dites bagnardes.

Alors que le CC cherche à passer à une économie d'exploitation, le rôle social des autorités est aussi de proposer des emplois locaux et d'offrir les infrastructures permettant au marché autochtone de se développer. Les divers investissements opérés ces dernières années sont un bel exemple de cette volonté du Conseil, et la commission encourage à développer les secteurs importants pour notre tourisme, comme par exemple les sentiers pédestres et la signalétique.

Concernant plus directement notre commission, nous souhaiterions qu'un poste de coordinateur touristique, lié principalement aux infrastructures, soit mis en étude. Nous savons qu'il n'est pas tâche aisée d'adapter un cahier des charges assumable pour un tel poste. Nous sommes toutefois enclins à collaborer avec les autorités touristiques pour participer à une réflexion quant aux éventuelles fonctions et devoirs de celui-ci.

D'autre part, nous demandons au Conseil Communal de réévaluer l'intérêt de la participation des SD aux infrastructures touristiques alors qu'elles paieront une partie des accès par le biais de la carte VIP. Il s'agit tout de même de près de CHF 380'000.- de TS qui ne peuvent être directement redistribués dans les animations et l'accueil aux visiteurs. Nous comptons sur les lobbys touristiques (SDV, SDVB, SCAV) pour proposer des actions concrètes d'ici la mi-août afin de s'assurer une dépense, du dit montant, réaliste et ciblée dont le solde pourrait revenir à la Promotion SA.

Finalement, nous pensons qu'il serait intéressant de revoir le fonctionnement de la Promotion SA afin d'éviter au maximum d'externaliser des compétences que nous pourrions développer en interne. Nous pensons par exemple à une équipe en charge d'alimenter la magnifique plateforme internet mise en place. Nous avons besoin de ressentir l'engouement que nos partenaires devraient avoir à rallier notre marché numérique. Nous avons souvent l'impression que la Promotion fait un excellent marketing pour la marque Verbier, mais aimerions qu'elle s'attache mieux à la promotion de tous les cotisants à la TPT. Sans chercher une rentabilité de celle-ci, il serait bien d'y développer une marge de profit, comme par exemple la vente de services et de compétences dans le secteur privé ou d'autres collectivités publiques. Chaque année les budgets augmentent et s'apparentent à des subventions, certes toutes justifiées, mais arbitraires. Ce serait une bonne occasion de créer des EPT. La commission se réjouit d'hors et déjà de pouvoir soutenir un budget 2019 sexy et audacieux, où l'on sentira la volonté d'user au mieux l'extraordinaire levier économique que nous possédons, grâce au tourisme et à l'attrait de notre commune. »

M. Vincent Michellod espère que c'est là le sentiment général des membres du législatif. Il confirme que de nouvelles propositions seront faites pour le budget de l'année 2019, propositions qui iront dans le sens du tourisme.

M. Eloi Rossier suggère à M. François Roux de transmettre ses vœux à la Commission communale « Tourisme et Culture » afin qu'ils puissent être étudiés et mis au budget 2019.

02. Rapport du Conseil d'Etat sur l'affaire des constructions

M. Eloi Rossier informe le Conseil général que le rapport du Conseil d'Etat sur l'affaire des constructions est disponible sur le site internet de la Commune de Bagnes. Dès demain, le Conseil communal va prendre acte de ce rapport et des mesures qui lui sont adressées. Ce courrier sera porté à la connaissance de tous et le Conseil communal demandera à être reçu par le Conseil d'Etat pour discuter de ces mesures, afin d'en vérifier l'exacte portée et de demander un délai complémentaire pour leur mise en œuvre. En effet, certaines mesures demandent du temps et du personnel en conséquence.

03. Héliport de Verbier

Mme Aude Michellod demande pourquoi l'héliport de Verbier n'est pas ouvert toute l'année.

M. Gérald Maret confirme que l'héliport fonctionne à l'année, à l'exception de 3 mois d'été où la place est occupée pour d'autres besoins.

M. Eloi Rossier se renseignera et reviendra vers le Conseil général à ce sujet.

04. Remarque

M. Sébastien Rossoz regrette que les points concernant le tourisme soient traités en fin de séance, à une heure tardive où tout le monde est fatigué. Une seule séance est dédiée au tourisme dans l'année et il est nécessaire de pouvoir vraiment en profiter en traitant les points liés au tourisme en priorité.

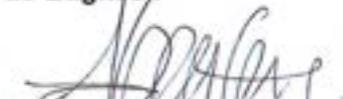
La séance est levée à 23h20.

Annexes :

- Présentation de M. Laurent Vaucher, TVSA – 01.01
- Présentation de M. Bertrand Goltz, SDVB – 02.01a
- Présentation de M. Joël Sciboz, SDV – 02.01b
- Présentation de M. Pierre-André Gremaud, Verbier Promotion – 02.02a
- Présentation de M. Pierre-André Gremaud, Marketing – 02.02b
- Présentation de M. Joël Sciboz, VIPPass – 02.03
- Présentation du lauréat – Développement du site de Curala – 03.01
- Présentation de l'évolution du ski – 04.01

Pour le Conseil général de Bagnes :


Mélanie Mento
Présidente


Rodolphe Perreten
Vice-Président



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 SEANCE PLÉNIÈRE DU 26 SEPTEMBRE 2018 PROCES-VERBAL N° 13

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 16 mai 2018, 13 juin 2018 et 18 juin 2018**
- 04. Décisions**
 01. Fusion Bagnes-Vollèges
 02. Crédit complémentaire : Aménagement des containers de l'Office du Tourisme à Curala
 03. Constitution de la Commission communication du Conseil général (postulat)
 04. Règlement d'octroi de bourses et prêts de formation 2019
- 05. Information-présentation**
 01. Présentation du projet E-Bike
 02. Règlement du soutien à l'hôtellerie
 03. Remplacement de MM Benjamin Deslarzes et Hervé Fellay à la Commission TP, Environnement et Agriculture
 04. Parking des Marais-Verts
- 06. Divers**
 01. Questions de la Commission PASSEP du 24.08.2018

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, la représentante de la presse, ainsi que les représentants des citoyens et leur souhaite une cordiale bienvenue.

Elle salue également la présence de M. Sven Rossier et de M. François Veuthey, nouveaux membres du Conseil général, qui seront présentés en bonne et due forme un peu plus tard.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

37 conseillères et conseillers généraux sont présents, 8 sont excusés et aucun n'est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Vincent Michellod et M. François Alter.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 16 mai 2018, 13 juin 2018 et 18 juin 2018

Les procès-verbaux des séances des 16 mai 2018, 13 juin 2018 et 18 juin 2018 sont approuvés, avec la remarque suivante :

Mme Mélanie Mento confirme que la modification du point 06.03 du procès-verbal du 18 juin 2018, concernant la motion pour la révision de l'art. 10 du règlement du personnel, a d'ores et déjà été apportée.

La parole n'est plus demandée, les PV sont considérés comme approuvés.

04. Décisions

01. Fusion Bagnes-Vollèges

Mme Mento rappelle qu'en février prochain, chaque citoyen sera appelé à se prononcer sur la fusion des Communes de Bagnes et de Vollèges. Le préavis du Conseil général fera partie du message qui sera adressé à la population dans la période précédant la votation. La décision de ce soir sera donc retranscrite dans les documents de préparation au vote.

La présentation effectuée par M. Eloi Rossier reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Alexiane Bruchez demande quelle est la position du Conseil communal.
 - Ø M. Eloi Rossier exprime la position du Conseil communal, soit 7 oui, 1 non et 1 abstention.
2. M. Sébastien Rossoz souhaite connaître les arguments soulevés contre la fusion.
 - Ø M. Eloi Rossier l'informe que les débats du Conseil communal resteront confidentiels. Toutefois, les arguments défendus par l'opposant à la fusion concernent essentiellement les coûts de la fusion qui n'auraient pas été estimés avec suffisamment de précision.
 - Ø Il précise encore que ces coûts doivent, bien sûr, être pris en compte, mais ils doivent surtout être contrebalancés avec les plus-values qu'apportera la fusion des deux Communes.

Avant de procéder au vote à bulletins secrets, demandé par la Commission de Gestion, Mme Mento demande l'avis des différentes Commissions concernant la fusion.

PASSEP	pas de préavis
AT & Constructions	pas de préavis
Tourisme	pas de préavis
Travaux publics	pour à la majorité des membres
Gestion	pour à la majorité des membres

- Ø A la question : **Acceptez-vous la fusion des Communes de Bagnes et de Vollèges ?**
Le CG accepte la fusion par 24 oui, 9 non et 4 abstentions.

M. Eloi Rossier remercie le Conseil général pour la confiance qu'il accorde au Conseil communal. C'est donc serein que ce dernier attendra le résultat du vote du mois de février prochain.

02. Crédit complémentaire : Aménagement des containers de l'Office du Tourisme à Curala

M. Eloi Rossier rappelle que le problème a déjà été présenté et discuté lors du plénum du mois de juin. Il n'est pas nécessaire ce soir de revenir sur les explications données concernant la répartition des coûts ou sur la faille dans le processus décisionnel politique pour la réalisation de l'Office du Tourisme du Châble.

La présentation de M. Rossier reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Dominique Zuchuat précise que la rampe et l'escalier situés devant l'Office du Tourisme sont encore en panneaux de coffrage. Un aménagement est-il prévu ? Le coût de cet aménagement est-il compris dans ce crédit complémentaire ?
 - Ø M. William Besse confirme que la situation actuelle est provisoire et qu'un aménagement définitif est prévu.
 - Ø M. Jérôme Maret ajoute que cet aménagement est compris dans les montants présentés ce soir.

2. M. Marcus Bratter demande à quoi est du ce problème de locaux de l'Office du Tourisme. N'étaient-ils pas prévus dans le projet de Curala ?
 - Ø M. Eloi Rossier rappelle que ces locaux étaient prévus dans le bâtiment de la télécabine. Toutefois, cette solution n'était pas satisfaisante d'un point de vue de l'accueil des touristes. Il a donc paru nécessaire de trouver un autre emplacement pour ces locaux. Il a donc été décidé d'installer deux containers et le reste a suivi, malheureusement sans qu'un budget ait été formellement décidé.

La Commission Tourisme informe l'assemblée que le crédit complémentaire proposé indique une participation des Sociétés de Développement, lesquelles ne sont pas encore au courant du montant qui va leur être demandé. Il ne paraît pas souhaitable que les SD doivent puiser dans les ressources limitées des taxes de séjour. En conséquence, la Commission Tourisme demande à la Commune d'assumer la totalité du financement des containers et demande donc un amendement, soit un vote sur un crédit complémentaire de CHF 122'000.-.

Mme Mento demande l'avis de la Commission de Gestion, laquelle est favorable à la validation de ce crédit complémentaire, à la majorité de ses membres (cependant la commission n'a pas de position sur l'amendement de la commission tourisme).

M. François Corthay précise qu'une participation des SD est justifiée, puisque les dépenses couvrent une partie du mobilier commandé par les SD (mobilier nécessaire à l'Office du Tourisme).

Mme Mento rappelle que lors d'un dépôt d'amendement, on procède d'abord au vote sur l'amendement, en cas de refus, on passera au vote sur la proposition de l'exécutif.

M. Rodolphe Perreten, Mme Alexiane Bruchez, M. Marcus Bratter et M. Sébastien Fellay se récusent pour cette décision.

- Ø A la question : **Acceptez-vous le crédit complémentaire amendé par la commission tourisme de CHF 122'000.- pour l'aménagement des bureaux de l'Office du Tourisme à Curala ?**
Le CG accepte par 17 oui, 6 non contre et 9 abstentions.

03. Constitution de la Commission communication du Conseil général (postulat)

Mme Mento explique qu'il a été décidé, de créer une commission « communication ». Il n'est pas utile de procéder à un vote ce soir pour la nomination des membres de cette commission. Le tableau des membres de cette commission reste ci-joint.

04. Règlement d'octroi de bourses et prêts de formation 2019

La présentation de Mme Anne-Michèle Lack reste ci-jointe.

Intervention

1. M. Vincent Michellod (CG) remarque qu'un montant de CHF 15'000.- maximum est inscrit au budget. Cela signifie-t-il que nous refuserions un prêt à un étudiant au-delà de cette limite ?
 - Ø Mme Lack confirme que ce n'est pas le cas. La Commission entrera en matière sur toutes les demandes d'étudiants. Toutefois, afin d'inscrire un budget crédible, la Commission s'est basée sur les chiffres de la Ville de Monthey.
 - Ø Le montant de CHF 15'000.- ne concerne que les bourses (à fonds perdus) et non pas les prêts qui figureront à l'actif du bilan.

Mme Mento demande l'avis de la commission PASSEP, laquelle est favorable à ce règlement à l'unanimité.

Mme Mento demande l'avis de la Commission de Gestion, laquelle est favorable à ce règlement 2019 à l'unanimité de ses membres.

Mme Aude Michellod se récusé pour cette décision.

- Ø A la question : **Acceptez-vous le nouveau règlement d'octroi des bourses et prêts de formation 2019 ?**
Le CG accepte à l'unanimité.

05. Information-présentation

01. Présentation du projet E-Bike

Mme Mento et M. Rossier rappellent que le vélo a pris une grande importance dans la région de Bagnes et représente un atout non négligeable du tourisme estival.

Le Conseil communal a pu assister à deux présentations déjà de la part de M. Hale-Woods et de son équipe, présentations qui l'ont convaincu. En effet, le Conseil communal a été convaincu au point de décider d'augmenter le montant du soutien communal afin de pouvoir mettre en place un prochain évènement : le Verbier E-Bike Festival.

Le vélo est un vecteur quasi incontournable du tourisme estival, comme l'ont constaté ceux et celles qui se sont promenés en montagne cet été. Le vélo électrique connaît une expansion spectaculaire.

Le propos est cédé à Messieurs Nicolas Hale-Woods, Nicolas Filliez et Ludovic May pour leur présentation, laquelle reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si cet évènement créera des emplois pour les locaux ?
 - Ø M. Hale-Woods confirme que ce sera le cas. Durant l'évènement test de l'été dernier, plusieurs locaux ont déjà pu facturer des mandats. De plus, de nombreux employeurs auront l'opportunité, avec un tourisme annuel, de proposer à leurs employés un emploi fixe tout au long de l'année.
2. Mme Mélanie Mento souhaite savoir ce qui existe ailleurs en matière d'évènements liés au vélo électrique.
 - Ø M. Hale-Woods l'informe qu'à l'heure actuelle il n'existe rien. Plusieurs destinations entrevoient le potentiel de l'e-bike et entament les démarches pour son développement, mais aucun évènement e-bike n'a été encore annoncé nulle part.
 - Ø Par ailleurs, il n'y a pas encore de professionnels de l'e-bike puisque cette « discipline » n'est pas encore formellement développée. Les professionnels qui seront conviés à l'évènement sont reconnus dans d'autres disciplines telles que le VTT, l'enduro, etc.
3. M. Thibaut Descoeurdes estime qu'il sera difficile de créer une réelle compétition puisqu'on est en mesure de juger la qualité du vélo plus que celle du cycliste actuellement.
 - Ø M. Hale-Woods rappelle que la compétition n'est qu'une petite partie de l'évènement, servant principalement à pouvoir communiquer avec les médias. Toutefois, l'évènement prévu a d'abord et avant tout pour but : l'activité pour tous.
 - Ø Par ailleurs, un objectif à long terme serait de proposer des parcours sélectifs où le pilotage des cyclistes serait déterminant, pour des jugements plus pertinents lors de compétitions.
4. M. Rodolphe Perreten demande comment il sera possible de se positionner vis-à-vis des familles. Y-a-t-il des vélos électriques pour enfants ?
 - Ø M. Hale-Woods confirme que la loi Suisse exige qu'un utilisateur d'e-bike ait atteint l'âge du permis vélomoteur. Toutefois, certaines marques proposent déjà des e-bike pour enfants. Cet aspect du vélo électrique est en plein développement.
 - Ø Les réponses qu'il est possible de donner aujourd'hui sont les suivantes : premièrement, il existe des charrettes afin qu'un vélo puisse tirer un enfant ; et deuxièmement un programme de vélos non électriques sera proposé aux moins de 14 ans, lequel utilisera notamment le bikepark, des parcours ludiques, etc.
5. M. Marcus Bratter demande si l'investissement communal de CHF 500'000.- demandé, soit environ 40% du budget total de l'évènement, pour se voir diminué avec le temps.
 - Ø M. Hale-Woods confirme que c'est le cas. En effet, le budget global de l'évènement augmentera à chaque édition, sans pour autant que l'investissement communal n'augmente.

6. M. Marcus Bratter rappelle que ce développement du vélo électrique demande un investissement supérieur à celui de l'évènement estival présenté. En effet, des infrastructures permanentes nécessiteront un investissement financier important. Le Conseil communal doit également prendre cet élément en compte.
- Ø M. Eloi Rossier rappelle que, chaque année, une ligne budgétaire d'un montant de CHF 300'000.- est allouée au développement du vélo. Actuellement, il n'est malheureusement pas possible d'investir cette somme dans son entier puisque le Canton n'a pas encore validé les différents parcours de mobilité douce sur le territoire communal.
 - Ø M. Hale-Woods précise à ce sujet que son équipe et lui rencontreront, dans quelques jours, le Canton afin d'analyser les aspects qui posent problèmes et qui ne permettent pas actuellement d'aller de l'avant dans ces procédures administratives.
7. M. Nicolas Jost demande comment la cohabitation entre les utilisateurs des sentiers (piétons, cyclistes) pourra être gérée ?
- Ø Pour l'évènement, un balisage éphémère sera mise en place (devenant permanent lors de la délivrance de l'autorisation du Canton). Une communication efficace devra être prévue pour annoncer l'arrivée de plus de vélos sur certains parcours avec des cartes pour les cyclistes, les randonneurs et d'autres pour les parcours où les deux cohabiteront. Pour ces derniers, une priorité piétonne sera instaurée, tout comme un ralentissement des cyclistes et une courtoisie exigée de la part de tous les utilisateurs. La solution est composée de trois phases : balisage, information, éducation.
8. Mme Mélanie Mento estime que ce problème est le même que celui qui oppose les skieurs et les randonneurs en hiver.
- Ø M. Filliez le confirme. Pour l'exemple, il rappelle que 20 ans plus tôt, il fallait créer des pistes pour snowboardeurs et des pistes pour skieurs, alors qu'aujourd'hui, les deux vivent ensemble et la cohabitation se passe très bien.
 - Ø De plus, des pistes plus difficiles seront proposées, permettant à certains endroits de rester plus « sauvages » car tous les utilisateurs n'ont pas la technique nécessaire pour accéder à ces parcours.

Enfin, M. Vincent Michellod (CC) rappelle qu'il est vrai qu'ajouter une manifestation en été peut paraître compliqué d'un point de vue organisationnel. Toutefois, dans le cas où le développement de cet évènement se ferait (on le souhaite), en prenant donc beaucoup d'ampleur, sa date pourrait être repoussée au mois de septembre, afin de ne pas créer de conflits avec les autres manifestations communales (principalement sur le site de Périn en été).

M. Eloi Rossier précise, avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, qu'une convention sera signée afin de définir très clairement la participation des différents acteurs ainsi que les règles en cas de résiliation de cet évènement.

02. Règlement du soutien à l'hôtellerie

M. François Corthay présente à l'assemblée la volonté politique ainsi que le cadre de ce projet et cède la parole à M. Jérôme pour la présentation détaillée du nouveau règlement. Leur présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Pierre Troillet demande quel est le nombre d'objets concernés ?
 - Ø M. Marcus Bratter l'informe qu'il y en a peu, soit environ 10 hôtels au total.
2. Mme Martine Giroud demande ce qui se passe en cas de départ à la retraite du bénéficiaire de la subvention (exploitant) ?
 - Ø M. François Corthay l'informe que ces prêts peuvent être transmis si l'exploitation reste en famille. Dans le cas de la vente de l'objet, un remboursement au prorata interviendra probablement.
3. Mme Marie Oreiller demande pourquoi octroyer une subvention plutôt qu'un prêt ?
 - Ø M. Corthay l'informe que le montant des fonds propres minimums exigés pour investir dans cette branche est très élevé. Une subvention permet donc aux hôteliers d'avoir une partie des fonds propres acquis.
4. M. Thibaut Descoedres demande si le montant de la subvention tient compte de la fortune du demandeur ?
 - Ø M. Corthay lui confirme que non, car la subvention est versée pour l'établissement et non pour l'acquéreur. Cette somme sera affectée à l'hôtel, lequel doit garantir une exploitation durant 20 ans. De plus, l'exploitant doit être domicilié sur la Commune de Bagnes, ce qui est intéressant fiscalement.
5. Mme Martine Giroud demande ce qui se passe en cas de décès du bénéficiaire de la subvention ?
 - Ø M. Corthay confirme que dans le cas où il n'y a pas de poursuite de l'exploitation, un remboursement doit intervenir. Toutefois, chaque cas doit être analysé distinctement.
6. Mme Aude Michellod demande pourquoi les chefs de service ne sont pas intégrés dans la Commission d'attribution des subventions, ce qui permettrait un suivi des dossiers, malgré un changement de législature ?
 - Ø M. Corthay estime que c'est une très bonne remarque et en prend bonne note.
7. Mme Mélanie Mento demande si une obligation minimum d'ouverture a été décidée pour l'attribution de la subvention (nombre de jours minimum d'exploitation par année) ?
 - Ø M. Corthay l'informe que ce n'est pas prévu en l'état, mais prend en compte cet élément très intéressant.
8. Mme Aude Michellod demande si les cabanes sont également concernées par cette subvention ?
 - Ø M. Corthay l'informe que non. Un soutien communal est mis en place pour les cabanes, lesquelles sont principalement financées par les Clubs Alpins.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. Corthay rappelle que ce règlement reviendra prochainement en décision au Conseil général. Il est donc très important que toutes les questions des membres du CG trouvent leurs réponses. M. Corthay invite donc l'assemblée à adresser toutes ses éventuelles questions complémentaires au CC assez rapidement.

03. Remplacement de MM Benjamin Deslarzes et Hervé Fellay à la Commission TP, Environnement et Agriculture

Mme Mélanie Mento annonce l'arrivée de deux nouveaux conseillers généraux, soit M. Sven Rossier et M. François Veuthey, tous deux pour la Commission des Travaux Publics. Elle les remercie et leur souhaite la bienvenue.

04. Parking des Marais-Verts

Mme Mento rappelle qu'à la suite de la présentation du rapport du bureau IRBIS Consulting, la Commission de gestion et le bureau du CG, en collaboration avec le CC, a mandaté l'ICF pour répondre aux dernières questions encore en suspens dans ce dossier.

Mélanie Mento passe la parole au Président de la Commission de gestion, qui rappelle les principales raisons de cette décision, soit avoir un avis neutre sur la validité des décisions prises et sur le respect du crédit d'engagement, faire taire les rumeurs et pouvoir améliorer le processus décisionnel pour la gestion des futurs gros dossiers.

Dès l'acceptation de ce mandat, la Présidente du CG, le Président de la Commission de Gestion et le Conseil communal ont été reçus par l'ICF, afin de préciser leurs attentes dans le cadre du travail à fournir.

La même assemblée a ensuite été conviée à la présentation du rapport de l'ICF, le 12 juillet dernier. Le rapport a été publié sur le site de la commune.

M. Eloi Rossier rappelle l'excellente collaboration qui a prévalu dans ce travail entre toutes les parties.

Les conclusions du rapport de l'ICF sont présentées à l'assemblée. La présentation est annexée au présent PV.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si le schéma de fréquentation du parking présenté comprend les places octroyées à d'autres utilisateurs ?
 - Ø M. Louis-Ernest Sidoli confirme que le programme comptabilise toutes les voitures présentes dans le parking.
2. M. Thomas Corthay demande si toutes les voitures sont systématiquement détectées lorsqu'elles entrent dans le parking ?
 - Ø M. Sidoli confirme qu'il est nécessaire que la voiture se parque afin que le témoin relève l'emplacement de la voiture, élément déterminant pour les statistiques.
3. M. Pierre Troillet demande s'il existe un décompte pour la fréquentation en journée et un autre pour la nuit ?
 - Ø M. Sidoli l'informe que le programme ne permet pas, à ce jour, de faire cette distinction.
4. M. Marcus Bratter demande s'il est possible de connaître le nombre d'entrées au parking ?

- Ø M. Sidoli lui confirme que oui. Par exemple, 4'550 entrées ont été comptabilisées au mois de janvier, 4'300 en février, etc.
5. M. Dominique Zuchuat demande si les frais de fonctionnement du parking à l'année sont connus ?
- Ø M. Eloi Rossier confirme que oui. Il ne détient pas cette information dans l'immédiat, mais se propose de la rechercher afin de la transmettre aux intéressés.
6. Mme Marie Oreiller demande s'il serait envisageable de changer le nom du parking (par exemple : parking place centrale) afin que son emplacement soit plus facile à trouver pour nos visiteurs ?
- Ø M. Eloi Rossier confirme que cette proposition a été soulevée, mais qu'aucune décision n'a été prise, ni même discutée à ce jour. Toutefois, il est vrai que cela devra être étudié.

06. Divers

01. Questions de la Commission PASSEP du 24.08.2018

Le 24 août 2018, une série de questions a été transmise par la Commission PASSEP. M. Vincent Michellod présente les réponses formulées par le Conseil communal. Les questions de la commission, ainsi que les réponses apportées sont jointes au présent PV.

Mme Mento précise qu'il n'y a pas lieu de débattre de ces questions en plénum et que la Commission poursuivra son travail d'analyse. Ces points reviendront dans le cadre des séances de Commissions.

La séance est levée à 23h00.

Annexes :

- Présentation pour la fusion Bagnes-Vollèges – **04.01**
- Présentation pour l'aménagement des containers de l'OT – **04.02**
- Constitution de la commission « communication » du CG – **04.03**
- Présentation du règlement d'octroi des bourses et prêts de formation – **04.04**
- Présentation du projet E-Bike – **05.01**
- Présentation du nouveau règlement de soutien à l'hôtellerie – **05.02**
- Présentation des conclusions de l'ICF pour les Marais Verts – **05.04**
- Questions de la PASSEP et réponses du CC – **06.01**

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 SEANCE PLÉNIÈRE DU 21 NOVEMBRE 2018 PROCES-VERBAL N° 14

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2018**
- 04. Présentation**
 01. Planification financière 2019-2023
- 05. Décisions**
 01. Décisions fiscales exercice 2019
 02. Règlement du soutien à l'hôtellerie
- 06. Informations présentations**
 01. Rénovation de l'ancienne Ecole de Fionnay
 02. Mise en conformité du bâtiment Altis à Curala
 03. Projet PurEau
 04. Fusion Bagnes-Vollèges : questions de la COGEST
 05. Cabinet des Arcades : présentation, situation
 06. Centre Sportif, Hiver 2018/2019
- 07. Postulats - Motions**
 07. Nouveau : Motion pour le management des ressources humaines ISO 30400 :2016
 08. Situation
- 08. Divers**
 01. Interpellation « retrait des droits de signature »

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, la représentante de la presse ainsi que les représentants des citoyens et leur souhaite une cordiale bienvenue.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

38 conseillères et conseillers généraux sont présents, 7 sont excusés et aucun n'est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Christophe Michaud et M. Pierre Troillet.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 septembre 2018

En préambule, Mme Mento informe l'assemblée que le bureau du CG a reçu une demande d'invalidation des décisions prises lors de la séance du 26 septembre 2018 étant donné que les personnes concernées par certaines décisions n'étaient pas sorties de la salle (récusations non respectées) et que le délai pour l'amendement sur le tourisme n'avait pas été respecté.

Elle précise à l'assemblée qu'à l'avenir le bureau du CG portera une plus grande attention au bon déroulement des séances et des procédures. Toutefois, étant donné que les arguments soulevés en faveur de l'invalidation demandée n'ont aucune conséquence sur les décisions prises, Mme Mento propose à l'assemblée de valider le procès-verbal du 26 septembre 2018 en l'état.

La parole n'est pas demandée, le PV est considéré comme approuvé.

04. Présentation

01. Planification financière 2019-2023

Mme Mento rappelle que la planification financière est un travail qui doit être exécuté sans relâche. Il s'agit de la vision de la Commune à long terme et c'est un des documents de référence les plus importants pour notre travail au quotidien.

M. Eloi Rossier rappelle que le Conseil communal a besoin d'un certain nombre d'instruments afin de l'aider dans les décisions qu'il est amené à prendre tout au long de la législature, laquelle ne se déroule jamais comme un long fleuve tranquille. Rien n'étant jamais figé, il est difficile d'être péremptoire dans les prévisions établies.

La planification financière est sans conteste un instrument utile, qui permet d'imaginer ce que seront les finances communales et partant, en partie du moins, la Commune elle-même, à l'horizon de 5 ans. Si les météorologues peuvent assurer la quasi exactitude de leurs prévisions à 5 jours, il n'en va pas de même pour la planification financière. En 2013, lors de la même séance, la planification prévoyait pour 2018 en endettement à hauteur de quelque CHF 80 mios. Or, aujourd'hui il n'en est rien. Tant mieux.

La planification que MM. François Corthay et Jérôme Maret présenteront, devra être considérée avec toutes les précautions d'usage. Sachant que le Conseil communal souhaite d'abord confirmer la marge d'autofinancement à hauteur de CHF 25 mios et de limiter, voire même d'éviter d'avoir recours à l'endettement. Ce sont ces 2 principes qui ont guidé cette analyse.

M. François Corthay rappelle à l'assemblée que la planification financière est l'évolution sur 5 ans des recettes et des charges de fonctionnement. Cet outil indispensable permet de nous situer et de contrôler l'évolution financière de la Commune de Bagnes.

A la suite de quoi, MM. François Corthay et Jérôme Maret présentent à l'assemblée les principaux chiffres de cette planification financière. Leur présentation reste ci-jointe.

M. François Corthay précise que tous les projets cités dans la planification ne sont pas figés. Il s'agit-là des souhaits du Conseil communal et chaque projet fera l'objet d'une présentation au Conseil général. Etant donné son grand territoire et son activité touristique importante, la Commune de Bagnes se doit d'avoir des infrastructures qui fonctionnent, et pour y arriver le programme des investissements est important.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si un montant pour Curala est prévu au budget 2019 ?
 - M. François Corthay confirme que oui. Curala est intégré au budget des études et développements et non pas dans le budget d'investissements qui a été présenté.
2. M. Sébastien Rossoz estime que le montant dévolu à la réaffectation des anciennes écoles paraît bas.
 - M. François Corthay rappelle que les chiffres présentés sont des estimations, le but aujourd'hui étant de figer les projets.
3. M. Sébastien Rossoz demande s'il y a eu des charges et des produits induits pour le Centre Sportif ?
 - M. François Corthay confirme que le montant présenté est le montant net des profits et charges.
4. M. Sébastien Rossoz revient sur la récente décision du CG de refinancer GECAL SA. Le montant voté sera-t-il utilisé sous la forme d'un cautionnement ?
 - M. François Corthay l'informe qu'un prêt/soutien financier à GECAL de 2 mios en 2020 est prévu dans la planification financière.

- M. Florian Perraudin ajoute que les discussions sont en cours de finalisation avec le Crédit Suisse. Nous saurons ensuite la forme que prendra le refinancement de GECAL.

Avant de clore ce point, Mme Mento rappelle qu'il n'y a pas encore de projet précis sur chaque ligne de cette planification, mais que la COGEST peut déjà avoir une vision des dossiers sur lesquels il faudra travailler ces prochaines années.

05. Décisions

01. Décisions fiscales exercice 2019

M. François Corthay rappelle les quatre points de décision qui sont, cette année, intégrés directement à la planification financière, soit :

1. **Coefficient d'impôt : 1.0**
2. **Indexation : 170%**
3. **Impôt personnel : CHF 18.-**
4. **Taxe sur les chiens : CHF 150.- (anciennement CHF 120.-)**

Il est rappelé que les trois premiers points constituent d'excellentes conditions fiscales pour un contribuable. Le Conseil communal propose de les maintenir étant donné que la planification financière nous permet de faire face aux obligations et aux engagements de la Commune. De plus, le projet de la fusion Bagnes-Vollèges est basé sur ces indices de coefficient d'impôt (1.0) et d'indexation (170%).

Intervention

1. M. Damien Maret demande s'il est possible de procéder à deux votes séparés, l'un pour les trois premières décisions fiscales et l'autre pour la quatrième ?
 - La Présidente confirme que cette décision fera donc l'objet de deux votes.

M. Sébastien Rossoz informe l'assemblée que le préavis de la COGEST sur la proposition d'augmentation de la taxe sur les chiens est négatif à l'unanimité.

M. Yves Bruchez rappelle que cette proposition a été faite pour répondre au mieux aux nombreuses réclamations des agriculteurs pour la problématique des déjections de chiens dans les prairies. Cette augmentation de 30.- représente un peu plus de 13'000.- de revenus supplémentaires pour la Commune et pourront être utilisés par le service de la voirie pour mettre plus de poubelles et d'informations aux propriétaires de chiens (flyers). Le Conseil communal demande au CG d'accepter cette proposition.

A la question : **acceptez-vous les trois premières décisions fiscales 2019 ?**
Le CG accepte ces trois décisions fiscales à l'unanimité.

A la question : **acceptez-vous l'augmentation de la taxe sur les chiens de CHF 120.- à CHF 150.- ?**

Le CG refuse cette augmentation par 24 voix contre, 4 abstentions et 8 voix pour.

02. Règlement du soutien à l'hôtellerie

M. François Corthay rappelle que ce sujet a déjà été traité et que tous les détails ne seront pas rediscutés.

Loger les participants représente un grand défi pour les organisateurs de manifestations. Les structures d'hébergement font cruellement défaut sur Verbier aujourd'hui. De plus, certains hôtels ont mal vieilli et ne répondent plus aux attentes des clients.

Le Conseil communal a voulu mettre en place un soutien à l'hôtellerie pour une période, dans un premier temps, limitée à 10 ans. Pour bénéficier de ce soutien, les hôtels doivent avoir un minimum de 10 chambres (20 lits) et doivent être accrédités. Ils doivent également procéder à une inscription au Registre Foncier de l'utilisation de l'hôtel durant au moins 20 ans.

La Commission d'évaluation des demandes de soutien sera composée de représentants du Conseil communal, de la société des hôteliers, de la société de développement et du chef du service des finances. L'enveloppe annuelle prévue pour ce soutien est de CHF 750'000.-. Le montant non-utilisé à la fin de l'année ne sera pas reporté sur l'année suivante.

La présentation de M. François Corthay reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Marcus Bratter remercie François pour sa présentation. Il rappelle que ce règlement vise à aider des petits hôteliers, qui seront encouragés à investir dans leurs petites infrastructures (hôtels familiaux).
2. M. Sébastien Rossoz demande si le CG aura la possibilité de se déterminer sur les critères d'attribution.
 - M. François Corthay confirme que oui puisque le règlement le stipule clairement. En revanche, les critères d'évaluation sont un outil de la Commission d'évaluation pour déterminer si le projet répond aux critères et cela n'est pas soumis à une décision du CG.

De savoir que le règlement est validé pour 10 ans et qu'il devra être renouvelé et revoté par le CG est un fait qui rassure la COGEST, tout comme le fait que les critères d'attribution fassent partie dudit règlement. Le préavis de la COGEST est positif pour le règlement du soutien à l'hôtellerie.

M. Marcus Bratter se récusé pour cette décision en quittant la salle.

A la question : **acceptez-vous le règlement du soutien à l'hôtellerie ?**

Le CG accepte le règlement par 34 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention.

06. Informations présentations

01. Rénovation de l'ancienne Ecole de Fionnay

M. Vincent Michellod rappelle que le devis reçu pour la réfection du toit de l'ancienne école de Fionnay se montait à CHF 250'000.-. Prenant acte de ce montant, le CC a décidé de proposer au CG un projet plus ambitieux pour ce bâtiment en y proposant des chambres, compte tenu que le nombre de lits à disposition de nos hôtes est insuffisant, surtout à Fionnay.

Aujourd'hui, il ne faut pas oublier que ce bâtiment est en zone d'intérêt public A et ne peut pas accueillir de lits hôteliers. La transformation du bâtiment en vue de proposer des chambres d'hôtes nécessitera une modification partielle du plan de zones. Selon les directives cantonales, il ne sera possible d'entamer cette démarche que lors de la révision globale du plan de zones communal.

Toutefois, lorsque cette étape sera franchie, M. Bellwald serait alors disposé à exploiter les chambres d'hôtes.

Le CC a donc mis au budget 2019 la rénovation de l'école de Fionnay et demandera au CG de lui accorder un crédit d'engagement.

Interventions

1. M. Rodolphe Perreten constate qu'aucune chambre d'hôtes ne peut être créée pour l'instant. Il ne comprend donc pas l'intérêt de voter un crédit aujourd'hui puisqu'il faudra de toute façon attendre plusieurs années avant de pouvoir entreprendre les éventuels travaux.
 - M. Eloi Rossier estime que c'est nécessaire pour la simple et bonne raison que les travaux de réfection du toit sont importants. Sans crédit d'engagement aujourd'hui, il n'est pas possible de rénover le toit et le premier étage. Si ce crédit d'engagement est accepté, les travaux pourraient déjà être effectués et l'exploitation se fera plus tard. Il s'agit d'un crédit d'engagement qui s'étalerait sur plusieurs années.
2. M. Sébastien Rossoz demande si les CHF 2'100'000.- sont prévus uniquement pour le toit ?
 - M. Rossier l'informe que ce montant concerne l'ensemble de la rénovation, soit la salle nécessaire à l'exploitation de l'office du tourisme, le 1^{er} étage et le toit.

3. M. Rodolphe Perreten estime que rien n'a évolué depuis les études effectuées à l'époque mise à part les discussions entamées avec un potentiel exploitant, lequel a déjà son projet privé. Il estime qu'une réflexion avec les personnes travaillant dans le Val de Bagnes est utile avant de présenter le projet au CG. Si les travaux sont faits aujourd'hui, on risque de penser, le jour où l'exploitation démarrera, que l'on aurait dû faire autrement.
 - M. Eloi Rossier rappelle que le crédit d'engagement permet d'étaler les dépenses dans le temps en fonction de la planification du renouvellement du plan de zones. Par ailleurs, la planification du développement du Haut Val de Bagnes avait été présentée en 2016 et le président de la SD a confirmé la nécessité d'augmenter l'offre à Fionnay pour répondre au besoin du développement du tourisme dans cette zone. Il a donc paru judicieux de revenir vers le CG puisque la rénovation du toit est inévitable. Il serait possible d'envisager une exploitation de la saison estivale par l'office du tourisme. De plus, il y a une réelle opportunité aujourd'hui puisqu'une personne serait prête à exploiter les chambres d'hôtes.
4. Mme Alexiane Bruchez demande si des discussions ont eu lieu entre la Commune et la Bourgeoisie concernant ce bâtiment ? Etant donné qu'il s'agit de patrimoine communal, les réflexions semblent devoir être menées conjointement.
 - M. William Besse l'informe que la Bourgeoisie est prudente avec les investissements actuellement. Cela n'a donc pas été étudié.
5. M. Sébastien Rossoz estime que cette demande de crédit d'engagement est faite avant que le projet ne soit vraiment prêt (clair et précis). Cet élément dérange la COGEST aujourd'hui.
6. Mme Aude Michellod demande si un business plan a été établi et si des chiffres concrets peuvent être présentés ?
 - M. Eloi Rossier l'informe qu'aucune étude de marché n'a été entreprise à ce jour. Le CC voulait avoir l'aval du législatif en premier lieu.
7. M. Vincent Michellod (CG) demande si le taux d'occupation de l'hôtel de Mauvoisin est connu afin de pouvoir comparer ?
 - M. Eloi Rossier confirme que oui, ces chiffres peuvent être sortis. L'hôtel de Mauvoisin a un bon taux d'occupation, ce qui est favorable pour le tourisme du Haut Val de Bagnes.

02. Mise en conformité du bâtiment Altis à Curala

La présentation de Norbert Fellay reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Nicolas Jost demande si ces travaux sont obligatoires ?
 - M. Norbert Fellay confirme que c'est une obligation cantonale de refaire le 1^{er} et le 2^{ème} étage.

2. M. Sébastien Rossoz demande si l'obligation cantonale concerne les bureaux ou le bâtiment ?
 - M. Antoine Wasserfallen lui indique que la cage d'ascenseur et le compartimentage des étages sont très coûteux.
3. Mme Mélanie Mento repose la question différemment soit : est-ce que cette mise aux normes est liée à l'utilisation des surfaces ou de manière globale pour le bâtiment ? Ces mesures de sécurité sont-elles obligatoires du fait du travail technique dans le bâtiment ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que les normes publiques doivent être respectées pour tous les bâtiments publics. Cela concerne principalement les issues de secours.
 - Il indique également que pour la partie du rez-de-chaussée Téléverbier SA a pris en charge les coûts de CHF 70'000.-.
4. M. Thomas Corthay demande ce qui a été mis en œuvre pour déplacer l'aspect logistique du bâtiment ?
 - M. Joël Di Natale l'informe qu'il espère pouvoir déplacer tout ce qui est logistique à Profray. Pour cela, une modification partielle de la zone est indispensable. La partie administrative restera par contre à Curala.
5. Mme Aude Michellod demande si les travaux auront une incidence sur le loyer d'Altis ?
 - M. Jérôme Maret confirme que oui, cela a été mis au budget. De plus, une mention à ce sujet figure dans le calcul de l'amortissement du bâtiment.
6. M. Dominique Tellen estime qu'il est peu logique de laisser l'administratif d'Altis au milieu de la zone de Curala qui sera une zone de loisirs.
 - M. Joël Di Natale lui indique que Curala est un emplacement stratégique pour l'administratif.
 - Mme Mélanie Mento rappelle également que la zone de Curala prévoit un développement commercial et administratif.

03. Projet PurEau

La présentation de M. Joël Di Natale reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Thomas Corthay demande si les réflexions visant à la nomination d'un administrateur délégué pour les sociétés d'Altis ont pu être menées ?
 - M. Eloi Rossier lui confirme que les réflexions sont en cours mais pas encore abouties.
 - M. Joël Di Natale précise par ailleurs que la Commune est actionnaire majoritaire de toutes ces sociétés. Seule Sogesa a un actionariat avec AXPO (étranger).
2. M. Pierre Troillet a compris qu'Altis va assurer les tâches publiques et refacturer à la Commune ? Est-ce bien le cas ?
 - M. Joël Di Natale précise qu'il s'agit d'un service auto-financé et qu'il n'y aura aucune refacturation à l'interne. Au lieu d'avoir des frais de personnel dans le service, il y aura des prestations de tiers.

3. M. Pierre Troillet demande comment il est possible de distinguer, sur le terrain, le travail relevant du droit privé et celui qui doit être refacturé à la Commune ?
 - M. Florian Perraudin l'informe que chaque activité fait l'objet d'un ordre de travail (OT). Ces OT sont la base de la comptabilité.
4. M. Rodolphe Perreten demande si ce procédé peut être modifié en fonction de la législation ?
 - M. Joël Di Natale l'informe qu'une modification du règlement du tarif des eaux reste de la compétence respectivement du CC, du CG et du Conseil d'Etat.
5. Mme Aude Michellod rappelle que l'eau se privatise, à Zürich par exemple. Aujourd'hui, peut-on assurer à la population que l'eau ne sera jamais privatisée à Bagnes ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que cela n'est écrit nulle part en l'état, mais le CC a pris la décision de ne pas privatiser l'eau. Il est vrai que la législation permet de vendre le réseau d'eau aux privés, mais n'est pas la variante qui a été retenue par l'exécutif.
6. M. Pierre Troillet demande s'il ne serait pas plus profitable de privatiser les compétences plutôt que les infrastructures ?
 - M. Eloi Rossier précise que, bien que le personnel soit transféré chez Altis, le bilan reste en mains communales.
7. M. Sébastien Rossoz rejoint l'avis de M. Thomas Corthay en ce qui concerne la nomination d'un administrateur délégué. Cette démarche devrait être une priorité et être entamée rapidement afin de permettre l'engagement d'une personne compétente à ce poste.
 - M. Eloi Rossier confirme que c'est là un souci que partagent les différents CA des sociétés. Les compétences dont ces sociétés ont besoin font partie de la Direction. Le cas échéant, il est possible de faire appel à des sociétés spécialisées pour valider les décisions à prendre. Toutefois, il est impératif que les décisions stratégiques restent en mains communales.
8. M. Maurice Vaudan rappelle l'importance de s'assurer que les ressources communales soient sous le contrôle de l'autorité communale.
 - M. Eloi Rossier confirme qu'Altis doit être sous le contrôle communal et avoir accès à des compétences plus spécifiques.
9. M. Pierre Troillet estime que la marge d'erreur est importante en travaillant avec les OT.
 - M. Joël Di Natale l'informe que cette procédure fonctionne très bien, tant d'un point de vue comptable et analytique que pour les employés. En effet, dès qu'il y a une activité, un OT est systématiquement créé : ainsi toutes les heures sont notées.
10. M. Patrice Vaudan demande quelle est la part d'actionnariat de la Commune dans la société Altis ? A qui appartient-il de prendre les décisions concernant ses activités ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que la Commune détient 25% d'Altis et que c'est donc à elle que revient la charge de prendre les décisions.

04. Fusion Bagnes-Vollèges : questions de la COGEST

M. Eloi Rossier répond aux questions posées par la COGEST concernant la fusion Bagnes-Vollèges.

1. Autofinancement du Service des eaux :

Le rapport de fusion propose de rassembler les deux réseaux d'eau dans une seule zone tarifaire. Si on analyse la situation actuelle de la Commune de Bagnes, on se rend compte que le réseau de la station de Verbier dégage davantage de revenus que de dépenses, ce qui permet aux services des eaux d'investir dans les réseaux des villages, qui eux coûtent d'avantage qu'ils ne rapportent.

Une seule zone tarifaire sur l'ensemble du territoire de la Commune de Bagnes garantira l'autofinancement – comme le prévoit la Loi – du service. Bien entendu qu'une analyse du réseau d'eau de Vollèges est nécessaire. Les deux services sont déjà en contact à ce sujet. Aujourd'hui, il est difficile de comparer les prix entre Vollèges et Bagnes, le système de calcul étant différent, le prix au m³ étant nettement plus cher à Vollèges, dont les taxes annuelles ne reposent pas sur un pourcentage de la valeur cadastrale des bâtiments comme c'est le cas à Bagnes. L'uniformisation des taxes résoudra ce problème.

2. Système d'élimination des eaux usées reliées à Martigny

La Commune de Vollèges est actuellement reliée à la STEP de Martigny. Celle-ci et celle de Bagnes sont aujourd'hui déjà en contact afin d'aligner et d'uniformiser les directives sur l'ensemble du bassin versant des Trois Dranses. La nouvelle Commune Val de Bagnes aura l'obligation de reprendre tous les engagements des Communes fusionnées. Elle reprendra donc à son compte la convention qui lie Vollèges à Martigny, au travers d'AELOVS.

3. Avenir du CAD de Vollèges

Le CAD de Vollèges n'est aujourd'hui, tant techniquement que qualitativement, pas au même niveau que les CAD gérés par GECAL. Il est déficitaire, donc une charge pour la Commune de Vollèges. Pour le rentabiliser, il sera nécessaire d'adapter les tarifs actuels de Vollèges sur ceux de GECAL. C'est la seule solution possible qui permettra à terme une remise à niveau technique, moyennant un coût de l'ordre de CHF 200'000.-. La nouvelle Commune devra donc analyser cette situation avec attention.

Quatre solutions sont possibles :

- L'installation reste en mains de la future Commune Val de Bagnes avec un contrat de prestations signé avec Altis.
- L'intégration de l'installation à GECAL SA, en étant attentif aux conditions qui la régiront.
- La création d'une SA particulière, propriétaire du CAD de Vollèges.
- L'abandon purement et simplement du CAD

4. Risque d'augmentation des impôts

La question peut se résumer ainsi : Les coûts de la fusion à charge de la nouvelle Commune seront-ils tels qu'ils nécessiteront une augmentation des impôts ?

Rappelons d'abord que le Rapport de fusion a décidé que les taux d'imposition actuellement en vigueur à Bagnes seront ceux de la nouvelle Commune. Cette décision n'a pas été prise pour faire plaisir à nos amis vollégeards, mais bien parce que les estimations réalisées le permettent et nous donnent la garantie qu'il n'y aura pas d'augmentation.

Les incidences de la fusion s'élèvent à CHF 2 mios/an. Les aides prévues se montent, elles, à quelque CHF 5 mios en tout, dont 3,5 mios versés en 2021. Dans sa planification financière, la Commune de Bagnes prévoit une marge d'autofinancement moyenne de CHF 25 mios. Remarquons que le budget 2019 inclut de nouvelles charges (hors frais de personnel) pour plus de 1,3 mios, soit les 2/3 du montant de l'incidence de la fusion.

Certes, 2 mios, ce n'est pas rien, mais remettons les choses dans leur contexte : les investissements nets cumulés 2009/2016 de Vollèges ont été de quasiment 12 mios, soit 3 fois la marge d'autofinancement 2016 de Vollèges, ou 44% de celle de Bagnes en 2016. Ils ne représentent que les 2/3 de la capacité d'autofinancement de Vollèges ou, autrement dit, ils ont été couverts à hauteur de 152%.

Les investissements nets cumulés de Bagnes pour la même période sont légèrement supérieurs à 231 mios, soit 8 x la marge d'autofinancement de Bagnes.

Compte tenu de ces différents éléments, une augmentation des impôts ne se produira certainement pas ; s'il devait cependant y en avoir une, elle ne serait pas causée par les conséquences directes de la fusion.

Il faut également tenir compte des plus-values issues de la fusion, comme par exemple : augmentation de l'efficacité des services, à savoir : faire plus avec les mêmes moyens ou faire la même chose avec moins de moyens (ex : centres de tris communs, abattoirs, contentieux, facturation, ...). Ce sont ces plus-values qui sont actuellement difficilement quantifiables.

Les nombreux résidents de Bagnes qui tout au long de ces dernières années ont élu domicile à Vollèges seront demain à nouveau Bagnards ; celles et ceux qui suivront le même chemin le resteront.

5. Aménagement du territoire : avantages et inconvénients

L'aménagement du territoire est une charge communale. Chaque commune a organisé son territoire dans son périmètre de compétence en se développant de manière autonome, parfois sans grande cohérence avec la commune voisine. La fusion permet de repenser la création de zones d'utilité publique, les zones agricoles, artisanales ou industrielles. Cette nouvelle situation permet le regroupement des potentialités ainsi que des nuisances.

De plus, aujourd'hui, le territoire fonctionnel dépasse le territoire institutionnel, raison pour laquelle l'aménagement du territoire sera plus efficace à l'échelle de la Commune Val de Bagnes.

6. La LAT et la LEX WEBER présentent- elles des avantages et/ou des inconvénients

La Commune de Bagnes et la Commune de Vollèges connaissent des situations similaires par rapport à la LAT et à la LEX Weber.

Au sujet de la LAT et plus particulièrement du dimensionnement de la zone à bâtir, les deux communes sont actuellement classées en catégorie A (pas de dézonage) selon la fiche C.1 du Plan Directeur cantonal (PDC). La marche à suivre pour les Commune en catégorie A est la suivante :

- identification des potentiels de développement vers l'intérieur des zones à bâtir dévolues à l'habitat et définition des mesures pour mobiliser les terrains, en prenant en considération une qualité appropriée à l'habitat ;
- examen du besoin éventuel d'une coordination régionale dans le cadre d'un plan directeur intercommunal.

Concernant la LEX WEBER, les deux communes possèdent un taux de résidences secondaires supérieur à 20%, par conséquent la Loi sur les résidences secondaires (LRS) et son ordonnance (ORS) s'appliquent actuellement et également dans la future commune Val de Bagnes, tant que ce taux sera supérieur à 20%.

7. L'organisation de l'administration communale sera-t-elle revue ?

Rappelons tout d'abord les décisions de principe qu'ont prises les Conseils communaux concernant le personnel de la future Commune :

- Il n'y aura pas de licenciement et l'ensemble du personnel sera régi selon le règlement actuel du personnel de la Commune de Bagnes.
- Les acquis respectifs seront bien entendu préservés.

Précisons également que le personnel de Vollèges comprend environ 25 personnes, soit un nombre qu'il est tout à fait possible d'intégrer sans heurt majeur aux différents services de la Commune de Bagnes.

Il est évident que chaque service sera amené à évaluer, le moment venu, la nécessité de repourvoir un poste lorsque quelqu'un part à la retraite. Le service des Ressources humaines étudiera, en collaboration avec les chefs de services, chaque opportunité d'optimisation lorsque celle-ci se présentera.

Alors oui, l'organisation de l'administration communale sera revue et les deux Conseils communaux sont convaincus qu'il y a là une source importante d'optimisation et, partant, d'économies potentielles.

Interventions

1. M. François Roux demande comment seront appliqués les règlements liés au tourisme, à la taxe de séjour, etc. ?
 - M. Rossier l'informe que la réponse est dans le rapport de fusion. Les règlements de Bagnes seront appliqués. On peut estimer que s'il n'y pas de changement, Vollèges se verra appliquer les tarifs de la vallée.

A la question : **acceptez-vous de poursuivre le processus de fusion des communes de Bagnes et Vollèges ?**
Le CG accepte de poursuivre le processus par 36 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

05. Cabinet des Arcades : présentation, situation

En préambule, M. Yves Bruchez répond aux questions posées par la Commission PASSEP concernant le cabinet médical des Arcades.

1. Concernant l'héliport de Verbier : la réponse, renseignements pris auprès de professionnels du sauvetage, est quelque peu éloignée de la réalité. Merci d'éclaircir ce point. Ce qui est navrant, c'est la légèreté apparente avec laquelle ce sujet semble être traité, alors qu'il est à caractère vital !
 - *Le Conseil communal a décidé le mardi 23.10.2018 de rendre opérationnel durant 12 mois l'héliport de sauvetage situé sur le bâtiment communal de Perrin.*
 - *Un courrier sera adressé aux organisateurs des manifestations de Perrin, afin qu'ils prennent leurs dispositions pour les manifestations 2019 et suivantes.*
2. La commission n'est pas satisfaite de la réponse rendue à la question suivante : Quel contrat a été signé avec le locataire des Arcades concernant les plus-values demandées par ce dernier, qui garantit à la commune que le demandeur les payera.
 - *Le Dr El Ghaoui a signé une reconnaissance de travaux à l'égard de la commune de Bagnes, pour un montant encore à finaliser.*
3. Pourquoi le contrat avec le Dr El Ghaoui a-t-il été résilié ?
 - *Car le Dr El Ghaoui ne répond pas aux attentes et aux exigences du contrat et de la convention qui le lie à la commune de Bagnes, et il sous-loue certaines surfaces sans en avoir officiellement informé la commune de Bagnes, laquelle s'est trouvée devant le fait accompli. Les plages de gardes ne sont pas toujours assumées, de même que les jours d'ouverture sur l'ensemble de l'année.*
4. Qu'entendez-vous par « appel d'offres » dans les réponses aux questions 5 et 6 ? Quelle en est sa nature ?
 - *Le Conseil communal a décidé d'effectuer un appel d'offres afin de trouver des médecins intéressés à s'installer au cabinet médical des Arcades et aptes à répondre aux attentes et aux besoins de la clientèle d'une station de cette importance.*
 - *La garantie des permanences médicales est intégrée à l'appel d'offres, lequel est conduit par la maison de la santé.*
5. Que signifie « le souhait du CC est que tout puisse être réglé d'ici décembre 2018 » ?
 - *Le Conseil communal désire que tout soit mis en œuvre afin d'avoir des réponses avant la fin de cette année, de pouvoir analyser les offres au début 2019, et de pouvoir confirmer la prise en charge de la gestion du cabinet pour un début d'activité au 01.06.2019, ou au plus tard au 01.07.2019.*
6. La convention signée entre Médibagnes et la Commune sera caduque une fois que le contrat sera résilié, comment en garantir sa continuité, principalement concernant la volonté de garantir une médecine de premier recours ?
 - *Une nouvelle convention et un nouveau contrat de bail lieront la commune et le praticien.*

7. L'article 5 de la convention entre Médibagnes et la Commune contredit la réponse aux questions 7 et 8 (ligne 3).
 - *L'article 5 de la convention actuelle sera maintenu, il est la pierre d'angle de l'appel d'offres*
8. Existe-il un avenant à la convention ayant annulé l'article 6 ?
 - *Non*
9. Concernant l'attribution du mandat d'architecture, est-ce que le CC a respecté les marchés publics ?
 - *Oui, selon les procédures de gré à gré, puisque le seuil nous y autorisait*
10. Les marchés publics ont-ils été respectés pour tous les appels d'offres et attributions y relatives ?
 - *Oui, le canton a demandé de contrôler toutes les procédures.*
11. Avez-vous demandé et reçu le permis de construire ?
 - *Oui, tant pour les modifications d'ouvertures, que pour les travaux intérieurs*
12. Avez-vous reçu le permis d'exploiter ?
 - *Non, la demande reste pendante à la CCC depuis quelque temps*
13. Le bâtiment est-il aux normes sécurité ? (incendie, sismique, etc.) ou devra-t-il faire l'objet de mises à niveau comme au bâtiment Altis de Curala ?
 - *Au sujet des aspects sismiques, les modifications sont considérées, selon le canton, comme mineures, ne nécessitant pas d'analyse plus poussée et de prise de mesures au sujet de la statique du bâtiment.*
14. Pouvons-nous obtenir l'historique du dossier (pièces à l'appui) depuis l'acceptation du crédit par le CG, soit :
 - a. Plans du projet avec approbation par le CC : les plans d'exécution sont-ils en adéquation ?
 - *Oui sauf pour le local de l'IRM, qui a été transformé sous la responsabilité du médecin.*
 - *La question a été posée de savoir si les locaux pouvaient accueillir un IRM, la réponse donnée oralement par la commune lors d'une séance de chantier a été négative.*
 - b. Les décisions politiques relatives à l'installation d'un IRM.
 - *Le Conseil communal n'a pris aucune décision quant à la pose de l'IRM, qui est une décision du médecin.*
 - c. Les décomptes des frais concernant l'installation de l'IRM.
 - *cf tableau de présentation PPT*
 - d. Décomptes de tous les travaux effectués et des plus-values éventuelles.
 - *Les travaux ne sont pas terminés*

Avant que la présentation ne débute, Mme Mento précise qu'elle est très déçue de devoir passer par la lecture de ces questions en séance car ce travail aurait dû être fait préalablement en commission.

La présentation relative au cabinet des arcades reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz estime que le coût des toilettes est très élevé.
 - M. Yves Bruchez précise que le montant présenté concerne l'acquisition des locaux, la destruction des anciens et la construction des nouveaux espaces : c'est donc un montant élevé en effet.
2. Mme Aude Michellod rappelle que toute gestion de chantier incombe au service des constructions. Elle demande qui a suivi ce dossier ?
 - M. Yves Bruchez l'informe que M. Antoine Wasserfallen a suivi ce dossier directement. Par contre, au niveau politique, aucune Commission n'a été créée pour gérer ce chantier.
3. Mme Aude Michellod a compris qu'un remboursement est donc attendu de la part de M. El Gaoui. Est-ce exact ?
 - M. Bruchez précise que ce montant est estimé à CHF 100'000.- par le CC.
4. M. Gérald Maret demande si c'est donc le médecin qui a pris en charge les travaux du local IRM ?
 - M. Bruchez l'informe que c'est la Commune qui a pris en charge ces travaux. Les surfaces initiales ne pouvaient pas accueillir un IRM, élément souhaité par le médecin. En conséquence la Commune a effectué les travaux pour le montant présenté. La Commune va tenter de refacturer ces coûts au médecin.
5. M. Maurice Vaudan demande quelle est l'échéance du contrat avec le Dr. El Gaoui ?
 - M. Bruchez l'informe que ce contrat prendra fin en mai 2019.
6. Mme Fanny Vaudan demande si l'IRM est utilisé ?
 - M. Bruchez l'informe que l'IRM ne fonctionne pas.
7. M. Rodolphe Perreten comprend donc que la Commune a payé des plus-values demandées par le médecin et qu'elle va à présent lui refacturer ces montants. Pourquoi la Commune a-t-elle payé ces frais et non le médecin ?
 - M. Bruchez précise que ces travaux ont été commandés par le Dr. El Gaoui et que la Commune veut à présent récupérer cet argent en refacturant au médecin.
8. Mme Aude Michellod demande qui a validé ces factures ? Elle rappelle qu'une personne en dehors de l'Administration a commandé des travaux pour plus de CHF 200'000.-, factures payées par la Commune. Qui est responsable de ces validations ?
 - Le CC ne répond pas à la question.
9. M. Pierre Troillet relance le CC sur la question de Mme Aude Michellod. Qui a visé ces factures ? Personne n'a-t-il la réponse parmi les membres de l'exécutif ? Il estime que cela est totalement aberrant.
 - Le CC ne répond pas à la question.
10. M. André Guinnard rappelle que la Commune a payé l'installation d'un IRM qui ne fonctionne pas.
 - M. Yves Bruchez l'informe que le Dr. El Gaoui s'est engagé à prendre ces frais à sa charge. Il est donc nécessaire de lui envoyer une facture.

11. Mme Marie Oreiller rappelle que les toilettes sont utilisées par le centre commercial. Pourquoi est-ce la Commune qui prend en charge les frais y relatifs ?
 - M. Yves Bruchez rappelle que l'espace des anciennes toilettes publiques a été utilisé dans le cadre de l'agrandissement du centre médical.
12. M. Patrice Vaudan se demande si c'est réellement le rôle de la Commune de financer des infrastructures aussi coûteuses pour un privé (médecin), lequel facture ses prestations à la société. La Commune promeut cette surconsommation.
 - M. Yves Bruchez précise que la Commune n'a pas voulu promouvoir quoi que ce soit. La Commune avait refusé cet élément et c'est le Dr. El Gaoui qui a fait le forcing pour installer cet IRM.
13. M. Sébastien Rossoz relève un grave dysfonctionnement dans le traitement du dossier du cabinet médical des Arcades et plus spécialement concernant le local IRM. Qui a signé ces factures ? La reconnaissance de dette du médecin a-t-elle été signée avant ou après la validation de ces factures ?
 - M. Yves Bruchez confirme qu'une reconnaissance de dette a été signée par le Dr. El Gaoui.
14. M. Pierre Troillet relance une nouvelle fois l'assemblée. Le service des finances n'a-t-il donc aucune idée des personnes qui ont validé ces factures ?
 - Interpellé directement en tant que Chef de Service, M. Jérôme Maret confirme que Messieurs Antoine Wasserfallen et Antoine Cretton sont les personnes qui ont visé les différentes factures.
15. M. Pierre Troillet demande si l'ensemble des factures visées ont déjà été payées ou pas encore ? Est-il possible de bloquer les factures encore impayées à ce jour ?
 - Il n'est pas possible de bloquer des factures qui ont été visées sans décision formelle.
 - Mme Mélanie Mento estime que cette question doit faire l'objet d'une discussion en commissions.
16. M. Pierre Troillet demande quelle commission doit se charger d'étudier cela ? Qui sera le responsable ? Le Conseil communal ne sait pas qui signe les factures et qui décide pour ce dossier. Comment savoir si celui-ci reviendra vers le CG à ce sujet ?
 - Aucune réponse n'est donnée.

06. Centre Sportif, Hiver 2018/2019

M. Eloi Rossier propose d'inscrire ce point au premier plénum de l'année 2019 afin de pouvoir procéder à un exposé complet de la situation du Centre Sportif.

Dans l'intervalle, il précise que :

- la mise à l'enquête publique de la patinoire provisoire n'a pas fait l'objet d'opposition.
- le projet de reconstruction du bâtiment DE paraîtra à l'enquête publique prochainement
- le cahier des charges de la patinoire est en phase de rédaction et sera validé au plus vite pour un appel d'offres à lancer en 2019. Il précise qu'une salle de séminaire est indispensable à une station comme Verbier et sera intégrée dans ce projet

M. Jean-Baptiste Vaudan ajoute qu'avant d'entreprendre des nouveaux travaux, il est nécessaire de fixer l'état du dommage (sinistre). Il est indispensable de se mettre d'accord sur ce point avec les assurances pour éviter que les tiers responsables ne puissent venir contester l'état du dommage. Pour effectuer ce constat par la voie judiciaire (incontestable), il est nécessaire de fixer les moyens de preuve avant le procès (procédure de preuves à futur), mais ces procédures prennent du temps.

07. Postulats - Motions

07. Nouveau : Motion pour le management des ressources humaines ISO 30400 :2016

En introduction, M. Sébastien Rossoz, rappelle qu'afin de mettre en place un processus d'amélioration continu au niveau de la gestion de notre administration communale, le CG demande de modifier le ou les règlements concernés et d'y ajouter un article nous engageant à la mise en place d'un système de certification ISO. Il est souhaité, en outre, que seul le CG puisse modifier ou supprimer cet article.

Les audits et les réorganisations fonctionnelles de l'administration communale s'enchaînent mais ne donnent toujours pas satisfaction. L'organigramme ainsi que les cahiers des charges liés aux divers collaborateurs communaux méritent un remaniement de fond, principalement par rapport à la place de l'humain dans l'organisation globale de l'administration.

Conformément à l'OLT3, les mesures de protection de la santé physique et psychique doivent être prises dans toutes les entreprises soumises à la loi.

Afin d'assurer un futur fluide à nos futurs élus et collaborateurs, et dans le but d'appliquer la loi en vigueur, la CoGest, les Présidents de Commissions et le bureau demandent à l'exécutif d'engager les démarches liées à la certification ISO (30400, 9001) pour l'administration communale dès le 1er janvier 2019.

Le CG salue d'ailleurs la démarche qui a déjà débuté pour les sociétés du groupe ALTIS.

Voici les termes applicatifs de celui-ci :

- La gouvernance générale de l'organisation
- La gestion des ressources humaine en valorisant le capital humain
- La mise en valeur des relations en et hors organisation (personnelles, sociétales, partenariales)
- Les mesures liées aux ressources humaines (embauche, recrutement, rémunération, productivité, etc.)
- La gouvernance humaine (mise à concours des facteurs humains et sociaux des parties prenantes)
- L'employabilité durable
- La diversité et l'intégration
- La planification de la main-d'œuvre
- Le recrutement (rechercher, attirer, évaluer et employer un talent)
- La mobilité de la main d'œuvre
- Le management des talents
- Le management des connaissances (communication transversale)

Les multiples départs d'éléments compétents, ces derniers mois, dernières années, soulignent le fait que la Commune de Bagnes et ses services doivent développer leur attrait entrepreneurial et s'assurer du confort de son personnel et de ses talents.

M. Eloi Rossier rappelle que par anticipation, le CC a débattu de cette question, le mardi 20 novembre 2018. Il n'est en soi pas opposé à ce que l'administration communale entreprenne dès janvier 2019 les démarches nécessaires en vue d'une certification de l'Administration communale et donc de ses différents services aux normes ISO.

Depuis 2013, le CC a toujours recherché à améliorer les services communaux, à les rendre plus efficaces. Pour ce faire, il a mandaté l'IDHEAP en 2014 pour audit global de l'Administration ; il a fait également auditer le service de la Police ; il a encouragé Altis Groupe à se lancer dans la voie de la certification.

Quelques-uns de ses membres ayant eu la curiosité de prendre connaissance de la norme ISO 30400 se posent cependant la question de savoir s'il s'agit, pour une administration publique, de la bonne formule, s'il faut commencer par-là ou plutôt donner la priorité aux normes ISO 9001 -14001, qui sont les normes de base généralement exigées pour toutes certifications d'entreprises, quelle que soit leur nature.

Le CC s'engage toutefois dès janvier 2019 a d'abord prendre contact avec une société spécialisée, apte à l'accompagner dans cette démarche fort exigeante, à établir durant le 1er semestre 2019 un document à l'attention du CG, mais qu'il soumettra d'abord à la COGEST, inventoriant, analysant et étudiant :

- a) Les exigences de cette démarche en termes de disponibilité du personnel et en termes d'engagement des conseillers
- b) La nécessité d'engager du personnel spécialement formé, dévolu uniquement à cette tâche
- c) Les coûts globaux inhérents à cet exercice
- d) Le calendrier prévisionnel.

Le CC se pose également la question de l'opportunité d'inscrire cet objet dans le RIOA, sachant qu'il s'agit d'un Règlement qui a dû recevoir l'aval de la population et, partant, que toute modification devra suivre le même chemin. Cette démarche lui paraît disproportionnée et pas nécessairement en adéquation avec le but recherché.

Il se propose toutefois d'étudier, en étroite collaboration avec la COGEST, le meilleur moyen d'inscrire cet objet comme dépendant du Conseil général.

A la question : **acceptez-vous la motion pour une administration communale gérée selon la norme ISO ?**

Le CG accepte la motion à l'unanimité.

08. Situation

Lors des travaux de la commission communication, un tableau des motions et postulats en cours a été établi afin d'avoir un meilleur suivi et de mieux respecter les délais de réponse à ces documents. Ce tableau sera mis à jour et publié sur extranet.

08. Divers

01. Interpellation « retrait des droits de signature »

Mme Mélanie Mento rappelle à l'assemblée qu'une interpellation est parvenue au bureau du CG en date du 2 octobre 2018 et laisse la parole à M. Pierre Troillet à ce sujet.

« Le 3 octobre dernier, par voie de presse, les Bagnardes et les Bagnards apprenaient que le Président de leur Commune ainsi que le Secrétaire communal étaient condamnés pour faux dans les titres, ces derniers faisant recours contre cette décision. Ce dernier épisode venait compléter plusieurs affaires ayant entaché l'image de la Commune, tant sur la manière de gérer les constructions lors de la précédente législature que sur la gestion des procédures propres aux marchés publics dans le cadre du parking des marais-verts.

Compte tenu de ce passif, et bien conscient qu'il n'appartient ni au législatif ni à l'exécutif de se substituer à la justice, le but de la présente interpellation n'est pas ici de débattre de l'innocence ou de la culpabilité des personnes précitées. Mais il s'agit de questionner l'adéquation entre l'exercice plein et entier de leur fonction et la décision juridique les concernant. En ce sens, j'invite donc le Conseil communal à se questionner sur le droit, pour les intéressés, à engager la Commune par leur signature jusqu'à ce qu'ils soient blanchis de tous soupçons. »

M. Jean-Baptiste Vaudan donne à l'assemblée la position du Conseil communal sur l'interpellation de M. Pierre Troillet visant à l'examen du retrait du droit de signature du Président et du Secrétaire de notre Commune :

« La position des membres du Conseil communal repose sur les textes législatifs et le principe reconnu et admis de la présomption d'innocence.

Concernant les dispositions légales applicables, la Loi cantonale sur les Communes définit à son article 43 les compétences du Président de Commune, au titre desquelles figure la gestion du courrier de la municipalité. L'article 97 al. 1 de la même Loi prévoit que « pour être réguliers en la forme, les actes officiels des collectivités de droit public doivent être donnés sous la signature de leur président et de leur secrétaire ou de leurs représentants désignés ». C'est donc sous la signature du Président de Commune et du Secrétaire communal que les décisions du CC sont nécessairement établies et communiquées. La signature par un représentant désigné ne peut être envisagée que de façon ponctuelle, et non pas de façon générale, pour tout document, sur une période indéterminée, comme l'interpellant demande de l'envisager. En effet, une mesure générale, pour une période indéterminable à ce jour, reviendrait certainement à vider de leur sens les dispositions citées de la loi sur les communes valaisannes concernant la compétence du Président et l'obligation de forme des actes officiels.

En particulier, il n'est envisageable que le Vice-président et l'adjointe de direction signent les courriers de la commune que de façon ponctuelle, et en l'absence des Président et Secrétaire. Mais certainement pas de façon prolongée, alors que ceux-ci sont présents. Et qu'ils bénéficient au surplus de la présomption d'innocence.

Renseignements pris auprès des services de l'Etat, plus particulièrement le SAIC, une suppression des droits de signature du Président et du Secrétaire ne peut être prononcée que par le Conseil d'Etat.

Pour le CC, le principe de présomption d'innocence n'est pas un vain mot ou une vaine expression, mais bien un concept fondamental de notre état de droit. Ayant échangé à cœur ouvert sur la situation, ses membres ont ainsi réaffirmé la confiance qu'ils accordent à leur Président et à leur Secrétaire jusqu'à droit jugé définitif dans la cause, et ce à l'unanimité. Egalement pour signer et communiquer les décisions qu'ils ont prises.

En conclusion, et bien qu'ayant pris conscience des préoccupations exposées par l'interpellant, compte tenu du caractère inefficace de la mesure envisagée, et de la nécessité à la fois de respecter le principe de la présomption d'innocence et d'éviter d'agir dans la précipitation, le CC est défavorable au retrait de la signature qu'il lui est demandé d'examiner. »

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si le CG doit voter sur cette interpellation ?
 - Mme Mento l'informe qu'il s'agit d'une question posée et d'une réponse communale, il n'y a donc pas de vote. Le CG peut demander un vote consultatif, mais celui-ci n'aurait pas force de loi.

M. Pierre Troillet demande un vote : Avez-vous encore confiance en les Autorités en place ?

Mme Mento ouvre donc le vote consultatif et demande à l'assemblée : **Avez-vous encore confiance en le Président et le Secrétaire pour engager la Commune de Bagnes ?**
Acceptez-vous d'entrer en matière sur la demande de vote de M. Pierre Troillet ?
L'entrée en matière est refusée par 31 voix contre, 3 abstentions et 2 voix pour.

2. M. Damien Maret demande qui paie les frais engagés par les avocats qui défendent M. Rossier et M. Perraudin dans le cadre de la procédure juridique ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan l'informe que la Commune prend ces frais en charge, dans la mesure où il s'agit d'une défense qui se fait dans le cadre d'une activité communale. Cette procédure est liée à une activité professionnelle et par conséquent, le CC a décidé de couvrir les frais d'avocats jusqu'au jugement.

La séance est levée à 23h15.

Annexes :

- Planification financière – **04.01**
- Règlement de soutien à l'hôtellerie – **05.02**
- Présentation bâtiment Altis à Curala – **06.02**
- Présentation du projet PurEau – **06.03**
- Situation du cabinet médical des Arcades – **06.05**

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUÈRE 31
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 SEANCE PLÉNIÈRE DU 12 DECEMBRE 2018 PROCES-VERBAL N° 15

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs
02. Approbation / modification de l'ordre du jour
03. **Décisions**
 01. Crédit d'engagement : mise en conformité du bâtiment Curala
 02. Budget 2019
 03. Décisions diverses
04. **Postulats – Motions**
 01. Situation
05. **Information - Présentation**
 01. Navettes de Verbier
 02. PAZ de l'Ermitage
06. **Divers**
 01. Vacations

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, la représentante de la presse ainsi que les représentants des citoyens et leur souhaite une cordiale bienvenue à ce plénum dédié aux budgets de notre Commune.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

43 conseillères et conseillers généraux sont présents, 2 sont excusés et aucun n'est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Patrice Vaudan et M. Thibaut Descoeurde.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Décisions

01. Crédit d'engagement : mise en conformité du bâtiment Curala

M. Norbert Fellay rappelle que toutes les informations concernant la mise en conformité du bâtiment Curala ont été données lors du plénum du 21 novembre dernier.

La COGEST fait part de son préavis à l'assemblée : le concept de sécurité incendie est obligatoire pour toute mise à l'enquête publique et il est regrettable que cela n'ait pas été en mains communales plus rapidement. Toutefois, la mise en conformité est indispensable. Le préavis de la COGEST est donc positif à la majorité.

A la question : **Acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 1'800'000.- pour la mise aux normes sécurité du bâtiment Curala ?**
Le CG accepte le crédit à l'unanimité.

02. Budget 2019

01. Examen du budget des SIB et de la Municipalité

En préambule, M. Eloi Rossier rappelle que *« le budget est l'acte que le Conseil communal élabore chaque année qui est le mieux à même de traduire les choix politiques et la stratégie qui sous-tendent l'ensemble de son action. C'est ainsi que le programme de législature se concrétise petit-à-petit.*

Le budget que le Conseil communal a élaboré pour 2019 répond parfaitement à cet objectif.

En 2017, lorsqu'il a établi sa vision, le Conseil communal a porté l'accent sur 4 objectifs prioritaires :

- *Renforcer l'image du Val de Bagnes*
- *Dynamiser l'attractivité économique*
- *Offrir un cadre administratif compétent*
- *Sauvegarder notre patrimoine culturel et naturel.*

Les investissements témoignent de cette volonté. Ils restent importants et se concentrent sur :

- *les infrastructures touristiques – le Centre sportif*
- *l'avenir de nos enfants – l'École de Versegères*
- *la qualité de nos réseaux – le réservoir et la station de filtrage des Ruinettes*
- *le patrimoine associé au développement touristique – la réfection de l'École de Fionnay*
- *le développement économique – l'acquisition de terrains pour la mise en zone artisanale de Profray.*

Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. A eux seuls, ces investissements de développement couvrent quasiment le 70% du budget total. Le reste concerne essentiellement l'entretien et le renouvellement.

Au niveau du fonctionnement, le Conseil communal a également été attentif à soutenir l'activité économique de la Commune et à renforcer le socle de celle-ci : le tourisme. En effet, quasiment 1 million de francs supplémentaires sont mis à disposition d'une part (CHF 440'000.-) de Verbier Promotion pour renforcer ses compétences et développer son champ d'activité et pour l'autre part, de la commission Manifestations, afin de diversifier la politique événementielle et de soutenir le développement du vélo en général et de l'e-bike en particulier.

La qualité des services administratifs passe par le renforcement des compétences à disposition. Ainsi, le service de la culture voit ses emplois être augmentés, tout comme le montant à disposition du service des constructions pour faire appel à des mandats extérieurs indispensables dans le cadre notamment de la régularisation des dossiers de construction aujourd'hui encore ouverts, et qui le seront demain aussi.

Nous devons cependant également veiller à la maîtrise des charges. Face aux incertitudes économiques dues essentiellement au changement du cadre légal, la hausse continue et réjouissante des recettes n'est malheureusement pas garantie. L'effort important que nous proposons d'accomplir cette année ne pourra pas être renouvelé chaque fois. Il nous appartiendra de mettre en place des indicateurs afin de mesurer aussi précisément que possible l'apport des mesures et les effets des mesures que le budget 2019 propose.

Comme toujours, ce budget a été établi sur des bases prudentes. Il résulte du travail réalisé au sein de chaque dicastère, des prévisions plutôt optimistes du Conseil d'Etat et de l'analyse aussi fine que possible de nos services des finances et des contributions.

M. Eloi Rossier profite de l'occasion pour remercier ses collègues de la commission des finances et les chefs de services, sans oublier Florian Perraudin et Joël Di Natale, pour l'engagement dont ils font preuve année après année pour l'élaboration du budget communal. Le Conseil communal a validé à l'unanimité ce budget et vous recommande chaleureusement de l'accepter. »

M. François Corthay et M. Jérôme Maret rappellent le cadre que s'est fixé la commission des finances durant cette législature, soit d'avoir des finances saines en maintenant des recettes tout en maîtrisant les charges. Cet exercice n'est pas aisé. Les investissements sont nombreux, ce qui traduit un environnement économique favorable.

M. François Corthay rappelle que la planification financière a été présentée lors de la séance du 21 novembre dernier et passe en revue les chiffres essentiels du budget 2019. M. Maret ajoute que les tableaux détaillés des chiffres ont été transmis aux différentes commissions pour analyse.

Leur présentation reste ci-jointe.

Mme Mélanie Mento rappelle que des votes séparés ont été demandés pour certains éléments du budget. En premier lieu, le Conseil général va donc se prononcer sur l'ensemble de ces points avant de pouvoir prendre position sur le budget global. La parole sera donnée à la Commission qui a demandé le vote séparé, afin que l'exécutif puisse lui donner une réponse. Ensuite, et avant de prendre la décision finale, le débat sera ouvert.

Mme Mélanie Mento précise que la position de la Chancellerie d'Etat a été transmise au Conseil général en indiquant la possibilité de l'organe législatif de voter séparément sur certains points. L'ensemble des dépenses liées ne sont toutefois pas de son ressort. Nous allons procéder aux votes et, en cas de refus, devons analyser la question des dépenses liées et de celles qui ne le sont pas au sein des positions votées.

02. Liste des objets soumis en vote séparé :

> Fonctionnement

- 029.30 Autorisation de construire 1'090'000

M. Dominique Tellen rappelle à l'assemblée que depuis mai 2017 la commission ATCB s'inquiète du fonctionnement du service des constructions.

Nombre de professionnels, entrepreneurs et surtout citoyens lui ont fait part de leurs problèmes de communication mais aussi relationnels avec le service dans le cadre de procédures pour obtenir une autorisation de construire.

La majorité de ces problèmes ne sont pas en lien avec des divergences architecturales ou réglementaires mais bien administratifs : délais non respectés, incohérences dans les demandes de documents, documents perdus ou égarés, absence de check-list à jour pour les architectes, suivis des dossiers, non-respect du secret de fonction, décisions évolutives et non communiquées, mauvaise voire parfois absence de communication avec les architectes et propriétaires.

Il découle de ces problèmes d'importants retards dans la délivrance d'autorisations, des projets remis en causes voire même abandonnés, des problèmes de gestion de chantiers, des retards conséquents et une économie qui s'essouffle et s'inquiète.

L'association des architectes, l'association des entrepreneurs, la commission ATCB, ainsi que le milieu bancaire et des citoyens Bagnards ont interpellé la commission des constructions mais également le Président de la Commune et le Conseil communal dans son ensemble à ce sujet. Bon nombre d'entre eux, de manière officielle ou non, ont apportés des cas concrets de dysfonctionnements afin d'aider le CC à enrayer cette spirale infernale.

Malgré cela, la situation n'a pas évolué ou très peu. Une totale dissonance est constatée entre le retour des conseillers communaux sur le service et les échos extérieurs et ceux de la commission ATCB. L'inquiétude est toujours présente chez tout le monde et aucune mesure majeure ne semble se profiler à entendre l'exécutif à la lecture des budgets. La certification ISO et l'idée de la mise en place d'OT pour le service devraient améliorer la situation mais malheureusement dans un avenir trop lointain pour notre économie.

En parallèle, le service des constructions doit gérer la problématique des affaires des constructions illicites de Verbier et rendre des comptes au Canton. Il a aussi pour mission urgente d'élaborer un nouveau règlement des constructions, outil indispensable pour garantir un développement cohérent, et doit répondre aux oppositions systématiques pour la réalisation de résidences principales.

En parallèle toujours, le service doit également, via son chef de service, gérer et coordonner les chantiers communaux, les concours et mandats publics et s'assurer de leur bonne marche.

Or, nous constatons, semaine après semaine que cette gestion pose problème, ce qui entraîne bon nombre de dysfonctionnements et de problèmes qui se répercutent dans les comptes et budgets du service mais aussi et principalement dans ceux de la commune en général. Nous pouvons citer en exemple :

- Le parking des Marais Verts
- L'agrandissement du Centre Sportif
- Le restaurant et la patinoire provisoire du Centre Sportif,
- Le café des amis
- Les bureaux provisoires de l'Office du Tourisme du Châble
- Le cabinet médical des Arcades de Verbier
- L'école de Versegères
- La place de jeux d'Orny
- Le 3^{ème} étage du bâtiment Altis de Curala

Cette situation crée de grosses inquiétudes sur la gestion des nombreux autres dossiers communaux tels que Curala, l'école de Villette, la transformation de la maison de commune et bien d'autres.

De plus, le service des constructions, ou du moins certains collaborateurs, entretient des relations professionnelles difficiles avec d'autres services communaux et des tiers. Cette situation est inacceptable car elle perturbe le bon fonctionnement de l'administration communale et génère des conflits irrémédiables pour certains.

Par le biais de sa demande de vote séparé des positions 029.300 à 029.317 du budget 2019, la commission ATCB attend une prise de conscience immédiate de la part du Conseil communal sur la gravité de la situation ainsi que la mise en place urgente de mesures de réorganisation du service. Des pistes ont déjà été données, comme effectivement la mise en place d'OT dans le service, un audit neutre et indépendant du service et l'externalisation des tâches liées aux autorisations de construire, pour remettre de l'ordre et de la sérénité dans le service et regagner la confiance des Bagnards. La notion de service public doit reprendre tout son sens.

Il est temps de prendre conscience qu'une communication et une réorganisation du service des constructions n'est pas à envisager mais est indispensable.

La commission demande à l'unanimité, le vote à bulletin secret.

Pour répondre à M. Tellen, M. Antoine Cretton rappelle que : *« la commission des constructions, à savoir Jean-Baptiste Vaudan, Anne-Michèle Lack et moi, a été un peu surprise d'apprendre que la commission ATCB d'abord, puis l'ensemble des commissions du Conseil général avaient décidé de demander un vote séparé dans le but de contester la rubrique budgétaire qui concerne le service des constructions. »*

Nous avons été d'autant plus surpris que cette question n'avait pas été abordée du tout lors de la séance commune que nous avons eue avec elle le 27 novembre dernier. Nous ne l'avons appris qu'à la réception d'un PV interne de l'ATCB et nous en avons reçu confirmation avec l'envoi de l'ordre du jour hier, vers 17h30 et du rapport de la commission ATCB hier aussi, à 19h19 très exactement.

Dès que nous avons eu connaissance de cette démarche, nous avons donc sollicité un entretien avec la présidente, le bureau et les présidents de commissions du Conseil général pour tenter de comprendre les raisons de cette fronde soudaine. Sans succès, puisque ces autorités ont refusé de nous rencontrer.

Il nous a été répondu que réclamer un vote séparé pour cette rubrique du budget permettait au Conseil général de faire passer un message, à savoir nous « aider à faire en sorte que les choses évoluent dans une meilleure direction ». Laquelle ? On aurait bien aimé le savoir.

On peut dire qu'en matière de « communication », le Conseil communal n'a hélas pas grand-chose à envier au Conseil général.

J'imagine bien que le choix de cette rubrique n'est pas dû au seul hasard. Vous comprendrez quand même que je sois étonné que cette partie du budget soit contestée aujourd'hui, alors qu'elle ne l'a jamais été au moment où ce secteur faisait la une de la presse en raison de certaines pratiques communales pour le moins discutables.

Au plan purement formel, je constate d'abord que le rapport déposé par l'ATCB ne s'oppose pas aux mêmes rubriques budgétaires que l'ordre du jour envoyé par Mme la Présidente du Conseil général. Le premier couvre davantage de rubriques que ce qui est prévu à l'ordre du jour, qui lui se limite à la rubrique concernant les salaires des collaborateurs du service des constructions. J'ignore donc sur quoi vous serez appelés à voter.

Au plan légal, je constate que les rubriques contestées constituent des dépenses liées, à savoir des dépenses sur lesquelles le Conseil général n'a aucune prise puisqu'elles sont uniquement de la compétence du Conseil communal. Cela paraît d'ailleurs logique : le Conseil communal engage des gens et s'engage à les rétribuer pour leur travail. Quelle que soit la décision du Conseil général, il doit pouvoir continuer à remplir ses obligations.

Le refus de la rubrique budgétaire concernant le service des constructions n'aura donc aucune conséquence concrète sur le service : son effet sera nul.

En revanche, il ne sera pas sans conséquences sur l'opinion publique. Comment cette proposition risque-t-elle d'être interprétée ?

Ce n'est pas quand les affaires litigieuses sont dévoilées que le législatif se rebiffe, non. C'est au moment où l'on tente de réparer les dégâts. Comment pensez-vous que la population, que le Gouvernement valaisan, qui scrute nos moindres faits et gestes, que les médias qui épient nos moindres décisions comprendront ce message ?

On pourra sans doute invoquer les problèmes d'organisation du service des constructions, mais tout le monde comprendra que si le législatif se satisfaisait de la situation au moment des pratiques illégales, il refuse en revanche que cette situation change. Que l'on se comprenne bien : je mets bien ici le doigt sur le danger réel que nous courons tous, et non sur la volonté du Conseil général que je ne soupçonne pas d'avoir de telles intentions.

En fait, la commune de Bagnes se placera une fois de plus sous les feux de la rampe pour avoir réussi l'exploit de vouloir couper les vivres au service qui a la mission d'analyser les dossiers de construction et de veiller à ce qu'ils respectent le droit. Belle image pour la commune !

Au-delà du fait que la mesure choisie est inopérante et qu'elle n'a rien à voir avec les maux que la commission ATCB veut combattre, le moyen le plus simple de faire passer un message est de nous le communiquer. Nous sommes d'ailleurs ici pour l'entendre.

Le Conseil général, mais tout particulièrement la commission ATCB, ont utilisé ce moyen pour faire passer un message, révélé dans le rapport déposé hier soir. Et là en revanche, il n'y a pas de grande surprise puisque nous entendons ces plaintes depuis des mois.

Je me bomerai à prendre un exemple pour ne pas abuser de votre temps. Les professionnels de la construction se plaignent de manière récurrente des délais jugés trop longs pour obtenir les autorisations de construire. La commission et le service ont pris cette critique au sérieux et ont fait de gros efforts pour y remédier. Chaque dossier est documenté et la commission sait exactement quel parcours a été suivi dans la procédure et à quel moment chaque étape a été franchie.

Nous avons abouti ainsi à une amélioration sensible, à tel point que la durée totale du parcours a atteint une limite qui est difficilement compressible en raison de contingences qui nous échappent, comme les examens par des services parallèles, par les services de l'Etat, par les mises à l'enquête ou par les recours ou les procédures judiciaires. Et malgré cela, la critique concernant la longueur des délais nous revient à chaque séance avec la commission ATCB ou avec les architectes.

Les résultats eux-mêmes sont donc très différemment appréciés selon qu'on se trouve du côté des professionnels ou du côté de l'administration. Je pourrais citer d'autres exemples qui vont dans le même sens.

Nous n'avons jamais refusé de répondre aux nombreuses questions de la commission ATCB, par oral et par écrit, comme elle le souhaitait. Nous avons rencontré à plusieurs occasions des professionnels de la construction, nous avons entendu leurs remarques, leurs plaintes, leurs souhaits, concernant le service ou leurs dossiers particuliers et nous en avons tenu compte dans toute la mesure compatible avec la loi. Nous sommes évidemment prêts à poursuivre dans ce sens.

En fait, les professionnels de la construction, largement représentés dans la commission ATCB, ont une vision de leur domaine très souvent différente de celle que partage la commission des constructions du Conseil communal. Leurs objectifs sont rarement semblables et cela peut tout-à-fait se comprendre. La commission ATCB voit l'administration comme un service aux usagers de la construction, ce qui n'est pas faux en soi mais qui ne peut être assuré que dans le cadre légal. La commission des constructions en revanche s'est donné la mission de réparer les erreurs passées et d'agir désormais en toute légalité, pour redorer le crédit et l'image de la commune.

Si le malaise tend à croître aussi bien d'un côté que de l'autre, c'est davantage dû à cette incompréhension mutuelle qu'à des problèmes d'organisation du service des constructions. Et là, de toute évidence, le Conseil général, ou tout acteur neutre pouvant aider à la médiation, permettrait de favoriser une communication plus sereine, dans l'intérêt de la collectivité.

Qu'on veuille ou non l'admettre, la commission communale obtient des résultats, même si ce ne sont pas les résultats attendus par les promoteurs immobiliers et les architectes.

Le service des constructions traite, parallèlement à ses activités courantes, une foule d'anciens dossiers qu'il convient de régulariser, que cela plaise ou non. Personne ne prétend qu'il n'y a pas encore des améliorations à apporter dans tous ces domaines.

Toutes les décisions sont prises en pleine connaissance de cause par la commission et quasiment toujours à l'unanimité de ses membres. Elles ne sont pas toujours avalisées par le Conseil qui débat, analyse puis décide, lui aussi en toute connaissance de cause. La volonté de respecter les consignes émises par le Conseil d'Etat est ici unanime et je me plais à le souligner.

Je rappelle aussi que l'Etat a édicté 18 exigences en matière de gestion des dossiers de construction que nous entendons respecter, que nous devons respecter. Certaines d'entre elles vont à l'encontre des souhaits des milieux professionnels concernés. Par exemple, l'Etat nous reproche de n'avoir pas imposé la mise à l'enquête pour tel ou tel dossier alors que les architectes contestent fortement nos décisions dans ce sens. Le rapport des experts qui ont rédigé ce catalogue d'exigences s'est fondé sur l'examen d'une cinquantaine de dossiers. Ils concernaient quand même 19 bureaux d'architecture de la commune, ce qui veut dire que les situations illicites n'étaient ni marginales, ni fictives et en tout cas pas des cas isolés, même si elles n'avaient pas toutes le même degré de gravité. Tout cela explique, au moins partiellement, les critiques que doit encaisser quotidiennement le service des constructions, en plus des pressions dont il est l'objet. Car ces collaborateurs doivent souvent dire non, ce qui n'est jamais agréable à entendre.

Si certains milieux de la construction sont mécontents et nous le font savoir de toutes sortes de manière, y compris à travers le législatif communal, c'est très souvent en raison de la rigueur des lois et des contraintes auxquelles il leur est pénible de se soumettre. On peut le comprendre. Eux-mêmes se trouvent souvent entre le marteau d'une clientèle exigeante et l'enclume de l'administration. On peut les entendre. On peut partager leurs soucis quant à la rudesse des temps et aux difficultés qu'ils rencontrent. Personne ne songe d'ailleurs à leur en faire grief. On ne peut pas en revanche leur donner satisfaction au mépris du droit.

La question que vous devez vous poser ce soir est donc la suivante : refuser le budget des constructions, est-ce bien ce que vous souhaitez compte-tenu des conséquences possibles de cette décision, en terme d'image ? Il vous appartient d'en décider, en votre âme et conscience.

Je souhaite pour ma part, pouvoir continuer à travailler dans l'esprit positif qui a prévalu au sein de la commission jusqu'ici, au cours des mois à venir. »

Mme Mélanie Mento souhaite immédiatement préciser que l'annonce du vote à bulletin secret et du refus du budget des constructions a été communiquée à la Commune de Bagnes, par écrit, le 19 novembre 2018 et était liée à une demande de rencontre pour débattre de la question. Cette rencontre a eu lieu le 27 novembre dernier et M. Antoine Cretton était présent.

M. Dominique Tellen souhaite également préciser que la Commission ATCB a initialement demandé un vote séparé pour les points 029.300 à 029.318. Hier, elle a décidé de renoncer au vote séparé pour le point 029.318, mais il reste toujours de nombreux points, dont la moitié ne concerne pas des charges liées.

Ensuite, le rapport minoritaire de la Commission ATCB est lu à l'assemblée :

« Depuis plusieurs années, le service des constructions bénéficie d'une réputation douteuse faite de suspicions, de jugements de toute sorte alimentant une crise de confiance propre à crispier les citoyens les plus avertis. Chahuté par un contexte difficile lié aux constructions illicites de Verbier, le service est sujet à différentes pressions tant de la part des bureaux d'architecture que de certains conseillers communaux. Le lobby de la construction, pointé du doigt lors de l'éclatement de l'affaire des constructions illicites à Verbier, pèse aujourd'hui de tout son poids afin de limiter au maximum l'impact des régularisations de certains dossiers. Le Conseil d'Etat, craintif de nouvelles publications dans la presse, intervient tant bien que mal. Après le rapport Nuspliger, il effectue désormais des contrôles réguliers destinés à s'assurer que Bagnes devient un bon élève, soucieux des règlements et des lois en matière de construction. Pourtant, le Conseil d'Etat a manqué sa cible car le problème n'est pas propre aux constructions mais institutionnel.

Au milieu de ce contexte houleux, le service des constructions de Bagnes a du pain sur la planche. Il est tenu d'appliquer la nouvelle législation liée à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la nouvelle loi sur les constructions. Mission lui est également confiée d'élaborer un nouveau règlement des constructions (RCCZ). Les contrôles du canton mobilisent également les ressources du service. Enfin, le changement de loi et les aléas propres à cette modification induisent des informations parfois tronquées. En plus de ces tâches, le service doit aussi, via son chef de service, gérer et coordonner les chantiers communaux, les concours et mandats publics et s'assurer de leur bonne marche.

Depuis le début de la législature, la commission ATCB a eu régulièrement vent de problèmes liés au service des constructions, que ce soit par des tierces personnes ou du fait de certains de ses membres. Dans la plupart des cas, les personnes ont émis le souhait de rester anonymes, craignant des rétorsions. Il en ressort que des problèmes relationnels existeraient aujourd'hui entre les bureaux d'architecture et le service des constructions. Il apparaît également que certains citoyens auraient été mal reçus par le service. D'autre part, certains membres du personnel communal seraient victimes de mobbing. Enfin, la minorité de la commission a constaté que la gestion de chantiers importants posait régulièrement problème.

En effet, dans de nombreux cas, des crédits complémentaires ou des investissements conséquents ont été consentis alors qu'une meilleure gestion eu été possible : café des Amis, bureaux provisoires de l'Office du Tourisme au Châble, parking des Marais Verts, cabinet médical des Arcades à Verbier, place de jeux d'Omy, 3^{ème} étage du bâtiment ALTIS à Curala. Cet état de fait inquiète la minorité de la Commission quant aux investissements actuels et futurs : Curala, Centre sportif, école de Villette, transformation de la maison de commune et bien d'autres.

Aujourd'hui, la minorité de la commission ATCB considère qu'une meilleure lecture doit être faite du fonctionnement du service afin de pouvoir conduire ces discussions sur des éléments vérifiables et ne portant pas à interprétation de part et d'autre. A ce titre, elle relève la bonne volonté de la commission politique qui s'est toujours montrée ouverte à répondre à nos questions, malgré parfois une certaine réserve.

L'acceptation de l'exécutif d'entrer en matière sur la motion demandant l'établissement de normes ISO, l'introduction des OT au service des constructions et la tenue régulière de statistiques sur les dossiers semblent aujourd'hui démontrer une certaine prise de conscience de l'exécutif et la volonté d'agir au niveau du monitoring du service. La minorité de la commission salue ce changement de cap tout en relevant que des mesures complémentaires doivent y être apportées. En effet, les pressions exercées aujourd'hui par le lobby de la construction ainsi que les conditions de travail du personnel communal sont préoccupantes. A ce titre, la minorité de la commission suggère d'externaliser les régularisations, soit l'analyse demandée par le Conseil d'Etat des 600 décisions rendues depuis avril 2012. Ainsi, le service mettrait fin à la spirale des suspicions qui l'empoisonne et qui, de l'avis même du conseil d'Etat, rend discutables certaines régularisations, comme l'évoque le Nouvelliste. Loin d'être parasité par les dossiers litigieux, le service des constructions pourrait se concentrer sur sa principale mission, à savoir les autorisations de construire. Loin d'être constamment soumis à des pressions il se conformerait ainsi aux délais légaux : critique qui lui est régulièrement attribuée. De même, la minorité de la commission souhaite que l'exécutif se saisisse sans délai des questions propres au bien-être du personnel communal. Pour ce faire, elle l'encourage à mettre sur pieds des actions de prévention et à définir des procédures claires afin de dénoncer tout abus susceptible de mettre en danger l'intégrité physique ou psychique des collaborateurs.

Vu du Conseil général, la minorité de la commission observe toutefois que les dysfonctionnements évoqués ne sont pas liés spécifiquement aux constructions mais relèvent plus largement du non-respect du cadre institutionnel. Ainsi, il est possible de constater que, de la bouche même du président, des marchés publics ont été bafoués dans le cadre du parking des Marais Verts, que le dossier Curala géré par le dicastère de l'aménagement du territoire n'a fait l'objet d'aucune présentation détaillée alors que le législatif doit se prononcer ce soir sur un investissement de CHF 500'000.-, que le poste d'ingénieur communal porté au budget a déjà été mis au concours le 26 septembre dernier si on en croit le site communal. Enfin, les révélations propres au paiement des factures liées à l'installation d'un IRM au sein du cabinet médical des arcades lors du dernier plénum interpellent à l'heure de voter les budgets. Alors que des décisions sont aujourd'hui prises par quelques-uns sans passer par le Conseil communal, le législatif peut-il légitimement ce soir se prononcer sur les budgets ? La minorité de la commission en doute...

Partant de ce fait, la minorité de la commission en conclut que le problème dépasse de loin l'unique service des constructions mais qu'il concerne l'ensemble de l'institution bagnarde. La minorité n'entre plus en matière sur une éventuelle coupe budgétaire qui ne ciblerait que le domaine de la construction et qui laisse à penser que le législatif bagnard souhaite appliquer deux poids deux mesures dans le traitement des dysfonctionnements de l'administration bagnarde. Elle demande également qu'une présentation du contrôle interne soit réalisée lors du prochain plénum. »

Mme Aude Michellod précise que la Commission PASSEP soutient, dans sa majorité, la Commission ATCB étant donné que les dysfonctionnements du service des constructions impactent les services liés à la PASSEP.

En réponse aux commentaires précédents de l'exécutif, M. Dominique Tellen souhaite remettre la situation dans son contexte :

- Dans le PV de la commission ATCB du 2 mai 2017, une page entière est consacrée aux préoccupations liées au service des constructions.
- Dans son PV du 5 septembre 2017, la commission expose sa forte inquiétude au sujet du fonctionnement du service des constructions et évoque déjà l'audit, le refus des budgets 2018 ainsi que d'autres mesures.
- Dans son PV du 14 novembre 2017, on trouve 9 pages de questions motivant les préoccupations de la commission.
- Dans son PV du 5 décembre 2017, la commission traite à nouveau le sujet et revient sur sa proposition d'un audit du service.
- Dans son PV du 6 février 2018, la commission relève que les plaintes des citoyens ne cessent d'augmenter.
- Dans son PV du 6 mars 2018, la commission consacre une page entière à ses inquiétudes sur le fonctionnement et l'attitude de certains membres du service des constructions. L'externalisation est évoquée.
- Dans son PV du 10 avril 2018, on trouve 6 pages de questions motivant les préoccupations de la commission.
- Dans son PV du 1^{er} mai 2018, la commission revient sur les problèmes de communication. Le dysfonctionnement du questionnaire du 10 avril est évoqué.
- Dans son PV du 4 septembre 2018, la commission propose l'introduction des OT au service des constructions.
- Dans son courrier du 28 septembre 2018, la commission indique qu'elle tente depuis plus d'une année de tirer la sonnette d'alarme, se référant aux procès-verbaux précités. La commission indique dans ce courrier qu'elle a tenté de faire prendre conscience à la commission politique des constructions des très importants soucis relationnels du service, aussi bien à l'interne qu'à l'externe.
- Dans son PV du 2 octobre 2018, la commission consacre à nouveaux 6 pages de questions liées aux problèmes du service des constructions.
- La commission politique des constructions du Conseil communal était présente ou représentée aux séances des 2 mai 2017, 14 novembre 2017, 10 avril 2018, 15 mai 2018, 2 octobre 2018 et 27 novembre 2018.
- Les prises de position de la commission ATCB ne sont nullement dues aux affaires de Verbier mais sont motivées :
 - Par le manque d'efficacité organisationnelle du service des constructions
 - Par le comportement d'une minorité d'employés du service des constructions, et ce aussi bien à l'interne qu'à l'externe.

Enfin, M. Tellen estime que de proposer un vote séparé sur une partie du budget est un moyen pour le Conseil général de limiter la casse.

La commission ATCB a encore hier après-midi montré sa volonté constructive d'œuvrer ensemble en permettant à l'exécutif de pouvoir fournir aux services cantonaux leur rapport sur le service des constructions. Le vote à venir, quel que soit son résultat, ne doit pas être considéré négativement mais plutôt comme un bras de levier permettant des réformes salutaires et semblant être désirées de tous, sauf peut-être de la commission des constructions.

Dès le 6 novembre, date du PV de la commission ATCB demandant formellement et à l'unanimité un vote séparé pour le chapitre 029 des budgets 2019, un sentiment de honte et de regret de devoir étaler nos dissensions au grand public est apparu en M. Dominique Tellen. Celui-ci estime qu'il est peut-être temps, quelle que soit l'issue du vote qui va suivre, de communiquer de façon claire et franche, de stopper formellement les dénis de réalité et d'être proactifs.

En conclusion, M. Dominique Tellen rappelle qu'il est primordial de travailler ensemble et de prouver ainsi au peuple Bagnard que les deux pouvoirs politiques peuvent résoudre les problèmes ensemble, main dans la main.

M. Eloi Rossier prend la parole et confirme que le Conseil communal a débattu de ce type de problèmes lors de plusieurs de ses dernières séances. Il a même invité le représentant des entrepreneurs à venir lui faire part de ses préoccupations et de ses doutes.

Le Conseil communal, réuni il y a quelques instants, a bien compris la valeur hautement symbolique de la demande de vote séparé. Il a entendu et a compris les doutes émis par la commission et par d'autres sources, dont le Conseil général.

Aujourd'hui, la Commune de Bagnes, et partant aussi son Conseil général, doit répondre aux 18 exigences, pas une de moins, pas une de plus, du Conseil d'Etat pour le 31 décembre 2018 au plus tard. Le Conseil communal a préparé, à cet effet, le rapport bisannuel qu'il doit remettre au Conseil d'Etat. Dans ce document, il est fait mention des mesures que le Conseil communal entend prendre en 2019 pour répondre le plus rapidement possible et le plus justement possible à ces exigences, sachant que cela prend du temps.

Le Conseil communal est prêt à rencontrer la commission ATCB, ou une délégation de celle-ci, pour étudier avec elle des mesures à prendre qui pourront améliorer le service des constructions et son fonctionnement. Il se rend compte que la portée du vote auquel le Conseil général va procéder tout à l'heure est d'une portée relativement limitée, puisqu'il s'agit en majorité de dépenses liées, mais que la valeur symbolique est vraiment importante. Chaque membre du Conseil général pourra voter en son âme et conscience, mais M. Rossier rappelle qu'il en va de la cohésion nécessaire entre l'exécutif et le législatif, qu'il en va de leur crédibilité à l'égard du Conseil d'Etat, qu'il en va de l'image de la Commune de Bagnes.

M. Sébastien Rossoz estime que si le Conseil communal confirme avoir compris le message, il n'en donne pas l'impression. Par ailleurs, faut-il vraiment qu'il ait le couteau sous la gorge à la fin de l'année pour prendre conscience du problème alors que la Commission ATCB lance l'alerte depuis plus d'une année ?

M. Jean-Basptiste Vaudan rappelle que des mesures ont déjà été prises, mais cela prend du temps. Le Conseil communal est prêt à travailler de concert avec la commission ATCB, sur propositions. La prise de conscience est faite, un chemin a déjà été fait mais les effets ne peuvent pas être ressentis immédiatement.

M. Sébastien Rossoz annonce que la COGEST fait entièrement confiance à l'ATCB quant au sérieux de son travail et à sa conclusion. La COGEST souhaite pouvoir prendre connaissance des points d'amélioration que l'exécutif a préparés pour présentation au Canton afin de vérifier si une réelle amélioration est prévue pour 2019. Elle espère qu'un travail de fond sera fait ces prochains jours, notamment avec le responsable du service. Concernant les budgets liés au service des constructions, la COGEST donne un préavis négatif, à l'unanimité de ses membres présents.

M. Eloi Rossier informe M. Sébastien Rossoz que le rapport devant en premier lieu être adressé au Conseil d'Etat avant de, s'il le peut, être rendu public. Toutefois, les points essentiels seront transmis au Conseil général. Le brouillon compte un peu plus de 30 pages, sans compter les tableaux et annexes illustrant les propos tenus.

Mme Mélanie Mento demande à l'assemblée si elle souhaite maintenir le vote à bulletin secret ? L'assemblée confirme que c'est le cas. Sur appel, les membres du législatif se rendent donc, chacun son tour, à l'urne pour procéder au vote, ensuite de quoi les scrutateurs compteront les votes.

A la question : **acceptez-vous le budget des postes de fonctionnement 029.301 à 029.317 « autorisations de construire » ?**
Le CG refuse le budget des constructions par 31 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour.

Le Conseil communal prend note du vote et tient à remarquer que la prestation 029.318 ne touche pas les honoraires et mandats externalisés notamment pour la régularisation des dossiers en suspens. Il prend acte et invitera une délégation du Conseil général pour une rencontre rapide (avant le 15 janvier 2019).

- 099+790.301 Ingénieur communal 1EPT

La COGEST pense qu'une externalisation avec cahier des charges correspondant à chaque projet spécifique serait plus judicieuse. A l'unanimité de ses membres, elle donne un préavis négatif au budget lié à l'engagement d'un ingénieur communal.

L'ATCB estime que ce poste est un doublon avec l'architecte communal.

M. Eloi Rossier rappelle *« en date du 16 décembre 2015, le Conseil général a approuvé à la quasi-unanimité un crédit de 17 millions pour cofinancer le réaménagement de la gare du Châble. Le CG avait été alors convaincu qu'il fallait que la Commune soutienne TMR dans sa volonté de rénover la gare du Châble et qu'il ne fallait pas se contenter d'une demi-mesure. Cette participation au financement de la gare a permis à la Commune d'acquérir la totalité des terrains propriétés de TMR et d'offrir ainsi aux futurs investisseurs une surface sur laquelle un vrai projet pourra être développé. En 2015, le Conseil communal lançait un appel à idées afin de vérifier si le projet qu'il avait imaginé était réalisable. Cet appel a été proposé à 4 groupements d'architectes et d'urbanistes, 3 locaux et 1 de l'extérieur.*

Les résultats ont été présentés à la population à St-Marc deux jours durant, les 2 et 3 septembre 2016. Le Nouvelliste s'en était fait l'écho. Je rappelle que le projet de développement de Curala s'articule principalement autour des axes suivants :

- 1 Les transports (ferroviaire, par câble, routier et service postal)
- 2 L'hôtellerie (hôtels et résidences touristiques)
- 3 Commerces et bureaux (nouvelles surfaces commerciales et surfaces de bureaux)
- 4 Logements sur la parcelle sise au nord des arènes propriété de la commune et en zone à bâtir.

Le plenum du mois de mars 2019 sera réservé à la présentation du projet privé par les investisseurs, pour autant qu'il soit prêt à être communiqué et du programme public dans son état d'avancement. Je rappelle que le projet communal sera soumis à la loi sur les marchés publics alors que la partie privée, portée par l'investisseur lauréat (CAPAV), représentant des entrepreneurs valaisans du second œuvre, aura à cœur de travailler avec ses entreprises locales. La CAPAV s'y est d'ailleurs engagée.

Que doit faire la Commune aujourd'hui ?

Elle doit tout d'abord préparer la future réalisation du programme public. Il s'agira de :

- 1 La construction d'un parking couvert de quelque 650 places, sachant que l'ensemble du site devra fournir 1'200 places (il y en a un peu plus de 1'000 aujourd'hui)
- 2 l'aménagement des espaces publics hors périmètre des DDP du futur projet
- 3 l'aménagement de l'espace cours d'eau
- 4 l'aménagement des liaisons routières (déviation de la route de la vallée) et de mobilité douce
- 5 L'enfouissement des réseaux et fluides, etc.

Dans ce cadre-là, le Conseil communal vous propose d'engager un crédit de CHF 500'000.-. Ce sera l'occasion de mettre sur pied une commission ad hoc Curala (avec la participation de membres du Conseil général) ayant l'objectif de suivre et d'accompagner le développement de l'ensemble du projet, d'abord public de sa conception à sa réalisation, et ensuite privé dans la nécessaire coordination qui devra être mise en place. Il ne faut pas oublier que la réalisation d'un tel projet durera de nombreuses années, en 5 et 10 ans au minimum. Il est donc important que le suivi et la coordination soient réfléchis suffisamment tôt.

En terme de montants annuels, le crédit proposé de CHF 500'000.- sera engagé à raison de CHF 60'000.- pour l'appel d'offre du parking et de plus de CHF 400'000.- pour l'ensemble des études nécessaires aux autres aménagements (on ne parle bien entendu pas encore d'adjudication). Ils ne seront dus qu'à partir de 2019 et ceci jusqu'au dépôt des autorisations de construire des différentes infrastructures publiques (2020, 2021, voire plus tard).

Dans la même foulée, le Conseil communal a décidé d'engager un ingénieur ou du moins une personne ayant les compétences requises, dédié à conduire et à coordonner ces différentes tâches. Aujourd'hui, et vous l'avez-vous-mêmes constaté, le suivi de plusieurs projets communaux souffre d'un manque de ressources et de compétences. Il appartiendra à cette personne d'accompagner ces différents projets d'importance, de leur conception à leur réalisation, d'être, si vous me permettez l'expression, le « bras armé » de la Commune. Par grand projet, on entend aussi ceux placés sous la responsabilité d'Altis Groupe. Cette personne, une fois en place, évitera l'engagement d'un éventuel AMO.

Le Conseil a pris cette décision à la suite des travaux de la commission technique Curala, composée des chefs de services concernés par ce projet, qui conclut à la nécessité de compter sur une ressource supplémentaire, ayant les compétences requises, à même d'assumer les tâches que je viens de vous décrire.

Renseignements pris auprès des communes ayant elles aussi un poste d'ingénieur, cette solution est meilleure, plus souple et plus économique que celle de confier ces tâches à des bureaux mandatés, qui ne pourront jamais développer la même vision d'ensemble et, partant, offrir au Conseil communal les garanties nécessaires.

Cette personne dépendra directement de l'Aménagement du territoire et du service des constructions. Elle sera à la croisée des chemins et fera référence, selon la nature des projets, au dicastère qui en aura la charge. »

Interventions

1. M. Pierre Troillet demande s'il ne sera pas difficile d'établir une hiérarchie claire pour ce poste qui concerne deux dicastères ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que cette question est effectivement encore ouverte et qu'il sera possible d'aviser en fonction des projets à traiter. Mais en effet, cette personne devra dépendre d'un seul conseiller et pourra être mise à disposition des projets à réaliser.
2. M. Pierre Troillet demande pourquoi la Commune a déjà publié l'annonce, avant que le CG ne valide le crédit d'engagement ?
 - M. Eloi Rossier précise que pour trouver la bonne personne il faut s'y prendre tôt, et qu'une seule publication d'annonce ne suffira pas. Pour l'instant, rien n'est fait mais le processus de recrutement est en cours.
3. M. Pierre Troillet demande ce qui se passe avec la mise au concours si le CG refuse ce poste ce soir ?
 - M. Eloi Rossier rappelle que la Commune a mis au concours le poste et qu'elle a procédé à des auditions mais qu'aucune décision n'a été prise car elle devra être mûrement réfléchie. Le programme public de Curala est très complexe devra être développé pour 2019 afin notamment de pouvoir coordonner le programme privé.

4. M. Dominique Zuchuat repose la question de M. Pierre Troillet : que se passera-t'il avec la mise au concours si le CG refuse ce poste ce soir ?
 - M. Eloi Rossier rappelle que le CC est compétent pour l'engagement du personnel mais qu'il ne peut pas ignorer le refus du CG. Si un refus devait être rendu pour ce poste, une discussion entre les deux conseils devrait avoir lieu.
5. M. Dominique Zuchuat pensait que la compétence du CC allait jusqu'à 50'000.-.
 - M. Eloi Rossier l'informe que dans le cas d'espèce ce n'est pas le cas, puisque l'engagement du personnel communal est de la compétence du CC simplement.
6. M. Dominique Zuchuat informe l'assemblée que la Commission ATCB demande, à une courte majorité, le vote séparé puisque le cahier des charges du futur ingénieur est le même que celui de l'architecte en poste aux constructions. Ne faudrait-il pas plutôt engager une personne spécialisée dans la gestion de gros ouvrages ou un aménagiste ?
 - M. Eloi Rossier précise que bien que l'annonce mentionne un ingénieur, la personne qui sera engagée devra avoir de nombreuses compétences. La possibilité de mandater des bureaux a été soulevée, mais il est préférable d'avoir une personne à l'interne pour assurer la continuité des projets.
7. M. François Roux demande si le CG aura un droit de regard sur le programme privé de Curala ?
 - Mme Mélanie Mento lui rappelle que ce sujet sera abordé en deuxième partie de séance.

A la question : **Acceptez-vous le poste de fonctionnement 099 + 790.301 « ingénieur communal » ?**

Le CG accepte l'engagement de l'ingénieur communal à 18 voix pour, 10 abstentions et 14 voix contre.

- 099-314-113 Entretien Marais Verts CHF 80'000

M. François Corthay a pris connaissance du rapport de la Commission PASSEP qui n'avait pas assez d'informations et souhaite, en préambule, lui donner quelques compléments.

Il rappelle que ce dossier a mis du temps, notamment au niveau juridique (constitution de la PPE), pour séparer les éléments publics des éléments privés. Les places de parc publiques du parking représentent 600/1000^{ème} et une séparation claire au niveau du fonctionnement a été faite (commerces séparés). Les charges liées aux commerces leur sont donc directement facturées.

Les différentes charges du parking (énergie, entretien, concierges, ascenseur, etc.) ont été réparties entre les utilisateurs au moyen d'une clé de répartition relative au nombre de places de parc. Dès le début 2019, il sera nécessaire de convoquer une Assemblée Générale pour nommer un administrateur (comme convenu dans les statuts), pour valider la clé de répartition et pour décider d'un montant alloué au fond de rénovation dès la 3^{ème} année.

La commission PASSEP remercie M. Jérôme Maret de lui avoir présenté ce jour encore toutes les pièces nécessaires à la bonne compréhension de ce dossier. Les mesures décidées par la Commission des finances sont rassurantes. La commission PASSEP sera attentive aux mesures prises en 2019 et n'impose plus un vote séparé pour ce poste.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande qui paie les frais d'entretien pour les places offertes aux particuliers ?
 - M. François Corthay rappelle que 10 places de parc ont été données selon des accords passés avec le voisinage (échange de terrains) et dont les frais seront pris en charge par la Commune au même titre que les places publiques.
 - M. Christophe Michaud, en tant que l'un des propriétaires concernés, confirme que les frais sont pris en charge à vie par la Commune de Bagnes
 - M. François Corthay ajoute que le budget de CHF 80'000.- concerne l'entretien des places de parc communales uniquement. En 2016 et 2017, nous étions déjà dans ces chiffres. De plus, la récupération des coûts des années précédentes est rétroactive.
2. Mme Mento demande si le CG souhaite voter séparément ce poste ?
 - A l'unanimité, le CG ne souhaite pas procéder à un vote séparé.

- 830.300 Personnel tourisme : demande d'un budget supplémentaire CHF 150'000

Pour ce point, Mme Alexiane Bruchez, Mme Anne-Michèle Lack et M. Marcus Bratter se récusent en sortant de la salle.

M. François Roux rappelle à l'assemblée les demandes répétées de la commission tourisme depuis le début de la législature pour l'augmentation du personnel lié au tourisme. Après le départ de M. Patrick Messeiller, de M. Claude-André May et après l'arrivée d'un nouveau conseil communal, la coordination et la gestion des infrastructures touristiques communales n'a pas été optimale. M. Roux remercie M. Vincent Michellod d'avoir repris en charge ces éléments. Il est cependant nécessaire d'avoir une personne qui fasse le lien entre les autorités politiques et touristiques. Les Présidents des SD ont donné leur accord de principe à cette démarche.

Pour ce poste, un montant de CHF 150'000.- est demandé mais la commission tourisme souhaite conditionner ce budget complémentaire avec un cahier des charges précis et une gouvernance avalisée par les instances touristiques.

M. Vincent Michellod rappelle que l'engagement du personnel communal est de la compétence du Conseil communal. Chaque engagement doit répondre à un besoin et le poste doit faire l'objet d'un descriptif de fonction. Le champ d'activités de la personne doit être connu et le service dont elle dépendra doit être défini. Cette personne devra-t-elle rendre des comptes à un service communal, directement au CC (nouveau service), aux SD, à TVSA, à l'APCAV ? A toutes ces questions, il n'y a aujourd'hui pas de réponses.

Par cet engagement se pose la question du fonctionnement de notre tourisme. Les entités touristiques doivent-elles travailler sur mandats ou devenir un service communal ? Le Conseil communal, aujourd'hui, ne le sait pas.

Pour l'instant, la Commune a pris des mesures pour répondre au besoin du tourisme et aux attentes de la population et de nos visiteurs. Elle a en effet augmenté le montant alloué à Promobike et à la Commission Manifestations.

Aujourd'hui, le Conseil communal n'est pas favorable à la proposition qui est faite d'engager un budget supplémentaire pour le personnel du tourisme. Toutefois, dans un futur proche, il sera indispensable de se réunir et d'en discuter.

M. François Roux estime que la commission tourisme du CG doit avoir un droit de regard sur les CHF 2'600'000.- que la Commune donne aux SD et à Verbier Promotion. Le CG a peu de contrôle sur les investissements. Les partenaires sont-ils impliqués dans le tourisme intérieur ? La commission tourisme relance le CC à ce sujet depuis longtemps, sans jamais avoir de réponse.

M. Eloi Rossier précise que les rapports de la commission tourisme n'arrivent pas toujours assez tôt pour que le Conseil communal en prenne connaissance. L'assemblée générale des SD est toujours ouverte au CG qui y est officiellement invité et peut donc venir assister à la présentation des comptes et des investissements.

Il rappelle qu'engager une personne nécessite qu'on définisse clairement ses fonctions et ses responsabilités. Cette analyse doit être faite préalablement à la mise en postulation.

M. François Roux rappelle que la stratégie du tourisme finit en 2019 et qu'il est donc impératif de procéder à cette démarche cette année encore.

La COGEST estime que cette demande de création d'un poste supplémentaire est la mauvaise solution. Sans un remaniement complet de l'organisation des instances touristiques, ce poste n'apporterait que peu de plus-value à la situation actuelle. Toutefois, elle propose et appuierait totalement un postulat qui irait dans le sens d'une meilleure organisation de toutes les infrastructures touristiques.

**A la question : Acceptez-vous la demande d'un budget supplémentaire de CHF 150'000.- pour l'engagement d'un personnel tourisme ?
Le CG refuse ce budget par 26 voix contre, 11 voix pour, 2 abstentions et 3 récusations.**

- 341-436 Dédommagements de tiers CHF 252'000
Demande de suppression du loyer facturé aux SD pour le centre sportif

Pour ce point, Mme Alexiane Bruchez, Mme Anne-Michèle Lack et M. Marcus Bratter se récusent en sortant de la salle.

M. François Roux rappelle que la commission tourisme a toujours demandé d'avoir plus de marge dans le budget de la SD, qui participe en grande partie à l'événementiel local. En faisant attention, la SD pourrait absorber le déficit de CHF 80'000.- mais cela serait au détriment des visiteurs. La commission demande que le loyer facturé pour le Centre Sportif soit supprimé pour une année afin de pouvoir trouver des fonds pour maximiser l'accueil, les manifestations, l'événementiel, etc.

M. Vincent Michellod rappelle le courrier reçu par lequel il est demandé la suppression de la participation de la SD aux infrastructures touristiques. La Commission des finances a constaté que le budget 2019 inclut ce montant, mais pas le budget 2020. Sur préavis de la Commission des finances, le CC n'entrera pas en matière pour 2019 et demande qu'une rencontre soit fixée en janvier avec la commission tourisme pour analyser la question. Par ailleurs, il est rappelé que la taxe de séjour est obligatoire (participation aux infrastructures touristiques).

Un tableau des moyens mis à disposition pour le tourisme reste ci-joint, tout comme celui des montants dévolus aux infrastructures touristiques.

M. Eloi Rossier précise que le CC veut trouver la meilleure solution. Une part de la taxe de séjour doit être affectée aux infrastructures touristiques, investissements ou fonctionnement. La Commune ne réchigne pas à mettre la main au porte-monnaie lorsqu'il le faut. Les relations entre le tourisme et la Commune sont bonnes et modifier cet équilibre nécessite une rencontre et une discussion. La participation communale aux infrastructures touristiques est très élevée (9 mio). Au mois de janvier 2019, la rencontre sera fixée et il sera nécessaire de réfléchir à une question fondamentale : le financement de la carte VIP. La marge pour le tourisme pourrait augmenter grâce à cet élément.

La COGEST suivait la commission tourisme initialement. Toutefois, après les réponses données ce soir par le CC, elle ne souhaite plus se prononcer.

A la question : **Acceptez-vous la demande de suppression du loyer facturé aux SD pour le Centre sportif pour un montant de CHF 252'000.- ?**

Le CG refuse cette demande par 13 voix contre, 11 voix pour, 15 abstentions et 3 récusations.

➤ **Investissement**

- 099 Ecole de Fionnay CHF 2'030'000

M. Dominique Tellen se récusé pour ce point sortant de la salle.

M. Eloi Rossier rappelle que « lors du dernier plenum, M. le Vice-président du Conseil général m'avait dit que le Conseil communal servait la même soupe qui avait été proposée en 2015 lorsque pour la première fois, le projet de la transformation de l'Ecole de Fionnay vous a été présenté. Il n'a pas tort. Les ingrédients de la soupe sont effectivement les mêmes. Permettez-moi de vous les résumer, en rappelant qu'ils vous ont été présentés en 2015 par la Société de développement du Val de Bagnes et par les Amis du Haut val de Bagnes.

Le développement du tourisme dans le Haut val de Bagnes s'articule toujours autour des axes suivants :

- 1 Le Haut val de Bagnes doit être réservé au tourisme doux, comme le stipule la convention qui, en 1968, en a fait une zone protégée. Cette dernière sera d'ailleurs renouvelée, quand bien même selon l'inventaire fédéral il ne serait plus possible de revenir en arrière (les contacts entre la Commune et Pro Natura ont déjà eu lieu).
- 2 Le tourisme doux nécessite cependant quelques infrastructures qui mettent mieux en valeur les atouts du Haut val de Bagnes. C'est pourquoi la Commune a investi dans la via ferrata des gorges de Mauvoisin, dans la passerelle de Corbassières, dans la mise en valeur de ses cabanes et dans l'entretien des chemins pédestres.
- 3 Vouloir attirer plus de touristes est en soi louable, encore faut-il pouvoir les accueillir et les loger. C'est dans cette optique que la Commune a racheté l'Hôtel de Mauvoisin, qu'elle l'a rénové et qu'aujourd'hui il est exploité à la satisfaction générale. C'est pour cela aussi que la Bourgeoisie a reconstruit Louvie, agrandi Brunet qui sera bientôt à son tour rénovée, qu'elle a acquis Panossière et que la Commune s'apprête à soutenir la rénovation de la cabane de Chanrion. Le barrage à lui seul attire du monde. Le sentier qui y mène par la galerie connaît chaque année une fréquentation réjouissante. Les Forces Motrices de Mauvoisin imaginent même le mettre mieux en valeur.

Fionnay est la véritable porte d'entrée du Haut val de Bagnes. C'est en ce lieu que convergent les touristes, les randonneurs venant de Louvie, de Brunet et du haut de la vallée. Que ce village puisse proposer du logement tombe sous le sens, d'autant plus que l'Hôtel du Grand Combin, s'il trouve reprenneur, devra subir plus qu'un lifting. Les intentions de Grande Dixence par rapport à son bâtiment ne nous sont pas encore connues.

Pourquoi Le Conseil communal vous propose-t-il aujourd'hui un crédit d'engagement pour l'Ecole de Fionnay ? D'abord, parce que lorsqu'il a pris connaissance du montant nécessaire pour la réfection du toit, il a pensé qu'investir une telle somme (CHF 250'000.-) était disproportionné sans imaginer par étape la réfection totale du bâtiment.

Ensuite, parce qu'aujourd'hui ce bâtiment rend d'indispensables services au tourisme. Deux mois durant, le rez-de-chaussée est réservé aux bureaux de l'Office du tourisme et il est mis à disposition des organisateurs des différents événements qui animent le haut val de Bagnes durant la saison estivale.

Finalement, parce qu'il a été convaincu, à écouter les différents prestataires, de la nécessité d'offrir du logement à Fionnay, ne fut-ce que quelques chambres.

En cas de rénovation, renseignements pris auprès des services compétents, il est tout à fait possible de pouvoir conserver les logements existants, sans attendre le changement effectif du plan de zones.

Un crédit d'engagement a l'avantage de laisser les portes ouvertes sur les aménagements futurs du premier étage notamment. Le Conseil communal tiendra bien entendu informé, le moment venu, le Conseil général de ces futurs développements. »

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz, pour la COGEST, estime que ce projet n'est pas assez abouti. Il est important d'investir dans le Haut Val de Bagnes mais à condition d'avoir une vision de développement du tourisme claire et un projet abouti et précis. A la majorité de ses membres, en l'état, la COGEST donne un préavis négatif à ce budget.
 - M. Eloi Rossier précise que si ce budget devait être refusé, le CC envisagerait d'autres solutions (vente, démolition, etc.).
2. La commission tourisme rejoint la COGEST et estime qu'il y a un manque de vision globale du projet.
3. M. François Veuthey demande qui a la compétence de prendre la décision de vendre ce bâtiment ?
 - M. François Corthay l'informe que c'est de la compétence du Conseil communal.
4. M. Rodolphe Perreten rappelle qu'il y a quelques années le CG avait refusé une rampe à CHF 20'000.- car le projet n'était pas assez abouti, pour finalement valider un skateparc à CHF 600'000.-. Le message aujourd'hui est le même. Le CG n'est pas opposé à la valorisation de ce bâtiment mais il veut une proposition précise de développement avant de se prononcer.
 - M. Eloi Rossier lui rappelle que pour permettre au tourisme doux de se développer dans le Haut Val de Bagnes, il faut créer un certain nombre d'aménagements, dont un bureau d'accueil et du logements à Fionnay (offre actuellement inexistante).

5. Mme Aude Michellod estime que le montant de CHF 2'030'000.- est très élevé, surtout comparé aux 5 mois nécessaires pour refaire toute la maison de Commune.
6. M. Sébastien Rossoz ajoute que le CC propose au CG un montant très élevé sans toutefois connaître l'utilisation du bâtiment puisqu'aucun projet précis n'est présenté.

A la question : **Acceptez-vous le crédit d'engagement pour la rénovation de l'école de Fionnay pour un montant de CHF 2'030'000.- ?**

Le CG refuse ce crédit par 34 voix contre, 2 voix pour, 5 abstentions et 1 récusation.

- 790 Place Curala CHF 500'000

La commission ATCB s'inquiète de l'immensité du projet de développement du site de Curala et se demande si le cahier des charges ne devrait pas comprendre un concept global avec pondération par étages afin que l'économie bagnarde puisse digérer ses infrastructures.

M. Eloi Rossier confirme qu'un concept global est nécessaire. C'est pour cela que le montant de CHF 500'000.- doit être engagé au fur et à mesure des besoins. Les premiers montants engagés en 2019 permettront de vérifier l'échelonnement des étapes et d'être attentifs à la coordination entre les programmes publics et privés.

La commission PASSEP est inquiète car aucune étude des besoins n'a été transmise, ni aucune étude de marchés. La commission a peur que ce projet ne mette en péril l'économie locale avec les nouveaux commerces et hôtels prévus.

M. Eloi Rossier rappelle que le crédit de CHF 500'000.- demandé ce soir est justement là pour permettre la mise en place du programme public. Rien ne pourra être fait si la Commune ne peut pas procéder aux études nécessaires pour que l'ensemble du projet puisse être présenté au CG. Pour l'année 2019, un montant de CHF 60'000.- est prévu pour l'appel d'offres du parking public. Le solde sera utilisé pour les premières études concernant l'aménagement des routes, la mobilité douce, les espaces publics, etc. Aujourd'hui nous avons la chance de voir des investisseurs institutionnels s'intéresser à notre vallée et cela va renforcer l'activité économique générale au bénéfice de nos entreprises actuellement souffrantes puisque les demandes sont moins nombreuses dans le domaine de la construction. Le projet de Curala va s'étaler sur de nombreuses années et cela va suppléer au manque de travail des entreprises locales.

Interventions

1. Mme Fanny Vaudan précise que le problème n'est pas le montant en soit, mais la crainte du CG de ne plus être consulté après validation du montant.
 - M. Eloi Rossier estime que cette crainte est infondée puisque le CC ne cessera de revenir vers le CG jusqu'en 2024 au minimum pour présenter les projets, demander l'octroi des montants y relatifs et décider des phases de réalisation. Sans l'accord du CG sur les DDP et le concept général du programme public, rien ne sera possible.
 - Il ajoute que le projet privé devra être approuvé par le Canton et la Commune et qu'il sera présenté au CG dès que possible. Le législatif sera constamment interpellé sur l'évolution de ce projet. Un planning du développement pourra être établi lorsque les premières études seront réalisées et que les investisseurs auront finalisé leur projet. Les DDP seront par ailleurs demandés bien avant les autorisations de construire afin que le CG soit informé au fur et à mesure et non mis devant le fait accompli.
2. M. Louis Borloz s'étonne de voir que le projet est déjà figé alors qu'aucune séance de travail avec le CG n'a eu lieu.
 - M. Eloi Rossier l'informe qu'il est trop tôt. Aujourd'hui rien n'est figé pour les programmes et les emplacements. Il est nécessaire de procéder aux études pour savoir comment faire les choses. Rien n'a encore démarré.
3. M. Vincent Michellod (CG) demande si ce montant servira à effectuer une étude d'impact pour les commerces locaux ?
 - M. Eloi Rossier lui rappelle que les investisseurs institutionnels valaisans se préoccupent évidemment du tissu économique valaisan. Certaines des maisons qui pensent à s'intégrer à Curala ont d'ores et déjà eu des contacts avec les commerçants locaux.
 - Par ailleurs, le principe du développement économique veut que le monde attire le monde.
4. M. Rodolphe Perreten estime qu'il est nécessaire, avant d'envisager de lancer des études et des concours, de se poser la question suivante : la Commune de Bagnes a-t-elle besoin de ce développement ? Que se passera-t'il pour l'économie locale une fois que le projet sera construit ?
 - M. Eloi Rossier rappelle que le CG a voté pour un budget de 17 mios pour ce développement. Si on a peur du changement, alors il ne faut rien faire.
5. M. André Guinnard précise que le CG a besoin d'être associé au programme de développement qui n'est aujourd'hui pas au point. Le CG doit avoir une vision claire de ce développement et notamment concernant l'économie de la station de Verbier.
 - M. Eloi Rossier rappelle qu'en 2015, le CG a validé un crédit de 17 mios pour le réaménagement de la gare. La vision du développement du site avait également été présentée alors.

6. Mme Fanny Vaudan demande s'il sera possible de s'opposer à l'investisseur privé si celui-ci veut réaliser des programmes que les futures études jugeront non-nécessaires ?
 - M. François Corthay lui rappelle que des études ont déjà été effectuées avant de lancer l'appel d'offres à investisseurs. La Commune avait étudié le programme qu'elle a imposé l'investisseur lauréat.
7. La COGEST demande une analyse économique globale du projet ainsi qu'une étude d'impact économique sur la région. Une vision d'ensemble de ce secteur est nécessaire. Aujourd'hui, elle n'a pas assez d'informations.
8. M. Thibaut Descoedres précise que les commerçants de Verbier ont beaucoup d'inquiétudes. Une communication efficace doit être mise en place pour rassurer la population.

A la question : **Acceptez-vous le crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour les études et appels d'offres pour le développement du programme public de la place Curala ?**

Le CG accepte le crédit d'investissement par 18 voix pour, 11 voix contre et 13 abstentions.

CONCERNANT LE BUDGET GLOBAL 2019 DE LA COMMUNE DE BAGNES

Mme Aude Michellod, pour la commission PASSEP, annonce les éléments suivants :

- Nous avons renoncé à refuser les positions liées aux Arcades. Cependant, la commission s'inquiète du devenir du local des Arcades. Elle demande à être mise au courant des avancées liées à son utilisation. Nous souhaitons être mis au courant des décisions qui seront prises concernant l'appel d'offre émis cet automne. A noter que notre commission aura un préavis très négatif vis-à-vis d'un contrat de location-vente.
La gestion du suivi de chantier concernant les Arcades continue de nous préoccuper. Malgré nos différentes interventions, plusieurs réponses restent en suspens. Un groupe inter-commissions se chargera désormais de faire le travail d'analyse du dossier et attend des services communaux concernés, via leurs présidents de dicastère, toute la collaboration nécessaire et due.
- Nous avons été amusés de récupérer la jeunesse, après 2 ans! Nous félicitons Mme Lack et son chef de service M Michellod, d'avoir pris cela en main pour le faire évoluer dans un si bon sens. Nous sommes quand même attristés qu'un sujet si important se balade de services en services et nous demandons au CC de prendre la mesure de l'importance que représente cette population ainsi que des enjeux qui l'entourent en lui donnant une vraie place dans l'organigramme communal... Nous ne sommes pas sûrs que les ados soient enchantés de figurer dans la rubrique « garderie d'enfants, crèches » !

- Au vu de l'absence de montant au budget pour le poste cimetière - concessions, nous avons pensé que la commune avait pris la décision de ne plus facturer les concessions: avant d'avoir l'information que cela était un oubli. Réflexion faite, il ne serait pas si inconvenant d'un point de vue éthique, que ces concessions ne soient plus facturées. Cela permettrait à des familles endeuillées de ne pas devoir choisir entre une crémation ou un ensevelissement pour des motifs financiers. Et comme personne n'a vu que ce montant ne figurait plus dans les recettes communales... cela montre peut-être que ce n'est un si grand manque ! Nous laissons le soin au CC de se positionner sur le sujet et de nous transmettre sa décision.
- La PASSEP demande à l'exécutif qu'on lui présente le concept prévu pour les écoles de Villette - Bruson et de Verbier, le plus rapidement possible.
- La commission PASSEP se réjouit de l'annonce faite par M le Président lors du plenum du 21.11.18, quand à la volonté ferme de l'Administration Générale (AG) de réaliser une évaluation en profondeur de son fonctionnement et cela dès le 1^{er} janvier 2019. Une conscientisation de l'impact que l'organisation quotidienne de l'AG a sur tous les services communaux permettra de définir les axes d'actions et les stratégies à mettre en place.
Un tel engagement nécessitera la volonté et l'implication, mais surtout un travail de fond de la part de ses instances dirigeantes, afin de revenir dans les meilleurs délais auprès du Conseil Général avec des propositions tangibles et efficaces.
- Notre commission félicite les services avec lesquelles elle collabore pour leur travail, souvent fait hors des lumières des projecteurs. Nous souhaitons remercier chacun de ces services, via leur conseiller communal et chef de service, de leur implication au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens.

La commission accepte à l'unanimité les budgets relatifs à ses dicastères propres, sous réserve des remarques précitées.

M. Joseph Corthay annonce que la commission des travaux publics donne un préavis favorable à l'unanimité.

M. Sébastien Rossoz, pour la COGEST, annonce les éléments suivants :

- Comme nous l'a dit notre conseiller communal responsable du dicastère des finances lors de la présentation des budgets, les prévisions pour 2019 sont excellentes. Avec des revenus pour plus de 103 mio, une marge d'autofinancement de plus de 25 mio, notre commune se porte financièrement à merveille. Nous pouvons juste nous féliciter de vivre dans une région où le contexte économique est, depuis plusieurs années, très bon. Dans ce rapport, la COGEST ne va donc pas s'attarder sur les chiffres de ce budget.
- Selon l'art. 30 de la Loi sur les communes, la commission de gestion examine le budget, les comptes et la gestion du conseil communal.
- Ce qui interpelle la commission depuis quelques années, et elle l'a répété maintes fois dans les différents rapports de commissions, dans les rapports des budgets et des comptes, c'est l'organisation de l'administration générale. Celle-ci ne fonctionne manifestement plus depuis longtemps. Ceci a un impact direct sur les services communaux et leur stratégie à long terme.

- Dossiers litigieux ou problématiques en général : pour reprendre l'image de l'immense navire qu'est la Commune de Bagnes, notre bateau avance vite actuellement mais reçoit de toutes parts des lames de fonds qui le fragilisent (constructions, marais-verts, curala, personnel, etc.). Plusieurs commissions du CG ont essayé et essaient encore d'alerter le CC de ces problèmes. Un sentiment de déni des problèmes, voire même d'arrogance quant à la réception de ces alertes s'empare actuellement de tout le CG. Jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons absolument pas l'impression d'être entendus lorsque nous abordons ces problèmes de fond.
- Stratégie à long terme : de plus, ce grand bateau avance à l'aveugle actuellement. Un manque de vision à long terme pour notre commune se fait ressentir dans plusieurs projets mal ficelés.
- Transparence : malgré les promesses de transparence de l'exécutif, une grande lassitude s'empare du CG. Il est difficile d'avoir des informations complètes, non modifiées ou manipulées, sur les projets bien ficelés. Nous attendons de l'exécutif qu'il nous annonce spontanément les dossiers litigieux en cours. Le législatif ne veut pas/plus les connaître/apprendre par des acteurs venant de l'extérieur de l'administration générale.
- Structures / projets : dans plusieurs domaines, les structures actuelles sont mauvaises
 - Plusieurs projets/structures sont transversaux
 - De plus, comme dit l'année passée, un problème se pose sur la gouvernance des sociétés affiliées à la Commune. En plus, des biens publics sont transférés dans des entités privées. Les budgets, investissements, stratégies en découlant passent aussi en mains privées (Altis, TMR, TVSA, CIGES, SD, etc.)

Un exemple qui regroupe ces deux soucis ? La structure touristique de notre commune. Elle est très compliquée et englobe de multiples partenaires avec des buts différents les uns des autres. Finalement, malgré le grand soutien financier qui lui est accordé, cette structure, dans son ensemble, n'est pas du tout efficiente. Oui, notre budget est excellent et certains membres de l'exécutif ne comprendraient pas que nous puissions venir contester quelque chiffre que ce soit. Mais que dire quand nous devons accepter aveuglément un budget d'environ 3 mio de subventions à ces partenaires touristiques ? Nous ne l'avons pas fait cette année, mais un postulat de la commission du tourisme va vous être soumis et sera à prendre très au sérieux.
- Services internes : une autre conséquence directe du déni d'un manque d'organisation de l'administration générale par l'exécutif est que certains services communaux ne fonctionnent plus et que certains autres fonctionnent mal. Malgré des moyens conséquents, un manque d'efficacité et de professionnalisme est bien présent dans certains de ces services. Il ternit l'image de notre institution.

- Résultat : arrêtons la langue de bois. Une partie importante des membres du CG perd ou a perdu confiance. Un ras le bol est né ces dernières années et est bien présent aujourd'hui avec pour conséquences, malgré l'excellent budget 2019, beaucoup d'objets à voter séparément et à sortir du budget :
 - Frais d'entretien des Marais verts et flou total sur les différentes conventions entre commune et particulier (dossier litigieux)
 - Ecole de Fionnay et manque de vision global du Haut Val de Bagnes
 - Curala et manque de vision globale de la région Châble / Villette / Montagnier (stratégie à long terme)
 - Service des constructions et ses problèmes récurrents d'organisation

Les budgets sont bons ? Oui. Mais ces montants sont-ils utilisés de manière efficiente dans tous les services ? Pour certains services, nous en sommes certains. Pour d'autres, d'énormes doutes pèsent. Cela, non pas à cause de ses employés, mais simplement à cause d'une organisation de l'administration générale insuffisante et inefficace.
- Restons positifs : le législatif est, malgré tout, toujours prêt à épauler l'exécutif dans une réforme de l'administration générale qui doit devenir une priorité à partir du 1^{er} janvier 2019. La COGEST l'a notamment démontré à plusieurs reprises en faisant des propositions concrètes comme par exemple le postulat pour une gestion rationnelle des infrastructures publiques, très mal reçu par certains membres de l'exécutif et dont nous attendons toujours la réponse. La COGEST rejoint la commission PASSEP et se réjouit de l'annonce faite par le Président lors du plénum du 21.11.18 quant à la volonté ferme de l'administration générale de réaliser une évaluation en profondeur de son fonctionnement, et cela dès le 1^{er} janvier 2019. La COGEST remercie aussi l'exécutif d'avoir reçu sa motion sur l'implémentation de la norme ISO de manière positive et sera attentive à ce que cette volonté se ressente dans son travail quotidien pour son implémentation. La COGEST remercie enfin la commission des constructions du CC, par son président, quant à sa décision orale d'implémenter dès les 1^{er} janvier 2019 des OT au service des constructions. Nous voyons donc des notes positives.
- Conclusion : Suite à différents changements macroéconomiques (législatifs, sociaux, écologiques, ...), beaucoup de lobbys se posent des questions sur le futur du modèle économique de la Commune de Bagnes. Des craintes, des jalousies et de fortes pressions apparaissent (privées et publiques). Gardons en mémoire de quoi nous parlons en termes d'enjeux (économiques, politiques, sociaux, ...). La COGEST pense que l'organisation n'est pas, ou plus, à la hauteur. C'est pour cela que notre commission parle depuis longtemps d'organigramme, de structure, d'organisation des services. Lorsque l'on regarde la planification financière, nous pouvons constater que notre commune sait relever de nombreux défis. Toutefois, la COGEST exige que notre administration communale relève aussi les défis internes, que ce soit au niveau du cahier des charges du Conseil communal, de celui des collaborateurs ou de l'organigramme de notre institution. Une réforme intelligente et profonde basée sur l'efficacité et les défis futurs doit être une priorité pour 2019. Il est temps de s'y atteler afin de créer une administration capable de laisser à nos employés communaux, à nos conseillers communaux, à tous les acteurs régionaux, la capacité d'utiliser leur énergie afin de faire prospérer notre commune. De plus, la COGEST, mais aussi toutes les commissions du CG, aimeraient voir concrètement une vision globale du développement de toute la vallée de Bagnes pour ces prochaines années.

Quant à nous, Conseil général, nous faisons face à de réels enjeux futurs de notre commune. Appuyons et soutenons notre Conseil communal pour la réalisation de cette réorganisation. Mais surtout, prenons du recul, de la hauteur et ne dépensons pas uniquement notre énergie sur toutes ces « affaires ». D'autres le font tellement mieux que nous.

A la suite des différentes modifications des derniers jours au sujet des décisions proposées en vote séparé, le président de la COGEST demande une interruption de séance pour valider le préavis de la commission.

Après une discussion de la COGEST, du bureau et des présidents de commissions, la COGEST donne un préavis positif à l'acceptation des budgets 2019.

Le vote à bulletin secret est demandé pour la validation des budgets 2019.

A la question : Acceptez-vous les budgets 2019 de la Commune de Bagnes ?
Le CG valide les budgets 2019 à 30 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

03. Décisions diverses

01. Attribution du Fonds NER

M. Norbert Fellay présente à l'assemblée le Fonds NER dont le budget doit être validé comme chaque année.

M. Joël Di Natale précise qu'il y a 15 projets en cours, lesquels nécessitent ce budget de CHF 500'000.-. Sa présentation reste ci-jointe.

A la question : **Acceptez-vous l'allocation 2019 de CHF 500'000.- au Fonds NER – Nouvelles Energies Renouvelables ?**
Le CG accepte à l'unanimité.

02. Modification partielle du RCCZ – Articles 107, 108 et tableau des zones article 97

M. Eloi Rossier rappelle que le règlement des constructions et des zones avec lequel travaillaient la commune, le canton et les tribunaux n'était pas celui qui avait été homologué en 2002.

M. Tristan Larpin précise que les modifications entre la pratique et le règlement tel qu'homologué par le Conseil d'Etat portaient sur l'affectation des zones T3 et T4 et sur quelques prescriptions de construction (art. 107, 108 et 97 – tableau des zones). Dans le rapport du Conseil d'Etat qui comportait 18 mesures à effectuer par la Commune de Bagnes, 2 concernaient le RCCZ :

- réviser la formulation des art. 107 et 108 en ajoutant la mention « résidence principale » dans la destination des zones T3 et T4 ;
- appliquer le tableau des zones homologué en 2002 et 2003.

A la sortie du rapport du Conseil d'Etat, la Commune a rencontré le groupe de travail du Canton du Valais en charge de ces dossiers dits « illicites » des constructions de Verbier. C'est ce groupe de travail qui a exigé de faire cette modification dans les meilleurs délais. Pour le Canton, cette modification remplit les critères d'urgence. Il est par ailleurs précisé que cette modification partielle a été soumise, préalablement à la mise à l'enquête publique, audit groupe de travail, lequel l'a préavisé favorablement.

M. Dominique Tellen précise que la commission ATCB n'a aucune remarque à formuler étant donné qu'il s'agit purement et simplement d'une formalité d'adaptation au droit supérieur.

**A la question : Acceptez-vous la modification partielle du RCCZ aux articles 107, 108 et pour le tableau des zones article 97 afin de pouvoir poursuivre la procédure ?
Le CG accepte cette modification partielle du RCCZ à l'unanimité.**

04. Postulats – Motions

01. Situation

Le tableau des postulats en cours reste ci-joint.

05. Information - Présentation

01. Navettes de Verbier

La présentation de M. Tristan Larpin concernant les navettes de Verbier reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si le montant de CHF 300'000.- concerne les 5 années ?
 - M. Tristan Larpin l'informe que non. Ce montant est calculé par année et concerne les navettes supplémentaires demandées pour maintenir le service actuel.
2. M. Marcus Bratter demande qui contrôle la qualité des prestations fournies par TMR SA ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que ce sont tout d'abord les usagers. Ensuite, TMR a un répondant compétent et réactif (M. Olivier Thétaz) auquel nous pouvons adresser nos remarques. Enfin, c'est le service de l'aménagement du territoire qui gère les aspects de la mobilité. Les contacts sont réguliers entre la Commune et TMR à ce sujet.
 - Mme Mélanie Mento ajoute que TMR a son propre service de la qualité avec des audits de satisfaction.

3. M. Marcus Bratter remercie la Commune pour la mise en place des panneaux d'affichage en temps réel qui ont été installés dans la station. Ce système est super.

02. PAZ de l'Ermitage

Ce point est reporté l'ordre du jour de la prochaine séance, étant donné l'heure tardive.

06. Divers

01. Vacations

Mme Mento rappelle aux membres du Conseil général qu'il est nécessaire de transmettre leur décompte de vacations à M. Jost avant la fin du mois de décembre.

La séance est levée à 23h45.

Annexes :

- Présentation des budgets 2019 – 03.02
- Participation au tourisme et aux infrastructures touristiques – 03.02
- Présentation du Fonds NER – 03.03
- Tableau des postulats/motions en cours – 04.01
- Présentation des navettes de Verbier – 05.02

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire





CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 SEANCE PLÉNIÈRE DU 20 MARS 2019 PROCES-VERBAL N° 16

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h00

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Excusé : M. Rodophe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 21 novembre et 12 décembre 2018

04. Décisions

01. Délégation de compétences du Service des Eaux et Energies à Altis Groupe SA (gestion des eaux)
02. Approbation des statuts du stand de tir Mont-Brun
03. Modification du PAD du domaine skiable de Bruson pour le secteur de la Pissevache

05. Présentations - Informations

01. Développement de Curala – Avancement du projet
02. Centre Sportif de Verbier – Etat de la situation
03. Amendement du budget du service des constructions – Etat de la situation
04. Gouvernance des Sociétés-filles – Groupe de travail
05. Fusion Bagnes-Vollèges – Mise en œuvre

06. Postulats - Motions

01. Postulats et Motions

07. Divers

01. Plénum supplémentaire du 15 avril 2019
02. Questions écrites de M. Pierre Troillet
03. Modification de la date du plénum dédié au tourisme
04. Divers

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, ainsi que les représentants des citoyens et leur souhaite une cordiale bienvenue à cette séance qui sera principalement dédiée à l'aménagement de la place Curala.

Elle remercie l'assemblée d'avoir accepté la modification de l'horaire qui semblait nécessaire au vu du nombre important de sujets à traiter.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

38 conseillères et conseillers généraux sont présents, 3 sont excusés et 4 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Louis Borloz et M. Patrice Vaudan.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 21 novembre et 12 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018 est approuvé, sans aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé, avec la remarque suivante :

- Lors d'une prise de parole concernant le budget des constructions, l'interlocuteur a été mal reporté dans le PV. Il s'agissait de M. Dominique Tellen et non de M. Dominique Zuchuat. Cette correction sera effectuée sur ledit PV.

La parole n'est plus demandée, les PV sont considérés comme approuvés.

04. Décisions

01. Délégation de compétences du Service des Eaux et Energies à Altis Groupe SA (gestion des eaux)

M. Norbert Fellay rappelle que ce projet a d'ores et déjà été présenté en 2016 et qu'en 2017 le rapport des vérificateurs de comptes incitait Altis à prendre des mesures d'optimisation, en particulier concernant les ressources humaines. En 2017 toujours, le CC décidait d'achever la mutation des SIB. De nombreux documents ont déjà été présentés au CG dans le cadre de ces réflexions. Le CC estime que le projet de transfert du personnel ne remet pas en question les principes fondamentaux de gestion du service des eaux. Dès lors, le CC prie le CG d'accepter le projet.

Avant de passer au vote, la parole est donnée à M. Joël Di Natale, afin qu'il puisse répondre aux questions posées lundi dernier par un membre du CG.

M. Di Natale rappelle qu'il n'est question que d'un projet ce soir : les ressources humaines. Altis est active dans 5 domaines distincts, soit la chaleur, l'eau, l'électricité, la mobilité et le multimédia, au service desquels travaillent 90 collaborateurs. Pour optimiser les synergies entre ces domaines, lesquels sont étroitement liés, il est nécessaire d'optimiser le personnel. Afin de rester attractif et d'avoir une équité de traitement (même règlement du personnel, même employeur, etc.) pour tout le personnel qui travaille quotidiennement dans ces domaines, cette délégation de compétence est nécessaire.

M. Di Natale répond ensuite aux questions qui ont été posées sur cette proposition :

1. Quelle différence y-a-t-il entre transférer le personnel administratif à une organisation privée, Altis, ou privatiser la gestion de l'eau ?
 - M. Di Natale rappelle que le personnel n'est pas transféré à une entreprise privée, mais à une entreprise en mains publiques et dont la commune de Bagnes est largement propriétaire. Il est simplement question d'englober les personnes du service « eau et énergie » dans les conditions de travail en vigueur pour les autres employés d'Altis. La gestion et la gouvernance se fait presque exclusivement par la commune de Bagnes puisqu'elle a une double majorité dans la société Altis.
2. Il y a seulement quelques semaines, les citoyens de Zürich ont refusé en votation populaire de privatiser totalement ou même partiellement le service des eaux, estimant qu'il devait rester en mains publiques. N'y aurait-il pas lieu de poser la question aux citoyens bagnards avant de se lancer dans une telle aventure ?
 - Nous ne sommes pas du tout dans le même cas de figure puisqu'il n'est pas question de vendre le réseau d'eau ou de créer une société privée. Le capital-actions d'Altis ne sera pas ouvert à des privés. Il n'est pas donc possible de comparer la situation de Bagnes à celle de Zürich.
 - Par ailleurs, l'art. 17 de la loi sur les communes valaisannes précise que la délégation de tâches est de la compétence du CG.

3. Si la privatisation est déjà pratiquement la règle pour l'énergie, il n'est pas de même dans le cas de l'eau. Peut-on nous dire combien de communes ont franchi ce pas en Suisse aujourd'hui par rapport à l'ensemble des communes ?
 - Le nombre de communes ayant franchi le pas de la privatisation de l'eau n'est pas connu. Mais à nouveau il est question de sociétés en mains privées, ce qui n'est pas le cas ici. La gestion déléguée par contrat de fermage a déjà été votée par le CG pour l'électricité. C'est exactement le même procédé pour l'eau aujourd'hui.
4. L'information qui nous est communiquée est totalement unilatérale. Ne pourrait-on pas, dans un domaine aussi sensible, nous présenter objectivement les avantages et les inconvénients de la solution proposée ?
 - De nombreux exemples contenant les avantages et inconvénients ont d'ores et déjà été présentés au CG.
5. Quelle est la prochaine étape vers la privatisation totale de la gestion des eaux si celle-ci n'est pas déjà franchie ?
 - Aujourd'hui il n'est absolument pas question de privatiser les eaux. La loi sur les communes nous oblige à ce que les eaux restent en mains communales ; la population reste donc propriétaire des sources d'eau.
6. Comment peut-on justifier, dans un système libéral comme le nôtre, de confier un quasi-monopole à une organisation comme Altis, en lui livrant des clients complètement captifs ?
 - C'est le gros avantage de la situation privilégiée d'Altis (situation monopolistique). L'art. 6 de la loi sur les communes précise que la gestion du réseau d'eau est une tâche confiée à la collectivité.
7. La commune reste propriétaire de toutes les infrastructures et des réseaux relatifs aux eaux. Cela signifie par conséquent qu'elle finance leur entretien et les améliorations qui y sont apportées, autrement dit l'essentiel des coûts relatifs à la gestion des eaux. Qui encaisse les taxes et redevances en lien avec l'eau : Altis ou la commune ?
 - C'est la Commune qui encaisse les montants pour les approuver dans les budgets d'exploitation et d'investissements d'Altis. La commune libérera les fonds en fonctions desdits budgets et ces chiffres apparaissent dans la comptabilité communale.
8. Si la commune reste propriétaire des infrastructures, est-elle dès lors soumise aux marchés publics en cas de travaux effectués sur ces infrastructures ? Peut-elle se contenter de sous-traiter les mandats à une seule organisation ?
 - M. Eloi Rossier annonce que dans tous les cas, la commune est soumise à la loi sur les marchés publics. L'un des avantages de la gestion déléguée est que la commune peut travailler avec ses sociétés filles sans avoir à ouvrir le marché. La commune peut alors conserver ses emplois en attribuant les mandats à des locaux.
9. Les habitants de Grône qui ne voulaient pas de pylônes à proximité de leurs habitations se sont vu répondre que les pouvoirs publics (confédération et cantons) n'avaient plus aucun pouvoir de décision pour répondre à leurs demandes, dès lors que la distribution de l'énergie avait été privatisée. Va-t-on se trouver dans la même situation dans le domaine de la distribution de l'eau ?
 - Les habitants de Grône contestent en réalité la décision du tribunal administratif concernant le projet mis à l'enquête en 1997 déjà. Toutefois, cette affaire concerne à nouveau une société privée.

10. Ne devrions-nous pas attendre d'avoir trouvé une réponse/solution satisfaisante concernant la gouvernance des sociétés filles avant de nous prononcer sur ce point ?
- Il est nécessaire d'aborder le sujet de la gouvernance des sociétés filles lors du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale de l'autorité de surveillance. Toutefois, la décision que le CG doit prendre ce soir a trait à de l'opérationnel, de sorte que la gouvernance des sociétés filles n'aura aucune influence sur elle.

M. Eloi Rossier approuve en tout point les propos de M. Di Natale et rappelle que le CC a pris une décision de principe concernant le réseau d'eau communal : ne pas vendre. La commune n'a pas vendu son réseau électrique, elle l'a mis en fermage. Elle ne vendra pas son réseau d'eau.

Interventions

1. M. Marcus Bratter rappelle qu'Axpo possède 10% d'Altis. Quel est son rôle dans l'administration de la société ?
 - M. Eloi Rossier l'informe qu'Axpo n'a aucun rôle à jouer dans la gouvernance de la société Altis. En 1988, Axpo est devenue partenaire de Sogesa, laquelle permet au groupe Altis de pouvoir répondre aux défis qui se posent à une grande société (libéralisation du marché), de valoriser et commercialiser notre énergie. Axpo apporte son expertise au niveau du Conseil d'Administration de Sogesa uniquement. Les représentants d'Axpo présents autour de la table pensent Sogesa avant tout.
2. M. Marcus Bratter demande s'il y a une porte de sortie pour ce transfert de personnel si l'opération ne devait pas fonctionner ?
 - M. Joël Di Natale confirme qu'il y a bel et bien une clause de sortie. Il sera nécessaire de respecter le délai de légal pour la dénonciation des contrats de travail. Cette décision appartient au CC.
3. M. Marcus Bratter demande des précisions sur les partenariats liés au groupe Altis.
 - M. Di Natale rappelle que les sociétés Gecal, Sedre, Sogesa et SIB forment la société Altis et en sont actionnaires pour 25% chacune. Il précise qu'Axpo ne siège pas au Conseil d'Administration d'Altis, mais seulement à celui de Sogesa.
4. M. Vincent Michellod demande comment s'effectue la distribution des actions et qui peut la modifier ?
 - M. Di Natale l'informe que la répartition a été décidée en fonction de différentes clés liées aux sociétés (nombre de raccordement, propriété de l'actif, etc.). L'exécutif propose la répartition et c'est l'Assemblée Générale des sociétés qui décide de valider, ou non, la proposition du CC.
5. M. Vincent Michellod demande si le CG aura encore une marge de manœuvre le jour où les actions seront vendues ?
 - M. Di Natale l'informe qu'Altis ne peut pas vendre ses actions à des privés. De plus, si un jour le CC devait décider de vendre, il devrait faire passer la décision au CG.

6. M. Vincent Michellod prend l'exemple de la société Gecal, actuellement déficitaire. Si une société privée voulait investir, elle ne pourrait le faire sans que le CG ait donné son accord au préalable ?
- M. Di Natale confirme que c'est exact.

La COGEST estime avoir obtenu toutes les réponses à ses questions. Son inquiétude concerne la gouvernance des sociétés dont la commune est actionnaire et propriétaire, raison pour laquelle une commission sur la gouvernance a été créée. La COGEST accepte la proposition du CC à l'unanimité.

- A la question : **Acceptez-vous la délégation de tâche à Altis Groupe SA pour la gestion de son service des eaux et des énergies ?**

Le CG accepte la proposition par 32 voix pour et 6 abstentions.

02. Approbation des statuts du stand de tir Mont-Brun

M. Eloi Rossier rappelle que les communes de Liddes et de Bourg-St-Pierre avaient un stand de tir encore exercice jusqu'à il y a peu, mais que celui-ci ne répondait plus aux exigences légales de sécurité. Aujourd'hui, ce stand de tir n'existe plus et les deux communes souhaitent intégrer l'association du stand de tir du Mont-Brun.

Les quelques corrections des statuts nécessaires à cette opération restent ci-jointes.

Intervention

1. M. Gérald Maret demande sur quel élément est basé de pourcentage de répartition des frais au sein de l'association ?
 - M. Eloi Rossier l'informe qu'un prorata en fonction du nombre d'habitants par commune a été établi.

- A la question : **Acceptez-vous les statuts du stand de tir du Mont-Brun ?**

Le CG accepte les statuts à l'unanimité.

03. Modification du PAD du domaine skiable de Bruson pour le secteur de la Pissevache

M. Eloi Rossier rappelle que cette modification concerne le fond de la Pissevache, à l'endroit où la piste rejoint la route qui mène au fond de la Pasay. Téléverbier SA voulait faire une modification de façon à faciliter le passage des skieurs (très raide) et de profiter de l'enneigement mécanique qui a été installé. Le fond de la piste sera désormais en zone piste (plan ci-joint).

Peu de personnes se sont rendues à la commune pour consulter le dossier mis à l'enquête publique et aucune opposition n'a été déposée à l'encontre de ce projet.

La Commission ATCB relève que l'emplacement concerné est déjà pratiqué par les skieurs et qu'il s'agit donc d'une officialisation de la situation existante. Elle accepte la proposition du CC à l'unanimité, tout comme la COGEST qui suit le raisonnement de l'ATCB.

- A la question : **Acceptez-vous la modification partielle du PAD et du PAZ du domaine skiable de TVSA – secteur « piste ski Pissevache » ?**

Le CG accepte cette modification partielle à l'unanimité.

05. Présentations - Informations

01. Développement de Curala – Avancement du projet

En préambule, M. Rossier adresse une cordiale bienvenue aux représentants du groupe Archipel. Avant de leur céder la parole, il rappelle les principaux axes de développement du site de Curala.

Pour la présentation du projet de développement de Curala, M. Rossier passe ensuite la parole à M. Eric Moix (CAPAV), à M. Boris Clivaz (Prisma Previous), à M. Thierry Schaer (G Comina) & M. Olivier Filliez (FIMA Architecture) ainsi qu'à M. Philippe Lathion (Mountain Resort). Leur présentation reste ci-jointe.

M. Moix rappelle enfin que ce projet est porté par des valaisans pour des valaisans. Les quatre plus grandes caisses de pension valaisannes y sont engagées et souhaitent tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux souhaits des partenaires locaux.

Interventions

1. Mme Marie Oreiller demande quel est le nombre total d'appartement prévus dans les trois immeubles en contrebas ?
 - M. Olivier Filliez lui donne le chiffre de 63 appartements.
2. Mme Marie Oreiller estime que la surface dédiée aux commerces est doublée alors que les investisseurs indiquaient vouloir seulement compléter l'offre commerciale existante.
 - M. Olivier Filliez l'informe que les études de marchés effectuées au stade du concours indiquent un fort besoin en surfaces commerciales. Il confirme que le programme qui sera réalisé sera complémentaire à l'offre existante.
 - M. Eric Moix indique que le projet présenté intègre les m² des surfaces commerciales que les études ont jugées nécessaires. Peut-être ne seront-elles pas toutes utilisées.
 - M. Eloi Rossier ajoute qu'il a déjà reçu des demandes de commerçants locaux s'intéressant à la location de surfaces commerciales sur le site de Curala. Ces personnes ont été adressées au groupement d'investisseurs.

3. Mme Martine Giroud demande si les appartements seront mis sur le marché en location uniquement ?
 - M. Moix confirme qu'à l'heure actuelle c'est ce qui est prévu.
4. M. François Veuthey demande si les personnes intéressées par les futures surfaces commerciales peuvent déjà se manifester et proposer des projets ?
 - M. Moix confirme que oui. Le groupement encourage les personnes intéressées à se manifester car en connaissant les besoins des locaux, il est possible de les intégrer dans le programme des futurs bâtiments.
5. Mme Martine Giroud demande si les résidences touristiques sont bien fréquentées dans leur complexe de Zinal ?
 - M. Lathion l'informe que 3 années ont été nécessaires pour que les résidences se remplissent hors saison. Aujourd'hui, un taux moyen de 64% de remplissage à l'année est confirmé.
6. M. Vincent Michellod demande si des emplacements sont prévus pour la mobilité électrique ?
 - M. Rossier lui confirme que les architectes ont déjà pris contact avec Altis pour penser le concept de mobilité électrique, le concept énergétique, etc.
7. M. Damien Maret demande s'il sera possible de traverser la route cantonale qui mènera à la vallée sans devoir stopper la circulation ?
 - M. Filliez l'informe que la possibilité de créer une passerelle pour relier les deux côtés du site est envisagée (forte pente donc aménagement possible). Cela permettrait d'éviter que les piétons ne coupent la route.
 - M. Schaer confirme que de nombreuses voies de mobilité douce passent sur le site et qu'il n'est pas nécessaire de passer par la route cantonale pour accéder aux différents endroits autour du site.
 - M. Rossier conclut en annonçant que la mobilité qui sera mise en place n'entravera pas la circulation lourde et facilitera les trajets et la sécurité des usagers.
8. Mme Aude Michellod demande s'il est possible de prolonger les chemins de mobilité douce afin d'éviter que les piétons devant se rendre rapidement d'un point A à un point B ne prennent des raccourcis non sécurisés ?
 - M. Filliez confirme qu'il est prévu d'avoir des liens rapides, directs et sécurisés pour éviter que les gens ne prennent des raccourcis dangereux.
9. M. Pierre-André Gremaud demande à avoir plus d'informations sur le projet hôtelier et à savoir comment la salle St-Marc s'intégrera dans le projet de développement ?
 - M. Rossier annonce que cette question trouvera sa réponse plus tard. Aujourd'hui, nous travaillons sur les bases du projet et les connections entre les programmes se feront dans un deuxième temps.
 - M. Lathion ajoute qu'avec le nombre de lits prévu dans le projet, il sera possible d'organiser de grands événements. De plus, les appartements seront modulables et pourront être utilisés en complément des hôtels en cas de besoin.
10. M. Julien Vaudan félicite les intervenants pour le sérieux de leur présentation et de leur projet. Il se réjouit de voir la première pierre être posée.

11. M. Dominique Zuchuat demande si le financement du parking public sera calculé en fonction de l'utilisation des bâtiments sur le site ou s'il sera pris en charge uniquement par la Commune ?
 - M. Rossier l'informe que le parking appartient à la partie publique du développement et que son financement (env. 50 mio) est intégré à la planification financière dès l'année prochaine et jusqu'à la fin de sa réalisation.
 - Les investisseurs prendront en charge les parkings liés aux programmes privés.
12. M. Sébastien Rossoz demande si le règlement sur les parkings des hôtels (nombre de places obligatoires) sera modifié ?
 - M. Rossier l'informe que le Conseil communal a initié cette réflexion, mais qu'il est encore trop tôt pour en présenter l'avancement.
13. M. Damien Maret demande si les appels d'offres sont obligatoires pour la partie privée du programme ?
 - M. Rossier l'informe que non, seul le programme public est soumis à la Loi sur les Marchés Publics.
14. M. Nicolas Jost demande si le débit de la télécabine sera augmenté pour pouvoir absorber le plus grand nombre d'usagers découlant de l'augmentation du nombre de lits sur le site.
 - M. Laurent Vaucher l'informe qu'une étude est en cours visant à utiliser pour le transport de personnes les 10 bennes qui transportent actuellement le matériel du Châble à Verbier. En récupérant ces bennes, le débit pourrait être considérablement augmenté. De plus, le développement de Bruson se fera vite une fois que la fréquentation de Curala se sera accrue.
15. M. Nicolas Jost demande s'il est possible de disposer de cabines plus grandes ?
 - M. Laurent Vaucher lui confirme que non. Les distances qui doivent être tenues de l'installation par rapport aux habitations ne nous le permettent pas aujourd'hui. M. Vaucher annonce cependant que Téléverbier étudie actuellement le fait d'insérer la ligne de télécabine Le Châble-Verbier dans les lignes de transport public, ce qui permettra d'ouvrir l'installation plus tôt le matin et beaucoup plus longtemps le soir.
16. Mme Martine Giroud demande si un concept énergétique pour les futures constructions a été prévu ?
 - M. Rossier rappelle que les architectes sont déjà en contact avec Altis pour étudier le concept énergétique du site, lequel correspondra aux conditions du 21^{ème} siècle (géothermie, etc.).
17. M. Dominique Zuchuat demande quel sera l'investissement financier de Téléverbier dans le projet de développement ?
 - M. Rossier l'informe que Téléverbier va investir pour ses propres besoins, comme les investisseurs et la Commune pour leurs propres besoins. Aucune négociation n'est en cours pour que Téléverbier participe au financement du programme public ou privé car ses propres besoins seront déjà conséquents.

02. Centre Sportif de Verbier – Etat de la situation

M. Eloi Rossier souhaite avant tout revenir sur deux aspects de ce projet :

1. La reconstruction du Centre Sportif et préalablement la démolition de ce qui a été détruit ont été mis à l'enquête. Aucune opposition n'a été formulée contre le projet de démolition, alors que 5 l'ont été à l'encontre de la reconstruction. La teneur de ces oppositions n'est pas encore connue, étant donné que le Canton a la charge de les traiter.
2. Le dossier des assurances est aujourd'hui très urgent étant donné que le délai de reconstruction est fixé à deux ans.

Concernant ce deuxième point, M. Jean-Baptiste Vaudan rappelle que les négociations sont en cours avec les assurances. Les recherches techniques et juridiques se poursuivent concernant le dommage à indemniser. Du temps sera nécessaire pour reconstruire une installation de cette importance (procédures de marchés publics, mise à l'enquête, recours, etc.).

M. Vaudan espère être en mesure de donner plus d'informations concernant ce dossier dans les meilleurs délais. Le Conseil général sera informé dès qu'une proposition sera adressée à la Commune par les assurances.

Enfin, il rappelle qu'une enquête pénale a été ouverte et qu'elle suit son cours, instruite par le Ministère Public. La situation du sinistre sera prochainement fixée par la procédure de preuves à futur.

Intervention

1. M. Nicolas Jost comprend qu'au vu de l'avancement des procédures, le délai de deux ans pour la reconstruction sera trop court.
 - M. Vaudan confirme que ce délai légal est trop court pour le type de projet qui nous concerne. Cette question fait l'objet actuellement de discussions avec les assurances.

03. Amendement du budget du service des constructions – Etat de la situation

M. François Corthay rappelle la décision du Conseil général de décembre 2018 de refuser le budget de la rénovation de l'école de Fionnay. Afin de respecter cette décision, CHF 2'030'000.- ont été retirés du budget des bâtiments.

M. Corthay rappelle également la décision du Conseil général de refuser le budget de fonctionnement du service des constructions (pt. 029.301 à 029.317). Toutefois, seul le point 029.311 était de la compétence du Conseil général. Afin de respecter la décision prise par le législatif, un montant de CHF 85'000.- a été retiré du budget des constructions, montant devant initialement servir à l'achat d'un compactus.

L'impact sur le budget 2019 est mentionné sur le tableau ci-joint.

Intervention

1. M. Dominique Tellen demande si l'exécutif reviendra vers le législatif avec une demande de crédit complémentaire pour le compactus ? Il précise que la volonté du Conseil général n'a jamais été de refuser cet achat.
 - M. Antoine Cretton l'informe que le service n'a pas besoin de ce compactus dans l'immédiat mais que le Conseil communal reviendra vers le Conseil général en temps voulu avec une demande de crédit complémentaire.

04. Gouvernance des Sociétés-filles – Groupe de travail

M. Eloi Rossier rappelle en préambule que nous appelons « société-filles » les sociétés dont le capital est en mains publiques, c'est-à-dire de la Commune de Bagnes et des Communes partenaires. Ce rappel est important, car il précise que ces sociétés ne comptent aucun actionnaire privé et que les Conseils d'Administration sont présidés par le Président de la Commune de Bagnes et composés de représentants des différents Conseils communaux, à l'exception de Sogesa, dont le Conseil d'Administration compte dans ses rangs deux représentants d'Axpo, qui y apportent leur expertise technique, oh combien appréciée, et de BlueArk Entremont avec la fondation (publique) The Ark.

La gouvernance de ces sociétés doit obéir à un certain nombre de principes, parmi lesquels il faut relever :

1. La concordance des options stratégiques de ces sociétés avec le programme de législature communal
2. La défense des intérêts de la Commune de Bagnes et des Communes partenaires
3. La recherche de solutions qui garantissent l'emploi et son développement
4. Le maintien du contrôle politique sur le développement de ces sociétés, par le biais notamment de l'Assemblée Générale et par la transmission régulière d'informations.

Le souci tant du Conseil communal, que du Conseil général est de s'assurer que les points énumérés ci-dessus vont au-delà des mots et que la vie de ces sociétés n'échappe pas au contrôle des Communes actionnaires.

Fort de cette volonté, le Conseil communal a proposé à la société Altis d'élaborer un concept qui pourra, autant que faire se peut, garantir ce contrôle. M. Rossier cède la parole à M. Joël Di Natale, dont la présentation reste ci-jointe.

Avant de clore ce sujet, Mme Mento rappelle qu'il a été question des sociétés du groupe Altis ce soir, mais que le but recherché est de reprendre la gouvernance de toutes les sociétés « filles » de la Commune (tourisme, etc.).

05. Fusion Bagnes-Vollèges – Mise en œuvre

La présentation de M. Eloi Rossier reste ci-jointe.

Le Conseil communal tiendra les membres de l'exécutif régulièrement informés des travaux et des réflexions menées. Des journaux dédiés à la fusion paraîtront également d'ici 2021 afin d'informer la population.

06. Postulats - Motions

01. Postulats et Motions

Mme Mento rappelle les postulats et motions ouverts à ce jour, dont le tableau récapitulatif reste ci-joint.

Intervention

1. M. Sébastien Rossoz demande si la rumeur qui prétend que la Commune attendrait la fusion pour se lancer dans le processus ISO est exacte ?
 - M. Rossier l'informe que cette rumeur est fausse et que les démarches sont en cours.

07. Divers

01. Plénum supplémentaire du 15 avril 2019

Mme Mento informe l'assemblée que les sujets annoncés pour le plénum supplémentaire du mois d'avril sont les suivants :

01. Crédits complémentaires du Centre Sportif
02. Crédit complémentaire Crèche/UAPE du Mayen des Crouès à Verbier

02. Questions écrites de M. Pierre Troillet

M. Jean-Baptiste Vaudan présente à l'assemblée les questions posées par M. Pierre Troillet ainsi que les réponses formulées par le Conseil communal.

Ce document reste ci-joint.

03. Modification de la date du plénum dédié au tourisme

Mme Mento informe l'assemblée que la date du plénum dédié au tourisme a dû être modifiée. Le plénum aura donc lieu le **lundi 13 mai 2019** (au lieu du mercredi 8 mai 2019).

04. Divers

Salle St-Marc

M. Dominique Zuchuat demande s'il existe un règlement pour l'utilisation de la salle St-Marc ? Des manifestations peuvent-elles être déplacées si une manifestation plus « importante » était planifiée après qu'une réservation ait été faite ?

M. Eloi Rossier confirme qu'un règlement existe et que la question de M. Zuchuat a plus souvent trait à des problèmes de réservation des salles.

M. Bertrand Deslarzes précise que les directives sont envoyées en même temps que le contrat de réservation de la salle. Il précise également que s'il est possible d'aider une manifestation à avoir lieu, le personnel tente de faire en sorte en proposant de déplacer d'autres réservations, le but étant d'assurer un maximum de manifestations sur la commune.

Par exemple, si un privé a loué une salle pour un mariage, rien ne peut déplacer cette manifestation, mais dans le cas où une société utilise les locaux gratuitement et qu'une manifestation pourrait se produire dans la salle à au même moment, le personnel essaiera, dans la mesure du possible, d'arranger les organisateurs de la manifestation.

La séance est levée à 22h15.

Annexes :

- Statuts du stand de tir Mont-Brun – **04.02**
- Plan de la modification du secteur Pissevache – **04.03**
- Présentation de Curala – **05.01**
- Tableau des impacts budgétaires 2019 – **05.03**
- Présentation d'Altis – **05.04**
- Présentation de la mise en œuvre de la fusion – **05.05**
- Tableau des postulats et motions – **06.01**
- Questions-Réponses (P. Troillet – CC) – **07.02**

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



**CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020
SEANCE PLÉNIÈRE DU 15 AVRIL 2019
PROCES-VERBAL N° 17**

- Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30
- Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodolphe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*
- Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 mars 2019**
- 04. Présentations - informations**
 01. Demande de crédit complémentaire pour le bâtiment DE du Centre Sportif de CHF 13'478'000.-
 02. Audit du service des constructions
 03. Ecole de Versegères (état de la situation)
- 05. Décisions**
 01. Aménagement d'une salle de crèche au Mayens de Crouès et ouverture le mercredi de l'UAPE
 02. Gouvernance des Sociétés filles
 03. Compactus
- 06. Postulats - Motions**
 01. Postulat pour la création d'un système de réservation informatisé
 02. Postulat pour la récupération des lavures et du polystyrène
 03. Postulat pour les routes cantonales traversant nos villages – adaptation des vitesses
 04. Révision de l'article 10 du Règlement du personnel
 05. Gestion rationnelle des infrastructures publiques
- 07. Divers**
 01. Lunabus

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, ainsi que les représentants des citoyens Vollégards et Bagnards et leur souhaite une cordiale bienvenue.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

37 conseillères et conseillers généraux sont présents, 7 sont excusés et 1 est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Jean-Bernard Deslarzes et M. Cédric Bruchez.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 mars 2019

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2019 est approuvé sans aucune remarque.

04. Présentations - informations

01. Demande de crédit complémentaire pour le bâtiment DE du Centre Sportif de CHF 13'478'000.-

M. Rossier souhaite rappeler deux éléments à l'assemblée sur l'état des lieux de ce projet :

1. Autorisation

Le projet de rénovation mis à l'enquête publique a suscité 5 oppositions dont la commune ignore pour l'instant la nature, n'ayant pas été informée par le canton, malgré ses demandes réitérées.

2. Assurances

Le procureur n'a pas clos son enquête, les responsabilités ne sont pas définitivement établies. La commune, avec l'aide précieuse de ses avocats, travaille pour qu'une solution puisse être trouvée qui soit à son bénéfice. Elle a pour ce faire ouvert une procédure de preuves à futur afin de permettre aussi rapidement que possible aux entreprises d'entamer des travaux de démolition et nous l'espérons, une fois l'autorisation obtenue, de reconstruire.

Il se peut que les assurances proposent une indemnité forfaitaire que la commune devra bien entendu négocier.

A la suite de cette introduction, M. Philippe Bruchez présente à l'assemblée les plans mis à jour du futur Centre Sportif. Sa présentation reste ci-jointe.

Concernant le dernier sujet à aborder pour ce point, M. Eloi Rossier rappelle qu'à la suite du malheureux incendie du 9 juin 2017, le Conseil communal a très vite décidé de reconstruire toutes les parties détruites, soit la piscine intérieure et le restaurant ainsi que la patinoire.

La présente demande concerne le bâtiment DE, qui comprend la piscine intérieure, le restaurant, ainsi que les espaces bien-être (SPA et Wellness). Le programme décidé à son sujet en 2010 demeure inchangé. L'incendie a seulement permis de réétudier les circulations et l'aménagement de certains locaux.

Le budget prévu à cet effet tient compte de tous les aménagements et des équipements nécessaires à l'exploitation future du bâtiment DE, même ceux pouvant être pris en charge par l'exploitant une fois celui-ci désigné.

L'indemnité qui sera versée par les assurances a été calculée avec beaucoup de prudence sur la base de la valeur à neuf. Tant mieux si ce montant est plus élevé au final.

Le tableau de présentation qui vous est soumis rappelle le budget initial du Centre Sportif devisé à CHF 44'800'000.-. Il met en évidence le budget théorique restant à disposition pour le bâtiment DE, une fois la salle OM réalisée ainsi que divers travaux, soit un montant de CHF 25'622'000.-.

A partir de là, il intègre le projet de reconstruction et les plus-values décidées par le Conseil pour arriver à un montant de CHF 39'100'000.-. Parmi ces plus-values, notons le fond amovible pour la piscine, le bassin extérieur, le matériel et les équipements d'exploitation pour le wellness et le restaurant, l'obligation de respecter les normes Minergie, etc.

Le crédit complémentaire demandé s'élève donc à CHF 13'500'000.- (CHF 39'100'000.- – CHF 25'622'000.-).

Il est évident qu'une fois le montant de l'indemnité connu, il sera déduit. M. Rossier rappelle que l'estimation de celle-ci est prudente, puisqu'elle s'élève au 70% de la valeur à neuf.

Le Conseil communal a accepté ce budget le 26 mars 2019 et vous proposera en juin prochain de l'accepter également.

M. François Corthay présente à l'assemblée un tableau de chiffres qui permet de comprendre la situation budgétaire de ce projet de transformation. Ce tableau reste ci-joint. Pour compléter cette présentation, M. Nicolas Jeker explique les gros chiffres de plus-values du nouveau projet (charpentes, vitrage, béton, Minergie, etc.).

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande pourquoi le CG doit voter ce crédit complémentaire étant donné que les travaux ne peuvent pas recommencer actuellement ?
 - M. Corthay l'informe que le Conseil communal souhaite reconstruire le plus vite possible. L'autorisation pour la démolition est presque délivrée et celle de la partie reconstruction le sera après le traitement des oppositions. Une fois ces autorisations reçues et le crédit complémentaire voté, les travaux pourront enfin reprendre.
2. M. Sébastien Rossoz souhaite savoir quand les assurances adresseront à la commune une proposition pour les indemnités ?
 - M. Rossier l'informe qu'il est trop tôt pour donner une réponse précise à cette question. Le Conseil communal a bon espoir que l'offre d'indemnités puisse être adressée par l'assurance d'ici à l'été 2019. Il s'agira ensuite de négocier cette offre, ce à quoi le Conseil communal s'emploiera dans les plus brefs délais. Les assurances proposeront probablement un montant forfaitaire d'indemnités pour permettre à la Commune de reprendre les travaux le plus vite possible.
 - M. Vaudan précise également qu'une fois le dommage fixé, les éventuels tiers responsables ne pourront plus le contester. C'est l'un des buts de la procédure de preuves à futur.
3. M. Sébastien Rossoz expose ce qui suit : si le CG valide le crédit demandé avant que la commune ne reçoive un montant de l'assurance et que la proposition d'indemnité est plus élevée que prévue, le projet sera-t-il encore modifié afin de dépenser cet argent supplémentaire ? Le CG va-t-il voter sur un montant avec son contenu ou pas ?
 - M. Corthay lui confirme que le montant est lié à un projet de transformation figé.
 - M. Rossier ajoute que le CG devra voter sur ce crédit au mois de juin prochain. Si ce crédit est accepté, il ne pourra pas être utilisé à d'autres fins que pour le bâtiment DE. Si la commune obtient plus que prévu de la part des assurances, ce crédit diminuera d'autant.
4. Mme Alexandra Corthay demande combien de m² fait la zone pour les enfants? Selon elle, cet espace est trop petit et devrait être réétudié.
 - M. Nicolas Jeker rappelle que ce n'est pas une garderie mais un espace de jeux pour les enfants. Cette salle fermée fait env. 40m².
 - M. Corthay l'informe que le CC a pris bonne note de sa réflexion et que la Commission analysera les possibilités d'amélioration de cet espace.
5. Mme Alexandra Corthay demande si il y aura donc deux fitness dans le futur complexe (un dans l'OM et un dans le DE) ?
 - M. Nicolas Jeker l'informe que non, car la salle OM n'abrite pas de salle de fitness mais un espace de force.
6. M. Gérald Maret demande ce qui est entendu par valeur à neuf ?
 - M. Rossier l'informe que les experts ont évalué la valeur à neuf et que c'est sur ce montant qu'a été calculé le 70% (indemnités). La valeur des bâtiments communaux est réévaluée chaque année avec les assureurs.

7. M. Sébastien Rossoz demande si une estimation de la plus-value pour la patinoire est déjà connue ?
 - M. Rossier l'informe qu'un concours d'architecture aura lieu. Un appel à idées sera prochainement lancé, invitant des bureaux d'architecture extérieurs à la commune (pour ne pas priver un bureau local de participer au futur concours). Ce travail sera succinct et servira à vérifier la faisabilité du programme envisagé dans l'espace à disposition.
8. M. Sébastien Rossoz demande quel sera le coût total du projet de transformation du Centre Sportif ?
 - M. Rossier l'informe que le CC reviendra vers le CG avec un budget complémentaire détaillé en temps utile car celui-ci n'est pas connu actuellement. Le montant des assurances qui sera versé pour la patinoire sera supérieur à celui présenté ce soir pour la piscine. Le terme de la procédure du concours de la patinoire étant prévu pour 2020-2021, le budget total et complet ne pourra pas être présenté au CG avant plusieurs années. De plus, la patinoire n'était pas intégrée dans le budget initial des CHF 44'800'000.-, c'est encore un élément à part.
 - M. Corthay ajoute que le CC avait déjà anticipé les coûts de reconstruction en intégrant les montants dans la planification financière et les comptes 2018. De plus, les recettes fiscales extraordinaires couvrent largement ces dépenses.

Avant de clore ce point, M. Eloi Rossier rappelle que le CC reste à disposition du CG pour toutes questions complémentaires. Il est en effet nécessaire que les membres du CG aient toutes les informations nécessaires afin de pouvoir prendre une décision en juin prochain.

02. Audit du service des constructions

M. Eloi Rossier rappelle que le CC a compris la portée hautement symbolique de la décision que le CG a prise en décembre dernier en refusant une partie du budget de fonctionnement du service des constructions. C'est pourquoi quasiment au lendemain du plénum, il a pris contact avec le Président de la commission ATCB du CG, M. Dominique Tellen. Une rencontre entre une délégation de l'exécutif et ladite commission ainsi que le bureau du CG a été agendée pour le début de l'année 2019. A cette occasion, il a été proposé que le CC valide 2 décisions :

1. La mise en place des OT (ordre de travail), pour les collaborateurs du service, afin de déterminer plus facilement le temps nécessaire au traitement des dossiers. Remarquons que plusieurs services communaux ont déjà intégré ce mode de faire.
2. La mise sur pied d'une commission paritaire CG-CC. Celle-ci, placée sous la responsabilité du Président de la commune, est composée pour le CC de MM. Antoine Cretton et Jean-Baptiste Vaudan, membres de la commission des constructions et de membres de la commission ATCB, à savoir son Président M. Dominique Tellen et M. Guillaume Fellay, et de M. Rodolphe Perreten, Vice-président du CG.

Les travaux rondement menés de ladite commission ont abouti à la volonté de proposer au CC de commander un audit des services des constructions, des bâtiments et de l'aménagement du territoire. Le CC a validé cette proposition. Deux auditeurs ont accepté de mener à bien ce travail. Il s'agit de M. Jacques Henchoz, ancien responsable de la police des constructions de la Ville de Lausanne et ancien collaborateur de la Confédération, un homme de terrain, habitué au fonctionnement d'une administration. M. Henchoz a déjà eu l'occasion de mener des audits. C'est donc un champ d'activités auquel il est habitué. Il est accompagné de M. Jean-Lou Barraud, ancien responsable du service de l'urbanisme de la Ville de Montreux. M. Barraud est également un homme de terrain et d'expérience.

Quels buts poursuit cet audit ? Il s'agit essentiellement :

1. De reconnaître les dysfonctionnements du service
2. D'étudier les procédures d'analyse des nouveaux dossiers
3. D'évaluer :
 - L'organisation générale du service
 - Le cahier des charges de l'architecte communale et ses relations avec ses pairs
 - Les outils à disposition du service, notamment les outils informatiques
 - La communication du service tant à l'interne qu'à l'externe

A la lumière de ce travail, les auditeurs qui rendront leur rapport et leurs conclusions en juin prochain, au plus tard, le 30 de ce mois-là, proposeront à la commission paritaire d'abord puis au CC des recommandations qu'il s'agira de mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

M. Dominique Tellen M. Eloi Rossier sont les personnes de référence pour les auditeurs, le temps de leur travail. S'il s'agit de prendre une décision, ils en référeront, bien entendu, d'abord à la commission paritaire.

03. Ecole de Versegères (état de la situation)

La présentation de Mme Anne-Michèle Lack reste ci-jointe. Elle précise que les aménagements extérieurs font l'objet d'une réflexion actuellement. Le préau central sera laissé libre (fête villageoise possible) et les terrains « Bochatay » achetés pourront être aménagés (terrain de foot, équipements, etc.).

La livraison de l'ouvrage est fixée pour la rentrée scolaire 2020.

Intervention

1. M. Damien Maret demande si la Commune a déjà décidé de la future utilisation des terrains achetés à M. Bochatay ? Quelle est la surface de ces terrains ?
 - Mme Lack confirme que non car M. Bochatay habite encore le bâtiment sis sur ces terrains (jusqu'à livraison de son futur logement). La Commune doit encore décider de la future utilisation de ces terrains (démolition du bâti ?).
 - M. Rossier indique que la surface des terrains acquis par la commune est d'env. 1'000 m².

05. Décisions

01. Aménagement d'une salle de crèche au Mayens de Crouès et ouverture le mercredi de l'UAPE

Mme Aude Michellod se récusé pour ce point en quittant la salle.

Mme Anne-Michèle Lack présente à l'assemblée la demande visant à améliorer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal. Le document récapitulatif reste ci-joint.

Elle rappelle que :

- le montant demandé au CG est de CHF 65'000.- ;
- les recettes provenant de cette extension d'accueil sont estimées à CHF 45'000.-

Interventions

1. M. Vincent Michellod demande plus de précisions concernant le chiffre de 1.3 qui concerne le nombre de poste de travail à pourvoir.
 - Mme Lack l'informe qu'il s'agit de postes à 100% (petits salaires et provisoires pour une durée de 6 mois)
2. Mme Mélanie Mento demande si une date est envisagée pour l'ouverture de ces nouvelles places d'accueil ?
 - Mme Lack confirme que cette extension doit pouvoir accueillir les petits dès le mois d'août. Par ailleurs, les inscriptions pour l'UAPE pour l'année prochaine partiront dès demain.

M. Patrice Vaudan informe l'assemblée que la commission PASSEP accepte ce projet à l'unanimité. La Cogest suit cette décision.

A la question : acceptez-vous la demande de crédit complémentaire de CHF 65'000.- pour l'amélioration de l'accueil de la petite enfance ?

Ce crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

02. Gouvernance des Sociétés filles

M. Eloi Rossier rappelle que la question de la gouvernance des Sociétés filles a été abordée lors du dernier plénum.

Les administrations publiques confient de plus en plus de tâches à des SA qu'elles ont créées et dont elles sont et restent propriétaires.

Se pose cependant la question légitime de leur gouvernance. Il faut comprendre sous ce terme générique, le contrôle démocratique que tant le Conseil communal que le pouvoir législatif se doivent non seulement d'exercer mais aussi de garantir à leur sujet.

Interrogé tant par ses membres que par le bureau et la Commission de gestion du Conseil général, le Conseil communal a demandé à la Direction d'Altis d'ouvrir une réflexion approfondie à ce sujet. Pour ce faire, divers contacts ont été pris. Il ne faut pas le cacher, peu d'études ont abordé la question. Le champ de réflexion est relativement vierge. Dans un premier temps, comme le directeur d'Altis l'a présenté au plénum du 20 mars dernier, il a été décidé d'associer dans un Comité de pilotage des représentants des deux pouvoirs – Conseil communal et Conseil général - et de faire appel – c'est une nécessité - à des compétences externes aptes à initier cette réflexion et à la nourrir.

Ont été approchés Me Dominique Morand et M. Dominique Freymond, reconnus pour leur expertise en la matière, lesquels ont donné leur accord de principe pour participer au groupe de travail désigné. Le budget global de cette opération, qui couvrira les mandats donnés aux deux personnes précitées (2 X CHF 20'000.-) ainsi que les frais annexes (CHF 10'000.-), est estimé à CHF 50'000.-.

Le Conseil communal a validé ce budget en séance du 26 mars 2019 et vous propose également de l'accepter.

Par ailleurs, le Conseil communal souhaite que la réflexion s'élargisse aux sociétés privées dans lesquelles la commune et/ou la bourgeoisie ont une participation, notamment Téléverbier SA. Il est rappelé que Verbier Val de Bagnes La Tzoumaz Promotion SA est considérée comme une société fille puisqu'étant à plus de 80 % dans les mains de la commune de Bagnes.

Si le CG décide d'accepter ce crédit complémentaire, le groupe de travail désigné se mettra à l'œuvre déjà ce printemps.

La Cogest accepte ce projet à l'unanimité des membres présents.

A la question : acceptez-vous la demande de crédit complémentaire de CHF 50'000 pour l'étude de la gouvernance des sociétés filles ?

Ce crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

03. Compactus

M. Antoine Cretton rappelle que le service des constructions souhaitait placer un compactus dans le sous-sol des nouveaux locaux qu'il va occuper provisoirement. Le prix avait été estimé dans ce sens.

Finalement, comme la place manquait, il a fallu prévoir d'autres lieux qui puissent convenir et qui supportent la charge de cet élément. Le service a ensuite lancé des appels d'offres et a obtenu une solution qui coûte beaucoup moins cher.

Pour un élément, le coût est de Fr 15'000.-. C'est donc le montant qui a été annoncé comme crédit complémentaire. Mais en fait, il y aurait la possibilité de placer un deuxième élément de même dimension. Le CC n'a pas souhaité corriger une nouvelle fois ce montant. Il serait souhaitable cependant que le service puisse acquérir 2 éléments à Fr 15'000.- chacun, soit un montant total de Fr 30'000.-.

La Cogest était favorable à l'acquisition d'un module pour CHF 15'000.-, elle est donc favorable ce soir à l'acquisition de deux modules pour CHF 30'000.-.

A la question : acceptez-vous la demande de crédit complémentaire de CHF 30'000.- pour la mise en place d'un compactus dans le nouveau bâtiment de la bourgeoisie ?

Ce crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

06. Postulats - Motions

Décisions d'entrée en matière - Postulats

01. Postulat pour la création d'un système de réservation informatisé

M. Pierre Troillet rappelle que la Commune de Bagnes est l'une des plus riches communes de notre canton. Active sur le plan touristique, la commune peut aussi compter sur des citoyens entrepreneurs, en témoignent les nombreuses manifestations jalonnant l'année.

Pourtant, il n'est pas rare qu'une simple réservation de salle se transforme en parcours du combattant tant la coordination de l'administration communale sur ce point est aujourd'hui déficiente. En effet, baladés parfois de concierge en concierge pour réserver une simple salle communale, les organisateurs désireux de faire vivre notre belle région sont parfois victimes d'une organisation labyrinthique, pour ne pas dire de l'absence totale d'organisation.

Fort de ce constat, la commission demande à l'administration communal de se doter d'un système informatisé de gestion et de réservation de ses salles et autres infrastructures communales destinées à être louées à l'attention des sociétés locales, organisateurs de manifestations, citoyennes et citoyens.

Ce type de système, déjà existant dans de nombreuses autres communes de Suisse romande moins fortunée que la nôtre, à l'exemple de Rolle, pourrait s'intégrer dans pré-réservation, la réservation la facturation et permettre des économies d'échelle. Les signataires souhaitent également relever des synergies avec l'office du tourisme qui bénéficie déjà d'un module de présentation de plusieurs salles pourraient être aisément développées.

M. Eloi Rossier constate que ce postulat n'est pas sans faire penser à celui pour la gestion rationnelle des infrastructures publiques. Le CC va donc y répondre et a d'ores et déjà contacté la Cogest et la responsable des bâtiments à ce sujet. Il rappelle tout de même qu'il n'est pas si simple de mettre en place un système dans une commune, bien que riche, dont le territoire est vaste et où beaucoup de salles ont déjà un programme prévu.

Le CC propose au CG d'accepter ce postulat.

Intervention

1. M. Sébastien Rossoz ne comprend pas pourquoi le fait qu'une salle soit actuellement occupée de façon régulière pourrait poser problème lors de la mise en place d'un programme de réservation.
 - M. Rossier l'informe que la réflexion nécessaire sera menée pour pouvoir disposer d'un système de réservation, autant que faire se peut.

A la question : acceptez-vous le postulat pour la création d'un système de réservation informatisé ?

Le postulat est accepté par 31 voix pour, 6 abstentions et 0 refus.

02. Postulat pour la récupération des lavures et du polystyrène

Mme Aude Michellod rappelle que les instances publiques doivent accompagner l'introduction de la taxe au sac par des mesures d'accompagnement, non seulement répressives envers ceux qui ne joueraient pas le jeu, mais surtout promotionnelles pour permettre le tri d'un maximum de déchets.

Lavures

A ce jour, les personnes motivées trouvent une place pour l'essentiel de leurs déchets sauf pour les déchets verts, à moins d'habiter dans une maison individuelle dotée d'un jardin et d'un compost : ce qui n'est de loin pas représentatif de la majorité de la population de notre commune.

La commission demande l'application de l'art. 19 du règlement sur la gestion des déchets par l'accès au tri des lavures pour l'ensemble de la population bagnarde dans les meilleurs délais, à l'instar de ce qui a été mis en place dans différentes régions du Valais ou de la Suisse, tant dans les zones urbaines que dans les villages.

EPS

Les propriétés du polystyrène expansé (EPS) en font un matériau recyclable, comme le PET. Il est d'ailleurs recyclé dans les entreprises et industries. Or il y a un potentiel de recyclage dans les ménages également puisqu'il est facilement identifiable, qu'il ne subit pas ou peu de détérioration et qu'il prend beaucoup de place inutile dans les sacs taxés.

La commission demande la mise en place d'une filière de recyclage de l'EPS dans les centres de tri.

M. Eloi Rossier informe l'assemblée que ce projet est déjà envisagé, notamment avec l'aide de l'Antenne Région Valais Romand.

M. Jean-Baptiste Vaudan rappelle que ces réflexions sont en cours, tant au niveau des lavures que du polystyrène (sagex). Toute une campagne a été menée par GastroVert. Aujourd'hui, les communes pilotes sont des petites communes et l'offre de la SATOM n'est pas assez avantageuse pour convaincre les grandes communes d'adopter ce système pour l'instant. Le problème du sagex est que son volume est important par rapport à son poids et que les coûts de transport sont importants.

M. Didier Morard précise que le coût de l'opération pour récupérer le sagex est important (entre 150.- et 180.- le m³). Par ailleurs, concernant les lavures, des communes ont déjà adopté le système GastroVert. Elles se sont aujourd'hui pas du tout satisfaites de ce système qui coute très cher (110.- la levée). La SATOM doit proposer une baisse des prix.

Le postulat est intéressant mais il a un coût. Pour mettre en place un système pour les lavures dans tous les villages de la commune, il faudrait alors augmenter la taxe forfaitaire de CHF 20.- (actuellement CHF 40.-).

Etant donné que l'exécutif a une année pour répondre à un postulat, ce projet sera étudié et travaillé afin de trouver la meilleure solution tant d'un point de vue écologique qu'économique.

Interventions

1. Mme Aude Michellod demande si tous les citoyens peuvent amener leurs bacs de lavures dans les déchetteries vertes ?
 - M. Morard confirme que oui (au Châble et à Verbier). Toutefois, avec l'apparition des odeurs et des mouches, il est difficile de trouver des endroits où entreposer les lavures.
2. Mme Marie Oreiller précise qu'à Genève des composts sont situés devant les immeubles afin que les citoyens y déposent leurs lavures.
 - M. Vaudan l'informe qu'il s'agit-là de propriétés privées et que la voirie passe avec du porte-à-porte.
3. Mme Aude Michellod précise que les moloks dégagent déjà une forte odeur et que le fait de déplacer les déchets au même endroit n'aggraverait pas ces odeurs déplaisantes.
 - M. Morard lui rappelle qu'il s'agit de deux choses différentes. En effet, les moloks sont enterrés alors que les lavures sont entassées dans un bac à même le sol.

4. Mme Marie Oreiller demande s'il est possible d'amener du sagex à la déchetterie aujourd'hui ?
- M. Morard l'informe que le citoyen privé ne peut pas amener son sagex à la déchetterie, il doit le mettre dans un sac taxé. Les entreprises et commerces peuvent, eux, amener leur sagex chez TriDranse.

A la question : acceptez-vous le postulat pour la récupération des lavures et du polystyrène ?

Ce postulat est accepté l'unanimité.

03. Postulat pour les routes cantonales traversant nos villages – adaptation des vitesses

Mme Fanny Vaudan rappelle que lorsqu'on parcourt notre canton, on s'aperçoit que divers tronçons de routes cantonales traversant des villages plus ou moins exigus bénéficient d'aménagement tels que :

- réduction de vitesse : pour exemple la traversée d'Icogne (route VS79 ralliant Botyre à Lens) qui se fait à 40 km/h, alors que la route est certes sinueuse mais permet le passage de deux véhicules en sens inverse ; preuve en est du marquage au sol (ligne blanche médiane).
- feu passant au rouge en cas de dépassement de vitesse : sur la route menant à Leukerbad et sur celle traversant le village des Evouettes.

La commission demande que le CC fasse des démarches intenses auprès des instances cantonales responsables afin que les diverses routes cantonales qui traversent nos villages bénéficient également de ces traitements.

Les deux exemples les plus flagrants sont la traversée de Versegères à 50 km/h et l'inutilisation des feux sur le point du Châble. Tout paragraphe concernant la qualité de vie et la sécurité des piétons et des usagers sera évité car la commission est persuadée que le CC en est conscient.

Ces adaptations ne nécessiteraient à priori pas de gros investissements et seraient rapidement réalisables. Inutile de tergiverser, il faut à nouveau stimuler qui de droit jusqu'à ce que les choses soient faites.

M. Rossier confirme que cette réflexion est menée en collaboration avec le Canton.

M. Didier Morard précise que la Commune et le Canton se rencontrent deux fois par année pour parler des grands projets et de la sécurité. Le Canton a établi un communiqué de presse en date du 20.03.2019 concernant les tronçons qui peuvent être mis à 30 km/h. Dans ce sens, Le Châble, Villette, Versegères, Verbier-Village et Verbier ont été analysés.

Intervention

1. M. Sébastien Rossoz demande l'avis du CC au sujet des zones 30 km/h ?
 - M. Rossier lui confirme que le CC est favorable à l'application des zones 30 km/h et qu'il a d'ailleurs déjà entamé le débat à ce sujet.

A la question : acceptez-vous le postulat pour les routes cantonales traversant nos villages avec des adaptations des vitesses ?

Ce postulat est accepté par 34 voix pour, 1 abstention et 2 refus.

Réponses aux postulats

04. Révision de l'article 10 du Règlement du personnel

M. Eloi Rossier rappelle que le contenu du postulat est connu. Le CC a validé la modification de cet article 10, lequel est déjà en vigueur lors de l'engagement du personnel communal.

Le document modifié (version 2012 – version 2019) reste ci-joint.

05. Gestion rationnelle des infrastructures publiques

M. Antoine Cretton rappelle que ce postulat, déposé en février 2018, demandait principalement trois éléments, soit :

1. Créer une entité (service ou sous-service) qui permette de professionnaliser l'exploitation des infrastructures communales
2. Centraliser l'offre par une plateforme internet
3. Enfin, établir un business plan pour les infrastructures importantes

Actuellement, le parc immobilier communal, et plus particulièrement les salles à disposition du public sont gérées différemment selon qu'il s'agit de grosses infrastructures, comme les salles de l'Espace Saint Marc ou le Centre sportif de Verbier, ou alors les salles villageoises de la Vallée, ou les locaux scolaires par exemple.

Pour les salles importantes, comme à St Marc, un gestionnaire a été engagé par la Commune et se charge à la fois de la location et de la promotion de ces salles. Ce sera également le cas du Centre sportif de Verbier.

En revanche, la réservation des autres salles est gérée par les concierges et leur taux d'occupation est généralement assez élevé, surtout lorsqu'elles accueillent des sociétés culturelles ou sportives.

On trouve sur Internet les informations de base utiles aux usagers mais il est vrai que cette information est encore lacunaire. Le CC se proposait d'intégrer cette problématique dans celle de la refonte du site Internet communal. En résumé : oui à un businessplan pour les salles importantes et oui à une information plus complète concernant l'ensemble des salles mises en location. Voilà ce que l'on peut dire aujourd'hui à propos de ce postulat.

M. Cretton a rencontré la commission de gestion pour échanger et clarifier les souhaits émis dans ce postulat. Le souhait du CG est donc un guichet unique, à l'instar de ce que l'on trouve dans d'autres communes, quelqu'un qui puisse en tout temps répondre aux demandes des citoyens ou de la population concernant la disponibilité et les réservations de salles mais aussi de leur promotion. Autrement dit, c'est un service public transversal, plus performant, susceptible de fournir tous les renseignements utiles, sans qu'il soit nécessaire de passer par plusieurs instances ou services. Vous estimez également qu'attendre que le site Internet de la commune soit réalisé retarderait inutilement la réalisation de ce projet, surtout si ce nouveau site ne devait intervenir qu'au moment de la fusion de Bagnes et Vollèges.

Au stade actuel, afin de répondre à cette demande, une analyse préliminaire doit être faite. Elle devra déterminer plus précisément le type de projet à mettre en place. Il faudrait :

- 1) dresser l'inventaire et évaluer les besoins effectifs en ressources humaines pour un tel projet (nombre de demandes hebdomadaires de réservation des salles, par exemple)
- 2) élaborer un projet de cahier des charges et obtenir les ressources nécessaires
- 3) Définir le type d'organisation souhaité et centraliser toutes les données utiles
- 4) Créer et tenir à jour le site Internet dédié à ce projet

En réponse à ce postulat, cette analyse paraît utile mais le Conseil communal doit en discuter afin de rendre une réponse formelle.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande s'il est possible d'en reparler dans un mois ?
 - M. Cretton l'informe que la prochaine commission des bâtiments aura lieu le 24 avril et que ce point remontera au CC par ce biais.
2. M. Pierre Troillet demande ce qui est entendu par analyse ? Celle-ci sera faite uniquement par les membres du CC ou par d'autres personnes ?
 - M. Cretton l'informe que le CC doit analyser ce que ce postulat demande en ressources afin d'envisager la meilleure façon de mettre en place des solutions.
3. M. Pierre Troillet constate que depuis le dépôt du postulat, aucun travail d'analyse n'a été fait.
 - M. Cretton l'informe qu'il n'a en tout cas pas les chiffres sous la main pour lui donner des éléments de réponse ce soir.

Mélanie Mento conclut le point en informant l'assemblée que ce postulat doit être considéré comme toujours en cours, des réponses étant encore attendues.

07. Divers

01. Lunabus

M. Vincent Michellod informe l'assemblée que des courses de lunabus seront ajoutées aux horaires habituels lors des trois soirées de ce week-end de Pâques. Les horaires sont disponibles sur le site de la Commune de Bagnes.

Si cette phase « test » devait être concluante, la commune étudiera le fait de prolonger les horaires du lunabus sur toute la prochaine saison d'hiver.

La séance est levée à 21h35.

Annexes :

- Présentation du futur Centre Sportif – 04.01a
- Tableau des coûts du Centre Sportif – 04.01b
- Présentation de l'avancement de l'École de Versegères – 04.03
- Présentation pour l'amélioration de l'accueil de la petite enfance – 05.01
- Modification article 10 du règlement du personnel – 06.04

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire





**CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020
SEANCE PLÉNIÈRE « TOURISME » DU 13 MAI 2019
PROCES-VERBAL N° 18**

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
Approbation / modification de l'ordre du jour
- 02. Structures des instances touristiques – Rôles et missions des Commissions manifestations et marketing**
- 03. Entités touristiques**
 01. Bilan saison 2017-2018
 02. Evolution des nuitées
 03. VIP Pass
 04. Saison en cours 2018-2019
- 04. Téléverbier SA : projets de développement 2019/2020**
- 05. Politique culturelle communale 2019 - Présentation du PALP Festival**
- 06. Divers**
 01. Point de situation sur le cabinet médical des arcades
 02. Présentation du nouvel aménagiste-urbaniste de la Commune de Bagnes

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, les représentants de la presse, les différents invités et représentant de la population, ainsi le Président de la Commune de Vollèges et leur souhaite une cordiale bienvenue.

Mme Mento rappelle que le thème de ce plénum est le tourisme, soit le moteur de l'économie de notre commune.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

32 conseillères et conseillers généraux sont présents, 10 sont excusés et 3 sont absents.

Etant donné qu'aucune décision n'est à l'ordre du jour, il n'est pas nécessaire de nommer des scrutateurs.

Par ailleurs, l'ordre du jour est approuvé sans remarque.

02. Structures des instances touristiques – Rôles et missions des Commissions manifestations et marketing

M. Vincent Michellod (CC) souhaite, en préambule, remercier le bureau du Conseil général d'avoir établi un ordre du jour entièrement dévolu au tourisme. Il remercie par avance les différents intervenants de cette soirée et encourage l'assemblée à participer de manière active à ce plénum.

M. Vincent Michellod (CC) rappelle quelques éléments sur les entités touristiques de la destination « Verbier – Val de Bagnes »

Verbier Promotion

Verbier Promotion représente les communes de Bagnes, Riddes et Vollèges en plus de tous les partenaires principaux du tourisme (SD, TVSA, associations, etc.). Verbier Promotion gère le marketing notamment et est dirigée par M. Pierre-André Gremaud. Elle est en grande partie financée par la taxe de promotion touristique (taxe aux entrepreneurs, commerçants, artisans, etc. représentant CHF 5 mios/année) et est subventionnée par la Commune de Bagnes (à hauteur de CHF 1'085'000.- pour la prochaine année).

L'objectif de Verbier Promotion est d'amener la clientèle à Verbier en menant à bien différentes actions de marketing.

Sociétés de Développement SDV/SD

La taxe de séjour (augmentée il y a deux ans) est le financement principal des Sociétés de Développement (SD). Les résultats sont encourageants car quelque 3.7 mios sont encaissés par ce biais chaque année. Cette taxe de séjour a notamment permis de développer la carte de loisirs (coût de 1 mio/année), carte très appréciée par la clientèle touristique et permettant notamment d'offrir les activités estivales sur le territoire communal.

Les SD sont actives à Verbier, mais également dans la vallée avec les bureaux du Châble et de Fionnay.

Commission « marketing »

La Commission marketing a été réactualisée cette année et travaille tant sur des concepts permettant d'attirer, fidéliser la clientèle étrangère et locale que sur le lancement de nouveaux produits. Elle travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires du tourisme.

Commission « évènements »

La Commission évènements est en grande partie subventionnée par la Commune de Bagnes (budget de 2.5 mios/année). A cela s'ajoute un budget provenant de la taxe de séjour (CHF 600'000.-/année).

Les manifestations organisées durant l'année permettent de créer une image de notre commune, notamment à l'étranger, et ouvre un potentiel au niveau de la clientèle. Une station/destination sans évènement n'est pas attrayante aujourd'hui et nous avons la chance de pouvoir développer cela sur notre commune. Les manifestations se déroulent sur l'ensemble du territoire (Verbier et Vallée).

La présentation de M. Vincent Michellod (CC) reste ci-jointe.

Pour compléter cette introduction, M. Eloi Rossier précise que parmi les actionnaires de « Verbier, Val de Bagnes, La Tzoumaz Promotion » figure la Commune de Sembrancher. Il rappelle également que les transports publics sont financés par le ménage communal et non pas par la taxe de séjour (coût annuel des TP de 3 mios).

Avant de clore ce sujet, Mme Mento précise que cette séance sera entièrement dédiée aux stratégies et développements des structures touristiques et non à la présentation des comptes dans les détails, contrairement aux années précédentes. Toutefois, les chiffres complets et précis sont à disposition dans le rapport remis ce soir à l'assemblée.

03. Entités touristiques

M. Florian Michellod rappelle que la SD est représentée par un Comité composé de M. Marcus Bratter, Mme Catherine Riethman, M. Vincent Michellod (CC), M. Philippe Bruchez, M. Jürgen Taudien, Mme Brigitte Borel, M. Maurice Michellod, M. Thierry Corthay et M. Laurent Vaucher.

Il précise également que Verbier a été désignée meilleure destination de ski l'année dernière et que l'hôtel « W » meilleur hôtel de ski dans le monde.

M. Florian Michellod rappelle quelques éléments importants en matière de tourisme, notamment :

- Les résidences secondaires représentent 4.2 mio en taxes de séjour ;
- La Commune de Bagnes est 1.8 fois plus visitée que les autres communes du Canton ;
- Un taux de satisfaction de 74% a été recensé. Le domaine skiable, l'offre en sports divers, la vie nocturne et la gastronomie ainsi que la sécurité font partie des points forts de la destination ;
- Le point faible de la destination est son prix élevé. La perception par les clients du rapport qualité/prix des offres à Verbier n'est pas optimale ;
- La mobilité à Verbier n'est pas assez simple et claire. Le touriste estime qu'il est difficile de se déplacer d'un point A à un point B.

M. Florian Michellod recommande de se positionner en tant que destination de ski unique et de créer une expérience ciblée pour les propriétaires de résidences secondaires afin qu'ils deviennent nos meilleurs ambassadeurs. La baisse des prix n'est pas une solution, mais il est nécessaire d'améliorer la perception du rapport qualité/prix.

La présentation globale de ce point reste ci-jointe et intègre les présentations des intervenants des 4 points ci-dessous.

01. Bilan saison 2017-2018

Les comptes 2017-2018 et les budgets 2018-2019 sont présentés rapidement à l'assemblée.

M. Florian Michellod rappelle que le tourisme est l'affaire de tous et remercie vivement tous les partenaires concernés avec lesquels les relations sont excellentes.

02. Evolution des nuitées

M. Joël Sciboz rappelle que tous les détails sont dans le rapport de gestion remis à tous les participants de cette soirée.

Il précise que la Commune de Bagnes connaît une très grande proportion de forfaits et qu'il est donc difficile de créer une statistique significative sur l'évolution des nuitées. De manière générale, la fréquentation de la destination est en augmentation.

03. VIP Pass

M. Joël Sciboz rappelle que l'offre de gratuité des transports publics dans la station est l'une des composantes du VIP Pass. Il paraît judicieux de mieux communiquer à ce sujet car il semble que l'information ne soit pas passée correctement.

Par ailleurs, le programme d'animations de l'Office du Tourisme paraîtra prochainement. Les différentes cartes (VTT, randonnées, informations, etc.) seront remises à l'assemblée en fin de séance.

04. Saison en cours 2018-2019

M. Pierre-André Gremaud remercie la commune pour le budget supplémentaire de CHF 400'000.- attribué à Verbier Promotion (VP). La société a investi dans plusieurs projets dont le sponsoring de Justin Murisier, le partenariat avec le Liverpool FC, l'engagement de personnel supplémentaire (créateur de contenu digital par exemple), etc.

M. Gremaud informe l'assemblée que les actions marketing produisent de grandes retombées économiques pour une destination. Ces dernières années, Verbier a progressé de la 17^{ème} à la 10^{ème} place des meilleures destinations selon les rapports sur le tourisme. Cela donne de la valeur ajoutée à Verbier, non seulement grâce au nombre de nuitées générées mais aussi grâce à la valeur de ces nuitées.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz constate que malgré les efforts de tous et la volonté communale d'offrir un tourisme à l'année, les nuitées en été ne sont pas en augmentation. A quoi cela est-il dû ?
 - M. Sciboz l'informe que cette information ne ressort pas des graphiques car il faut comprendre que les forfaits ont un impact sur l'ensemble des chiffres présentés. En réalité, la parahôtellerie a connu une augmentation de 28% en période estivale sur l'ensemble de la commune et l'hôtellerie de 10% dans le Val de Bagnes.
 - Il ajoute encore que la baisse des forfaits est due au changement du mode de calcul. De plus, étant donné que le nombre de lits est plus important à Verbier que dans la vallée, la baisse de 2% constatée peut être facilement expliquée.
 - Mme Mélanie Mento précise que la baisse en parahôtellerie en 2016-2017 est également due à la modification du contexte légal.
 - M. Florian Michellod ajoute encore que l'augmentation de la fréquentation est bien réelle puisque nous passons de 23'000 visiteurs en 2013 à 42'000 en 2018.
 - Enfin, M. André Guinnard rappelle que le nombre de nuitées n'est pas la bonne valeur pour confirmer une rentabilité. En effet, le nombre de nuitées dans les années 1980 était le même qu'aujourd'hui, mais la valeur de celles-ci a changé. Il est nécessaire de prendre en compte l'augmentation indiscutable du chiffre d'affaires dans nos constats.

2. M. Sébastien Rossoz demande pourquoi la subvention de Promobike figure dans les comptes de la SD ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que Promobike est une société qui doit promouvoir le vélo et s'occuper des infrastructures mises à disposition des utilisateurs, notamment le BikePark. Promobike est financée par la Commune de Bagnes, par TVSA et par la SD, à parts égales. La subvention de Promobike figure donc dans les comptes de la Commune de Bagnes, de TVSA et de la SD.

3. M. Vincent Michellod (CG) revient sur la plateforme internet de réservation (place de marché) et constate qu'elle ne fonctionne toujours pas.
 - M. Gremaud confirme que cette place de marché ne fonctionne pas parfaitement aujourd'hui ; sa partie commerciale pose encore problème. La place de marché souhaitée par Verbier Promotion est ambitieuse et demande du temps pour que le produit final soit à la hauteur des attentes de la clientèle. Le fournisseur n'avait pas prévu tous les obstacles rencontrés, cela prendra donc encore un peu de temps.
4. M. Vincent Michellod (CG) demande si le travail à fournir pour rendre effective cette place du marché va engager des coûts supplémentaires ?
 - M. Gremaud l'informe que non car ce travail fait partie d'un mandat global donné pour le rendu du produit.
 - M. Eloi Rossier précise que si ce poste devait générer des coûts supplémentaires, les différentes instances touristiques devraient alors les valider.
5. Mme Aude Michellod estime que, même si coût supplémentaire n'est engagé, cette perte de temps est regrettable.
 - M. Gremaud lui rappelle qu'il est déjà possible de réserver par le biais de d'internet, mais que le produit n'est pas encore au top.

04. Téléverbier SA : projets de développement 2019/2020

M. Jean-Albert Ferrez remercie les autorités bagnardes d'associer Téléverbier SA à la soirée communale dédiée au tourisme.

Il rappelle que la dernière saison hivernale a été excellente et qu'elle succède à une autre très bonne saison d'hiver (pas de soucis liés à la météo, à l'enneigement, à la communication, etc.). La dernière saison a débuté très tôt (2 novembre 2018) avec de superbes conditions et a duré jusqu'au lundi de Pâques.

La présentation de M. Ferrez reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si le projet TOne de La Tzoumaz est rentable aujourd'hui ?
 - M. Ferrez confirme que c'est le cas. Le bâtiment appartient à une société anonyme dont le capital est détenu au ¾ par la famille Burrus et au ¼ par TVSA. La rentabilité actuelle est calculée sur 500 lits chauds et autant de cartes journalières que TVSA a vendues en plus. Une analyse fine du potentiel du bâtiment doit être faite afin de déterminer la valeur de rendement exacte sur du long terme. Une fois cette démarche effectuée, il sera possible de calculer la vraie rentabilité économique.

2. M. Sébastien Rossoz demande si TVSA va investir dans le projet de Curala ?
 - M. Ferrez l'informe que TVSA ne va, à priori, pas investir dans les éléments de transformation du site de Curala, mais qu'elle s'investit dans le projet d'autres manières. Elle se positionne notamment en tant que partenaire et propriétaire foncier d'une partie du terrain. TVSA va mettre l'accent sur l'aspect du bâtiment des télécabines pour améliorer les accès et l'accueil, ce lieu étant une des portes d'entrée du domaine skiable.
3. Mme Aude Michellod demande si TVSA prend en compte, dans le cadre de ses projets de développement et d'investissement, de l'évolution du climat et de la planète ? Et si oui, dans quelles mesures ?
 - M. Ferrez lui confirme que TVSA est attentive à ce phénomène (impact écologique, efficacité énergétique, etc.). Le fonctionnement de la société sera adapté et les investissements seront réfléchis afin d'anticiper les changements de comportement des utilisateurs par rapport au ski.
4. Mme Aude Michellod estime qu'il est possible de donner une tendance en se démarquant et en proposant une ligne évoluant vers un côté vert.
 - Mme Ferrez confirme qu'il y a de nombreuses pistes à étudier pour trouver un équilibre entre l'écologie et les attentes des clients. C'est une excellente réflexion qu'il faut mener.
5. Mme Aude Michellod rappelle que nous risquons de nous retrouver un jour sans eau.
 - M. Ferrez l'informe que la quantité d'eau sur terre est et sera toujours la même et que la question est de savoir où elle est et à quel moment (répartition). L'utilisation future de l'eau fera l'objet de nombreuses réflexions, c'est inévitable en effet. La liberté de son utilisation sera sans doute restreinte, voire imposée.
 - M. Eloi Rossier ajoute que la retenue collinaire de Rechouène est prévue pour disposer d'une réserve supplémentaire d'eau qui servira pour divers besoins (eau potable, lutte contre les incendies, etc.).
 - Mme Mélanie Mento précise enfin que l'enneigement mécanique sera sans doute moins consommateur d'eau dans le futur étant donné que la technologie évolue. C'est également vrai pour l'énergie.

05. Politique culturelle communale 2019 - Présentation du PALP Festival

La présentation de M. Bertrand Deslarzes reste ci-jointe. Il rappelle que la culture participe au développement économique et est l'une des richesses d'une société.

Il passe ensuite la parole à M. Sébastien Olesen qui présente à l'assemblée le concept et les projets du PALP Festival. Sa présentation reste également ci-jointe.

06. Divers

01. Point de situation sur le cabinet médical des arcades

Le bureau du Conseil général avait demandé un point de situation à propos de l'article paru dans les journaux et dans lequel le Dr. El Gaoui dénonçait des méthodes de cow-boy.

M. Antoine Cretton annonce tout d'abord qu'il était à l'étranger au moment des faits et qu'il n'a donc pas pu répondre au journaliste qui cherchait à le joindre.

Il s'avère que le Dr. El Ghaoui a décidé de quitter le cabinet médical des arcades pour s'installer dans de nouveaux locaux. A cette occasion, il a fait rénover l'appartement et les locaux commerciaux qu'il va louer. Mais au cours de la semaine du 22 au 26 avril 2019, un voisin a dénoncé ces travaux.

La police des constructions s'est rendue sur place et a constaté qu'aucune autorisation n'avait été demandée. Il y a donc eu une deuxième vision locale, avec l'architecte communal, en présence de la propriétaire et du médecin. C'est la procédure habituelle dans ce genre de situation.

Il a été constaté qu'effectivement aucune autorisation de construire n'avait été demandée pour le changement d'affectation de l'appartement et des locaux commerciaux en cabinet médical, soit en espace public. Aucune autorisation n'avait été demandée non plus pour la création d'un local de radiologie qui contient des appareils qui réclament une protection particulière puisqu'ils émettent des radiations. Le local était à côté de la salle d'attente. Les normes dans ce domaine sont assez strictes et pour accorder ce type d'autorisation, les services de l'Etat doivent être consultés. Il peut paraître surprenant qu'un médecin ne s'en soit pas inquiété.

C'est pour ces raisons que la commune a ordonné un arrêt des travaux tant que la situation ne serait pas régularisée.

Le médecin a qualifié cette décision de « méthode de cow-boy ». En fait, il ne s'agit que du respect des règles élémentaires de prudence que les clients et le personnel d'un cabinet médical sont en droit d'attendre de tout praticien qui se respecte. C'est le rôle de la police des constructions communale de veiller à leur application.

Il est possible que le Dr. El Ghaoui ne connaisse pas ces normes, ce qu'on pourrait comprendre. Ce que l'on comprend moins en revanche, c'est qu'il ait choisi d'ameuter la presse plutôt que de régulariser cette situation au plus vite.

M. Cretton remercie les collaborateurs du service des constructions qui, au risque d'essuyer des critiques, ont fait leur devoir dans le respect de l'intérêt public.

Enfin, M. Cretton demande à M. Eloi Rossier d'expliquer la procédure qui est suivie dans ce type de situation, étant donné qu'en tant que Président de Commune, c'est lui qui assume la responsabilité des différentes décisions prises.

M. Eloi Rossier rappelle que le Président de Commune est parfois amené à signer des ordres d'arrêt des travaux lorsque ceux-ci sont recommandés par le service des constructions. Ces mesures sont prises en urgence et présentées au Conseil communal dans les meilleurs délais.

Interventions

1. Mme Aude Michellod rappelle que le Conseil communal avait confirmé avoir résilié du Dr. El Ghaoui alors que l'article de presse annonce que c'est le médecin qui a résilié son contrat. Qu'en est-il exactement ?
 - M. Antoine Cretton confirme que c'est bien la Commune qui a résilié le contrat du Dr. El Ghaoui.
2. Mme Alexandra Corthay demande si tout a été prévu pour qu'un médecin exerce à Verbier et qu'un service de garde soit assuré ?
 - M. Eloi Rossier lui rappelle que les travaux des locaux ne sont pas terminés et que le Dr. El Ghaoui a d'ores et déjà cessé son activité. Actuellement, la commune est dans l'attente des plans nécessaires à l'obtention d'une autorisation de construire.
3. Mme Alexandra Corthay constate donc qu'il n'y aura pas de médecin à Verbier à court terme.

02. Présentation du nouvel aménagiste-urbaniste de la Commune de Bagnes

M. Eloi Rossier présente à l'assemblée M. Guillaume Page, nouvel aménagiste de la Commune de Bagnes. M. Page a repris, dès le 1^{er} mai 2019, le poste de M. Tristan Larpin. M. Page est titulaire d'un master en développement territorial et nous lui souhaitons la bienvenue et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

La séance est levée à 22h15.

Annexes :

- Structure des instances touristiques - 02
- Présentations des différentes entités touristiques - 03
- Présentation de TVSA - 04
- Politique culturelle - 05a
- Présentation du PALP Festival - 05b

Pour le Conseil général de Bagnes :



Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLUQUÈRE 31
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 PLENUM DU 12 JUIN 2019 PROCES-VERBAL N° 19

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs
02. Approbation / modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15.04.2019
04. Décisions
 01. Comptes 2018
 02. Crédits complémentaires – Bâtiment DE du Centre Sportif
05. Information-Présentation
 01. Processus de fusion
 02. Maison de la Santé : implication financière pour la commune
 03. Cabinet médical des Arcades
06. Postulats-Motions
 01. Motion et postulats
07. Divers
 01. Problématique des eaux polluées – Information d'Altis
 02. Ambiance au sein du Conseil général et durant le plénum

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, le représentant de l'organe de révision et les citoyens qui se joignent à cette séance.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

37 conseillères et conseillers généraux sont présents, 8 sont excusés et aucun n'est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Christophe Michaud et M. Thibaut Descoedres

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

La Présidente informe l'assemblée du dépôt d'une motion d'ordre pour la modification de l'ordre du jour, déposé au bureau à l'entrée de la séance. Cette motion demande à ajouter à l'ordre du jour un vote sur l'entrée en matière des comptes.

Mme Mélanie Mento cède le propos à M. Pierre Troillet pour l'explication de sa motion.

M. Pierre Troillet : Vu que le Conseil général ne dispose pas aujourd'hui de tous les éléments pour se prononcer sur cette question et que les rapports de commission ont été remis aux conseillers généraux largement au-delà des délais prévus par le règlement du conseil général, ce qui a empêché tout ou partie des membres de ce conseil d'en prendre connaissance et de pouvoir voter sereinement les comptes présentés. De plus, les informations concernant les comptes des Arcades posent aujourd'hui la question de notre responsabilité vis-à-vis des bagnardes et des bagnards en tant qu'autorité de contrôle, vu qu'il a été établi que le processus décisionnel concernant l'aménagement de l'IRM n'a pas été respecté. C'est pourquoi les signataires de la motion d'ordre demandent le vote à bulletin secret sur la modification de l'ordre du jour, ajoutant un vote sur l'entrée en matière sur les comptes.

Avant de passer au vote, M. Eloi Rossier annonce sa surprise, au nom du Conseil communal, de voir cette motion être déposée seulement quelques minutes avant le début de la séance. Le Conseil communal réfute les propos contenus dans cette motion et estime que le travail effectué avec les différentes commissions pour l'élaboration des comptes est complet et satisfaisant.

Plus de 10% des membres du Conseil général étant favorable à la demande de M. Pierre Troillet, le vote est effectué à bulletins secrets.

A la question : Acceptez-vous d'entrer en matière sur la modification de l'ordre du jour en ajoutant le point de décision suivant « Acceptez-vous d'entrer en matière sur les comptes ? », le Conseil général refuse la modification de l'ordre du jour par 30 voix contre et 7 voix pour.

Le Conseil général procédera donc directement au vote sur les comptes.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15.04.2019

Le procès-verbal de la séance du 15.04.2019 est approuvé sans aucune remarque.

La parole n'est plus demandée, le PV est considéré comme approuvé.

Le procès-verbal de la séance du 13.05.2019 ayant été mis à disposition tardivement la décision d'approbation est différée au prochain plénum.

04. Décisions

01. Comptes 2018

Mme Mélanie Mento rappelle à l'assemblée que le travail sur ces comptes a été difficile, avec des délais courts et parfois difficiles à respecter. De manière générale, cela démontre que le fonctionnement global doit être modifié et, dans ce cadre-là, une modification du règlement du Conseil général (avec mémos sur la façon de fonctionner) a été analysée. La Commission « communication » aura l'occasion de présenter son rapport de travail d'ici à la fin de la législature.

Mme Mélanie Mento annonce que les comptes sont, une nouvelle fois, exceptionnels et présentent de très bons chiffres.

M. Eloi Rossier introduit ce point en invitant l'assemblée à ouvrir le fascicule des comptes à la page 198. Le pentagone qui y figure témoigne de la très bonne santé financière de la Commune de Bagnes et de l'excellence des comptes 2018.

Il précise que les comptes 2018 confirment :

- L'attractivité de notre Commune tant sur le plan économique – notez à ce sujet le maintien des recettes des personnes morales, que fiscales – le nombre de contribuables soumis à la dépense reste élevé.
- La vitalité soutenue du marché immobilier. Consultez l'impôt sur les gains immobiliers, ainsi que l'impôt additionnel sur les droits de mutation. L'un comme l'autre confirment les prévisions budgétaires.

Ces résultats exceptionnels s'expliquent en partie grâce à des recettes qui étaient tout à fait imprévisibles :

- 6,5 millions d'impôts sur des revenus extraordinaires de quelques contribuables (vente de sociétés), avec un effet ricochet sur la fortune, dont le montant total s'affiche avec 2,5 millions de plus que ce qui était prévu.
- 1,6 million sur les successions, 12,3 millions d'impôt sur les contribuables imposés à la dépense, soit 2 millions de plus que le budget.
- Les redevances hydrauliques, grâce à une production 2018 exceptionnelle, sont supérieures à 6 millions.

M. Eloi Rossier précise encore que ces excellentes recettes débordent quelque peu sur 2019 et c'est tant mieux. Quant aux charges, bien qu'elles s'alourdissent chaque année un peu plus, elles restent globalement maîtrisées. Il s'agit d'une volonté affichée du Conseil communal.

Avant de céder le propos à François Corthay et à Jérôme Maret, il souhaite remercier ses collègues du Conseil, ses collègues de la commission des finances, Jérôme Maret, Florian Perraudin et Alexandre Gordio, pour leur engagement et pour le professionnalisme qui accompagne leur travail.

M. François Corthay présente les comptes 2018 à l'assemblée en revenant uniquement sur les éléments principaux et notamment:

Recettes :

- Recettes de CHF 120'602'502
- Plus de 5 millions de recettes extraordinaires
- Les sociétés Bagnardes ont apporté plus d'un million de recettes complémentaires
- L'apport extraordinaire d'eau dans le barrage a apporté des recettes de plus de 4 millions de francs sur les redevances
- La mise en vigueur de la taxe au sac a généré un léger bénéfice de CHF 43'500.- en plus d'avoir généré 1/3 de déchets en moins.
- Excédant de recette 19'325'000.-

M. Jérôme Maret présente à l'assemblée les différentes variations des produits et des charges entre le budget 2018 et les comptes 2017.

Avant de clore cette présentation, M. François Corthay annonce à l'assemblée qu'il regrette la façon dont la motion d'entrée en matière sur les comptes a été déposée ce soir. Le travail effectué est complexe et il n'est pas aisé de monter un tel dossier pour le présenter au Conseil général. Les signataires de la motion sont volontiers invités à une séance avec Jérôme et lui-même afin de se rendre compte du travail effectué.

A son tour, il remercie par ailleurs tous les intervenants du travail accompli pour fournir ces comptes, et notamment Jérôme Maret, Joël Di Natale, Florian Perraudin, Alexandre Gordio, etc.

La présentation des comptes reste ci-jointe.

Toujours dans le thème des comptes, M. Eloi Rossier communique à l'assemblée l'état de situation du cabinet médical des arcades. Sa présentation reste ci-jointe.

Pour le surplus, il rappelle encore les éléments suivants :

- Les PV de l'exécutif ne sont pas publics et les décisions ne peuvent être communiquées que si elles ne portent pas préjudice à des personnes citées. Il est impératif d'être prudent avant de risquer une plainte pénale. Le Conseil général doit être compréhensif avec l'exécutif et soutenir ce dernier dans ces démarches.
- La transformation des locaux a été confiée au service des constructions et l'occupation du cabinet est du ressort du service de la sécurité.
- Aujourd'hui, la Commune sait à quelle société appartient l'IRM et quel est le contrat qui lie le Dr. El Ghaoui à cette société. Après analyse de la situation, une procédure de recouvrement a été initiée, sous la supervision de Me Léonard Bruchez (Etude Rusconi & Associés).
- D'un point de vue technique et logistique, la remise de l'objet par l'architecte mandaté n'a pas encore eu lieu. Ledit architecte peine à aller au bout de son mandat et n'a pas encore remis l'objet en bonne et due forme.

Avant de clore ce point, M. Jérôme Maret présente à l'assemblée le décompte des plus-values effectué par l'architecte pour ce dossier, ainsi que le tableau de synthèse des coûts. Cette présentation reste ci-jointe.

Mme Mélanie Mento passe la parole à M. Bastien Forré pour la présentation du rapport de l'Organe de Révision. Il reste ci-joint. En conclusion, BDO recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis ce soir.

Rapports des Commissions :

1. PASSEP

Mme Aude Michellod prend la parole : La commission remercie les chefs de service ainsi que les conseillers communaux pour leur collaboration et les réponses amenées à nos questions.

Notre commission a analysé les comptes liés aux dicastères la concernant et n'a, dans l'ensemble, rien à relever si ce ne sont les montants liés au projet de rénovation du cabinet des Arcades.

Sans refaire état des questions amenées par la PASSEP depuis l'année passée, ainsi que par la commission ad-hoc des Arcades spécialement détachée à cet effet, les effets pervers d'un manque de cadre procédural, d'une quasi absence de gestion de projet interservices soutenue par des documents efficaces et jugulant tout débordement, transpirent malheureusement encore une fois au travers de ce dossier.

La commission ne peut se porter caution d'une telle gestion et n'en donnera pas décharge au Conseil communal, quand bien même elle propose d'accepter les comptes.

La commission PASSEP s'est également penchée attentivement sur le rapport BDO, qui relève en pages 11 et 12 notamment, une série de recommandations qui vont totalement dans le sens des remarques que les diverses commissions du Conseil général amènent à chaque plénum des comptes ou des budgets.

Nous avons besoin de rétablir le lien de confiance entre le Conseil communal et le Conseil général et cela passera par la démonstration que l'Administration générale a compris ce message et influera positivement sur sa fonctionnalité générale en proposant et utilisant des outils fonctionnels et efficaces. Nous sommes persuadés que l'ensemble du personnel gagnera en qualité de travail et en satisfaction en évoluant dans un univers, non pas normé, mais doté d'outils pratiques, efficaces et sécuritaires.

Une gestion de projet permet également de responsabiliser la personne en charge, de valoriser son travail et de la motiver à exceller. Tant la collaboration interservices ou entre employés communaux que le projet en ressortiront positivement impactés !

La commission PASSEP se prononce à l'unanimité des membres présents pour l'acceptation des comptes, tout en ne donnant pas décharge au Conseil communal pour les montants liés à la rénovation du cabinet des Arcades.

2. Tourisme et culture

M. François Roux prend la parole : La Commission du tourisme ne peut que constater les excellents résultats financiers depuis plusieurs années, malheureusement il ne semble pas que la satisfaction des partenaires locaux, ainsi que de nos hôtes suive la même progression.

Les dernières analyses présentées soutiennent qu'un effort doit être fait sur l'accueil. Comme répété à maintes reprises, de l'accueil dépend le bien-être de chacun de nos concitoyens. Nous pensons qu'il faudrait profiter de cette incroyable situation financière pour réaliser les provisions en attente et s'occuper d'investissements de détails et de confort.

La commission souhaite aussi s'assurer de l'équité de subventionnement des événements et manifestations qui sont vraisemblablement l'un des plus gros leviers économiques pour nos contribuables. Pour ce faire nous souhaiterions disposer d'un document clair du protocole d'attribution de ces montants, ainsi qu'une évaluation objective des retombées générées.

La commission propose d'accepter les comptes à la majorité de ses membres.

3. Travaux publics

En l'absence de M. Joseph Corthay, M. François Veuthey prend la parole. La Commission est satisfaite que l'entrée vigueur de la taxe au sac soit une réussite. Toutefois, la déchetterie fait encore preuve de beaucoup de rigidité, ce qui a fait notamment l'objet d'un postulat. La Commission sera attentive à ce que le Conseil communal réponde audit postulat. Pour le reste, la Commission a obtenu toutes les réponses nécessaires à sa prise de décision. Ses membres proposent donc d'accepter les comptes 2018.

4. Commission ad hoc pour le cabinet des arcades

Mme Aude Michellod prend la parole : A la séance constitutive des Arcades, un point essentiel et fondateur a été discuté: la commission travaillerait à la condition du respect de la confidentialité tant au sujet des documents à recevoir ou à étudier que du contenu des échanges. Seul un rapport serait transmis et diffusé, quelles qu'en soient les conclusions émises par la commission. Tout document acquis illicitement ne serait pas traité, puisqu'inutilisable.

Depuis quelques jours 2 membres de la commission n'ont pas respecté cela en diffusant des informations et en prenant à parti des propos de collègues: c'est inacceptable ! Ce comportement dénigre le principe de collégialité et de liberté de parole qui doit pouvoir régner au sein d'une commission.

La commission avait transmis une liste de pièces qu'elle désirait analyser au Conseil communal. Celui-ci l'a informé que, renseignements pris auprès du canton, les membres du Conseil général n'ont pas cette compétence, contrairement aux membres du Grand Conseil qui peuvent faire des commissions d'enquête parlementaire.

Le Président a convoqué la présidente de la commission ad-hoc à une séance de présentation des résultats des recherches, selon les pièces demandées, faites par les services concernés représentés par leurs conseillers et chef de service respectifs ; à savoir : greffe communal, finances, constructions, santé sécurité.

A cette séance, la présidente de la commission ad-hoc a annoncé s'adjoindre des compétences propres à l'analyse du dossier: partie comptable et technique. Étant donné qu'elle ne prête absolument pas attention aux horizons politiques des personnes, elle n'a ni sélectionné un informaticien, ni un éducateur social, ni un garagiste, ni un agent d'assurance !

Le travail de recherche réalisé par les différents services a été conséquent. Il a répondu à nos attentes. Le Président a émis des conclusions et relevé des manquements.

Ce dossier n'étant encore pas liquidé il nous a été demandé d'en garder le contenu confidentiel. Ce qui peut apparaître logique. Dans un fonctionnement collégial, la présidente de la commission ad-hoc part du principe que nous pouvions faire confiance au message rapporté par les 3 personnes invitées. D'autant que lors de cette séance, tous les partis du Conseil communal étaient représentés et qu'aucune personne n'a contesté les explications amenées. Dans le cas d'une présentation mensongère et déformée du Conseil communal, sous la main mise présidentielle on aurait pu observer des réactions verbales et non verbales des Conseillers communaux incriminés ou lésés. Ce qui n'a pas été le cas.

De retour en commission, les trois membres présents ont fait un compte rendu et discuté de la suite à donner.

La commission a tiré les conclusions suivantes:

- Le Conseil communal reconnaît des manquements : c'est un premier pas, mais absolument pas suffisant.
- L'organisation générale est lacunaire quant à la gestion de projets de petite ou moyenne ampleur, par analogie on peut se demander ce qu'il en est des grands projets ?
- L'administration générale manque de rigueur professionnelle en n'émettant pas systématiquement des documents officiels dans l'évolution des dossiers.
- L'administration générale n'a pas de document chronologique de l'évolution d'un dossier, avec les références suivies des pièces justificatives lui permettant, à tout moment, de se resituer et d'avoir une vision globale et maîtrisée. Ce type de document est également salvateur en cas de changement de personnel (départ d'un employé à la retraite : à l'exemple de M. Claude-André May) ou de continuum entre 2 législatures et 2 conseillers différents.
- L'organisation communale est suffisamment floue pour qu'on ne sache pas qui est le Conseiller communal responsable d'un projet et quel chef de service en a la direction opérationnelle. Il en découle des pertes d'informations et de communication :
 - Pas de remontée systématique au Conseil communal pour information ou décision (circulation verticale)
 - Pas de discussion inter services (circulation horizontale).

- Le Conseil communal ne donne pas de preuve qu'à l'avenir ces problèmes ne se représenteront pas. Aucune présentation n'a été faite concernant la mise en place de telles procédures et l'accumulation des dossiers problématiques (Marais-Verts, Office du tourisme du Châble, Arcades, ...) ne nous permettent pas d'évoluer en toute confiance.

Ce que la commission exige aujourd'hui via la COGEST sont des preuves de ces modifications de pratique.

5. ATCB

M : Dominique Tellen prend la parole. Les nombreuses questions sur les comptes 2018 posées par la commission ont trouvé, à satisfaction, leurs réponses. En cette période d'attente du rapport d'audit, la commission accepte, à la majorité de ses membres présents, les comptes soumis.

6. COGEST

6.1 Rapport majoritaire de la COGEST

M. Sébastien Rossoz prend la parole.

Généralités

Nous avons la chance de répéter chaque année le fait suivant : Les comptes 2018 sont très bons. Et comme l'année passée, l'attractivité de notre commune, mais aussi à la volonté politique du Conseil communal traduite par l'effort de la plupart des services communaux à maîtriser leurs charges, nous sommes heureux de constater l'excellente santé financière de notre Commune de Bagnes, en particulier une marge d'autofinancement de plus de 46 mio !

Un bémol toutefois : une meilleure gestion des projets permettrait des comptes encore meilleurs. Nous y reviendrons.

Nous tenons à remercier le Conseil communal, en particulier la commission des finances, ainsi que les chefs de services, en particulier Jérôme Maret, Alexandre Gordio et Florian Perraudin, pour le travail effectué, les présentations des comptes, ainsi que la transparence et les réponses claires aux questions posées.

Revenus

Comptes 2018 : 120.6M

Budget 2018 : 104.3M

Variation : +16.3M

Comme exprimé en introduction, les revenus 2018 sont excellents et, une fois n'est pas coutume, nettement meilleurs que ceux prévus dans le budget.

Depuis plusieurs années, La COGEST ajoute aussi, qu'il est primordial pour notre commune de diversifier notre économie et effectuer une transition vers une économie d'exploitation. Nous devons absolument nous donner les moyens (et nous les avons) de diversifier notre économie et par conséquent, les revenus qui en découlent.

A la vue de notre excellente situation financière, ne serait-il pas intéressant de créer un pôle de compétences afin de soutenir la création des sociétés dans notre commune ? LA COGEST reste à votre entière disposition afin d'échanger à ce sujet.

Charges + amortissements

Comptes 2018 : 74.5M + 26.7M

Budget 2018 : 78.5M + 27.7.M

Variation : -5.M / -1.0M

Les charges sont globalement maîtrisées.

Le transfert des services généraux à Altis SA, que les répercussions directes et indirectes suite à la l'incendie du Centre Sportif et enfin les coûts relatifs aux travaux publics (désneigement, intempéries, etc...) expliquent les variations principales entre budget et comptes 2018

Comme vous le savez, le rôle de la COGEST est aussi est aussi de s'assurer du bon fonctionnement de l'Administration Générale. Nous, citoyens bagnards, voulons une administration efficace et proche du citoyen. Cette administration doit, tout en suivant les lois et les règlements, être au service de l'épanouissement de chaque citoyen. L'attractivité de notre commune demeurera ainsi très compétitive.

Nous voulons, dans le futur, et par souci de clarté dans les comptes communaux, d'éviter de compenser les charges et les produits. Un exemple : les revenus créés par les locations de la salle St-Marc et les rabais communaux (subventions) accordés pour ces locations. Nous demandons donc à la commission des finances de nous faire une présentation dans ce sens

Investissements

Comptes 2018 : 30.9M

Budget 2018 : 42.6M

Variation : -11.7M

Il est agréable de voir que notre commune investit énormément pour son futur. Toutefois il est a relevé que nombres de projets pourraient être gérés de manière plus professionnelle et efficace. Des dépassements de budget arrivent régulièrement. Le dernier en date est le cabinet des Arcades. Malgré l'excellence de nos comptes, nous ne voulons pas des dépenses /surplus / non contrôlés. Il est impératif de mieux gérer nos projets en cours et futurs et de tirer leçons de nos erreurs passées. La COGEST ainsi que tout le Conseil général répète cela depuis fort longtemps. Nous en reparlerons dans la conclusion.

Bilan

Une commission Ad Hoc pour la Gouvernance des sociétés filles a été créé. Nous désirons avancer et respecter les délais présentés lors d'un Plenum du Conseil général.

La COGEST s'inquiète aussi du risque sur les participations qu'elle détient. Une analyse de ces risques serait la bienvenue. Merci au Conseil communal de nous donner votre avis à ce sujet lors d'un prochain plénum.

CONCLUSION

Notre commune reste attractive et sa santé financière se porte à merveille. Nous avons la chance d'investir massivement pour nos enfants sans pour autant s'endetter.

Toutefois, comme nous l'avons en préambule ainsi que dans le chapitre des investissements. Il y a un manquement grave dans la Gestion des projets. Il est absolument inacceptable de gérer nos projets d'investissements avec de telles lacunes. Depuis plusieurs années le Conseil communal affirme tirer leçon de ses erreurs. A la vue de la Gestion du cabinet des Arcades, il va de soi que cela n'est pas le cas.

Nous rappelons aussi qu'en page 12 du rapport détaillé de l'audit de BDO, au point 06-2017 Investissements, les conclusions de notre auditeur va exactement dans le même sens que les conclusions de la COGEST.

La COGEST, par son président, a aussi soumis sur demande de certains membres du Conseil communal quelques pistes d'amélioration de la Gestion de Projet.

Nous voulons donc de la part du Conseil communal qu'un outil de gestion de projets, qu'un cadre procédural et que des documents à la hauteur de notre commune existent dans notre commune. Que les exceptions aux procédures restent des exceptions et enfin qu'une présentation de ces 3 points clés nous soit faite au plus vite.

CURALA, le Centre Sportif, et bien d'autres investissements sont ou seront des projets gigantesques et demandent une rigueur et un professionnalisme dans leur gestion que nous n'avons pas atteint pour l'instant. Il serait dommage que le Conseil général dans son ensemble aie peur d'accepter des budgets d'investissements par manque de confiance dans cette gestion de projets.

De plus de grands manquements apparaissent au sein de la Gestion de l'Administration Générale.

Le Conseil général a demandé la mise en place d'ISO principalement en conclusion de ces manquements. Nous rappelons que le Conseil communal a accepté cette demande.

Monsieur le Secrétaire Communal, la COGEST recommande fortement que la mise en place d'ISO se fasse en premier lieu dans le Département de l'Administration Générale et qu'un rapport « plémumien » soit remis afin de nous faire part de l'avancement de cette mise en place. Nous vous demandons donc de revoir votre planning pour cette mise en place et de nous faire part de votre décision.

La COGEST recommande aussi que TOUS les points d'améliorations potentiels soulevés par BDO soient prises en compte dans l'agenda 2019 du Conseil Communal. Mais cela est certainement déjà le cas.

Conseil communal, Administration Générale, la balle est dans votre camp !

A sa grande majorité, la COGEST propose d'accepter les comptes 2018.

6.2 Rapport minoritaire de la COGEST

M. Vincent Michellod (CG) annonce qu'en effet les comptes sont très bons, les charges sont maîtrisées et les chefs de services ont fait un très bon travail. La commune a une excellente santé financière. Alors pourquoi faire ce rapport minoritaire ?

Il est reconnu depuis longtemps, par une majorité de conseillers, qu'il y a de sérieux problèmes de gestion. Certains projets mis en évidence, connus à ce jour, comme le parking des Marais Verts ou la rénovation des Arcades en sont la preuve. Il est aussi apparu qu'il y a de sérieux problèmes de stress, burnout et vraisemblablement de mobbing au sein du personnel communal. A ce titre, je vous renvoie aux PV de la Commission ATCB et aux déclarations faites par la présidente de la PASSEP à cette assemblée. Nous sommes donc convaincus qu'il y a un lien direct entre ces problèmes de gestion et l'immense stress auquel les chefs de services et leur personnel doivent faire face.

Il est vrai aussi que depuis longtemps le Conseil général a mis en lumière les sérieux dysfonctionnements de l'administration générale, puisque nous avons demandé une application des normes ISO au plus vite. Toutefois, la manière dont la rénovation des Arcades a été gérée, la lenteur et le chemin que l'administration a emprunté pour finalement répondre aux questions de la commission ad hoc est la preuve que jusqu'ici rien n'a bougé. Le dernier dysfonctionnement constaté, la rénovation des Arcades et son IRM, met en évidence l'incapacité actuelle de l'administration générale à entreprendre les réformes nécessaires. Lors du fameux plénum clownesque, où personne ne voulait répondre aux questions de la présidente de la PASSEP sur la signature des factures, la pression extraordinaire qui a été mise sur l'architecte communal est inadmissible. Ici, l'exécutif a lâchement laissé peser le doute sur M. Antoine Wasserfallen, par son mutisme. Lors d'une séance ultérieure à ce plénum, un membre du Conseil communal a même osé dire qu'il n'était pas au courant des raisons qui ont conduit M. Antoine Cretton à ne plus signer les factures relatives à l'installation de l'IRM.

Aujourd'hui toutefois la présentation de l'exécutif ne laisse pas place aux doutes et démontre au contraire que l'architecte communal a essayé de son mieux de récupérer un dossier que d'autres avaient mal géré au préalable.

Mais pourquoi refuser les comptes ?

1. Les montants concernant les plus-values et l'IRM sont dans les comptes 2018
2. L'ensemble du Conseil général n'a pas eu accès aux informations pour pouvoir voter en connaissance de cause ou du moins pas dans des délais convenables.
3. L'exécutif a essayé jusqu'au bout de nous faire croire qu'il n'y avait aucun problème et a ensuite détourné le problème dans une vague tentative de trouver un bouc émissaire. Finalement face au mur, il a accepté de présenter un rapport mais seulement à une minorité de Conseillers généraux (3), avec l'ordre que tout cela reste strictement confidentiel.

Si l'administration générale prétend que la confidentialité doit être respectée pour que la commune ait quelques chances de récupérer les montants investis dans l'installation de l'IRM, il faudrait peut-être se poser la question de savoir si l'on a estimé quelles sont les chances de succès d'une telle procédure avant de prendre le risque de payer l'entier de la facture plus les honoraires des juristes. Le reste de la commission ad hoc n'a eu le droit de voir la présentation qu'en version papier, en vitesse, durant les délibérations de sa dernière séance. Je ne vous explique pas comme c'est facile d'analyser un dossier toute en assistant à une séance.

En refusant les comptes ce soir, le Conseil général donnerait un signal clair à l'exécutif qu'il n'accepte plus ce comportement, qu'il n'accepte plus que certains membres du personnel communal soient pris en otage par le politique pour tenter de dissimuler leurs erreurs de gestion, quel que soit les montants impactés ou le degré de leur gravité.

Nous sommes tout à fait d'accord que pour être constructifs, la voie de la raison et du consensus est la meilleure. Mais lorsque, à de multiples reprises, on nous mène en bateau, on joue la montre et on nous manipule, il faut aussi oser agir et dire stop. En conclusion, M. Vincent Michellod (CG) ajoute que pour faciliter la collégialité et le bon fonctionnement du Conseil général, nous devrions tous respecter un minimum de procédures et un minimum acceptable de délais pour le dépôt des rapports. Certes 20 jours est un délai très difficile à respecter concernant les comptes et les budgets, mais nous sommes persuadés qu'on peut faire mieux que 24 heures.

6.3 Réponse sur le rapport minoritaire par la commission majoritaire de la COGEST

En acceptant les comptes ce soir, vous accepterez des comptes excellents et des charges majoritairement maîtrisées. Notre canton ainsi qu'une grande majorité des citoyens bagnards serraient très surpris que nous n'acceptons pas ces comptes « d'excellente facture », comme dirait notre conseiller responsable des finances.

Tout le monde est conscient de l'évidence du mauvais fonctionnement de certains services et de certaines procédures. Toutefois, nous devons montrer aussi qu'il faut rester constructif et que c'est seulement avec un rapport de confiance et de collégialité entre membres du Conseil général d'une part et entre membres des Conseils général et communal d'autre part, que nous pourrons régler ces issues et faire avancer notre navire comme il le mérite.

M. Eloi Rossier remercie les Commission pour leurs rapports et rappelle que le Conseil Communal, l'ensemble des chefs de service et le personnel travaillent d'arrache-pied pour maintenir et consolider l'attractivité de la commune. Cela passe par différentes mesures et notamment les investissements auxquels la commune consent. L'exécutif est le premier conscient et victime des déficits d'organisation et de suivi d'un certain nombre de dossiers.

Le Conseil communal ne cachera rien à ce sujet. Nous sommes dans une société libérale. Le rôle de l'exécutif, dans une marge de manœuvre relativement étroite, est d'offrir les meilleures conditions cadres possibles. L'idée de diversifier notre économie, au lendemain de la LAT et de la Lex Weber, avait jailli. Nous passons d'une économie de construction à une économie d'exploitation. Le Conseil communal a notamment pris une mesure, soit son règlement de soutien à l'hôtellerie. Verbier est une station de propriétaires et il est donc primordial de renforcer l'hôtellerie en lui permettant de se rénover. Ce règlement est le premier de Suisse établi à cet effet.

Concernant la mise aux normes ISO de la Commune, les services y travaillent. Le Conseil Communal espère pouvoir réaliser cette opération le plus rapidement possible, en sachant qu'il en coutera des sous et des ressources importantes.

M. Eloi Rossier invite donc l'assemblée à valider les comptes 2018.

Interventions

1. M. Pierre Troillet précise que le rapport de Mme Aude Michellod n'a pas été transmis aux membres du Conseil général qui n'ont donc pas pu en prendre connaissance avant ce soir.
 - Mme Aude Michellod confirme que c'est exact.

2. M. Pierre Troillet souhaite revenir sur les propos de M. François Corthay et le dossier des Arcades. Depuis février 2019, plusieurs séances ont été reportées et seuls certains membres des commissions ont été conviés. Le 27 mai dernier, une séance a eu lieu en présence de la moitié de la commission ad hoc. Les pièces demandées en février n'ont pas été transmises. M. Pierre Troillet estime que c'est inadmissible étant donné que le délai pour transmettre ces pièces était plus que large. Il estime que c'est là la preuve du manque de volonté du Conseil communal de travailler avec le Conseil général.
 - M. Sébastien Rossoz informe M. Pierre Troillet que 3 conseillers communaux ainsi que 4 chefs de service étaient présents lors de la séance de travail du 27 mai 2019, à satisfaction des membres du Conseil général qui étaient présents. Les informations reçues ce jour-là ont été relayées à tous les membres de la Commission ad hoc. M. Sébastien Rossoz confirme que les informations sont arrivées tard, mais elles sont arrivées. Il regrette le fait que certains membres du Conseil général essaient de monter ses collègues contre l'exécutif.
 - M. Pierre Troillet ajoute que les décisions ont été données à 3 membres de la commission ad hoc et que les autres membres de la commission n'ont pas été informés à cause de la politique de confidentialité des documents.
 - M. Sébastien Rossoz rappelle à M. Pierre Troillet que le dossier est toujours en cours et doit rester confidentiel. Si M. Pierre Troillet n'accepte pas de ne pas avoir été l'une des 3 personnes invitées, cela ne regarde que lui. De plus, comme dit en séance de travail, l'exécutif s'est engagé à transmettre l'ensemble des informations une fois le dossier clos.
 - Pour conclure, Mme Aude Michellod ajoute que chaque commission a ses propres dossiers et son propre travail. Dès lors, chaque commission fait confiance aux autres pour les dossiers qui les concernent. Par ailleurs, pour le bien-être de tout le monde, les questions ne doivent pas être posées aux Conseillers communaux directement, mais au président de la commission qui relaie lesdites questions au Conseiller concerné. Elle rappelle que les Conseillers ont suivi le canevas transmis pour répondre au Conseil général dans le détail. Les chefs de services ont pris du temps pour effectuer le travail de manière minutieuse. Enfin, Mme Aude Michellod précise que le fait de lancer des ultimatums aux gens durant le week-end est improductif et agaçant. Ce n'est pas comme cela que l'on doit travailler.

Le vote à bulletins secrets étant demandé par plus de 10% des conseillers généraux présents, il est validé.

A la question : acceptez-vous les comptes 2018 ?

Les comptes 2018 sont approuvés par 31 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre.

M. Eloi Rossier remercie les membres du Conseil général de la confiance témoignée et le représentant de l'Organe de Révision pour avoir fait le déplacement afin d'être présent ce soir.

02. Crédits complémentaires – Bâtiment DE du Centre Sportif

En préambule, M. Sébastien Rossoz demande qu'un vote soit effectué sur l'entrée en matière pour cette décision. En effet, des oppositions ont été déposées à l'encontre de ce projet et donc aucune autorisation de construire n'a été délivrée par le canton à ce jour. De plus, la proposition chiffrée des assurances ne nous est pas encore parvenue et l'Association des Architectes Bagnards a émis de sérieux doutes concernant le projet du Conseil communal. Etant donné qu'il n'y a aucune urgence à voter ce crédit complémentaire, la COGEST demande une non-entrée en matière sur ce point.

M. Eloi Rossier rappelle que le projet a été présenté en février déjà aux présidents des commissions du Conseil général et lors du dernier plénum par le bureau Bruchez. Il n'y a effectivement pas d'urgence réelle aujourd'hui dans ce dossier, même si depuis quelques semaines il avance. Sur le plan des assurances, l'Helvetia souhaite rencontrer la Commune pour lui transmettre son offre forfaitaire d'indemnités. Cette séance aura lieu à la fin du mois de juin. La procédure de preuves à futur a été initiée au Tribunal de Sembrancher. L'enquête du Ministère Public n'est pas encore terminée et le Procureur a procédé à trois auditions ces dernières semaines. Le Conseil communal ressent enfin la volonté de plusieurs acteurs de trouver une issue heureuse à ce dossier.

M. Eloi Rossier informe l'assemblée que le Canton, par le biais de la CCC, a demandé aux architectes mandatés de se déterminer sur les oppositions formulées à l'encontre du projet de reconstruction. La nature des oppositions concerne principalement l'esthétique et le fait que le Centre Sportif soit reconstruit là où il était avant.

Bien qu'une partie du dossier soit en suspens, certains travaux sont à réaliser afin notamment de maintenir une activité sur le chantier, tels que les bassins de rétention et le déplacement de la station transformatrice. Il est important pour le dynamisme et l'attractivité de la commune que ce dossier puisse démarrer rapidement. D'ici au mois de septembre, la commune sera au clair sur le sort des oppositions et sur l'offre d'indemnités à recevoir de l'Helvetia. Si le Conseil général ne souhaite pas voter le crédit complémentaire demandé ce soir, le Conseil communal peut le comprendre, même s'il le regrette un peu.

M. François Corthay est très déçu car le dossier détaillé a été présenté en février et en mars déjà afin que le Conseil général puisse prendre position ce soir.

Avant de laisser la parole à l'assemblée, la composition de la Commission du Centre Sportif est présentée. Ce document reste ci-joint. Aucune commission n'a donné de retour au Conseil communal et pourtant il est question de reporter la décision de ce soir. Si tel est le cas, l'impact sera négatif. Il est vrai que l'on ne connaît pas encore tous les éléments du dossier, mais le coût est et reste connu (2/3 du coût pour reconstruire ce qui a été brûlé).

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande quelle est la commission qui doit émettre un préavis pour ce qui est relatif au dossier du Centre Sportif ?
 - M. François Corthay rappelle que la Commission du Centre Sportif qui a été constituée est large et que la gestion du projet est très bien tenue. Les décomptes de la première partie de la rénovation ont été présentés et tout a été mis en œuvre pour aller de l'avant. Le Conseil général n'a donné aucun retour avant cette décision de reporter le vote.
 - M. Eloi Rossier précise que pour un projet de cette importance, chaque commission est à même de donner un préavis.
 - M. Sébastien Rossoz prend note des réponses données, mais estime que le Conseil général n'a pas suffisamment d'informations pour se sentir prêt à prendre cette décision ce soir.
 - M. Eloi Rossier confirme qu'il n'y a pas d'urgence immédiate. Toutefois, la décision devra être prise au plus tard au mois de septembre car il serait regrettable de ne pas pouvoir avancer au moment où les autorisations seront délivrées.

2. M. Dominique Tellen annonce à l'assemblée qu'au vu de l'absence de conclusion dans le dossier des assurances, la commission ATCB n'entrera pas en matière sur cette demande de crédit complémentaire.

3. Mme Aude Michellod demande qui garde une trace écrite des éléments du dossier au niveau de l'administration générale ? Qui émet le suivi à l'interne ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que la commission se réunit chaque 2 semaine. Dans le cadre de la gestion de ce dossier et plus particulièrement de l'incendie, certains membres de l'exécutif traitent directement avec les avocats et les assurances (M. Jean-Baptiste Vaudan et M. Frédéric Perraudin).
 - M. François Corthay rappelle qu'il s'agit de la 4^{ème} législature en charge de ce dossier. Le cadre de gestion est très bien défini. L'AMO contrôle le dossier au niveau technique et au niveau du contrôle des coûts. Il ne comprend pas que ce soit le chiffre des assurances, encore inconnu à ce jour, qui bloque cette décision.

4. M. Dominique Zuchuat demande, étant donné qu'il n'y a pas d'urgence à prendre une décision, pourquoi il faudrait se prononcer ce soir ?
 - M. Vincent Michellod (CC) l'informe que le projet reste en attente, comme les architectes, tant que les décisions ne sont pas prises.

5. M. Rodolphe Perreten demande si l'enveloppe actuelle est assez conséquente pour poursuivre les travaux jusqu'en septembre ? Dans ce cas, il ne voit pas de problème à reporter la décision du crédit complémentaire au mois de septembre.
 - M. François Corthay l'informe que l'enveloppe est bien définie et que le budget doit être respecté. Le budget restant concerne la nouvelle partie du Centre Sportif. Il n'existe donc actuellement pas de budget pour la partie brûlée qui doit être reconstruite.

6. M. Pierre Troillet demande si les invités sont systématiquement conviés aux séances de la Commission du Centre Sportif ?
 - M. Eloi Rossier confirme que oui. Ils participent en qualité d'invités et n'ont pas de pouvoir décisionnel.

7. M. Dominique Tellen demande si la patinoire est comprise dans le coût présenté ?
 - M. François Corthay confirme que non. Le crédit complémentaire concerne la partie sinistrée. La patinoire fait l'objet en ce moment même d'un appel d'offres (étude de faisabilité).
8. M. Dominique Tellen demande si le montant des indemnités sera négocié et versé séparément pour la partie à reconstruire et pour la patinoire ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan l'informe qu'il s'agira d'un montant global forfaitaire. C'est notamment pour cette raison que les démarches prennent du temps.
9. M. Thibaut Descoedre demande s'il est possible de discuter l'offre qui sera remise par l'Helvetia si celle-ci devait ne pas convenir à la Commune ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan lui confirme que oui. Il s'agit d'une offre et non d'une décision.
 - M. Eloi Rossier ajoute que la Commune fera le nécessaire pour faire valoir ce qu'elle estime être conforme à ses droits.
10. M. Julien Vaudan demande si l'estimation du bâtiment a été réalisée par un seul bureau ou par plusieurs ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que plusieurs estimations ont été réalisées, la première par un expert mandaté par l'assurance, la deuxième par les architectes mandatés par la Commune et la dernière par l'AMO.
11. M. Pierre Troillet demande s'il est judicieux de communiquer des chiffres ce soir alors que les négociations sont encore en cours ?
 - M. François Corthay l'informe que les chiffres présentés ce soir n'ont rien à voir avec l'offre de l'assurance. L'assurance travaille sur le sinistre uniquement alors que le crédit demandé ce soir sera de toute façon nécessaire. Le versement de l'assurance financera en partie ce crédit en effet mais il n'a aucune portée sur la demande de crédit complémentaire.
 - M. Pierre Troillet comprend donc que c'est le montant forfaitaire minimum que la Commune espère toucher qui est présenté ce soir.
 - M. François Corthay confirme que c'est cela.
12. M. Sébastien Rossoz demande au Conseil communal de confirmer que dans le cas où l'assurance verserait un montant supérieur à celui espéré, ce montant ne serait pas affecté en plus au projet.
 - M. François Corthay confirme. En effet, le budget est défini par un projet chiffré. L'indemnité de l'assurance est un élément à part. le Conseil général vote sur l'enveloppe globale du projet.

**A la question : acceptez-vous l'entrée en matière sur le vote du centre sportif ?
Le Conseil général accepte d'entrer en matière sur le vote à 14 voix pour, 10 abstentions et 11 voix contre.**

**Etant donné que l'entrée en matière sur le vote est acceptée, à la question :
Acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 13'478'000.- pour le centre sportif ?
Le crédit complémentaire est approuvé par 24 voix pour, 11 abstentions et 1 voix contre.**

05. Information-Présentation

01. Processus de fusion

M. Eloi Rossier rappelle qu'à la suite du vote sur le contrat de fusion du 19 mai dernier, la mise en place de l'administration de la future commune Val de Bagnes se concrétise chaque jour un peu plus. Ce travail repose sur les 52 recommandations contenues tant dans le rapport de fusion que dans le contrat de fusion et qui ont été acceptées par la population des deux Communes.

Pour rappel, ces recommandations portent sur :

- L'identité (les armoiries de la Commune Val de Bagnes sont désormais connues)
- L'administration. La volonté de professionnaliser encore mieux les services communaux est évidente.
- Les services techniques. Si la fusion est déjà réalisée pour l'énergie, il n'en va pas de même pour les eaux ou pour les travaux publics.
- Les finances. La fiscalité de la Commune Val de Bagnes est connue, ce sera celle qui aujourd'hui régit la Commune de Bagnes.

Les Conseils communaux de Bagnes et de Vollèges, réunis en séance plénière, ont validé l'organigramme de la mise en œuvre de la fusion slide. Lors d'un prochain plénum, l'organigramme de la future Commune sera présenté au Conseil général en primeur. Toutes les décisions politiques encore nécessaires sont et seront prises par les deux Conseils réunis.

Le COPIL qui leur est subordonné se réunit au minimum une fois par mois. Il doit s'assurer de l'avancement et du suivi de cette mise en œuvre. Aucun secteur, aucun dicastère n'a été oublié.

La Direction de projet, qui regroupe certains chefs de services représentant les deux administrations, se réunit deux fois par mois. Elle doit s'assurer que les directives émises par le COPIL deviennent effectives. Un délai au 19 juin a été donné aux chefs de projets partiels pour que chacun à son niveau établisse d'abord un état des lieux et ensuite les principales mesures à prendre pour que le travail avance selon le planning affiché.

Pour ce faire, les Communes de Bagnes et de Vollèges peuvent toujours compter sur la collaboration du bureau SEREC.

Le travail à fournir est important, mais aussi passionnant. M. Eloi Rossier profite de l'occasion qui lui est offerte pour remercier les chefs de service de leur engagement et de leur enthousiasme à concrétiser cette fusion.

La présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Aude Michellod demande quel est le pourcentage entre le personnel engagé en plus pour cette réflexion et les mandats donnés à l'externe.
 - M. Eloi Rossier l'informe que la Commune travaille avec la société SEREC et que, conformément au budget accordé par le Conseil général, du personnel supplémentaire a été engagé à Bagnes et à Vollèges (par exemple 1 EPT aux finances qui se chargera de la fusion).
2. Mme Aude Michellod demande si les employés concernés doivent dégager du temps dans leur journée de travail pour établir cet état des lieux en vue de la fusion ?
 - M. Eloi Rossier confirme que oui, les responsables de projet doivent dégager du temps pour cela car personne mieux qu'eux ne sait ce qui est nécessaire. Il n'est donc pas possible de déléguer cette tâche.

02. Maison de la Santé : implication financière pour la commune

Avant de passer la parole au conseiller pour la présentation de ce point, Mme Mélanie Mento rappelle que la Commune de Bagnes a adhéré à la Maison de la Santé au printemps 2018.

M. François Corthay rappelle à son tour que le but de l'association de la Maison de la Santé du Grand Entremont est la mise à disposition du monde médical de locaux adaptés à l'exercice de la médecine de premier recours dans le grand Entremont par la construction de locaux destinés à la médecine ou aux soins paramédicaux à Sembrancher.

Médiranse loue un bâtiment (CHF 168'000.-/année) pour une affectation purement médicale. Une grande partie du deuxième bâtiment qui accueillera le paramédical est déjà vendue et le solde le sera peut-être encore cette année (pharmacie, ostéopathie, etc.). Le troisième bâtiment abritera le parking des ambulances et l'héliport et c'est l'association qui devra prendre en charge tous les frais de ce dernier bâtiment.

Aucun capital n'a été mis par les communes dans cette association qui n'a donc pas de fonds. Elle facture chaque année un montant aux communes membres pour couvrir les frais d'exploitation et amortir le terrain sur lequel il n'y a encore rien de construit.

La Commune de Bagnes participe à hauteur de CHF 50% de ce montant de CHF 100'000.-.

Les communes ont dû lever des fonds pour payer la construction de ces bâtiments et ont cautionné tous les crédits y relatifs. Les cautions qui seront demandées au Conseil général au mois de septembre se monteront à CHF 4'044'000.- (BCV) et CHF 2'652'000.- (Raiffeisen). Il s'agit de cautions globales en partenariat avec les autres communes membres. Le solde du crédit nécessaire pour financer ces bâtiments a été obtenu par un crédit NPR pour un montant de CHF 1'882'000.-.

Avant que l'exécutif ne présente ce point au mois de septembre pour décision, il invite les membres du conseil général à obtenir toutes les informations nécessaires à leur prise de décision auprès de M. Jérôme Maret.

03. Cabinet médical des Arcades

M. Yves Bruchez rappelle que ce sujet a déjà abordé à de nombreuses reprises et qu'il est important aujourd'hui de se concentrer sur l'avenir du cabinet médical.

Le principal souci de l'exécutif est de trouver un médecin qui veuille intégrer les locaux. La Commission travaille avec M. Denis Chevalley et M. Jean-Pierre Deslarzes pour trouver un médecin qui sera en place pour la prochaine saison d'hiver déjà. Une collaboration a été mise en place avec la Maison de la Santé pour trouver une solution dans les meilleurs délais.

06. Postulats-Motions

01. Motion et postulats

01 Management ISO de l'Administration Communale – état de situation

M. Eloi Rossier revient sur les remarques qui ont été faites dans le rapport de la COGEST concernant la certification. Le Conseil communal va tout d'abord implanter Optimiso dans tous les services communaux. Optimiso est un logiciel qui permet de mettre sur papier tous les processus et toutes les procédures de travail de chaque service. Un délai à la fin de l'été 2019 a été donné à tous les chefs de service pour finaliser cette tâche. L'implantation définitive de Optimiso est en cours et se poursuivra jusqu'en 2020, afin que tout soit terminé à la fin de l'année. Cette démarche est la base nécessaire et indispensable pour une administration communale qui veut obtenir une certification ISO, mais il s'agit d'un gros travail à fournir.

Le Conseil communal a également contacté plusieurs sociétés spécialisées dans l'accompagnement d'entreprises vers la certification ISO. Deux offres de qualité ont été reçues et retenues. Les deux sociétés concernées recommandent l'engagement d'une ressource supplémentaire à l'interne, ce qui paraît également indispensable aux yeux du Conseil communal.

Altis a d'ores et déjà terminé ce processus avec l'aide d'un mandataire externe et a également engagé des ressources internes complémentaires, notamment Mme Marie Gaillard.

La prochaine étape sera de définir le cahier des charges de cette personne à engager et qui sera la responsable de l'assurance-qualité ISO au sein de l'administration communale. Au mois de septembre, le Conseil communal reviendra donc vers vous pour vous soumettre un crédit complémentaire à ce sujet.

02 Postulats ouverts

Le tableau récapitulatif des postulats ouverts à ce jour reste ci-joint.

07. Divers

01. Problématique des eaux polluées – Information d'Altis

M. Sven Rossier revient sur la problématique de la pollution de l'eau à Bagnes et demande si M. Joël Di Natale peut faire un point de situation pour l'assemblée.

M. Joël Di Natale rappelle les principaux éléments énoncés lors de la séance d'informations de la veille au soir, à laquelle de nombreuses personnes ont participé.

La cause de la pollution n'est à ce jour pas connue, des analyses sont en cours sur l'ensemble du réseau. Toutefois, pour certaines bactéries il faut prendre en compte un délai d'incubation de 24 heures.

Le réseau d'eau est redevenu potable jeudi soir déjà. Le réseau de Sarreyer a donc pu être stabilisé et rendu potable.

Deux personnes ont été malades.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande les enseignements de cette crise et si Altis va améliorer la communication à l'avenir ?
 - M. Joël Di Natale confirme que oui. Altis a encore des choses à apprendre pour que l'information circule mieux et plus rapidement dans ce genre de situation.
 - Il ajoute que la communication est difficile et que de nombreux moyens ont été mis en place pour avertir la population, soit des informations sur les affichoirs ainsi que sur 800 portes de maison, des annonces dans le Nouvelliste, sur Facebook, dans le 20 minutes, via Rhône FM et Radio Chablais. De plus, les établissements accueillant des enfants et/ou des personnes âgées (population plus sensible) ont été avertis par téléphone.
 - Mme Sophie Deslarzes précise qu'il serait utile de contacter les EMS et les CMS pour qu'ils transmettent les informations aux personnes âgées qui consultent peut-être moins les réseaux sociaux.
2. Mme Aude Michellod annonce qu'en interne l'information n'était pas arrivée jusqu'à la réception d'Altis. Les réceptionnistes n'étaient donc pas en mesure de renseigner correctement la population.

02. Ambiance au sein du Conseil général et durant le plénum

M. Julien Vaudan souhaite partager un élément avec l'assemblée et, pour ce faire, revient sur les mails échangés entre quelques membres du Conseil général samedi dernier ainsi que sur le rapport minoritaire déposé ce soir.

Il est interloqué par le vocabulaire utilisé dans ces échanges de mails. L'émotion et la frustration sont compréhensibles, notamment quand les choses ne sont pas traitées à la satisfaction de tous. Toutefois, en tant qu'élu du Conseil général, nous devons construire et non critiquer. Les méthodes employées par certains fatiguent, agacent et restent peu compréhensible pour le reste de la communauté.

Il se demande contre quel loup se battent ces quelques personnes et si ce loup existe vraiment ...

L'assemblée le remercie et l'applaudit de façon générale.

La séance est levée à 23h00.

Annexes :

- Présentation des comptes – **04.01a**
- Etat de situation pour le cabinet médical des Arcades – **04.01b**
- Plus-value et tableau des coûts, cabinet médical des Arcades – **04.01c**
- Rapport de l'Organe de Révision – **04.01d**
- Crédit complémentaire, Centre Sportif -Verbier – **04.02**
- Présentation sur la fusion – **05.01**
- Tableau des motions et postulats – **06.01**

Pour le Conseil général de Bagnes :



Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire



**CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020
PLENUM DU 18 SEPTEMBRE 2019
PROCES-VERBAL N° 20**

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 13.05.2019 et 12.06.2019**
- 04. Présentations**
 01. Audit informatique
 02. Audit des constructions
- 05. Décisions**
 01. Crédits complémentaires
 02. Cautionnement de la Maison de la Santé
 03. Acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse de Verbier (bureaux OT)
- 06. Information-Présentation**
 01. Commission Communication
 02. Ecole de Versegères
 03. Marchés publics : contrôle du Conseil d'Etat
 04. Centre Sportif de Verbier
- 07. Postulats-Motions**
 01. Situation
- 08. Divers**
 01. Date du 22 octobre 2019 pour une séance plénière dédiée à l'Energie
 02. Questions d'Entremont Autrement
 03. Zones T3 et T4
 04. Questions de la PASSEP

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, les représentants de la population ainsi que les représentants de la presse.

En préambule, Mme Mélanie Mento annonce qu'elle a reçu la démission de M. Sébastien Oreiller. La personne ayant obtenu le plus de voix dans le parti après M. Sébastien Oreiller sera nommée pour le remplacer.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

39 conseillères et conseillers généraux sont présents, 5 sont excusés et un est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Pierre Troillet et Mme Sophie Deslarzes.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 13.05.2019 et 12.06.2019

Le procès-verbal de la séance du 13.05.2019 est approuvé avec la remarque suivante :

- Étant donné que deux Vincent Michellod siègent aux plénums et afin de ne pas confondre les intervenants, les PV mentionneront à l'avenir Vincent Michellod (CC) ou Vincent Michellod (CG).

Le procès-verbal de la séance du 12.06.2019 est approuvé avec la remarque suivante :

- les demandes de modification de Pierre Troillet par rapport au point concernant les Arcades ont été intégrées. L'assemblée n'a pas de remarque sur les modifications apportées ;
- concernant la problématique des eaux polluées, Mme Aude Michellod précise qu'elle avait contacté la réception d'Altis, et non de la Commune, afin d'avoir des renseignements qu'elle n'a pas pu obtenir.

La parole n'est plus demandée, les PV, intégrant les remarques ci-dessus mentionnées, sont considérés comme approuvés.

04. Présentations

01. Audit informatique

En préambule, M. Eloi Rossier rappelle que l'informatique occupe l'ensemble de l'administration et s'est considérablement développée au cours des dernières années, tout comme la Commune. Toutefois, aucun concept général suffisamment pensé en amont n'a été réfléchi pour éviter des problèmes de configuration.

Lors d'une séance de travail avec le Directeur de Altis et dont la réflexion portait sur la nature de ces problèmes de configuration, il a été constaté qu'une vision d'ensemble de ces problèmes manquait. Dès lors, M. Cadet, de la société LK, a été mandaté pour effectuer une analyse du système informatique général. Il est important de redoubler de prudence pour éviter les problèmes de sécurité.

M. Eloi Rossier passe la parole à M. Cadet qui présente à l'assemblée les résultats de son évaluation. Sa présentation reste ci-jointe.

Avant de clore le sujet, M. Eloi Rossier précise qu'après avoir pris connaissance des recommandations de M. Cadet, Altis et la Commune ont pris contact avec leurs prestataires de services (Net+ & CIGES) afin de les confronter à ces recommandations. Il a fallu un certain temps pour qu'ils puissent donner des réponses sur les solutions qu'ils pouvaient apporter pour répondre aux besoins de l'administration. Les décisions prises ont été les suivantes :

1. CIGES a renforcé ses compétences afin de répondre à nos besoins
2. Altis a engagé un ingénieur informatique, lequel travaillera également avec la Commune le temps que celle-ci puisse acquérir des ressources internes
3. Les structures informatiques d'Altis et de la Commune devront être clairement séparées afin de garantir la sécurité informatique.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande quel est, concrètement, le plan d'action de la commune par rapport à cette évaluation ?
 - M. Eloi Rossier rappelle que dans un premier temps les partenaires (CIGES & Net+) ont été confrontés à leurs responsabilités et ont été informés que leurs prestations actuelles, si bonnes qu'elles fussent, étaient insuffisantes. Il a fallu un certain temps pour que CIGES puisse nous proposer des solutions, et notamment celle de renforcer ses propres ressources afin de les mettre à disposition de l'administration. La deuxième étape sera de lancer la mise en concurrence du poste d'informaticien afin d'acquérir des compétences internes pour le secteur informatique. Comme l'a annoncé M. Cadet, la fusion nécessite une refonte du système informatique, tout comme le prochain passage à des programmes plus récents et performants (Abacus par exemple).
2. M. Vincent Michellod (CG) demande quel est le nombre d'EPT que représentent ces compétences internes que la Commune doit acquérir ?
 - M. Cadet précise tout d'abord que le « packet projet » doit être mené (migration de la comptabilité, contrôle des habitants, fusion, etc.). Cette démarche, dont la planification est en cours en collaboration avec CIGES, va demander beaucoup d'énergie. Par la suite, des ressources seront nécessaires pour d'une part assurer la sécurité (expert sécurité) et d'autre part piloter le projet (chef de projet). M. Cadet estime que ces deux postes représentent environ 1.5 EPT.
3. M. Vincent Michellod (CG) demande si, dans le futur, un poste permanent de coordinateur restera à la Commune ?
 - M. Cadet confirme que oui.

4. Mme Aude Michellod demande si ce futur coordinateur aura pour rôle de répondre aux différents problèmes/questions des employés au quotidien ?
 - M. Cadet l'informe que non. Cette personne aura pour rôle de vérifier que les prestataires de services (CIGES) sont performants et répondent aux questions des employés communaux au mieux. Ce coordinateur devra organiser la qualité du service chez les sous-traitants de services informatiques.
5. Mme Aude Michellod demande si, concernant les bons usages des employés au quotidien, il est question notamment de formation continue ? En effet, certains employés peuvent ne plus être à jour avec les outils informatiques qui évoluent.
 - M. Cadet confirme qu'au vu de l'évolution rapide de certains outils informatiques, le maintien des compétences et la formation sont importantes. Le coordinateur aura pour tâche, en collaboration avec le service des Ressources Humaines, de mettre en place des procédures afin que les nouveaux employés puissent être formés sur les outils qu'ils devront utiliser ainsi que sur les aspects de sécurité liés à ceux-ci.
6. Mme Aude Michellod demande si cette partie « formation » fait partie des recommandations de l'évaluation réalisée ?
 - M. Cadet l'informe que non car l'évaluation n'est pas allée dans ce niveau de détails. Il a été constaté un manque de bonnes pratiques concernant la sécurité mais les solutions n'ont pas été approfondies.
7. M. Sébastien Rossoz demande s'il est possible, afin de s'assurer que la Commune va dans le bon sens, d'effectuer régulièrement des audits dans le cadre de ce genre de gros projets ?
 - M. Cadet l'informe qu'usuellement ce genre de projet dispose d'un système d'autocontrôle. Il est important de vérifier lors de la mise en place du projet que les instruments de contrôle sont bien en place et ainsi les éventuelles corrections peuvent se faire au fur et à mesure (revue périodique).
 - M. Eloi Rossier ajoute que dans le cadre de la mise en place de la future administration communale Val de Bagnes, nous pourrons compter sur les compétences de M. Cadet et de M. Amor (CIGES) qui seront capables de répondre à nos besoins grâce à leurs nouvelles ressources.
8. M. Pierre Troillet demande quel est le délai dans lequel les ressources nécessaires devraient pouvoir être mises à disposition de la Commune ?
 - M. Cadet lui rappelle que cette évaluation est une recommandation et qu'elle n'a pas caractère exécutoire. Il est nécessaire de concilier la volonté de démarrer au plus tôt avec le fait que ce projet doit avoir le temps de faire son chemin pour être accepté. De plus, le recrutement du coordinateur peut prendre du temps, car il faut acquérir les bonnes compétences. Dans l'intervalle, le système peut être contrôlé à l'externe, le temps que le futur coordinateur arrive et puisse prendre le relais.
9. M. Vincent Michellod (CG) demande si l'engagement d'une personne (coordinateur) est planifié pour le début de l'année 2020 ?
 - M. Eloi Rossier confirme que oui.

02. Audit des constructions

M. Eloi Rossier tient, au nom du Conseil communal et de la Commission paritaire à remercier les auditeurs pour leur disponibilité et pour la qualité du travail qu'ils ont effectué.

M. Henchoz rappelle que ce rapport a été présenté déjà à deux reprises à la commission paritaire ainsi qu'au CC. Il ne va pas revenir ce soir sur la nature de l'audit. M. Henchoz présente à l'assemblée l'analyse du fonctionnement du service des constructions ainsi que les conclusions y relatives.

M. Barraud présente ensuite le rapport d'analyse du fonctionnement entre les services des Bâtiments et de l'Aménagement du Territoire avec ledit service des Constructions, dont les rôles stratégiques sont très différents.

La présentation des auditeurs reste ci-jointe.

En conclusion, la situation s'oriente vers une claire amélioration.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz est interpellé par la présentation des auditeurs. Il constate en effet qu'en résumé le service va bien et que c'est plutôt le chef de service qui ne convenait pas. Néanmoins, M. Sébastien Rossoz estime que le service ne fonctionnait pas déjà avant l'arrivée dudit chef. Ainsi, il ne comprend pas les conclusions du rapport auxquelles des éléments essentiels doivent manquer.
 - Les auditeurs précisent que le mandat a été confié après un changement complet de paradigme et ont pu constater que le fonctionnement du bureau technique était convenable. Depuis que le rapport a été établi et que des recommandations ont été formulées à l'autorité communale, une amélioration a déjà été constatée. De plus, les auditeurs précisent que le problème n'est pas lié à la personne du chef de service, mais à ses rapports avec les autres personnes. Ses qualités managériales étaient insuffisantes.
2. M. Sébastien Rossoz comprend donc que l'ensemble des processus fonctionnent correctement et que ce sont des compétences supplémentaires qui font défaut au bureau technique.
 - Les auditeurs lui rappellent que le service ne doit pas se substituer à l'exécutif, mais que la communication doit être améliorée au sein du service. Ce dernier ne doit pas avoir à prendre de décision car c'est le rôle du CC, mais il doit avoir plus de compétences pour traiter les dossiers jusqu'au moment de les présenter au CC.
3. Mme Aude Michellod n'a pas trouvé, dans le rapport présenté, à quel moment les auditeurs analysent l'interface entre le service des constructions et la Commission communale des constructions (hiérarchie, informations qui doivent remonter à la Commission et celles qui ne le doivent pas, etc.).
 - Les auditeurs confirment que cette analyse a été faite. L'examen préalable appartient au bureau technique, en collaboration avec les différents services communaux. Ensuite, les informations sont transmises à la Commission pour qu'une proposition soit soumise au CC, tout cela sur la base du rapport de technique. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé dans cette manière de travailler.

4. Mme Aude Michellod estime que pour le suivi des chantiers (projet communaux) qui incombe au service des constructions (Les Arcades, etc.), le rapport ne précise pas de hiérarchie claire.
 - Les auditeurs l'informent que le suivi des chantiers communaux incombe au service des bâtiments aujourd'hui, pour les travaux de moindre importance. Les grands chantiers communaux devraient, eux, être suivis par les constructions.
5. Mme Aude Michellod est étonnée du vocabulaire utilisé dans le rapport, notamment concernant le devoir de discrétion qui revient à de nombreuses reprises. Quelle est la différence entre la devoir de discrétion et le respect du secret professionnel ?
 - Les auditeurs l'informent que c'est un peu pareil. En effet, le secret de fonction est implicite. Maintenant si le terme « devoir de discrétion » a été utilisé, c'est parce qu'il a été rapporté aux auditeurs que des choses étaient dites à l'extérieur de la commune. C'est une manière différente de dire les choses, mais cela revient au même dans le fond.
6. Mme Mélanie Mento demande s'il est possible d'avoir un aperçu du parcours des auditeurs jusqu'à présent pour avoir une présentation de leur personnalité ?
 - M. Barraud est aujourd'hui retraité après avoir été le chef de service de l'urbanisme et des constructions de la commune de Montreux pendant 32 ans. Il est aménagiste diplômé de l'école polytechnique et est au bénéfice d'un master en sciences de l'administration publique.
 - M. Henchoz a été producteur de fromage, à la tête de la coopérative de l'Etivaz pendant 31 ans. Il a été le chef du registre fédéral des appellations d'origines de la Confédération pour devenir ensuite le chef du service de l'urbanisme de la ville de Lausanne. Dans le cadre de ses fonctions à ce dernier poste, il a été amené à procéder à l'examen du service et de son fonctionnement, lequel a pu être recadré grâce aux solutions mises en place.
7. M. Sébastien Rossoz demande aux auditeurs leur réponse aux personnes qui prétendent que le service des constructions ne fonctionne pas.
 - Les auditeurs répondent que c'est faux. A la lecture du rapport, on ne peut pas dire que le service ne fonctionne pas.
8. Mme Mélanie Mento demande où en est la commune dans la mise en place des mesures recommandées par le rapport et quelles sont les mesures prioritaires parmi celles-ci ?
 - M. Antoine Cretton l'informe qu'une bonne partie des recommandations ont déjà été mises en place et qu'elles fonctionnent. Le solde des recommandations seront mises en place dans le cadre du processus de la fusion (notamment la réunion des services « constructions » et « AT »). Pour plus de détails, le CG peut se référer aux informations transmises à la Commission ATCB.
 - M. Eloi Rossier ajoute que les premières auditions ont eu lieu afin qu'un nouveau chef de service des constructions et qu'un ingénieur communal puissent être nommés.

9. M. Marcus Bratter demande si le CG pourra être tenu au courant de l'évolution des démarches de remise en état du service des constructions ?
- M. Eloi Rossier lui confirme que oui. Le CG sera informé des modifications apportées aux trois services, et d'autant plus si elles sont implémentées dans le cadre du processus de la fusion Bagnes-Vollèges.
10. M. Vincent Michellod (CG) demande s'il n'est pas trop tôt pour engager un ingénieur, étant donné que le rapport précise qu'un ingénieur n'est pas utile à ce stade du projet de Curala.
- M. Eloi Rossier l'informe que l'urgence est une notion qui dépend de l'angle sous lequel on l'analyse. La commune de Bagnes a la chance de pouvoir compter sur le développement futur de Curala, mais elle a aussi d'autres chantiers importants en cours (Centre Sportif, Ecole de Versegères, etc.). Que la commune se renforce dans les points où elle est la plus faible est une volonté que le CG a manifestée.
11. M. Julien Vaudan demande s'il est nécessaire d'attendre la prochaine législature pour réunir deux dicastères (soumis à autorisation du Conseil d'Etat ?).
- M. Eloi Rossier l'informe que non car c'est le Conseil communal qui sera élu dans une année qui pourra décider de la répartition des dicastères. Par contre, la population a déjà voté pour avoir 9 dicastères avec 9 directeurs responsables et pouvant avoir, sous leur responsabilité, plusieurs chefs de services (un pour les constructions et un pour l'AT par exemple). Les bâtiments seront pas contre séparés des constructions et de l'AT.

05. Décisions

01. Crédits complémentaires

01 Mise en place Normes ISO (CHF 150'000.-)

Mme Mélanie Mento précise, en préambule, que le montant prévu initialement de CHF 150'000.- a été augmenté à CHF 170'000.-.

M. Eloi Rossier rappelle qu'en novembre 2018, le CG a accepté une motion pour la mise en place des normes ISO. En juin 2019, les démarches entreprises par le CC dans ce but ont été présentées au CG (mandat externe et engagement d'une personne).

La présentation de M. Rossier reste ci-jointe.

Rapport de la COGEST

A la suite de la présentation du projet, la COGEST espère qu'une personne puisse être engagée rapidement et qu'elle puisse créer des synergies avec la personne responsable de l'ISO chez Altis. Pour conclure, la COGEST donne un préavis positif pour ce crédit complémentaire, à l'unanimité.

M. Eloi Rossier précise encore que le CG sera tenu informé au fur et à mesure de l'engagement et de la mise en place de ces différentes procédures.

**A la question : acceptez la demande de crédit complémentaire de CHF 170'000.- pour la mise en place des normes ISO ?
Le crédit complémentaire pour la mise en place des normes ISO est accepté à l'unanimité.**

02 Arche de Noël (aide à fonds perdus) (CHF 140'000.-)

La présentation de Mme Anne-Michèle Lack reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Marie Oreiller demande si les CHF 140'000.- devront être rendus si l'Arche de Noël ne peut pas verser les CHF 10'000.- annuels ?
 - Mme Anne-Michèle Lack lui confirme qu'une convention sera signée avec l'Arche de Noël afin de régler toutes les modalités. La Fondation paie un loyer à l'Arche de Noël et c'est sur ces loyers que les CHF 10'000.- seront pris pour le versement au fond de rénovation. Ils vont donc toucher des revenus en plus des financements qu'ils ont déjà.
2. Mme Marie Oreiller demande ce qui va se passer si l'Arche de Noël n'arrive pas à mettre les CHF 10'000.- annuels de côté ?
 - Mme Anne-Michèle Lack l'informe que rien n'a été décidé pour l'instant à ce sujet, mais qu'une discussion serait sûrement mise en place dans ce genre de situation.

Rapport de la PASSEP

La PASSEP a étudié le dossier présenté par M. Jérôme Maret lors de la séance mensuelle. L'ensemble de la Commission a pu librement poser ses questions et a obtenu toutes les réponses nécessaires à l'établissement de ce rapport. La Commission relève que le montant demandé concerne uniquement le budget d'investissement du bâtiment et non le fonctionnement qui est intégralement pris en charge par la Fondation Cité Printemps.

Elle tient à saluer la démarche de l'Association qui a trouvé une solution pérenne sur notre commune pour les enfants et dans leur intérêt. Cette maison représente également une plus-value pour notre Commune : en effet elle a permis d'engager des personnes pour un équivalent de 6.2 EPT à Champsec. Il est à relever que plusieurs employés sont de la région et que cette structure a intéressé au-delà de nos frontières cantonales puisque les RH de Cité Printemps ont reçu 160 candidatures pour ces postes.

L'Association ne se repose pas uniquement sur la commune comme seul financeur puisqu'elle a recherché des fonds ailleurs : les communes de l'Entremont ont mis 5.-/habitant ainsi que la loterie romande.

La PASSEP donne un préavis favorable à l'unanimité de ses membres.

Rapport de la COGEST

La COGEST suit le rapport de la PASSEP. Les CHF 10'000.- doivent faire l'objet d'une convention. La COGEST est favorable à l'unanimité à ce projet et donne donc un préavis positif.

A la question : acceptez la demande de crédit complémentaire de CHF 140'000.- pour l'Arche de Noël ?

Le crédit complémentaire pour l'aide à fonds perdus de l'Arche de Noël est accepté à l'unanimité.

01 Fonds NER : attribution d'un crédit pour la mobilité (CHF 40'000.-)

La présentation de M. Norbert Fellay reste ci-jointe.

Mme Mélanie Mento rappelle qu'il ne s'agit pas d'une charge de fonctionnement supplémentaire mais que l'on souhaite utiliser, sur le fonds NER attribué, un montant de CHF 40'000.- de plus que ce qui a été convenu.

En effet, le fonds NER est déjà constitué au passif du bilan ; c'est donc seulement son utilisation qui est différente. La dotation au fonds NER est payée par la Commune. Ce complément sera financé par la commune de Bagnes. S'il devait rester un montant à la fin de l'année, celui-ci resterait dans le fonds NER.

Rapport de la COGEST

La COGEST est très satisfaite du succès du subventionnement pour l'achat des vélos électriques et donne un préavis positif à l'unanimité de ses membres.

A la question : acceptez la demande de crédit complémentaire de CHF 40'000.- pour le fonds NER ?

Le crédit complémentaire pour le fonds NER (mobilité) est accepté à l'unanimité.

02. Cautionnement de la Maison de la Santé

Avant de procéder à la présentation de ce sujet, M. François Corthay rappelle que le but de l'association de la Maison de la Santé du Grand Entremont est la mise à disposition du monde médical de locaux adaptés à l'exercice de la médecine de premier recours dans le grand Entremont par la construction de locaux destinés à la médecine ou aux soins paramédicaux à Sembrancher. A cet effet, les 8 communes du Grand Entremont sont concernées par le montant du cautionnement de 6.7 millions.

La présentation de M. François Corthay reste ci-jointe.

Rapport de la PASSEP

La commission PASSEP a étudié le dossier présenté par M Jérôme Maret, en date du lundi 2 septembre 2019, lors de sa séance mensuelle. L'ensemble de la Commission a pu librement poser les questions et a obtenu toutes les réponses nécessaires à l'établissement de ce rapport. Cette décision est une suite logique et normale de la décision d'adhérer à la Maison de la Santé, que le CG a totalement soutenue. Les risques financiers pris par la Commune sont minimes car les bâtiments appartiennent à l'association et sont soit occupés, soit prévus pour la vente.

La Commission a analysé les informations transmises, y compris les comptes de l'association. Ces explications nous ont rassurées, car la gestion de l'Association de la Maison de la Santé, assurée par M. Jean-Maurice Tornay, ancien Préfet, est prudente. En effet, l'amortissement financier des prêts est élevé et la valeur de l'immobilier à l'actif du bilan est très raisonnable, l'ensemble des recettes de ventes ayant été portées en diminution de l'actif et les liquidités en amortissement de la dette.

LA PASSEP donne un préavis positif à l'unanimité de ses membres.

Rapport de la COGEST

Pour les mêmes raisons que la PASSEP, la COGEST rend, à l'unanimité, un préavis positif.

**A la question : Acceptez-vous la demande de cautionnement solidaire de 6.7 mios pour la maison de la santé à Sembrancher ?
Ce cautionnement est accepté à l'unanimité.**

M. François Corthay remercie le CG pour cette décision et précise qu'elle entérine l'adhésion de la Commune de Bagnes à la Maison de la Santé.

03. Acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse de Verbier (bureaux OT)

Mme Alexiane Bruchez se refuse pour ce point en quittant la salle.

M. Eloi Rossier présente le dossier à l'assemblée et rappelle les raisons pour lesquelles la Commune a un intérêt à l'acquisition des locaux du Crédit Suisse de Verbier.

1. Situation géographique

- Au cœur de la station, dans le centre commercial Alpina, à quelques mètres de la Place centrale, en face du parking de l'Ermitage, ces locaux sont facilement accessibles, entourés de bureaux ou de commerces divers et très actifs.
- Accessibilité autant par la route de Verbier-Station que par la rue de la Poste.

2. Surfaces disponibles

- Au rez : 147m² orientés sur la route de Verbier-Station, très éclairés
- Au 1^{er} : des bureaux et salles de réunions d'une surface de 253m²,
soit au total 400m²
- Au 1^{er} sous-sol : un dépôt de 32m²
- 9 places de parc réparties entre le 1^{er} et le 2^{ème} sous-sol.

3. Occupation actuelle

- Depuis le mois de juin 2019, ces locaux (les 2 étages) sont occupés par l'Office du Tourisme et Verbier Promotion. Depuis quelques années déjà, la volonté de réunir sous un même toit les employés des 2 entités touristiques de notre station est partagée tant par le comité de la SDV que par le CA de Verbier Promotion. Cette réunion, tout le monde en est convaincu, donnera un nouvel élan dans la conduite de notre tourisme. Il sera ainsi plus facile de répondre aux attentes tant des partenaires et prestataires que de nos hôtes.

Après un peu plus de 2 mois d'expérience, tout le monde est heureux de ce choix.

4. Valeur du bâtiment

- Ce bâtiment a été régulièrement entretenu. Il suffit de le visiter pour s'en convaincre.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

1. Expertise

Il n'y a pas d'expertise à proprement parler qui a été menée. La taxation conduite par le bureau Würist & Partners, mandaté par le Crédit Suisse, s'élève à plus de CHF 6 millions.

2. Location

Actuellement, les locaux sont loués pour CHF 218'710.- par année pour une durée de 5 ans.

Louer n'est à nos yeux pas la solution idéale d'abord parce que le Crédit Suisse veut vendre, ensuite parce que la Commune a des liquidités importantes à disposition et que même si elle devait procéder à un emprunt, les taux actuels sont favorables. Il en coûterait moins que CHF 218'000.- par an à la Commune.

Si la Commune devient propriétaire de ces locaux, bien entendu qu'elle pourra offrir de meilleures conditions aux entités touristiques en leur permettant ainsi de dégager quelques moyens supplémentaires pour leurs propres missions.

3. Travaux d'entretien

Des travaux d'entretien ont été régulièrement effectués, notamment le renouvellement de la toiture et le remplacement de l'installation de chauffage. Il n'y a pas de travaux à réaliser dans l'immédiat.

4. Maison du Tourisme / Terrains Besson

Ce projet n'est nullement abandonné. Il dépend cependant d'une part de la modification partielle de zones rendue nécessaire pour le développement des terrains Besson, d'autre part il est intégré au plan de quartier déposé par le promoteur de ces mêmes terrains. Ces deux procédures font l'objet d'oppositions, qui n'ont pas encore été traitées par le Canton.

A vue de nez et même si l'on veut être optimiste, rien ne pourra démarrer ces 2 ou 3 prochaines années. A cela s'ajoute le temps nécessaire à la construction du parking – au minimum 2 ans -. Rien ne verra donc le jour en surface avant 2025.

Le jour où les locaux du Crédit Suisse ne devraient plus être occupés par le Tourisme, 2 solutions s'offriront:

- Soit les transformer puisque 2 affectations sont possibles : bureaux et/ou appartements
- Soit les occuper pour d'autres besoins communaux.

Rapport de la COGEST

La COGEST estime que ces locaux, rénovés, bénéficient d'un emplacement idéal. Pour la forme, elle précise que le rapport qui lui a été présenté était faux et moins positif que la situation réelle. Dans le cadre de la négociation finale pour cette acquisition, elle espère que les montants de location versés jusqu'à présent seront pris en compte. A l'unanimité de ses membres, la COGEST donne un préavis positif.

Rapport de la Commission Tourisme

La Commission rappelle que la surface donnée n'est pas précise (habitable, surface nette ou brute). M. André Guinnard a effectué une analyse des locaux avec M. Thierry Michaud et précise que les surfaces données sont des surfaces nettes. 598 mètres sont donc disponibles, en prenant en compte les terrasses et balcons. Le matériel laissé sur place a une grande valeur et les aménagements sont terminés (fenêtres, sols en bon état). M. André Guinnard en conclut que le prix n'est pas surfait.

La Commission Tourisme donne un préavis positif à l'unanimité de ses membres car il s'agit d'une belle opportunité.

A la question : Acceptez-vous la demande d'acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse de Verbier pour CHF 5.4 mios ?

Cette acquisition est acceptée à l'unanimité.

06. Information-Présentation

01. Commission Communication

Mme Mélanie Mento rappelle que la Commission « communication » a été constituée entre le CC et le CG il y a déjà un temps. Cette commission a été mise en veille mais c'est remis au travail actuellement. Elle a pour but de revoir les éléments de communication entre le CC et le CG (quels documents sont nécessaires, etc.). L'ensemble des documents sont mentionnés dans le règlement du CG, mais ne sont ni utilisés ni produits de façon rigoureuse.

D'ici à la fin de l'année, une annexe au règlement du CG sera présentée afin de préciser ce qui est attendu des différents documents à la fois pour le CG et pour le CC.

02. Ecole de Versegères

Mme Anne-Michèle Lack transmet à l'assemblée quelques informations sur la progression des travaux du futur centre scolaire de Versegères.

- Le béton armé de l'école, les distributions techniques et le gypse intérieur des classes sont des travaux terminés.
- Le bétonnage des murs du dernier étage de l'UAPE, la distribution technique secondaire de l'école et la pose des isolants pour les chapes sont des travaux en cours.
- Les cadres et les verres de fenêtres seront posés d'ici à la fin du mois de septembre.
- Les façades de l'école seront posées cet automne, tout comme les fenêtres et les chapes de l'UAPE.
- Les travaux du second-œuvre et des aménagements extérieurs dureront de cet automne à 2020.
- La pose du toit de l'UAPE est prévue pour la fin de l'année 2019.

Pour conclure, Mme Anne-Michèle Lack confirme que la livraison prévue des immeubles pour la rentrée d'août est toujours d'actualité.

03. Marchés publics : contrôle du Conseil d'Etat

M. Eloi Rossier rappelle que le Conseil communal de Bagnes accueille avec satisfaction les conclusions du rapport de contrôle cantonal au sujet de sa pratique en matière de marchés publics. Même si des points formels non négligeables restent à améliorer, aucune critique n'est formulée quant au choix des procédures, dans tous les cas examinés.

Les conseillers communaux de Bagnes ont pris connaissance du rapport de contrôle du service juridique des affaires économiques du Département de l'économie et de la formation au sujet des procédures liées aux marchés publics. L'exécutif répondra évidemment et sans délai aux mesures ordonnées par le Conseil d'Etat. Toutes celles-ci, hormis une procédure d'autocontrôle, sont déjà appliquées depuis plus d'une année.

L'utilisation des formulaires proposés par l'administration cantonale est obligatoire pour chaque phase de la procédure, afin d'assurer une documentation complète respectant les dispositions légales. Un soin particulier est également porté à la vérification du respect des procédures par les mandataires de la Commune. Le CC précise encore que toutes les décisions d'adjudication contrôlées par l'Etat ont été publiées au Bulletin Officiel conformément aux exigences légales.

Par ailleurs, une formation spécifique a été dispensée en août 2018 par M. Patrick Vallat, expert reconnu en Suisse romande, à l'ensemble des chefs de service ainsi qu'aux conseillers communaux. Elle a été complétée par une journée d'informations destinée à l'Association des architectes de Bagnes en avril 2019. Le recours à des conseillers externes, spécialisés dans les procédures complexes, est désormais systématique pour tous les dossiers d'importance.

Le CC mettra en place sans délai un processus de contrôle interne permettant de s'assurer du respect effectif des exigences de l'autocontrôle. Il en informera le Conseil d'Etat lorsqu'il sera effectivement implémenté. Cette mesure s'inscrit parfaitement dans le renforcement de l'administration communale, soutenu par le CG qui a adopté un postulat visant à l'adoption de normes de qualité (ISO) pour l'ensemble des services.

Enfin, M. Eloi Rossier précise enfin que la procédure d'autocontrôle sera établie et proposée au CC par M. Didier Morard et M. Joël Di Natale afin qu'aucune étape ne soit plus jamais oubliée et que tous les documents nécessaires soient systématiquement remplis.

Interventions

1. M. Vincent Michellod (CG) demande si le rapport détaillé doit rester confidentiel.
 - M. Eloi Rossier l'informe qu'à sa connaissance et à la date de réception du rapport, le Conseil d'Etat n'avait pas publié le rapport détaillé.
 - M. Vincent Michellod (CG) lui précise que ce rapport détaillé est sur le site du Canton. La Commune n'a-t-elle pas reçu de réponse du Conseil d'Etat ?
 - M. Rossier confirme que non, la Commune n'a rien reçu de la part du Canton.
2. Mme Aude Michellod souhaite féliciter les Travaux Publics, car selon le rapport du Canton ce service respecte absolument parfaitement les procédures.
 - M. Eloi Rossier confirme que des manquements dans le suivi formel des dossiers ont été constatés. Ils sont à mettre à charge des différents mandataires qui n'ont pas toujours tout respecté, bien que la responsabilité revienne à la commune. La Commune est toutefois désormais très attentive dans le suivi des procédures, qu'elles soient réalisées à l'aide de mandataires ou non.

04. Centre Sportif de Verbier

La présentation de M. Jean-Baptiste Vaudan reste ci-jointe.

Le montant de l'indemnisation de CHF 22'355'000.- a été accepté par le Conseil communal et sera versé par l'assurance très rapidement.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande si le contenu des oppositions est connu ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan l'informe que les motifs d'oppositions sont principalement d'ordre esthétique ou concernant des droits de vue.
2. M. Maurice Vaudan demande si les oppositions déposées concernent la patinoire.
 - M. Jean-Baptiste Vaudan l'informe que non, ces oppositions concernent exclusivement le bâtiment DE (piscine & Wellness).
3. M. Sébastien Rossoz demande si la Commune est satisfaite du montant d'indemnités offert par l'assurance ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan lui confirme que oui.
 - M. Eloi Rossier ajoute que la Commune a la chance d'être fort bien conseillée par ses avocats depuis le début de cette procédure très complexe. Aujourd'hui, le CC est très satisfait de l'offre de l'assurance.
4. Mme Mélanie Mento demande si l'offre est globale et concerne l'ensemble du sinistre ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan confirme que cette offre est formulée pour l'ensemble des bâtiments.

5. M. Marcus Bratter demande si le coût de reconstruction est déjà fixé ?
 - M. Eloi Rossier lui rappelle que le CG a validé un crédit de 13 mio pour la reconstruction du restaurant et de la piscine intérieure qui a brûlé. Par ailleurs, la patinoire fait l'objet d'une analyse actuellement afin qu'un concours d'architecture puisse être lancé dès 2020. Le CC reviendra donc vers le CG concernant le budget envisagé pour ce projet de patinoire.
6. M. Dominique Zuchuat demande quel sera le temps de traitement des oppositions ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan l'informe que la Commune mettra tout en œuvre pour cela dure le moins de temps possible.

07. Postulats-Motions

01. Situation

Le tableau récapitulatif des postulats ouverts à ce jour reste ci-joint.

08. Divers

01. Date du 22 octobre 2019 pour une séance plénière dédiée à l'Energie

Mme Mélanie Mento rappelle à l'assemblée qu'un plénum extraordinaire dédié à l'énergie est ajouté au planning de cette année, le mardi soir 22 octobre 2019.

02. Questions d'Entremont Autrement

Mme Mento informe l'assemblée qu'Entremont Autrement a déposé une série de questions auxquelles le CC a commencé à répondre. Toutefois, pour des raisons de délais, ces réponses n'ont pas encore pu être validées. Ce point sera donc porté à l'ordre du jour du plénum du 22 octobre prochain.

03. Zones T3 et T4

M. Eloi Rossier rappelle d'une part que le CC a déposé un recours à la suite de l'arrêt du Tribunal cantonal du 14.06.2019. D'autre part, deux oppositions ont été formulées à l'encontre du projet de modification partielle du règlement communal des constructions et des zones. Les opposants seront rencontrés dès que possible afin d'envisager un retrait de leur écriture et que le Conseil d'Etat puisse homologuer la modification partielle.

04. Questions de la PASSEP

Mme Aude Michellod rappelle que la Commission PASSEP a également adressé une liste de questions. Ces questions seront traitées lors de la prochaine séance du 22 octobre.

La séance est levée à 22h35.

Annexes :

- Présentation de l'évaluation informatique – *04.01*
- Présentation de l'audit sur les constructions – *04.02*
- Présentation de la mise en place des normes ISO – *05.01.01*
- Présentation du soutien à l'Arche de Noël – *05.01.02*
- Présentation du Fonds NER – *05.02.03*
- Présentation du cautionnement de la Maison de la Santé – *05.02*
- Présentation de la situation du Centre Sportif de Verbier – *06.04*
- Tableau des postulats et motions – *07.01*

Pour le Conseil général de Bagnes :



Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire



Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30
Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs
02. Approbation / modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18.09.2019
04. Préparation aux décisions de décembre 2019
 01. Introduction : attentes du CC et CG versus devoirs des Directions des sociétés
 02. Fondation The Ark : participation de la Commune de Bagnes
 03. BlueArk Entremont SA : création d'un pôle / site d'innovation
 04. Suite du projet « purEau » : création d'une société détentrice des actifs d'énergie
 05. GECAL SA : rachat du local chaufferie du centre sportif
 06. Projet « Riv.go.ch » : présentation du projet d'amélioration du réseau d'irrigation de Bruson et de Versegères, du réseau d'enneigement et de défense incendie des Mayens de Bruson ainsi que de turbinage du torrent de Versegères
05. Informations
 01. Projet « Gouvernance des sociétés » : état de situation
 02. Sociétés du Groupe ALTIS : bilans financiers et certification
 03. Développements commerciaux du Groupe ALTIS
 04. Développements des affaires dans le domaine de l'approvisionnement
 05. FMM 2042 : état de situation
06. Questions écrites
 01. Questions d'Entremont Autrement
 02. Questions de la PASSEP
07. Divers

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, les représentants de la population ainsi que les représentants d'Altis.

Elle souhaite également la bienvenue à M. Sacha Martin, nouveau membre du Conseil général qui remplace M. Sébastien Oreiller.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

30 conseillères et conseillers généraux sont présents, 11 sont excusés et 4 sont absents.

Cette séance étant voulue sous le signe de l'information et étant donné qu'il n'y a pas de décision à prendre, il n'est pas nécessaire de nommer des scrutateurs.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 18.09.2019

Le procès-verbal de la séance du 18.09.2019 sera validé lors du prochain plénum.

04. Préparation aux décisions de décembre 2019

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. Eloi Rossier présente à l'assemblée le nouveau Chef de service des constructions de la Commune de Bagnes, M. Cédric Felley.

M. Cédric Felley a d'ores et déjà pris ses fonctions à la Commune, même s'il est encore actif dans son bureau. Son taux d'activité augmentera progressivement d'ici au début de l'année 2020. Le Conseil communal est persuadé que, sous l'aile de M. Cédric Felley, le service des constructions saura évoluer à la satisfaction de tout le monde.

Par ailleurs, en introduction à cette soirée, M. Eloi Rossier rappelle que dans ses efforts de diversifier l'économie de la Commune de Bagnes, le Conseil communal a décidé, il y a de cela quelques années, d'apporter un soin particulier au secteur de l'Energie. Il entend par là d'une part rester fidèle aux options choisies par ses prédécesseurs à la fin des années 40 lorsqu'ils ont concédé les eaux de la Commune aux Forces Motrices de Mauvoisin et, d'autre part, saisir toutes les opportunités de développement et d'ouvertures qu'offre actuellement ce secteur en pleine mutation.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Tout d'abord la défense et le développement de l'emploi, un emploi à haute valeur ajoutée, qui offre des perspectives heureuses à nos jeunes qui souhaitent, une fois formés, vivre là où ils sont nés ;
- Ensuite, le maintien de l'autonomie et de l'indépendance de nos sociétés.

En effet, il apparaît important de se prémunir de l'appétit parfois vorace que certains acteurs nationaux du secteur ont à l'égard de petites structures. Toutes les décisions prises jusqu'à aujourd'hui vont dans ce sens-là : le partenariat renforcé avec les communes voisines, la mise en fermage de notre réseau électrique (SEDRE), le développement d'activités dans la chaleur (GECAL), le renforcement de SOGESA, le rapprochement à travers INERA avec les services électriques de plusieurs communes du Bas-Valais, réunies au sein de SEIC-TELEDIS, tout comme avec les SIB, les communes de Fully et de Monthey, etc...

Légitimement, deux questions se posent :

- la première a trait à la gouvernance de nos sociétés-filles, dont les Conseils d'Administration sont composés de membres des Conseils communaux de Bagnes et des communes partenaires. Sous quelle forme l'indispensable contrôle démocratique peut-il, doit-il s'exercer à leur égard ?
- la deuxième : est-ce que les outils que nous avons mis en place sont les meilleurs ? C'est-à-dire sont-ils à même de répondre aux défis présents et futurs tout en respectant les objectifs fixés ? Par exemple pour le secteur de la recherche appliquée, plus particulièrement dans le domaine de l'eau, dans lequel nous avons la possibilité d'offrir aux chercheurs un laboratoire à ciel ouvert et, déjà, une approche pragmatique des questions soulevées.

C'est essentiellement aux réponses à ces deux questions que le plénum de ce soir est dédié.

M. Eloi Rossier remercie les différents intervenants d'avoir fait le déplacement et cède le propos à M. Joël Di Natale qui détaillera le programme des différentes présentations.

01. Introduction : attentes du CC et CG versus devoirs des Directions des sociétés

En préambule, M. Joël Di Natale remercie toutes les parties prenantes et toutes les personnes ayant rendu la progression des projets liés à l'énergie possible.

M. Di Natale rappelle les éléments suivants :

- La complexité pour la mise en œuvre de solutions augmente chaque jour ;
- Les concurrents sont de plus en plus proches et nombreux ;
- Les prestations et les coûts doivent rester concurrentiels.

Sa présentation reste ci-jointe.

02. Fondation The Ark : participation de la Commune de Bagnes

M. Frédéric Bagnoud se souvient de ses premiers contacts avec M. Joël Di Natale qui venait alors de prendre ses fonctions et qui souhaitait déjà amener The Ark à Bagnes. Aujourd'hui, la possibilité pour la Commune de Bagnes d'intégrer la Fondation The Ark est concrète, par le biais de Blue Ark Entremont.

La présentation de M. Bagnoud reste ci-jointe.

Un montant de CHF 120'000.- sera donc demandé au Conseil général pour les budgets 2020 concernant l'accessibilité de la Commune de Bagnes à la Fondation The Ark.

Interventions

1. M. François Corthay demande quelles sont les options prises pour les CHF 50'000.- supplémentaires ?
 - M. Joël Di Natale l'informe qu'un gros effort est à faire sur les parties communication, marketing et positionnement de Altis dans le domaine de l'eau. Il est indispensable qu'Altis puisse créer une image de marque, dans le but d'accueillir des start-up qui développeront des projets à Bagnes. Pour arriver à cela, un positionnement stratégique de visibilité doit être mis en place et ces CHF 50'000.- y seront dévolus.
2. M. Vincent Michellod (CG) demande si la Fondation The Ark aura une société spécialisée dans le développement de l'eau seulement à Bagnes ou si elle développera ce domaine ailleurs ?
 - M. Bagnoud l'informe que d'autres candidats potentiels se sont annoncés intéressés par ce pôle de développement. Toutefois, le but de la Fondation n'est pas de créer une concurrence entre les sites. Chaque site sera en charge d'un domaine spécifique dans l'idéal. De plus, il rappelle que la concurrence directe n'existe pas vraiment dans le domaine de l'innovation.
 - M. Eloi Rossier ajoute que le Conseil de la Fondation The Ark a accepté que la Commune de Bagnes soit présente au Conseil de Fondation. Nous aurons donc la possibilité de parler d'égal à égal tant avec les responsables de différents pôles d'innovation qu'avec les représentants des communes de plaine.

03. BlueArk Entremont SA : création d'un pôle / site d'innovation

M. Charton présente les résultats des travaux d'étude que la société E-Cube (conseils en développements de mobilité, d'environnement et d'énergies) a mené à la demande de Blue Ark Entremont sur deux questions :

- Positionnement thématique
- Modèle d'affaires et fonctionnement

La présentation de M. Charton reste ci-jointe.

M. Bernard Revaz prend ensuite la parole afin de partager son expérience et sa passion avec l'assemblée. Il rappelle que, la plupart du temps, ce sont les grandes communes centrales qui créent les pôles d'innovation et qui prennent les décisions. Les régions périphériques doivent alors tenir compte, pour le meilleur ou pour le pire, de certaines décisions stratégiques, prises par d'autres, liées à l'organisation du territoire, à la répartition des ressources, etc. Bagnes est une exception car elle a su créer un pôle d'innovation sur son territoire, par le biais de Blueark Entremont.

M. Revaz rappelle qu'au tout début de l'innovation électrique, des ressources naturelles et des bras ont été donnés aux petites communes mais le pôle de création technologique a été créé en dehors du canton. Les richesses ont été ainsi créées ailleurs. Aujourd'hui, sur la base de technologies qui seront critiques à moyen terme, Blueark peut permettre de créer de la valeur ici à Bagnes, sous forme d'emplois par exemple.

Avant de clore ce point, M. Rossier remercie vivement les différents intervenants et confirme que l'objectif principal est de créer de la valeur afin qu'elle reste chez nous.

04. Suite du projet « purEau » : création d'une société détentrice des actifs d'énergie

La présentation de M. Florian Perraudin concernant le projet « purEau » reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Vincent Michellod (CG) demande si le CG pourra encore se prononcer une fois les actifs transférés ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que déjà aujourd'hui, le CG n'est pas en charge de l'opérationnel. Toutefois, le jour où Altis devra demander un crédit complémentaire, le CG sera appelé à se prononcer.
2. Mme Mélanie Mento demande si les bâtiments sont compris dans les actifs ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que oui, l'enveloppe des bâtiments ainsi que les tuyaux d'amenée d'eau sont compris dans les actifs.
3. Mme Mélanie Mento demande quand est-ce que le CG sera amené à prendre sa décision ?
 - M. Joël Di Natale lui confirme que cela se fera en même temps que les budgets, car si la commune décide de créer cette société les budgets en seront influencés.
4. Mme Aude Michellod comprend donc que le seul moyen de refuser le projet est de refuser les budgets.
 - M. Joël Di Natale l'informe que non. Si un préavis favorable est donné à ce projet alors il se poursuivra par une modification des budgets. Il précise que les budgets actuels ne tiennent pas compte de la création de la société mais qu'Altis anticipe déjà cette démarche afin de présenter ultérieurement une décision. Si le CG est favorable, le travail se poursuivra.
 - M. Florian Perraudin ajoute encore que plus on attend pour créer la société et plus Altis perd de TVA. On parle de 2 mios d'investissements en 2020 et d'une perte de 800'000.- de TVA pour cette année si on ne peut pas la récupérer.

05. GECAL SA : rachat du local chaufferie du centre sportif

La présentation de M. Florian Perraudin reste ci-jointe. Il précise que le rachat du local chaufferie concerne la « boîte » et le mobilier de celle-ci.

Interventions

1. Mme Aude Michellod comprend, au terme de la présentation, que les bénéfices sont pour Altis et les coûts pour la Commune.
 - M. Florian Perraudin estime que c'est une façon de voir les choses. Toutefois, il paraît préférable de considérer que la Commune investit dans l'une de ses sociétés filles en laquelle elle croit (tout comme pour Sogesa à l'époque, laquelle génère beaucoup de bénéfices aujourd'hui).
2. M. Vincent Michellod (CG) demande quel avantage aurait la Commune à racheter ces locaux vides ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que cela permettrait de régler le problème juridique concernant l'usage des locaux. Le droit d'utilisation du sol doit être payé par la société qui exploite. Il est logique que les locaux du Centre Sportif soient construits et payés par le propriétaire foncier et que l'exploitant loue les locaux.
 - M. Eloi Rossier ajoute que si GECAL reste propriétaire de la « boîte », il faudra régler les questions d'utilisation des tennis en toiture de la salle OM, qui sont propriétés de la Commune. L'avantage pour la Commune d'être propriétaire de l'ensemble est avant tout une question d'utilisation des surfaces. Si le CG valide cette direction, GECAL payera un loyer pour l'utilisation de la « boîte » (qui reste à négocier).
3. M. Julien Vaudan demande qui a payé le local au départ ?
 - M. Florian Perraudin l'informe que c'est GECAL, mais la Commune a financé GECAL afin que cette dernière obtienne le crédit nécessaire.
4. Mme Mélanie Mento demande si cette proposition entre dans le cadre des mesures d'assainissement de GECAL dont le CG devra reparler ?
 - M. Florian Perraudin lui confirme que oui. Si cette proposition est refusée par le CG, Altis proposera de nouvelles solutions pour l'assainissement de GECAL. Il rappelle que les bénéfices de GECAL arriveront d'ici deux ans que d'ici-là il est nécessaire d'investir dans GECAL.

06. Projet « Riv.go.ch » : présentation du projet d'amélioration du réseau d'irrigation de Bruson et de Versegères, du réseau d'enneigement et de défense incendie des Mayens de Bruson ainsi que de turbinage du torrent de Versegères

La présentation de M. Stéphane Storelli reste ci-jointe.

M. Eloi Rossier rappelle qu'il est nécessaire d'aboutir avec ce projet avant le mois de juin 2023 afin de ne pas perdre la subvention de Pronovo.

05. Informations

01. Projet « Gouvernance des sociétés » : état de situation

M. Dominique Freymond, consultant en stratégie et en technologie pour les entreprises, accompagne Altis dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance des sociétés filles.

Sa présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Julien Vaudan demande si les éventuels experts externes nommés auraient réellement le pouvoir de décision dans un conseil.
 - M. Freymond l'informe que tous les administrateurs ont les mêmes droits et responsabilités dans un Conseil d'Administration. En revanche, un conseil consultatif peut être créé (membre sans pouvoir de décision).
2. M. Julien Vaudan demande si les deux voix de Bagnes nommées pour Sogesa ont plus de poids que les autres étant donné que Bagnes est l'actionnaire majoritaire ?
 - M. Freymond l'informe que les 2 voix de Bagnes ont le même poids que les autres voix du CA. Toutefois, comme la Commune de Bagnes est majoritaire dans la société, elle a le pouvoir de convoquer une Assemblée Générale extraordinaire et de virer les personnes qui lui déplaisent. Le poids des actions ne s'exerce pas au niveau du CA.
3. M. Julien Vaudan demande si les points importants doivent être mentionnés dans le pacte d'actionnaires et dans la lettre de missions ?
 - M. Freymond confirme que oui. La lettre de mission clarifie la stratégie et les attentes de la société.
4. Mme Aude Michellod demande quelle est l'entité qui rédige la lettre de mission ?
 - M. Freymond l'informe que c'est l'actionnaire qui rédige la lettre qui sera adressée au Conseil d'administration.
 - Mme Aude Michellod comprend alors que dans les faits la Commune de Bagnes est l'actionnaire et représentant dans un CA. La Commune va donc rédiger elle-même sa lettre de missions ?
 - M. Freymond l'informe que pour éviter tout conflit d'intérêt, un élu de la Commune rédigera la lettre de missions d'un autre élu de la Commune et non sa propre lettre.
 - Mme Mento ajoute qu'elle estime que c'est la commission de travail de l'exécutif qui doit valider la lettre de missions adressée à l'administrateur.
5. Mme Marie Oreiller demande comment un élu du CC faisant partie du CA est payé ? Comme employé et en plus par le CA ?
 - M. Freymond l'informe que cela dépend. Toutefois la solution doit être claire et transparente. En général, le directeur de la société siégeant au CA d'une société fille ne touche pas d'honoraires car cette tâche fait partie de ses fonctions (honoraires rétrocédés à l'entreprise).

6. Mme Marie Oreiller prend l'exemple d'un CA composé de plusieurs conseillers communaux. Que se passe-t-il si les souhaits du CA et des actionnaires divergent ?
- M. Freymond l'informe que le devoir de loyauté envers l'entreprise s'applique systématiquement. La pérennité de l'entreprise passe avant les souhaits des actionnaires.
 - Mme Mélanie Mento ajoute que si les décisions du CA vont à l'encontre de la lettre de missions, l'administrateur devra revenir vers le CC en expliquant pourquoi il ne peut pas répondre à l'ordre de missions.
 - M. Eloi Rossier précise encore que les sociétés filles de la Commune de Bagnes ont été créées pour répondre à des besoins spécifiques de la commune et que les administrateurs sont donc les conseillers communaux, lesquels partagent régulièrement sur les problèmes essentiels de ces sociétés.
7. M. Julien Vaudan demande quel est le pouvoir de contrôle du CG. Etant donné que celui-ci semble passer par l'approbation des budgets, la société ne pourrait pas s'engager sans l'approbation du CG ?
- M. Freymond lui répond par « oui et non ». Dans ce cas on ne parle que du montant du capital-actions. Une fois la société créée, c'est le CA qui décide de son utilisation. Par contre, à des fins de garantie, il existe des contrats de prestation à signer entre l'actionnaire et le CA pour définir l'utilisation de l'argent donné par le premier. C'est sur ces prestations que le CG a une possibilité de négociation puisqu'il valide les attributions des montants.
 - Mme Mélanie Mento ajoute que le pouvoir de négociation du CG est finalement le même que pour les budgets de la Commune de Bagnes.
 - M. François Corthay précise encore que les chiffres établis une fois par année montrent l'évolution de la société et donnent une analyse et une assurance sur la direction que prend la société.

M. Eloi Rossier précise que ces démarches devront être formalisées pour 2021 (entrée en vigueur de la fusion et naissance de la Commune Val de Bagnes). Le CG devra donc se positionner sur les contrats à signer entre le CC et les sociétés.

02. Sociétés du Groupe ALTIS : bilans financiers et certification

La présentation de M. Florian Perraudin reste ci-jointe.

03. Développements commerciaux du Groupe ALTIS

La présentation de M. Blaise Lovisa reste ci-jointe.

Intervention

1. Mme Aude Michellod demande à partir de combien de m² une installation photovoltaïque en toiture est-elle considérée comme industrielle ?
- M. Lovisa l'informe qu'il n'existe pas de limite. La différence se trouve dans le fait que les panneaux sont mieux intégrés à la toiture. En dessus de 100kw on parle facilement d'industriel, mais c'est plutôt la forme des panneaux et leur intégration qui font que l'on utilise le terme industriel.

04. Développements des affaires dans le domaine de l'approvisionnement

La présentation de M. Pierre-Alain Troillet reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Aude Michellod rappelle qu'il existe un producteur local pour les sacs de pellets. Altis s'est-elle renseignée chez lui ou non ?
 - M. Joël Di Natale lui confirme que le CA a été informé de cela. Toutefois, Altis travaille avec des sacs de 15kg et le producteur local ne vend que des sacs de 20kg. De plus, les prix du producteur local sont beaucoup moins compétitifs. Voilà pourquoi Altis a fait ce choix. L'objectif prioritaire d'Altis est l'approvisionnement en vrac.
2. M. Julien Vaudan demande s'il existe un risque de fluctuation des prix du stock de pellets d'Altis ?
 - M. Joël Di Natale lui confirme que non car les contrats d'approvisionnement ont été signés et le prix est garanti jusqu'à la fin de l'année prochaine.
3. M. Julien Vaudan demande pourquoi GECAL ne pourrait pas prendre en charge la vente des pellets afin d'améliorer sa situation financière ?
 - M. Joël Di Natale l'informe qu'Altis fonctionne avec des divisions et c'est M. Pierre-Alain Troillet étant en charge de l'approvisionnement.

05. FMM 2042 : état de situation

La présentation de M. Eloi Rossier reste ci-jointe.

06. Questions écrites

01. Questions d'Entremont Autrement

Les questions d'Entremont Autrement et les réponses du Conseil communal restent ci-jointes.

02. Questions de la PASSEP

Les questions de la PASSEP et les réponses du Conseil communal sont retranscrites ci-après.

A) IRM

1. A qui appartient l'IRM ?

A la suite du courrier adressé par Me Bruchez, mandataire de la Commune, aux sociétés Raymed et Affidéa, cette dernière a confirmé, par l'intermédiaire de son avocat, être bien la propriétaire de l'IRM. Il est également précisé que cette machine n'a jamais été défectueuse et qu'elle est toujours sous tension. De surcroît, Affidéa souhaite reprendre cette machine dans les plus brefs délais, en assumant les coûts inhérents à ce déménagement.

2. Qui a signé le bon de commande de l'IRM ?

Très certainement le Dr. El Ghaoui. En tous cas, personne de la Commune. Les contacts que nous avons eus avec la société Affidéa laissent croire que celle-ci a loué une pièce au Dr. El Ghaoui pour y installer l'IRM et qu'elle aurait versé un loyer mensuel.

3. Paiement des factures en suspens

Le Président de la Commune a décidé de signer un lot de factures resté impayées parce que non validées par le Président de la Commission des bâtiments. Il s'agit de 22 factures portant sur un montant total de CHF 290'000.00. 20 de celles-ci avaient été contrôlées et signées par M. Wasserfallen. Sur ce montant, seuls CHF 40'347.46 concernent les travaux rendus nécessaires par l'installation de l'IRM. A l'époque, le Président avait reçu l'assurance que le crédit d'engagement était respecté. Il a validé ces factures car, selon lui, ce n'était pas aux entreprises à pâtir de la situation. Il ressort donc que sur les CHF 96'000.00 qu'ont coûté les travaux nécessaires à l'aménagement de l'IRM, plus de CHF 50'000.00 ont suivi la procédure normale (validation par le chef de service, président de la Commission, Président et Secrétaire). Relevons que CHF 250'000.00 ne concernaient pas l'IRM, mais bien les travaux de rénovation du cabinet. Il était impensable que ce montant reste impayé.

4. Notes complémentaires :

Selon Me Bruchez, il est évident que la Commune a été informée de l'installation de l'IRM, mais qu'elle a mentionné à plusieurs reprises que ce n'était pas à elle de prendre en charge le coût des travaux nécessaires à sa pose (les PV des séances de chantier en témoignent, par exemple le renforcement de la dalle).

Le Docteur a reconnu sa responsabilité en signant par deux fois un tableau récapitulatif des plus-values qu'il a sinon exigées, du moins demandées. La Commune demandera le remboursement des montants avancés pour les coûts des travaux rendus nécessaires pour l'installation de l'IRM. Elle l'a fait par le biais d'une procédure civile (requête de conciliation). Les arriérés de loyers non payés seront récupérés également par la voie d'une procédure civile. Par contre, les chances de récupérer la part de l'augmentation du loyer sont plus minces car celle-ci, bien que communiquée officiellement, n'a jamais été validée par le Dr El-Ghaoui.

B) Arcades

1. Remises des clefs des Arcades : A-t-elle été faite ?

La remise des clefs a bien eu lieu avec un constat détaillé, établi et transmis au médecin, qu'il a signé et retourné.

2. Les Locaux ont-ils été totalement vidés de ce qui ne fait pas partie de l'inventaire de base ?

Oui, selon M. Wasserfallen. A l'exception du mobilier fixe de base qui appartient à la Commune.

3. Y a-t-il un permis d'exploiter pour les Arcades ?

Selon M. Wasserfallen, les services de l'Etat du Valais effectueront un dernier contrôle en novembre 2019. Le chargé de sécurité communal, M. Florian Besson, assure qu'au niveau de la sécurité, tout est en ordre.

La Commune attend un mail de confirmation de la part de l'Etat. Il faut cependant préciser que l'exploitation du cabinet n'a jamais cessé.

4. Qui gère le dossier aujourd'hui ?

Pour la construction, la Commission bâtiments : M. Wasserfallen, en charge du dossier depuis le départ de M. Claude-André May.

Pour l'exploitation, la Commission de la santé : M. Louis-Ernest Sidoli.

Pour l'IRM, une Commission ad hoc formée par les bâtiments (M. Wasserfallen), la santé, les finances et l'administration générale.

C) Audit informatique

1. Le CC tient-il compte du résultat de l'audit ?

Il est rappelé que ce n'est pas un audit, mais une évaluation de la fonction informatique de la Commune par la Société Elca informatique.

Bien entendu qu'il en tient compte : Inscription notamment d'un poste d'informaticien au budget 2020 et d'un mandat donné à Elca et Ciges pour l'accompagnement et la mise en place de l'administration de la Commune Val de Bagnes.

Mise à disposition de l'informaticien d'Altis pour, dans un premier temps, satisfaire les besoins communaux.

2. Comment est gérée la sécurité ?

Essentiellement par Elca et Ciges. Rappelons que Ciges, pressée par la Commune de Bagnes, a décidé de revoir son fonctionnement, d'engager du personnel supplémentaire pour le mettre à disposition des communes partenaires et clientes, et plus particulièrement de la Commune de Bagnes.

3. Est-ce que le CC a mis en place une gestion des risques informatiques ?

Oui bien entendu. C'est cette gestion des risques qui a poussé le Conseil communal à faire analyser son système informatique. Cette gestion des risques est portée pour l'instant par Ciges.

D) Hélicoptère de Verbier

L'hélicoptère est opérationnel depuis le 6 décembre 2018.

E) Pure Clinic

1. Quelle est la nature de cette invitation ? Personne n'est informé de la relation de la Commune et de cette entreprise.

Comment comprendre le mot invitation ? Il n'y a aucune relation entre la Commune et cette entreprise qui est un pôle médical et dentaire à Martigny et Verbier, sis au-dessus de Fellay Sports. Ce cabinet dentaire privé existe à Verbier depuis de nombreuses années.

07. Divers

Aucun divers n'est à l'ordre du jour.

La séance est levée à 23h40.

Annexes :

- Présentation de M. Di Natale – 04.01
- Présentation de M. Bagnoud – 04.02
- Présentation de M. Charton – 04.03
- Présentation de M. Perraudin – 04.04
- Présentation de M. Perraudin – 04.05
- Présentation de M. Storelli – 04.06
- Présentation de M. Freymond – 05.01
- Présentation de M. Perraudin – 05.02
- Présentation de M. Lovisa – 05.03
- Présentation de M. Troillet – 05.04
- Présentation de M. Rossier – 05.05
- Question-réponses Entremont Autrement & CC – 05.05

Pour le Conseil général de Bagnes :



Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 PLENUM DU 20 NOVEMBRE 2019 PROCES-VERBAL N° 22

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 18.09.2019 et 22.10.2019**
- 04. Présentation**
 01. Planification financière 2020-2024
- 05. Décisions**
 01. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) à Médières et au Crêt (Verbier)
 02. Crédit supplémentaire de CHF 600'000.- pour des mesures d'assainissement des bâtiments (fonds NER)
 03. Cabinet médical des Arcades
- 06. Informations - Présentations**
 01. Présentation du projet de déchetterie intercommunale
 02. Règlement de soutien à l'hôtellerie – Modification apportée par le Canton
 03. Budget 2020 : présentation des sujets selon les besoins des commissions
- 07. Postulats-Motions**
 01. Situation
- 08. Divers**
 01. Plénum
 02. Ecole de Villette
 03. Salle poly sportive à St-Marc

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux ainsi que les Chefs de services.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

33 conseillères et conseillers généraux sont présents, 12 sont excusés et aucun n'est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont Mme Sophie Deslarzes et Mme Marie Oreiller.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 18.09.2019 et 22.10.2019

Les procès-verbaux des 18.09.2019 et 22.10.2019 ne soulèvent aucune remarque parmi l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, les deux PV sont considérés comme approuvés.

04. Présentation

01. Planification financière 2020-2024

M. Eloi Rossier rappelle qu'il est de coutume que le plénum du mois de novembre soit consacré à la présentation de la planification financière de la Commune pour les 5 prochaines années.

Celle-ci a d'abord été travaillée par le service des finances, puis analysée et évaluée par la Commission et enfin validée par le Conseil communal lors de la séance de ce dernier mardi. M. Rossier remercie Jérôme et son équipe pour la qualité du travail réalisé.

La planification est un outil de travail qui permet au Conseil communal de mieux savoir où il va, de prioriser les investissements futurs à l'aune des recettes prévisionnelles et donc, de la marge d'autofinancement.

Cet outil de travail est d'autant plus précieux que dans les faits il ne se vérifie quasiment jamais. En exemple, M. Rossier rappelle qu'en 2013 le Conseil général d'alors a craint à juste titre que la Commune ne doive s'endetter rapidement pour assumer non seulement les investissements prévus mais également les charges supplémentaires qui allaient lui incomber. En effet, la planification d'alors prévoyait pour 2018 un niveau d'endettement de la Commune de quelque 80 millions. Or aujourd'hui, une année plus tard, il n'en est rien, au contraire le Conseil communal doit être attentif à la bonne gestion des liquidités à disposition. C'est tant mieux et nous nous en réjouissons.

M. François Corthay prend la parole et présente la planification financière 2020-2024 à l'assemblée. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur la présentation de ce soir.

M. Corthay rappelle à l'assemblée que le but est de présenter les grandes lignes de cette planification ce soir et que chaque point, chaque projet, pourra faire l'objet de discussions en commissions au besoin.

M. Jérôme Maret prend le relais et présente à l'assemblée la synthèse des résultats (recettes/dépenses et différences entre les deux).

La présentation de la planification reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande pourquoi rien n'a été porté au budget pour l'aménagement du site de Curala ? Le projet est-il bloqué ?
 - M. François Corthay lui confirme que non. Le projet avance même très rapidement à présent. Toutefois, nous sommes dans une phase de préparation technique du développement (étude de faisabilité, modification partielle du plan de zones, etc.). Le budget relatif à ces études fait partie du budget de l'aménagement du territoire alors que la planification financière concerne la réalisation des infrastructures (pas prévu pour 2020).
2. M. Nicolas Jost demande si cette planification tient compte des investissements de la Commune de Vollèges également ?
 - M. François Corthay l'informe que non car cela représente un travail colossal. Les investissements de Vollèges ont été ajoutés en bloc, sans analyse détaillée.
3. M. Marcus Bratter demande pourquoi tous les chiffres semblent être de 5% supérieurs à ceux de l'année dernière ?
 - M. François Corthay l'informe que c'est notamment grâce à la taxation des impôts 2017 qui a été très positive et qui a amené des enseignements très forts sur les revenus de la population et des nouveaux contribuables. De plus, une augmentation de la fortune des contribuables a été constatée, ramenant une somme d'impôt conséquente.
 - M. Alexandre Gordio précise encore que les budgets 2020 sont basés sur la dernière taxation entrée en force, soit 2017. Le service des contributions neutralise pour ce faire les éléments extraordinaires de la taxation. L'augmentation de 5% est également due au taux de croissance de la population donné par l'Etat du Valais.
4. Mme Aude Michellod trouve que la présentation est compliquée à lire (particulièrement les tableaux de chiffres). Il serait préférable que le CG puisse avoir accès à ses documents à l'avance pour en prendre connaissance ou qu'il puisse avoir un support papier en séance pour pouvoir le lire plus facilement et prendre des notes lors de la présentation.
 - M. François Corthay prend bonne note de sa demande.

5. M. Sébastien Rossoz trouve que cette planification financière est très prudente. Nous disposons de beaucoup d'argent ; qu'allons-nous en faire au terme des 5 ans ?
- M. Eloi Rossier rappelle que pour éviter tout risque d'endettement de la commune, le CC évalue chaque investissement avant de la valider. Il est très attentif aux charges de fonctionnement et à leur gestion, sans toutefois toucher à celles qui profitent à la population. Afin de limiter les dépenses, le CC a décidé de limiter les investissements à ce que la marge d'autofinancement permet de faire. Il rappelle encore que le dernier CG était très attentif aux mouvements des charges. La position du CG actuel est différente et elle a permis de prendre un certain nombre de décision en faveur de la population. En effet, 90 mios de liquidités c'est important, mais il ne faut pas en faire n'importe quoi.
 - M. François Corthay rappelle encore que la commune a cumulé des montants importants pour réaliser de gros investissements sans pour autant s'endetter. Le CC doit se montrer prudent s'il souhaite conserver d'aussi bons chiffres.
6. M. Sébastien Rossoz comprend donc que si tous les investissements prévus se réalisent dans les 5 ans et qu'aucune rentrée extraordinaire de liquidités n'est constatée, la commune aura 40 mios de francs de dette.
- M. François Corthay confirme que c'est le cas.
 - M. Eloi Rossier rappelle que la péréquation est une charge qui est lourde. Toutefois, tant que la commune peut la payer, il n'y a pas de quoi s'inquiéter.
7. Mme Mélanie Mento demande s'il serait possible, par exemple d'utiliser ces liquidités pour anticiper des travaux très attendus, comme par exemple la route de contournement de Villette ?
- M. Didier Morard que non car si les travaux débutent avant la décision, aucun subventionnement ne sera attribué au projet.

05. Décisions

01. Modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) à Médières et au Crêt (Verbier)

M. Eloi Rossier rappelle que ce dossier n'est pas inconnu du Conseil général puisque ce dernier y a donné son accord de principe en 2016 déjà. Toute cette procédure a été menée, depuis lors, en étroite collaboration avec le Canton. Sa présentation reste ci-jointe.

La Commission ATCB estime qu'il s'agit d'une suite logique dans l'avancement de ce projet et donne un préavis favorable à l'unanimité de ses membres.

**A la question : acceptez-vous la modification du plan d'affectation des zones (PAZ) à Médières et au Crêt (Verbier) ?
Cette modification du PAZ est approuvée à l'unanimité.**

02. Crédit supplémentaire de CHF 600'000.- pour des mesures d'assainissement des bâtiments (fonds NER)

La présentation de M. Norbert Fellay reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande où se trouvent les documents de travail relatifs à ce point de décision ?
 - M. Norbert Fellay l'informe que toutes les informations se trouvent dans les documents préparatoires mis à disposition des conseillers généraux sur extranet.
2. M. Marcus Bratter demande ce que signifie l'amélioration des classes CECB ?
 - M. Norbert Fellay l'informe que le bâtiment monte d'une classe lorsqu'une isolation thermique du bâtiment est effectuée.

La COGEST a pu poser toutes les questions nécessaires et obtenir toutes les réponses de la part de MM. Jérôme Maret et Joël Di Natale. Etant donné que ce crédit complémentaire a uniquement pour but d'honorer toutes les promesses de paiement ainsi que celles figurant sur la liste d'attente, la COGEST donne un préavis positif à l'unanimité des membres votants.

A la question : acceptez-vous le crédit supplémentaire de CHF 600'000.- pour des mesures d'assainissement des bâtiments (fonds NER) ?
Le crédit supplémentaire est accepté à l'unanimité.

03. Cabinet médical des Arcades

01. Crédit complémentaire 2019 : CHF 120'000.- pour l'équipement
02. Amendement budget 2020 : CHF 125'000.- pour soutenir la pratique médicale, notamment les permanences 2019/2020

M. Yves Bruchez rappelle que le Conseil communal a suivi la proposition de la Maison de la Santé et a donc mandaté la société Axio Consulting pour entreprendre toutes les démarches nécessaires pour remettre le cabinet médical des Arcades. En effet, la couverture médicale sur Verbier doit correspondre aux attentes tant de nos résidents qu'à celles de nos hôtes. Axio a donc présenté un médecin au CC, lequel est prêt à s'établir à Verbier avec au minimum deux confrères.

Le mandat donné à Axio devait respecter trois points :

- Établir une collaboration solide avec la Maison de la santé ;
- Assurer des permanences 7j/7j et 24h/24h durant les saisons touristiques (de décembre à avril + juillet-août) ;
- Pérenniser la pratique médicale au cabinet des Arcades (installation annuelle et définitive).

Afin de faciliter l'installation de ces médecins, le Conseil communal a décidé de porter au budget deux montants de crédit complémentaire, soit :

- CHF 120'000.- pour l'aménagement des locaux ;
- CHF 125'000.- pour aider les médecins à s'installer et à assurer les permanences pour cette première saison touristique.

La PASSEP n'a pas établi de rapport puisque c'est la COGEST qui est en charge de ce dossier, toutefois les membres de cette première ont donné un préavis positif à l'unanimité.

La COGEST estime que la notion d'urgence s'impose pour une ouverture du cabinet médical le 15 décembre prochain alors que les négociations avec les médecins ont abouti au courant du mois de novembre. De plus, la fermeture prolongée du cabinet donnerait une mauvaise image de la station, ce qui rendrait d'autant plus difficile la recherche de médecins voulant s'y installer. Enfin, les médecins ayant accepté cette tâche (dont le principal est spécialisé en traumatologie et en médecine d'urgence) sont prêts à s'installer à Verbier sur le long terme. La COGEST rappelle que toute aide financière complémentaire devra être, le cas échéant, soumise au CG. Tenant compte de ce qui précède, la COGEST a donné un préavis positif à l'unanimité de ses membres.

Intervention

1. M. André Guinnard demande si le cabinet sera déjà ouvert le 1^{er} décembre 2019 ?
 - M. Vincent Michellod l'informe que non ; le cabinet ouvrira ses portes le 15 décembre prochain.

A la question : acceptez-vous le crédit supplémentaire de CHF 120'000.- pour l'équipement du cabinet médical des arcades ainsi que le crédit supplémentaire de CHF 125'000.- pour soutenir la pratique médicale et notamment les permanences pour la saison 2019-2020 ?

Les crédits supplémentaires sont acceptés à l'unanimité.

Mme Mélanie Mento remercie l'assemblée pour cette décision unanime ; il est en effet très important, pour la sécurité sanitaire de Verbier, que des médecins puissent rapidement venir s'installer.

06. Informations - Présentations

01. Présentation du projet de déchetterie intercommunale

Avant de laisser M. Didier Morard présenter le projet technique à l'assemblée, M. Jean-Baptiste Vaudan souhaite rappeler quelques éléments de l'historique de ce dossier.

La commune de Vollèges n'a pas de déchetterie ; elle travaille aujourd'hui avec TriDranses. De ce besoin de la commune voisine, ajouté au nouveau besoin de la commune de Bagnes découlant de l'entrée en vigueur de la taxe au sac, est né un projet de déchetterie intercommunale au Merdenson. La Commission ad hoc a visité trois déchetteries construites récemment afin de constater les tendances actuelles (points forts, points faibles, besoins, etc.). La voirie a également établi une liste des besoins en terme d'espace et d'ateliers (mécanique, entretien des moloks, etc.). Sur la base de cette liste, 8 variantes ont été imaginées et l'une d'entre elle a été retenue et est présentée ce soir. Les deux Conseils communaux ont été informés, tout comme le Conseil des Présidents de l'Entremont. Il est également possible que la Commune d'Orsières intègre la future déchetterie de la Commune de Val de Bagnes.

M. Morard présente ensuite le projet à l'assemblée. Sa présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Gérald Maret précise que certains éléments, notamment le plastique, qui passent dans un sac de 60l ne peuvent pas être amenés à la déchetterie.
 - M. Jean-Baptiste Vaudan confirme que c'est exact. Toutefois, comme aujourd'hui nous avons la possibilité de déposer beaucoup de déchets à la déchetterie directement, il reste beaucoup moins de choses à mettre dans les sacs taxés.
 - M. Didier Morard précise également que le jour où tout peut être amené à la déchetterie, les sacs ne seront plus utiles et la commune n'aura plus de rentrée d'argent (déficitaire). Actuellement, nous fonctionnons avec un système de « pollueur payeur ».
 - M. Jean-Baptiste ajoute enfin que la commune est très bien équipée en éco points et que les citoyens ont donc la possibilité de se débarrasser facilement de bon nombre de leurs déchets.

2. M. Gérald Maret demande si une part du budget des 4 millions sera utilisé pour planter des arbres plus gros que les buissons actuels afin de masquer la déchetterie depuis la route et protéger la faune ?
 - M. Didier Morard l'informe que c'est la Commune de Vollèges qui s'est occupé de ces plantations et qu'elles vont grandir au fil du temps.

02. Règlement de soutien à l'hôtellerie – Modification apportée par le Canton

La présentation de M. François Corthay reste ci-jointe.

Il précise que le Conseil d'Etat a voulu bloquer la durée de validité du subventionnement pour éviter la concurrence déloyale avec d'autres activités commerciales (bloquée pour une durée de 10 ans). Toutefois, une autre solution de subventionnement ou un prolongement n'est pas exclu au terme de ce délai.

Enfin, il informe l'assemblée que l'hôtel de Verbier est le premier à pouvoir bénéficier de cette subvention.

Intervention

1. Mme Aude Michellod demande si le règlement devra être revu par le Canton tenant compte de la fusion ou s'il peut être validé sans cela.
 - M. Eloi Rossier l'informe que dès l'entrée en vigueur de la fusion, la Commune de Val de Bagnes devra faire homologuer tous ses règlements avec la nouvelle dénomination et le nouveau logo. Toutefois, il s'agit-là d'une formalité pour le 95% des règlements puisque ceux-ci ne changent pas sur le fond.

03. Budget 2020 : présentation des sujets selon les besoins des commissions

01. GECAL : rénovation des bâtiments

M. Michel Cherix présente les budgets 2020 pour tout ce qui a trait à la rénovation des bâtiments. Il parle de « gestion technique des bâtiments », soit le système de production de chaleur et l'enveloppe du bâtiment. Le parc immobilier communal est composé de 115 bâtiments chauffés, ce qui, compte tenu de la très mauvaise isolation de certains vieux bâtiments, équivaut à des dizaines de millions de francs dépensés en chauffage.

Sa présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Fellay demande quels sont les bâtiments qui consomment le plus ?
 - M. Michel Cherix l'informe que ce sont les chapelles et les églises, soit des bâtiments très hauts et anciens.
2. Mme Aude Michellod demande si le bâtiment présenté est bien la nouvelle école de Verbier village ?
 - M. Michel Cherix le lui confirme.

02. Eglise du Châble

M. Michel Cherix rappelle que ce projet prévoit d'effectuer le changement du système de chauffage et la rénovation des bâtiments (isolation) en même temps. Il précise que 7 millions de kW sont utilisés pour les bâtiments communaux (sans la STEP et le Centre Sportif) chaque année. Il est possible de réduire sensiblement ce chiffre grâce à quelques travaux que M. Cherix expose à l'assemblée à l'aide de la présentation ci-jointe.

Interventions

1. Mme Aude Michellod souhaite faire une remarque constructive au sujet du document de présentation du projet. L'intitulé mentionne un chiffre conséquent qui peut faire peur. Toutefois, en cours de présentation, on comprend que ce chiffre concerne trois bâtiments et n'est donc plus si élevé. La façon de présenter les choses pourrait donc être améliorée au sens de Mme Michellod.
 - M. Michel Cherix prend note de la remarque.
2. M. Sébastien Rossoz remarque que la commune a « pour habitude » de dépasser les budgets. Il explique que sur le budget global, tous les projets ont droit à 10% de dépassement. Dans ce sens, les 10% de divers et imprévus mentionnés dans le budget global de ce projet paraissent inutiles.
 - M. Michel Cherix l'informe que chaque projet a une part de « divers et imprévus » de 10% pour les impondérables. Il est vrai que ce chiffre aurait pu être intégrés dans une autre catégorie du budget global, mais il paraît préférable de jouer la transparence.
3. Mme Aude Michellod estime qu'il n'est pas cohérent de bannir le chauffage électrique des bâtiments alors que tout le reste passe en version électrique (vélos, etc.).
 - M. Michel Cherix lui précise que le débat à ce sujet ne sera pas ouvert ce soir. La solution se trouve peut-être dans le fait d'isoler les bâtiments afin d'éviter une surconsommation de chauffage. De plus, aujourd'hui l'électricité ne doit plus être utilisée pour de la thermique.
4. Mme Sophie Deslarzes aurait trouvé intéressant de présenter la consommation en chauffage de la salle St-Marc afin de pouvoir comparer les chiffres.
 - M. Michel Cherix l'informe que St-Marc consomme 35kW/m2 environ, il fonctionne très bien au niveau énergétique.
5. Mme Aude Michellod demande s'il est prévu de baisser de 1° la température de chaque bâtiment chauffé ?
 - M. Michel Cherix l'informe que c'est possible de le faire oui. 1° en moins correspond à une économie de 7% d'énergie.
6. Mme Mélanie Mento estime qu'il serait intéressant d'avoir un CAD pour l'église du Châble qui pourrait aussi desservir d'autres installations (maison communale par exemple).
 - M. Michel Cherix lui confirme que le raccordement du Châble par le CAD a été étudié. Toutefois, il faudrait traverser le village depuis l'Escale et le coût serait trop important. De plus, il est nécessaire d'avoir de gros consommateurs d'énergie pour que cela soit intéressant et ce n'est pas le cas ici.
7. M. Nicolas Jost demande si une technologie spéciale existe pour les bâtiments qui sont très hauts et qui consomment donc beaucoup d'énergie, comme par exemple les églises ?
 - M. Michel Cherix l'informe que non. Il est par contre important d'isoler les toits de ces bâtiments. Toutefois, il est presque impossible de tempérer une église afin de la rendre « confortable » car aucune solution miracle n'a encore été trouvée.

8. M. Sacha Martin reprend les termes utilisés par M. Cherix : « quand on isole bien, on n'a presque pas besoin de chauffer ». Il comprend qu'il faut convaincre les gens à isoler leurs propriétés (projets privés) au lieu de leur faire modifier leur système de chauffage.
- M. Michel Cherix précise qu'il n'y a pas de retour sur investissement pour l'isolation extérieure. Toutefois, il est important aujourd'hui, pour améliorer son confort, d'éviter de consommer de l'énergie pour rien. Le Canton subventionne d'ailleurs les projets d'isolation périphérique. Malgré cela, le prix est élevé pour les rénovations de bâtiments et les gens ont plutôt tendance à changer le système de chauffe.

07. Postulats-Motions

01. Situation

Le tableau récapitulatif des postulats ouverts à ce jour reste ci-joint.

Concernant le postulat sur les arrêts de bus, M. Eloi Rossier informe l'assemblée que le CC a validé une priorisation d'un certain nombre d'arrêts sur les lignes principales qu'il est nécessaire de mettre aux normes. Les autres arrêts seront traités au fur et à mesure.

Concernant la norme ISO, la mise au concours pour le poste de Responsable Qualité a eu lieu.

Concernant le système informatique de réservations, la Commission des bâtiments arrive au terme de travail d'analyse.

Concernant les transports publics, la Commune de Bagnes a été choisie pour être la commune pilote dans le cadre de l'étude menée par le Canton et qui concerne tout le district. La liaison câblée Le Châble – Verbier devrait être intégrée dans les transports publics, sans toutefois supprimer la liaison par le bus.

08. Divers

01. Plénum

Le prochain plénum du mois de décembre sera consacré aux budgets 2020, avec notamment le crédit d'engagement du projet de turbinage des eaux de la rive gauche.

Les décisions qui concernent Altis seront soumises au CG au mois de mars 2020.

02. Ecole de Villette

M. Guillaume Fellay rappelle qu'une proposition a été envoyée au CC par la Commission ATCB pour l'école de Villette. M. Fellay souhaite savoir si cette demande a été traitée par l'exécutif.

M. Eloi Rossier confirme que cette proposition a été entendue mais qu'elle n'a pas été analysée et donc pas retenue par le CC qui a décidé de conserver l'école de Villette à son emplacement actuel. Pour l'instant aucune autre réflexion n'a été menée.

M. Dominique Zuchuat demande en quoi consiste la proposition de la Commission ATCB. M. Rossier l'informe qu'il s'agissait de déplacer l'école de Villette vers le terrain de foot de St-Marc (zone agricole).

03. Salle polysportive à St-Marc

M. Guillaume Fellay demande si une salle polysportive et culturelle pourrait prendre place dans la zone de St-Marc (Belle Boule). La Commune a-t-elle une volonté de mener des réflexions sur un tel projet ?

M. Rossier rappelle qu'une salle polysportive véritablement dédiée aux sports funs sera construite dans le cadre de la reconstruction de la patinoire du Centre Sportif de Verbier. Par ailleurs, les aménagements de St-Marc (skateparc) resteront là où ils sont. Pour le surplus, une salle de sport, voire deux, est souhaitée pour l'école de Villette.

Il n'est pas possible de multiplier les sites et les salles de sport qui sont déjà nombreuses sur le territoire communal.

La séance est levée à 22h45.

Annexes :

- Présentation de la planification financière 2020-2024 – **04.01**
- Présentation de la MPPZ aux secteurs Médières et le Crêt – **05.01**
- Présentation pour le fonds NER – **05.02**
- Présentation pour le cabinet médical des Arcades – **05.03**
- Présentation du projet de la déchetterie intercommunale – **06.01**
- Homologation du règlement de soutien communal à l'hôtellerie – **06.02**
- Présentation de la Gestion Technique des Bâtiments (GTB) – **06.03.01**
- Présentation pour la gestion technique de l'église du Châble – **06.03.02**
- Tableau des motions et postulats ouverts – **07.01**

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 PLENUM DU 11 DÉCEMBRE 2019 PROCES-VERBAL N° 23

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Décisions

01. Crédit d'engagement – Projet Riv.go.ch
02. Décisions fiscales exercice 2020
03. Budget 2020
04. Décisions diverses

04. Postulats - Motions

01. Décision d'entrée en matière
02. Situation

05. Information - Présentation

01. Constructions

06. Divers

01. Affaire Gabriel Luisier
02. Soutien au tourisme

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, les représentants de la presse ainsi que les citoyens.

Il s'agit ce soir d'un plénum historique puisque le Conseil général va voter les derniers budgets de la Commune de Bagnes.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

38 conseillères et conseillers généraux sont présents, 4 sont excusés et 3 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Jean-Bernard Deslarzes et M. Pierre Troillet.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Décisions

En préambule, M. Yves Bruchez rappelle à l'assemblée que cette journée est celle dédiée à « SOS Enfants de chez nous ». Il fait appel à la générosité de l'assemblée dans le cadre de cette collecte de fonds.

01. Crédit d'engagement – Projet Riv.go.ch

La présentation de M. Norbert Fellay reste ci-jointe.

M. Sébastien Rossoz précise que la COGEST a donné un préavis positif à l'unanimité pour cette demande.

A la question : acceptez-vous le crédit d'engagement de CHF 8'000'000.- pour le projet Riv.go.ch ?

Le crédit d'engagement est approuvé par 35 voix pour et 2 abstentions.

02. Décisions fiscales exercice 2020

Mme Mento rappelle que les décisions fiscales doivent être validées chaque année.

M. François Corthay précise les éléments suivants :

1. Meilleur coefficient d'impôt et indexation du Canton du Valais. Le CC s'est engagé, dans le cadre de la fusion, à maintenir cette attractivité fiscale puisque la santé financière de la Commune le permet ;
2. Même s'il est possible d'augmenter ce chiffre (loi RRFA entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020), le CC propose de maintenir l'impôt personnel à CHF 18.- ;
3. La Commission « sécurité » a décidé de maintenir l'impôt sur les chiens à CHF 120.- (pas de la compétence du CG).

M. Sébastien Rossoz précise que la COGEST a donné un préavis positif à l'unanimité pour cette demande.

A la question : acceptez-vous les décisions fiscales suivantes pour l'exercice 2020 :

Coefficient d'impôt : 1.0
Indexation : 170%
Impôt personnel : CHF 18.-
Taxe sur les chiens : CHF 120.-

Le maintien des coefficients actuels est approuvé à l'unanimité.

03. Budget 2020

M. Eloi Rossier rappelle qu'il s'agit du dernier budget à approuver pour la Commune de Bagnes. Dire que le moment est historique serait bien entendu exagéré. Cependant, il faut en avoir conscience, l'année 2020 qui s'ouvrira bientôt sera pour une bonne part, consacrée à la mise en place de la Commune Val de Bagnes.

Le Conseil communal a élaboré ce budget en fonction des axes suivants :

1. Les forces et les ressources nécessaires ont été prévues afin de répondre aux défis de la mise en place d'une nouvelle commune. 3 EPT sont plus spécifiquement affectés à la fusion.
2. Le maintien d'un niveau élevé d'investissements. Depuis quelques années, la Commune de Bagnes investi de façon importante – quelque 35 millions par année - sans avoir dû pour cela s'endetter. Il faut le remarquer et s'en réjouir. Les principaux investissements actuellement en cours sont bien connus, il s'agira de les terminer dans les meilleurs délais et d'engager les nouveaux chantiers sans prendre de retard.
3. La maîtrise – autant que faire se peut – des charges de fonctionnement. La hausse importante de celles-ci – quasi 5 millions – nécessite cependant une analyse fine au terme de laquelle l'augmentation s'élève tout de même à 3,8 millions. Le Conseil communal n'a pas craint de renforcer son administration générale par l'engagement par exemple d'un chargé de communication ou d'un informaticien et par l'annualisation de certains engagements opérés en 2019.

4. Maintenir une marge d'autofinancement si possible au-dessus de 25 millions. Cela est rendu possible par le bon niveau des recettes fiscales attendues puisque plus de 3 millions supplémentaires sont prévus. En dépit de ces bonnes perspectives, l'insuffisance de financement reste importante – un peu plus de 14 millions - et doit faire l'objet d'une attention particulière.

Avant de céder le propos à François Corthay et à Jérôme Maret pour une présentation plus détaillée, M. Eloi Rossier remercie les Chefs de services et ses collègues du Conseil pour leur engagement et l'attention qu'ils ont portée à l'élaboration de ce budget. Ses remerciements s'adressent également à la Commission des finances, au service des finances et des contributions, à MM. Florian Perraudin et Joël Di Natale pour leur collaboration exemplaire.

Le budget 2020 se veut ambitieux, notamment avec son plan d'investissements à hauteur de 40 millions, soit plus de 10% au-dessus de la moyenne des trois dernières législatures. La présentation de MM. François Corthay et Jérôme Maret reste ci-jointe.

Rapport de la Commission TP

M. Joseph Corthay annonce que la Commission a donné un préavis positif au budget 2020 à l'unanimité des membres présents lors des deux séances de travail effectuées. La Commission constate avec satisfaction que le problème des lavures et du sagex a été pris en compte et qu'une solution va être mise en place. Toutefois, la Commission se demande s'il ne serait pas judicieux d'augmenter la taxe de base de la voirie et ainsi de faire preuve d'une plus grande souplesse à la déchetterie ? Ce point sera abordé l'année prochaine avec les conseillers concernés.

Par ailleurs, la Commission souhaite que le service de l'agriculture fasse preuve de plus d'ambition et d'une gestion plus active des projets (mandats externes, engagements, etc.). Une vision à long terme du développement de l'agriculture bagnarde est vivement souhaitée, et plus particulièrement concernant la partie agritouristique. Enfin, un vrai règlement de soutien à l'agriculture devrait être rédigé et devrait remplacer la directive actuelle.

Rapport de la Commission Tourisme

M. François Roux annonce que la Commission Tourisme et Culture est très satisfaite des budgets présentés. Cette dernière demande depuis longtemps l'intégration d'un coordinateur des infrastructures touristiques et cela a été pris en compte. La commission manifestations a débattu des subventionnements afin d'en augmenter la tolérance et propose une meilleure élasticité du budget en fonction des années. Une étude est en cours afin d'affiner l'évaluation des événements et de mieux appréhender leur retour réel sur le tissu économique régional. La Commission souhaite que le CC étudie de façon approfondie, encore en 2020, les interrogations existantes concernant la taxe de séjour et la taxe de promotion touristique afin de faire une proposition claire à nos frères Vollégeards pour la future législature. La Commission donne un préavis positif au budget 2020.

Rapport de la Commission ATCB

M. Dominique Tellen rappelle qu'il y a 364 jours, l'ambiance budgétaire était moins conviviale. La commission ATCB salue les efforts et les progrès réalisés à ce jour. Elle salue également l'arrivée d'un directeur opérationnel du cru. Concernant les budgets 2020, la commission ATCB remercie les autorités et les responsables de dicastères pour leurs informations et leurs compléments d'information.

Un seul point reste à relever. Bien que la commission ne demande pas le vote séparé pour cet objet, en l'occurrence les travaux sur l'église du Châble, il serait vivement souhaitable, pour de tels montants, de disposer de suite d'un détail explicatif joint aux budgets initiaux. Cela ferait gagner un temps précieux à tout le monde. Toujours au chapitre de ces travaux sur le quartier de l'église, la commission ATCB souhaite une réflexion approfondie sur la possibilité de solutions transitoires afin de prendre le temps d'étudier un CAD pour les nombreux bâtiments publics de la zone, à savoir l'église et ses bâtiments annexes, mais également le quartier à venir en remplacement du local du feu et en aval de celui-ci, le complexe du service forestier, le nouveau bâtiment bourgeoisial, la maison de commune, etc.

En conclusion, nous nous réjouissons des efforts à venir concernant les différents services, la mobilité, la gestion de l'immobilier communal, le très vital développement territorial à long terme, etc. La Commission émet un préavis positif pour le budget 2020.

Rapport de la Commission Passep

Mme Aude Michellod annonce que la Commission Passep a analysé en détail les budgets et reçu des réponses à ses questions. Elle remercie les conseillers et les chefs de dicastères pour leur travail. Nous avons été étonnés que la juge ne remette pas de rapport au dicastère, ce qui pourrait être intéressant afin de connaître « l'ambiance générale de la vie communale ».

Les budgets, en ce qui concerne la Passep, sont adéquats. Cependant, face à de tels montants, extraordinairement positifs depuis plusieurs années, nous demandons que les sociétés bénévoles qui assurent et assument un maintien de la qualité de vie des personnes âgées ou avec handicap et garantissent un lien social puissent bénéficier d'une aide financière qui soit adaptée à la fortune de la commune.

Nous rendons attentifs le CC à poursuivre l'effort d'amélioration de l'administration générale, dont le fonctionnement impacte l'ensemble des services. Nous encourageons également les dicastères à plus coopérer entre eux et à avoir une communication transversale.

La Commission Passep propose d'accepter les budgets à l'unanimité de ses membres présents.

Rapport de la COGEST

M. Sébastien Rossoz précise que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 sont excellentes. Avec des revenus pour plus de 109 millions et une marge d'autofinancement de 26 millions, la Commune de Bagnes se porte financièrement à merveille. Nous pouvons nous féliciter de vivre dans une région où le contexte économique est très bon et s'améliore chaque année grâce à nos élus et aux différents acteurs économiques. Il est à noter que les revenus des impôts pour les personnes physiques sont en continuelle croissance. La valorisation de notre énergie permet aussi à notre commune d'avoir de bons revenus. Toutefois, l'entrée en vigueur de la RRFA au 1^{er} janvier 2020 atténue un peu l'optimisme de la Commission quant à l'évolution des recettes dans le futur. Il est bon de rappeler que la commune doit continuer à investir dans diverses structures afin de créer une diversification des revenus.

La Commission constate une augmentation notable des charges dans le budget 2020 provenant principalement des points suivants :

- Renforcement de l'administration générale ;
- Soutien aux manifestations & engagement d'un coordinateur.

La COGEST remercie le CC d'avoir pris acte des inquiétudes et des demandes répétées des différentes commissions du CG. Il est agréable de constater que le CC a pris conscience que notre future commune a besoin d'une administration digne du 21^{ème} siècle.

En étudiant attentivement les budgets, la COGEST s'est aperçu que les salaires et les honoraires de notre commune représentent environ 35% des charges totales. La COGEST demande pour le futur qu'une annexe à la présentation des comptes soit ajoutée pour la partie procédure d'attribution des mandats.

Les investissements effectués par notre commune sont importants et nécessaires à son attractivité. La Commission rappelle qu'il est indispensable de se doter de chefs de projet afin d'améliorer la coordination entre les services. Une seule personne, même très compétente et formée, ne peut pas se charger de tous les projets d'importance en cours.

La COGEST félicite la société ALTIS pour son savoir-faire et son dynamisme. L'arrivée de la Fondation « The Ark » au sein de notre commune en est le parfait exemple. La COGEST invite les différents services communaux à s'inspirer de cette société.

La COGEST pense qu'il est important d'avoir une réflexion de fond sur l'organigramme de nos institutions avec l'aide des outils dont dispose la commune. De plus, en vue de la fusion des deux communes, il serait opportun de mener une réflexion sur la nomination des divers chefs de service pour Val de Bagnes. La COGEST est heureuse que le CC ait conscience de cela et que la réflexion soit en cours.

Le rapport 2019 de la COGEST mentionnait une gestion inadéquate de l'administration générale. La COGEST est heureuse qu'une remise en question de chaque département communal ait été effectuée. La COGEST invite la commune à poursuivre ses efforts afin de permettre à la future commune Val de Bagnes d'affronter les défis à venir en toute quiétude.

La COGEST remercie le CC, le service des finances et Altis pour leur travail, leur transparence et leur disponibilité. La COGEST donne un préavis positif à l'unanimité pour les budgets 2020.

Mme Mento constate, à la lecture des cinq rapports de Commission, qu'aucun objet n'a été demandé en vote séparé. La parole n'étant plus demandée, l'assemblée peut passer au vote sur ces budgets.

A la question : acceptez-vous le dernier budget de la Commune de Bagnes 2020 ?

Le budget 2020 est approuvé à l'unanimité.

M. Eloi Rossier remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et précise les éléments suivants :

- le CC a décidé de mandater la HES pour effectuer une étude sur les retours des différentes manifestations, notamment les plus importantes, qui se déroulent sur le territoire communal ;
- la question de l'emplacement de l'agriculture et de son importance dans l'organigramme s'est posée autour de la table du Conseil. Le CC a d'ailleurs demandé à la Commission agricole de formuler toutes les aides dont l'agriculture profite par la voie communale afin d'avoir une vision claire. L'établissement d'un règlement clair qui remplacerait les directives créées au fur et à mesure des demandes est envisagé ;
- Lorsque la commune investit dans un bâtiment, le concept eau-énergie-chauffage est toujours conduit par Altis ;
- Le suivi des grands dossiers sera pris en charge en collaboration par l'architecte communal et l'ingénieur communal.

Avant de passer au point suivant, M. Yves Bruchez annonce à l'assemblée qu'un montant de CHF 1'265.55 a été récolté ce soir. Le CC propose d'arrondir ce montant à CHF 3'000.- qui seront versés à SOS Enfants de chez nous. Cette nouvelle est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

04. Décisions diverses

01. Attributions du Fonds NER

La présentation de M. Norbert Fellay reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Dominique Tellen précise que la Commission ATCB souhaite vivement que ce crédit complémentaire soit demandé afin d'éviter de reproduire ce qui s'est passé avec les blocages de subventions aux privés.
 - M. Eloi Rossier rappelle que l'objectif est d'aller vers la constitution d'un compte spécial « rénovations » qui soit régulièrement alimenté afin de faire face aux besoins, toujours plus nombreux, de subventions.
2. M. Pierre Troillet demande si l'analyse du projet a été faite à l'interne ou par une société externe ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que c'est un bureau externe qui a été mandaté.

3. Mme Aude Michellod demande si le projet Curalatherm ne devrait pas être sorti du Fonds NER dont le but est plutôt d'octroyer des subventions à la population ?
 - M. Joël Di Natale rappelle que le quartier de Curala est une sous-partie du Plan Directeur des Energies Territorial qui a été remis à jour. Cet élément est de compétence communale mais délégué à Altis et regroupe l'ensemble du potentiel énergétique de l'ensemble du territoire. Il s'agit donc de développement énergétique.
 - M. Eloi Rossier ajoute que pour maintenir son label de « Cité de l'Energie », Bagnes doit développer des projets énergétiques.
4. M. Pierre Troillet estime que le projet Curalatherm est un investissement qui profite à Altis. Pourquoi les 100'000.- ne sont pas dans le budget de la société directement ?
 - M. Joël Di Natale lui rappelle qu'il s'agit d'une infrastructure publique. Altis va bénéficier du contrat de gestion déléguée mais la Commune de Bagnes est l'actionnaire majoritaire d'Altis et touchera une part des bénéfices retirés de ce projet.

A la question : acceptez-vous l'allocation 2020 de CHF 480'000.- au Fonds NER (Nouvelles Energies Renouvelables) ?

L'allocation 2020 au Fonds NER est approuvée par 35 voix pour et 2 abstentions.

02. Approbation du Règlement PCP

La présentation de M. Norbert Fellay reste ci-jointe.

A la question : acceptez-vous le règlement PCP 2020 ?

Le règlement PCP 2020 est approuvé par 35 voix pour et 2 abstentions.

04. Postulats - Motions

01. Décision d'entrée en matière

01. Postulat – Renforcement du soutien aux associations bénévoles œuvrant sur la Commune

L'analyse des budgets 2020 nous a permis une fois de plus, de lire des chiffres impressionnants. Rentrées extraordinaires à répétition, investissements colossaux tout cela sous le couvert d'une fortune nette communale d'un montant imprononçable pour le simple quidam.

Des montants plus conséquents sont investis très régulièrement dans divers dicastères. Par contre, les montants de subvention aux associations qui soulagent le quotidien des personnes qui ont besoin d'aide, notamment les personnes âgées, handicapées, les proches aidants, etc. sont d'une dimension toute autre : ceux-là, nous arrivons à les prononcer puisqu'il ont passé de CHF 1'000.- à CHF 3'000.- dans les budgets 2020. L'effort de ces budgets est remarqué, mais la Commission Passep demande que le CC alloue plus de montants.

Ces associations ont tendance à ne pas quémander et n'ont pas le réflexe de demander des financements. Ils se satisfont de très peu. Si ces associations avaient de meilleurs moyens financiers à disposition, elles pourraient développer leurs prestations et envisager un avenir plus serein, afin de ne pas disparaître. Les années à venir, qui verront une augmentation du nombre de personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge, nécessiteront d'autant plus du concours de ces bénévoles, pour garantir et faire perdurer l'équilibre social dont nous bénéficions aujourd'hui.

Si ces sociétés n'étaient plus là, quel serait le montant qu'une professionnalisation de ces services coûterait à la commune ? Nous n'avons pas eu le courage de faire l'exercice comptable. Tout ce travail bénévole contribue à la maîtrise des coûts du CMS, de la santé en général et surtout des familles.

Nous demandons que le dicastère social soit un partenaire professionnel pour ces associations et qu'il organise des séances régulières entre les associations et les instances communales afin de les soutenir dans l'élaboration de leurs budgets, dans le développement des services proposés et dans la mise en place de projets.

Pour toutes ces raisons et bien plus encore, nous demandons au CC de revoir sa politique de financement et de soutien global aux associations locales (rubrique aide humanitaire !!!) en augmentant ses budgets y relatifs et en développant un accompagnement constructif des associations.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce postulat.

A la question : acceptez-vous d'entrer en matière sur le postulat visant au renforcement du soutien aux associations bénévoles œuvrant sur la Commune ?

L'entrée en matière sur ce postulat est acceptée à l'unanimité.

02. Postulat – Que faire quand la terre tremble ? Comment réagir en cas d'incendie ou lorsque les sirènes sonnent ?

Selon les spécialistes, le Valais présente le plus fort aléa sismique en Suisse. En moyenne statistique, un séisme d'une magnitude d'environ 6 se produit en Valais tous les 50 à 100 ans. Le dernier séisme d'importance, le plus fort des 70 dernières années en Suisse, date de 1946.

Dans les pays tels que le Japon, où des séismes sont fréquents, des entraînements spécifiques et réguliers sont dispensés depuis des décennies, dès le plus jeune âge. Les gestes appris et répétés dès l'enfance passent au fil du temps dans « l'inconscient collectif » et deviennent des réflexes.

Comprendre une catastrophe, définir les risques inhérents et y avoir été préparé permet de diminuer l'effet de surprise, ainsi que les comportements aberrants qui souvent sont source de sur-accidents.

La HEVS de Sion a développé un centre de prévention séisme, qui fournit du matériel pédagogique adapté aux différents âges des enfants, ainsi qu'une plateforme de simulation. A Bagnes, nous bénéficions d'un CSI actif, entraîné et compétent, qui a à cœur de transmettre ses connaissances aux plus jeunes et d'ainsi stimuler la relève et les bons gestes.

Nous déplorons que le Département de la Formation ne profite pas de ces atouts incroyables pour dispenser une prévention efficace au sein des écoles et de toute structure publique accueillant régulièrement des enfants. En attendant, agissons à notre échelle. Les outils existent et sont disponibles. Le bénéfice pour la population bagnarde serait immense et à bas frais.

Nous demandons que le CC garantisse la mise en place dès la rentrée scolaire 2020 et le développement, au sein des écoles bagnardes, d'une prévention annuelle concernant les risques sismiques, les incendies et les alarmes (eau et générale) de 1H à 11CO, ainsi que pour le personnel des structures d'accueil. Nous demandons que les élèves aient l'opportunité d'expérimenter au moins une fois dans leur scolarité, le simulateur situé à la HEVS de Sion.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce postulat.

A la question : acceptez-vous d'entrer en matière sur le postulat « que faire quand la terre tremble ? Comment réagir en cas d'incendie ou lorsque les sirènes sonnent ?

L'entrée en matière sur ce postulat est acceptée à l'unanimité.

02. Situation

Le tableau récapitulatif des postulats ouverts à ce jour reste ci-joint.

05. Information - Présentation

01. Constructions

01. Point de situation

M. Antoine Cretton rappelle que l'année dernière, un certain nombre de critiques ont été émises à l'égard du service des constructions, notamment un délai de traitement des dossiers trop long et une communication avec les usagers à améliorer. Ces remarques ont été entendues. Une Commission paritaire regroupant des membres du CC et du CG s'est réunie et a proposé un audit. Les conclusions du rapport vous ont été transmises.

Selon la volonté de l'état, la Commune a transmis à la fin juin un rapport à l'autorité de surveillance pour rendre compte du travail accompli. Au début de l'automne, un nouveau collaborateur du service technique a rejoint le team des constructions et M. Antoine Wasserfallen, ancien chef de service, a été libéré de ses fonctions. M. Cédric Felley a été nommé par le CC en tant que nouveau Chef de service des constructions. Il y a quelques semaines, un nouveau rapport en relation avec l'affaire des constructions illicites de Verbier a été publié. Il émanait de l'expert désigné par le Conseil d'Etat, M. Jean-Luc Baechler qui a examiné si l'Etat avait accompli correctement sa mission de surveillance des communes dans le domaine des constructions. Sans grande surprise, ce rapport répond affirmativement à cette question. Il relève notamment la bonne volonté émise par la commune à vouloir régler elle-même cette affaire. Ne serait-ce que pour cette raison, selon l'avis de l'expert, l'Etat n'avait pas à se substituer à la commune pour régulariser la situation. Cela répond à celles et ceux qui réclamaient une mise sous régie de la Commune. Pour l'expert, elle n'a pas lieu d'être.

Au cours des prochaines semaines, l'expert devra examiner plus en détail ce qui a été réalisé par le service et par la police des constructions de Bagnes. Ce point fera l'objet d'un nouveau rapport prévu pour mars 2020. Enfin, selon le rituel établi, la commune a reçu les remarques que le Canton lui adresse après chaque rendu de rapport trimestriel. Ce courrier est arrivé en novembre et le groupe de travail de l'Etat ne relève pas de problème dans la façon de gérer les dossiers que le service des constructions traite au quotidien. Cela signifie qu'aujourd'hui la loi est respectée dans le traitement des dossiers. En revanche, le courrier de l'Etat relève encore des faiblesses en relation avec les dossiers de régularisation, soit les dossiers de la police des constructions. Ce sont les dossiers d'une législature entière qui doivent être réétudiés en profondeur et dans ce domaine nous sommes encore sous-équipés pour réaliser ce travail et nous progressons trop lentement. Cette tâche est complexe, mais nous avons pu compter sur les compétences de Me Léonard Bruchez de l'Etude Rusconi & Associés.

Une fois le volet des dossiers à régulariser clôt, le service pourra utiliser son temps à l'examen des dossiers de demande d'autorisation de construire plutôt qu'à rédiger des rapports à l'attention de l'autorité de surveillance. La police des constructions doit, pour arriver à cela, être renforcée afin de pouvoir se mettre au travail et avancer plus rapidement.

02. Analyses juridiques

- a. Problématique des révocations
- b. Problématique des gains illicites

La présentation de Me Léonard Bruchez reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande ce qui se passe dans le cas où l'autorité délivre un permis de construire alors qu'elle n'aurait pas dû le faire ?
 - Dans ce cas, il faut révoquer le permis. L'exemple type donné par le TF est une construction autorisée par une commune sur une zone agricole. Un arrêt récent a dit que seul le canton pouvait donner l'autorisation et donc que le permis est considéré comme nul/révoqué. La nullité du permis est alors prononcée et les travaux ne peuvent pas débuter. Toutefois, ces cas sont très rares.

2. M. André Guinnard demande si les opposants à un projet sont défrayés lorsqu'ils ont des raisons légales (justifiées) de s'opposer ? Peuvent-ils faire opposition à la décision qui sera prise concernant la demande d'autorisation (autorisation de construire) ?
 - Ils peuvent en effet participer à la procédure en procédant à une dénonciation administrative (mise en œuvre d'une procédure de révocation). Dans ce contexte-là, les opposants à un projet peuvent faire valoir leurs arguments. Si au final, l'autorité estime que le permis devait effectivement être révoqué, elle pourra trancher sur la question de l'indemnisation des dénonciateurs. Dans le cas où le permis doit être corrigé/modifié, une nouvelle mise à l'enquête doit être effectuée et les intéressés peuvent alors déposer une opposition le cas échéant.

06. Divers

01. Affaire Gabriel Luisier

M. William Besse revient sur le courrier de M. Gabriel Luisier et souhaite informer l'assemblée de la position du CC à son sujet. M. William Besse était l'un des deux membres ayant participé à la médiation.

Le CC a décidé de répondre à ce dernier courrier afin de dénoncer les propos mensongers de celui-ci. Les coûts engagés dans la procédure avec M. Gabriel Luisier découlent essentiellement de l'engagement d'un médiateur professionnel en la personne de Me Jean Gay qui a produit une note d'honoraires de CHF 15'000.- à répartir avec les intervenants (CHF 5'000.- à charge de la Commune, CHF 5'000.- à charge de Eloi Rossier & CHF 5'000.- à charge de M. Gabriel Luisier).

Le fait de mandater un médiateur avait pour but de recréer un espace de dialogue et de recherche de solution entre la commune et son ancien employé. Contrairement à un arbitre, un médiateur ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et ne tranche pas. M. William Besse précise que ni le Président ni le Secrétaire n'ont participé aux séances décisionnelles du CC au sujet de ce processus. Ils se sont systématiquement récusés.

Dans le cadre de cette médiation, une convention de confidentialité a été signée entre M. Gabriel Luisier et la Commune. Les propos tenus lors de cette médiation devaient rester strictement confidentiels, raison pour laquelle le CC n'a pas pu répondre à certaines des dernières questions de M. Pierre Troillet. La violation de cette clause par M. Gabriel Luisier libère désormais la commune de cet engagement.

Contrairement à ce que prétend M. Gabriel Luisier, le versement effectué par la commune n'avait pas pour but d'acheter son silence. M. Gabriel Luisier avait demandé à la commune, en gage de sa volonté de parvenir à un accord, le versement d'un montant de CHF 10'000.-. Ce versement, que le CC a accepté d'effectuer, a été réalisé en mains du médiateur en juillet dernier et devait être pris en compte dans l'accord à conclure avec M. Gabriel Luisier. Auparavant, un montant de CHF 20'000.-, à déduire également d'un futur accord, avait été évoqué avant que les parties y renoncent finalement.

Le CC n'a pas ménagé ses efforts, durant plusieurs mois, pour trouver une solution constructive avec M. Gabriel Luisier. Hélas, chaque progression dans la discussion faisait naître de nouvelles exigences de la partie adverse. Les prétentions financières de M. Gabriel Luisier étaient très nettement supérieures à celles énoncées ci-dessus.

Le CC regrette que M. Gabriel Luisier ait choisi de mettre un terme à la médiation. Me Jean Gay avait proposé la mise en place d'un arbitrage, solution que M. Gabriel Luisier a déclinée.

Le CC appelle chaque citoyen/citoyenne à calmer le jeu pour que l'on puisse tourner la page sur cette affaire des constructions et construire ensemble la nouvelle commune Val de Bagnes à laquelle nous serons tous fiers d'appartenir.

02. Soutien au tourisme

M. Vincent Michellod (CC) remercie vivement l'assemblée pour son soutien au tourisme durant cette année écoulée. Il précise que 37'000 cartes de loisirs ont été délivrées en 2019, contre 17'000 en 2017.

La séance est levée à 21h45.

Annexes :

- Crédit d'engagement Riv.go.ch – **03.01**
- Budget 2020 de la Commune de Bagnes – **03.03**
- Allocation 2020 au Fonds NER – **03.04.01**
- Règlement PCP 2020 – **03.04.02**
- Tableau des postulats/motions – **04.02**
- Analyse juridique pour les constructions – **05.01.02**

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 PLENUM DU 22 JANVIER 2020 PROCES-VERBAL N° 24

Lieu : Aula du C.O. – Le Chable
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Stratégie de développement des Mayens-de-Bruson**
 01. Présentation de la Commune de Bagnes
 02. Présentation de Téléverbier SA
- 04. Divers**
 01. Organisation de la fin de la législature

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux ainsi que les Chefs de services. Elle remercie l'assemblée d'avoir répondu présente à cette séance extraordinaire qui a été mise en place en vue de la décision que le Conseil général devra prendre au mois de mars prochain concernant le développement des Mayens-de-Bruson.

01. Contrôle des présences

31 conseillères et conseillers généraux sont présents, 11 sont excusés et 3 sont absents.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Stratégie de développement des Mayens-de-Bruson

En préambule, M. Eloi Rossier rappelle quelques éléments sur le dossier présenté ce soir.

En février 2014, Téléverbier SA et la Commune de Bagnes inauguraient la nouvelle télécabine Le Châble-Moay. L'hiver suivant, l'enneigement mécanique de l'ensemble du secteur était terminé. Depuis lors, rien de concert ne s'est fait. Ni le télésiège du col de Chargerat inscrit au plan directeur du domaine skiable, ni le renouvellement de celui de la Pasay n'ont été réalisés. Ainsi la télécabine débouche sur un fort goût d'inachevé.

Sur la base de l'engagement des pionniers qui dans les années 1960 ont osé le développement des Mayens-de-Bruson, soit Louis Maret, Maurice Baillifard, Pierre Moren, Pierre Deslarzes et d'autres encore, il n'a pas paru concevable au Conseil communal que les choses en restent là. En étroite collaboration avec Téléverbier, il souhaite proposer ce soir au Conseil général une solution pour, si ce n'est achever le développement des Mayens-de-Bruson, du moins leur permettre de le poursuivre et de répondre ainsi aux attentes et aux besoins de ses fidèles clients que nous espérons toujours plus nombreux.

Analysant les différents flux financiers qui se sont au fil des ans instaurés entre la Commune, la Bourgeoisie et Téléverbier, le Conseil communal a porté une attention particulière sur les points suivants :

1. l'achèvement et le renouvellement des installations de remontées mécaniques ;
2. le projet de développement de lits chauds entre la Côt et Moay sur la base du Plan de quartier homologué en 2010 déjà par le Conseil d'Etat. La maîtrise du foncier par une seule entité a paru primordiale ;
3. le restaurant de la Pasay et son nécessaire renouvellement. Ce point-là est traité par la Bourgeoisie, l'assemblée bourgeoise de décembre dernier a d'ailleurs validé un crédit d'engagement pour la transformation de la buvette de la Pasay en un restaurant.

M. Rossier relève l'excellent esprit qui a régné tout au long des séances pour aboutir à la présentation de ce soir.

Tour à tour, Guillaume Colin et Jérôme Maret exposeront dans un premier temps la situation actuelle du projet immobilier et ensuite les différents points qui permettront d'atteindre les buts souhaités.

M. Laurent Vaucher, Directeur Général de Téléverbier, présentera quant à lui les engagements pris et d'ores et déjà validés par le Conseil d'administration de Téléverbier ainsi que le coût des réalisations projetées.

01. Présentation de la Commune de Bagnes

La présentation de M. Guillaume Colin et de M. Jérôme Maret reste ci-jointe.

02. Présentation de Téléverbier SA

La présentation de M. Laurent Vaucher reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Aude Michellod demande quelle sera la nature des pistes à Bruson (couleur) ?
 - M. Laurent Vaucher l'informe que les pistes existantes ne seront pas modifiées. La nouvelle piste de Chargerat sera une piste rouge.
 - Mme Aude Michellod estime qu'il est difficile pour des enfants de profiter du domaine de Bruson qui est plutôt complexe.
 - M. Laurent Vaucher l'informe que des projets sont prévus pour les enfants, que ce soit au niveau du Village des Mayens de Bruson ou de l'aménagement du sommet de la Pasay. Le télésiège de la Pasay pourra être utilisé dans les deux sens.

2. M. Gérald Maret demande si des zones de compensation devront être créées dans le cadre du traitement des oppositions au projet ?
 - M. Laurent Vaucher l'informe que les oppositions ont déjà été traitées dans le cadre de la demande d'homologation du domaine skiable. Toutefois, il se peut que l'OFEV demande des compensations pour ces nouveaux projets. TVSA a d'ores et déjà lancé une étude pour vérifier si ces demandes peuvent être justifiées.
 - M. Lionel May ajoute qu'en faisant cette étude en amont, soit avant la dépose du dossier, il est possible que l'OFEV renonce à demander la création de zones de protection.
 - M. Gérald Maret demande si le risque existe que les guides perdent la zone à l'arrière de Chargerat sur laquelle ils travaillent beaucoup ?
 - M. Laurent Vaucher l'informe que l'accès à cette zone sera facilité grâce à la nouvelle remontée mécanique. Cette dernière peut effectivement avoir pour effet de déplacer la zone, mais il est trop tôt pour le dire. Il n'est pas possible de satisfaire tout le monde dans le cadre d'un grand développement.

3. Mme Aude Michellod demande qui sera responsable de la création de places de parc supplémentaires si l'attractivité du domaine skiable augmente, et donc sa fréquentation ?
 - M. Laurent Vaucher rappelle que les clients de la station sont avant tout des clients de la destination Val de Bagnes. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que de plus en plus de visiteurs rejoignent Le Châble par la voie ferroviaire (ligne directe depuis Genève désormais). L'afflux supplémentaire de skieurs devrait pouvoir être parfaitement géré entre les futurs parkings prévus dans le cadre du développement de Curala ainsi par le changement des habitudes en matière de mobilité (utilisation du train au lieu de la voiture).
 - M. Eloi Rossier ajoute que les besoins en places de parc estimés pour les Mayens de Bruson ont été pris en compte dans le cadre du projet de développement du site de Curala. En effet, un parking de 450 places sera construit à St-Marc et celui-ci pourra être agrandi d'un étage, le cas échéant, en temps utile.

4. Mme Aude Michellod demande s'il est envisageable de mettre en circulation une navette dans la vallée pour transporter les personnes jusqu'au départ des remontées mécaniques ?
 - M. Eloi Rossier rappelle que pour garder les villages de la commune vivants, la mobilité est un élément indispensable et essentiel. L'idée de créer un « RER » régional est en cours d'analyse entre la Commune de Bagnes et TMR SA. Par ailleurs, la Commune est en train de mettre sur pied un système d'auto-stop officiel sur les lignes « Sarreyer – Le Châble » et « Bruson – Le Châble »

5. M. Dominique Zuchuat demande si les associations écologiques ont été contactées concernant la modification partielle du plan de zones, afin d'éviter le dépôt d'éventuelles oppositions ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que les démarches sont en cours. Les services cantonaux ont été rencontrés afin que le projet leur soit présenté. Lorsque les lignes essentielles du Plan de Quartier auront été définies, les différentes associations seront contactées.

6. M. Dominique Zuchuat demande quelle est la différence entre les résidences touristiques et les résidences sans affectation ?
 - M. Guillaume Colin l'informe que conformément à la LRS, il n'est pas possible d'autoriser plus de 20% de résidences secondaires. Pour équilibrer les plans financiers (hôtels moins rentables que les résidences secondaires), il est possible d'affecter le 20% d'une zone nouvellement créée en résidences sans affectation. Ces résidences pourront ultérieurement être affectées à des résidences touristiques.

7. M. Sacha Martin demande si les terrains à vendre de TVSA sont déjà équipés ?
 - M. Jérôme Maret confirme que c'est le cas.

8. M. Sacha Martin demande si l'extension du domaine skiable sera quand même effective si les terrains de TVSA ne sont pas vendus à la commune ?
 - M. Laurent Vaucher l'informe que non puisque TVSA utilisera les gains de ces ventes pour investir dans les installations visant à améliorer le domaine skiable de Bruson.

- M. François Corthay ajoute que cette acquisition de terrains permettra non seulement à la Commune d'être maîtresse du foncier (un seul interlocuteur avec les investisseurs) mais également à TVSA de valoriser au mieux son domaine skiable.
9. M. Sacha Martin demande quel sera le sort des parcelles propriétés de personnes privées et concernées par ce développement ? Des expropriations sont-elles envisagées ?
- M. François Corthay l'informe qu'aucune expropriation n'est prévue. Des droits d'emption ont d'ores et déjà été signés avec les différents propriétaires privés, qui ont été libres de vendre leur terrain ou non. De plus, l'essentiel du périmètre concerné est propriété de la Commune et de TVSA.
10. M. Sacha Martin demande quelle est la vision communale pour l'utilisation des parcelles qu'elle va acheter à TVSA ?
- M. Eloi Rossier l'informe que les parcelles de Corberaye feront partie du périmètre de développement du site de Curala. Quant aux parcelles de Champsec, elles pourront, au besoin, être utilisées par la Commune dans le cadre d'échanges parcellaires par exemple.
11. M. Sacha Martin demande si le 20% des résidences touristiques seront vendues par les investisseurs ? Et si ces derniers achèteront du coup le foncier également ?
- M. Eloi Rossier l'informe que dans le cas où un DDP sera signé, la Commune restera propriétaire du foncier. Toutefois, il est possible qu'une partie des surfaces soient vendues pour les besoins des investisseurs, mais tout cela est encore de la musique d'avenir.
12. Mme Marie Oreiller avait compris que les parcelles de Corberaye avaient déjà été prévues pour le développement du site de Curala (construction de deux immeubles).
- M. Eloi Rossier lui rappelle que TVSA avait déjà donné son accord de principe pour mettre ces parcelles à disposition de la Commune, pour le développement de Curala, même si la transaction officielle ne sera réalisée que cette année.
13. M. Sacha Martin demande si les horaires de la ligne Le Châble – Bruson pourraient être étendus en soirée ?
- M. Laurent Vaucher l'informe que ce n'est pas réalisable aujourd'hui car la télécabine « Le Châble – Bruson » ne peut pas être intégrée dans les lignes de transport public (trop peu de résidents à Bruson à ce jour). Toutefois, le jour où un développement important aura lieu, une conversion du système actuel sera envisageable.
14. M. Gérald Maret demande si les nouvelles installations de Bruson seront ouvertes l'été également ?
- M. Laurent Vaucher l'informe que pour l'instant, cela n'est pas envisageable, sauf pour des manifestations ponctuelles. Actuellement, la station n'est pas assez fréquentée pour couvrir les frais d'une exploitation annuelle des remontées mécaniques. Toutefois, en cas de développement important, cette option sera réétudiée.

15. M. Nicolas Jost demande s'il est envisageable que le développement des installations se fasse par étape, soit le renouvellement des installations existantes d'abord et Chargerat ensuite ?
- M. Laurent Vaucher l'informe que TVSA souhaite entreprendre toute ces démarches simultanément pour des raisons de logistique et de coûts (une seule installation de chantier, un seul service aéroporté, etc.).
16. Mme Alexiane Bruchez demande si une convention existe entre les différents partenaires et qui définit les responsabilités et devoirs de chacun pour l'entretien du site de Curala (le site est régulièrement sale et mal entretenu) ?
- M. Eloi Rossier la remercie pour sa question pertinente et lui confirme qu'une séance réunissant tous les utilisateurs du site de Curala (COB, TVSA, TMR, OT, ALTIS) est prévue très prochainement afin de définir et de rappeler les devoirs de chacun.

Avant de clore cette séance, M. François Corthay souhaite rappeler quelques éléments de l'histoire des personnes pionnières dans le développement des Mayens-de-Bruson. MM. Rodolphe Tissières, Louis Maret et Gaston Barben ont été des pionniers, des précurseurs et surtout des passionnés du développement de cette région.

04. Divers

01. Organisation de la fin de la législature

Mme Mélanie Mento rappelle que ce n'est pas le Conseil général actuel qui validera les budgets 2021 de la future commune de Val de Bagnes. La dernière séance de cette législature aura donc lieu au mois de novembre 2020. Le plénum de décembre est maintenu, par contre le bureau invitera le nouveau conseil général à cette séance, ce qui permettra de faire le lien entre les législatures. Cette séance aura pour but la présentation du fonctionnement du CG et la présentation du budget.

La séance est levée à 21h10.

Annexes :

- Présentation de la Commune de Bagnes – 03.01
- Présentation de Téléverbier SA – 03.02

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 PLENUM DU 9 JUIN 2020 PROCES-VERBAL N° 25

Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble

Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 20.11.2019, 11.12.2019 & 22.01.2020

04. Décisions

01. Crédits d'engagement pour la déchetterie
02. Crédits complémentaires
03. Fonds à la rénovation
04. Règlement des bourses et prêts de formation 2020

05. Présentations / Informations

01. Dossier des constructions – Rapport de l'expert
02. Commission communication
03. Modification partielle du RCCZ (zones T3 & T4)

06. Motions / Postulats / Interpellations

01. Réponses aux postulats
02. Interpellation de M. Pierre Troillet du 23.03.2020
03. Tableau de situation des motions/postulats

07. Divers

01. Impact du COVID-19 sur l'économie communale
02. Minute de silence
03. Situation du cabinet médical des Arcades

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, ainsi que les Chefs de services. Cette séance, qui a dû être reportée deux fois à cause de la situation du coronavirus, a été prévue à St-Marc afin de pouvoir respecter les mesures imposées par la Confédération toujours concernant le COVID-19. Mme Mélanie Mento présente sa sympathie aux personnes qui ont été touchées de près ou de loin par cette maladie et demande qu'une minute de silence soit faite pour les personnes qui ont perdu des proches.

01. Contrôle des présences

34 conseillères et conseillers généraux sont présents, 7 sont excusés et 4 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont Mme Marie Oreiller et M. Damien Maret.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

Concernant l'ordre du jour, le Conseil communal a demandé que le point n° 05.01 « dossier des constructions » puisse être traité en priorité. M. Dominique Tellen demande à connaître la raison de ce changement de l'ordre du jour. Mme Mélanie Mento l'informe que cette demande a été faite pour des raisons de communication.

L'ordre du jour est donc validé avec cette modification mineure (ordre de traitement des sujets).

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 20.11.2019, 11.12.2019 & 22.01.2020

Les procès-verbaux des séances des 20.11.2019, 11.12.2019 et 22.01.2020 ne soulevant aucune remarque de la part de l'assemblée, sont considérés comme approuvés.

04. Décisions

01. Crédits d'engagement pour la déchetterie

M. Jean-Baptiste Vaudan rappelle que le projet de la déchetterie a été présenté au Conseil général lors de sa séance du mois de novembre 2019. Depuis lors, des séances de travail ont été organisées avec les Présidents des Commissions et durant lesquelles deux craintes ont été soulevées, soit l'organisation de cette nouvelle installation et l'augmentation potentielle de la taxe voirie.

La présentation de M. Jean-Baptiste Vaudan reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande si les Communes voisines pourront utiliser cette installation, et notamment Sembrancher ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan l'informe que la Commune de Sembrancher travaille avec un autre système et n'est donc pas intéressée. En revanche, la Commune d'Orsières a manifesté son intérêt pour ce projet et pourrait donc y prendre part dans quelques années (une participation financière serait alors demandée).
2. M. Sacha Martin demande si tous les frais liés au projet sont pris en compte dans ce montant de 4.9 mios (études, etc.) ?
 - M. Jean-Baptiste Vaudan lui confirme que oui. Un montant de CHF 200'000.- est également inscrit au budget de la Commune de Vollèges, en plus des 4.9 mios, pour le développement de ce projet.

La COGEST informe l'assemblée qu'elle donne, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif à cette demande.

**A la question : acceptez-vous le crédit d'engagement de 4.9 mios TTC pour le centre de tri et les locaux du service de l'environnement du Merdenson ?
Ce crédit complémentaire est accepté par 29 voix pour, 3 abstentions et 1 refus.**

02. Crédits complémentaires

01. Mesures de soutien à l'économie et aux ménages (COVID-19)

Mme Mélanie Mento précise à l'assemblée que tenant compte de la période compliquée que nous vivons actuellement et de l'impossibilité de procéder aux séances de plénum, les organes exécutif et législatif ont dû prendre des décisions par mail pour la mise en place de mesures d'aide à la population et à l'économie locale.

M. Eloi Rossier confirme en effet que le Conseil général a validé au début du mois d'avril 2020, par voie circulatoire, un premier train de mesures de soutien à l'économie et à la population.

- 1^{er} train de mesures (déjà validé par voie circulatoire) :
 - a. Relance de l'activité touristique – CHF 1'000'000.-
 - b. Prélèvement de 3cts/KwH consommé en 2020 sur le « fonds adaptation tarifs électriques » - CHF 2'300'000.-
 - c. Financement de la 2^{ème} tranche de la TPT – CHF 750'000.-

En séance du 21 avril 2020, le Conseil communal a validé un deuxième train de mesures visant à venir en soutien aux commerces de la Commune et à ses citoyens. Voilà six semaines en effet qu'ils sont fermés, à l'exception des commerces de premières nécessités.

Selon le plan de « déconfinement » qui se dessine sur le plan fédéral et cantonal, de nombreux commerces devront rester fermés encore plusieurs semaines. La perte du chiffre d'affaires est énorme. Tous ne vont sans doute pas survivre économiquement à cette pandémie.

Par ailleurs, de nombreuses familles sont également touchées (chômage partiel, perte d'emploi, situation économique précaire, ...), malgré les mesures de soutien proposées par la Confédération et le Canton.

Ainsi, sur le modèle de ce qui se fait avec les chèques pour la jeunesse, le Conseil communal propose d'approuver un crédit complémentaire de CHF 1 million permettant d'offrir à chaque citoyen bagnard (env. 8000 personnes) un chèque de CHF 120.- (2 x CHF 60.-) à dépenser exclusivement auprès d'un commerce de la commune. Pour encourager les citoyens à dépenser rapidement dans ces commerces une validité au 31 décembre 2020 a été décidée.

Le Service des Affaires Intérieures et communales du Canton a validé cette démarche en la conditionnant évidemment à l'accord du Conseil général et que tous les commerces aient pu ouvrir (vraisemblablement au mois de juin 2020), dans un souci d'égalité de traitement.

**A la question : confirmez-vous votre approbation de validation du 1^{er} et du 2^{ème} train de mesures de soutien à l'économie et aux ménages ?
Ces deux trains de mesures sont acceptés à l'unanimité.**

02. Participation au concept énergétique de la cabane de Chanrion

M. Eloi Rossier rappelle qu'un crédit de CHF 700'000.- avait été accordé par le Conseil général pour aider le Club Alpin Suisse (CAS) de Genève dans le cadre des travaux de rénovation de la Cabane de Chanrion. La Commune de Bagnes espère que ces travaux seront terminés dans les délais afin que la Cabane puisse rouvrir l'année prochaine. L'appel d'offres ayant pour but de trouver un nouvel exploitant de la Cabane a été lancé et les auditions des candidats effectuées. Le nom de l'exploitant retenue sera prochainement annoncé par le CAS.

Par ailleurs, le concept eau-énergie-chaleur prévu initialement pour cette cabane n'était pas assez performant (notamment concernant les énergies fossiles). Après étude et validation d'un concept qui cadre avec la vision énergétique communale, le budget prévisionnel des travaux de rénovation de la Cabane de Chanrion a considérablement augmenté, de quelque CHF 700'000.- pour être exact. Le CAS a activement recherché des participations financières, notamment parmi les organismes de protection de l'environnement. Il a trouvé une grande partie du soutien nécessaire. Aujourd'hui, le CAS demande également à la Commune de Bagnes de soutenir la mise en place d'un concept énergétique au goût du jour et respectueux de l'environnement à hauteur de CHF 100'000.-.

Intervention

1. M. Damien Rossier demande si Altis Groupe SA participe à la mise en place de ce système énergétique ?
 - M. Eloi Rossier l'informe qu'Altis a conçu le concept retenu et qu'elle guidera son développement. Ce sont toutefois les entreprises adjudicatrices qui réaliseront les travaux d'installation du concept.

Préavis des Commissions :

ATCB : préavis positif à la majorité des membres présents

COGEST : préavis positif à l'unanimité des membres présents

**A la question : acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 100'000.- pour le concept énergétique de la Cabane de Chanrion ?
Ce crédit complémentaire est approuvé à l'unanimité.**

03. Gradins de tennis du Centre Sportif de Verbier

M. Vincent Michellod CC informe l'assemblée qu'aucun aménagement complémentaire n'était initialement prévu pour les courts de tennis créés en toiture de la salle OM du Centre Sportif de Verbier. Toutefois, pour des raisons de sécurité, un grillage a été posé à l'arrière des courts. En faisant réaliser ces travaux, la Commission en charge du projet s'est rendu compte que l'espace à disposition permettait de poser des gradins afin que la population puisse assister aux différents tournois de tennis qui se déroulent sur les courts. De plus, la partie basse de ces gradins offrirait un espace de rangement pour le matériel des différents clubs de jeunes qui viennent s'entraîner.

Le budget nécessaire à la pose de ces gradins est de CHF 70'000.-. La présentation de cet élément reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Thibaut Descoedres précise encore que le tournoi de tennis féminin (ITF World Tennis) a lieu à Verbier depuis deux ans déjà. Deux tournois juniors pourraient également se dérouler au Centre Sportif.
2. M. Guillaume Fellay souhaite connaître le nombre de places de ces gradins.
 - M. Vincent Michellod CC l'informe qu'une soixantaine de places assises seront offertes grâce à ces gradins.
3. M. Guillaume Fellay demande si cet élément nécessitera une nouvelle mise à l'enquête publique ?
 - M. Vincent Michellod CC lui confirme que c'est le cas.
4. Mme Aude Michellod demande pourquoi ce montant n'a pas été porté au budget 2020 étant donné que le Conseil communal a validé la démarche en avril 2019 ?
 - M. Vincent Michellod CC l'informe que le CC a en effet validé la pose de ces gradins l'année passée mais que l'information n'est malheureusement pas remontée jusqu'au service des finances. Ce montant a donc été oublié dans l'établissement des budgets 2020.
5. M. Sacha Martin demande quelle est la matérialité des gradins ?
 - M. Vincent Michellod CC l'informe que c'est du bois.
6. M. Sacha Martin demande quelle est la hauteur du grillage ?
 - M. Vincent Michellod CC l'informe que le grillage fait 3m50 de haut.

Préavis des Commissions :

PASSEP : refus d'entrer en matière car ce crédit doit faire partie des budgets

ATCB : préavis positif à l'unanimité

COGEST : préavis positif à l'unanimité

A la question : acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 70'00.- pour les gradins de tennis du Centre Sportif de Verbier ?

Ce crédit complémentaire est accepté par 30 voix pour et 3 abstentions.

03. Fonds à la rénovation

M. Norbert Fellay rappelle à l'assemblée quelques éléments pour l'historique de ce sujet :

- Actuellement, le financement des subventions communales allouées aux transformations énergétiques des bâtiments est pris sur le budget du fonds NER. Ce montant est de CHF 240'000 par année.
- Ce fonds est alimenté par le budget communal qui lui alloue 0.43 ct par kW/h consommé sur le territoire bagnard, soit un montant total avoisinant CHF 470'000.-.
- L'allocation du fonds est de la compétence du Conseil général. Chaque année, le CG valide la proposition d'affectation faite par le CC avec les budgets. Pour 2020, le CC avait proposé de maintenir le montant de CHF 240'000.- sur les CHF 470'000.- pour les subventions aux projets de rénovations.
- La gestion du fonds (par projet) est déléguée à Altis Groupe.
- La plupart du temps, les taux sont alignés avec ceux du Canton mais le CG est compétent pour valider ces derniers. Pour 2020, afin de respecter le budget de CHF 240'000.- et puisqu'en 2019 une rallonge de CHF 600'000.- avait été demandée, le CC avait proposé de modifier le taux en vigueur.
- La proposition de modification du taux n'a pas été très bien reçue par le CG et les citoyens Bagnards. Ce soir, une nouvelle proposition sera faite au CG par M. Joël Di Natale.

M. Joël Di Natale rappelle à l'assemblée que le nombre des demandes pour les subventions à la rénovation sont de plus en plus nombreuses et que de plus en plus de bâtiment changent ainsi de classe. Tant mieux, cela fait partie de la stratégie énergétique de la Commune de Bagnes et d'Altis Groupe SA.

Actuellement, sur le montant de CHF 240'000.- alloué annuellement par la Commune de Bagnes au Fonds NER (initialement créée pour la gestion technique des bâtiments communaux), la moitié est utilisée pour ces subventions à la rénovation.

Au vu du nombre de demandes enregistrées et si la tendance se confirme en 2020 et 2021, le montant alloué par la Commune sera insuffisant pour répondre aux demandes de la population.

Ce soir, le Conseil communal demande donc :

- a) de créer un fonds propre aux subventions pour la rénovation à hauteur de 1 million de francs.
- b) De maintenir le taux de subventionnement 2019 pour l'année 2020
- c) De financer cette année le montant total par la caisse communale et dès 2021 CHF 750'000.- par la caisse communale et 250'000.- par la taxe PCP (0.22 centimes/kw consommé donc env. 15.- par ménage et par année).

M. Joël Di Natale précise encore que si ces décisions devaient être entérinées ce soir par le CC et pas le CG, la directive y relative devra faire l'objet d'une homologation par le Conseil d'Etat (ainsi que tous les règlements de Fonds doivent l'être légalement).

La présentation de M. Joël Di Natale reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Aude Michellod précise que le CG n'a jamais validé le taux de 0.2 lors de son plénum de novembre 2019. Le passage du taux de 1 à 0.2 n'a jamais fait l'objet d'une validation et le CG s'était même insurgé contre cette démarche dans le cadre de ses séances de travail.
2. Mme Aude Michellod demande pourquoi le CG doit prendre une décision ce soir sur la création d'un fonds et sur son financement alors que le règlement y relatif n'est pas encore établi ? Elle trouverait intéressant que le package complet soit soumis au vote une fois le dossier complet prêt.
 - Mme Mélanie Mento l'informe que le règlement appliqué est celui du fonds NER qui est déjà en vigueur. C'est simplement la source du fonds qui sera différente.
3. Mme Aude Michellod demande si les 0.43 mentionnés par M. Joël Di Natale proviennent de la PCP ou du ménage communal ?
 - M. Joël Di Natale confirme qu'ils proviennent du ménage communal.
4. M. Sacha Martin comprend donc que le CG doit voter ce soir pour conserver le taux qu'il applique actuellement ?
 - M. Joël Di Natale lui confirme que c'est le cas.
5. M. Sacha Martin redonne lecture à l'assemblée de la lettre de l'AAB du 24 février 2020 concernant ce fonds de rénovation (document qui reste ci-joint) et constate que les demandes ont été entendues par le Conseil communal. Il est donc satisfait des propositions faites au CG ce soir.
6. M. Nicolas Jost demande si le montant de CHF 1 million de francs suffira pour ces prochaines années ou si une adaptation sera nécessaire ultérieurement ?
 - M. Joël Di Natale l'informe qu'il est très difficile de faire des projections à ce stade. Ce qui est certain, c'est que le CC entend fixer des plafonds pour éviter qu'un très gros projet ne mange une trop grosse partie de l'enveloppe et épuise le fonds.

7. M. Pierre Troillet demande si une évaluation du bâti a été faite et combien de rénovation ont été effectuées ?
- M. Joël Di Natale l'informe qu'Altis avait réalisé une étude de marché ainsi qu'un business plan avant de créer le fonds. La vétusté du patrimoine bâti et l'évolution de la population avaient confirmé le potentiel pour la rénovation.

Préavis de Commissions

ATCB : En séances des 10 mars et 12 mai 2020, la Commission a été favorable à l'unanimité à ce sujet, moyennant toutefois un management politique fort pour ce dossier. La Commission constate ce soir à satisfaction que les propositions du CC vont dans ce sens.

COGEST : préavis positif à l'unanimité de ses membres

A la question : acceptez-vous de créer un fonds à la rénovation à hauteur de 1 million de francs ?

La création d'un fonds à la rénovation est acceptée à l'unanimité.

A la question : acceptez-vous de maintenir les taux de subventionnement 2019 pour l'année 2020 ?

Le maintien des taux 2019 pour l'année 2020 est accepté à l'unanimité.

Avant de procéder au dernier vote, Mme Aude Michellod fait part à l'assemblée de l'amendement déposé par la Commission PASSEP soit :

La Commission PASSEP soutient unanimement la création du fonds de rénovation pour un montant de 1 million.

Cependant, elle refuse le mode de financement proposé par le CC (pour rappel, ce mode de financement a été validé avant la crise liée au COVID-19).

Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil communal essaie de trouver des solutions pour soutenir les particuliers et les entreprises, nous avons d'ailleurs validé par voie circulatoire deux trains de mesures.

Les aides proposées par la confédération et le canton s'étalent d'ailleurs sur 5 ans : les instances sont conscientes que cette crise et ses effets ne seront pas résorbés au 1^{er} janvier 2021 et qu'il faudra du temps à tous les échelons de la société pour amortir, stabiliser et récupérer de ce que nous vivons actuellement.

La PASSEP estime qu'il est particulièrement inopportun de voter une nouvelle taxe qui entrerait en vigueur dans ce contexte, d'autant plus au regard des résultats des comptes 2019, qui nous sont parvenus dans le même temps et dont le vote de validation a été reporté.

Nous proposons que le mode de financement du fonds de rénovation soit assuré pour les 5 prochaines années en totalité par la commune et qu'à ce moment-là une nouvelle analyse de la situation soit faite et que ce mode de financement soit réévalué.

Interventions

1. M. Sacha Martin demande si les CHF 750'000.- vont remplacer la somme de CHF 240'000.- qui est actuellement versée chaque année ?
 - Mme Mélanie Mento l'informe que dans le cadre du fonds à la rénovation oui. Les CHF 250'000.- continueront d'être versés mais uniquement pour le fonds NER et ce sont CHF 750'000.- qui seront versés pour le fonds de rénovation.
2. M. Nicolas Jost demande quelle est la part du fonds NER qui utilisée actuellement sur l'année ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que la totalité de l'argent est utilisé chaque année. Il précise qu'actuellement il y a 20 projets de rénovation des bâtiments communaux en cours (gestion technique des bâtiments). Le but est de ne plus avoir à sortir 50% de ce fonds pour les subventions des rénovations énergétiques des privés et de pouvoir l'utiliser à 100% pour la gestion technique des bâtiments communaux.

**A la question : acceptez-vous un financement qui reste à la charge intégrale de la Commune de Bagnes (amendement de la commission PASSEP) ?
Cet amendement est approuvé par 22 voix pour, 6 abstentions et 5 refus.**

Etant donné que l'amendement de la PASSEP est validé, il n'est plus utile de voter le dernier point mentionné dans l'ordre du jour, soit « acceptez-vous pour 2020 un financement intégral par la Commune de Bagnes et pour 2021 : CHF 750'000.- de part communale et CHF 250'000.- de la taxe PCP ? ».

04. Règlement des bourses et prêts de formation 2020

Mme Aude Michellod se récusé pour ce point en quittant la salle.

La présentation de Mme Anne-Michèle Lack reste ci-jointe. Elle rappelle à l'assemblée que le nouveau règlement envoyé au Canton pour homologation a fait l'objet de demande de modifications mineures (forme, ponctuation, terminologie, etc.) de la part de ce dernier. La version complète intégrant toutes les modifications demandées a été mise à disposition du CG sur l'extranet. Mme Lack présente les articles à l'assemblée les articles pour lesquels une modification a été exigée.

La Commission PASSEP précise qu'il s'agit de changements cosmétiques demandés par le Canton sur un objet déjà validé par le Conseil général. Le fond reste le même. La PASSEP émet un préavis positif et demande à l'assemblée de valider ce règlement afin que les jeunes de la région puissent enfin bénéficier de fonds pour financer leurs études.

**A la question : acceptez-vous les modifications mineures exigées par le Canton sur le règlement des bourses et prêts de formation 2020 ?
Le règlement et les modifications mineures exigées par le Canton sont acceptés à l'unanimité.**

05. Présentations / Informations

01. Dossier des constructions – Rapport de l'expert

M. Antoine Cretton prend la parole et précise que l'exécutif a demandé que ce point soit traité en premier ce soir afin que les journalistes puissent traiter le sujet pour une publication encore demain. Ces derniers ont en effet accepté de ne rien publier tant que les informations n'avaient pas été données au Conseil général.

M. Antoine Cretton rappelle à l'assemblée que le rapport de l'expert désigné par le Conseil d'Etat dans l'affaire des constructions, M. Jean-Luc Baechler, a été publié le 9 avril dernier. Il s'agissait du 2^{ème} volet de cette expertise. En effet, le 1^{er} volet examinait si l'Etat, en tant qu'autorité de surveillance des communes, avait fait correctement son travail et le 2^{ème} volet devait s'attacher à vérifier les procédures mises en place et les mesures de régularisation adoptées par la Commune de Bagnes dans l'épineux dossier des constructions illicites afin de vérifier si les procédures utilisées aujourd'hui pour le traitement des nouveaux dossiers sont corrects.

Etant donné que le document complet est à disposition des conseillers sur l'extranet, M. Antoine Cretton ne présentera ce soir que les conclusions et les propositions que l'expert a adressées au Conseil d'Etat. Sa présentation reste ci-jointe.

Pour terminer, M. Antoine Cretton rappelle à l'assemblée qu'au cours de ces quatre dernières années, la Commune a rédigé de nombreux rapports à l'intention du Conseil d'Etat pour décrire ses démarches. Le groupe de travail désigné par le Gouvernement les a examinés dans le détail. La méthodologie utilisée pour corriger les situations les plus complexes avait été présentée en décembre 2018 au Conseil d'Etat qui devait la valider avant de pouvoir être appliquée à tous les dossiers. En fait, cette validation ne nous est parvenue que très récemment, dans le cadre du rapport Baechler. L'expert précise aussi les aspects formels des décisions qui doivent encore être prises pour que « tous les dossiers » ouverts au cours de la législature précédente (plus précisément ceux du 2 avril 2012 au 27 avril 2016, ce qui représente au total 1265 dossiers) puissent être considérés désormais comme clos et conformes à la loi.

En revanche, l'expert estime que le travail accompli doit maintenant arriver à son terme dans les plus brefs délais. Il évoque dans son rapport le 31 décembre de cette année.

Si l'exercice est réussi et que les délais sont tenus, le Conseil d'Etat sera invité à mettre officiellement un point final à l'affaire. Dans son premier rapport déjà, l'expert reprochait à l'autorité de surveillance, l'Etat, de n'avoir pas planifié plus rigoureusement ses exigences et la durée de l'ensemble des opérations de régularisation nécessaires. Il n'y a donc rien d'exotique dans cette exigence.

En revanche, si la Commune ne parvient pas à terminer l'examen des dossiers encore inachevés pour la fin de l'année, l'expert invite le Conseil d'Etat à se substituer à la Commune pour le terminer à sa place, aux frais de la Commune évidemment.

Quelques semaines après le dépôt du rapport Baechler, le Conseil d'Etat a adressé à la Commune de Bagnes une « sommation », dans laquelle il fait siennes les conclusions de l'expert, à savoir exiger de la Commune de boucler tous les anciens dossiers au plus tard pour le 31 décembre 2020.

La Commune s'y est évidemment préparée, en engageant de nouveaux collaborateurs, aussi bien techniques qu'administratifs. Ceux-ci devront être initiés rapidement à leurs nouvelles tâches. La Commune a également sollicité un appui encore accru de son avocat spécialisé en droit de la construction. Bref, tout est entrepris pour que le délai imposé par le Gouvernement soit tenu.

Nous sommes bien convaincus que nous y parviendrons, à deux conditions toutefois :

- la première : que les collaborateurs et collaboratrices du service des constructions ne soient pas perpétuellement distraits de leur travail par toutes sortes de demandes, qu'elles émanent de l'autorité de surveillance ou qu'elles proviennent de dénonciations, fondées ou non. En effet, bizarrement, l'Etat exige dans sa sommation que l'on y donne suite systématiquement.
- la deuxième : pour autant surtout qu'une nouvelle vague de pandémie ne surgisse pas à l'automne, décimant nos forces de travail, comme cela a déjà été le cas ce printemps.

Voilà donc où nous en sommes aujourd'hui. Nous avons une obligation de moyens, autrement dit de tout mettre en œuvre pour parvenir à nos fins, ce que nous ne contestons absolument pas. La Commune souhaite voir l'épisode des affaires s'achever au plus vite, ce qui nous permettra enfin de nous fixer des objectifs plus ambitieux et plus dynamiques que de réparer les erreurs du passé.

En revanche, la sommation qui nous a été envoyée fixe un objectif de résultat, en termes de délai, qui ne tient aucun compte des circonstances externes, indépendantes de notre volonté, qui pourraient survenir dans un avenir proche. C'est un peu comme si l'on imposait à nos hôpitaux l'objectif de guérir tous les malades ou à l'école de faire réussir tous les élèves, indépendamment des facteurs qui échappent à la volonté des soignants ou des enseignants.

Nous sommes néanmoins prêts à relever le défi, dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens de notre commune. Cela dit, le Conseil communal, à l'unanimité, a décidé, sur proposition de la Commission des constructions de recourir auprès du Tribunal cantonal contre quelques éléments de la « sommation » adressée par le Gouvernement.

Nous ne le faisons ni pour ni nous défilier ni pour défier l'autorité du Conseil d'Etat. Nous recourons pour nous laisser une chance d'atteindre l'objectif de clore cette affaire pour cette fin d'année. Et pour sauvegarder en premier lieu les intérêts de nos concitoyennes et concitoyens.

En menaçant de mettre une partie de nos activités sous tutelle au 1er janvier, le gouvernement brandit une menace disproportionnée. Sa décision pourrait ne pas respecter plusieurs principes administratifs fondamentaux, dont le droit d'être entendu, le principe de bonne foi et l'égalité de traitement

Certaines dispositions de cette sommation entraîneraient également des difficultés concrètes qui pourraient mettre en péril l'atteinte de l'objectif fixé au 31 décembre de cette année.

Par exemple, le gouvernement estime que c'est à la Commune de revisiter et au besoin de révoquer des décisions qui ont été validées pour certaines sur des points controversés, par une autorité supérieure : le Conseil d'Etat lui-même, le Tribunal cantonal ou le Tribunal fédéral. Ce qui engendrerait pour le moins une situation juridique incertaine, du point de vue du Conseil communal.

Notre recours a été adressé ce lundi au Tribunal cantonal.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande si la Commune a assez de moyens à disposition pour accomplir toutes ces tâches en six mois ?
 - M. Antoine Cretton lui confirme que oui, le service des constructions a été renforcé afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions.
2. M. Marcus Bratter souhaite remercier au nom du Conseil général toutes les personnes qui travaillent dur pour répondre aux exigences du Canton dans cette affaire des constructions. Le Conseil général les soutient vivement.

02. Commission communication

01. Rapport de la Commission

Il est rappelé que la Commission, réunissant des membres du législatif et de l'exécutif, s'est réunie plusieurs fois pour travailler sur cette large question qui est la communication.

La présentation de Mme Mélanie Mento reste ci-jointe.

02. Proposition de modification du règlement du Conseil général

Mme Mélanie Mento présente à l'assemblée, par le biais du document ci-joint, les articles du règlement du CG qui font l'objet d'une modification par rapport au règlement actuel.

Interventions

1. M. Pierre Troillet estime que la distinction doit être faite entre une interpellation et une demande écrite dans le règlement.
 - Mme Mélanie Mento explique que la commission ne voyait pas d'obligation au fait de maintenir ces deux types d'informations différentes mais la discussion sera ouverte à ce sujet. L'objectif de la commission n'est pas d'enlever un moyen d'intervention, mais de simplifier le règlement.

2. Mme Aude Michellod demande si ce document sera soumis à un homme de loi pour relecture avant son approbation ?
- Mme Mélanie Mento estime que ce n'est pas nécessaire car les modifications concernent la forme et non le fonds. Toutefois, la discussion sera ouverte à ce sujet.
 - M. Frédéric Perraudin précise encore que ce règlement est de la pure compétence du CG. Il s'agit d'un document de travail interne qui ne nécessite ni approbation externe, ni homologation.

03. Modification partielle du RCCZ (zones T3 & T4)

M. Eloi Rossier rappelle à l'assemblée que la mise à l'enquête de la modification partielle du RCCZ (zones T3 & T4) a été faite en automne 2018, selon la demande du Canton du Valais. Deux oppositions ont été formulées à l'encontre de cette modification. Dans la réponse faisant suite au rapport communal sur les constructions, le Conseil d'Etat a promis que les oppositions seraient écartées et que la modification partielle précitée serait homologuée dans les prochaines semaines.

La Commune reste dans l'attente de cette décision d'homologation.

06. Motions / Postulats / Interpellations

01. Réponses aux postulats

01. Routes cantonales traversant nos villages – adaptation des vitesses

M. Eloi Rossier informe l'assemblée que ce postulat est de compétence du service cantonal de la Mobilité. La Commune de Bagnes, par ses services de la sécurité et des travaux publics, suivra néanmoins le dossier et interpellera le canton régulièrement à ce sujet.

02. Gestion rationnelle des infrastructures publiques – Pour la création d'un système de réservation informatisé

M. Eloi Rossier rappelle à l'assemblée que ces deux postulats demandaient pour l'essentiel trois choses :

- créer une entité (service ou sous-service) qui permette de professionnaliser l'exploitation des infrastructures communales ;
- centraliser l'offre par une plateforme internet ;
- établir un business plan pour les infrastructures importantes.

Le CC a examiné attentivement la question des réservations des salles communales. Les plus grandes infrastructures, à l'image de l'Espace St-Marc et du Centre Sportif, disposent déjà de leur propre système de réservation et ne sont pas gérées par le service des bâtiments. Elles disposent également de leur propre business plan.

Les 27 autres salles mises à disposition du public, auxquelles s'ajouteront les 4 salles de Vollèges dès l'année prochaine, génèrent en moyenne deux appels téléphoniques par semaine pour un chiffre d'affaires annuel d'environ CHF 20'000.- pour la Commune de Bagnes.

Le CC n'estime pas indispensable d'investir massivement dans une solution internet dédiée, avant la mise en ligne du prochain site web de la commune fusionnée, qui comprendra cette fonctionnalité. En revanche, un numéro unique du service des bâtiments sera publié pour l'ensemble des salles qu'il gère.

Dès l'année prochaine, le site web permettra de connaître la disponibilité de chaque salle pour un jour donné.

Pour conclure, le CC a décidé, en séance du 17 mars 2020, de renoncer à investir dans un système coûteux dédié avant la mise en place du nouveau site web de la commune fusionnée et publiera un numéro de réservation unique pour toutes les salles dépendant du service des bâtiments.

02. Interpellation de M. Pierre Troillet du 23.03.2020

M. Pierre Troillet informe l'assemblée qu'il retire son interpellation du 23 mars 2020 et qu'il profitera du point des divers pour poser quelques questions. Le CC prend bonne note du retrait de cette interpellation.

03. Tableau de situation des motions/postulats

L'assemblée prend connaissance des trois postulats encore ouvert à ce jour, soit :

1. Vision globale des transports publics
2. Renforcement du soutien aux associations bénévoles œuvrant sur la commune
3. Que faire quand la terre tremble ? Commune réagir en cas d'incendie ou lorsque les sirènes sonnent ?

M. Eloi Rossier précise que chacun de ces postulats aura prochainement une réponse puisque chaque service concerné arrive à bout touchant dans les études/analyses nécessaires.

07. Divers

01. Impact du COVID-19 sur l'économie communale

M. Pierre Troillet salue toutes les démarches de l'exécutif par rapport au COVID-19 et demande si une étude sur l'impact de ce virus sur l'économie locale a été effectuée ?

M. Eloi Rossier l'informe que la Commune n'a mené aucune étude à ce jour concernant l'impact du virus sur l'économie. Cette démarche est du ressort du Canton du Valais. La Commune de Bagnes attend de connaître les résultats de l'étude menée par le Canton et décidera, le moment venu, s'il est nécessaire de poursuivre les investigations.

Par ailleurs, la Commune de Bagnes a bon espoir que son économie redémarre puisque la plupart des hôtels ont annoncé leur réouverture et que certaines manifestations ont pu être maintenues pour la période estivale qui arrive (e-bike festival, tour des stations).

La Commune espère que le Conseil fédéral communiquera, le 24 juin prochain, un nouvel assouplissement des mesures de déconfinement.

Enfin, les observations actuelles démontrent que la crise économique réelle paraît moins grave que celle qui était attendue, mais il est encore trop tôt pour le confirmer.

M. Pierre Troillet demande si la Commune a prévu d'entrer en matière sur des aides à fonds perdus pour le tourisme, la culture, etc. ?

M. Eloi Rossier l'informe qu'il n'est pas possible de répondre à cette question aujourd'hui. En effet, chaque cas devra être étudié mais avant d'envisager ce type d'aides, la situation globale devra être analysée attentivement.

Mme Mento Mento rappelle qu'un fonds existe pour la partie événementielle et qu'il servira à dynamiser la suite dès cet automne. De plus, la plupart des manifestations locales sont soutenues par la Commune de Bagnes et, notamment grâce à ce soutien, elles devraient passer le cap.

02. Minute de silence

M. François Corthay demande qu'une minute de silence soit faite en mémoire de Mme Raymonde Selz qui est décédée vendredi dernier après une lutte acharnée contre sa maladie.

03. Situation du cabinet médical des Arcades

M. Pierre Troillet a appris qu'une société de médecin avait été créée par la Commune à Verbier ? Qu'en est-il réellement ?

M. Yves Bruchez l'informe que la volonté du CC a toujours été de trouver une solution pérenne à Verbier. Au tout début du mois de mai 2020, les négociations étaient à bout touchant avec le Dr. Petit Le Manach. Un crédit complémentaire était documenté pour d'une part assurer la reprise de la société par le médecin et d'autre part pour garantir l'exploitation post-COVID jusqu'à cette reprise. Les dernières exigences de ce médecin, après un premier accord de principe, n'étaient pas acceptables et la transaction a été stoppée.

Le CC travaille actuellement sur une alternative avec un autre médecin qui a travaillé ce dernier hiver à Verbier. Le CG sera bien entendu tenu informé de l'évolution de ces transactions.

M. François Corthay ajoute que la Commune a bel et bien créé une société à la fin de l'année dernière pour l'exploitation du centre médical. Une société permet d'avoir une structure juridique à part entière qui gère les frais de fonctionnement et les recettes du centre médical. Il paraissait illogique que les salariés du centre soient des salariés communaux ou même que la Commune elle-même soit l'exploitante de ce centre médical.

Actuellement actionnaire à 100% de cette société, la Commune fait tout son possible pour qu'à la fin de l'année 2020 ce soient les médecins qui exploitent et gèrent le centre médical.

De la situation liée au COVID-19 découle une perte du chiffre d'affaires des cabinets médicaux (peur des patients de s'y rendre). La structure de Verbier est restée ouverte malgré cela et la Commune a tenté au maximum d'en limiter les frais.

M. Pierre Troillet demande si la Commune de Bagnes a été solidaire vis-à-vis de cette société concernant le loyer du centre médical ? M. Yves Bruchez lui confirme qu'aucun loyer n'a été facturé à la société jusqu'ici.

M. Thibaut Descoedres demande si une coordination avec d'autres médecins de Verbier a été envisagée ? M. Yves Bruchez lui confirme que le CC a fait des démarches dans ce sens. Aucune entrée n'est possible avec le Dr. El Ghaoui mais la Dresse Popescu pourrait envisager une collaboration. Le CG sera tenu au courant de l'évolution de ces discussions.

La séance est levée à 22h30.

Annexes :

- Présentation « Centre de tri & service environnement » – **04.01**
- Présentation « Gradins du Centre Sportif de Verbier » – **04.02.03**
- Présentation « Création d'un fonds à la rénovation » – **04.03a**
- Lettre de l'AAB – **04.03b**
- Présentation « Bourses & prêts de formation 2020 » – **04.04**
- Rapport de l'expert pour le dossier des constructions – **05.01**
- Rapport de la Commission « communication » – **05.02.01**
- Présentation « Modification du règlement du CG » – **05.02.02**

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 PLENUM DU 17 JUIN 2020 PROCES-VERBAL N° 25

Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble

Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Présentations - Informations

01. Développement des Mayens-de-Bruson
02. Développement du site de Curala
03. Centre Sportif de Verbier

04. Divers

01. Modification partielle du RCCZ (zone T3 – T4)
02. Amélioration technique pour la prochaine législature

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services ainsi que les invités et les représentants de la population. Mme Mélanie Mento rappelle que cette séance est dédiée à de l'information concernant des dossiers qui viendront en décisions à l'automne 2020.

01. Contrôle des présences

31 conseillères et conseillers généraux sont présents, 6 sont excusés et 8 sont absents.

Aucune décision n'étant à l'ordre du jour, il n'est pas nécessaire de nommer des scrutateurs pour cette séance.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Présentations - Informations

01. Développement des Mayens-de-Bruson

M. Eloi Rossier salue très cordialement l'assemblée présente et rappelle qu'à la suite de l'inauguration de la télécabine « Le Châble-Moay » et de l'aménagement de l'enneigement mécanique l'hiver suivant, plus rien de concret ne s'était réalisé, ni Chargerat ni le remplacement de la Pasay.

Afin de débloquer cette situation, d'éviter son enlisement définitif, Téléverbier, Commune et Bourgeoisie au cours de nombreuses séances, se sont fixés un triple objectif :

- Au niveau des remontées mécaniques d'abord, il s'agit d'achever le plan directeur homologué du secteur de Bruson par la construction du télésiège de Chargerat et par le remplacement de celui de la Pasay.
- Au niveau du projet hôtelier et immobilier ensuite, sur la base du plan de quartier homologué en 2010 par le Conseil d'Etat, la maîtrise du foncier par une seule entité est sinon indispensable, du moins primordiale. M. Eloi Rossier précise qu'aujourd'hui, une part des terrains est propriété de Téléverbier, une autre de la Commune et une troisième de Mayens-de-Bruson Promotion SA détenue à 50% chacun par Téléverbier et la Commune. Cette maîtrise facilitera en effet les négociations avec les investisseurs déjà approchés, lesquels posent comme condition l'achèvement de l'équipement du domaine skiable avant de s'engager d'une quelconque manière.
- Finalement, le restaurant de la Pasay, son nécessaire agrandissement et son assainissement, a été intégré aux discussions avec le concours heureux de la Bourgeoisie.

Par rapport à la présentation du mois de janvier, deux objets de l'échange prévu ont été supprimés de cette transaction. Les parcelles de Corberaye intégrées au futur Plan de Quartier de Curala feront l'objet d'un traitement particulier. Les terrains agricoles de Champsec quant à eux, resteront propriété de Téléverbier puisque la Commune, renseignement pris, ne peut pas en devenir propriétaire, le droit foncier rural l'en empêchant.

Contrairement à ce que certains en ont pensé, jamais il n'a été question de signer un chèque de quelque 13 millions en faveur de Téléverbier sans que la Commune ne prenne les plus élémentaires assurances. Les deux entités ont bien entendu discuté des modalités de l'échange. Elles feront l'objet d'une convention qui liera le moment venu, Téléverbier et la Commune d'une part et Téléverbier et la Bourgeoisie d'autre part. Ce soir, les principaux articles du protocole d'accord qui lie la Commune et Téléverbier vous sont donc présentés.

La présentation de M. Eloi Rossier reste ci-jointe.

Intervention

1. M. André Guinnard a beaucoup apprécié la présentation d'Eloi. Il apprécie le travail effectué par chacun. Il a visité de nombreuses stations à travers le monde et il a une vision peut être différente des autres et une connaissance des marchés assez accrue. Que cherchent les gens pour s'installer en montagne ? Selon M. André Guinnard, les trois bases sont les suivantes : tourisme, immobilier et social. Il a la conviction qu'une station sans voiture rendra certains chalets difficiles d'accès, notamment pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Il informe l'assemblée que toutes les personnes auxquelles il a vendu des biens à Bruson ont voulu les revendre car il n'y a pas assez de soleil à Bruson, contrairement à Verbier. Par ailleurs, il informe l'assemblée que si Intrawest s'est retiré du projet c'est parce que l'étude de marché réalisée démontrait que ce dernier était trop cher pour être rentabilisé. Le développement de Bruson aura de la concurrence avec les petites stations environnantes. Par ailleurs, de plus en plus d'appartement sont à vendre à Verbier et plutôt bon marché.

Le projet, tel que proposé, ne plaît pas à M. André Guinnard si celui-ci l'analyse du point de vue d'un promoteur. S'il avait 50 millions à investir, ce n'est pas pour ce projet qu'il le ferait. Si l'aspect mobilité sera compliqué pour les personnes âgées, l'aspect ambiance sera difficile à organiser pour les jeunes (pas de supermarché, etc.). De plus, le règlement étant établi, il paraît difficile de tenir compte d'éventuelles futures exigences des investisseurs approchés.

Par ailleurs, l'exploitation n'a pas été présentée ce soir. Les remontées mécaniques existeront-elles encore dans 20 ans ? Si ce n'est pas le cas, que fera-t-on de Bruson et du projet réalisé ?

M. André Guinnard estime que toutes les possibilités de développement n'ont pas encore été étudiées en ce qui concerne Bruson et que la meilleure solution n'a pas encore été trouvée.

- M. Eloi Rossier remercie M. André Guinnard de son intervention et lui précise que sa présentation n'était pas la présentation du projet de développement immobilier/hôtelier des Mayens de Bruson, ni même la réflexion qui a soutenu ce projet. Il s'agissait uniquement du protocole d'accord qui a été travaillé entre TVSA et la Commune, selon la demande de la COGEST. L'aspect social, au-delà de l'aspect économique, le CC ne l'a pas négligé. Le CC est par ailleurs convaincu que sans activité économique suffisante, ancrée dans notre région, il est impossible de pouvoir porter un regard, une attention suffisamment soutenue à tout ce que l'on peut regrouper dans le terme « social ».

- M. Jean-Albert Ferrez souhaite donner quelques compléments basés sur sa propre expérience par rapport au développement que TVSA entend réaliser, en collaboration avec la Commune, du côté de la rive gauche de la vallée. Les propos tenus par M. André Guinnard ont surpris M. Jean-Albert Ferrez, notamment puisqu'il parle d'un développement hôtelier basé sur l'ancien modèle de résidences secondaires (chalet/appartement que les propriétaires utilisent 2-3 semaines par année durant 15 ans avant de revendre et de découvrir une nouvelle station). Ce n'est pas du tout ce qui est envisagé pour Bruson. Un investisseur pour un tourisme post Lex Weber (lits chauds pour un tourisme d'exploitation et non un tourisme de construction) est recherché. Ce projet a de véritables chances de succès puisque le modèle envisagé marche déjà actuellement (bâtiment Swiss Peaks à Vercorin, Zinal, dans les Grisons, etc.). Personne ne peut savoir si ce modèle de développement fonctionnera encore dans 30, 40 voire 50 ans mais c'est actuellement le modèle qui fonctionne. Ce projet de Bruson comporte des unités touristiques d'une certaine importance, la proximité à un grand domaine skiable et un espace un peu exclusif en plus de tout ce que la région de Bruson a de spécifique à offrir. Il est temps à présent d'accélérer le processus et de procéder à ce développement que nous étudions depuis plus de 20 ans. TVSA a décidé de « prendre le taureau par les cornes » en réalisant les remontées mécaniques en espérant que cela favoriserait le développement hôtelier/immobilier.

M. Jean-Albert Ferrez ajoute que le coronavirus nous a également appris quelque chose. Durant cette période où il a été compliqué de passer des vacances à l'étranger, des solutions en suisse ont dû être trouvées. La réaction des citoyens a été immédiate : c'est trop cher ! Le projet des Mayens de Bruson est également une manière de compléter l'offre de Verbier – Val de Bagnes avec une destination qui proposerait des packages un peu plus attractifs. Le tourisme annuel sera possible notamment grâce au futur télésiège de la Pasay qui permettra aux piétons et aux cyclistes de profiter du domaine. Les activités estivales pourront de ce fait être développées sur Bruson. L'ensemble du CA de TVSA est convaincu, même s'il lui est nécessaire de toujours remettre en question ses choix stratégiques, que le développement des Mayens de Bruson va fonctionner et qu'il est l'heure de le réaliser.

M. Eloi Rossier précise encore que d'ici le soir où la décision devra être prise, le Conseil communal se tient à disposition des membres du Conseil général qui souhaiteraient, dans le cadre des commissions, étudier encore plus en détail le projet qui leur a été présenté au mois de janvier et précisé ce soir.

Interventions

1. M. Nicolas Jost demande s'il existe également un accord concernant l'exploitation ? Si le projet ne devait pas être rentable, a-t-on une garantie que le fonctionnement des installations sera maintenu ?
 - M. Laurent Vaucher l'informe que l'exploitation est entièrement à la charge de TVSA. La question est très pertinente toutefois. TVSA envisage d'investir des montants importants du côté de Bruson car elle croit en ce projet. Aujourd'hui, Bruson ne fonctionne pas et coûte très cher à TVSA. Cette solution de développement trouvée conjointement entre la Commune et TVSA permet d'ouvrir les horizons de la station ainsi que son potentiel d'exploitation. Si toutefois l'exploitation de Bruson s'avérerait négative, ce qui ne devrait pas être le cas, le CA de TVSA devrait se déterminer sur le fait de garantir l'exploitation des installations.
2. M. Sébastien Rossoz demande s'il existe d'autres points de la convention entre la Commune et TVSA que ceux qui ont été présentés ce soir ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que les points présentés ce soir sont exhaustifs, soit les conditions de mise à disposition des montants promis et la nécessité pour TVSA de procéder à la réalisation des deux télésièges. Les éléments qui n'ont pas été présentés sont de la mise en forme et de la cosmétique, mais il n'y aura aucune condition supplémentaire à ce qui a été présenté ce soir.
3. Mme Aude Michellod a remarqué une différence dans les arrondis des montants présentés ce soir (par exemple pour le montant de CHF 59'890.-). A quoi sont dues ces différences ?
 - M. François Corthay l'informe que les arrondis ont été faits pour simplifier la lecture des documents et leur compréhension. Dans la convention, les montants au franc près seront bien entendus reportés.
4. M. Thomas Corthay demande à connaître la date à laquelle le CG devra prendre la décision par rapport à ce projet ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que les dates des prochains plénums ne sont pas encore fixées, mais qu'à priori cette décision devrait être mise à l'ordre du jour du plénum du mois de septembre 2020.

02. Développement du site de Curala

En préambule, M. Eloi Rossier rappelle qu'il y a un peu plus d'une année, M. Eric Moix accompagné de ses partenaires, a présenté au CG le projet de développement du site de Curala. Aujourd'hui il paraît indispensable de l'informer de l'avancement du dossier.

Sur le plan architectural, la réflexion s'est poursuivie pour déboucher sur une proposition si ce n'est définitive, du moins s'en approchant considérablement. Les nombreuses séances que nous avons partagées avec les investisseurs ont essentiellement porté sur les points suivants :

- Le parking de Curala, sa construction relativement complexe puisque dans ses bases comme sur sa dalle, reposeront les différents bâtiments qui seront construits.

- La constitution d'une société simple pilotant sa réalisation s'est imposée comme étant la solution la plus logique et la plus économique pour les deux parties. Encore fallait-il que cette solution obtienne l'aval des services cantonaux. C'est désormais chose faite depuis quelques mois puisque le service de M. Martin Zurwerra, duquel dépendent les marchés publics, a validé cette proposition. C'est donc la société simple réunissant Commune et investisseurs, qui réalisera le parking de Curala.
- Parallèlement, les promesses de DDP ont été étudiées. Ce travail a nécessité plusieurs allers-retours entre la Commune et les investisseurs. Aujourd'hui, nous sommes à bout touchant. Nous pourrions très certainement les présenter lors d'un prochain plénum.

Sur le plan administratif, la procédure de modification partielle de zones est désormais en cours. Différentes séances avec les services cantonaux ont aussi permis d'éviter de s'engager sur une fausse piste. La Commune est seule responsable de mener à bien cette procédure.

La commission technique qui comprend des représentants communaux (MM. Guillaume Colin, Guillaume Page et Didier Morard) et les architectes du projet, a déjà considérablement progressé dans son travail. La route de contournement est quasi dessinée. Le parking de St-Marc – son étude de faisabilité est déjà très engagée - sera présenté cet automne en plénum pour obtenir le crédit d'engagement nécessaire à sa réalisation.

Avant de céder la parole aux investisseurs et aux architectes, M. Eloi Rossier profite de l'occasion qui lui est offerte pour les remercier de leur excellente collaboration.

M. Eric Moix salue chaleureusement l'assemblée et cède le propos à MM. Thierry Schaer et Olivier Filliez pour la présentation du programme privé du développement du site de Curala.

Après quoi, M. Guillaume Colin, ingénieur communal et responsable du projet, présente le programme public à l'assemblée en rappelant notamment les éléments suivants :

- Le détail des chiffres liés aux programmes publics seront fournis au fur et à mesure que les crédits d'engagement seront demandés au CG, avec comme première demande celle qui concerne le parking de St-Marc ;
- Le périmètre de la modification partielle du plan de zones intègre Curala et St-Marc. Des zones de protection de la nature, situées sur les rives de la Dranse, ont en effet dû être prises en compte dans la modification partielle, selon la demande du Canton du Valais. L'ensemble de ces parcelles du périmètre est propriété de la Commune de Bagnes.
- Un PAD sera établi pour le périmètre situé en rive droite (Curala) et un autre sera établi pour les parcelles du paddock et concernées par le programme des logements privés.
- L'avancement des réflexions pour ce projet a été présenté au Service du Développement Territorial (SDT) au mois de mai 2020. Cette rencontre a été positive.
- Les études nécessaires au dépôt des dossiers de la modification partielle du plan de zones et de la création des PAD sont en cours de finalisation.

La présentation globale du projet reste ci-jointe.

Interventions

1. Mme Marie Oreiller demande si le périmètre touché par la modification partielle du plan de zones restera une zone de construction et d'installation publique B ?
 - M. Guillaume Colin l'informe que la zone actuelle ne permet pas de construire du logement et que c'est pour cette raison qu'une modification partielle du plan de zones doit être effectuée. La dénomination de la future zone reste à définir mais celle-ci pourra tant des programmes publics que des programmes privés (zone mixte).
2. Mme Marie Oreiller demande si les 4 bâtiments présentés en face de la télécabine sont toujours prévus ?
 - M. Thierry Schaer lui confirme que oui. Les plans présentés sur lesquels lesdits bâtiments ne sont pas représentés sont ceux des autres étages du site.
3. Mme Marie Oreiller demande quel est l'intérêt du CG de valider la transformation d'une zone d'utilité publique pour créer des logements et des commerces, qui sont des intérêts privés ?
 - M. Guillaume Colin lui rappelle que les logements représentent moins du 10% du programme complet pour le développement du site.
 - M. Thierry Schaer lui rappelle également que les logements saisonniers, nécessaires au fonctionnement de l'activité économique et touristique de la commune, sont compris dans ces logements.
 - M. Eloi Rossier rappelle lui rappelle enfin que le CC a déjà eu l'occasion de répondre plusieurs fois à cette question, notamment lorsque l'appel à investisseurs a été lancé et lors de la présentation des résultats du concours. Le développement du site de Curala est une idée que la Commune nourrit depuis très longtemps (année 80). La Commune manque de lits chauds, de locaux commerciaux et de locaux administratifs. Des demandes régulières sont faites à la Commune à ce sujet. Le CG avait validé le développement de l'ensemble du site au moyen de programmes publics et privés. De plus, comme l'a dit M. Thierry Schaer, les logements pour les détenteurs de permis L manquent cruellement. Ce sont quelque 2000 saisonniers qui viennent travailler à Bagnes chaque année. 400 d'entre eux doivent se loger à l'extérieur de la commune, à cause du manque de logements, et les 1600 autres ne sont pas tous logés dans des conditions idéales. Ces personnes sont nécessaires et précieuses à notre économie touristique.
4. Mme Marie-Gabrielle Luisier demande si le nombre de places de parc prévu est le même qu'actuellement ? Elle estime qu'avec tous les programmes privés prévus, les places de parc vont grandement manquer.
 - M. Eloi Rossier l'informe que la réponse coule de source. Le nombre de place évoqué pour le développement public ne comprend bien évidemment pas le nombre de places de parc dévolu aux programmes privés. Il y aura donc bien assez de places de parc pour tout le monde.
5. M. Thomas Corthay demande combien de places de parc sont prévues au total ?
 - M. Guillaume Colin l'informe que 1500 à 1600 places de place seront disponibles.

6. M. Sacha Martin soulève plusieurs questions, soit
 - a. Lors de la réalisation d'un projet de cette ampleur, il faut envisager les cinquante années à venir. En terme d'évolution de la mobilité, la commune a-t-elle réfléchi au devenir de ces parkings ?
 - b. Est-il judicieux d'enterrer le parking pour construire un étage supplémentaire alors que c'est un secteur où la nappe phréatique est haute ?
 - c. TVSA va bénéficier, indirectement, des retombées du parking de Curala. A ce titre, quelle est sa part d'investissement dans ledit parking ?
 - d. Sur le site des Arènes, n'est-il pas possible d'envisager un programme mixte avec à la fois des seniors et des écoles ? La zone est attrayante et favorable à un développement de la mobilité douce.
 - M. Eloi Rossier remercie M. Sacha Martin pour ses questions pertinentes qui méritent de plus amples investigations. Il ne sera donc pas possible de répondre à chacune d'entre elles ce soir.
Il précise néanmoins que le CC est conscient du fait qu'enterrer un parking coûte cher. C'est la raison pour laquelle un deuxième parking sera construit à St-Marc, parking dont le coût sera nettement inférieur.
Par ailleurs, il est très difficile de prévoir les besoins en stationnement pour les années à venir, d'où le fait de ne pas construire immédiatement le 3^{ème} étage du parking de St-Marc et de laisser la possibilité pour le futur. Par ailleurs, le 2^{ème} niveau dudit parking est simplement une dalle avec un marquage pour les places. Cet espace pourra donc être réaffecté au besoin.
7. Mme Aude Michellod rappelle que la Commission PASSEP demande depuis longtemps qu'une navette puisse transporter les gens de la vallée jusqu'à Curala en période d'hiver afin d'éviter que la population ne prenne la voiture pour aller skier.
 - M. Eloi Rossier l'informe que cette question a été abordée par le CC mais qu'aucune réponse ne peut encore y être donnée. Le projet QuickPick qui est en cours de mise en œuvre va dans ce sens et limite la voiture personnelle au profit du covoiturage.
 - M. Guillaume Colin ajoute que le Canton vient de remettre au concours toutes les lignes de bus de l'Entremont. Le service « Aménagement du Territoire » étudie les différents horaires proposés afin que le CG puisse être informé au plus vite.
8. Mme Aude Michellod comprend donc que le développement de la zone de Curala dépend avant tout de la procédure de modification partielle du plan de zones.
 - M. Eloi Rossier lui confirme que c'est le cas. C'est d'ailleurs pour cela que la Commune a des contacts fréquents avec le Canton, lequel a confirmé être favorable à cette procédure.
9. Mme Aude Michellod demande pourquoi le CG doit voter un crédit d'engagement avant que la modification partielle du plan de zones ne soit homologuée ?
 - M. Eloi Rossier l'informe que ce crédit est dévolu à la construction du parking de St-Marc. Ce programme est actuellement déjà conforme à l'affectation de la zone et peut donc être réalisé dès obtention de l'autorisation de construire.

10. M. Sacha Martin demande si une modification de la zone de St-Marc est nécessaire ?
- M. Guillaume Colin l'informe que cette question a été abordée avec le SDT. Le parking étant aujourd'hui conforme à la zone, une modification n'est pas obligatoire. De plus, si la zone d'utilité publique est modifiée, la question de la taxation sur la plus-value entre en ligne de compte. La Commune ne peut donc pas répondre à M. Sacha Martin ce soir puisque la question de ce dernier fait l'objet d'une analyse actuellement par la Commission en charge du projet, en collaboration avec sa mandataire urbaniste.
11. M. Sébastien Rossoz demande si des synergies sont étudiées entre les projets de Curala et des Mayens de Bruson ? Les investisseurs de Curala pourraient-ils être également intéressés par les Mayens de Bruson ?
- M. Eloi Rossier confirme que des synergies existent entre les deux projets, notamment au niveau des places de parc. Les investisseurs ont par ailleurs été informés des différents projets en cours de développement sur le territoire communal.
12. M. Rodolphe Perreten demande si les changements de zones prévus nécessitent des compensations ?
- M. Guillaume Colin l'informe que le Canton a confirmé que le projet ne modifie pas le périmètre de la zone à bâtir (pas d'augmentation de la surface bâtie). Les seules compensations nécessaires sont celles liées à la zone de protection de la nature de Probé. Elles auront pour conséquence de réduire quelque peu le nombre de places de parc disponibles dans ce secteur afin qu'un espace nature puisse être réintégré.
13. Mme Aude Michellod demande s'il est prévu que la route de contournement soit échangée avec le Canton ?
- M. Eloi Rossier l'informe que cette question a été évoquée, mais qu'elle devra faire l'objet d'une minutieuse analyse avant qu'une décision ne soit prise.
14. Mme Marie Oreiller comprend que les parcelles de TVSA de Corberaye ne font plus partie de l'accord des Mayens de Bruson. La Commune va-t-elle toujours les acquérir ?
- M. Eloi Rossier lui confirme que la Commune va bel et bien acquérir ces trois parcelles de Corberaye et qu'elles seront intégrées au périmètre du développement du site de Curala. Cet achat sera fait aussi vite que possible, au même prix que les autres parcelles acquises par la Commune dans le secteur il y a quelques années.

03. Centre Sportif de Verbier

M. Vincent Michellod CC rappelle à l'assemblée quelques éléments d'historique de ce projet et de ses 3 bâtiments.

M. Guillaume Colin prend la parole et présente à l'assemblée l'état d'avancement des réflexions communales pour la construction du futur bâtiment de la patinoire du Centre Sportif. Sa présentation reste ci-jointe.

Enfin, M. Gérard André, consultant pour la Commune sur ce projet en tant qu'expert dans la réalisation et la gestion de centres multi sportifs et aquatiques (cocréateur de Caldéa en Andorre), présente à l'assemblée les atouts d'un développement de cette importance pour l'économie et le tourisme de la Région Val de Bagnes et de sa station phare qu'est Verbier.

Interventions

1. Mme Marie-Gabrielle Luisier est choquée par le coût de 18 millions liés à la salle d'entraînement indoor (bike & trampoline). La demande existe-elle vraiment pour un programme spécifique tel que celui-ci ?
 - M. Gérard André lui précise que ce coût est élevé car il comprend, en plus de la salle, le montant lié à la toiture du bâtiment (patinoire) ainsi que celui lié à la dalle du bâtiment qui devra supporter une charge importante. Par ailleurs, une activité telle que celle-ci permet une exploitation annuelle du centre attirant des jeunes, des familles, des amateurs et des professionnels (public cible très large). Ce projet est très original puisqu'il a le grand atout de rassembler toutes ces différentes activités dans un seul et même complexe poly sportif. De plus, si l'activité « bike et trampoline » ne devait plus être à la mode dans 10 ans, la salle pourra être réaffectée (env. 4000m² disponibles pour d'autres activités).
2. Mme Aude Michellod comprend donc qu'une caisse de béton vide va coûter 18 millions. Elle estime que c'est indécent et rappelle que c'est le montant que l'autorité a validé pour la construction d'une école va accueillir 250 enfants.
 - M. Gérard André confirme que ce programme a un coût important, mais il est rentable en comparaison de la patinoire qui a un coût de 35 millions et qui n'est pas rentable. Pour le surplus, tous les programmes présentés ce soir sont des options qu'il est possible de retenir ou non.
 - Mme Aude Michellod ajoute que le CC essaie d'investir le moins possible sur des projets de la vie quotidienne (centre scolaire notamment), mais qu'il est favorable au fait d'investir des sommes astronomiques dans l'industrie du tourisme. Elle estime qu'il y a deux poids deux mesures. Racler dans le domaine du social pour dépenser à tout va dans le tourisme de Verbier : c'est choquant et indécent.
 - M. Guillaume Colin comprend son argument et l'informe que la Commune a tenté d'étudier d'autres emplacements pour le développement de cette activité afin d'économiser sur le coût de construction de la boîte. Toutefois, la réalité c'est que la Commune ne dispose pas d'un autre emplacement.
3. M. Sacha Martin estime que la plupart des clients potentiels de cette salle indoor sont des personnes qui arrivent avec leur propre équipement et qui cherchent soit une auberge de jeunesse sur place, soit qui se déplacent en caravane. Il précise que ces salles ont beaucoup de succès en ville car le bassin de population est plus gros. A son avis, c'est plutôt la clientèle Bagnarde qui va venir profiter de ce centre indoor (bassin de population plus petit et localisation de la salle à réétudier). A l'échelle de la commune, cette salle d'entraînement est beaucoup trop grande.

- M. Eloi Rossier précise que le programme n'a pas été arrêté. La Commune a simplement étudié la capacité d'accueil de cette zone et présente ce soir, par souci de transparence, les différents programmes qui pourraient y être intégrés. La question que le CG devra se poser à l'automne est : « que voulons-nous comme programme définitif et pour quel budget d'investissement ? ».
4. M. Sébastien Rossoz estime que le Centre Sportif de Verbier est éloigné de toutes les autres infrastructures (transports publics, centre de Verbier, commerces, etc.). Ce n'est, à son sens, pas le lieu idéal pour ce grand développement.
- M. Eloi Rossier lui rappelle encore une fois qu'aucune décision n'a été prise. Il s'étonne du côté émotionnel de certaines réactions des membres du CG. Ce soir, c'est simplement un état des réflexions menées qui est présenté, avec un panel de possibilités. Toutes les critiques du CG ont été notées et seront prises en compte pour nourrir les prochaines réflexions de la Commission en charge du projet. Le CC n'a pris aucune décision, mais a essayé d'étudier toutes les idées afin de créer un projet générateur d'emplois et de revenus. Il est nécessaire de ne pas se laisser submerger par l'émotion afin de garder sa lucidité et de prendre des décisions rationnelles et non émotionnelles.
 - M. Sébastien Rossoz ne comprend pas la réaction de M. Eloi Rossier : le CG est rationnel puisqu'un centre sportif à 125 millions cela représente beaucoup d'argent.
5. M. André Guinnard est surpris en bien par cette présentation. Il estime que Verbier n'a pas de symbole propre à ce jour et que ce centre sportif pourrait être ce symbole. En ce qui concerne le développement d'un programme d'hébergement en revanche il estime que c'est le rôle des hôteliers de Verbier et que suffisamment de solutions existent déjà. De manière générale, il trouve le concept présenté ce jour extraordinaire.
- M. Eloi Rossier le remercie de son intervention.
6. Mme Alexiane Bruchez estime que le programme d'hébergement ne répond pas à la demande de la clientèle actuelle qui se rend à Verbier pour des séminaires ou des camps sportifs. Ces personnes ne cherchent pas des chambres bas de gamme.
- M. Gérard André l'informe que le programme hôtelier prévu est un 3 étoiles qui convient très bien à des amateurs ou à des sportifs professionnels. De plus, la partie hôtelière est sur le même site que l'espace séminaire, le wellness, le fitness, le restaurant, etc., ce qui représente un atout considérable.
 - Mme Alexiane Bruchez reste persuadée que la Commune est en train de créer un outil pour une clientèle encore inexistante à Verbier au lieu d'essayer de répondre au besoin de la clientèle existante.

Avant de clore le sujet, M. Eloi Rossier précise à l'assemblée qu'il ne serait pas bon de trop retarder la reconstruction du Centre Sportif de Verbier. La Commission et le Conseil vont affiner la réflexion ces prochains mois, afin que le CG puisse prendre une décision à l'automne concernant le programme.

04. Divers

01. Modification partielle du RCCZ (zone T3 – T4)

M. Eloi Rossier informe l'assemblée que le Conseil d'Etat, en séance du 20 juin 2020, a rejeté les recours des opposants à la modification partielle du RCCZ (zones T3 – T4). Les déboutés ont un délai de 30 jours pour faire recours au Tribunal cantonal contre la décision du Conseil d'Etat. Si tel ne devait pas être le cas, la modification du règlement sera considérée comme homologuée.

02. Amélioration technique pour la prochaine législature

M. André Guinnard souhaite que quelque chose soit mis en place pour faciliter le suivi des séances de plénum pour les personnes malentendantes. En effet, pour plusieurs des membres du CG, il est difficile d'entendre correctement tous les propos tenus en plénum.

La séance est levée à 23h00.

Annexes :

- Présentation « Mayens de Bruson » – **03.01**
- Présentation « Centre Sportif » – **03.02**
- Présentation « Développement de Curala » – **03.03**

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente

Nicolas Jost
Secrétaire



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020
PLENUM DU 19 AOÛT 2020
PROCES-VERBAL N° 26

Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble
Heure : 19h30

Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

- 01. Contrôle des présences**
- 02. Approbation / modification de l'ordre du jour**
- 03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 09.06.2020 & 17.06.2020**
- 04. Décisions**
 01. Comptes 2019
 02. Crédit complémentaire pour la réalisation d'un bâtiment au C.O.
- 05. Présentations - Informations**
 01. Affaire des constructions
 02. Développement du site de Curala
- 06. Postulats - Motions**
 01. Tableau des postulats et motions
- 07. Divers**
 01. Questions de la Commission PASSEP
 02. Questions de M. Pierre Troillet
 03. Interventions diverses

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services, les citoyens ainsi que les représentants de la presse. Elle rappelle que le sujet principal de cette séance est l'exercice des comptes 2019 de la Commune de Bagnes.

01. Contrôle des présences

30 conseillères et conseillers généraux sont présents, 14 sont excusés et 1 est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Félicien Bircher et M. Sven Rossier.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

Mme Mento précise à l'assemblée que la Commission ATCB a demandé que soit votée l'entrée en matière sur la décision à prendre pour les comptes 2019. Ce vote sera fait à bulletins secrets, selon la demande de ladite Commission. La parole sera donnée à son représentant, après la présentation des comptes, afin qu'il puisse exposer la position de la Commission.

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général des 09.06.2020 & 17.06.2020

Le procès-verbal de la séance du 09.06.2020 est approuvé sans aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 17.06.2020 est approuvé sans aucune remarque.

La parole n'est plus demandée, les PV sont considérés comme approuvés.

Mme Mélanie Mento remercie Mme Lorraine Piota pour son excellent travail.

04. Décisions

01. Comptes 2019

M. Eloi Rossier excuse dans un premier temps l'absence de M. Jérôme Maret, chef de service des finances, malheureusement atteint dans sa santé. Nous lui souhaitons un rétablissement aussi prompt et complet que possible.

S'il ne fallait retenir que 3 éléments des comptes 2019 avant leur présentation détaillée, M. Eloi Rossier évoquerait :

1. D'abord leur excellence. Avec plus de 40 millions de marge d'autofinancement, ils font pâlir d'envie plus d'un des présidents d'autres communes. Mais là n'est pas l'essentiel, de loin pas. Ils ont permis de répondre aux besoins croissants et nouveaux dus au COVID-19 et ainsi d'apporter l'aide complémentaire et subsidiaire aux mesures édictées par le Confédération et le Canton. Lors du dernier plenum du mois de juin, le CG a confirmé à l'unanimité les engagements pris par la Commune de Bagnes qui se montent, globalement, à quelque 6 millions de francs. De surcroît, la Commune peut aussi confirmer une généreuse politique de subventionnement. Là aussi, le CG a validé, en juin dernier, la création d'un fonds d'aide à la rénovation des bâtiments d'un million de francs.
2. Les charges ensuite qui sont globalement très bien maîtrisées puisque quasi conformes au budget. Cette discipline que certains fustigent parfois, porte ses fruits et facilite le dégagement d'une plus importante marge de manœuvre. Les charges sont l'un des seuls secteurs, si ce n'est le seul, sur lequel le CC peut avoir quelque influence. Le mérite de cette maîtrise revient essentiellement au travail scrupuleux et consciencieux des conseillers communaux, avec l'aide de leurs chefs de services.
3. Finalement, bien que les travaux de rénovation du Centre sportif n'aient pas pu reprendre (faute à deux oppositions), les investissements communaux restent élevés, supérieurs à 30 millions. C'est remarquable et appréciable, d'autant plus qu'ils pallient à la baisse de la demande du secteur privé. Pussions-nous continuer ainsi quelques années, le temps pour le secteur de la construction de terminer sa mue et de mieux s'organiser. Ce sera possible si le virus nous laisse quelque répit et que le remède proposé ne mettra pas à plat notre économie.

Comme vous pouvez le constater, la Commune reste extraordinairement attractive. La période de confinement a, paradoxalement peut-être, renforcé son attractivité. Non seulement plusieurs personnes ont fait le choix d'y vivre, mais également d'y transférer tout ou partie de leurs activités. Merci à Net+Entremont et à l'excellent réseau de la fibre optique mis en place sur l'ensemble du territoire communal.

Les recettes, toujours estimées avec prudence, sont une fois de plus supérieures aux prévisions. Il vous sera expliqué plus tard que cette agréable surprise est due pour l'essentiel à un seul contribuable et qu'elle n'était en rien prévisible.

Avant de céder le propos à M. François Corthay pour entrer dans le vif du sujet, M. Eloi Rossier aimerait, au nom de ses collègues, remercier MM. Jérôme Maret, Alexandre Gordio, Joël Di Natale et Florian Perraudin, leurs collaboratrices et collaborateurs, pour l'excellent travail qu'ils réalisent tout au long de l'année. Ses remerciements s'adressent également à ses collègues du Conseil qui eux aussi ont suivi avec attention le travail nécessaire à l'établissement de ces comptes.

M. François Corthay prend la parole et souhaite que l'assemblée se joigne au Conseil communal dans sa pensée pour M. Jérôme Maret, qui mène son combat contre le cancer avec une force incroyable. Nous lui souhaitons de tout cœur de vaincre cette maladie dans les meilleures conditions.

Les comptes de cette année 2019 sont excellents, avec notamment des recettes qui avoisinent les 120 mios et des investissements pour un montant de 32 mios.

440 mios ont été dépensés en investissements ces 10 dernières années, dont 400 mios uniquement grâce à la marge d'autofinancement communale. La marge d'autofinancement envisagée pour 2020 est de 26 mios. Cela prouve encore une fois la bonne santé financière de la Commune de Bagnes.

M. François Corthay précise à l'assemblée que la Commune de Bagnes participe également pour plus d'un tiers à la péréquation communale dont bénéficie les quatre zones du valais.

La présentation de M. François Corthay reste ci-jointe.

M. Bastien Forré prend la parole au nom de la société fiduciaire BDO qui a effectué le contrôle des comptes 2019 et procède à la lecture du rapport de l'Organe de Révision du 21 avril 2020, lequel reste ci-joint.

La présidente du Conseil générale passe la parole à la Commission ATCB pour sa prise de position comme annoncé dans la modification de l'ordre du jour.

Prise de position de la Commission ATCB

M. Pierre Troillet informe l'assemblée que la Commission ATCB a transmis une série de questions sur les comptes en date du 8 juillet 2020. Les réponses à ces questions ont été transmises seulement hier, soit la veille du plénum. Ces réponses n'ayant pas pu être étudiées, les questions restent non résolues et cela ne permet pas de laisser à nos successeurs des dossiers clairs et sains.

La Commission ATCB demande le report de la décision de validation des comptes 2019, afin que les réponses transmises puissent être analysées et que la Commission puisse faire son travail correctement. La Commission demande donc que soit votée ce soir l'entrée en matière sur la validation des comptes 2019 de la Commune de Bagnes.

Interventions

1. M. François Corthay demande si parmi les questions qui restent ouvertes selon les dires de M. Pierre Troillet, certaines étaient des questions financières ?
 - M. Pierre Troillet lui précise que les réponses étant arrivées hier, il n'a pas pu en prendre totalement connaissance. Mais il pense que certaines questions étaient liées aux finances oui.
 - M. François Corthay l'informe n'avoir jamais reçu de questions de la Commission sur les finances de la Commune, et à sa connaissance M. Jérôme Maret non plus.
 - M. Pierre Troillet répond que M. Dominique Tellen a transmis ses questions à M. Eloi Rossier, qui en a accusé réception. Il n'a pas connaissance d'autres échanges qui auraient pu avoir lieu entre temps.
 - M. Sébastien Rossoz estime que les réponses aux questions en suspens ne changeraient pas à grand-chose à l'excellence des comptes et demande de pouvoir lire le rapport de la COGEST.

Rapport de la COGEST

M. Sébastien Rossoz annonce qu'une fois n'est pas coutume, les comptes sont excellents, voire les meilleures que l'on a connu. Une marge d'autofinancement de plus de 40 mios, des revenus bien au-delà des montants budgétés et des charges plus ou moins bien maîtrisées qui nous permettent d'investir considérablement et ainsi de rendre notre commune toujours attractive. De tels résultats permettent aussi de pouvoir réagir rapidement à des événements imprévus, tels que les fonds débloqués en faveur de la population afin de l'aider à surmonter la pandémie qui nous a touchés en 2020.

Avec des revenus de 120.8 mios, nous encaissons 17 mios de plus que le montant budgété. Une fois de plus, ce résultat est dû à des excédents difficilement prévisibles. 7.5 mios d'excédents sur les droits de succession, 1.3 mios d'excédents pour les gains immobiliers, 9.5 mios d'excédents d'impôts sur les personnes physiques, etc. Comme expliqué maintes fois, il est très difficile de prévoir ces recettes extraordinaires.

La COGEST note une augmentation des charges dans les comptes 2019 ainsi que dans les budgets 2020. Elle se soucie de la tendance à une augmentation des charges année après année. Bien sûr, ces augmentations sont facilement compensées par les excédents de recettes. Toutefois, le CC l'ayant dit à maintes reprises, ces recettes peuvent s'arrêter rapidement. La COGEST demande donc au CC de se focaliser principalement sur les points suivants :

- Meilleure gestion des coûts d'exploitation de nos investissements principaux (Arcades, Parking des Marais Verts, etc.).
- Que BDO se penche sur les coûts d'exploitation du parking des Marais Verts en détails et fournisse un rapport d'analyse (particulièrement pour les parties refacturées aux privés).
- Éviter la tendance actuelle de notre administration à créer une usine à gaz au niveau de son organigramme. Cette tendance va à l'opposé des rapports internes demandés ces dernières années (création de sociétés filles, engagements d'EPT à durée indéterminée, etc.).

Les investissements effectués par notre commune sont importants. Ils sont toutefois nécessaires afin qu'elle reste attractive. Une meilleure vision des coûts et des recettes d'exploitation de nos investissements est cependant primordiale. Quels seront les coûts d'exploitation du Centre Sportif ? Quels seront les futurs coûts d'exploitation de Curala ? Quels seront les futurs coûts d'exploitation de la nouvelle centrale à déchets ? etc. Il est absolument prioritaire pour notre administration ainsi que pour le CC de se pencher sérieusement sur ce sujet afin de pouvoir maîtriser les futures charges.

Notre commune a de plus de plus de sociétés filles. La COGEST avait demandé la mise en place d'une structure à même de pouvoir améliorer la gestion de ces sociétés afin d'éviter de mauvaises surprises futures, comme par exemple le déficit de la SA constituée pour l'exploitation des arcades. A ce sujet, la COGEST aimerait rapidement une présentation détaillée des comptes de cette nouvelle SA afin que le CG puisse voter l'acceptation du déficit s'il devait y en avoir un. La mise en place de cette structure est impérative et urgente.

En conclusion, malgré des obstacles importants tels que le problème des constructions illicites, l'incendie du centre sportif, la Lex Weber, les nouveaux revenus forfaitaires, la LAT, etc., nous finissons sur une législature pouvant montrer des comptes excellents. De nouveaux défis importants attendent la nouvelle législature. La COGEST demande donc à cette nouvelle législature de se focaliser sur les points suivants :

- Priorisation des investissements (zone artisanale, route de contournement de Verbier, etc.) ;
- Meilleure gestion des coûts d'exploitation des principaux projets ;
- Meilleure gestion des sociétés filles, principalement au niveau stratégique ;
- Meilleure gestion de l'organigramme de la nouvelle administration afin d'éviter de devenir une immense usine à gaz.

La COGEST demande aussi à la future Commission des Finances une présentation des comptes et budgets futurs, avec :

- Une séparation des revenus récurrents et extraordinaires ;
- Une séparation des charges par nature récurrentes et extraordinaires.

Pour conclure, la COGEST remercie les différentes commissions du CG, commissions qui ont œuvré durement, avec beaucoup d'énergie afin d'aider, d'épauler et de recadrer l'exécutif dans sa tâche et ce avec tous les outils en leur possession (postulats, votes, travail en commission, etc.). Cette législature n'a pas été de tout repos, mais chaque commission a fait de son mieux pour représenter les intérêts de la population bagnarde. La COGEST remercie également le CC et la Commission des finances pour leur travail et leur disponibilité.

La COGEST donne un préavis positif, à la majorité des membres, pour l'acceptation des comptes 2019 de la Commune de Bagnes.

Intervention

1. M. Eloi Rossier remercie M. Sébastien Rossoz et espère que les autorités qui seront prochainement élues comprendront le message de la COGEST.

M. Eloi Rossier précise à l'assemblée que le CC en appelle à son sens des responsabilités. Depuis la fin de la journée hier, il y a eu beaucoup d'agitation autour de l'adoption des comptes communaux. Le CC peine à comprendre les raisons objectives des turbulences constatées pour ces comptes.

Les réponses aux questions de l'ATCB n'ont en effet pas pu être transmises à temps, faute de l'absence de Jérôme Maret, de son adjoint, des vacances d'été, etc. Toutefois, le CC a joué la transparence avec les pièces comptables qui ont été montrées à chaque membre du CG et même à chaque citoyen qui en a fait la demande.

M. Eloi Rossier s'engage, au nom du CC, à ce que chaque question posée et restée ouverte trouve sa réponse dans les meilleurs délais, mais au plus tard avant la fin de l'année.

Faut-il toutefois renoncer ce soir à voter les comptes et se retrouver en plénum dans quelques semaines ? M. Eloi Rossier rappelle à l'assemblée que le Conseil d'Etat a donné à la Commune de Bagnes un délai au 30 septembre 2020 pour valider ses comptes. Les comptes sont excellents et conformes à la législation, comme l'a confirmé l'Organe de Révision. Il ne paraît donc pas utile de prendre plus de temps pour procéder au vote.

Vote pour l'entrée en matière sur les comptes 2019

Mme Mélanie Mento rappelle que le vote pour l'entrée en matière sur les comptes se fera à bulletins secrets, selon la demande de la Commission ATCB. M. Nicolas Jost va procéder à l'appel afin que chacun puisse se rendre à l'urne et voter. Si un membre souhaite procéder au vote sur les comptes, alors il doit voter OUI à l'entrée en matière. S'il souhaite le report du vote sur les comptes, il doit voter NON à l'entrée en matière.

Le décompte des scrutateurs relève 19 voix pour et 11 voix contre. L'entrée en matière sur les comptes est acceptée.

Rapport des commissions

Mme Mento donne la parole aux autres commissions pour leur rapport.

PASSEP

Mme Aude Michellod précise que la commission PASSEP a, comme chaque année, anticipé les questions, en les envoyant personnellement à chaque Conseiller communal à la mi-mai, afin de leur laisser le soin de préparer les réponses avec leurs collègues du CC, leurs chefs de service et le service des finances.

Tout d'abord, nous tenons à relever que pour le dicastère de Mme Anne-Michèle Lack et M. Stéphane Michellod, tout s'est très bien passé. A l'image de ces 4 années. A chaque demande de notre part, que ce soit pour un renseignement, un postulat, une remise en question, la conseillère fait les recherches et nous apporte des réponses, dans la mesure de ses possibilités. En cas de besoin, elle fait intervenir les services ou les personnes nécessaires. Cela nous a permis d'avancer rapidement sur des projets, de les voir aboutir et de travailler en excellente collaboration et dans un esprit toujours constructif. Même si parfois les débats ont été vifs ou engagés, nous avons toujours pu trouver une solution ou une issue positive.

Nous devons malheureusement faire le constat que nous n'avons pas eu les mêmes retours avec le dicastère de la sécurité-santé-police. Lors de la séance des comptes du 6 juillet, le Conseiller n'a pas été en mesure de répondre à nos questions, ni à celles que nous lui avons posées pour le bilan de fin de législature. Nous avons transmis, le 12 juillet, à la demande d'Yves Bruchez et de Louis-Ernest Sidoli, un rapport préliminaire précisant nos questions. Les réponses, lacunaires, que nous avons reçues le 12 août, ne nous ont ni laissé le temps de nous retourner afin de rendre un rapport complet pour les comptes, ni le temps de retravailler les données.

Les comptes 2019 représentent le dernier maillon de cette législature, mais aussi de la commune de Bagnes telle que nous la connaissons. Notre commission s'attelle, depuis l'automne passé, à préparer la transition vers un nouveau législatif. Nous avons fait parvenir une liste de points à éclaircir ou de dossiers à traiter à nos conseillers communaux respectifs, afin de pouvoir transmettre un « testament » épuré, clair et fonctionnel à nos successeurs. Ethiquement, nous ne pouvons admettre de laisser derrière nous des « cadeaux empoisonnés », tels que ceux que vous nous dites avoir hérité des législatures précédentes !

Durant cette législature, nous n'avons eu de cesse de poser des questions et de réagir sur des sujets tels que les Arcades, les Fleurettes, le parking des Marais Verts, les zones 30, etc. Comble de l'ironie, nous ne savons toujours pas vers quel conseiller nous tourner, car les sujets sensibles se retrouvent souvent sans parent ! Malgré nos demandes répétées, il n'y a toujours pas de chef de projet qui suive et prenne en charge les projets et chacun se renvoie la balle. Ce qui est inadmissible pour une administration de notre envergure. Est-ce une fuite des responsabilités ? Au lieu de prendre à bras le corps le problème, de l'analyser en profondeur et d'y apporter des solutions, la tendance est de dire « ce n'est pas mon dossier » et encore mieux en cette fin de législature « les suivants s'en occuperont » !

Le CC nous reproche souvent d'entretenir des relations tendues avec le CG. Mais finalement, si le CC répondait à nos questions, dans les délais, sans détour, les relations seraient simplifiées. Pourquoi, lorsque nous utilisons les voies officielles du CG, nous n'avons pas accès aux dossiers et documents, alors que des citoyens y arrivent en vous menaçant ?

Nous avons été effarés de voir que certains conseillers n'arrivent pas à définir les missions de leur dicastère, estiment que la richesse de la commune est suffisante pour ne pas regarder à certaines dépenses. Cela nous amène à imaginer que les 90 mio de charges fixes ne sont pas si incompressibles et que nous pourrions faire quelques économies ou du moins faire ces dépenses dans d'autres domaines pour lesquels les deniers sont comptés!

Nous déplorons également que de nombreux audits soient demandés, mais qu'en principe l'administration et les dicastères n'en suivent pas les conclusions à l'image de l'audit de la police, IDHEAP, ...

Certains points qui relèvent de l'administration générale nous ont interpellés :

- De toutes les séances gérées par l'administration générale au sujet de nos interventions et questions, aucune n'a bénéficié d'un PV. Nous ne pourrions donc jamais transmettre le contenu de ces séances à nos successeurs. Cela péjore grandement le suivi de dossier laisse libre interprétation de ce qui a pu être dit ou communiqué tant par une partie que par l'autre.
- Toutes les questions concernant les comptes sont renvoyées au chef des finances, Jérôme Maret. Nous avons été choqués qu'il doive intervenir, alors même qu'il est en arrêt maladie. Notre administration se doit de montrer l'exemple en termes de respect des droits humains. Nous posons la question de la pertinence de l'organisation d'un dicastère tel que celui des finances, dont l'importance stratégique est vitale pour notre commune et qui devrait se doter d'un organigramme suffisamment sécuritaire pour pouvoir absorber cela.

- Nous avons remarqué le président ou des conseillers s'engager dans des promesses qui ne relevaient pas de leur dicastère. Il serait judicieux de plutôt prendre acte et transmettre la demande au CC et CS concernés afin qu'ils puissent faire leur travail, tirer les conclusions nécessaires et leur permettre de les appliquer. En ayant une procédure suivie, archivée et équitable pour tous, on évite les problèmes tels que le fameux « mail de l'IRM ». Arrêter de promettre des choses hors la loi ou à la limite. Parfois, nous avons l'impression de vivre dans une zone de non-droit, où la loi du plus fort et du plus malin est appliquée.

Globalement, on ressent que l'organisation de l'administration générale influe sur le fonctionnement des dicastères, empêchant ceux-ci d'être efficaces. Cela a déjà été relevé dans les précédents rapports de la COGEST et de commissions. Ce qui a abouti à l'adoption du processus ISO. Aujourd'hui il est plus que temps de faire un grand coup de balai, de dépoussiérer les pratiques et d'avancer dans un processus de confiance et de collaboration.

La préparation de ce rapport a été laborieuse, nous souhaitons à nos successeurs que les procédures évoluent drastiquement et que le fonctionnement de l'ensemble du conseil communal et de l'administration générale change afin de ne plus jamais vivre pareille résistance, qui est inutile, énergivore, néfaste et infructueuse.

Ce jour, nous avons reçu la promesse du président, que les réponses à nos questions seront apportées d'ici à la fin de l'année. Nous l'en remercions.

Compte tenu de ce qui précède, notre commission n'a pas eu le temps d'émettre un préavis.

Tourisme et Culture

M. François Roux précise que la commission tourisme et culture s'est réunie le 13 mai 2020 pour analyser les comptes concernant son dicastère et n'a pas relevé de défaut de gestion dans les services liés.

Cette année encore, nous n'avons que pu constater l'excellente santé financière de notre commune. Nous tenons cependant à émettre un « warning » sur l'important montant provisionné et non réalisé. Certains dossiers pourraient être exécutés, mais nous avons le sentiment que ceux-ci ne sont simplement pas suivis. Il s'agit souvent de provisions modérées (comparativement à la force d'investissement communale). Les projets sont vraisemblablement moins attractifs pour le conseiller exécutif et/ou le chef de service, car pas tout neuf, mais nous ne devons pas oublier que nos prédécesseurs ont travaillé sur ceux-ci. Par respect envers leur engagement, la moindre des choses serait de ne pas attendre que ces dossiers tombent aux oubliettes.

Afin d'éviter que cela ne perdure dans le futur, nous souhaiterions instaurer un délai d'exécution aux attributions de budgets, délai lié à la capacité de réalisation du dossier. Cela ne pose apparemment pas de problème quand on parle en millions...

Mise à part cela, nous sommes satisfaits de la tournure que prend le tourisme bagnard tant au niveau opérationnel que par la vision amenée par la nouvelle direction. Depuis le début de l'année, de gros efforts ont été faits pour rapprocher les partenaires locaux et affiner les collaborations avec les sociétés faitières et TVSA. Nous arrivons gentiment à devenir plus attractifs pour les familles et adoucissons notre image, en partie grâce à notre super éventail d'offres culturelles et sportives.

La commission remercie MM. Vincent Michellod CC et Bertrand Deslarzes pour le travail fourni et pour leur disponibilité.

Elle propose au CG d'approuver les comptes de son dicastère.

Travaux Publics/Agriculture

La Commission a analysé les comptes, pour les parties qui la concernent. Les comptes lui ont été présentés par les responsables en dates des 11 mai et 12 août derniers. Toutes les questions ont trouvé leurs réponses. Les comptes sont bons et les budgets sont très bien tenus : félicitations aux responsables.

La Commission accepte les comptes et recommande au CG de faire de même.

ATCB

Pour les raisons évoquées précédemment, la Commission n'a pas établi de rapport.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande à connaître la pertinence des questions posées par l'ATCB.
 - M. Pierre Troillet l'informe que celles-ci sont sur extranet.

2. M. Pierre Troillet a traversé le rapport de l'Organe de Révision. Il a relevé les codes de couleur y contenus (vert, jaune, rouge). Il a été surpris car dans la synthèse tout paraît bon (vert) alors qu'il y a beaucoup de points moins bons (jaune) dans le rapport complet.
 - M. Bastien Forré l'informe que du rapport ne ressortent que les éléments importants, comme le système de contrôle interne et la conformité des comptes à la législation. Ce sont donc les éléments en vert.
 - M. Pierre Troillet demande donc si les éléments en jaune sont des points secondaires ?
 - M. Bastien Forré l'informe que ce sont des recommandations.
 - M. Pierre Troillet comprend que cela n'a pas d'impact sur les chiffres présentés ce soir et que ce n'est donc pas liés aux exigences légales que BDO doit vérifier ?
 - M. Bastien Forré répond que le rôle de l'Organe de Révision est de vérifier que le système de contrôle interne fonctionne et permet la sécurité des comptes. Il est également en droit de formuler des recommandations à ce sujet.
 - M. Pierre Troillet comprend donc que les points en jaune ne sont pas des obligations légales, mais uniquement des recommandations.
 - M. Bastien Forré lui confirme que c'est exact.

3. M. Pierre Troillet demande au représentant de l'Organe de Révision si la Commune lui a donné un mandat spécifique dans le cadre de la recherche d'un responsable qualité pour la Commune de Bagnes ? Et si tel est le cas, quel était le montant du mandat attribué ?
- M. Bastien Forré l'informe que la fiduciaire BDO a uniquement partagé avec la Commune de Bagnes un cahier des charges « type » pour un poste de responsable qualité. Il ne s'agissait en aucun cas d'un mandat rémunéré.
 - M. Pierre Troillet demande si cette aide était comprise dans le mandat de conseil de BDO ? Aucune transaction financière n'a été effectuée pour cette aide
 - M. Bastien Forré lui rappelle qu'il s'agissait simplement de l'envoi d'un document « type » suite à une demande ponctuelle de la Commune. La fiduciaire BDO n'est pas habilité à faire du conseil dans ce domaine et donc non il n'y a eu aucune transaction financière pour cet élément.

M. Eloi Rossier est satisfait que le CG puisse se déterminer ce soir sur les comptes. Il a pris bonne note des recommandations qui lui ont été adressées par le biais des rapports des Commissions et qui seront transmises aux nouvelles autorités. Il répète que chaque question qui serait encore ouverte trouvera sa réponse dans les meilleurs délais. Le CC recommande au CG d'approuver ces comptes. Ils sont bons et constituent le dernier acte de la législature actuelle. Enfin, il est important que le climat de confiance que réclame le CG soit partagé par tous.

**A la question : approuvez-vous les comptes 2019 de la Commune de Bagnes ?
Les comptes 2019 sont approuvés par 20 voix pour, 8 abstentions et 1 voix contre.**

02. Crédit complémentaire pour le Cycle d'orientation – réalisation d'un ascenseur – bâtiment Ouest

Mme Anne-Michèle Lack rappelle qu'en assemblée générale du 21 novembre 2019, l'AscoBaVo a approuvé le crédit de CHF 380'000.- pour la réalisation d'un ascenseur pour le bâtiment Ouest du CO.

Cet ascenseur, prévu en structure métallique, permet l'accès à tous les étages, exceptés les combles, aux personnes à mobilité réduite et facilite le travail de conciergerie et des enseignants.

Lors de la mise à l'enquête de cet ascenseur, la Commission Cantonale des Construction a exigé l'établissement d'un rapport sismique du bâtiment. Celui-ci a démontré une faiblesse sismique importante dans le sens Est-Ouest. Le projet d'ascenseur a été retravaillé et adapté pour obtenir un facteur de conformité conforme à la norme SIA 269/8, soit 0.4 minimum.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- La réalisation de micropieux pour renforcer le terrain devant reprendre les charges
- Une construction en béton avec des murs de grandes épaisseurs et ferrillés de manière importante
- Des liaisons conséquentes entre les murs d'ascenseur et la structure existante (dalles) impliquant un démontage des chapes et des revêtements de sol

Le devis a été mis à jour par le bureau d'architecte et se monte à CHF 550'000.-.

Les Conseils communaux de Bagnes et de Vollèges ont approuvé les modifications du projet et le crédit complémentaire en date du 14 juillet 2020 et exigé la réalisation de ces mesures (renforcement parasismique) cet été déjà. Ils considèrent en effet qu'il s'agit d'une notion de sécurité pour nos enfants et que ces travaux ne doivent pas attendre.

Pour conclure, il est demandé au CG d'approuver le crédit complémentaire de CHF 170'000.- se décomposant de la façon suivante :

- Part de la Commune de Bagnes 826/1000 : CHF 140'000.-
- Part de la Commune de Vollèges 174/1000 : CHF 30'000.-

Interventions

1. Mme Melanie Mento demande pourquoi un crédit de CHF 170'000.- est nécessaire si la part communale ne se monte qu'à CHF 140'000.- ?
 - Mme Anne-Michèle Lack l'informe qu'il s'agit d'une erreur de rédaction dans le document. Le montant complémentaire à valider est bel et bien de CHF 140'000.-.
2. M. Pierre Troillet informe l'assemblée que la Commission ATCB a approuvé cette demande de crédit complémentaire à l'unanimité des membres présents.
3. M. Sébastien Rossoz informe l'assemblée que la COGEST suit l'avis de la Commission ATCB.

A la question : acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 140'000.- pour la réalisation d'un ascenseur du CO de Bagnes ?

Le crédit complémentaire est approuvé à l'unanimité.

05. Présentations - Informations

01. Affaire des constructions

M. Antoine Cretton rappelle que le CG a été tenu informé, lors de son dernier plénum, des suites données par le Conseil d'Etat au rapport Baechler, à savoir la sommation adressée à la commune de Bagnes le 27 mai dernier. Celle-ci fixait un délai impératif au 31 décembre 2020 pour achever tout le travail de régularisation permettant de mettre un terme administratif à l'affaire des constructions illicites. Le CG a également été informé du recours déposé par le CC auprès du Tribunal cantonal contre cette décision.

Quitte à se répéter, M. Antoine Cretton rappelle que ce recours ne traduit ni une volonté de la Commune d'échapper à ses responsabilités, ni une défiance envers notre gouvernement cantonal. C'est pour assurer nos chances de parvenir à ce délai ambitieux que nous contestons certains éléments de la sommation cantonale. Par la suite, le Conseil d'Etat a été invité à fournir sa détermination concernant ce recours. Au reproche fait d'avoir décidé d'emblée qu'au terme du délai prescrit, si le travail exigé n'était pas terminé, le Conseil d'Etat se substituerait à la Commune pour l'achever, sans permettre à celle-ci d'exercer son droit d'être entendue, le Conseil d'Etat réfute l'argument en disant que cette décision n'est pas encore prise

et qu'il ne la prendra pas sans respecter les droits de la commune ni sans soupeser les circonstances particulières. Il n'exclut d'ailleurs pas de fixer un nouveau délai par voie de sommation, en cas de nécessité. Ce n'est évidemment pas ainsi que la sommation avait été communiquée, à la presse notamment. La détermination admet également du bout des lèvres que la commune ne doit revisiter que les décisions qu'elle a prises elle-même, et non celles qui émanent d'autres autorités, ce qui peut être le cas lors de recours. Au surplus, le Tribunal cantonal n'a pas encore tranché ni sur l'effet suspensif de ce recours, ni sur le fonds.

Pour l'heure, le service des constructions, avec le soutien indispensable de notre avocat-conseil Léonard Bruchez à qui cette mission a été confiée, travaille d'arrache-pied pour terminer la régularisation des dossiers au terme imposé par le Conseil d'Etat. L'objectif est de rendre toutes les décisions qui peuvent l'être dans le respect des règles de procédure d'ici la fin de l'année. Un premier objectif a déjà été atteint. Dans sa sommation, le Conseil d'Etat exigeait que nous établissions un constat de légalité sur l'ensemble des dossiers non concernés par les procédures de régularisation. Grâce à l'engagement d'une ressource supplémentaire, ce travail a été réalisé plus vite que nous l'espérions.

A ce stade, au vu de la méthode de travail adoptée, il est difficile de mesurer avec exactitude l'état d'avancement des travaux. Notre avocat-conseil, qui s'est adjoint une assistante, a préparé des modèles de décision contenant des explications détaillées reprenant tous les points que l'on retrouve avec la plus grande fréquence dans l'examen des dossiers et qui de ce fait peuvent avoir une argumentation uniforme. Ces arguments-types peuvent ensuite être intégrés aux décisions de chaque dossier, en tenant compte évidemment des spécificités de chacun. La méthode est efficace dans la mesure où elle va permettre ensuite aux collaborateurs et collaboratrices du service de pouvoir étoffer rapidement leurs analyses et produire les décisions, qui seront ensuite validées par la Commission des Construction et le Conseil communal, comme le veut la loi.

L'un des principaux écueils rencontré dans cette démarche ne dépend pas directement du travail du service. Il s'agit des trop nombreux cas de promoteurs ou d'architectes qui font la sourde oreille et ne donnent pas suite aux injonctions qui leur sont faites, ce qui ralentit et complique le travail du service technique. Des rappels et des délais de réponses ne sont pas respectés, ce qui nous oblige non seulement à un travail administratif important, mais requiert même l'intervention directe soit du chef de service, soit des responsables politiques pour débloquer des situations. A défaut, il s'agira de prendre les mesures contraignantes prévues par la loi, qui elles aussi entraînent un surcroît de travail important.

Trois questions reviennent régulièrement sur le tapis en relation avec les régularisations en cours.

La première concerne les révocations d'autorisation illicite ou qui ont donné lieu à des constructions non conformes au droit. Des explications ont été déjà fournies ici par Léonard Bruchez à ce sujet. Pour rappel, la loi ne permet pas de révoquer de telles décisions sans un examen précis faisant intervenir notamment les notions de proportionnalité, d'intérêt public qui seraient lésés, de bonne foi ou de sécurité du droit par la confiance qui découle de décision rendue précédemment. La méthode d'analyse de ces situations a été validée par la Commission d'Etat. Elle a également été approuvée par l'expert Jean-Luc Baechler. Cela a permis d'avancer dans ce travail en état rassuré sur la méthode.

La deuxième a trait aux amendes infligées aux fautifs. Certains estiment qu'elles devraient être plus massives. Il faut savoir que la procédure de police des constructions qui aboutit aux amendes n'est mise en route qu'une fois les dossiers régularisés. Si vous comptez que bon nombre de décisions font l'objet d'un recours, parfois jusqu'au plus haut niveau, on peut comprendre que la perception des amendes est fortement décalée dans le temps et qu'il est encore trop tôt pour en faire une estimation fiable.

Enfin la troisième concerne la récupération des gains illicites. Léonard Bruchez vous a déjà expliqué de quoi il s'agissait. En gros, si un constructeur a outrepassé ses droits, s'il a construit des surfaces ou des volumes plus importants que ceux auxquels il avait droit, sa propriété a pris une valeur supplémentaire par rapport à celle qu'elle aurait dû avoir. La loi permet de récupérer ces gains acquis de manière illicite. Dans ces cas, non seulement il faut pouvoir estimer la valeur ajoutée de ces constructions, mais il faut en plus prouver que le constructeur a réalisé un gain supplémentaire par rapport à celui qu'il aurait dû réaliser. C'est loin d'être toujours le cas. Pour rappel, les gains sont illicites si le constructeur s'est volontairement écarté d'un permis de construire délivré. S'il ne fait que suivre une décision – même fautive – il n'y a pas de gains illicites. En cas de location, il s'agit d'estimer le gain supplémentaire procuré, ce qui n'est pas toujours facile à déterminer. La commune doit lancer des procédures de récupération qui, comme vous pouvez l'imaginer, prennent du temps, notamment en raison des recours dont elles sont l'objet. Comme il s'agit, ici aussi, de mesures de police des constructions, cette récupération ne s'effectue qu'au terme des régularisations opérées.

Ce que M. Cretton tient surtout à faire passer comme message c'est que nous mettons tout en œuvre pour prendre toutes les mesures utiles, dans le respect de la loi, dans l'intérêt des citoyens et avec le souci de respecter les délais qui nous sont imposés. Nous avons bon espoir d'y parvenir. Surtout si nous pouvons compter sur la collaboration active des personnes impliquées. M. Cretton profite de cette occasion pour remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de la commune qui se sont attelés avec beaucoup de courage et de conscience professionnelle à cette tâche, ainsi que l'avocat qui nous accompagne et vous toutes et tous pour votre compréhension.

M. Cretton cède la parole à M. Cédric Felley, Chef du service des constructions, qui précise à l'assemblée que la commune de Bagnes a reçu une sommation le 27 mai dernier qui portait sur le fait de revoir les autorisations qui ont été délivrées de 2012 à 2016. Ce travail doit se faire sous deux angles : celui de la conformité à la LRS et celui de la conformité au calcul de densité par rapport à la loi cantonale.

Ce travail représente trois fois le nombre de décisions que le service traite en temps normal, soit 1'265 décisions. Elles ont été classées par genre, soit :

- 74 cas de « bagatelles » (velux, cabanon de jardin, etc.) ;
- 757 décisions considérées comme illicites ;
- 98 cas qui échappent à notre compétence (zone mayen, etc.) ;
- 336 décisions complexes actuellement en cours de traitement.

La sommation portait notamment sur le fait de réaliser des attestations de légalité pour les décisions illicites. Ce travail est aujourd'hui terminé. Actuellement, l'état des cas complexes de construction est le suivant : 53 cas en cours, 23 cas terminés avec une décision rendue et 116 cas encore à traiter. Il reste donc passablement de travail à effectuer.

Le CC ne veut pas freiner l'économie liée aux constructions, donc les dossiers courants continuent d'être traités. Depuis le début de l'année 2020, 311 dossiers ont été déposés au service des constructions et 122 autorisations ont déjà pu être délivrées.

Certains éléments ont malheureusement dus être mis en stand-by afin que le travail courant ainsi que l'affaire des constructions puissent être traités au mieux. Ces éléments sont par exemple les demandes de permis d'habiter pour l'ensemble des chalets gérés par différentes agences immobilières (environ 50 immeubles).

Intervention

1. M. Marcus Bratter demande si le service n'aurait pas besoin d'une cellule de travail à proprement parler pour traiter ces dossiers ?
 - M. Cédric Felley l'informe que cette cellule existe au sein du service. Recruter plus de monde pose deux problèmes, l'un est lié aux compétences spécifiques qui sont difficiles à trouver et l'autre est lié à l'image de la commune de Bagnes qui n'encourage actuellement pas les postulations.

02. Développement du site de Curala

M. Eloi Rossier informe l'assemblée qu'il n'a aucun nouvel élément à lui transmettre. L'avancement du projet lui a été présenté au mois de juin dernier par les investisseurs et pas les responsables du projet.

Durant ces deux derniers mois, le projet n'a pas connu d'avancée majeure puisque les intervenants étaient soit en vacances, soit empêchés de se rendre aux séances à cause du COVID.

La séance de finalisation des DDP est prévue tout prochainement. Les Présidents des Commissions seront comme convenu conviés à une séance pour que leur soient présentés l'essentiel de ces promesses de DDP.

06. Postulats - Motions

01. Tableau des postulats et motions

Mme Mélanie Mento remercie l'exécutif pour la réponse rapide qui est donnée au postulat déposé en décembre 2019 « Que faire quand la terre tremble ? ».

Mme Anne-Michèle Lack informe l'assemblée que dès la rentrée scolaire 2020, toutes les classes du degré primaire de l'ASCOBAVO organiseront durant le premier semestre, une journée de prévention. Dans le cadre de cette journée, différents sujets seront abordés par les enseignants : les tonalités des sirènes et leur signification, les risques sismiques et les bons réflexes à adopter en cas de tremblement de terre grâce, notamment, à la possibilité de projeter aux élèves un film élaboré par le centre pédagogique de prévention des séismes (CPPS) ainsi qu'un exercice d'évacuation du bâtiment scolaire avec la collaboration des pompiers. Après chaque exercice d'évacuation, un rapport des pompiers observateurs est transmis à la direction des écoles sur le déroulement de l'exercice

et permet de corriger les points qui le nécessitent. De plus, chaque enseignant dispose de documents officiels élaborés par le service de sécurité de la Commune de Bagnes à suivre en cas d'incendie ou de séisme.

En ce qui concerne le Cycle d'Orientation, dans les premières semaines qui suivent la rentrée, chaque enseignant rappelle et explique à son groupe d'élèves les consignes en cas de sinistre élaborées en son temps par le service de la sécurité de la Commune de Bagnes. Chaque année, un exercice d'évacuation surprise est organisé en collaboration avec les pompiers entre le 10 septembre et le début octobre. Un signal d'évacuation enregistré est activé dans toutes les classes et les couloirs des bâtiments. Au terme de cet exercice, un rapport est établi par les pompiers observateurs et transmis au Directeur du CO.

En outre, ces consignes sont affichées dans chaque classe ainsi que les numéros d'urgence. D'autre part, dans le programme de géographie des 9CO, le premier thème de l'année évoque l'étude des risques naturels liés à l'écorce terrestre avec une séquence d'enseignement sur les séismes et les bonnes attitudes et les bons gestes à avoir en cas de tremblement de terre, en lien avec les animations à disposition sur le site du CPPS.

En septembre 2018, tous les enseignants du CO de Bagnes-Vollèges ont été convoqués par la direction au CPPS à Sion pour la visite des expositions interactives et la pratique du simulateur qui peut reproduire des séismes allant jusqu'à une magnitude de 8 sur l'échelle de Richter. Depuis le début de l'année 2019-2020, il est prévu que les classes de 9CO se déplacent à Sion pour une demi-journée pour faire la même expérience. Le COVID-19 a freiné cet élan. Il est d'ores et déjà programmé pour 2020-2021.

Dans les structures d'accueil de la petite enfance, les exercices d'évacuation et de prévention en collaboration avec les pompiers se font déjà chaque année dans chaque structure. Dès l'arrivée, le 1^{er} septembre 2020, de Mme Trione, future Directrice Opérationnelle du dicastère Formation / Jeunesse / Cohésion sociale, et dont la tâche sera en premier lieu de travailler à la coordination des crèches en vue de l'ouverture de la structure de Versegères et de la fusion, il lui sera rapidement demandé de coordonner la mise en place d'une journée de prévention sur le même modèle que celle organisée par les écoles primaires.

Mme Aude Michellod prend la parole au nom de la PASSEP et souhaite féliciter Mme Anne-Michèle Lack pour son travail, sa rapidité de traitement et son engagement. L'assemblée applaudit en remerciement.

07. Divers

01. Questions de la Commission PASSEP

La Commune de Bagnes est propriétaire d'un local inoccupé dans le bâtiment des Fleurettes. A la demande du CC et du CG, il a été demandé de savoir ce que l'on pouvait faire de ces locaux, sachant qu'ils sont grevés d'une servitude qui interdit toute autre exploitation qu'une exploitation médicale ou paramédicale. Afin d'en savoir plus sur les possibilités qui lui sont offertes, la Commune a pris contact avec le Canton concernant le dossier des Fleurettes, et plus particulièrement concernant l'affectation du local dont la commune est propriétaire.

La réponse cantonale, plus officieuse qu'officielle, est arrivée après une longue attente. Elle entend que l'autorisation délivrée en 2010 par la Commune ne serait pas entièrement conforme et donc pas entièrement légale. Le Plan de Quartier tel qu'autorisé, et malgré les servitudes d'utilisation qui le grèvent, aurait nécessité une modification partielle du plan de zones. Celle-ci relève bien entendu de l'autorité cantonale. A la suite de cette réponse, le CC a demandé au service des constructions de reprendre l'entier du dossier et de l'analyser à nouveau, avec le soutien de Me Léonard Bruchez.

Toutefois, qui dit reprendre un dossier de cette ampleur, dit travail supplémentaire. Il faut en effet déterminer le cadre exact dans lequel cette autorisation a été délivrée en 2010. Ce travail est long et fastidieux. Actuellement, étant donné d'une part la charge de travail qui incombe au service des constructions et d'autre part l'ancienneté de ce dossier, il n'est pas possible de répondre ce soir dans le détail aux questions de la PASSEP. Le CC reviendra vers le CG à ce sujet aussitôt que possible, en espérant que d'ici-là il disposera d'une réponse claire et officielle de la part du Canton.

02. Questions de M. Pierre Troillet

M. Pierre Troillet rappelle qu'un crédit de CHF 120'000.- a été voté l'année passée à la même période pour le Cabinet des Arcades. Dans les frais imputés à cette somme, on observe des frais des médecins pour leurs opérations/autorisations. Est-ce correct et normal ?

Mme Mélanie Mento l'informe que sa question est reportée au prochain plénum étant donné que le Conseiller en charge, M. Yves Bruchez, est absent ce soir.

M. Pierre Troillet décide donc de reporter la totalité de ses questions au prochain plénum.

03. Interventions diverses

M. Julien Vaudan a été étonné d'entendre tant d'émotions dans le rapport de la PASSEP. Le travail de cette Commission a toujours été de grande qualité mais elle prête des intentions aux gens qui ne sont toutefois que des interprétations, pas toutes légitimes d'ailleurs. M. Julien Vaudan estime que si une Commission n'est pas satisfaite des réponses données par l'exécutif, elle ne doit pour autant extrapoler. A la longue, cette habitude est désagréable et gênante. Le CG se doit d'être critique pour autant que cela soit constructif. Il doit en tous cas respecter tant les employés de l'administration communale que les conseillers communaux.

M. François Corthay a été choqué par les propos tenus sur le service des finances ce soir. Le service est très bien constitué et fonctionne parfaitement bien. Les cahiers des charges des collaborateurs et collaboratrices permettent de pallier à l'absence d'un collègue. Le service a également été renforcé puisqu'une nouvelle personne, qui débutera prochainement, a été engagée. Les remarques émises ce soir sont destructrices et négatives. Le service s'est attelé à ne pas déranger M. Jérôme Maret durant sa convalescence. Tous ont fait leur maximum dans ce sens. Le travail des budgets a d'ailleurs été repoussé pour protéger la santé de M. Jérôme Maret.

M. Pierre Troillet répond à M. François Corthay qu'il a appelé à plusieurs reprises le service des finances qui l'a redirigé vers M. Jérôme Maret pour tout ce qui concernait la moindre décision. Personne dans ce service ne semble à même de prendre une décision. Le service a même prétendu ne pas vouloir déranger M. François Corthay, mais plutôt M. Jérôme Maret qui était alors en arrêt maladie.

M. Eloi Rossier prend la parole afin de clore ce débat peu constructif et rappelle que chacun pourrait se renvoyer la balle à l'infini mais que cela ne mène à rien. Il veut rappeler que nous avons la chance de vivre dans une commune extraordinaire, preuve en est le nombre de personnes qui choisissent de s'établir ici, non pas seulement pour des raisons fiscales mais d'abord pour la qualité de vie qu'une commune comme Bagnes peut offrir. Il précise encore que le CC, unanime et solidaire, travaille à renforcer cette attractivité. Il travaille en étroite collaboration avec les chefs de service tout comme avec chaque collaboratrice et chaque collaborateur. Il ne peut pas accepter que ses collègues du CC et les employés communaux soient blâmés de cette façon. Ce n'est pas tolérable. Le CC n'a jamais refusé de rencontrer le CG et a toujours répondu à chaque sollicitation de ce dernier, et ce, quelle que fût l'heure du jour ou de la nuit à laquelle le CC était sollicité. Il serait dommage qu'à la veille de la Commune de Val de Bagnes, cette législature soit marquée par des incompréhensions, par des procès d'intention, par des questions tellement suspicieuses qu'elles imaginent que les personnes à qui elles s'adressent sont des bandits de grand chemin. M. Eloi Rossier a confiance en l'avenir et en ses collègues. Vive la Commune de Val de Bagnes !

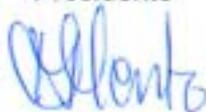
La séance est levée à 22h00.

Annexes :

- Présentation des comptes 2019 – 04.01a
- Rapport de l'Organe de Révision – 04.01b

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire





Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble
Heure : 19h30
Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
M. Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs
02. Approbation / modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19.08.2020
04. Présentations
 01. Verbier Tourisme
05. Décisions
 01. Développement des Mayens de Bruson – Flux financiers TVSA/COB
 02. Société Energie Val de Bagnes SA (EVB SA)
 03. Crédits complémentaires
 04. Promesse de vente pour la parcelle communale n° 2981 à M. Morten Astrup
06. Informations
 01. Fusion BaVo
 02. Règlements Energies
 03. Gecal SA - Financement
 04. Décisions attendues par le CG pour la fin de législature
07. Postulats et motions
 01. Postulat pour « la création de pistes cyclables et de parkings à vélos pour les lieux et établissements publics »
 02. Réponse au postulat « pour une vision globale des transports publics sur le territoire communal »
 03. Situation des postulats et motions
08. Divers
 01. Zones T3-T4

PROCES-VERBAL :

M. Rodolphe Perreten ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services ainsi que les citoyens. A la demande de Mme Mélanie Mento, qui devra se récuser pour certains points de décisions de la soirée, c'est M. Rodolphe Perreten qui présidera cette séance.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

34 conseillères et conseillers généraux sont présents, 5 sont excusés et 4 sont absents.

Il est rappelé que cette législature se terminera avec 43 conseillers généraux au lieu de 45. En effet, M. Arnaud Walpen et Mme Alexiane Bruchez ont dû démissionner de leur poste au sein de l'organe législatif de la Commune de Bagnes à la suite d'une décision cantonale estimant que leur activité professionnelle était incompatible avec leur activité politique. Le Conseil général les remercie vivement de leur engagement et regrette de ne pas pouvoir terminer cette législature avec eux.

Les deux scrutateurs nommés sont M. François Roux et M. Guillaume Fellay.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19.08.2020

M. Rodolphe Perreten ouvre la discussion sur le procès-verbal de la dernière séance.

La parole n'est plus demandée, le PV est considéré comme approuvé.

04. Présentations

01. Verbier Tourisme

M. Eloi Rossier accueille M. Simon Wiget qui se présente à l'assemblée. Après avoir dirigé l'Office du Tourisme de Grimentz durant 4 ans, il a travaillé sur la gouvernance des structures touristiques pour la Commune de Val d'Anniviers. Dans le but de se challenger, il a ensuite repris la direction d'une agence de communication et de marketing à Sierre, sans toutefois oublier sa passion première pour le tourisme puisqu'il a, en parallèle, fait partie du conseil en gouvernance touristique auprès de diverses Communes. Lorsque le poste de Directeur du tourisme à Verbier est paru, c'est sans hésiter qu'il s'est porté volontaire. M. Wiget a pris ses fonctions à la mi-janvier 2020 et s'est ensuite établi à Bagnes avec sa famille.

Sa présentation complète sur l'avenir du tourisme du Val de Bagnes reste ci-jointe.

Intervention

1. M. André Guinnard remercie M. Wiget de sa très bonne présentation. Il trouve néanmoins que l'aspect humain, et plus particulièrement des aînés, manque à la présentation, notamment dans l'accueil et les facilités de déplacement. De plus la rénovation d'immeubles doit être encouragée dans la politique touristique. Cela doit faire partie des objectifs du tourisme.
 - M. Wiget le remercie de son intervention et lui précise que l'incitation à la rénovation est du ressort de la Commune. Toutefois l'OT peut inciter sa clientèle haut de gamme à rénover. Pour les aînés, M. Wiget confirme qu'il collaborera volontiers avec M. Guinnard pour étudier et élaborer de nouvelles offres car il s'agit en effet d'un public cible très important.

M. Eloi Rossier précise encore que la liaison câblée « Le Châble – Verbier » sera intégrée au TRV dès décembre 2021. Le Conseil communal remercie TVSA, par l'intermédiaire de M. Laurent Vaucher qui est présent ce soir. Le Verbier Express redémarrera au début de la saison d'hiver. Espérons qu'il connaisse le même succès que l'année précédente, si le virus nous en laisse le loisir. Enfin, le Canton a mis sur pied un groupe de réflexion « task force » à laquelle le Président de la Commune de Bagnes appartient pour y représenter les communes touristiques.

05. Décisions

01. Développement des Mayens de Bruson – Flux financiers TVSA/COB

M. François Corthay, Mme Mélanie Mento, M. Marcus Bratter et M. Yves Bruchez se refusent pour ce point en quittant la salle.

La présentation de M. Eloi Rossier reste ci-jointe.

Préavis de la Commission ATCB

L'ATCB précise que tout le monde est convaincu de la nécessité de réalisation des deux télésièges. Ces installations sont nécessaires quel que soit l'avenir du complexe immobilier des Mayens de Bruson. L'aide au financement de 2.775 mios (acompte sur les 4.9 mios prévus) de la part de la commune est justifiée, eu égard à l'investissement total de 15 à 16 mios. Par ailleurs, la maîtrise du foncier en tant que propriétaire unique est un privilège. La commune de Bagnes manque cruellement de terrain constructible et ces terrains pourront toujours faire l'objet d'échanges privés.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission ATCB est majoritairement favorable à cet investissement, tout en rappelant que les défis qui seront de créer une installation répondant aux besoins actuels de la clientèle, aux besoins touristiques estivaux et favorisant les liaisons piétonnes (au sommet de la télécabine notamment).

Préavis de la COGEST

La COGEST estime que le soutien à TVSA de 4.9 mios est peut-être un frein mais la Commune est propriétaire de TVSA à 25%, donc cet argent revient à la population. Financièrement, la Commune de Bagnes peut se permettre d'acheter ces terrains. La vraie question est la suivante : croit-on au développement des Mayens de Bruson ? La COGEST donne un préavis positif à la majorité de ses membres.

A la question : Acceptez-vous l'acquisition des parcelles aux Mayens-de-Bruson pour un montant de CHF 8.740 mios et un soutien communal complémentaire de CHF 4.9 mios, soit un montant total de CHF 13.640 mios ?

Cet investissement est accepté par 25 voix pour et 7 abstentions.

M. Eloi Rossier rappelle l'audace de nos prédécesseurs lorsqu'ils ont osé créer les premières installations à Verbier. L'audace de ce soir est empreinte de confiance et de sagesse. Il remercie l'assemblée au nom du Conseil communal.

02. Société Energie Val de Bagnes SA (EVB SA)

M. Eloi Rossier rappelle qu'à travers la création de cette société il y a deux enjeux. Un de gouvernance : depuis 2017, la gouvernance de nos SIB s'est modernisée et professionnalisée avec la structure ALTIS. L'ensemble des sociétés peut ainsi profiter des compétences transversales du personnel. L'autre de la stratégie de gestion des actifs : elle est assurée par le Conseil d'Administration (composé d'élus des communes partenaires) et permet d'avoir un organe de gouvernance spécifique à chaque catégorie d'actifs.

Cette démarche doit être validée par les services de l'Etat du Valais. Compte tenu du temps, relativement long, de traitement des dossiers par le Canton, il est nécessaire d'engager les démarches le plus rapidement possible.

Sa présentation reste ci-jointe.

Préavis de la COGEST

La création d'EVB SA est un outil d'optimisation fiscale afin de récupérer la TVA. La Commune de Bagnes est propriétaire à 100% de cette société et en récupère donc les bénéfices. La COGEST rappelle son désir de se voir présenter un concept global pour la gouvernance des sociétés filles. Elle donne un préavis positif à l'unanimité de ses membres.

M. Rodolphe Perreten demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite voter les points 2 et 3 séparément. La parole n'étant pas demandé, un vote global est proposé.

A la question : Acceptez-vous la création d'EVB SA et acceptez-vous l'acte de concession ?

La création de la société et l'acte de concession sont acceptés à l'unanimité.

03. Crédits complémentaires

1. Ecole de Versegères

Mme Anne-Michèle Lack excuse tout d'abord l'absence des architectes du bureau MARCH qui sont actuellement en quarantaine.

Elle rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

- En séance du plénum du 17 décembre 2014 et du 23 novembre 2016, le CG a successivement approuvé le crédit de construction de l'Ecole de Versegères pour un montant de CHF 18 mio TTC puis un crédit complémentaire de CHF 1.1 mio TTC afin de créer une salle de classe supplémentaire, d'aménager l'abri de protection civil en parking et d'ajouter des panneaux photovoltaïques en toiture.
- Le CG a également été informé en avril 2019 de l'acquisition des terrains Bochatay permettant d'agrandir les espaces extérieurs de l'école – UAPE.
- Les travaux de construction de l'école – UAPE ont commencé en septembre 2017 et s'achèveront à la fin de l'année 2020 pour une ouverture des classes et de la crèche à la reprise de janvier 2021.
- Depuis le début de la phase de réalisation du projet, des demandes complémentaires ont été formulées par la Commune et des aléas non prévisibles lors des phases d'étude du projet sont intervenus.

Mme Lack demande à l'assemblée d'approuver le crédit complémentaire nécessaire au règlement des travaux et prestations engagés de CHF 2.5 mio TTC.

Préavis de la Commission ATCB

La Commission ATCB rappelle l'historique financier suivant : en 2014 les architectes, sur la base de leur expérience de construction de ce type d'établissement et des prix au volume avaient chiffré cet ouvrage à 21 mio. Le prix final de l'ouvrage aujourd'hui sera de 21.6 mio. En ne revenant pas sur la longue liste des plus-values parfaitement justifiées, mais en tenant compte uniquement de la salle de classe supplémentaire d'un montant de CHF 600'000.-, le prix final de l'ouvrage – mobilier et réserves juridiques compris – est de 21 mio, soit le montant du devis initial. La Commission ATCB accepte donc à l'unanimité des membres présents la demande de crédit complémentaire qui en réalité n'en est pas un.

Préavis de la Commission PASSEP

A l'unanimité des membres présents, la PASSEP recommande d'accepter ce crédit complémentaire. L'historique et la description précise de chaque point nécessitant une rallonge ne suscitent aucune remarque. La Commission relève l'excellence du document préparatoire fourni et tient à en remercier son auteur, M. Guillaume Colin. C'est exactement ce type de document qu'elle demande depuis de nombreuses années sur les Arcades notamment. L'efficacité d'une telle présentation est telle qu'elle simplifie les rapports entre le CG et le CC et efface le moindre doute qui pourrait subsister. La Commission PASSEP recommande d'ailleurs au greffe de s'en inspirer dans le cadre des autres suivis de dossiers similaires.

Préavis de la COGEST

La COGEST suit la PASSEP et donne un préavis positif à l'unanimité de ses membres.

A la question : Acceptez-vous la demande de crédit complémentaire de CHF 2.5 mios pour les travaux et prestations complémentaires de la construction de l'Ecole de Versegères ?

Ce crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

2. Participation à la mise à jour des installations du stand de Tir du Mont-Brun

M. Eloi Rossier rappelle que le Conseil communal, réuni en séance le 18 août 2020, a pris connaissance de la demande de participation aux investissements de mises à niveau des installations du stand de Tir du Mont-Brun de l'Association du Stand de Tir du Mont-Brun.

Le coût total de ces mises à jour se porte à CHF 263'859.45. Elles comportent essentiellement en une amélioration du stand 300m et en un changement de la partie électronique. Les travaux ont eu lieu sur une période de 4 ans. Les 1^{ers} travaux ont pu être financés par les indemnités d'entrée des Communes de Liddes et de Bourg-Saint-Pierre. Il reste encore à réaliser le changement de l'installation de tir du stand 300m et le passage de la TG3002 à la TG6301.

Pour pouvoir financer le solde des travaux, l'Association du stand de Tir du Mont-Brun demande la participation, selon la clef de répartition, à toutes les communes membres, soit :

Le coût de financement total :	CHF 263'859.45
./. intégration des communes de Liddes et Bg-St-Pierre :	CHF 120'000.00

Le solde est réparti selon une clef, à savoir :

48% Bagnes	CHF 69'050.00
24% Orsières	=====
12% Vollèges	
6% Sembrancher	
5% Bovermier	
4% Liddes	
1% Bg-St.-Pierre	

Pour conclure, le Conseil communal demande au Conseil général d'accepter d'approuver le crédit complémentaire de CHF 69'050.- comme participation financière aux investissements de mise à jour des installations du stand de tir du Mont-Brun.

Préavis de l'ATCB

L'ATCB rappelle que ces travaux ont été rendus obligatoires par l'un des innombrables nouvelles normes fédérales. La demande de crédit complémentaire n'est en rien due à un manque de planification financière communale mais à une demande tardive de l'exploitant. Les sociétés exploitantes de ce stand représentent un nombre important de personnes. Le ratio de « subventions » eu égard à d'autres sociétés similaires est plus que respecté. Au vu et au lu de ces points, la Commission ATCB accepte ce crédit complémentaire à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la COGEST

La COGEST n'a aucun commentaire. Elle donne un préavis positif à la majorité de ses membres.

A la question : Acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 69'050.- comme participation financière aux investissements de mise à jour du Stand de Tir du Mont-Brun ?

Ce crédit complémentaire est accepté à l'unanimité.

04. Promesse de vente pour la parcelle communale n° 2981 à M. Morten Astrup

M. Marcus Bratter et Mme Alexandra Corthay se récusent pour ce point en quittant la salle.

M. Eloi Rossier rappelle que la commune est propriétaire de la parcelle 2981 au Sonalon, dont le plan reste ci-joint. Dans le cadre d'un acte signé en 2016 et révisé en 2020, la commune a d'ores et déjà cédé une partie de sa parcelle 2981 à M. Morten Astrup et a accordé à ce dernier des servitudes ainsi qu'un transfert de densité. En échange de cela, M. Astrup devait construire un parking en sous-sol dont 5 places de parc devaient revenir à la commune.

L'année dernière, il a été constaté qu'au vu des nombreuses contraintes géologiques du site (glissement de terrain), il n'était pas possible de construire de parking en sous-sol. Afin de payer les prestations précitées dont il avait déjà bénéficié, M. Astrup a donc versé à la commune, à la place des 5 places de parc, un montant de CHF 1'000'000.-.

Aujourd'hui, la commune propose de signer une promesse de vente avec M. Astrup pour le solde de la parcelle 2981 à hauteur de CHF 2'620'000.-. Si l'on ajoute à ce montant la somme de 1 moi déjà payée par M. Astrup, le montant total de la transaction de monte à CHF 3'620'000.- et donc à CHF 4000.-/m². Il est enfin précisé que cette promesse sera signée pour une durée de 5 ans et qu'elle ne sera effective que le jour où la possibilité de délivrer des autorisations de construire en zone T4 sera en force.

Préavis de l'ATCB

L'ATCB rappelle que ce terrain se situe en zone T4. Le prix usuel des terrains en zone T4 est de CHF 4000.-/m². Le prix proposé est de CHF 2'400.-/m², auquel il faut ajouter le million de francs versé par le demandeur, ce qui revient à un prix total de CHF 4'000.-/m². Une partie de ce terrain est en zone inconstructible (droit de passage de l'ancienne carrière). De par sa forme, ce terrain est inconstructible pour son propriétaire actuel, soit l'administration communale. Initialement, la commune de Bagnes serait devenue propriétaire de 5 places de parc dans le parking souterrain projeté par le demandeur. Ce qui aurait eu pour conséquence des frais et charges induits. Dans les négociations, l'administration communale a eu la bonne idée de transformer cette possession toxique de 5 places de parc perdues en périphérie de station contre le million de francs cité précédemment. Au vu et lu de ces éléments, la Commission ATCB accepte ce crédit complémentaire à l'unanimité de ses membres présents.

Préavis de la COGEST

La COGEST émet un préavis positif à l'unanimité étant donné que le prix proposé est correct, que le terrain est difficilement exploitable et que cette démarche créera une recette de CHF 3.6 mio pour la Commune de Bagnes.

A la question : Acceptez-vous la promesse de vente de la parcelle communale 2981 sise au Sonalon à M. Morten Astrup pour un montant de CHF 2'620'000.- ? Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

06. Informations

01. Fusion BaVo

M. Eloi Rossier annonce à l'assemblée que la fusion est quasiment en place. Il y a encore quelques dossiers pour lesquels nous devons mettre les bouchées doubles, notamment le site internet. Nous allons néanmoins pouvoir respecter les délais fixés. L'administration future de la Commune de Val de Bagnes est désormais connue. Nous en sommes à la phase où nous devons vérifier si tout ce qui été prévu fonctionne comme tel. Actuellement à la porte de la nouvelle commune, nous sommes satisfaits de l'avancement des travaux.

Le nouveau greffe s'installera dans le bâtiment Bourgeois dès le début de l'année 2021 afin de débiter les travaux de rénovation du bâtiment communal actuel qui sera démolit et rénové selon l'autorisation de construire délivrée par le Canton du Valais.

Le Président siégeant dans un nouveau bâtiment communal au sommet du Châble a une valeur symbolique. C'est un nouveau départ. A Vollèges, le bâtiment communal a subi des aménagements afin de pouvoir accueillir les services des constructions et de l'aménagement du territoire. Ces deux services y seront installés, d'ici à la fin de l'année 2020.

Enfin, les guichets citoyens font l'objet actuellement de réflexions pour décisions.

02. Règlements Energies

La présentation de M. Norbert Fellay reste ci-jointe.

1. Fonds pour l'innovation

M. Norbert Fellay rappelle que ce fonds de l'innovation est issu de la création du BlueArk Entremont SA (09.03.2018). Il s'avère que ce pôle d'innovation prend sa place au sein de la communauté « Innovation Valais » chapeautée par la fondation The Ark.

Le pôle a changé de statut en 2020 ; il a obtenu le statut de « site » dédié à l'eau ce qui implique :

- de mettre à disposition de locaux et possibilité d'accueillir des projets (équipes de recherches), PME et / ou start-up
- de siéger au sein de la fondation The Ark
- de participer à des projets suisses et européens
- d'obtenir des moyens financiers de la part du canton pour développer ce site d'innovation.

En 2019, la fondation The Ark, accompagnée d'un bureau d'étude (eCube et d'un investisseur (le CEO de SENSIMA) présentait au CG tous les mécanismes de fonctionnement et les coûts / revenus liés à l'exploitation d'un site.

Dans la foulée, le CG acceptait de mettre au budget un fonds pour l'innovation de CHF 500'000.- permettant de poursuivre:

- le partenariat avec la Fondation The Ark
- le soutien à des projets innovants, à des actions de marketing
- la création d'événements thématiques
- les frais de fonctionnement du pôle
- le soutien à des start-ups.

La gestion de ce fonds met la COB devant l'obligation légale de lui adjoindre un règlement. Celui-ci a déjà été validé par les autorités communales (dans sa séance du 25 août 2020) et devra encore l'être ensuite par le Conseil d'Etat. Une fois les validations obtenues, il entrera en vigueur au 01.01.2021.

La COB maintient sa volonté de devenir un acteur incontournable de l'innovation, reconnu au niveau suisse sur la thématique de l'eau. Ce laboratoire à ciel ouvert permettra de promouvoir l'innovation.

Intervention

1. M. Marcus Bratter demande s'il est possible d'avoir une vision plus globale sur la façon dont sont gérés ces fonds ?
 - M. Joël Di Natale l'informe que pour ces fonds nous avons l'obligation fédérale de faire un règlement. Le fonds NER existe depuis un moment, mais on doit désormais également faire un règlement qui devra être validé par le Conseil général et par le Conseil d'Etat. La surveillance des fonds reste en main communale, car c'est un budget de la Commune. Le service « comptabilité » d'Altis est responsable de la tenue du budget. Actuellement, chaque franc investi a un impact direct pour la caisse communale.

2. Fonds pour la rénovation

M. Norbert Fellay rappelle que ce fonds émane de la volonté des autorités de mener une politique incitative liée à la rénovation des bâtiments. Les montants alloués à cette politique incitative l'étaient jusqu'à ce jour au travers du fonds NER. Or, ces montants se sont avérés insuffisants pour répondre aux demandes concernant l'année 2019. Le CG a donc alloué un montant supplémentaire pour débloquer les dossiers de 2019 en attente.

Les mécanismes de subventionnements étaient décrits dans le « *Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment* » de septembre 2017. Ce dernier avait pour but de mieux encadrer toutes les décisions prises dans le cadre de la rénovation énergétique.

Dans cette perspective, le Conseil Communal a saisi cette opportunité pour revoir le règlement précité et de créer un nouveau fonds pour la rénovation qui bénéficie d'un règlement ad hoc.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- le plafonnement maximum de CHF 100'000.00 par projet
- le subventionnement des audits pour l'obtention de certificats CECB+.
- le subventionnement pour l'intégration des panneaux solaires en toiture.

Ce règlement annulera et remplacera l'actuel. Il aura pour but de promouvoir l'utilisation économique et rationnelle de l'énergie et encouragera le recours aux énergies indigènes et renouvelables. La mise à disposition de ce fonds permettra d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. L'attractivité de la COB en générale s'en trouvera largement renforcée.

La gestion de ce fonds met la COB devant l'obligation légale de lui adjoindre un règlement. Celui-ci a déjà été validé par les autorités communales (dans sa séance du 25 août 2020) et devra encore l'être ensuite par le Conseil d'Etat. Une fois les validations obtenues, il entrera en vigueur au 01.01.2021.

Interventions

1. M. Dominique Tellen demande si le subventionnement des panneaux solaires concernant uniquement la pose en toiture ? Cela s'avère en effet contraire à la motion votée par le 100% du Conseil général.

M. Rodolphe Perreten ajoute que le CG avait également voté pour les barrières de balcon et/ou en façades.

- M. Joël Di Natale leur rappelle que ces subventions sont liées aux autorisations de construire. Aujourd'hui on lie chaque subvention donnée à une autorisation cantonale. Chaque projet de rénovation est d'abord envoyé au Canton et en cas de décision positive donnée par ce dernier, Altis entre en matière sur la subvention. Les règles appliquées sont les suivantes : 1. Le montant des subventions est plafonné 2. Les subventions sont données pour la pose de panneaux solaires en toiture 3. La question des balcons et des façades fait partie du règlement communal des constructions et est donc en main du service des constructions.
- M. Cédric Felley ajoute que le service ne peut pas imposer l'intégration de ces panneaux dans la toiture aux demandeurs. Toutefois la pose des panneaux sur la toiture simplement (surépaisseur) n'est pas la meilleure solution d'un point de vue esthétique.

2. M. Sacha Martin demande quel est le montant alloué en fonction des travaux (y-a-t'il une précision dans le règlement par rapport à chaque CFC) ? Est-ce l'exécutif qui choisit la pondération sans consulter le CG ?
 - M. Joël Di Natale l'informe qu'Altis suit les facteurs de pondération du Canton pour distribuer le montant alloué par le CG.
3. M. Dominique Zuchuat a compris que la subvention ne finance pas l'achat des panneaux, mais uniquement leur intégration dans la toiture (ce qui est aujourd'hui non-obligatoire). Si le demandeur veut simplement poser les panneaux sur la toiture, il n'obtiendra pas de subvention. Alors que s'il souhaite les intégrer à la toiture, il obtiendra la subvention.
 - M. Joël Di Natale lui confirme que c'est exact. La subvention est une aide au financement de l'intégration des panneaux solaires dans la toiture.
4. M. Sacha Martin demande si la subvention est également accordée pour une nouvelle construction ou seulement pour de la rénovation ?
 - M. Cédric Felley lui confirme que la subvention est versée uniquement pour de la rénovation.

3. Fonds pour les énergies renouvelables (NER)

M. Norbert Fellay rappelle que l'origine du fonds NER émane d'un postulat du CG datant du 18 mai 2011. Il est alimenté annuellement par le budget communal à hauteur d'environ CHF 530'000.- soit 0.43 ct par kW/h consommé sur le territoire bagnard.

Le fonds NER vise de manière générale à favoriser le développement des nouvelles énergies renouvelables ainsi que la réalisation d'économie d'énergie sur le domaine public. Il s'inscrit plus largement dans la volonté de la COB de devenir la référence alpine en matière d'écologie et d'environnement. Il lui permettra notamment de poursuivre le développement et la réalisation de projets tels que ceux des Mayens de Bruson, de Curala, du turbinage des torrents de Versegères, la pose de bornes pour vélos et voitures électriques, la réalisation de toitures solaires sur les bâtiments communaux et le monitoring énergétique de ceux-ci.

La mise en application de ce règlement est totalement en adéquation avec la stratégie énergétique 2050. La commune de Bagnes et ses résidents en sont les bénéficiaires.

Le CC y voit aussi l'opportunité pour la COB de devenir un acteur incontournable et une référence en matière d'écologie et d'environnement (SMART CITY).

La gestion de ce fonds met la COB devant l'obligation légale de lui adjoindre un règlement. Celui-ci a déjà été validé par les autorités communales (dans sa séance du 25 août 2020) et devra encore l'être ensuite par le Conseil d'Etat. Une fois les validations obtenues, il entrera en vigueur au 01.01.2021.

Avant de clore ce point, il est rappelé que le CG sera amené à voter sur l'acceptation du règlement de ces trois fonds lors de son prochain plénum.

03. Gecal SA - Financement

La présentation de M. François Corthay reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande comment est prévu le passage de la perte en bénéfice pour 2023-2024 ?
 - M. François Corthay l'informe que malheureusement le Centre Sportif n'a pas pu se réaliser et c'était la base du chiffre d'affaires de Gecal. C'est cela qui explique que les chiffres sont encore dans le rouge pour Gecal. Le COVID-19 n'a de plus pas aidé. Le nombre de raccordement est par contre beaucoup plus rapide que ce qui avait été imaginé.
2. Mme Mélanie Mento demande ce qu'il en est de l'assainissement de la société par rapport à la situation actuelle ?
 - M. François Corthay l'informe que la société a cumulé des pertes, mais que les perspectives sont plutôt bonnes. La Commune a un prêt de 2 mio auprès d'Altis. Etant donné que nous sommes très optimistes au vu de la hausse rapide du nombre de raccordement, nous ne parlons plus de mesures d'assainissement car Gecal devrait pouvoir s'assainir seule en quelques années.

04. Décisions attendues par le CG pour la fin de législature

Mme Mélanie Mento précise que des décisions seront encore à prendre au mois de novembre, notamment pour le Centre Médical de Verbier et pour le projet de Curala. Le plénum du mois de novembre sera très chargé. Mme Mélanie Mento remercie chacun et chacune de leur engagement dans les séances de travail d'ici au plénum de novembre.

07. Postulats et motions

01. Postulat pour « la création de pistes cyclables et de parkings à vélos pour les lieux et établissements publics »

M. Sacha Martin procède à la lecture du postulat pour la création de pistes cyclables et de parkings à vélos pour les lieux et établissements publics.

« Le 23 septembre 2018, le peuple et les cantons ont accepté la votation suisse pour inscrire les voies cyclables dans la constitution helvétique. Le 20 mars 2019, le Conseil général a décidé d'accorder une subvention de CHF 400.- par vélo électrique acheté auprès d'un commerce bagnard pour favoriser la transition vers la mobilité douce. Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, l'essor des vélos comme moyen de mobilité est spectaculaire. Poussés par la facilité d'utilisation, la conscience écologique et l'évolution technologique de ces vélos, nous voyons de plus en plus de citoyens et touristes les employer au quotidien.

Toutefois, cette vision communale comporte une lacune à laquelle nous vous demandons de remédier aujourd'hui : les voies cyclables sont peu présentes voire inexistantes dans notre commune. En effet, les cyclistes doivent souvent zigzaguer entre les piétons ou braver les automobilistes prioritaires dans nos villages et routes par manque d'espaces leur étant dédiés. Vous remarquerez également que, mis à part quelques bornes de recharge d'Altis, les centres des villages, les commerces, restaurants et établissements publics ne disposent pas de parkings adaptés permettant de sécuriser des vélos qui valent parfois plusieurs milliers de francs.

Aussi, nous demandons au Conseil communal d'étudier au plus vite un concept pour la mobilité à vélo et de voir quelles seraient les possibilités et les coûts pour adapter nos infrastructures à cette nouvelle demande. »

M. Eloi Rossier le remercie et l'informe qu'il sera difficile de répondre complètement à cette demande par rapport aux routes (compétence cantonale). Toutefois, nous pouvons faire un effort dans les villages pour favoriser la mobilité électrique et pour faciliter la vie des gens.

**A la question : Acceptez-vous le postulat pour la création de pistes cyclables et de parkings à vélos pour les lieux et établissements publics ?
Le postulat est accepté à l'unanimité.**

02. Réponse au postulat « pour une vision globale des transports publics sur le territoire communal »

M. Vincent Michellod rappelle les nombreux efforts consentis cette dernière législature pour les transports publics et passe la parole à M. Guillaume Page pour la réponse au postulat pour une vision globale des transports publics sur le territoire communal.

La présentation de M. Guillaume Page reste ci-jointe.

03. Situation des postulats et motions

Le tableau de situation des postulats et motions ouverts reste ci-jointe, pour information.

08. Divers

01. Zones T3-T4

M. Sacha Martin fait part à l'assemblée de l'inquiétude de l'AAB concernant les zones T3 et T4. La moitié de la station est concernée par le gel de ces zones. C'est un gros frein au développement de notre région.

M. Eloi Rossier lui rappelle que la modification partielle du RCCZ a été initiée en juillet 2018 et que ce dossier est aujourd'hui traité par le Tribunal cantonal. Le Conseil communal est conscient des contraintes que cette interdiction de construire des R1 en zone T3-T4 provoque chez les architectes et chez les propriétaires. Les recourants ne se rendent peut-être pas compte des conséquences de leur recours sur les citoyens. Peut-être faudrait-il organiser une rencontre entre les recourants et les personnes qui sont directement affectées par ces recours.

La séance est levée à 23h10.

Annexes :

- Présentation de Verbier Tourisme – 04.01
- Présentation des flux financiers pour les MDB – 05.01
- Création de la société EVB SA – 05.02
- Plan de la situation foncière avec M. Morten Astrup – 05.04
- Présentation pour les règlements des fonds (Altis) – 06.02
- Présentation du financement de Gecal SA – 06.03
- Réponse au postulat pour la vision global des transports publics – 07.02
- Tableau des postulats et motions – 07.03

Pour le Conseil général de Bagnes :

Mélanie Mento
Présidente



Nicolas Jost
Secrétaire





Lieu : Grande Salle, Espace St-Marc, Le Châble
Heure : 19h30
Bureau du CG : Mme Mélanie Mento, *présidente*
M. Rodophe Perreten, *vice-président*
Excusé : M. Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Mme Lorraine Piota

ORDRE DU JOUR :

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs
02. Approbation / modification de l'ordre du jour
03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 07.10.2020
04. Décisions
 01. Développement du site de Curala
 02. Règlements communaux
 03. Financement de GECAL
 04. Crédit complémentaire pour le Cabinet des Arcades à Verbier
05. Présentations - Informations
 01. Plan de Quartier des Fleurettes : modification partielle du PAZ
 02. Gouvernance des sociétés filles
06. Postulats et motions
 01. Réponse au postulat pour le « renforcement du soutien aux associations bénévoles locales »
 02. Interpellation pour la création d'un fonds de soutien afin de financer des mesures en cas de crise
 03. Situation des postulats et motions
07. Divers
 01. Bilan général de législature
 02. Remerciements

PROCES-VERBAL :

Mme Mélanie Mento ouvre la séance en saluant les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les Chefs de services ainsi que les citoyens. Cette séance est à la fois la dernière de la législature et la dernière de la Commune de Bagnes. Elle informe l'assemblée que M. Rodolphe Perreten officiera comme Secrétaire en l'absence de M. Nicolas Jost.

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

32 conseillères et conseillers généraux sont présents, 11 sont excusés et aucun n'est absent.

Les deux scrutateurs nommés sont M. Cédric Bruchez et M. Félicien Bircher.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

Mme Mélanie Mento informe l'assemblée que la présentation sur la gouvernance des sociétés filles n'aura pas lieu ce soir. Il s'agit d'un sujet qui devra être repris par la nouvelle Commune car c'est un thème important pour Val de Bagnes. L'assemblée est favorable à cette modification de l'ordre du jour.

Par ailleurs, une nouvelle version de l'interpellation pour la création d'un fonds de soutien afin de financer des mesures en cas de crise a été déposée ce lundi. Ce document n'a malheureusement pas été mis à la disposition du CG, ni la proposition de motion de ce fonds. Ce point sera abordé ce soir.

03. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 07.10.2020

Le procès-verbal de la séance du 07.10.2020 est approuvé sans aucune remarque.

04. Décisions

01. Développement du site de Curala

M. Guillaume Fellay se récusé pour ce point.

M. Eloi Rossier présente les invités de la soirée, soit les représentants du groupement d'investisseurs. Il les remercie de leur présence, preuve de la qualité de leur engagement.

Il rappelle les décisions que le CG devra prendre tout à l'heure, soit :

1. Validation des conditions principales des promesses de Droit Distinct Permanent (DDP) – décision de principe
2. Validation des principes de révision partielle du Plan d'Affectation des Zones (PAZ) et de l'établissement du Plan d'Aménagement Détaillé de Curala (PAD+) – décision de principe
3. Engagement du crédit d'études de Curala de CHF 3 mio

4. Engagement du crédit d'études du parking de St-Marc de CHF 600'000.-

La présentation de M. Rossier reste ci-jointe.

Préavis de la Commission ATCB

L'ATCB s'est réunie par deux fois avec la Cogest pour traiter ce dossier en compagnie de M. Eloi Rossier et de M. Guillaume Colin. La Commission donne un préavis positif aux quatre propositions à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la COGEST

La Cogest croit en ce projet qui prendra du temps pour aboutir et donne un préavis positif aux quatre propositions par 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre.

A la question : Acceptez-vous le principe des conditions principales des promesses de DDP ?

Ce principe est accepté par 29 voix pour et 1 abstention.

A la question : Acceptez-vous les principes de révision partielle du PAZ et de l'établissement du PAD+ de Curala ?

Ces principes sont acceptés par 28 voix pour et 2 abstentions.

A la question : Acceptez-vous le crédit d'études de Curala de CHF 3 mio ?

Ce crédit est accepté par 29 voix pour et 1 abstention.

A la question : Acceptez-vous le crédit d'études du parking de St-Marc de CHF 600'000.- ?

Ce crédit est accepté à l'unanimité.

M. Eloi Rossier remercie l'assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal et aux investisseurs. Il se réjouit de passer le flambeau au nouveau Conseil élu de Val de Bagnes qui devra poursuivre sur la voie tracée ce soir.

02. Règlements communaux

M. Norbert Fellay rappelle que les trois règlements communaux suivants ont été présentés en détail lors du dernier plénum :

1. Fonds pour les énergies renouvelables NER
2. Fonds pour la rénovation
3. Fonds pour l'innovation

La présentation de ces fonds reste ci-jointe.

Préavis de la Commission ATCB

La Commission ATCB a dû se prononcer sur le point 2.2 (Fonds de rénovation) et y donne un avis favorable à l'unanimité.

Préavis de la COGEST

La Cogest donne un préavis favorable pour les trois règlements par 8 voix pour et une abstention.

A la question : Acceptez-vous le règlement communal du fonds pour les nouvelles énergies renouvelables (NER) ?

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

A la question : Acceptez-vous le règlement communal du fonds pour la rénovation ?

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

A la question : Acceptez-vous le règlement communal du fonds pour l'innovation ?

Ce règlement est accepté à l'unanimité.

M. Norbert Fellay remercie infiniment l'assemblée pour ces décisions unanimes et lui souhaite par avance de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne année 2021.

03. Financement de GECAL

M. Eloi Rossier excuse l'absence de M. François Corthay qui se trouve actuellement en quarantaine. Etant donné que la présentation de M. Corthay concernant le crédit cadre pour GECAL lors du dernier plénum était quasiment exhaustive, le dossier complet ne sera pas à nouveau détaillé ce soir.

M. Jérôme Maret rappelle tout de même les éléments les plus importants à l'assemblée. Sa présentation reste ci-jointe.

Préavis de la COGEST

La Cogest a eu de longues discussions avec le CC et avec Altis concernant la gouvernance des sociétés filles. Elle souhaite soutenir le développement de GECAL qui reste une société en mains communales. La Cogest donne un préavis favorable au crédit-cadre par 8 voix pour et 1 voix contre.

A la question : Acceptez-vous le crédit-cadre (demande de financement) au profit de GECAL SA de CHF 20 millions pour le développement par étapes du CAD sur les prochaines années ?

Ce crédit-cadre est accepté par 29 voix pour et 2 voix contre.

M. Eloi Rossier remercie l'assemblée pour cette décision qui représente un pas important pour se libérer des énergies fossiles qui sont aujourd'hui encore trop présentes sur Verbier.

04. Crédit complémentaire pour le Cabinet des Arcades à Verbier

M. Dominique Tellen se récusé pour ce point.

M. Yves Bruchez accueille la Dresse Corinne Cohen qui est présente ce soir pour faire part à l'assemblée de sa motivation à reprendre le cabinet des Arcades et à collaborer avec la Maison de la Santé.

Mme Cohen est médecin généraliste d'origine américaine. Elle a suivi ses études de médecine aux Etats-Unis et a déménagé en Suisse en 2011. Sa formation américaine n'étant pas reconnue en Suisse, elle effectue actuellement une nouvelle formation de médecin généraliste en Suisse. Mme Cohen est domiciliée au Levron et a travaillé à la Maison de la Santé en tant que médecin assistante. Son souhait est de revenir à Verbier afin de développer un service optimal avec une prise en charge régionale. Elle souhaite créer un fonctionnement en collaboration tant avec la Maison de la Santé qu'avec toutes les ressources régionales à disposition. Le partage des dossiers médicaux avec la Maison de la Santé faciliterait et unifierait la prise en charge des patients, tout en gardant deux identités distinctes. Une enquête a été lancée avec AXIO Consulting afin de vérifier la faisabilité d'un tel projet. Les résultats de cette enquête sont espérés pour le printemps.

Mme Cohen confirme ce soir être candidate pour reprendre ce cabinet et travailler avec les médecins qui œuvrent déjà au sein de celui-ci.

Interventions

1. M. Sébastien Rossoz demande à Mme Cohen ce qu'elle pense de la structure actuelle du cabinet des Arcades ?
 - Mme Cohen estime que d'avoir laissé les portes du cabinet ouvertes jusqu'à présent est une bonne chose car cela permet le maintien d'une disponibilité médicale à Verbier. Cette disponibilité, tout comme l'attractivité du centre, peut néanmoins être améliorée. La structure du cabinet actuel est bonne mais il faut développer une structure qui fasse le lien avec les autres structures médicales régionales.
 - M. Sébastien Rossoz lui demande si elle souhaite reprendre la Société Anonyme ?
 - Mme Cohen lui confirme que c'est l'un des éléments étudiés en ce moment par AXIO. Son souhait est de reprendre totalement le cabinet qui ne serait alors plus dépendant de la Commune.
2. M. Pierre Troillet a été attentif à la vision de Mme Cohen pour le centre des Arcades. Sur quoi se base-t-elle pour estimer les besoins de Verbier dans le domaine médical. Existe-il des statistiques, des études pour justifier ledit besoin ?
 - Mme Cohen lui confirme s'être également posé cette question. Il y avait peu de clientèle l'hiver passé et durant la période du COVID-19. Elle ne connaît pas les chiffres qui permettent de quantifier le besoin de corps médical à Verbier. Elle y travaille actuellement avec AXIO. Néanmoins, en vivant dans la région, elle s'est rendu compte qu'un besoin existe et notamment au niveau de la disponibilité des médecins et de la prise en charge des patients. Si des médecins ne sont pas disponibles à Verbier, les patients se rendent à Sembrancher et il n'existe actuellement aucune communication entre ces deux sites (pas de connaissance des dossiers médicaux, prise en charge de moins bonne qualité).
3. M. Pierre Troillet rappelle que la période du COVID-19 durera vraisemblablement encore quelques mois. Ne serait-il pas plus judicieux de limiter les frais de la Société

Anonyme en fermant le cabinet et de reprendre les réflexions en cours pour sa reprise dans quelques mois ? Le fait de voter un crédit complémentaire de CHF 350'000.- ce soir n'est peut-être pas la bonne solution.

- Mme Cohen estime que cela dépend de ce que la Commune souhaite faire avec le cabinet dans l'immédiat. Elle ne pourra de toute façon reprendre le cabinet qu'au terme de sa formation, soit dans environ une année. Entre-temps, la Commune doit étudier les possibilités qui lui sont offertes pour gérer le cabinet.
- M. Pierre Troillet demande à Mme Cohen si elle estime urgent de voter ce crédit ce soir ?
- Mme Cohen lui répond que pour elle personnellement non car elle ne s'établira pas au cabinet avant une année. Toutefois, elle estime qu'il serait mieux pour la population que le cabinet reste ouvert dans l'intervalle et qu'il serait également mieux pour elle d'en assurer la continuité plutôt que de devoir tout reprendre du début dans une année. Mme Cohen voit un intérêt à garder les portes du cabinet ouvertes dans la mesure où c'est envisageable pour la Commune.

4. M. Pierre Troillet demande si Mme Cohen estime qu'il y a aujourd'hui un manque à Verbier en terme d'urgence ?

- Mme Cohen confirme qu'il y a clairement un manque de couverture de garde à Verbier. Aucune garde médicale n'est disponible 7/7 en cas de besoin. Avoir un médecin de garde en cas de besoin c'est très important. Elle souhaite dans l'avenir améliorer la disponibilité des médecins pour les gens de la station de Verbier.
- M. Pierre Troillet rappelle que la Commission PASSEP arrivait, en 2018, à la conclusion que l'on recensait peu de réclamations au sujet du manque de médecins à Verbier.
- Mme Cohen estime que la station n'a pas besoin d'avoir un médecin présent 7j/7j et 24h/24h mais qu'une garde doit être assurée en tout temps et particulièrement en haute saison.
- M. Yves Bruchez ajoute que les éventuelles plaintes des citoyens sont adressées ou transmises à l'exécutif, qui en a reçu plusieurs au sujet du manque de service médical à Verbier à certaines périodes de l'année.

5. M. Gérald Maret rappelle que les ambulanciers peuvent être aider pour la prise en charge des patients mais que le SMUR (service des urgences) de Martigny n'existera peut-être bientôt plus.

- Mme Cohen confirme peu de centres ont des urgences dans la région. Il faudra y réfléchir dans le cadre de la réflexion pour développer une vision régionale de la prise en charge médicale.

M. Yves Bruchez remercie Mme Cohen d'avoir participé à cette séance et rappelle à l'assemblée les points principaux de ce dossier qui amènent le CC ce soir à demander un crédit au CG. Sa présentation reste ci-jointe.

Interventions

1. M. Marcus Bratter demande si les 300'000.- prévus pour garder le centre des arcades ouvert constituent une dépense unique ?

- M. Yves Bruchez lui confirme que oui.
- M. Marcus Bratter demande encore s'il s'agit de perte en chiffre d'affaires ou de perte en bénéfice ?
- M. Jérôme Maret l'informe qu'il s'agit de perte de résultats.

2. M. Jean-Pierre Deslarzes, consultant de la Commune, précise à l'assemblée d'où l'on vient lorsque l'on parle de l'offre médicale de Verbier. Le cabinet médical a connu beaucoup de vicissitudes et de dysfonctionnements. Il a été loin d'être un exemple pour l'offre médicale de la station. Les démarches envisagées s'inscrivent dans la durée et ne pourront pas résoudre tous les problèmes dans les deux ans. Il est nécessaire de rétablir la confiance de la population dans ce cabinet. Cette confiance de la population et des touristes passe aussi dans la confiance des acteurs locaux dans le cabinet. Maintenant que celui-ci est entièrement rénové, il constitue un excellent outil de travail. Quant à savoir s'il faut à tout prix maintenir le cabinet ouvert avant que la Dresse Cohen ne le reprenne, M. Deslarzes estimera malheureux de le voir fermer et que la future responsable doive tout reprendre à zéro à son arrivée. Il rappelle qu'il y a 5 ans, six médecins travaillaient à Verbier et ces médecins engageaient des assistants pour les périodes de forte fréquentation de la station. Il paraît donc y avoir suffisamment de monde à Verbier pour assurer l'activité du cabinet des Arcades.
3. M. François Veuthey demande si la Commune de Bagnes a réfléchi à d'autres sources de financement avant de penser sortir CHF 350'000.- de plus des caisses communales (subventions pour les pertes liées au COVID-19, etc.) ?
 - M. Yves Bruchez l'informe que, à sa connaissance, cette réflexion n'a pas été menée.
 - M. Jean-Pierre Deslarzes ajoute que l'Etat n'a mis en place aucun soutien pour les médecins et cabinets médicaux dans le cadre de la crise liée au COVID-19.

Préavis de la PASSEP

La commission résume la situation par le fait que 2 options se présentent à elle :

- 1) aller dans le sens de la politique du conseil communal, qui est de trouver une solution « à tout prix » pour offrir une couverture médicale adjointe d'une garde en saison, dans les locaux des Arcades. Ce qui implique d'accepter le crédit complémentaire.
- 2) Stopper net toute dépense et refuser le crédit complémentaire.

La commission analyse les documents explicatifs fournis. Le crédit complémentaire couvre 2020 uniquement jusqu'en novembre, stipulant que décembre présenterait des rentrées et pas de déficit. Au vu de l'évolution sanitaire et de la faible probabilité que décembre se déroule comme une année normale, la commission a proposé au CC d'adapter le montant du crédit à une situation qui serait défavorable pour décembre 2020. Ainsi dans le meilleur des cas, le crédit n'est pas totalement épuisé, mais dans le pire des cas, il est suffisant.

A l'unanimité des membres présents, la commission PASSEP approuve le crédit complémentaire qui a été mis à jour suite à sa demande.

Préavis de la COGEST

La Cogest donne un préavis positif à la majorité de ses membres.

A la question : Acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 350'000.- pour boucler l'exercice 2020 de l'exploitation du cabinet médical des Arcades à Verbier ?

Ce crédit complémentaire est accepté par 23 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre.

M. Yves Bruchez remercie l'assemblée pour cette décision et pour le travail qu'elle a fourni ces quatre dernières années. Il quitte ses fonctions politiques après 12 années au sein de la Commune de Bagnes. Il félicite les conseillers sortants pour leur engagement ainsi que les nouveaux élus de Val de Bagnes et souhaite de très belles fêtes de fin d'année à chacun et chacune.

05. Présentations - Informations

01. Plan de Quartier des Fleurettes : modification partielle du PAZ

M. Eloi Rossier rappelle brièvement les éléments de ce dossier sur lequel il a déjà eu l'occasion de s'exprimer récemment.

La Commune de Bagnes a examiné le dossier pour occuper les locaux dont elle est propriétaire. Le plan de quartier homologué en 2011 par le Conseil communal n'est vraisemblablement pas conforme au plan de zones homologué. Il s'avère plus précisément qu'en vertu du plan de quartier et sous certaines conditions les surfaces commerciales en rez d'immeubles ne sont pas comptabilisées dans la densité, ce qui n'est pas prévu en l'état dans notre règlement communal des constructions. La Commune souhaite être exemplaire et régulariser au besoin le dossier dans les meilleurs délais. Pour cela, elle envisage d'établir un nouveau plan de quartier et de le soumettre à la validation du Conseil d'Etat. Elle va donc mandater sans attendre un bureau d'urbanisme pour mener ce projet à bien.

Intervention

1. Mme Mélanie Mento demande si le local des Arcades pourrait alors ne pas obligatoirement être utilisé pour une activité liée au domaine de la santé ?
 - M. Eloi Rossier lui confirme que la servitude qui grève actuellement le local pourrait être levée.

02. Gouvernance des sociétés filles

Comme annoncé en début de séance, ce point sera traité lors d'un prochain plénum du Conseil général de Val de Bagnes.

06. Postulats et motions

01. Réponse au postulat pour le « renforcement du soutien aux associations bénévoles locales »

Mme Anne-Michèle Lack annonce à l'assemblée qu'en réponse à son postulat du 28 novembre 2019, la Commission des Affaires Sociales a pris des dispositions.

Afin d'avoir une politique de soutien cohérente et une égalité de traitement entre les destinataires des aides communales versées, la commission a mis en place une échelle de soutien dégressif en fonction de la destination des montants versés :

- Associations locales
- Associations du district

- Associations régionales
- Associations cantonales
- Associations suisses
- Associations internationales

À l'aide de Mme Nathalie Humbert, animatrice socio-culturelle Pro-Senectute, engagée à 20% pour les aînés de la Commune de Bagnes, nous avons convoqué toutes les associations bénévoles œuvrant pour les aînés de notre commune. Nous les avons rencontrées lors d'une soirée le 4 mars 2020 à laquelle 18 représentants de ces associations étaient présents. Chaque représentant a pu s'exprimer et faire part de ses besoins. Une telle séance devrait désormais se tenir annuellement.

Le message de l'autorité communale lors de cette séance a été le suivant : nous avons les moyens de vous aider financièrement ; si vous avez besoin de matériel supplémentaire, si vous désirez organiser ponctuellement une animation, une sortie récréative ou culturelle pour les aînés dont vous avez la charge, il vous suffit d'adresser une demande à Mme Nathalie Humbert ou à M. Stéphane Michellod. Ceux-ci se tiennent également à votre disposition pour tous soucis d'ordre pratique que vous pourriez rencontrer ; ils se chargeront de faire le lien avec les différents services communaux ou les autorités.

Il est prévu d'augmenter les montants d'aide annuelle aux associations bénévoles « Le Lien » et « La Sève » dont les services sont de plus en plus sollicités ainsi qu'à « table ensemble ».

Dès l'année 2021, un montant annuel de soutien sera versé à la Fondation Silène dont les locaux ont été adaptés et le concept revu. Silène fonctionne désormais, à l'aide de quelques professionnels mais surtout de nombreux bénévoles, comme un foyer d'accueil de jour pour les aînés de notre commune et permet de décharger quelque peu les proches aidant.

Depuis l'année 2019, la Commune de Bagnes soutient l'association Verbier 4All qui met à disposition du matériel de sport adapté aux personnes à mobilité réduite.

Il est également prévu d'augmenter le budget annuel de soutien à Sport Handicap Martigny et environ qui accueille des participants de la Commune de Val de Bagnes.

En lien avec les éléments présentés, voici les modifications budgétaires pour 2021 :

- 580.318.8 Politique du Vieillissement – Mandat ProSen/Animation
CHF 50'000.-
- 580.318.11 Soutien Fondation Silène
CHF 20'000.-
- 591.367 Aide humanitaire – Association bénévoles locales
CHF 60'000.-

02. Interpellation pour la création d'un fonds de soutien afin de financer des mesures en cas de crise

M. Pierre Troillet procède à la lecture de l'interpellation déposée pour la création d'un fonds de soutien afin de financer des mesures en cas de crise, soit :

« Comme vous le savez, nos PME et indépendants, issus du domaine du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie, de la culture, du sport, de l'événementiel, ou qui en dépendent ont connu des pertes issues de divers frais incompressibles ou ne pouvant être refacturés à leurs clients durant la crise sanitaire actuelle.

Au vu du caractère exceptionnel de la situation, la Commune de Bagnes doit se montrer solidaire avec les indépendants et les PME présents sur le territoire de la future communal Val de Bagnes. A ce titre, nous invitons le CC à créer un fonds de 15 millions, pouvant être ponctionné en cas de crise majeure afin d'en limiter l'impact économique, écologique et social. Par crise, il est ici question d'un événement soudain, imprévisible et aux conséquences importantes pour les habitants et habitantes de la vallée.

Une fois ponctionné, ce fonds est réalimenté à raison de 3.75 millions par année jusqu'à son plafond de 15 millions et ceci, dans la mesure où les résultats financiers de la collectivité de la Commune Val de Bagnes le permettent. »

M. Eloi Rossier rappelle que la situation sanitaire actuelle génère un climat d'incertitudes qui, pour l'instant du moins, ne nous permet pas d'envisager l'avenir avec la sérénité souhaitée. La Task Force mise sur pied par le Conseil d'Etat a édité une feuille de route qui, si elle peut être appliquée, devrait permettre de vivre une saison d'hiver non pas normale, mais avec le moins de dommages et de dégâts possibles.

Les mesures prises d'abord par la Confédération, puis par le Canton, pour judicieuses qu'elles soient, ne seront peut-être pas suffisantes. La Commune de Bagnes, à l'image de ce qu'elle a fait ce printemps, devra peut-être proposer des mesures complémentaires à celles déjà en place. La Commune ne peut intervenir que dans la limite de ses compétences politiques et de ses capacités financières.

M. Pierre Troillet interpelle ce soir le Conseil communal en proposant la création d'un fonds en faveur des PME et des indépendants. M. Troillet témoigne ainsi d'une préoccupation légitime et largement partagée par le Conseil communal.

Préoccupé par la situation actuelle et questionné par les acteurs de notre tourisme, M. Rossier a d'abord organisé une rencontre informelle à laquelle ont participé le Président de la Société de développement M. Florian Michellod, le Directeur de l'Office du Tourisme M. Simon Wiget, le Président de Téléverbier M. Jean-Albert Ferrez, son Directeur général M. Laurent Vaucher et M. Christophe Maret Président élu de la Commune de Val de Bagnes.

Les principales conclusions qui ressortent de l'analyse à laquelle nous avons procédé sont les suivantes :

1. Sans vaccin, le virus ne nous laissera que peu de répit.
2. Les voyages en Europe et dans le Monde seront limités, voire interdits.
3. De nouvelles opportunités vont certainement se faire jour, notamment avec la clientèle suisse (suisse allemande) très présente cet été et le besoin pressant de vacances, de liberté et d'espace ressenti par beaucoup. La très bonne fréquentation de la station ces dernières semaines et ces derniers week-ends en témoigne.

4. Tous les prestataires ne sont pas logés à la même enseigne. Ceux qui parmi eux travaillent essentiellement avec la clientèle étrangère risquent d'être plus particulièrement touchés.

En deuxième partie de séance, nous avons reçu MM. Stéphane Luisier et Pierre-Henri Bovsovers pour le W, M. Marcus Bratter pour le groupe d'hôtels qu'il exploite et Mme Dorsaz pour les Elfes. Ils n'ont pas été choisis au hasard ; en effet, les propriétaires de R2 nous seront très certainement fidèles cet hiver, de surcroît beaucoup de personnes cherchent des biens à louer voulant se mettre à « l'abri » de la pandémie. Le secteur le plus exposé est donc celui des hôtels, des lits chauds. La situation actuelle évoluera considérablement en fonction notamment des décisions prises par nos voisins, telles que les restrictions aux déplacements annoncées par le Président Macron. Nous sommes également dans l'attente des décisions de la Confédération à ce sujet, décisions qui seront en principe connues vendredi soir. En conclusion, il ne s'agira pas de sauver tel ou tel prestataire, mais bien notre saison d'hiver.

Pour ce faire, mettre à disposition de nos autorités un fonds dont le montant a été estimé à 5 millions, leur permettra d'agir et de réagir le moment venu. Ce fonds soutiendra des actions ciblées à l'attention des hôtels et des logeurs. Il servira également à compléter les aides de la Confédération et du Canton pour les cas de rigueur. Nous avons pu constater avec satisfaction que la Confédération – pressée par les Cantons – a mis à disposition des cas de rigueur un montant d'1 milliard complété par quelque 30 millions du Canton.

M. Jérôme Maret prend la parole et présente à l'assemblée les solutions proposées pour les cas de rigueur, en précisant que cet ensemble de mesures n'est pas exhaustif. Sa présentation reste ci-jointe.

M. Eloi Rossier termine cette présentation en rappelant qu'il y a une certaine urgence à être prêt en fonction de l'évolution de la situation, que nous ignorons aujourd'hui. Il y a déjà de l'animation dans la station de Verbier, animation empreinte néanmoins de discipline. La demande de création d'un fonds pour les crises sera étudiée par le CC de Val de Bagnes, mais aujourd'hui il faut avant tout répondre à l'urgence.

Interventions

1. M. Pierre Troillet remercie le CC pour les mesures proposées et pour son travail dans le cadre de ce dossier. La proposition du CC correspond aux préoccupations des signataires du postulat.
2. M. Thomas Corthay n'arrive pas comprendre la notion d'urgence pour ces 5 mois. Il est de coutume de présenter ce type d'élément au CG avant que celui-ci ne procède au vote, afin de lui laisser le temps de la réflexion. Il s'agit d'un montant important. Les élus de la prochaine législature pourront tout-à-fait continuer le travail des élus actuels, et notamment pour ce point.
 - M. Eloi Rossier lui précise que la période actuelle est baignée d'incertitudes. Il se peut que l'incendie se déclare. Si par malheur cela arrive, il est souhaitable que la réserve d'eau soit suffisante pour l'éteindre. Si l'incendie ne se déclare pas, la réserve d'eau reste à disposition. Attendre que l'incendie se déclare pour réagir : ce sera trop tard. Il s'agit de se serrer les coudes l'espace de 4 à 5 mois, avec l'espoir que d'une part le virus voit son agressivité quelque peu diminuer, ce à quoi peu personnes croient, et d'autre part que son agressivité n'augmente pas.

Tant la Confédération que le Canton ont pris des mesures pour améliorer la situation actuelle dont beaucoup de personnes souffrent. Les gens doutent de la survie de leur entreprise. Ce montant de CHF 5 millions doit être mis à la disposition des autorités communales de Val de Bagnes qui ne manquera pas d'informer le CG régulièrement à ce sujet. M. Rossier encourage l'assemblée à voter « oui » à la demande de crédit complémentaire de ce soir.

3. Mme Marie Oreiller demande pourquoi le vote de ce soir concerne soit un crédit complémentaire soit la création d'un fonds ?
 - Mme Mento lui précise qu'une interpellation a été déposée pour la création d'un fonds de CHF 15 millions et que le CC a répondu à cette demande par une contre-proposition pour l'attribution d'un crédit complémentaire de CHF 5 millions pour aider l'économie.
 - Mme Oreiller estime que le crédit complémentaire ne permettra pas de prévoir les éventuels problèmes futurs.
 - M. Rossier l'informe qu'il sera possible de créer des réserves avec les nouveaux outils qui seront mis à disposition du futur Conseil communal. La question de la création d'un fonds sera donc étudiée. Mais aujourd'hui le CC estime qu'il faut débloquer des fonds supplémentaires dans l'urgence pour anticiper un éventuel nouvel incendie.
 - Mme Mento ajoute que la mise en place d'un fonds doit passer par la mise en place d'un règlement et que cela prend beaucoup de temps. C'est le futur CC de Val de Bagnes qui travaillera sur ce sujet.
4. M. Thibaut Descoedres demande si ce montant de CHF 5 millions de crédit complémentaire est suffisant et s'il ne faudrait pas l'augmenter ?
 - M. Rossier l'informe que ce montant a été évalué en fonction des contacts qu'il a eu avec les acteurs économiques de la région. Ce montant paraît suffisant.
5. M. Sébastien Rossoz estime que les modalités d'utilisation de ce montant devraient être précisées au CG pour qu'il sache clairement qui va toucher quoi. Le CG représente l'entier de la population et doit s'assurer que l'utilisation de ce montant soit équitable.
 - L'analyse faite précise que si la commune met en place des actions de promotion pour occuper les lits chauds, tous les acteurs communaux en profiteront, lui explique M. Rossier. Pour les cas de rigueur, ils seront étudiés au cas par cas avec beaucoup d'attention.
6. M. Pierre Troillet trouve que beaucoup de mesures sont prévues pour donner du pouvoir d'achat mais y-a-t'il des mesures prévues pour les entreprises locales qui souffrent (restaurateurs, cafetiers, etc.) ?
 - M. Jérôme Maret l'informe que ces cas font partie des cas de rigueur prévus (PME, etc.). Le type d'aide n'a volontairement pas été défini précisément pour éviter des blocages éventuels mais les cas de rigueur seront étudiés au cas par cas avec soin.
7. M. Thomas Corthay reconnaît qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle mais regrette le fait que la présentation du sujet et la prise de décision aient lieu le même soir, ce qui ne donne au CG aucun temps de réflexion sur ce gros montant.
 - Mme Mento rappelle que déjà en novembre une interpellation pour un fonds de 30 millions avait été déposée. La Commission avait travaillé sur cette proposition et avait ramené ce montant à CHF 15 millions. La situation actuelle est particulière et il ne s'agit en effet pas d'un montant anodin. Toutefois, nous nous trouvons dans une situation d'urgence et il est nécessaire de se lancer dans la mise en place de ce fonds.

A la question : êtes-vous d'accord d'entrer en matière sur cette interpellation et de voter ce soir sur ce crédit complémentaire ?

Cette entrée en matière est acceptée par 25 voix pour, 4 abstentions et 1 refus.

A la question : Acceptez-vous le crédit complémentaire de CHF 5 millions pour la constitution d'un fonds à utiliser pour soutenir l'économie locale dans le cadre du Covid-19 ?

Ce crédit complémentaire est accepté par 21 voix pour, 8 abstentions et 2 refus.

M. Eloi Rossier remercie l'assemblée. Grâce à cette décision, le Conseil communal pour réagir en fonction de l'évolution de la situation.

M. Pierre Troillet souhaite tout de même que l'assemblée procède à un vote sur le principe de la création d'un fonds en cas de crise car bien qu'un vote sur une interpellation n'a pas force de décision, il permet d'envoyer un signal.

A la question : acceptez-vous le principe de la création d'un fonds en cas de crise d'un montant de CHF 15 millions ?

Ce principe est refusé par 14 voix contre, 11 abstentions et 7 voix pour.

Mme Mento précise que bien que ce principe soit aujourd'hui refusé, le sujet sera réétudié lors de la nouvelle législature.

03. Situation des postulats et motions

Le tableau de situation des postulats et motions ouverts reste ci-joint, pour information.

07. Divers

01. Bilan général de législature

M. Eloi Rossier prend la parole devant l'assemblée et rappelle que dans un peu plus de 3 semaines, il aura remis son mandat à son successeur et comme Cincinnatus que le sénat romain était venu chercher pour le porter aux responsabilités, s'en retournera à la culture de ses champs, champs d'activités et autres hobbies que par la force des choses il a négligés ces dernières années.

Ce soir, au terme du dernier Plénum de la législature, il souhaite prendre congé de l'assemblée et rappeler les points forts de ces 8 dernières années.

Tour à tour, il a fallu faire face aux changements de certaines lois : la LRS et la LAT ont modifié et vont encore profondément modifier non seulement le cadre légal dans lequel nous œuvrons, mais aussi, si ce n'est surtout, notre économie.

Avec fierté, nous pouvons toutefois affirmer que le passage d'un tourisme de la construction à celui de l'exploitation, à défaut d'être pleinement achevé, est en passe d'être réussi. Il en veut pour preuve le développement réjouissant de la saison d'été, la réussite du VIP Pass auprès de nos clients et de nos propriétaires, l'explosion de la pratique du vélo sous toutes ses formes, le succès réjouissant de

l'E-Bike Festival et du PALP, la reconnaissance internationalement confirmée du Verbier Festival, etc.

Verbier et le Haut Val de Bagnes font des envieux, tant mieux. Conscients toutefois de nos faiblesses, nous avons cherché à les combler, par exemple en appelant de nos vœux la rénovation de nos hôtels. En y ajoutant le soutien à la rénovation de notre parc immobilier, nous nous sommes installés, depuis 2011 déjà, avec le fonds NER et aujourd'hui plus encore avec le fonds spécifique d'un million que le CG a récemment accepté, dans une écologie appliquée qui dépasse le niveau des intentions pour une mise en œuvre pragmatique. N'oublions pas non plus que depuis 2014 Bagnes est « Cité de l'Energie », label confirmé par l'audit de l'an dernier. Quant à la mobilité, voilà un secteur en pleine mutation, essentiel à notre développement et dans lequel nous avons obtenu quelques beaux succès :

- Le Verbier Express mis en service en décembre 2019.
- La mise en place de Quick Pick sur les lignes Lourtier-Le Châble et Bruson-Le Châble, qui équivaut à une institutionnalisation sécurisée de l'auto-stop.
- L'accès gratuit aux lignes TRV sur le territoire communal pour nos jeunes et nos anciens.
- L'intégration en décembre 2021 de la liaison câblée Le Châble-Verbier dans TRV.

En automne 2012, un journaliste avait posé à M. Rossier la question suivante : « Comment ferez-vous lorsque la marge d'autofinancement de la Commune se réduira comme peau de chagrin et qu'elle n'avoisinerà plus que 10 mio ? ». Il était persuadé qu'à la suite de la LRS la Commune de Bagnes allait rentrer dans le rang et qu'elle ne pourrait pas maintenir son attractivité. Or, rien de tel ne s'est produit, au contraire. La marge d'autofinancement est aujourd'hui meilleure qu'elle ne l'était hier.

Ce succès, nous l'avons bâti ensemble malgré le franc fort, le BREXIT, l'incendie du Centre sportif et aujourd'hui le COVID. Le CG a toujours été là lorsque le Conseil communal l'a sollicité. Il a compris que demain ne se construit pas avec les yeux d'hier, ni même avec ceux d'aujourd'hui. Il a su être audacieux parce qu'il a confiance en ce coin de pays et qu'il l'aime. Son engagement et ses dernières décisions en témoignent.

Cette confiance et cette audace, les populations de Vollèges et de Bagnes les ont partagées avec leurs autorités. M. Rossier a eu beaucoup de plaisir à conduire le dossier de la fusion avec ses collègues, tant de Vollèges que de Bagnes. Demain, la Commune de Val de Bagnes sera mieux armée d'abord pour défendre ses intérêts, à Sion notamment, ensuite pour renforcer son attractivité qu'il s'agit de bâtir tous les jours sachant que rien n'est jamais acquis.

La sérénité, l'harmonie dans les relations entre l'exécutif et le législatif a parfois manqué. La conduite de certains dossiers – mineurs peut-être sur le plan financier mais emblématiques des problèmes rencontrés - n'a pas été irréprochable, loin s'en faut, tant du côté de l'administration que du suivi politique. Ces couacs ne doivent plus se reproduire. Ils coûtent trop chers, en temps, en énergie et surtout en terme d'image. Mesdames Messieurs les Conseillers communaux et généraux nouvellement élus, Mesdames Messieurs les Directeurs opérationnels, soyez-y attentifs à l'avenir, quel que soit votre niveau de responsabilité.

La communication, ou plutôt le manque de communication, vaste sujet, véritable serpent de mer : on aimerait toujours lui faire porter le chapeau de tous nos manquements. Mais, Mesdames et Messieurs, soyons honnêtes. A chaque fois que nous avons communiqué en prenant la peine, le temps de nous rencontrer, de nous écouter, de nous expliquer, l'essentiel de nos différends s'est dissipé. Oui, les prochains Conseils tant communal que général y veilleront avec attention. Madame

la Présidente a d'ailleurs préparé à ce sujet un règlement que le prochain Conseil général devra approuver, propre à éviter les écueils dans lesquels nous sommes malheureusement parfois tombés. Cela ne suffira toutefois pas sans bonne volonté, sans un suivi minutieux des dossiers en cours.

Quant à l'affaire des constructions et à ses développements annexes, trop souvent artificiellement entretenus, comment ne pas en parler ? Administrativement, elle touche à son terme. Merci et bravo au service des constructions, à ses collaboratrices et collaborateurs, pour leur engagement professionnel. Merci également aux conseillers communaux en charge de ce service qui ont tout entrepris pour que la question soit réglée dans le respect du délai que nous nous sommes nous-même impartis, soit le 31.12.2020. Sur le plan judiciaire il n'en ira pas de même ; l'affaire durera encore quelques trop longues années. Que faut-il en retenir ? ou plutôt, Mesdames Messieurs, que faut-il oublier ? La haine qu'elle a suscitée chez certains, le fiel indiscontinuu que les réseaux sociaux et autres blogs contribuent à répandre, les souffrances inutiles, gratuites qu'elle a provoquées chez les personnes directement touchées et impliquées, auprès de leurs familles respectives, comme chez d'autres aussi. Peu parmi ceux qui se plaisent à jouer les justiciers ont pris la mesure de ces dégâts, portés par une jalousie viscérale qu'ils vouent à certains, se cachant derrière une prétendue défense du bien public, occultant volontairement la vérité, considérant la réalité non pas pour ce qu'elle est, mais pour ce qu'ils voudraient qu'elle soit. Il en est parfois ainsi de la vie des communautés humaines.

Pour être complet, il faudrait également mentionner les dossiers qui n'ont pas abouti, ceux pour lesquels nous avons échoué. Pour ne pas allonger, je m'abstiendrai et préfère me tourner avec confiance vers l'avenir. Mesdames et Messieurs, profitons de la nouvelle législature pour quitter définitivement ce miasme, sortir de l'ornière, laisser les personnes en paix et élever nos âmes vers le beau et le juste.

Vive la Commune de Val de Bagnes !

02. Remerciements

M. Marcus Bratter remercie les Conseillers communaux sortants pour leur engagement et tout particulièrement M. Eloi Rossier avec lequel il a beaucoup collaboré durant ses 8 ans de présidence. M. Rossier a été un Président engagé pour le tourisme et l'économie de sa commune et de la station de Verbier.

Mme Mélanie Mento souhaite également remercier tous les membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur engagement et souhaite aux futurs conseillers le meilleur pour la législature 2021-2024. Lors du présent plénum, le sujet de l'économie a pris beaucoup de place. Mme Mento rappelle que la santé est également un sujet important et souhaite donc à l'assemblée ainsi qu'aux familles de chacun et chacune une très bonne santé.

M. Christophe Maret, Président élu de la nouvelle Commune de Val de Bagnes, prend la parole et remercie M. Eloi Rossier pour le travail qu'il a entrepris dans le cadre de la fusion ainsi que pour son grand engagement dans le cadre de la passation de ses dossiers. M. Maret remercie également le Conseil général pour les décisions prises ce soir qui vont permettre au nouveau Conseil communal de Val de Bagnes d'avancer dès le mois de janvier 2021. Il souhaite à chacun et chacune de bonnes fêtes de fin d'année.

La dernière assemblée de la législature 2017-2020 se termine par les applaudissements de l'assemblée.

La séance est levée à 22h20.

Annexes :

- Présentation des décisions pour Curala – 04.01
- Présentation des fonds communaux – 04.02
- Présentation pour le crédit pour GECAL SA – 04.03
- Présentation pour le crédit pour les Arcades – 04.04
- Présentation crédit complémentaire mesures Covid-19 – 06.02
- Tableau des postulats et motions – 06.03

Pour le Conseil général de Bagnes :



Mélanie Mento
Présidente



Rodolphe Perreten
Vice-Président